

FONDS EUROPÉENS 2014-2020 :

**Diagnostic Territorial
Stratégique
post 2013**

**Partie 1
Etat des lieux**

Version du 4 février 2013

SOMMAIRE

Présentation de la région des Pays de la Loire 9

1. Une région au fort dynamisme démographique et économique 9
2. Une organisation territoriale en mutation 13
3. Une gouvernance territoriale à conforter 21

Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation 25

1. Un poids de la recherche et de l'innovation en Pays de la Loire inférieur au poids économique et démographique 25
2. Des potentiels scientifiques et des domaines de compétences réels ... 29
3. Une progression de l'enseignement supérieur nécessaire pour le développement de la recherche..... 32
4. Des atouts favorables à l'innovation 35
5. Le développement des stratégies collectives, au service du développement des entreprises, des filières et des territoires 42
6. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 46

Axe 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication 47

1. Des acteurs impliqués, une animation renforcée 47
2. Une couverture étendue en haut débit..... 48
3. Une couverture en téléphonie mobile étendue 48
4. Un passage au très haut débit (principalement en fibre optique) aujourd'hui primordial pour garantir qualité de service et équité territoriale
49

5.	Un outil performant de partage de l'information géographique.....	52
6.	Des démarches novatrices en matière d'open data	52
7.	Un poids accru des technologies de l'information et de la communication dans l'économie	53
8.	Un taux d'équipement des ménages en progression mais des usages à promouvoir	53
9.	Des usages en développement dans les divers secteurs d'activité économiques et sociaux.....	54
10.	Un très bon niveau de structuration de la recherche dans le domaine	56
11.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	57
Axe 3 : Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur pêche et aquaculture		58
1.	Des atouts régionaux pour le développement des PME et le renforcement de leur compétitivité	58
2.	Le secteur agricole, un secteur essentiel pour la région.....	72
3.	Le secteur de la pêche, un secteur important mais menacé	86
Axe 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs.....		90
1.	Un bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre contrasté à l'échelle régionale et par secteur	90
2.	Une triple approche : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables	93
3.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	102
Axe 5 : adaptation au changement climatique et prévention/gestion des risques		103

1. Une région vulnérable mais aussi résiliente au changement climatique
103
2. Des risques avérés, potentiellement amplifiés par le changement
climatique..... 108
3. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 114

Axe 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources 115

1. Une occupation de l'espace qui influe sur le patrimoine naturel 115
2. Un territoire marqué par l'eau et l'océan 122
3. Une région à forte pression anthropique 128
4. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 134

Axe 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures 135

1. Un contexte modifié par la crise économique..... 136
2. Un nouveau contexte réglementaire 138
3. Le maintien de l'urgence écologique 139
4. La permanence d'un handicap géostratégique : l'éloignement de la
région des Pays de la Loire des grands axes ferroviaires européens en pleine
expansion 139
5. Un transfert d'aéroport à valoriser pour le grand ouest..... 140
6. Le fait urbain et périurbain 140
7. La compétitivité de la région et l'effet de réseau 143
8. L'efficacité du système de transport ferroviaire..... 147
9. Les contraintes au développement du trafic ferroviaire sur l'axe majeur
est-ouest 147

- 10. La cohérence entre la politique de transport et les politiques d'aménagement, d'économies d'énergie et de lutte contre l'effet de serre . 148
- 11. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 150

Axe 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail 151

- 1. Introduction 151
- 2. Accès à l'emploi et soutien à la mobilité du travail 156
- 3. Intégration durable des jeunes sur le marché du travail..... 159
- 4. Auto-emploi, entrepreneuriat et création d'affaires 162
- 5. Egalité hommes-femmes, et réconciliation entre travail et vie privée 168
- 6. Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises 170
- 7. Vieillesse active et en bonne santé..... 171
- 8. Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail 172
- 9. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 174

Axe 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté... 175

- 1. L'état de la pauvreté - précarité en Pays de la Loire 175
- 2. L'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi 179
- 3. L'aide alimentaire des populations précarisées..... 183
- 4. L'offre et la qualité du logement et de l'hébergement au profit des publics prioritaires 186
- 5. L'accès à la santé pour tous et particulièrement au profit des populations prioritaires ou vulnérables 192
- 6. La qualité de vie et l'inclusion sociale des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap 196

- 7. L'accès et la défense des droits au profit des publics fragilisés 198
- 8. L'intégration des populations immigrées..... 200
- 9. Les risques de pauvreté précarité au regard des différences Hommes/Femmes..... 204
- 10. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 206

Axe 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie..... 207

- 1. La formation tout au long de la vie, état des lieux général 208
- 2. L'apprentissage : un dynamisme à conforter 212
- 3. La lutte contre le décrochage scolaire..... 213
- 4. L'accès à l'enseignement supérieur..... 215
- 5. La scolarisation des enfants en situation de handicap..... 218
- 6. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 220

Axe 11 : Le sport en Pays de la Loire : Eléments de contexte et chiffres clefs 221

- 1. Un taux de pratique licenciée fort 221
- 2. Un secteur associatif sportif en constante progression, marqué par une grande diversité 221
- 3. Une diversité de pratiques de masse..... 222
- 4. Un bon potentiel régional et des ambitions d'excellence dans le sport de haut niveau 223
- 5. Une région bien dotée en équipements sportifs 224
- 6. Un rôle structurant du CREPS..... 225

7. La recherche et le sport, un secteur d'activité structuré en région Pays de la Loire.....	226
8. Une réalité régionale importante de l'emploi et de la formation dans le sport et l'animation	226
9. Un secteur marqué par des tendances et des évolutions majeures....	229
10. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	231
Axe 12 : Diagnostic culturel régional.....	232
1. Un dynamisme culturel s'appuyant sur un potentiel important.....	232
2. Forces et faiblesses de la culture et du patrimoine en région	234
Principales références bibliographiques	237
Table des illustrations	239
Glossaire	244
Table des matières.....	253

Présentation de la région des Pays de la Loire

1. Une région au fort dynamisme démographique et économique

1.1. Un dynamisme démographique qui se poursuit et s'amplifie

La région des Pays de la Loire, avec 3,595 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2011, est la 5^{ème} région française par son poids démographique.

Elle enregistre l'une des plus fortes croissances régionales depuis 1999 : +0,9 % par an contre +0,6 % pour le niveau national. Cette croissance repose sur deux moteurs de puissance équivalente : l'accroissement naturel, la région étant la 1^{ère} région de France pour son taux de fécondité, et le solde des flux migratoires.

Selon les projections de l'INSEE, en 2040 la région compterait 900 000 habitants supplémentaires, soit la plus forte progression en nombre d'habitants derrière les régions Ile de France et Rhône Alpes. A cet horizon, sous l'effet de la réduction du solde naturel, les migrations façonneraient davantage la dynamique démographique de la région.

La croissance devrait être surtout marquée sur le littoral et dans l'espace périurbain : la hausse démographique serait très forte dans les départements de la façade atlantique. Ainsi, selon le Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) de 2008 : « la croissance de la population se fait essentiellement en milieu urbain ou littoral. Nantes, Angers, Le Mans et Saint-Nazaire concentrent plus du tiers de la population ligérienne ».

Une tendance au vieillissement devrait être observée. L'âge moyen passerait ainsi de 39 ans en 2007 à 43 ans en 2040. En 2007, les plus de 60 ans représentaient 21,6 % de la population. Ils représenteraient 31,4 % en 2040, soit + 620 000 personnes (croissance la plus élevée des régions de France métropolitaine). Le vieillissement de la population devrait être accentué en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier le long du littoral, lorsque les retraités qui migrent actuellement atteindront des âges élevés.

À l'instar des autres régions françaises, les Pays de la Loire connaîtront une forte augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes : aujourd'hui on dénombre 73 000 personnes âgées dépendantes dans la région, elles seront 33 000 supplémentaires d'ici 2030.

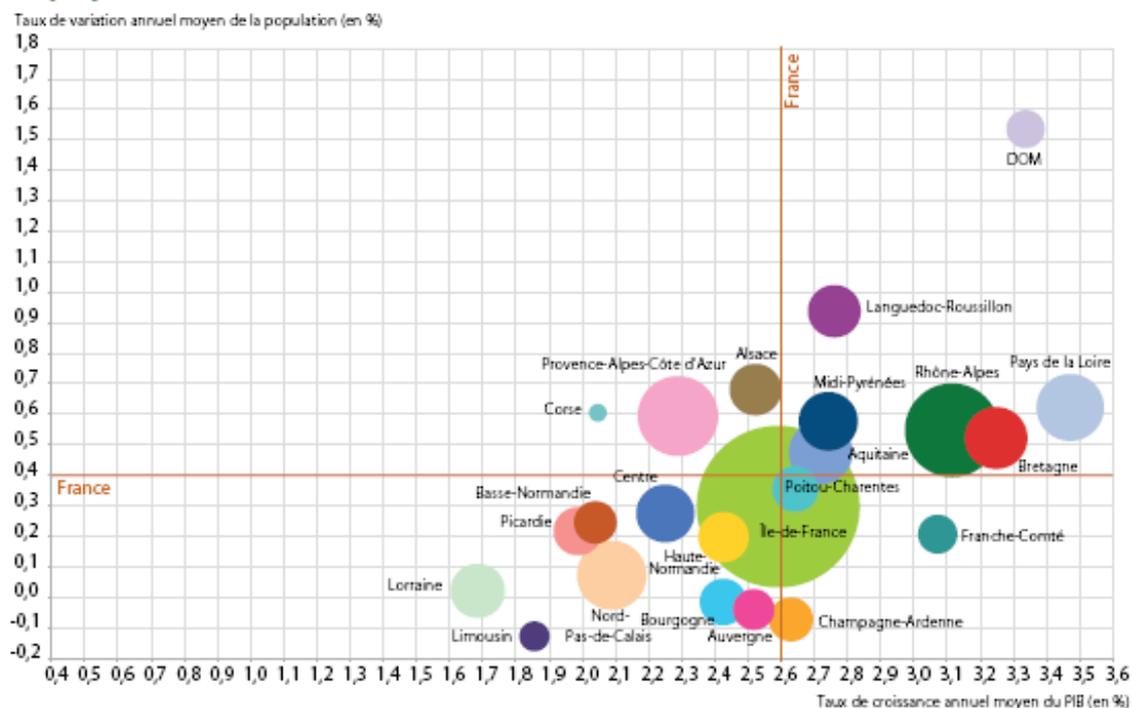
Malgré ce vieillissement, les Pays de la Loire resteraient une région plutôt « jeune ». La région conserverait néanmoins sa place de 7^{ème} région la plus jeune de France : 25,7 % de moins de 20 ans en 2007 à 23,7 % en 2040, soit un recul moins prononcé qu'en France métropolitaine.

1.2. Un poids économique important mais fragilisé par la crise

Les Pays de la Loire font partie des 9 régions françaises figurant parmi les 50 premières régions européennes en termes de contribution au PIB de l'UE27 (sur 271 régions européennes au total).

Entre 1990 et 2007, la richesse créée par habitant a cru de 3,5 % par an en moyenne dans les Pays de la Loire contre 3,1 % en France. En 2010, les Pays de la Loire concourent à hauteur de 5 % au PIB métropolitain, occupant le 5^{ème} rang des régions françaises.

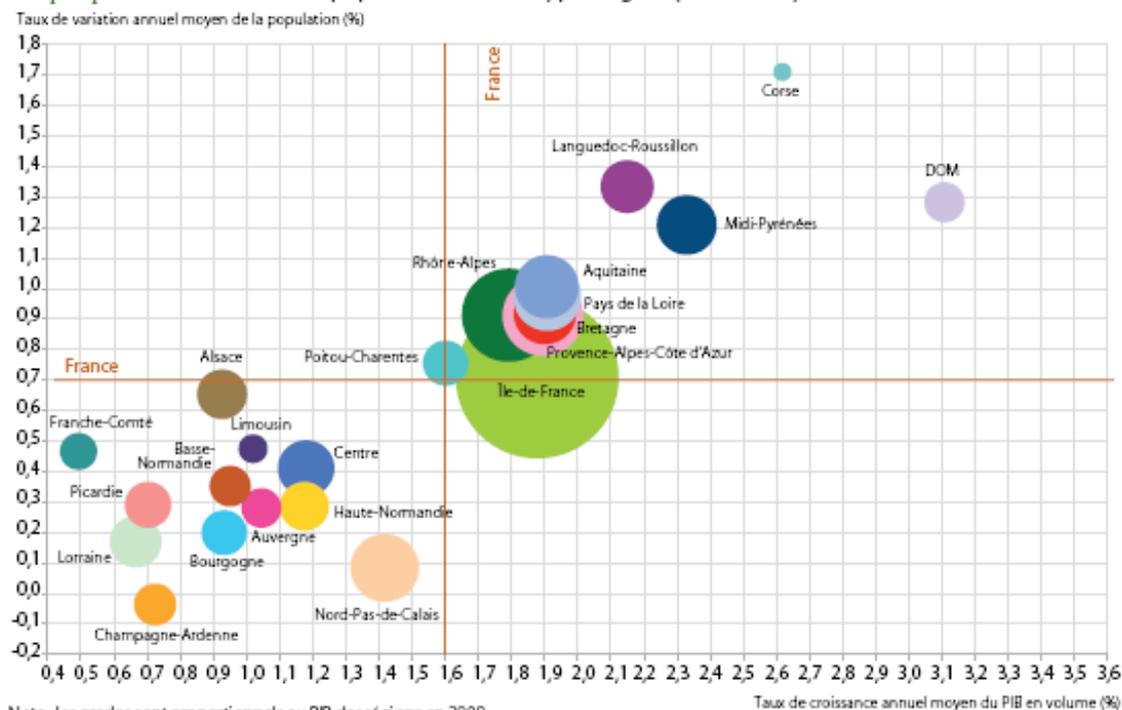
Graphique 1 ► Evolution de la population et du PIB, par région (1993-2000)



Note : Les cercles sont proportionnels au PIB des régions en 2000.

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 1993-2000 (PIB) ; Estimations de population 1993-2000

Graphique 2 ► Evolution de la population et du PIB, par région (2000-2008)

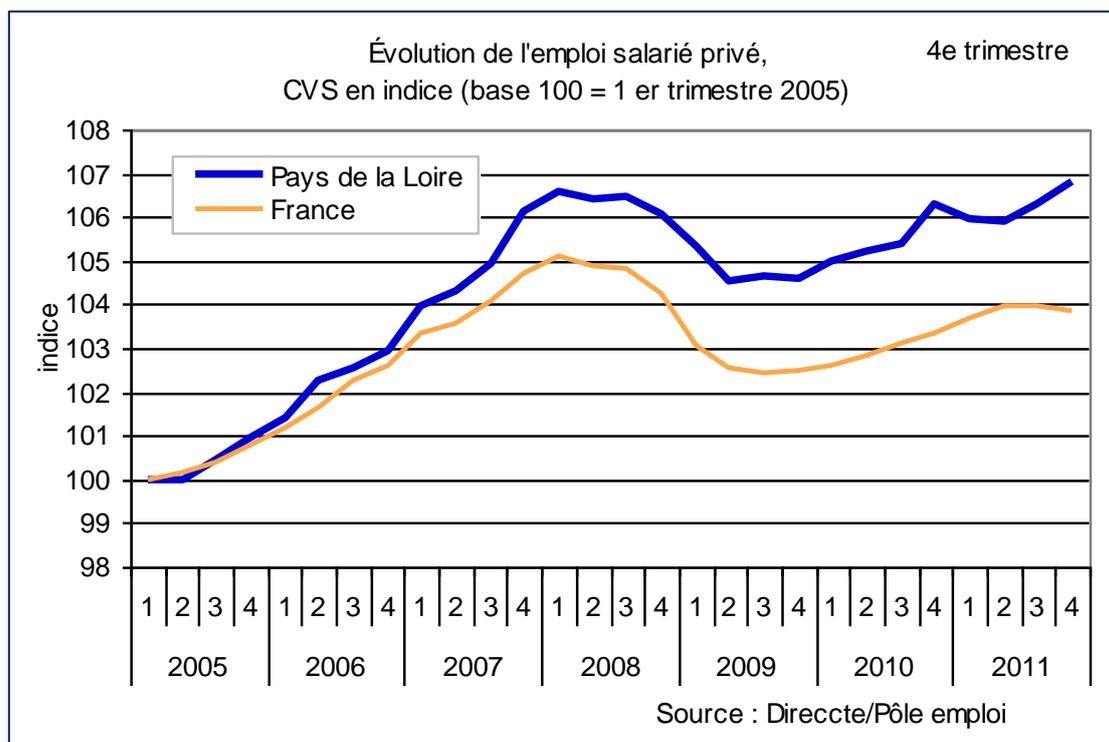


Note : les cercles sont proportionnels au PIB des régions en 2008.

Source : Insee, Comptes régionaux (base 2000) valeurs définitives pour 2000, semi-définitives pour 2008 (PIB) ; Estimations de population 2000-2008

L'économie des Pays de la Loire sort cependant fragilisée de la crise. Celle-ci a été, au premier trimestre 2009, plus prononcée qu'au plan national, entraînant de nombreuses défaillances d'entreprises et une hausse sensible du chômage. La place importante de l'industrie et le poids de l'intérim expliquent, en grande partie, l'ultra-sensibilité de la région au retournement conjoncturel.

Après avoir escompté une sortie de crise début 2011, on note début 2012 une reprise de l'activité mais à un niveau faible, comme au niveau national.



1.3. Une situation de l'emploi globalement plus favorable que dans les autres régions françaises, mais au prix d'une précarité plus marquée

Les Pays de la Loire se situent à la **deuxième place des régions françaises**, derrière l'Île-de-France, pour son taux d'emploi. Il s'élève à 70,3 % pour les hommes (premier rang national) et à 62,3 % pour les femmes (seulement dépassé par celui des femmes franciliennes).

Au-delà du taux d'emploi, le **taux d'activité qui intègre les personnes au chômage**, s'élève à **73,1 %**, c'est-à-dire **1,4 point au-dessus de la moyenne nationale**. Les Pays de la Loire se placent ainsi au troisième rang des régions derrière l'Île-de-France et l'Alsace.

Depuis 1993, le **taux de chômage ligérien est continuellement inférieur au taux de chômage national**, alors qu'il était dans les dix années précédentes toujours supérieur. Ainsi, au 2^{ème} trimestre 2012, la région des Pays de la Loire a le taux de chômage le plus faible de France : il est de 8,3 % dans la région contre 9,7 % au plan national.

En revanche, la précarité de l'emploi est plus marquée qu'au plan national. Le recours à des formes alternatives d'emploi est fréquent : en 2007, la région occupait le 3^{ème} rang des

régions recourant le plus aux contrats courts ou à temps partiel (CDD, intérim, apprentissage, contrats aidés), derrière le Languedoc-Roussillon et la Corse où les emplois saisonniers et touristiques sont très présents. Ce constat est notamment lié à une part importante de l'industrie sur le territoire régional. Celle-ci utilise le plus les contrats précaires comme variable d'ajustement face aux fluctuations conjoncturelles de court et moyen termes.

1.4. Un appareil productif diversifié, avec des spécificités sectorielles

L'évolution de l'emploi sur une longue période en Pays de la Loire suit les tendances nationales avec une forte progression du secteur tertiaire (985 000 emplois salariés en 2010) au détriment du secteur secondaire (344 000) et de l'agriculture (22 000).

En comparaison des autres régions françaises (hors Ile-de-France), **l'appareil productif des Pays de la Loire est relativement diversifié** : l'emploi y est réparti sur de nombreux secteurs d'activité. Ainsi, 78,5 % des emplois en 2010 sont recensés dans le secteur tertiaire. Le poids de l'industrie (19,7 % des emplois en 2010) reste cependant supérieur à la moyenne nationale (14,5 % hors Ile-de-France). La région bénéficie ainsi de plusieurs moteurs de croissance qui lui donnent un avantage comparatif en période de crise ou de mutation de l'appareil productif. Ce constat doit cependant être relativisé, car la garantie offerte sur le volume de l'emploi est contrebalancée par la moindre valeur ajoutée de ces emplois dans certains secteurs intensifs.

La région dispose néanmoins d'une **spécificité plus marquée dans certains secteurs clés** : industries du cuir et de la chaussure, habillement, industries navale et aéronautique, agriculture et industries agroalimentaires, plasturgie, et assurances. Ces secteurs sont mieux implantés dans la région qu'ailleurs, ce qui lui offre des opportunités pour le développement de ces activités. L'économie sociale et solidaire est particulièrement développée dans la région, qui est la première région de France en matière d'emplois relevant de l'économie sociale et de la vie associative, avec près de 15 % de l'emploi privé.

Enfin, la région profite d'un positionnement privilégié, qui lui permet de développer toutes les activités liées à la mer (pêche, aquaculture, tourisme, nautisme, ports, développement des énergies marines renouvelables). Le tourisme est par ailleurs une activité économique et sociale essentielle pour la région.

D'autres secteurs sont bien présents en région :

- des activités connexes à l'agriculture : fabrications de machines agricoles et forestières (20,6 % des effectifs nationaux), le commerce de gros agricole (pour les animaux vivants, les céréales, semences, et aliments pour bétail, le matériel agricole).
- des activités tertiaires avec notamment les centrales d'achat alimentaire (20,8 % des effectifs français).
- des activités informatiques : les domaines de la réalité augmentée (Laval), ou de l'administration de méga bases de données (Nantes) ou plus généralement la programmation et le développement de logiciel.

Certains secteurs en revanche sont moins présents qu'ailleurs : la sylviculture, les industries extractives et l'industrie chimique notamment.

2. Une organisation territoriale en mutation

Avec une superficie de 32 000 km², les Pays de la Loire font partie des 5 régions de France les plus étendues (en dehors de l'Ile-de-France).

2.1. Un système urbain régional marqué par la poursuite de la périurbanisation

La population ligérienne bénéficie d'un **réseau structuré de villes moyennes** qui se déploie autour de grands centres urbains dynamiques, le tout formant un maillage serré du territoire. La région enregistre à la fois une concentration de l'emploi dans les pôles urbains et une localisation dispersée de la population en dehors.

Ainsi, Nantes, Saint-Nazaire, Angers et Le Mans et leur couronne, concentrent un peu plus de la moitié de la population régionale (51 %). Ils forment un large ensemble le long de l'axe autoroutier reliant Paris à l'océan via les aires urbaines d'Ancenis, de Sablé-sur-Sarthe et de La Ferté-Bernard. Au nord de cette bande, se trouvent les grandes aires urbaines de Laval et de Mayenne et, au sud, celles de Challans, Les Sables d'Olonne, La Roche-sur-Yon, Cholet, Saumur et Fontenay-le-Comte.

Ainsi, depuis 1999, la **périurbanisation s'est poursuivie en Pays de la Loire comme dans le reste de la France**, étendant toujours plus loin l'aire d'influence des villes. Le développement économique des grands pôles urbains et les différents choix de résidence des ménages ont mis à jour une nouvelle image du territoire. Ainsi, en 2008, 97 % des habitants des Pays de la Loire résident dans un espace sous influence des aires urbaines (proportion supérieure à celle de la France hors Ile-de-France). Peu de portions du territoire des Pays de la Loire échappent aujourd'hui à l'influence urbaine (cf. carte ci-dessous).

La région compte aujourd'hui **68 aires urbaines (pôles de plus de 1 500 emplois et leur couronne) qui s'étendent sur 52 % du territoire régional (43 % en moyenne nationale)**.

En dix ans, les grandes aires urbaines régionales ont ainsi gagné 400 000 habitants, dont plus des trois quarts dans les couronnes. Au final, près du tiers des habitants de la région réside dans l'espace périurbain contre le quart en moyenne en France (hors Ile de France).

Si le maillage équilibré et serré de villes moyennes déployées autour de grands centres urbains constitue une force pour la région, il porte des enjeux spécifiques en termes d'accès aux services, de mobilités infrarégionales, de consommation des terres agricoles et de périurbanisation.

2.1.1. Typologie de la croissance des aires urbaines de la région

Dans l'aire urbaine de Nantes, la densification est essentiellement le fait du pôle urbain qui continue d'attirer davantage d'actifs avec des offres d'emplois nombreuses et variées et un parc locatif attractif. La couronne nantaise s'est, quant à elle, fortement étendue, principalement vers Saint-Nazaire ainsi que sur un axe nord-sud. Autour de la couronne nantaise, les communes multi-polarisées sont très présentes, tant vers Redon à l'ouest que vers Cholet au sud ou Ancenis à l'est. Les deux aires urbaines de Nantes et Saint-Nazaire

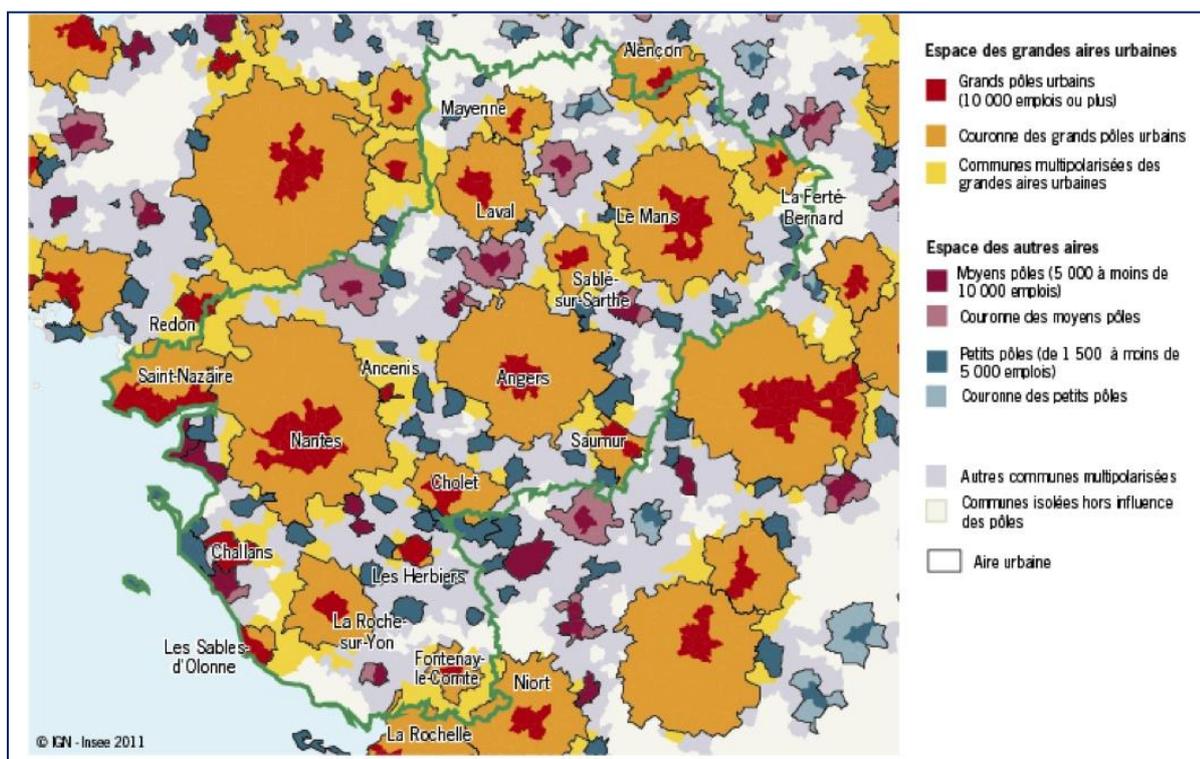
sont désormais contiguës, formant un ensemble urbain conséquent, comparable à l'aire urbaine de Bordeaux.

Pour d'autres grandes aires, l'extension de la couronne périurbaine prédomine : si l'aire urbaine d'Angers a vu son pôle se resserrer et perdre près de 11 000 habitants, sa couronne a gagné 74 000 habitants en dix ans dont les deux tiers par l'extension de son territoire. Le même phénomène d'extension de la couronne périurbaine s'est déroulé dans l'aire urbaine du Mans dans une même ampleur. Il est plus soutenu dans l'aire urbaine de Cholet où 90 % de sa croissance est le résultat de son extension. Les aires urbaines d'Angers et du Mans sont aujourd'hui reliées entre elles par l'aire urbaine de Sablé-sur-Sarthe.

Pour d'autres grandes aires urbaines, plus éloignées de l'axe Saint-Nazaire-Le Mans et de plus petites tailles, la croissance urbaine est marquée par une forte densification de la population de 1999 à 2008. Tel est le cas de Laval, la Roche-sur-Yon, les Sables d'Olonne, Fontenay-le-Comte et les Herbiers. Si les deux plus grandes d'entre elles, Laval et la Roche-sur-Yon, enregistrent une densification de leur couronne, les autres aires connaissent une densification de leur pôle. Laval se rapproche ainsi de Rennes par Vitré. De même, la Roche-sur-Yon s'étend vers les Sables d'Olonne tout en se rapprochant de l'aire urbaine nantaise par l'intermédiaire de l'aire de Legé.

Enfin, trois grandes aires urbaines régionales connaissent pour les deux indicateurs (densification et extension géographique) des évolutions faibles ou moyennes.. Ainsi, si l'aire urbaine de Mayenne, qui jouxte dorénavant celle de Laval, gagne environ 2 500 nouveaux habitants entre 1999 et 2008, celle d'Ancenis en perd près de 4 000 par un resserrement géographique de sa couronne. La perte de densité du pôle saumurois ainsi que le resserrement de sa couronne font perdre à l'aire urbaine de Saumur plus de 1 400 habitants.

Zonage de la région Pays de la Loire en aires urbaines 2010



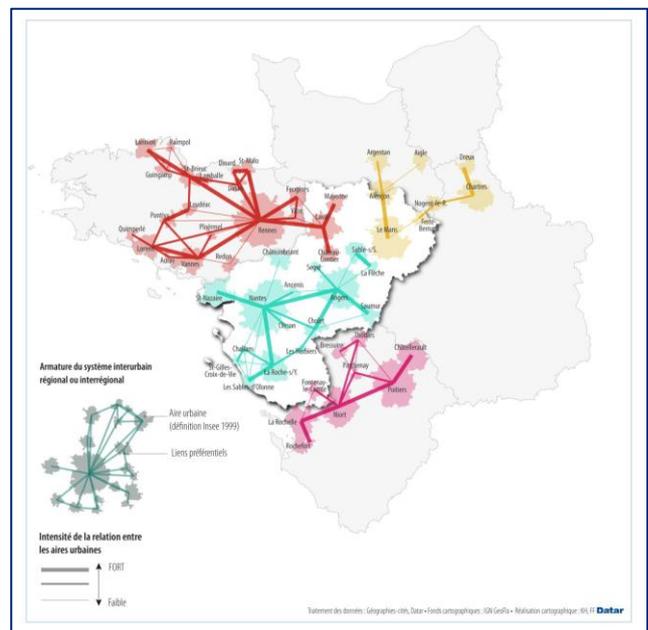
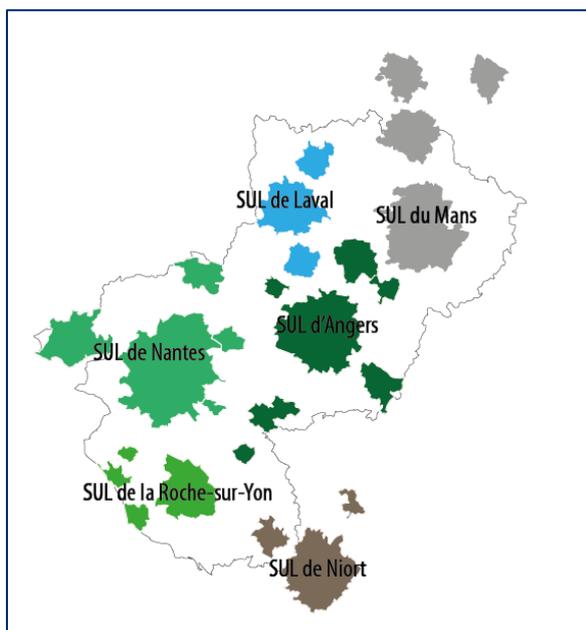
2.1.2. Fonctionnement urbain des Pays de la Loire

Deux échelles de fonctionnement urbain peuvent être analysées pour la région des Pays de la Loire :

1. L'échelle des systèmes urbains locaux (SUL)

Le réseau urbain polycentrique intégré et hiérarchisé de la région des Pays de la Loire porte l'attractivité et la compétitivité de la 5^{ème} région française en termes de PIB et assure la cohésion territoriale par les effets d'entraînement qu'il génère sur l'ensemble du territoire.

Les aires urbaines de la région entretiennent des relations dans les champs de la mobilité, de l'économie, de l'enseignement et de la recherche qui permettent de caractériser un fonctionnement en systèmes.



Source : DATAR

Indicateurs caractérisant le fonctionnement en réseau des aires urbaines¹ :

	Mobilité loisirs	Connaissance information	Economie
Domicile-Travail	++		+
Migrations résidentielles	+		+
Résidences principales-secondaires	+		
Réseau Grande Vitesse (aérien et ferroviaire)	++		
Réseaux de recherche PCRD		++	+
Relations Sièges- Etablissements		+	++
Relations Sièges-Etablissements dans les secteurs innovants		++	++

Les systèmes urbains locaux se caractérisent par les interdépendances qu'une ou plusieurs aires urbaines tissent avec leur voisinage. Les Pays de la Loire disposent ainsi de 5 systèmes urbains dont les vocations préférentielles sont respectivement :

Système urbain	Villes concernées	Relations préférentielles
Nantes	Nantes/Ancenis/Clisson Nantes/Châteaubriant Nantes, Saint-Nazaire	- économiques - résidentielles -partenariats scientifiques
Angers	Angers/Saumur/Segré/Cholet et Les Herbiers via Cholet Angers/Sablé-sur-Sarthe/La Flèche	- économiques - résidentielles
Le Mans	Le Mans, Alençon, Argentan, Aigle	- économiques
La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon/ Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Challans/ et les Sables d'Olonne	- économiques
Laval	Laval, Mayenne et Château-Gontier	- économiques

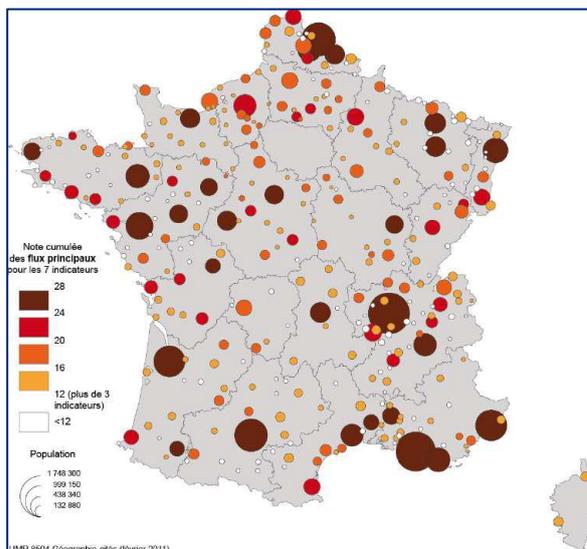
¹ Analyses issues des travaux de la DATAR sur les systèmes urbains locaux (juin 2012).

L'armature urbaine des Pays de la Loire forme ainsi 5 systèmes urbains locaux au sein desquels les territoires sont interdépendants. Les relations de proximité qu'ils entretiennent doivent permettre d'accroître la mise en réseau de leurs complémentarités au travers de stratégies territoriales pour répondre à deux enjeux particuliers :

- leur développement territorial : croissance démographique, adaptation aux changements climatiques, préservation de leurs ressources naturelles, mobilités, étalement et évasion urbaine vers les espaces périurbains et ruraux, offre de logements, développement économique, services à la population, cohésion sociale au regard de la situation de zones urbaines infra communales les plus en difficulté.
- leur rayonnement économique : potentiel d'attractivité et de création d'emplois, de compétitivité et de croissance.

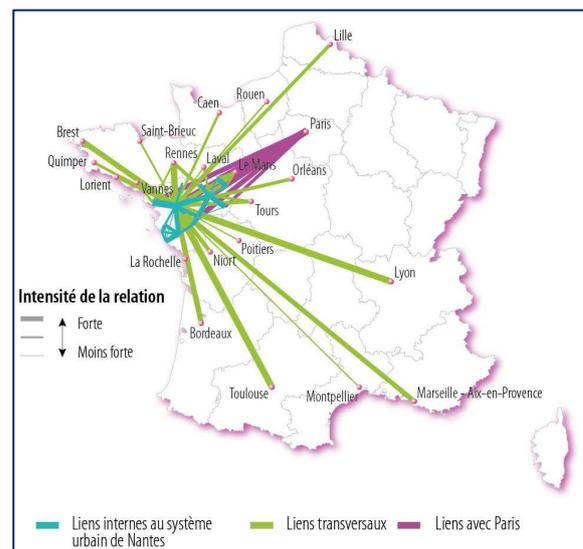
2. Les relations transversales interrégionales et nationales des systèmes urbains locaux

L'intensité des relations avec Paris atteste du potentiel stratégique régional des aires urbaines de Nantes, Angers, Le Mans, Rennes et Brest.



Les connexions à Paris

Source DATAR, les systèmes urbains français



Système urbain de proximité de Nantes

Source DATAR

Le fonctionnement territorial de la région peut se caractériser par l'intensité des relations que les systèmes urbains entretiennent : au niveau régional particulièrement entre Saint-Nazaire, Nantes, Angers et la Roche-sur-Yon, au niveau interrégional elles sont particulièrement marquées entre Nantes et Rennes, la métropole régionale développe également des liens particuliers avec Brest, Toulouse et Bordeaux, Marseille et Lyon.

Bien que géographiquement excentrée, la région Pays de la Loire dispose d'un potentiel d'interconnexion au niveau national qui en fait un territoire stratégique pour la France.

Les systèmes interurbains de Nantes et de Rennes entretiennent entre eux des relations réciproques. Les synergies de développement du bipôle Nantes-Rennes permettraient de doter ces deux villes de la visibilité européenne dont aucune ne peut disposer isolément. Le profil des deux métropoles est suffisamment proche pour permettre une telle coopération : à l'échelle européenne, ce sont deux entités de taille moyenne à dominante tertiaire et en croissance dynamique. Elles entretiennent des relations étroites, à l'image des 7 000 déplacements quotidiens de ville à ville. L'ensemble représente 1,4 millions d'habitants, 530 000 emplois et 103 000 étudiants. Le développement de stratégies de coopérations entre les 2 capitales régionales et l'amélioration de leur accessibilité constituent un enjeu majeur pour renforcer leur positionnement aux échelles nationale et européenne dans les domaines de l'économie, de la recherche, du tourisme et leurs aptitudes métropolitaines (ouverture à l'international, capacité d'innovation d'accumulation et d'interconnexion nationale).

Le système urbain de Nantes et Saint-Nazaire (intégrant Clisson et Châteaubriant) dispose d'aptitudes à la métropolisation supérieures à la moyenne, il constitue le socle de stratégies à développer dans le domaine de l'économie et l'innovation, l'accessibilité et la connectivité, le développement durable et la cohésion sociale du territoire dans lesquelles les acteurs locaux sont déjà largement engagés comme en témoigne la création du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, le développement des actions de l'écocité Nantes-Saint-Nazaire, ou la mobilisation dans l'accompagnement de la stratégie du Grand port maritime pour le développement de la filière EMR.

Le développement de stratégies de coopération à l'échelle nationale s'appuyant sur les réseaux existants bénéficierait à l'ensemble de la région.

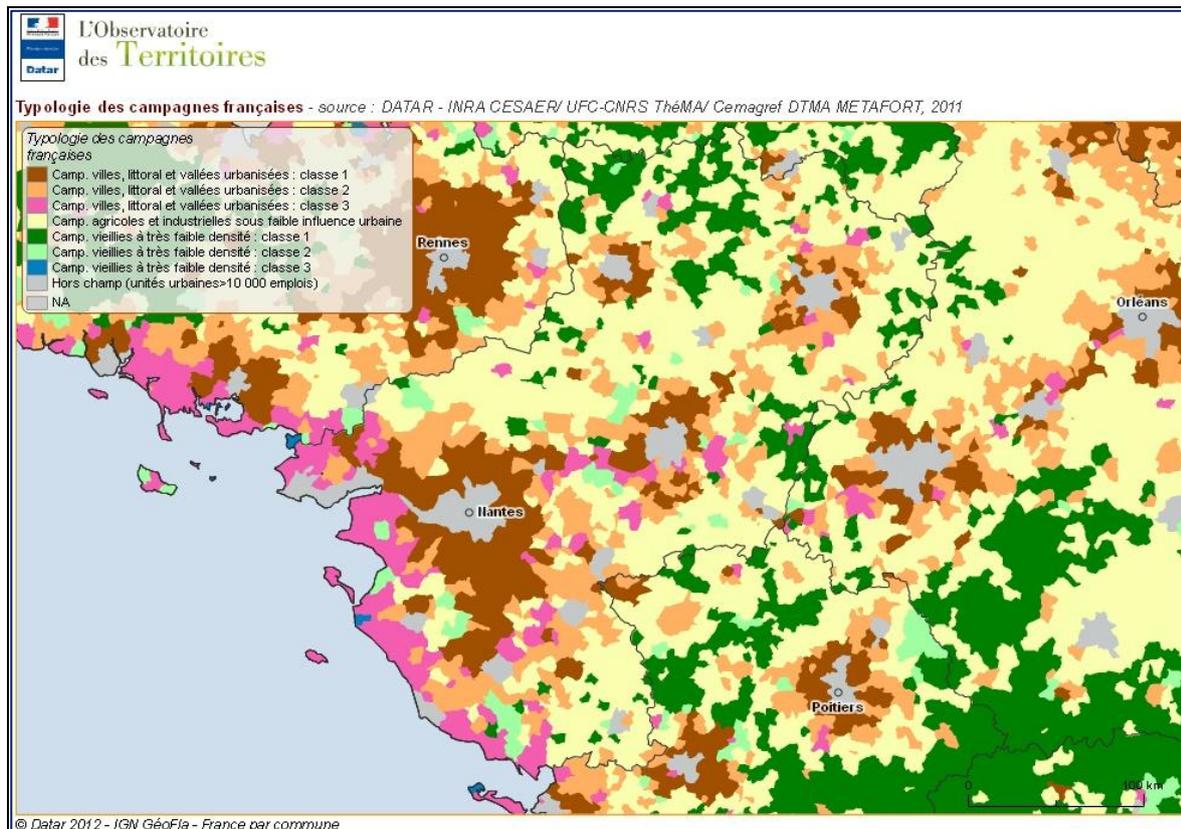
2.2. Une diversité des territoires ruraux, marquée par l'importante pression foncière qui s'exerce dans les territoires rurbains

L'étalement urbain se traduit par une **forte pression foncière sur les espaces périurbains et littoraux**, l'importance de la construction de maisons individuelles est caractéristique de la région. Les ménages à faibles revenus se trouvent souvent contraints à l'éloignement en 3^{ème} ou 4^{ème} couronne des centres urbains, où ils se trouvent confrontés à un plus faible niveau de services. Cette tendance entraîne par ailleurs une pression foncière importante dans ces espaces ruraux. Le secteur agricole, forestier et agroalimentaire participe activement à l'occupation de cette part du territoire le plus rural.

Selon les travaux menés par la DATAR en février 2012 sur la typologie des campagnes françaises, **les campagnes ligériennes présentent une grande variété**. À proximité des grandes villes et du littoral, les communes connaissent une forte croissance résidentielle depuis une trentaine d'années. Les conditions de vie des populations et l'économie des territoires sont, plus ou moins fortement, liées au dynamisme de Nantes et des villes environnantes.

Jouxant ce premier ensemble, la région abrite des campagnes agricoles et industrielles (nord de la Loire-Atlantique, sud de la Mayenne, Sarthe, sud du Maine et Loire et sud Vendée) pour lesquelles les dynamiques économiques et démographiques sont très contrastées et les territoires profitent ou subissent des influences urbaines parfois très lointaines.

Enfin, les campagnes de très faibles densités constituent un troisième ensemble (en Mayenne et en Sarthe), connaissant un vieillissement de la population important, un niveau de revenus parmi les plus faibles et une accessibilité très en deçà de la moyenne française.



La région ne compte que 16 cantons classés en zone de revitalisation rurale (ZRR), soit 10,8 % des communes. Néanmoins, ces zones rurales, souvent situées à la périphérie de la région, sont marquées par un déclin démographique (elles représentent seulement 2,7 % de la population régionale) et une faible dynamique de l'emploi, associés à une forte proportion d'emplois agricoles (Mayenne, Sarthe, sud Vendée, Nord Loire-Atlantique).

2.3. Deux espaces spécifiques marquent ce territoire : la Loire et son Estuaire d'une part ; le littoral et ses îles d'autre part.

2.3.1 La Loire et son estuaire, concilier excellence économique et environnementale

Avec ses principaux affluents (l'Erdre, la Sèvre Nantaise, le bassin de la Maine, la Sarthe et la Mayenne), la Loire et son estuaire structurent la plus grande partie du réseau hydrographique drainant la région. La Loire estuarienne a été historiquement le siège d'un développement portuaire et économique associé à la voie d'eau mais également à la ressource en eau. Territoire de développement urbain avec la métropole Nantes Saint-Nazaire, la Loire estuarienne remplit également des fonctions écologiques majeures dont la contribution dépasse largement ses limites territoriales. La pérennité des zones humides littorales et retro-littorales est garantie par des pratiques conciliant agriculture et environnement.

Enfin, la Loire et son estuaire concentrent les questions associées aux risques qu'ils soient technologiques ou liés aux éléments naturels. Les dynamiques des programmes et des contractualisations dans les thématiques de l'eau (alimentation en eau potable, risques, paysages...) actuellement à l'œuvre sur ce territoire sont à souligner : émergence et/ou organisation des structures porteuses à l'échelle des sous-bassins versants, mise en œuvre des programmations associées aux milieux aquatiques, rééquilibrage du lit de la Loire suite aux grands aménagements du XXème siècle. Des programmes de recherche portant sur la Loire et son estuaire sont par ailleurs en cours.

2.3.2 Le littoral et ses îles

Avec 450 kilomètres de linéaire côtier et 60 kilomètres d'estuaire, **le littoral ligérien représente environ 10 % du littoral français** et bénéficie d'une **position centrale sur la façade Atlantique**. Il est le réceptacle de nombreuses activités et constitue, pour la région, une zone attractive et un riche patrimoine maritime. Il doit faire face cependant à l'intensification des activités et à l'attractivité de cet espace spécifique : chantiers navals, plaisance, grand port, énergies marines, éolien offshore, tourisme, résidentialisation soulevant des problématiques en matière de disponibilités de logements, de conflits d'usages...

Ces espaces connaissent par ailleurs des enjeux forts sur le plan environnemental, et notamment en matière d'inondations et de submersion.

Il est également important de relever la présence de différentes îles et îlots en région. Ces derniers sont souvent des sites d'exception en matière d'environnement, et notamment pour leur biodiversité. A noter l'existence de deux territoires insulaires très actifs en région. Il s'agit des îles de Noirmoutier et d'Yeu. Bien que tournées exclusivement vers les activités touristiques et maritimes, ces deux territoires représentent des espaces écologiques uniques et se tournent vers les énergies de demain afin de devenir des territoires d'expérimentation. C'est le cas de l'île d'Yeu qui a lancé sa propre stratégie locale « Yeu 2030 », basée sur le très haut débit et le développement des énergies renouvelables dans un souci d'autonomie énergétique. Le projet d'un parc éolien offshore entre ces deux îles vient conforter la place indéniable qu'occupent les îles en région.

3. Une gouvernance territoriale à conforter

3.1. Une coopération intercommunale en cours de renouvellement

3.1.1 Intégration des communes isolées et fusion des structures intercommunales

La région est aujourd'hui couverte à près de 99 % par des structures intercommunales : seule une dizaine de communes n'est pas regroupée à ce jour. Il est à noter que l'adoption récente des cinq Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) vient renforcer cette dynamique et suppose que l'ensemble des communes soit intégré au sein d'un EPCI d'ici 2014. Les SDCI ont également mis l'accent sur la nécessité de fusionner certaines intercommunalités.

3.1.2 Emergence des pôles métropolitains²

Dans une logique d'aire, le syndicat mixte du SCoT de la métropole Nantes Saint-Nazaire a été transformé en **Pôle métropolitain Nantes-Saint Nazaire** le 1^{er} juillet 2012 : ses actions s'insèrent dans le champ du développement économique, des mobilités, du projet urbain, de la protection de l'environnement.

Dans une logique de réseau, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne, associant Nantes Métropole, Rennes Métropole, la CARENE, Angers Loire Métropole et Brest Métropole a été créé le 27 juillet 2012. Cette coopération a deux objectifs : l'animation et la coordination de la réflexion stratégique pour une vision territoriale partagée d'une part ; un rôle de veille, d'études, d'animation, de recommandation, et d'impulsion de coopérations multilatérales impliquant tout ou partie de ses membres d'autre part.

D'autres réflexions sont par ailleurs en cours à l'échelle régionale en Sarthe et en Maine-et-Loire autour de la constitution de pôles métropolitains.

3.2. Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire

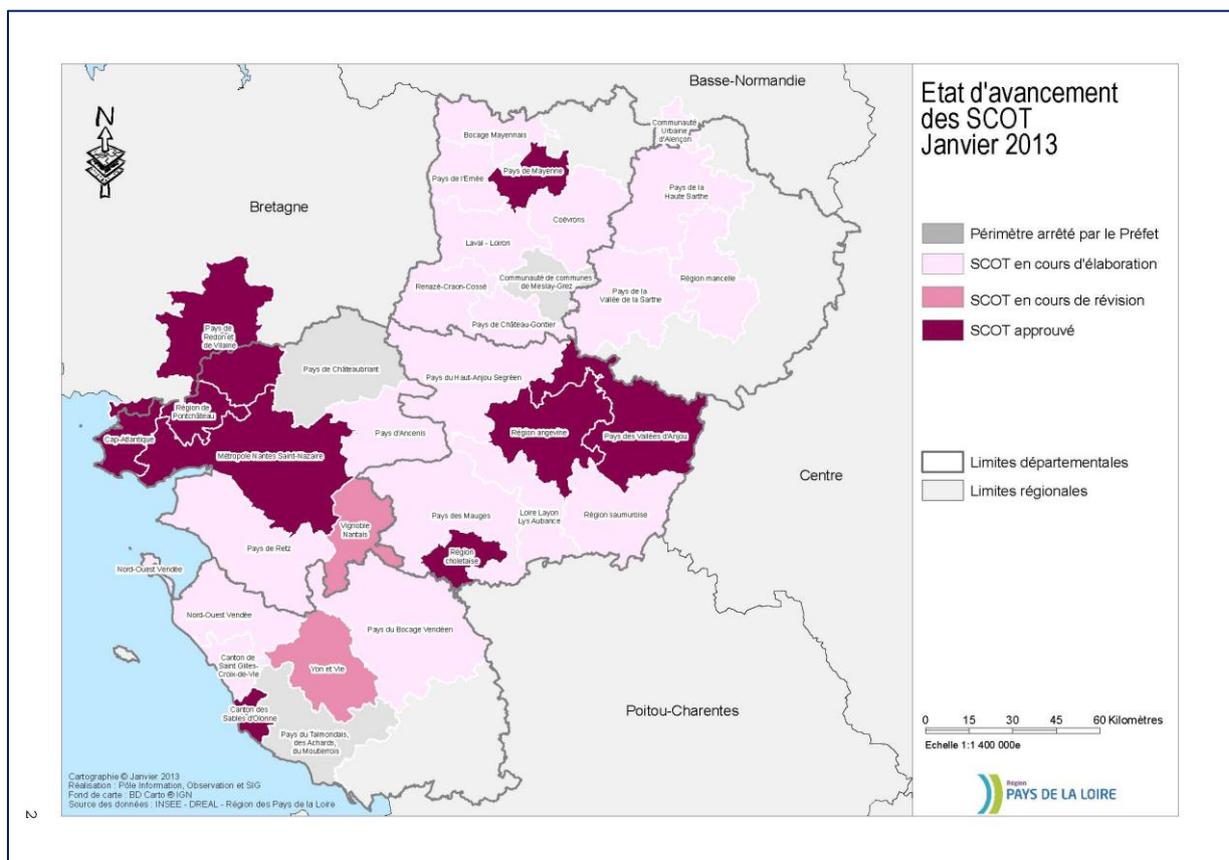
L'estuaire de la Loire bénéficie d'une DTA, approuvée par décret du 17 juillet 2006, dont les orientations fondamentales sont :

² Le pôle métropolitain est un établissement constitué par accord entre des EPCI à fiscalité propre, en vue d'actions d'intérêt métropolitain en matière de développement économique, de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la culture, d'aménagement de l'espace par la coordination des SCoT dont le périmètre est identique à celui des EPCI qui composent le pôle, et de développement des infrastructures et des services de transport, afin de promouvoir un modèle de développement durable du pôle métropolitain et d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de son territoire, ainsi que l'aménagement du territoire infra-départemental et infra-régional. Le pôle métropolitain regroupe des EPCI à fiscalité propre formant un ensemble de plus de 300 000 habitants. L'un d'entre eux compte plus de 150 000 habitants.

- le renforcement du bi-pôle Nantes/Saint-Nazaire, avec en particulier le développement des secteurs stratégiques, l'amélioration des liaisons de transport et une urbanisation mieux réfléchie,
- le développement des pôles d'équilibre qui devront contribuer à un bon maillage de l'ensemble du territoire métropolitain,
- l'affirmation du développement durable comme un enjeu stratégique, avec le renforcement du volet portuaire et logistique, des activités économiques et des secteurs d'excellence,
- la préservation et la mise en valeur des espaces naturels et agricoles, afin de mieux répondre à leurs différentes fonctions (attractivité, production agricole, espaces récréatifs, ...).

3.3. Une couverture du territoire régional en SCoT très avancée

La région est couverte à ce jour par 31 démarches de SCoT, couvrant 90 % de la population régionale. Le SCoT devient, sous l'impulsion de la loi Grenelle du 12 juillet 2010, un outil de stratégie, de développement local et de prospective territoriale essentiel. La loi Grenelle incite progressivement à la généralisation des SCoT en invitant l'ensemble des communes à être couvertes par un SCoT au 1^{er} janvier 2017, condition nécessaire pour ouvrir de nouvelles zones à urbaniser. La région est l'une des plus avancées en matière de couverture, traduisant ainsi le dynamisme du territoire régional dans ces démarches prospectives et le souhait d'une vraie articulation entre réflexion et action.



3.4. Des projets de territoire couvrant de manière satisfaisante l'ensemble de la région

Les projets de territoire couvrent aujourd'hui de manière satisfaisante la région des Pays de la Loire, allant des contrats de ville en passant par les contrats d'agglomération ou les contrats de pays. La majorité des grandes agglomérations et des villes moyennes de la région ont signé un contrat d'agglomération ou un contrat territorial unique.

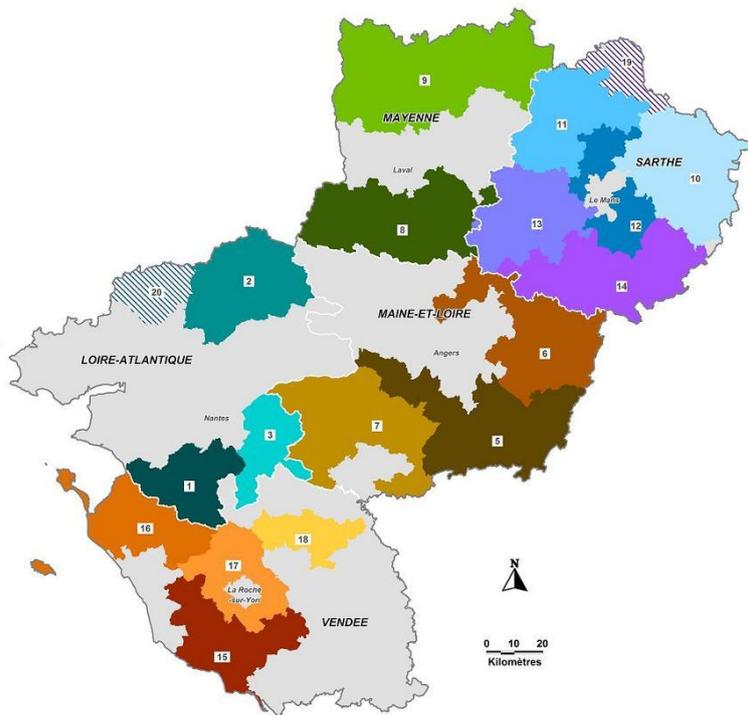
Les différents supports de politique de contractualisation recensés en Pays de la Loire sont :

- 20 périmètres de pays reconnus par l'Etat dans la région, selon l'Observatoire des territoires de la DATAR, soit 5,6 % des pays reconnus au niveau national. 55 % de la population régionale est couverte par un périmètre de pays en 2009 ;
- 9 contrats d'agglomération ;
- 50 territoires de projets supports de la contractualisation avec la Région des Pays de la Loire, dont les 9 territoires d'agglomération susmentionnés. Reconnus dès 2004, ces derniers sont synonymes de bassins de vie pertinents et permettent la mise en œuvre de vrais projets de territoires. En effet, il importe pour la collectivité régionale d'accompagner les territoires et les Ligériens dans la réalisation de leurs actions, ce dès la conception des projets à leur évaluation. Depuis 2010, le choix a été fait de s'appuyer sur les périmètres de SCoT afin de permettre la déclinaison opérationnelle des stratégies locales que sont le SCoT en programme d'actions ;
- les politiques contractuelles des départements ;
- 4 parcs naturels régionaux : Brière, Loire Anjou Touraine, Normandie Maine et Marais Poitevin (en cours de relabellisation) ;
- 17 GAL LEADER (dont certains intègrent une dimension ville-campagne) ;

Cartographie des 17 groupes d'action locale Leader

Territoire retenus en Pays de la Loire
(Nbre de communes concernées)

1 Pays de Grandlieu, Machecoul, Logne	(20)
2 Pays de Chateaubriant	(33)
3 Pays du Vignoble Nantais	(28)
5 Pays de Loire en Layon et Pays Saumurois	(87)
6 Pays des Vallées d'Anjou	(59)
7 Pays des Mauges	(71)
8 Sud Mayenne	(84)
9 Pays de Haute Mayenne	(102)
10 Pays du Perche Sarthois	(86)
11 Pays de la Haute Sarthe	(82)
12 Pays du Mans	(39)
13 Pays Vallée de la Sarthe	(62)
14 Pays Vallée du Loir	(63)
15 Sud Ouest Vendée	(44)
16 Nord Ouest Vendée	(29)
17 Pays Yon et Vie	(22)
18 CC du Pays des Herbiers et canton de St Fulgent	(16)
19 Pays d'Alençon (Basse-Normandie)	(33)
20 Pays de Redon et Vilaine (Bretagne)	(8)



- **des pôles d'excellence rurale** : 19 pôles labellisés dans la région lors de la première génération d'appel à projet (2006), **13 pôles labellisés** lors de la deuxième génération (2010-2011).

3.5. Une interrégionalité en développement

Enfin, **des coopérations bilatérales se développent dans le cadre de la conférence permanente Rennes-Nantes**, autour des thèmes de l'accessibilité et des transports, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, du tourisme et de l'attractivité internationale. Elle fédère autour des deux métropoles, les autres agglomérations de Bretagne et des Pays de la Loire.

Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

L'objectif principal de la stratégie Europe 2020 est « d'améliorer les conditions de la recherche et du développement afin, en particulier, de porter le niveau cumulé des investissements publics et privés dans ce secteur à 3 % du PIB ».

D'ici 2020, et sur la base des objectifs nationaux, il manquerait environ 0,3 point de pourcentage à l'Union européenne pour atteindre son objectif de 3 %. Le taux d'investissement dans la R&D s'élevait à 2,26 % en 2010 pour la France.

1. Un poids de la recherche et de l'innovation en Pays de la Loire inférieur au poids économique et démographique

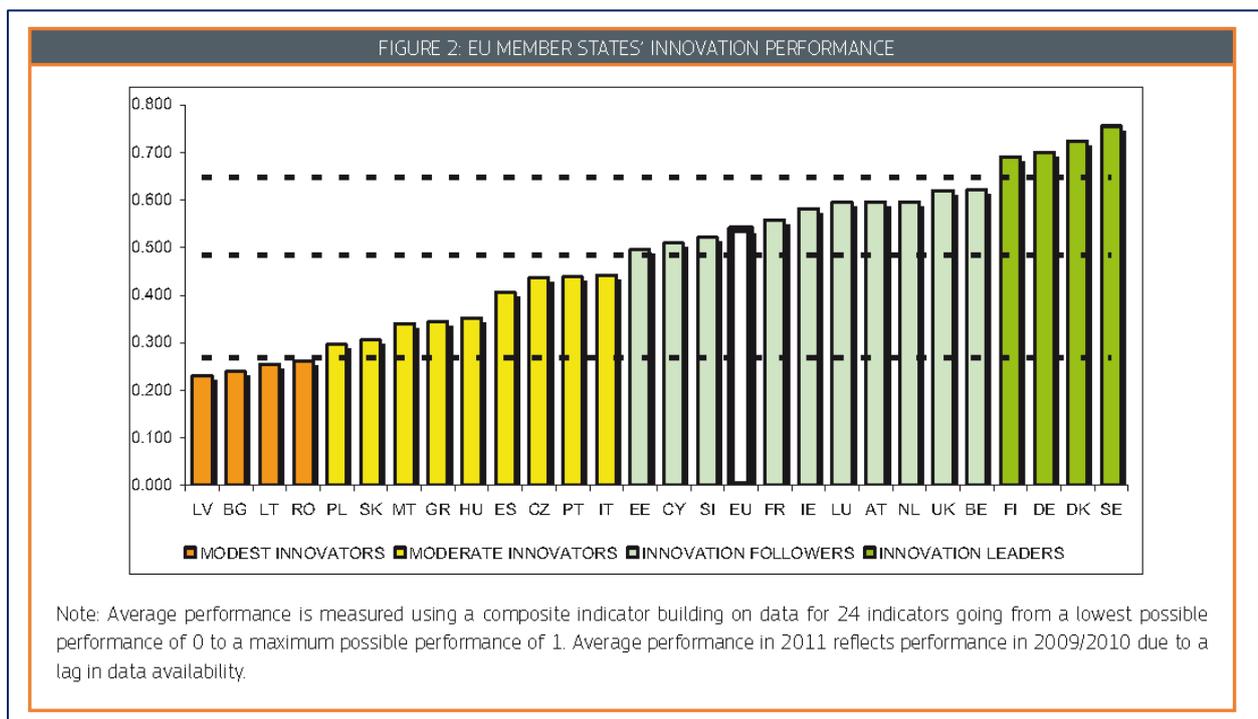
1.1. Un classement au rang des « innovateurs moyens »

Plusieurs outils d'analyse développés par la DG Entreprises et Industrie de la Commission Européenne permettent de situer les performances de recherche et d'innovation de la France et de la région des Pays de la Loire.

Le tableau de bord de l'innovation de l'Union européenne mesure les performances de recherche et d'innovation dans les 27 Etats membres et les place dans 4 groupes de pays :

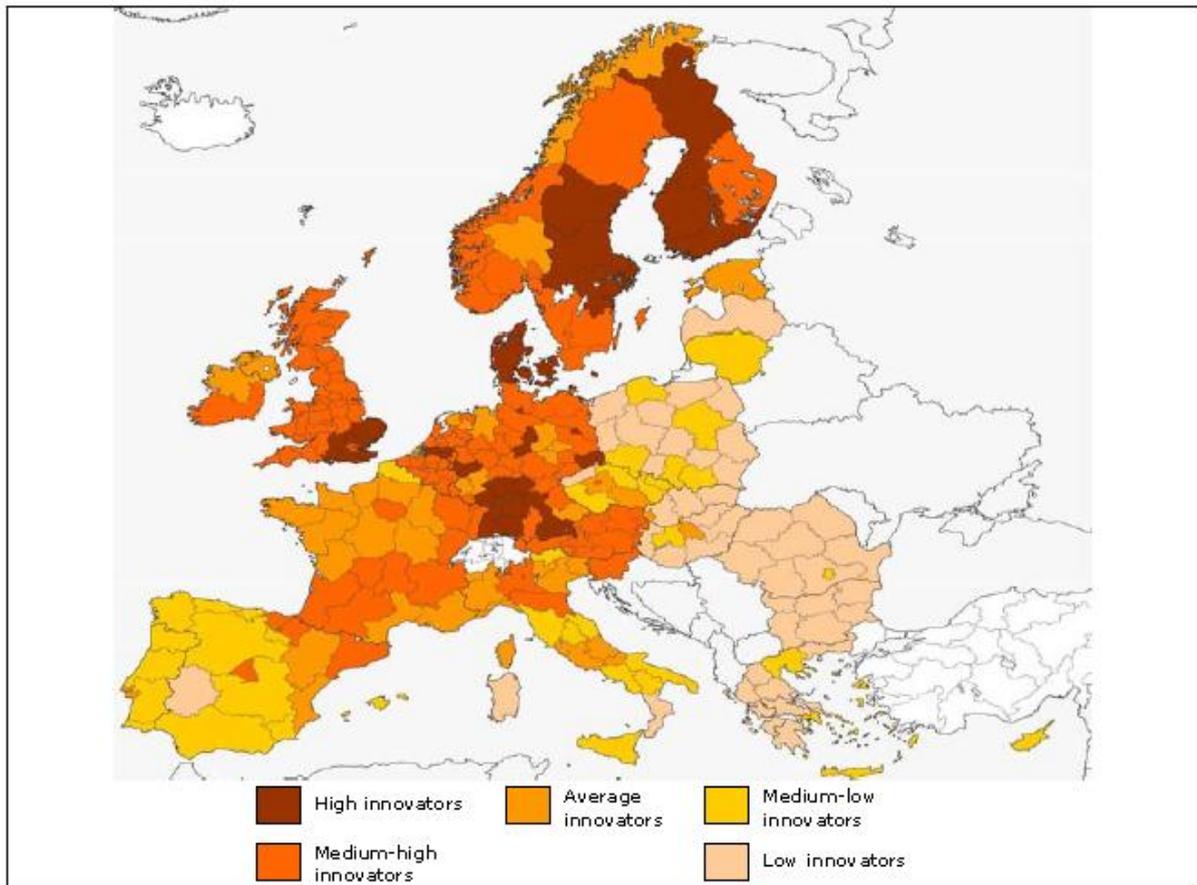
- Innovation leaders (Danemark, Finlande, Allemagne, Suède),
- Innovation followers (Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Slovénie et Royaume-Uni),
- Moderate innovators,
- Modest innovators.

Les performances sont mesurées à l'appui de 24 indicateurs dans 3 grands domaines : les facteurs externes à l'entreprise facilitateurs de l'innovation (ressources humaines, système de recherche, moyens financiers), les efforts d'innovation de l'entreprise et les effets de l'innovation.



Le tableau de bord régional de l'innovation fournit une évaluation comparative des performances d'innovation des régions de l'Union européenne selon 5 niveaux de performance. Les régions les plus innovantes se situent dans les pays leaders de l'innovation.

Aucune région française n'est classée dans le premier ou le dernier niveau. Les Pays de la Loire se situent dans les innovateurs moyens pour le tableau référencé 2009 qui se base sur des données de 2004 et 2006.



Extrait du STRATER version 2012

1.2. Une dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) modérée

En 2009, les Pays de la Loire ne représentent que 2,6 % de la dépense nationale en matière de R&D, soit la 8^{ème} région française.

	Poids national	Rang national
Population en 2009 : 3 539 048 habitants	5,7 %	5 ^e
PIB en 2009 (donnée provisoire) : 94 032M€	5 %	5 ^e
114 418 inscrits dans l'enseignement supérieur en 2010/2011	5 %	6 ^e
13 067 personnels de recherche en 2009 (ETP)	3,4 %	8 ^e
7 103 chercheurs en 2009 (ETP)	3,1 %	8 ^e
2 968 chercheurs de la recherche publique dont 978 relèvent des organismes (33 % des effectifs de la recherche publique)	3,1 %	9 ^e
4 135 chercheurs dans les entreprises	3,1 %	7 ^e
1 504 enseignants-chercheurs et chercheurs produisant dans les unités de recherche notées A+ et A sur un total de 1 912 produisant (<i>Données Aeres 2011</i>)	3,1 %	9 ^e
Production scientifique (hors SHS) en 2009 (<i>Source : OST</i>)	3,1 %	10 ^e
Production technologique (demandes de brevet européen) en 2009 (<i>Source OST</i>)	2,8 %	8 ^e
4 319 diplômés de master en 2010	4,1 %	9 ^e
376 docteurs en 2010	3,2 %	11 ^e
DIRD : 1 135 M€ en 2009	2,6 %	8 ^e
DIRDA (Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Administrations) : 369 M€	2,5 %	11 ^e
DIRDE (Dépense Intérieure de Recherche et Développement des Entreprises) : 766 M€	2,9 %	8 ^e
8 630 inscrits dans les formations d'ingénieurs et 1 890 diplômés en 2010 (4 ^{ème} rang national)		

Source : MESR-Sies (sauf indication spécifique)

Cependant les dépenses de R&D augmentent de 50 % entre 2003 et 2009 en euros courants.

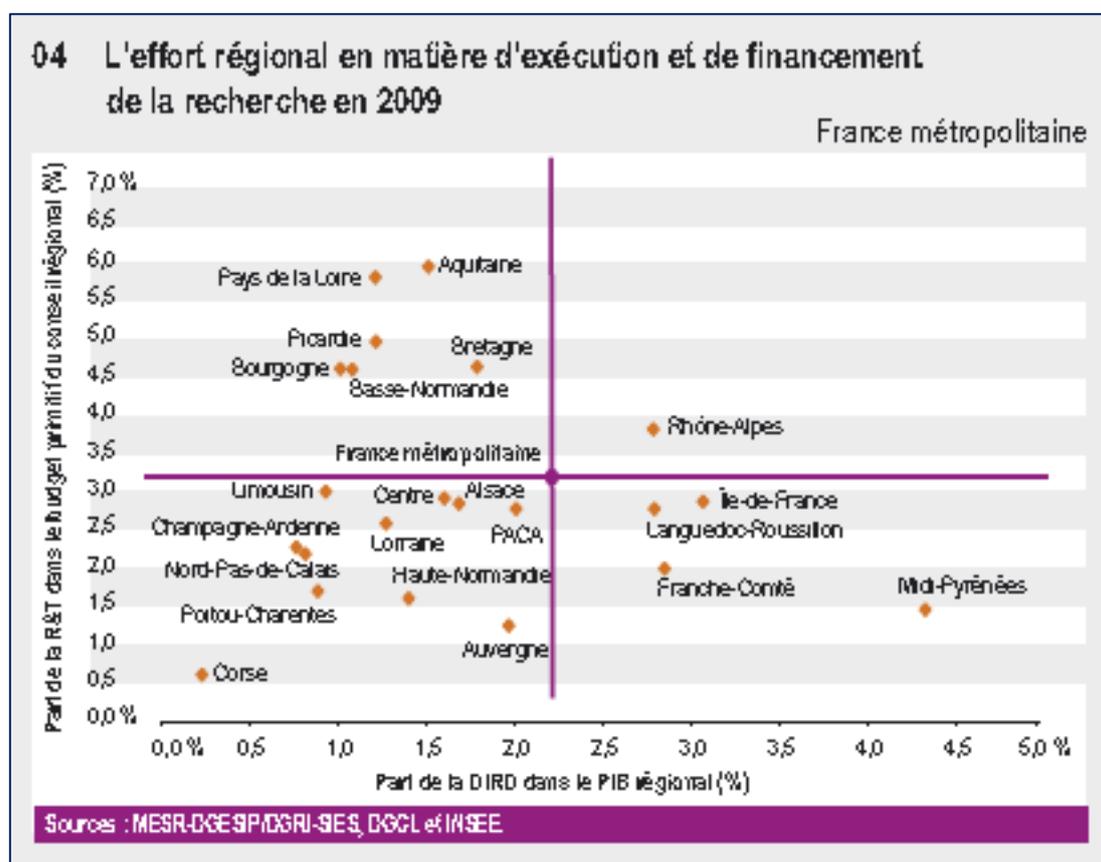
Les dépenses régionales de R&D publiques ne progressent que très peu en regard de leur progression nationale depuis 2003. La région se situait au 11^{ème} rang des régions françaises en 2003 avec 2,4 % de la dépense nationale et occupe ce même rang en 2009. En effet, la faiblesse relative de la présence des grands organismes de recherche en Pays de la Loire se traduit par un investissement public inférieur à la moyenne nationale.

L'accroissement des dépenses de R&D est essentiellement dû à l'augmentation des dépenses des entreprises (+70 %), dépenses qui représentent plus de 67 % de la DIRD régionale totale en 2009.

Au sein des dépenses des entreprises, ce sont celles des entreprises de moins de 1 000 salariés, qui sont les plus significatives :

- le poids de la DIRDE des entreprises régionales de moins de 1 000 salariés représente 4,5 % du total de la DIRDE des entreprises nationales de même taille en 2008, ce qui est proche du poids régional en termes de PIB ;
- En revanche, les dépenses des entreprises régionales de plus de 1 000 salariés ne représentent que 1 % de l'ensemble des dépenses réalisées par les entreprises de même taille. Ceci s'expliquerait notamment par le faible nombre de grandes entreprises en Pays de la Loire.

Il convient également de noter un effort notable des collectivités en Pays de la Loire pour financer la recherche : entre 2003 et 2009, le budget cumulé consacré à la recherche et aux transferts des technologies par les collectivités territoriales en Pays de la Loire (Région, Départements, EPCI et Communes) a plus que doublé avec une évolution de 50 M€ en 2003 à 118 M€ en 2009.



En 2009, la Région des Pays de la Loire est en tête avec l'Aquitaine pour la part du budget recherche dans le budget global du Conseil régional.

2. Des potentiels scientifiques et des domaines de compétences réels

Si la recherche en Pays de Loire peut encore être qualifiée de « jeune », une dynamique de rattrapage a été enclenchée ces dernières années. Cela se traduit notamment par l'augmentation de la part des Pays de la Loire dans l'ensemble des publications scientifiques et par les résultats de la dernière évaluation AERES (2011) des unités de recherche marquée par une augmentation très significative des laboratoires A et A+.

Le PRES l'UNAM et le CRRDT ont engagé des réflexions sur les domaines d'excellence qui caractérisent la région en vue de contribuer à l'élaboration du Schéma régional de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation 2014-2020. Cette réflexion a permis d'identifier cinq axes thématiques structurants. En complément, une démarche de concertation avec les territoires est lancée pour caractériser les potentialités territoriales. La région semble ainsi disposer aujourd'hui d'un réel potentiel scientifique dans cinq domaines.

1. Santé - Biologie

Cinq axes thématiques structurent l'activité scientifique dans ce domaine au niveau régional :

- Biothérapies, médecine régénérative & nanomédecine
- Nutrition, métabolisme et vasculaire
- Evaluation des risques / biomarqueurs
- Immunologie et infectieux
- Médecine nucléaire et rayonnements ionisants

Une réelle reconnaissance a pu être obtenue dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir avec la réussite de deux Labex(s) (IGO : Immunotherapy graftoncology ; IRON : Innovativeradiopharmaceuticals in oncology and neurology), d'un Equipex (ArronaxPlus), d'un Institut Hospitalo-Universitaire (Transplantations Sciences and Immunotherapy) reconnu IHU prometteur, et d'autres cohortes et projets en biotechnologies dans lesquels les laboratoires des Pays de la Loire ont une place déterminante. Ces projets viennent compléter un ensemble d'avantages concurrentiels reconnus sur l'immunothérapie, la radiothérapie, la biothérapie, la médecine régénérative, le tout associé à un savoir-faire pour conduire une recherche translationnelle et développer des sociétés de biotechnologies en bénéficiant du soutien des technopoles. Le projet Arronax notamment est un outil très discriminant dans le paysage ligérien qu'il est important de pérenniser. Il convient également de noter la présence de grands laboratoires d'un campus hospitalo-universitaire de dimension européenne à l'horizon 2015, d'un centre européen de greffe, d'un cyclotron ainsi que la construction d'un Institut de Recherche en Santé (IRS2) et d'un immeuble d'entreprises dédiés aux sociétés de biotechnologies. L'activité du Pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies initie et soutient activement les collaborations entre les laboratoires et les entreprises dans les domaines des biotechnologies et des biothérapies.

2. Mécanique - Matériaux - Energies - Génie civil

Quatre axes thématiques structurent l'activité scientifique dans ce domaine au niveau régional :

- Génie civil et gestion durable de la ville / Planétologie

- Energie / Physique subatomique
- Matériaux de structure / Acoustique
- Matériaux biosourcés / Nanomatériaux et nanostructuration / Biomatériaux / Matériaux pour l'optique et la phonotique

La dynamique académique et industrielle a été reconnue par la création de l'IRT Jules Verne dédié au développement de matériaux composites innovants issus d'une recherche académique et technologique de haut niveau. Des recherches de forte visibilité sont par ailleurs conduites en Pays de la Loire sur les infrastructures de transport, en physique nucléaire, en acoustique, sur les technologies avancées liée aux énergies (et notamment les bioénergies), ou encore sur les matériaux biosourcés et la conception de nanomatériaux. La présence de quatre Pôles de compétitivité (EMC2, Elastopôle, S2E2, IDforCar) dans la région et dont les activités se trouvent en relation avec ces thématiques scientifiques confortent largement le potentiel de cette filière d'excellence.

3. Sciences humaines et sociales (SHS)

Six axes thématiques structurent l'activité scientifique dans ce domaine au niveau régional :

- Mer et Littoral
- Environnement et territoire
- Santé, bien-être, sociétés
- Lien social, action collective et institutions
- Cultures, patrimoine, tourisme
- Altérité, identité, citoyenneté

D'un poids significatif (près de 1.000 enseignants-chercheurs), la recherche ligérienne en SHS a vu plusieurs de ces spécialités obtenir une reconnaissance européenne (ERC, PCRD) ces dernières années, notamment au travers de réussites sur les appels à projets des programmes ERC (e.g. RELMIN, LASCAUX) et Coopération du 7e PCRD (e.g. FREE, EUROCRIMJUS) ainsi que la participation à deux LABEX (RFIEA et EHNE). La présence de la MSH Ange Guépin, de l'IEA de Nantes et le soutien du CNRS constituent par ailleurs des éléments majeurs dans le paysage ligérien et français. L'une des particularités porte aussi sur le nombre relativement important de bourses CIFRE dans ce domaine (7 soutenues, 29 en cours), ce qui témoigne du développement des relations entre recherche académique et innovation en entreprise.

4. STIC-Mathématiques

Six axes thématiques structurent l'activité scientifique dans ce domaine au niveau régional :

- Décision
- Logiciel
- Interaction
- Robotique
- Bio-Informatique (en émergence)
- Mathématiques

2 labex (CominLabs dans le domaine des STIC et LEBESGUE dans celui des mathématiques) et un ERC jeune chercheur (GEODYCON) traduisent la qualité des recherches menées en Pays de la Loire dans ces 2 domaines. Les coopérations interrégionales avec les partenaires

situés en Bretagne sont également particulièrement fortes sur ces domaines. Dans le domaine des STIC, le Pôle de compétitivité à vocation mondiale Images & Réseaux et l'IRT BCom récemment labellisé doivent permettre le développement de collaborations entre les entreprises du territoire et les structures de recherche du domaine.

La réalité virtuelle constitue un domaine dans lequel des compétences sont présentes sur le territoire, notamment à Laval avec le CDT CLARTE et le projet de création d'un quartier des usages de la réalité virtuelle (Quartier Ferrié à Laval) ou dans les applications industrielles de la réalité virtuelle par le biais de l'IRT Jules Verne. Deux villes de la région, Saint-Nazaire et Laval, sont labellisées dans le domaine de la réalité virtuelle.

5. Végétal - Agroalimentaire - Mer

Quatre axes thématiques structurent l'activité scientifique dans ce domaine au niveau régional :

- Végétal
- Agro-alimentaire
- Mer
- Santé animale, Sécurité des aliments

Le poids important des universités et des écoles (ONIRIS, Agro-Campus Ouest, ESA, etc.) et la présence significative de l'INRA (Centre INRA Angers-Nantes) comme de l'IFREMER font de ces thématiques des pôles majeurs en Pays de la Loire, avec un poids de la production scientifique ligérienne estimée de 8 à 9 % de la production française dans le domaine, soit plus que le poids moyen de la région en France (environ 3 %). Ces établissements bénéficient de la présence de pôles de compétitivité comme Végépolys et Valorial, et du réseau d'Atlanpole Blue cluster. Plus que jamais, ces derniers doivent servir d'interface avec les acteurs socio-économiques. La mise en place d'une très grande unité (TGU) associant l'INRA, Agrocampus Ouest et l'Université d'Angers témoigne d'une volonté de structurer et de dynamiser les activités de recherche, y compris en allant chercher des complémentarités dans l'inter-région. A défaut de n'avoir pu s'inscrire comme porteurs de projets d'investissement d'avenir, tous les acteurs régionaux dans ce domaine sont impliqués dans des projets du 7e PCRD, y compris comme coordinateurs (e.g. TESTA, AGEEC-ORG, QBOL, IDOMMSEED, WALLTRAC, FRUIT BREEDOMICS, GIAVAP) témoignant de l'excellence de leurs recherches.

Par ailleurs, les industries culturelles et créatives sont présentes en région tel qu'à Nantes, avec le cluster du Quartier de la création regroupant pôle de recherche, enseignement supérieur et entreprises, à Angers et au Mans.

3. Une progression de l'enseignement supérieur nécessaire pour le développement de la recherche

3.1. Un tissu d'établissements dense et diversifié

Le dispositif d'enseignement supérieur des Pays de la Loire repose sur un tissu d'établissements dense et diversifié.

3 universités pluridisciplinaires de tailles très différentes : Nantes (labellisée campus prometteur, grande université de province avec plus de 34 000 étudiants, répartis sur les pôles de Nantes, St-Nazaire et La Roche-sur-Yon), Angers (19 000 étudiants, université également présente à Cholet et Saumur) et Le Mans avec l'antenne de Laval (10 500 étudiants).

La qualité du dispositif régional d'enseignement supérieur a été reconnue par la participation à quatre IDEFI (Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes) retenues au Programme d'Investissement d'Avenir. Il faut souligner également le développement des collaborations, travail en réseau et complémentarités de sites entre les différents domaines de compétences.

3.2. Une attractivité à développer encore

Mais, alors que la région enregistre les taux nationaux les plus élevés de bacheliers dans une génération et de réussite au bac, l'accès à l'enseignement supérieur, notamment à l'université, reste cependant plus faible qu'au niveau national. Ainsi, le nombre de diplômés M (9^{ème} en 2010) et D (11^{ème} en 2010) est en deçà du potentiel démographique. La bonne dynamique de l'emploi peut expliquer en partie ce choix d'études courtes. Mais le déficit de la population disposant d'un diplôme d'enseignement supérieur peut constituer à terme un handicap pour la région notamment vis-à-vis des entreprises à activités de moyennes et hautes technologies.

Il apparaît ainsi aujourd'hui nécessaire de renforcer une offre de formation, qui serait capable d'affirmer son originalité par rapport aux autres régions et d'attirer un plus grand nombre d'étudiants.

L'enseignement supérieur ligérien s'ouvre déjà largement à l'international par une politique d'échanges d'étudiants, de chercheurs et de compétences. 140 nationalités et plus de 8 000 étudiants étrangers sont accueillis. Cette ouverture se fonde sur plus de 300 établissements européens et 150 coopérations hors Europe. Au niveau doctorat, 41 % des thésards en Pays de la Loire sont d'origine étrangère.

Les établissements ligériens disposent ainsi de capacités d'attractivité. A titre d'exemple, les établissements membres du PRES l'UNAM proposent aujourd'hui 8 formations de niveau master bénéficiant du label Erasmus Mundus. 5 d'entre-elles sont coordonnées par un établissement membre de l'UNAM, ce qui représente en 2012, 14 % des masters Erasmus Mundus coordonnés par un établissement français. Deux doctorats Erasmus Mundus sont également proposés, dont un en coordination (NanoFar). Parallèlement à ces formations labellisées par la Commission européenne, les établissements membres proposent plus de 35 autres formations de niveau master dispensées en langue anglaise. Le rôle leader de

l'Unité de Formation et de Recherche Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services (UFR ITBS) de l'Université d'Angers dans les formations nationales et internationales du tourisme et de l'hôtellerie peut par ailleurs être souligné. Enfin, les chercheurs ligériens participent à 8 réseaux européens de formation initiale (Initial Training Network, ITN, programme People du 7e PCRD) dont deux réseaux coordonnés par des acteurs de la région (Walltrac, Flowairs).

3.3. Une mobilisation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) régional et l'action au service de la visibilité des acteurs et de la structuration de la recherche

Le PRES l'UNAM, créé en 2009 à l'initiative des 3 universités et de l'Ecole Centrale de Nantes, rassemble aujourd'hui 30 établissements d'enseignement supérieur et de recherche dont les 2 CHU de Nantes et d'Angers. Il représente un enjeu stratégique pour la région et un véritable lieu d'échanges et de dialogue pour structurer collectivement le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le PRES donne la possibilité à ses membres, associés autour de projets partagés, de promouvoir les atouts régionaux offrant ainsi l'opportunité pour la région Pays de la Loire de renforcer sa visibilité et son attractivité.

Le PRES s'est fortement impliqué dans le programme des investissements d'avenir (PIA). Il a participé activement à l'ingénierie de nombreux projets dont certains ont été retenus, comme les Labex (IGO & IRON), l'Equipex (ArronaxPlus) portés par des chercheurs ligériens ainsi qu'à des projets inter-régionaux et/ou nationaux. Outre un soutien financier direct ciblé, le PRES assure la coordination de deux Labex en Santé et gère, pour le compte des responsables de ces Labex, une part de leur gouvernance.

Soucieux de consolider son appui aux chercheurs et leur insertion dans les programmes européens de recherche, le PRES a aidé aux efforts de structuration à l'échelle régionale d'un service d'aide au montage de projets européens. Près d'un million d'euros de subvention FEDER ont permis, depuis 2006 et en appui à deux CPER successifs, d'encourager une dynamique européenne et de faciliter l'accès aux dispositifs européens tel que le Programme Cadre de Recherche et de Développement (PCRD). La mise en place des 3 cellules Europe de site (Nantes, Angers, Le Mans) a assurément bénéficié aux 132 projets européens acceptés pour financement qui ont déjà été recensés sur les 5 premières années du 7e PCRD (ce qui représente un apport financier de plus de 37 millions euros pour les laboratoires ligériens). C'est une évolution favorable en termes de financements acquis, en comparaison avec le 6e PCRD, qui contribue nettement à soutenir l'internationalisation de la recherche. Plus de 460 propositions de projets ont été soumises pour atteindre ce résultat, c'est dire l'importance de maintenir un fort soutien au montage de propositions dans un contexte de plus en plus compétitif.

Le PRES l'UNAM porte également à l'échelle régionale le pôle CREER qui touche aujourd'hui plus de 20 % des étudiants. C'est l'un des 20 Pôles Entrepreneuriat Etudiants (PEE) labellisés au niveau national en 2010 avec pour missions la valorisation et la mutualisation de l'entrepreneuriat étudiant sur le territoire ligérien.

3.4. Un réseau d'acteurs au service de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI)

Priorité affirmée du territoire, la diffusion de la CSTI est portée par un réseau dense d'acteurs réunis et coordonnés dans le cadre de la commission régionale de la CSTI. Le projet « Parcours en sciences et techniques pour la réussite des jeunes ligériens » financé par l'ANRU dans le cadre du PIA est exemplaire de cette politique. Il participe à la mise en œuvre de trois objectifs :

- favoriser un égal accès de tous aux connaissances scientifiques et techniques actualisées, par la conception de programmes communs à l'ensemble du territoire régional ;
- donner le goût des sciences, en élargissant les publics touchés et en portant une attention particulière aux jeunes (représentation des métiers scientifiques et techniques, découverte des filières, etc.) ;
- mieux faire connaître les secteurs d'excellence des Pays de la Loire.

Sous l'impulsion de la Région, d'autres initiatives collectives ont récemment vu le jour, notamment la création de Culturesciences.fr, site internet dédié aux sciences et techniques.

3.5. Des collaborations interrégionales à conforter

Les partenariats à l'échelle interrégionale sont d'ores et déjà nombreux : citons, à titre d'exemples, le GIS BIOGENOUEST ou le développement du groupement inter-régional de recherche clinique et d'innovation du grand ouest (GIRCI GO) pour lequel les CHU de Nantes et d'Angers animent deux des six réseaux de compétences visant à mutualiser des fonctions « support » et à développer des champs d'expertises spécifiques.

En prenant notamment appui sur certains projets retenus par le Programme Investissements d'avenir (labex Mer, Comin Labs, Lebesgue, IEED FEM...), des coopérations thématiques sont encore à développer.

4. Des atouts favorables à l'innovation

4.1. Un nombre d'emplois dédiés à l'innovation important

Avec aujourd'hui 30 000 emplois dédiés à l'innovation dans les métiers de la conception et de la recherche, occupés en majorité par des ingénieurs, des cadres d'études et des techniciens, la région enregistre une progression constante de sa capacité d'innovation, qui peut être technologique, organisationnelle ou bien sociétale et territoriale. Les Pays de la Loire se classent ainsi au quatrième rang des régions métropolitaines, hors Île-de-France, pour le nombre d'emplois dédiés à l'innovation. En termes de poids de ces métiers dans l'ensemble de l'emploi de la région, l'écart par rapport aux régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes est cependant encore manifeste : 2,1 % en Pays de la Loire contre plus de 3 % dans les deux autres régions en tête du classement.

30 000 emplois dans la conception et la recherche en Pays de la Loire

Nombre et part d'emplois (en %) dans la fonction conception-recherche



Lecture : En 2006, dans les Pays de la Loire, 29 900 personnes ont un emploi dans la conception et la recherche, ce qui représente 2,1 % de l'emploi total de la région.

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire.

En Pays de la Loire comme dans les autres régions, les PME des secteurs des services technologiques - activités informatiques et services d'information, édition, recherche et développement scientifique - ont innové davantage entre 2006 et 2008 que celles de l'industrie : 60 % contre 53 % d'entreprises innovantes. Ces taux d'innovation sont très proches de ceux constatés au niveau national (respectivement 62 et 51 %). Les entreprises industrielles des Pays de la Loire sont néanmoins plus nombreuses à innover que dans les régions Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte d'Azur (46 %), qui lui sont assez comparables par leur taille ou leur tissu productif.

Dans l'industrie, les secteurs les plus innovants sont la fabrication informatique, électronique, optique et d'équipements électriques, ainsi que l'industrie chimique et pharmaceutique, avec 71 % d'entreprises innovantes. Dans ce premier secteur de fabrication de technologies de pointe, le taux d'innovation est supérieur à la moyenne nationale (63 %). A l'inverse, les taux d'innovation les plus bas concernent les secteurs de la réparation et installation de machines et d'équipements (42 %), la fabrication de textiles et les industries de l'habillement, du cuir et de la chaussure (47 %), ainsi que le travail du bois et les industries du papier (47 %). Dans ce dernier secteur, bien implanté dans les Pays de la Loire comme en Nord-Pas-de-Calais ou en Franche-Comté, les entreprises de la région innoveraient néanmoins autant qu'en Nord-Pas-de-Calais et sont plus nombreuses à le faire qu'en Franche-Comté (47 % contre 42 %).

Dans les secteurs des industries agroalimentaires et de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, très présents également dans la région, les taux d'innovation - respectivement 56 % et 65 % - sont largement plus élevés que la moyenne nationale et que pour les entreprises des mêmes secteurs situées en Nord-Pas-de-Calais et en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans la métallurgie, une entreprise sur deux innove, soit la norme nationale.

Dans les services technologiques, le taux d'innovation culmine logiquement dans la recherche et le développement scientifique, avec deux entreprises sur trois qui innoveraient. Les entreprises des activités informatiques et services d'information innoveraient également en nombre dans les Pays de la Loire (62 %), mais moins fréquemment qu'au niveau national et qu'en Nord-Pas-de-Calais.

Les PME industrielles des Pays de la Loire sont, en moyenne, plus innovantes que les autres
Proportion d'entreprises innovantes entre 2006 et 2008 selon le secteur d'activité

Secteur	Pays de la Loire		Moyenne France	Différence de taux d'innovation Pays de la Loire-France (en %)
	Nombre de PME	Taux d'innovation (en %)	Taux d'innovation (en %)	
Métallurgie et fabrication de produits métalliques à l'exception des machines et des équipements	517	50	48	2
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	345	56	46	10
Travail du bois, industries du papier et imprimerie	268	44	46	- 2
Fabrication de machines, équipements et matériels de transport	257	58	61	- 3
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques	237	65	61	4
Réparation et installation de machines et d'équipements	180	42	39	3
Fabrication de textiles, industries de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	178	47	47	0
Fabrication informatique, électronique, optique, et d'équipements électriques	104	71	63	8
Industrie chimique et pharmaceutique	42	71	75	- 4
Autres industries manufacturières	178	51	64	- 13
Autres	5	n.r.	30	n.r.
Ensemble Industrie	2 311	53	51	2
Activités informatiques et services d'information	76	62	68	- 6
Édition, audiovisuel et diffusion	66	56	55	2
Recherche-développement scientifique	17	67	77	- 9
Ensemble Services technologiques	159	60	62	- 2

n.r. : non représentatif.
Champ : entreprises monorégionales ou quasi monorégionales de 10 à 249 salariés.
Source : Insee, enquête communautaire sur l'innovation (CIS) 2008.

En 2008, en Pays de la Loire, un peu plus de 500 entreprises ont bénéficié du crédit d'impôt recherche (mesure d'incitation fiscale visant à favoriser les efforts de recherche et

développement). Ceci situe les Pays de la Loire dans le trio de tête des régions de province. Il est perçu par un quart des entreprises des services technologiques ayant innové, soit une proportion deux fois supérieure à celle des entreprises industrielles.

4.2. Un fort réseau d'acteurs au service de l'innovation

Coordonnée dans le cadre de la Commission Régionale de l'Innovation, l'offre publique de conseil et d'accompagnement des entreprises des Pays de la Loire en innovation est bien dotée, avec 19 institutions publiques (OSEO, Agence régionale, INPI, ...). Cette offre va de la détection des besoins des entreprises à l'accès à des compétences technologiques ou humaines spécifiques.

La région accueille 7 pôles de compétitivité :

- 2 pôles à vocation mondiale : Images & Réseaux, Végépolys,
- 5 pôles à vocation nationale : Atlanpole Biothérapies, Elastopôle, EMC2 (ensembles métalliques et composites complexes), iDforCAR (automobile), Valorial (agro-alimentaire).

Les thèmes de recherche des pôles de compétitivité en région (2011)

Nom	Rayonnement	Domaines d'activité	Thématiques principales
Atlanpole Biothérapies	vocation nationale	Biotechnologies, santé	Thérapie cellulaire et génique, immunologie et immunothérapie, ingénierie moléculaire, tissulaire et cellulaire
Elastopôle	vocation nationale	Chimie, matériaux	Matériaux, conception, formulation, process, environnement, énergie, économie
EMC2	vocation nationale	Matériaux, microtechnique, mécanique	Ensemble métallique et composites complexes, processus et systèmes complexes
iDforCAR	vocation nationale	Transports	Ingénierie produit et process petite série, matériaux et architecture véhicules, intelligence des systèmes embarqués, usages spécifiques et valeur client
Images & Réseaux	vocation mondiale	TIC	Technologies de l'information et de la communication
Valorial	vocation nationale	Agriculture, Agroalimentaire	Lait et produits dérivés, ovoproduits et produits dérivés, viandes et produits dérivés, microbiologie alimentaire, ingrédients fonctionnels, nutrition santé, process et emballages

Végépolys	vocation mondiale	Agriculture, Agroalimentaire	Innovation variétale, protection des plantes, végétal et santé, horticulture et paysage urbain
S2E2	vocation nationale	Énergie	Production d'énergie, stockage de l'énergie électrique, convertisseurs de puissance, interconnexions et composants électroniques, systèmes communicants et intelligents, systèmes et équipements, comportement des usagers et design des produits.

Source : Observatoire Régional Economique et Social (ORES) Pays de la Loire

Initialement localisé en régions Centre et Limousin, le pôle S2E2 (Smart Electricity Cluster) étend son action au territoire ligérien depuis 2011. De même, une demande est en cours pour une extension du Pôle Mer Bretagne vers les Pays de la Loire, légitimée notamment par la filière Atlanpole Blue Cluster.

Notons que la région accueille également 3 Clusters d'entreprise, West dans le domaine de l'alimentation, Nova Child dans celui de l'Enfant et Novabuild dans le domaine de l'écoconstruction.

Les quatre technopoles (Atlanpole, Angers Technopole, Technopole du Mans, Laval Mayenne Technopole) sont très ancrées territorialement, ce qui leur confère un bon niveau de performance en matière d'accompagnement de jeunes entreprises innovantes et d'incubation. Les quatre technopoles constituent en effet les points d'entrée dans l'incubateur régional (porté par Atlanpole).

Le Réseau régional de Développement de l'Innovation (RDI), évolution du réseau de développement technologique, rassemble quant à lui 140 membres représentant les différentes institutions jouant un rôle d'appui et d'accompagnement à l'innovation. Le principal enjeu du RDI est d'intégrer davantage la dimension de l'innovation non technologique et d'élargir son réseau d'adhérents pour ce faire.

Un réseau de centres techniques importants, avec plusieurs centres réputés nationalement ou internationalement, est présent sur le territoire. Ils sont présents dans de nombreux domaines de l'activité économique, de la mécanique à l'agroalimentaire, en passant par le textile, et proposent souvent un panel de services très important pour tester et développer les innovations technologiques de l'entreprise en création jusqu'aux grands groupes industriels.

Les centres de diffusion et de ressources technologiques (Cellule de Diffusion Technologique - CDT et Centre de Ressources Technologiques - CRT), qui sont en contact constant avec les PME du territoire et contribuent au développement technologique de la région, constituent également des dispositifs de soutien à l'innovation. Il y a ainsi en région Pays de la Loire 4 CDT, dont 2 sont CRT.

Les deux CDT sont :

- ASTINOV (ex-CRITT Pays de la Loire Productique) à Angers,

- CLARTE, qui intervient auprès des entreprises sur les études et projets de recherche liés à la réalité virtuelle, aux systèmes embarqués temps réel, à la réalité augmentée, aux interactions à retour d'effort.

Les deux CDT-CRT sont :

- SYNERVIA,
- CTTM (précédemment Association gestionnaire du centre de transfert de technologie du Mans), domaine acoustique, matériaux.

L'existence de plates-formes technologiques (PFT) régionales, intégrées comme partenaires aux différents pôles de compétitivité selon leur thématique, peut aussi être rappelée :

- PFT « automatismes et composites » à La Roche-sur-Yon,
- PFT « E-mode », « le prototypage rapide », à Cholet.

Cette offre est complétée par le développement de plates-formes régionales d'innovation (PRI). Réunissant un groupe d'entreprises et une ou plusieurs structures de formation ou de recherche, mutualisant sur un même lieu compétences professionnelles et moyens technologiques, les PRI ont pour objet de faciliter l'expérimentation, l'incubation et la réalisation de projets industriels. Les PRI doivent ainsi permettre un maillage entre territoires, filières et centres de ressources au service des entreprises régionales. Les PRI se développent dans des domaines très variés : l'automobile, la robotique, la mode, l'agro-alimentaire, la réalité virtuelle, le design, le bien vieillir, ... A mi-2012, on dénombre 76 PRI dont 36 sont en activité et 40 sont en cours de montage. La répartition par filière et département est présentée dans le tableau ci-dessous :

Filières	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Non localisée	Total
Agrobio-Végétal-Santé	7	7	2	2	2	1	21
Matériaux-Mécanique-Métallurgie	7	3	3	3	4		20
Énergie-Environnement-BTP	7	2	1	1	2		13
TIC-Électronique-Informatique	7	1			1		9
Tourisme	1	3			1	1	6
Design	1	2					3
Services Intellectuels	1		3				4
Ensemble filières	31	18	9	6	10	2	76

Enfin, le réseau d'acteurs au service de l'innovation va être renforcé par la création de la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies) Ouest Valorisation portée par le PRES Université européenne de Bretagne, le PRES L'Université Nantes Angers Le Mans (L'UNAM), le CNRS, l'INSERM et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). La SATT ambitionne de mettre fin au morcellement des structures pour améliorer l'efficacité du transfert de technologies et la valeur économique créée. Son positionnement dans l'écosystème de l'innovation reste cependant en discussion. Elle s'inscrira naturellement dans l'écosystème de l'innovation, travaillant de façon privilégiée avec les principaux partenaires régionaux que sont les technopoles, les incubateurs et les pôles de compétitivité. Elle soutiendra un fonctionnement en mode projet pour la création d'entreprises. Elle doit être emblématique du développement de la coopération et des échanges d'expériences entre les établissements des deux régions.

4.3. Un positionnement de la recherche, de l'innovation et des soutiens aux entreprises au cœur de la contractualisation 2007-2013

L'analyse de l'utilisation des fonds structurels sur la période 2000-2006 montrait que la France était un des pays qui avait consacré le moins de moyens à l'innovation (5 à 6 % du FEDER) alors que la plupart des pays avaient consacré entre 15 à 30 % du FEDER à cet objectif.

Pour la période 2007-2013 en Pays de la Loire, une priorité marquée a été accordée à l'axe 1 « *Une euro-région performante et innovante : innovation et économie de la connaissance, politique de l'entreprise* » avec près de 40 % des dépenses totales prévues dans le PO FEDER. Plus des 2/3 des crédits FEDER de l'axe 1 ont été affectés à l'objectif 12 « Développer les pôles de compétitivité, les filières d'excellence industrielles ou artisanales (ou agricoles, en articulation avec le FEADER) et technologiques de la région ». La programmation a d'ailleurs été forte sur ces mesures dès 2007. Les perspectives de court terme confirment cette tendance et font apparaître de probables tensions sur les dotations allouées sur la période de programmation 2007-2013, notamment sur la mesure 22 « investissements structurants de recherche et d'innovation ». Les projections de moyen terme et la multiplicité des projets en phase d'élaboration montrent que ce mouvement se prolongera au-delà de 2013.

Le CPER vient en appui en finançant des opérations non éligibles au PO FEDER telles que les investissements au bénéfice des infrastructures d'enseignement supérieur. Le CPER 2007-2013 a inscrit 320,5 M€ d'investissements structurants, en faisant converger les moyens de l'Etat, des collectivités territoriales et les fonds européens pour la mise au standard international des bâtiments et le développement de l'attractivité pour l'accueil de nouvelles équipes. Ces programmes ont permis d'engager d'importantes opérations au profit notamment du pôle santé à Nantes et à Angers, du pôle végétal à Angers et des sciences des matériaux à Nantes et au Mans.

4.4. Une priorité régionale donnée au développement de l'innovation

La Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) adoptée en décembre 2008 a identifié 6 objectifs pour promouvoir l'innovation et la compétitivité du tissu économique régional :

1. Accroître la capacité d'innovation des PME,
2. Renforcer la compétitivité des filières régionales par l'innovation,
3. Renforcer la recherche régionale, et la mobiliser au service de l'innovation,
4. Développer un haut niveau de compétences dans les entreprises,
5. Créer un environnement favorable à l'innovation dans les entreprises,
6. Optimiser la gouvernance du système régional d'innovation.

L'innovation est également une priorité du nouveau Schéma Régional de l'Economie et de l'Emploi Durables 2011-2016. L'objectif est de multiplier par 5 le nombre d'entreprises ayant initié une démarche d'innovation au terme du schéma en le portant à 10 000. Pour ce faire, un parcours « innovation pour tous » est développé avec la création de nouveaux dispositifs et le développement des outils existants, accompagné par la mise en place d'un Portail de l'Innovation en Pays de la Loire et d'une Commission Régionale de l'Innovation.

Le Portail de l'Innovation en Pays de la Loire, mis en place fin 2011, présente un descriptif des différentes étapes et outils propres au parcours de l'innovation, en fonction de la

capacité à innover de l'entreprise et de la maturité de son projet. Il permet aux entreprises d'établir en tout point du territoire le contact avec la structure susceptible de les accompagner dans leur projet d'innovation. Il propose également un moteur de recherche permettant d'identifier rapidement les compétences scientifiques et technologiques des équipes de recherche des Pays de la Loire.

Le développement de l'innovation passe aussi par la valorisation des compétences académiques au bénéfice du tissu économique régional, valorisation qui dépend des capacités, encore trop limitées, de détection et d'accompagnement, que ce soit au sein même des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ou dans le cadre des plates-formes ou dynamiques collectives soutenues par la Région (exemple du CEA).

Le financement des projets d'innovation en Pays de la Loire a été renforcé avec la mise en œuvre début 2012 du Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation. Ce fonds commun OSEO/Région des Pays de la Loire permet d'attribuer des financements aux entreprises et aux laboratoires régionaux pour la mise en œuvre d'un projet à caractère innovant dans les phases « amont » les plus risquées (étude de faisabilité, projet de transfert de technologies, recherche de partenaires, prestations technologiques et non technologiques...). Au-delà des innovations de produit qui étaient financées par le fonds existant antérieurement, il privilégie une approche large et ouverte de l'innovation, couvrant des aspects non technologiques tels que les modèles économiques et commerciaux, le design des produits et leurs usages, l'organisation de l'entreprise, les conditions de travail, le travail en réseau, l'innovation sociale et territoriale, c'est-à-dire des éléments clés de la compétitivité des entreprises et des gains possibles de productivité pourtant insuffisamment mis en œuvre.

L'Economie sociale et solidaire joue un rôle important en matière d'innovation non-technologique. Entreprendre socialement est souvent synonyme d'innovation et nécessite de l'audace de la part des dirigeants. Il importe donc de soutenir le développement économique de leurs entreprises au-delà de la phase d'expérimentation pour éviter leur récupération par les entreprises capitalistes. D'où la nécessité de développer des moyens de repérage d'initiatives innovantes, d'expertises dans les territoires et de soutien au financement de ces innovations.

5. Le développement des stratégies collectives, au service du développement des entreprises, des filières et des territoires

Le tissu économique des Pays de la Loire se caractérise par une forte proportion de PME qui individuellement peuvent avoir du mal à faire face à la concurrence internationale. De ce fait, ont émergé dans la région des projets collectifs d'entreprises (ex : cluster Neopolia) qui ont été accompagnés par les pouvoirs publics. Au-delà des pôles de compétitivité, les regroupements sous forme de filière, pôle, cluster ou plate-forme régionale d'innovation, en lien avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, sont encouragés par les acteurs publics régionaux dès lors qu'ils présentent un projet cohérent et des impacts positifs sur l'emploi et le développement du territoire (Association Loire Electronic Applications Valley, IRT Jules Verne, pôle végétal angevin, filières biotech à Nantes etc.).

Quatre illustrations de ces dynamiques collectives sont présentées ci-après.

Le déploiement de la filière des énergies marines renouvelables (EMR)

Le territoire ligérien dispose de nombreux atouts pour favoriser le déploiement de la filière EMR. Sa façade maritime, l'adaptation de son sous-sol marin, son infrastructure portuaire, les forces de sa filière industrielle autour de la mécanique et des matériaux, enfin la qualité de son appareil de recherche dans le domaine du génie océanique, du génie électrique, des sciences de matériaux, notamment composites, du génie civil... Le bassin des carènes et le bassin de houle de l'Ecole Centrale de Nantes, ainsi que la soufflerie Jules Verne du CSTB constituent également des atouts majeurs.

Dans le domaine de l'éolien offshore, le consortium porté par EDF EN et Dong Energy est lauréat sur trois zones de l'appel d'offres national, dont celle de Saint-Nazaire. ALSTOM, fournisseur des éoliennes pour ce consortium, crée deux usines à Saint-Nazaire pour la fabrication de nacelles et de générateurs avec 300 personnes, puis de composants pour les hydroliennes, ainsi qu'un centre d'ingénierie EMR de 200 personnes dans les Pays de la Loire. L'identification d'une nouvelle zone en Vendée sera proposée dans le cadre du second AAP qui sera lancé prochainement. Le cluster NEOPOLIA s'organise pour proposer une offre industrielle dans ces domaines, reposant sur les compétences des entreprises locales et identifiée par le syndicat national des énergies marines renouvelables.

Technocampus Océan est l'une des 6 plates-formes technologiques de l'IRT Jules Verne, labellisée dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Il s'agit d'un centre d'excellence mutualisé pour les technologies navales, océaniques et les énergies marines renouvelables, ayant vocation à accueillir tous les projets collectifs depuis la recherche fondamentale jusqu'à la réalisation de prototypes. Parmi les domaines d'activités qui seront portés par l'IRT, les « éléments structurels pour l'énergie » alimenteront la dynamique de la filière des EMR. Une plate-forme Bord à quai, ou Technocampus Océan II, située à Saint-Nazaire permettra de compléter l'activité en matière de tests et d'essais concernant les pièces industrielles de grandes dimensions, en particulier les hydroliennes développées par ALSTOM.

L'équipement du site d'essai en mer dédié aux EMR SEM-REV, porté par l'Ecole Centrale de Nantes, en déploiement au large du Croisic, inscrite au Contrat de projets Etat-Région, constituera un des piliers de l'Institut d'Excellence en matière d'Energies Décarbonées (IEED) France énergies marines. Financée à hauteur de 13,5M€ par les pouvoirs publics (Etat, Conseil régional, Conseil général de Loire-Atlantique, fonds européen FEDER), dont 8,6M€ dans le cadre du CPER 2007-2013, cette plate-forme SEM-REV complète le maillage régional sur l'ensemble des composantes des énergies marines renouvelables.

Loire Electronique Applications Valley (LEA Valley)

L'industrie électronique représente un des fleurons de l'économie régionale, avec 20 000 emplois répartis dans 400 entreprises dont environ un quart sont implantées en Maine-et-Loire. Toutes les étapes de la chaîne de la valeur sont représentées: bureaux d'études, routage et fabrication de circuits imprimés, industrialisation et fabrication et intégration de cartes électroniques, organismes certificateurs, maintenance et réparation. Quelques grands donneurs d'ordre (Thalès, Bodet, Sercel ...) sont présents, ainsi que de nombreux sous-traitants de toutes tailles (Tronico, Lacroix électronique, Eolane, Selva, Axis électronique...) et quelques entreprises de petite taille fabricant des produits propres (Stramatel, DEF ouest, Europlacer...).

En 2006, une dizaine d'entreprises du secteur a décidé de se réunir pour mettre en place des actions communes à l'échelle du territoire avec pour objectif principal de renforcer leur compétitivité. Cette démarche collective, soutenue par la Région des Pays de la Loire et l'Etat, a permis en deux ans de lancer des projets concrets et innovants sur des thématiques aussi variées que la performance, l'innovation et le marché.

En 2008, la démarche se structure avec la réalisation d'une étude permettant un diagnostic de l'industrie électronique en Pays de la Loire et identifiant les axes stratégiques de développement. En décembre, l'association « Loire Electronique Applications Valley (LEA Valley) » est créée.

En janvier 2011, LEA Valley qui comptait 75 adhérents (entreprises (-65 % des adhérents-, écoles/laboratoires de recherche, institutionnels) a été sélectionné dans le cadre du dispositif Etat des grappes d'entreprises.

Sa stratégie comporte deux axes :

- un positionnement généraliste sur la meilleure chaîne de valeur opérationnelle en France (et en Europe) : position de sous-traitant des autres clusters, « fournisseur électronique officiel des clusters gagnants » ;
- un positionnement spécialisé sur le segment « objets et solutions communicantes » avec la création en 2010 de la plate-forme régionale d'innovation ATRIUM.

L'aménagement du quartier Ferrié à Laval en un quartier des usages de la réalité virtuelle

Le projet d'aménagement du quartier Ferrié à Laval en un quartier des usages de la réalité virtuelle est une véritable opportunité pour le rayonnement et le développement de l'attractivité du territoire, un enjeu de compétitivité économique au niveau international pour plusieurs filières industrielles mais également un enjeu de développement de nouveaux usages.

Un cluster dédié aux bioressources marines

Le pôle Atlanpole Blue Cluster, qui fédère les acteurs des bioressources marines, regroupe près de 50 entreprises, une trentaine de laboratoires et des organismes de formations, soit une centaine d'acteurs spécialisés dans la production et la valorisation des bioressources marines, notamment les microalgues. Un sujet qui intéresse aussi bien l'industrie agroalimentaire, que la cosmétique, la santé, l'environnement ou encore l'énergie.

Parmi les membres du cluster, des jeunes pousses comme Algenics (production de protéines thérapeutiques à partir de microalgues), Algosources Technologies (production de biocarburant à partir de microalgues) et des entreprises plus matures comme Alpha Biotech (production de compléments alimentaires) ou Phosphotec (valorisation des déchets de pêches). Les laboratoires de recherche de la région jouent un rôle moteur dans le dynamisme de la filière, avec des expertises comme celles de l'Ifremer ou du GEPEA, laboratoire de recherche en génie des procédés, environnement, agroalimentaire, situé à Saint-Nazaire.

La filière émergente des bio-ressources marines (Blue cluster) porte ainsi des projets majeurs sur le territoire :

- institut européen des micro-algues à Nantes,
- démonstrateur pré-industriel à St-Nazaire,
- PRI Micro-algues à Guérande.

Zoom sur ...

... le développement de stratégies intégrées recherche/formation/innovation, une orientation gagnante dans le cadre du programme « Investissements d'avenir »

Les filières, pôles et clusters sont tournés vers une logique de valorisation des connaissances et des compétences au service du développement des entreprises en fonction des enjeux de compétitivité de court et moyen terme du secteur concerné. La structuration collective des acteurs permettant de développer des stratégies intégrées agissant simultanément sur les leviers de la recherche, de la formation et de l'innovation, a trouvé sa première concrétisation dans l'Institut de recherche technologique (IRT) Jules Verne.

Le projet d'IRT Jules Verne s'est appuyé sur le Technocampus EMC2, financé à hauteur de 14 M€ par le FEDER. Il s'agit d'un centre de transfert de technologie et de recherche de 19 000 m² dédié à la mise en œuvre des matériaux composites né en 2009 d'une mobilisation collective exemplaire des acteurs économiques et institutionnels locaux. Forts de cette première réalisation, en réponse à l'appel à projet lancé par l'Etat dans le cadre des Investissements d'avenir, et à l'initiative du Pôle EMC2, de Technocampus EMC² et du PRES L'UNAM, une trentaine de partenaires industriels, académiques et institutionnels se sont engagés dans le projet d'IRT Jules Verne, centre de recherche mutualisé, dont l'ambition est de devenir une référence mondiale dans le domaine des technologies avancées de production, pour les structures composites, métalliques et structures hybrides, sur quatre domaines : la construction navale, l'aéronautique, les transports terrestres et les énergies marines renouvelables. Il permettra de conforter des filières stratégiques pour la région et de développer la filière des énergies marines renouvelables (EMR).

Fort d'un soutien de l'Etat de 115 M€, d'un investissement des entreprises de 120 M€, et d'un accompagnement des collectivités de plus de 100 M€, notamment sur l'immobilier et les infrastructures, l'IRT représente un engagement de plus de 350 M€ sur 10 ans.

De même, la labellisation de l'IEED (Institut d'excellence en matière d'énergies décarbonées) France Energies Marines permettra de renforcer la plate-forme d'expérimentation SEMREV, portée par l'Ecole Centrale de Nantes.

La présence en Sarthe d'un cluster dédié à la maintenance des éoliennes (services, formation, recherche et développement), qui s'appuie notamment sur la richesse du tissu local en sous-traitance (plasturgie, mécanique, électronique...) est par ailleurs un atout pour le développement de la filière éolienne en Pays de la Loire et l'implantation de grands donneurs d'ordre comme Alstom.

Le secteur de l'alimentation et de l'industrie agro-alimentaire présente un potentiel de développement de stratégie intégrée : tissu équilibré de grands groupes et de PME bien répartis sur le territoire, potentiel important de recherche et d'enseignement supérieur, pôles de compétitivité Valorial et Végépolys. non retenu dans le cadre du PIA, le projet d'IDEFI « campus de l'innovation alimentaire » porté par ONIRIS, dans le cadre d'un large partenariat avec l'Université et les grandes écoles des sites nantais et angevins, sera néanmoins mis en œuvre.

Il s'agit pour cette filière de développer une approche équivalente à celle de l'IRT Jules VERNE : positionner un centre de ressources sur les technologies génériques de production, avec un positionnement national et international et favoriser la mise en résonance des pôles d'excellence, ambition de Cap Aliment.

Le développement d'une stratégie intégrée dans ce secteur pourra s'appuyer sur la plate-forme régionale d'innovation (PRI) Cap Aliment lancée officiellement fin juin 2012. Montée à l'initiative de la Région des Pays de la Loire, la PRI Cap Aliment est portée par deux piliers : LIGERIAA (association régionale des industries alimentaires des Pays de la Loire) et PONAN (Pôle Alimentation et Nutrition). Tête de réseau des PRI en agriculture et en agroalimentaire, elle a vocation à fédérer l'ensemble des compétences, équipements et moyens régionaux sur les thématiques de l'alimentation et de la nutrition (INRA, ONIRIS, IFREMER, Université, CTCPA, TECALMAN...).

Dans le domaine de la Santé, les Labex (IGO & IRON) se sont construits sur une architecture générale prenant en compte le tryptique Recherche/Formation/Innovation. De même, le démonstrateur préindustriel PGT (Preindustrial Gene Therapy) est un très bon exemple du lien entre Recherche et Innovation.

Dans le domaine de l'énergie, le développement d'un démonstrateur préindustriel pour la formation de biokérozène à partir de microalgues (projet DEFI- μ ALG) à St Nazaire en est un autre exemple.

6. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces



Axe 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication

La stratégie numérique pour l'Europe vise à assurer une croissance économique intelligente, durable et intégratrice par la réalisation du marché unique numérique et par l'exploitation du potentiel en matière d'innovation grâce à l'Internet rapide et ultrarapide et aux services et applications interopérables. La France s'est fixée un objectif de couverture de 100 % en très haut débit à l'horizon 2020, qui est cohérent avec l'agenda numérique de la Commission Européenne.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un puissant moteur de croissance économique, d'innovation et de productivité dans un grand nombre de domaines : développement de réseaux d'accès de nouvelle génération ouverts et accessibles à tous, e-gouvernement, e-health, e-inclusion, e-tourisme, e-éducation, notamment en milieu rural, solutions intégrées pour des « villes intelligentes », développement d'innovation favorisant la réduction de l'empreinte carbone, etc.

1. Des acteurs impliqués, une animation renforcée

Depuis une dizaine d'années, les diverses collectivités territoriales de la région des Pays de la Loire ont lancé des initiatives d'aménagement numérique. Ces initiatives sont très diverses, tant en dimension qu'en montage juridique : établissement de réseaux en fibre optique en maîtrise d'ouvrage directe ou en délégation de service public, marchés de services pour la montée en débit ou encore la résorption des zones blanches, cette dernière ayant fait l'objet d'une priorité jusqu'en 2010.

La Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCoRAN), lancée en Pays de la Loire en mai 2010 sous l'animation de la structure Synapse en copilotage Etat-Région, a été une des premières à être finalisée (21 décembre 2010).

La concertation entre les acteurs publics et privés se poursuit dans le cadre de l'Instance Régionale de Concertation sur l'Aménagement Numérique du Territoire (IRCANT), au travers de comités récurrents et de groupes de travail dédiés sous l'animation de Synapse.

Créé en 2002, Synapse est un projet inscrit au CPER et bénéficie également du soutien du FEDER. Cette structure était à l'origine un observatoire régional de la société de l'information. En 2009, Synapse a repositionné son rôle initial d'observatoire pour devenir le Centre de ressources TIC de la Société de l'Information en Pays de la Loire. Les missions de Synapse sont également d'améliorer la connaissance sur les enjeux liés aux TIC et leurs usages ; de valoriser les expériences et les projets exemplaires développés en région et hors région ; de favoriser la mise en réseau, les synergies entre acteurs régionaux et la mutualisation des projets, en renforçant également la visibilité des soutiens aux projets (politiques régionales et aides européennes).

2. Une couverture étendue en haut débit

Les efforts conjugués des collectivités et des opérateurs privés ont conduit dans la région à une couverture ADSL supérieure à 99 %.

Le taux de lignes inéligibles à 2 Mbit/s varie entre 6,3 % (Mayenne) et 10,5 % (Sarthe) des lignes. Par ailleurs, entre 15 et 20 % des lignes ont un débit descendant compris entre 2 et 6 Mbit/s et entre 68 et 77 % ont un débit descendant supérieur à 6 Mbit/s. Dans chacun des cinq départements, le taux de lignes n'ayant aucun accès DSL est inférieur à 1 %.

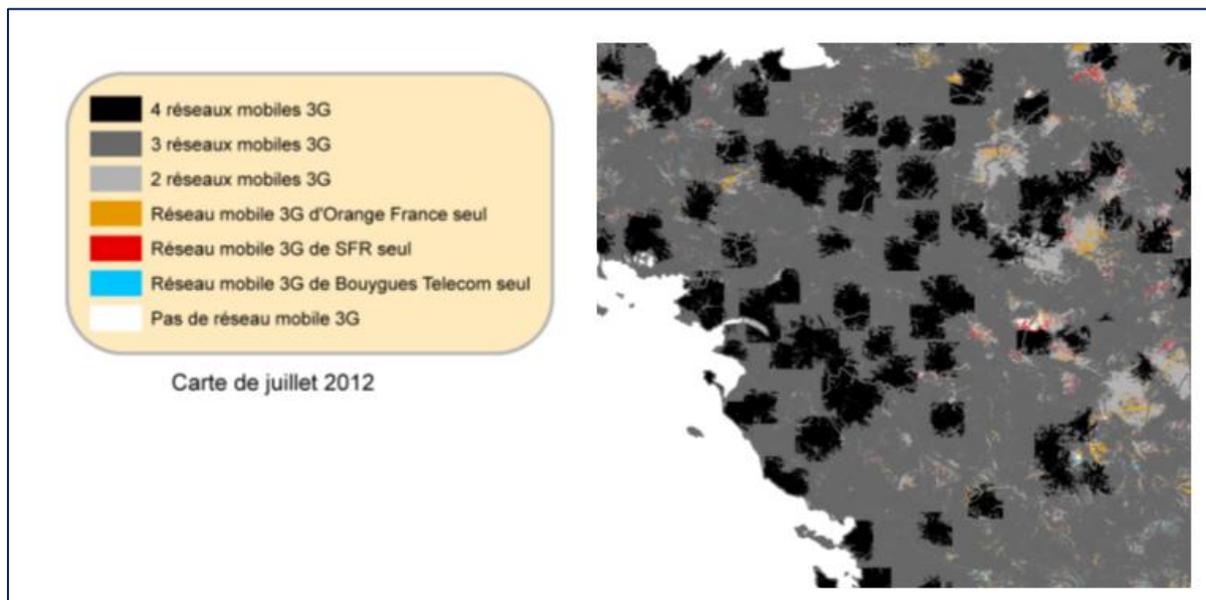
Ce constat se double d'un constat d'inégalité sur le territoire y compris en zone urbaine dense pour un accès au haut débit de qualité (> 4/5 Mbit/s pour les particuliers et 10 Mbit/s pour les entreprises). Pour les particuliers dans les zones denses, la solution proposée est la transition vers le FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) assurée par les opérateurs privés, mais il n'existe pas de garantie financière et pas d'engagement à court terme pour répondre aux zones aujourd'hui mal couvertes (inégalité du citoyen devant l'accès au haut débit et aux services numériques).

3. Une couverture en téléphonie mobile étendue

La couverture téléphonie mobile 2G peut être considérée comme très étendue. La couverture 3G se déploie mais reste plus contrastée sur le territoire.

La « zone de déploiement prioritaire » des nouvelles licences 4G définie par l'ARCEP concerne 668 communes des Pays de la Loire (24 en Loire-Atlantique, 258 en Sarthe, 153 en Maine et Loire, 160 en Mayenne, et 173 en Vendée).

Bilan au 1^{er} juillet 2012 de la couverture et de la qualité de service des quatre opérateurs mobiles métropolitains



Source ARCEP, 30 novembre 2012

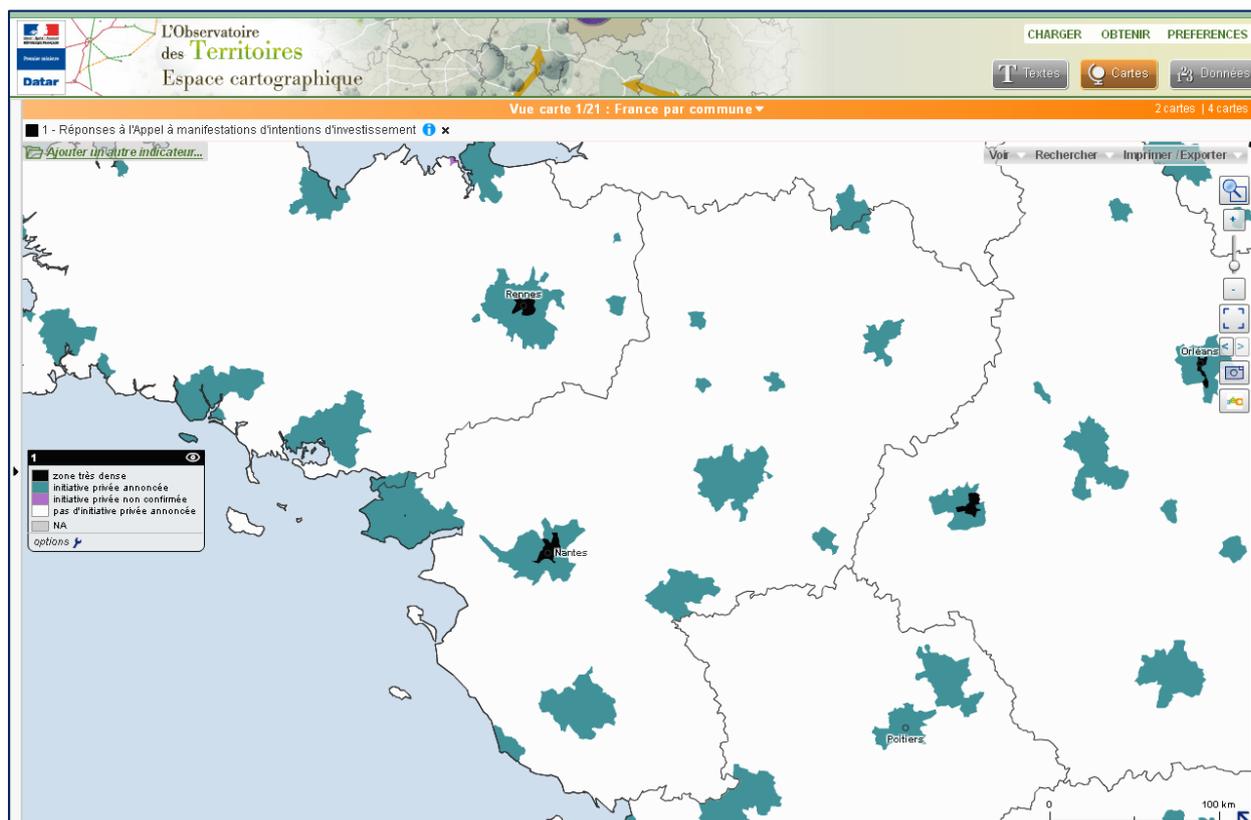
4. Un passage au très haut débit (principalement en fibre optique) aujourd'hui primordial pour garantir qualité de service et équité territoriale

Le Très Haut Débit (THD) est un levier majeur pour répondre aux enjeux économiques et sociaux des divers acteurs régionaux. Il s'agit de mettre le THD au service d'un objectif : « faire des Pays de la Loire une euro-région performante, innovante, éco-responsable, accessible, attractive et solidaire ».

La disponibilité du THD est de plus en plus critique pour la plupart des activités sociales et économiques. Certains centres d'activités susceptibles de bénéficier de ce type de services, peuvent d'ores et déjà être identifiés : lycées, universités, sites de recherche, hôpitaux, certaines entreprises en fonction de leur implantation et de leurs activités. La dimension territoriale (ex : collèges, administrations ...) doit également être intégrée à la réflexion, en particulier dans le cadre des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) départementaux. Les entreprises vont également développer de nouveaux usages qui vont requérir encore plus de débit, d'autant que les applicatifs et les contenus s'enrichissent (par exemple, la taille des documents échangés a évolué de quelques dizaines de Ko à 10 Mo en 10 ans). Le besoin en THD est encore très inégal selon les secteurs d'activités mais il va à terme se généraliser alors que la qualité des télécommunications est devenue pour les entreprises depuis quelques années un critère de choix d'implantation plus critique que la qualité des infrastructures de transport. Les entreprises ligériennes ont besoin de communiquer et d'échanger des données au même niveau que leurs partenaires ou concurrents internationaux de plus en plus équipés en THD et doivent disposer des mêmes offres et services de débit afin de maintenir et/ou développer leur compétitivité.

L'atteinte de l'objectif national de la couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans nécessitera une mobilisation renforcée des acteurs publics et privés impliqués. Les opérateurs ont fait des annonces de couverture FFTH qui seront suivies dans le cadre de la Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire (CCRANT). C'est dans le cadre de la CCRANT, que des conventions départementales pourront être signées entre acteurs publics et privés afin d'acter les intentions d'investissements. Les opérateurs pourront par ailleurs être délégataires ou clients des Réseaux d'Initiative Publique (RIP) des collectivités.

Représentation des zones d'investissement privé en Pays de la Loire (avril 2011)



Zoom sur ...

... l'aménagement numérique des zones peu denses

La région des Pays de la Loire présente une situation contrastée en matière de densité des populations et des activités. Or, les besoins de connexions numériques pour les domaines de la santé, de l'éducation, de la vie sociale et des activités économiques, sont sensiblement les mêmes quelle que soit la répartition territoriale.

Si les territoires urbains trouvent des ressources et des investisseurs pour répondre aux besoins, les territoires moins denses qui constituent l'essentiel du champ d'action des collectivités départementales ne bénéficient pas, sans intervention publique, de potentiel de développement numérique suffisant. Or, il y a une relation étroite entre l'existence d'infrastructures numériques performantes sur tout le territoire et le développement des usages. Le manque de ressources constitue des limites aux usages dans les domaines de l'activité économique, de l'e-administration, de la télémédecine, des Espaces numériques de Travail (ENT) dans l'éducation. C'est une entrave certaine au développement économique des entreprises qui, en territoire rural comme en territoire dense, ont des besoins évoluant rapidement vers plus de bande passante et plus de services.

Les travaux réalisés dans les cinq départements autour des Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) ont notamment fixé des objectifs de déploiement de Réseaux d'Initiative Publique (RIP). Il s'agit de répondre en priorité aux besoins de court, moyen et long terme sur les thématiques suivantes : les activités économiques, la santé, l'éducation. Les RIP pourraient être éligibles aux financements du Programme National Très Haut Débit (PNTHD). Le taux de ruralité des territoires est un critère important du déploiement du très haut débit, au regard du coût de raccordement très élevé de l'habitat isolé.

Taux de ruralité des cinq départements des Pays de la Loire

Département	Taux ruralité 2010	Taux d'aide	Plafond de référence	Plafond bâtiments prioritaires (x2)	Plafond bâtiments prioritaires (x3)
44	17,5%	35,9%	252	504	756
49	33,9%	38,6%	301	602	903
53	51,2%	41,4%	353	706	1059
72	36,2%	39,0%	308	616	924
85	39,2%	39,5%	317	634	951

En termes de coût, le montant de l'intervention publique qui serait nécessaire pour compléter le déploiement du FTTH sur la région Pays de la Loire (en dehors des zones denses) avait été évalué en première approche dans la SCoRAN (décembre 2010) à environ 1,2 milliard d'euros, recettes prévisionnelles d'exploitation du réseau déduites. Des évaluations plus précises figurent aujourd'hui dans les SDTAN.

Sur cette même zone, l'ordre de grandeur de l'investissement d'un scénario multi technologies (FTTH ciblé, montée en débit,..) qui permettrait de fournir à minima 10 Mbit/s à toute la population et aux utilisateurs professionnels en déployant pour chaque territoire la technologie la plus économiquement avantageuse, était dans la SCoRAN estimée à environ 450 M€.

Les évaluations sont en cours dans le cadre des SDTAN. Ainsi, le SDTAN de Loire-Atlantique évalue le coût d'investissement global à 530 M€ HT. En Vendée, le montant du raccordement en fibre optique des 220 574 logements situés dans les « zones les plus denses » (hors EPCI en zone Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement - AMII) est évaluée à 285 M€ ; la couverture intégrale sur 303 354 logements nécessiterait 454 M€, ce qui représente presque 10 ans du budget consacré aux équipements routiers. En Mayenne, le coût net de la couverture 100 % FTTH est estimé à 100 M€. Grâce au RIP existant en Sarthe qui constitue, avec le réseau fibre optique de France Télécom, le réseau de collecte de base, le coût total du développement d'un réseau FTTH est évalué à 431 M€ dont 386 M€ pour la zone publique, avec un coût moyen à la prise de 2.400 €, variant de 1.200 € à 4.000 €. En Maine-et-Loire, le montant de cet investissement pourrait atteindre 450 M€ pour une connectivité en Très Haut Débit sur l'ensemble de son territoire, hors zones denses que constituent les trois agglomérations du département.

5. Un outil performant de partage de l'information géographique

GEOPAL est un programme inscrit au CPER, mis en place en 2007, destiné à favoriser le développement de l'information géographique, développer la mutualisation et le partage des informations entre les acteurs publics impliqués. L'intégralité du portail est ouverte depuis le 30 mai 2011 à l'ensemble des acteurs de la sphère publique, producteurs et/ou utilisateurs d'information géographique. L'accès à l'ensemble des services est gratuit mais conditionné par la signature d'une charte qui fixe les modalités de fonctionnement du portail.

Le programme, qui fonctionne notamment sous forme de projets, a entraîné de nombreux acteurs publics dans le développement de l'usage de l'information géographique. Il a notamment permis d'acquérir Litto3D, une importante base de données pour l'évaluation des risques littoraux, de numériser l'ensemble des documents d'urbanisme de la région et d'orthorectifier les photos aériennes anciennes (1950). Ce programme a également favorisé un travail de collecte et de partage avec les acteurs publics et associatifs sur le thème de la biodiversité. Une coordination entre tous les acteurs est assurée par une équipe-projet, associant des agents de l'Etat et du Conseil régional, qui organise des groupes travail thématiques pour favoriser la mutualisation, la normalisation, la montée en compétences.

Le réseau de plates-formes d'échange d'information géographique infra-régionales, mis en place sous la coordination de GEOPAL, est interconnecté et a mis en place les outils normalisés d'échange entre elles, avec les autres plates-formes régionales et avec GEOPORTAIL.

Une évaluation du programme a été lancée par la Commission d'évaluation du CPER. Cette étude fournira des orientations pour faire évoluer l'organisation à mettre en place pour une future contractualisation Etat-Région.

6. Des démarches novatrices en matière d'open data

Les démarches d'open data apparaissent tant comme une exigence démocratique (assurer une plus grande transparence pour les citoyens) qu'un outil de modernisation de l'action publique, ou qu'une possible opportunité en termes de développement économique (encourager la réutilisation et le développement de données publiques afin d'apporter des services innovants dont l'accès serait universel).

En Pays de la Loire, les initiatives de ce type se développent de façon significative (création d'une plate-forme open data commune à la Ville de Nantes/Nantes Métropole, à la Loire-Atlantique et à la Région des Pays de la Loire; initiatives locales comme Le Mans Métropole, le Maine-et-Loire, etc.) et ce, par le biais d'actions mutualisées afin de rendre l'ouverture des données publiques plus lisible pour le citoyen. Plusieurs démarches d'animation indispensables se mettent aujourd'hui en place (lancement d'appels à projets; initiatives citoyennes et ateliers au sein de lieux d'accès à internet et de médiation sociale; travail de recherche avec des réseaux d'acteurs universitaires et économiques pour le développement d'applications et usages impulsés par l'open data; etc.). Une cohérence avec les démarches au plan national est à rechercher. Des liens ont été tissés entre GEOPAL et les plates-formes Open data, avec la mise en place d'un cadre d'interopérabilité selon les normes de l'open Gis Consortium.

7. Un poids accru des technologies de l'information et de la communication dans l'économie

Dans une perspective de redynamisation économique volontariste, les TIC apparaissent comme une filière à fort potentiel de croissance. Au-delà, il s'agit surtout d'un outil de modernisation des secteurs économiques plus traditionnels.

La région se place à la 5^e place nationale en termes d'emplois générés dans la filière TIC. La filière TIC est très dispersée dans ses métiers (informatique, télécoms, conseil ingénierie, services web...) et très concentrée au niveau territorial. Ainsi les établissements prestataires de TIC sont surtout des PME (dans 80 % des cas) situées dans des grands centres urbains (60 % sur la métropole Nantes / Saint-Nazaire).

La diffusion des TIC dans les activités « traditionnelles » s'accroît régulièrement mais des efforts importants restent à mener pour maximiser l'appropriation des outils TIC et contribuer au renforcement de la productivité des entreprises, en particulier les TPE, PME, et entreprises artisanales. La mise en réseau des acteurs et la mutualisation des pratiques sont un facteur clé de cette démarche. Les nombreuses petites entreprises des secteurs de l'artisanat, du commerce, des services et du tourisme sont par ailleurs sous équipées et peu accompagnées du point de vue de l'accès aux TIC.

Plusieurs démarches en cours à destination des professionnels du tourisme (« Académie e-tourisme », marque qualité « Tourisme TM ») reflètent la montée en charge de l'usage des TIC dans cette filière.

Il en va de même dans le monde agricole : une illustration du niveau d'usage professionnel des TIC par les agriculteurs peut être fournie par le taux de télédéclarations régional pour les dossiers Politique Agricole Commune (PAC), supérieur à 62 % en Pays de la Loire en 2011.

A cet égard, la structuration de la filière est en cours dans le cadre de « Ouest Numérique ». Adossée aux associations Atlantic 2.0 (animateur de l'action et de l'axe développement commercial et international) et ADN Ouest (animateur de l'axe formation), cette structuration sera essentielle au développement de la filière.

8. Un taux d'équipement des ménages en progression mais des usages à promouvoir

Le « baromètre régional citoyens 2010 » de Synapse indique que 76 % des ligériens sont internautes (contre 45 % en 2003 soit une augmentation de 31 points en 7 ans). 86 % des Ligériens possèdent au moins un téléphone mobile ; 76 % des ménages sont équipés d'un ordinateur à usage privé (+12 points en 2 ans) ; 68 % des foyers sont connectés à Internet (+15 points en 2 ans) ; 61 % des foyers ont une connexion haut débit (+14 points en 2 ans).

Les jeunes (entre 15 et 25 ans) sont quasiment tous internautes (99 %), équipés de téléphone mobile (94 %), ils possèdent des téléphones dernière génération et ont tendance à faire usage de la plupart des fonctions de leur mobile.

24 % des Ligériens ne sont donc toutefois pas internautes. Ce chiffre renvoie notamment à une fracture numérique des populations en difficulté.

9. Des usages en développement dans les divers secteurs d'activité économiques et sociaux

Le déploiement des réseaux, le développement des services (ce qui est proposé aux usagers et clients finaux des réseaux) et des usages (ce que les usagers et client finaux font des services qui leurs sont proposés) doivent être construits et développés conjointement : un réseau sans service ni usage est sans intérêt ; un service sans réseau ne peut avoir un usage étendu.

Ce développement conjoint des réseaux, des services et des usages doit permettre :

- **Le renforcement de la compétitivité des entreprises**, notamment par le développement et l'usage d'applications à forte valeur ajoutée (cloud computing, plates-formes collaboratives virtuelles, e-commerce, etc.).
Un exemple d'outil qui génère des usages de nature à renforcer la compétitivité des entreprises est Résaulia : ce portail des clubs et réseaux d'entreprises (200 espaces collaboratifs, 400 utilisateurs ligériens, entreprises et acteurs économiques) est déployé sur les départements de Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Sarthe et Vendée. Certaines actions comme la création de structures d'accueil et d'espaces de travail, de pépinières d'entreprises ou encore l'animation d'un programme d'actions pour les entreprises de la filière numérique (ruche numérique), participent aussi directement au développement de la filière.
- **L'amélioration de la relation du citoyen avec les institutions publiques** : le numérique crée pour tous une nouvelle exigence de rapidité, d'interaction, de service personnalisé. Les administrations ne peuvent rester à l'écart de ce mouvement global. Le fait qu'elles soient l'instrument d'un service au public qui touche souvent le citoyen-usager dans ce qu'il a de plus précieux et de plus intime (ses droits, sa vie personnelle et familiale, ses revenus, etc.), leur impose dans ce domaine comme dans d'autres d'être irréprochables et exemplaires. L'administration électronique, ou e-administration, consiste en l'utilisation des TIC pour renforcer l'efficacité des acteurs publics et le niveau d'offre de services aux publics. Au plan national, près de 80 % des démarches administratives pourront prochainement être effectuées sur Internet, dans une logique complémentaire à l'offre physique. En Pays de la Loire, selon une enquête Synapse, seulement 31 % des sites Internet des collectivités ligériennes permettent la réalisation de démarches en ligne sur leur site Internet (ex. « Carte Atout » à Angers, service en ligne qui permet aux citoyens d'accéder à tous les services de la ville à Nantes, etc.). les citoyens attendent que les administrations leur apportent le même niveau de sophistication de service dont ils bénéficient pour les services marchands. Les collectivités territoriales quant à elles souhaitent optimiser les outils numériques déployés, et mutualiser leurs démarches au service d'une meilleure lisibilité de leur action, tout en contribuant à la réduction des inégalités d'accès à au service public en ligne.
- **L'essor de l'e-santé** : l'organisation de l'offre de soin et des services sanitaires est confrontée à des défis majeurs qui nécessitent une réorganisation du système de santé. La baisse des effectifs de professionnels de santé et leur inégale répartition géographique pose un défi en termes d'égalité d'accès aux soins. Dans la région, la densité de professionnels de santé est inférieure de 11 % à la moyenne nationale, avec une répartition géographique très inégale (ex. : la densité de médecins en Mayenne est inférieure de 39 % à la moyenne nationale), ce qui implique un accès aux soins inégal, notamment dans les zones rurales et les zones urbaines sensibles, deux types

de zones où le niveau de pauvreté est le plus élevé et où les personnes âgées sont le plus représentées. Le vieillissement de la population s'accompagne d'un accroissement de pathologies chroniques complexes à prendre en charge, ce qui pose un défi majeur en termes de coordination et de maintien à domicile.

L'e-santé, ou l'application des TIC à l'ensemble des activités en rapport avec la santé est un outil au service de l'amélioration de l'accès aux soins sur le territoire permettant de palier les contraintes identifiées.

La télémédecine permet quant à elle de répondre aux enjeux tels que l'accès à des soins de qualité en proximité (amélioration de l'accès à des avis spécialisés), la coordination de la prise en charge (à l'hôpital, auprès des professionnels libéraux et à domicile) ou encore le soutien d'équipes de premier recours d'urgence, dans des territoires reculés ou enclavés. Un appel à projets régional et annuel est organisé afin de concourir au développement de la télémédecine, pour soutenir les projets menés par les établissements de santé ligériens ou encore les maisons de santé pluridisciplinaires. Ces dernières sont en effet un moyen pour favoriser les échanges et la formation des professionnels de santé, mais aussi pour renforcer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Elles sont ainsi des points d'appui adaptés pour le déploiement de ces usages.

- **L'anticipation de la dépendance** : les évolutions démographiques, avec le vieillissement des populations résidentes (sur 3 500 000 habitants, un million ont plus de 60 ans) et l'attractivité du littoral pour les seniors, pourraient entraîner des besoins accrus dans le domaine de la gériatrie, du handicap et de la dépendance, d'équipements spécifiques, du maintien à domicile (outils de gestion des tournées des intervenants médico-sociaux).
- **Le développement du télétravail** : l'attractivité résidentielle et touristique de la région et son haut niveau de formation peuvent favoriser le développement du télétravail, aujourd'hui relativement marginal, qu'il s'agisse du télétravail à domicile, du télétravail en lieux dédiés (télécentres dans les villages) ou du télétravail nomade ou « de passage ». La création de Cantines dédiées en majorité au secteur du numérique pousse aujourd'hui la diversification de tiers-lieux offrant un espace de co-working, ou encore de fablab, ainsi qu'un espace permettant le travail en réseau et la mise à disposition de services innovants pour les populations environnantes (milieu rural, péri-urbain, urbain).
- **L'appui à la recherche d'emploi** : les TIC sont un outil au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle, notamment en termes de médiation via le soutien à la recherche d'emploi dans les espaces publics numériques et espaces dédiés à cet effet, dans l'objectif de réduire les déplacements et étendre le bassin d'emploi potentiel de recherche (ex. bornes visio interactives pour des contacts avec Pole Emploi, voire des entretiens de pré-sélection de candidature, etc). Plus de 70 espaces publics, constitués en réseau et soutenus par les collectivités territoriales ligériennes composent le territoire et constituent des points d'accès à disposition de ce public en matière de formation, d'accompagnement à l'emploi, etc.
- **Le développement maîtrisé des transports** : les enjeux environnementaux, économiques et sociaux liés aux transports (étalement péri urbain, congestion des centre villes et des périphériques, ..) vont nécessiter un recours plus actif aux pratiques et outils du « transport intelligent » (covoiturage, optimisation des trajets, recherche de modes de transport « doux ») qui passent par un développement et un déploiement de techniques adaptées (capteurs, outils d'affichages, applications).

- **le développement de l'e-éducation** : le développement économique, social et culturel de la région doit passer par l'évolution des usages pédagogiques et éducatifs du numérique auprès des plus jeunes, au cours de leur formation scolaire puis universitaire. Le socle commun de connaissances et de compétences (défini par la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005), qui constitue le cadre de référence de la scolarité à l'école et au collège, prévoit l'acquisition par tout élève en fin de scolarité obligatoire de la capacité à utiliser les TIC, sanctionnée par la délivrance du brevet informatique et internet (B2i).

L'académie de Nantes, les cinq conseils généraux du territoire ligérien et la région Pays de la Loire ont convenu, dès la fin 2008, de procéder au déploiement massif et généralisé d'un espace numérique de travail (ENT), dénommé e-lyco, destiné à tous les élèves (collégiens, lycéens, étudiants des classes post-baccalauréat) et apprentis des établissements d'enseignement secondaire de l'académie de Nantes. Outil majeur de l'élévation du niveau de compétences des jeunes ligériens, ce déploiement devra se prolonger au-delà de 2014, terme de l'actuelle convention-cadre liant les partenaires.

Les universités et autres établissements d'enseignement supérieur poursuivent pour leur part leur politique de développement numérique (ENT, numérisation des ressources), contribuant elles aussi à renforcer l'attractivité des structures d'enseignement et de formation sur le territoire régional et à mieux préparer les jeunes ligériens à leur future vie citoyenne et professionnelle. Le numérique est en effet devenu un outil essentiel de diffusion des enseignements et de renouvellement des modes d'appropriation. Les technologies de l'information et de la communication seront une composante majeure de la modernisation des pratiques éducatives.

10. Un très bon niveau de structuration de la recherche dans le domaine

Les Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) constitue par ailleurs un domaine de recherche structuré et prioritaire en région, dont les travaux scientifiques sont valorisés.

A ce niveau, l'existence de la fédération de recherche "AtlanSTIC" et la présence du pôle de compétitivité "Images & Réseaux" attestent d'un très bon niveau de structuration de la recherche et de la R&D dans le domaine des TIC.

11. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces

- une couverture globale en haut débit et téléphonie mobile relativement étendue ;
- un esprit de coopération entre les territoires et des outils stratégiques de coordination et d'animation (SCoRAN, SDTAN ; GEOPAL) ;
- des TIC présentes dans les diverses fonctions de l'entreprise ;
- un niveau satisfaisant d'équipements des ménages ;
- une structuration des acteurs du numérique au travers de différents outils et structures qui en renforcent la visibilité.

Forces

- une filière TIC en croissance, en interaction avec de nombreuses filières d'excellence ligériennes ;
- une utilisation des TIC comme vecteur d'innovation dans les diverses activités économiques et sociales ;
- des entrepreneurs et dirigeants demandeurs de conseils ;
 - un fort potentiel dans les services à la personne et le tourisme.

Opportunités

- des zones à couverture numérique insuffisante qui risquent de persister si des actions ne sont pas mises en place ;
- une filière TIC relativement absente dans les zones rurales ;
- un développement des TIC dans les entreprises variable selon les secteurs d'activité et les implantations.

Faiblesses

Menaces

- une accentuation des polarisations et des différenciations entre « territoires haut débit » et « territoires très haut débit » ;
 - un coût élevé d'une couverture étendue en THD ;
- une fracture numérique entre territoires urbains et territoires ruraux où les opérateurs privés ne souhaitent pas intervenir ;
- des interrogations sur la disponibilité des sources de financements et des mécanismes de soutien.

Axe 3 : Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur pêche et aquaculture

Les petites et moyennes entreprises représentent l'épine dorsale de l'économie européenne et sont les principaux moteurs de la croissance, de la création d'emplois et de la cohésion, puisqu'elles sont pourvoyeuses de deux emplois sur trois dans le secteur privé et représentent 58 % de la valeur ajoutée totale créée par les entreprises dans l'UE.

L'investissement dans les PME peut par conséquent apporter une contribution notable à la croissance, à l'emploi et à la cohésion.

Les PME ont un rôle important à jouer dans la gestion des mutations structurelles et de la transition vers une économie mondiale fondée sur la connaissance et dans la création de nouvelles possibilités d'emplois.

Individuellement les PME ne sont pas en mesure de créer des chaînes de valeur à grande échelle et doivent par conséquent établir des liens à l'intérieur et en dehors de leur région d'origine.

1. Des atouts régionaux pour le développement des PME et le renforcement de leur compétitivité

1.1. Une région marquée par une forte activité industrielle, notamment maritime, et un positionnement sur certains services tels que les technologies de l'information et de la communication ainsi que le tourisme

La région des Pays de la Loire est la troisième région industrielle, avec 17,1 % des emplois dans l'industrie en 2010 contre 14,5 % pour le total France (hors Ile de France). Fondée sur les filières mécanique et travail des métaux, agro-alimentaire et fabrication et installation de matériels électrique et électronique, il s'agit principalement d'une industrie de main d'œuvre formée par deux tiers d'ouvriers.

Une grande partie de cette activité industrielle est exercée par des sous-traitants dont les donneurs d'ordre s'implantent de plus en plus fortement hors Europe, ce qui entraîne le risque que ces derniers s'adressent in fine à des fournisseurs proches de leurs nouveaux marchés. A titre d'exemple, la région compte plus de 53 000 emplois liés au secteur automobile.

L'industrie agroalimentaire est le premier secteur industriel régional et occupe le 2^{ème} rang national avec plus de 45 000 salariés. Elle regroupe plus de 600 entreprises.

L'économie maritime occupe une place spécifique en Pays de la Loire. La région des Pays de la Loire se situe au premier rang français en matière de construction navale, avec la présence sur son territoire du dernier grand acteur de construction navale civile, le chantier STX France de Saint Nazaire. Fort de 2 400 salariés, ce chantier fédère un large tissu de PME-PMI co-traitantes (7 000 emplois). En matière de construction de bateaux de plaisance, la région Pays de la Loire est la deuxième région française derrière la région PACA, avec 16,5 % du chiffre d'affaires national, et la première en termes d'emplois (plus

de 50 % des emplois nationaux du secteur), essentiellement grâce à la présence du groupe vendéen Bénéteau (5 800 salariés, dont 4 200 en région).

L'économie régionale est également marquée par une présence forte de l'agriculture avec plus de 60 000 emplois.

En matière de services, la région est fortement positionnée sur le secteur des technologies de l'information et de la communication avec près de 46 000 emplois.

Le tourisme représente quant à lui 4 % du PIB régional et 43 000 emplois directs et peut encore être développé, en particulier le tourisme étranger. Le tourisme en Pays de la Loire peut notamment s'appuyer sur un patrimoine régional et un cadre naturel remarquables. Les Pays de la Loire sont la sixième région touristique de France métropolitaine (avec 13,7 millions de nuitées dans l'hôtellerie et les campings durant la saison 2011). La spécificité du département de la Vendée, 1er département français en hôtellerie de plein-air avec 342 établissements, mérite également d'être soulignée.

Les attentes des clientèles touristiques ainsi que les nouvelles formes de commerce, de distribution et de tourisme (e-commerce, slow tourisme, tourisme vert et durable, tourisme à vélo, etc.) génèrent le développement d'entreprises impliquées dans l'innovation (matériaux innovants, accès des sites aux divers handicaps, maîtrise innovante des déchets, technologies de l'information et de la communication, etc.).

Des démarches d'initiatives nationale ou régionale reflètent l'intérêt porté à ce secteur d'activité en région :

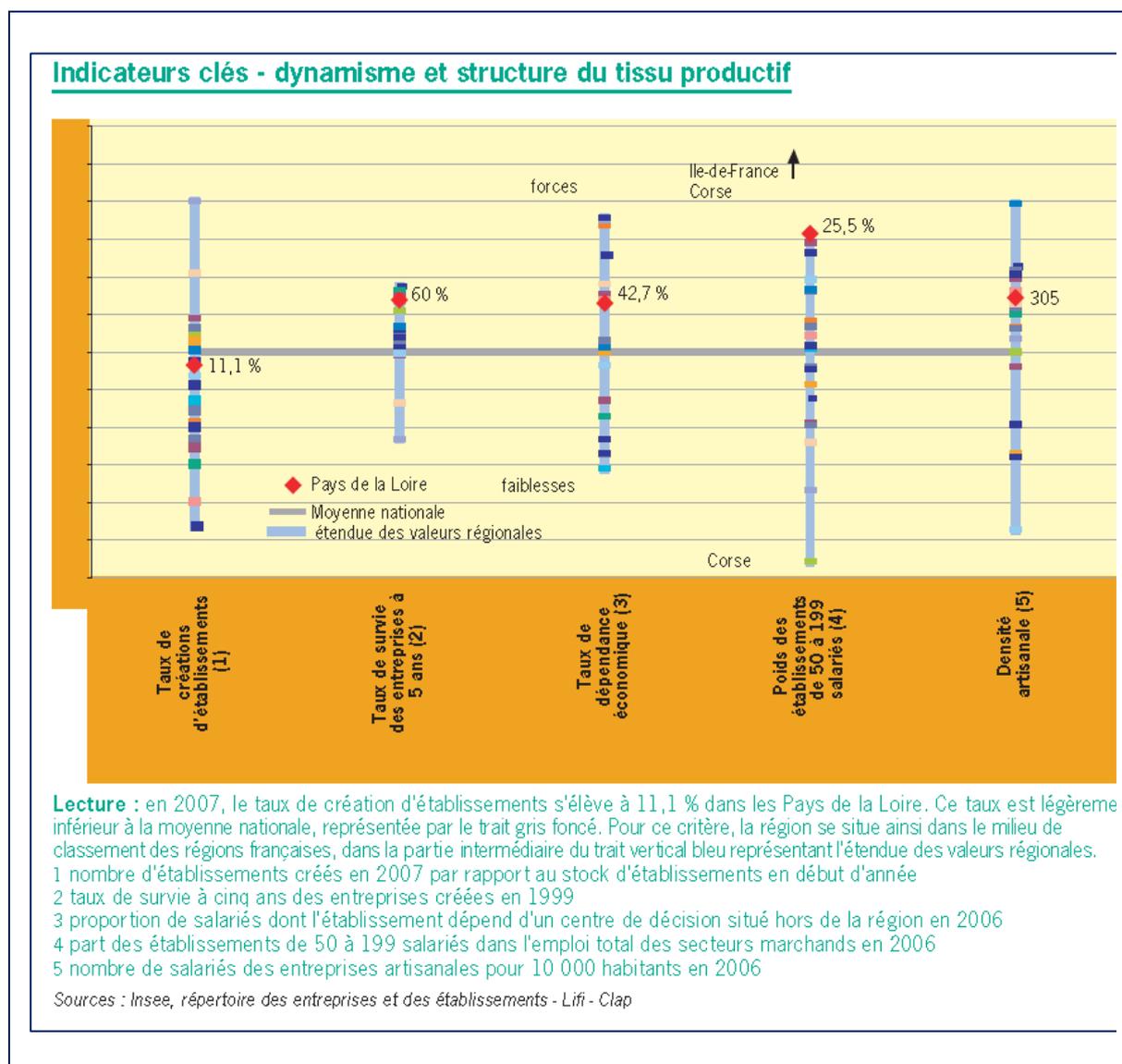
- au plan national, la marque Qualité Tourisme™ bénéficie à environ 400 structures en Pays de la Loire,
- au niveau régional, des initiatives originales visant à accompagner ce secteur économique ont été mises en œuvre : « Ateliers de l'innovation du tourisme » où se rencontrent acteurs du tourisme et entreprises industrielles et artisanales pour élaborer des projets en commun, Charte de confiance pour l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein air et la restauration pour mieux recruter, accueillir et fidéliser les personnels, le partenariat entre le pôle de compétitivité VEGEPOLYS et TERRA BOTANICA. L'axe du tourisme à vélo est par ailleurs en plein développement (deux itinéraires cyclables majeurs en Pays de la Loire EuroVélo « la Loire à vélo » et la Vélodyssée).

Enfin, le poids de l'économie sociale est particulièrement important dans les Pays de la Loire : elle regroupe 12 % de l'emploi salarié régional, ce qui place la région à la deuxième place derrière la Bretagne. L'économie sociale et solidaire représente 14,1 % de l'emploi salarié privé (soit 150 785 salariés) et 13 673 établissements employeurs avec une augmentation de 23,2 % du nombre de salariés entre 2000 et 2010.

1.2. Une région qui rattrape progressivement son retard en matière de créations d'entreprises

Depuis 2000, les Pays de la Loire ont peu à peu comblé leur retard quant à l'intensité de créations d'entreprises.

La hausse des créations d'établissements entre 2000 et 2007 a ainsi été la troisième plus forte des régions françaises. Elles ont été particulièrement élevées dans le commerce, les services aux entreprises, les activités immobilières et financières.



Les entreprises des Pays de la Loire ont par ailleurs une longévité plus grande que les autres entreprises du pays. Ce dynamisme du tissu productif régional favorise une plus grande pérennité des activités économiques.

L'appareil productif des Pays de la Loire est assez peu dépendant d'intérêts extérieurs à la région. Cette autonomie économique est due en partie au poids des groupes régionaux, qui situent la région dans le peloton de tête en termes de poids dans l'emploi. Ces groupes régionaux sont surtout présents dans le commerce de gros et dans les industries agro-alimentaires. Ce dernier secteur est celui qui a le plus d'influence économique au-delà de

la région. Dans les autres secteurs, la région n'est en revanche pas particulièrement bien pourvue en groupes importants ayant des établissements dans tout le pays.

Ce réseau de grandes entreprises est complété par un réseau de petites et moyennes entreprises dynamiques qui permet une bonne répartition de l'emploi sur le territoire. Un quart des établissements emploient entre 50 et 199 salariés soit la proportion la plus élevée des régions françaises. Les Pays de la Loire comptent 115 000 entreprises de services et de transport, 40 000 entreprises de commerce, 20 000 de construction (pour mémoire, seulement 1 550 entreprises ont plus de 100 salariés, c'est dire le poids et le rôle des PME et des TPE).

Si la densité d'entreprises artisanales est plus faible dans la région que la moyenne nationale, elle est en revanche plus élevée en termes d'effectifs, les entreprises artisanales de la région étant en moyenne de plus grande taille qu'ailleurs. Ainsi l'artisanat compte 160 000 salariés et 15 000 apprentis.

1.3. Un passage des petites entreprises au stade des entreprises de stade intermédiaire (ETI) encore insuffisant en Pays de la Loire

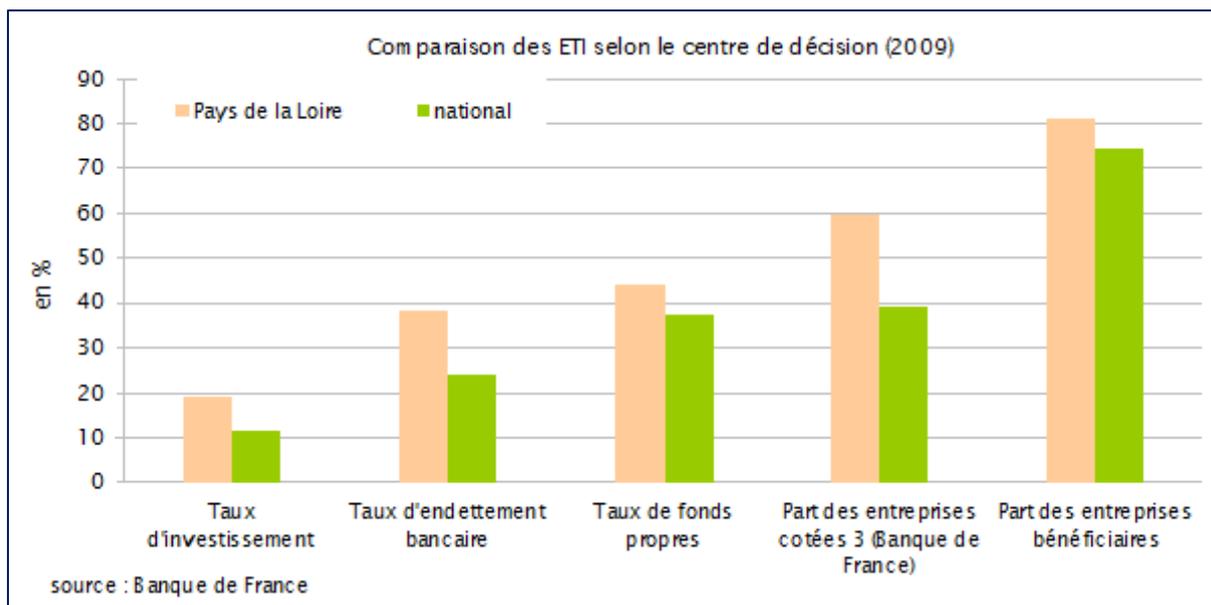
Une nouvelle catégorie d'entreprises, compte tenu de son rôle particulier dans l'économie, a été mise en évidence à partir de 2008 : l'entreprise de taille intermédiaire (ETI). Celle-ci est définie en première approche par les entreprises de 250 à 5 000 salariés. Ces entreprises font le lien entre le local et le global grâce à leur enracinement dans les territoires et à leur capacité d'intervention sur les marchés internationaux. Une étude menée par l'Ores des Pays de la Loire, en lien avec la Banque de France montre que, dans l'ensemble, les ETI présentent des indicateurs de santé financière un peu plus favorables que pour la moyenne des entreprises régionales et qu'elles peuvent plus facilement amortir les chocs économiques (cf. éléments présentés ci-après).

La région compte environ 360 ETI ce qui représenterait 7 % des ETI en France. Entre 2005 et 2008, le nombre d'ETI identifiées en Pays de la Loire a augmenté de près de 10 %, passant de 260 en 2005 à 280 en 2008 (il diminue légèrement en 2009). La moitié des ETI ligériennes appartient au secteur de l'industrie. Les ETI emploient 35 % de l'effectif salarié régional.

L'emploi dans les ETI en 2009	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
BTP	25	20 220
Commerce	60	25 670
Industrie	130	65 070
Services	60	35 370
Ensemble	275	146 330

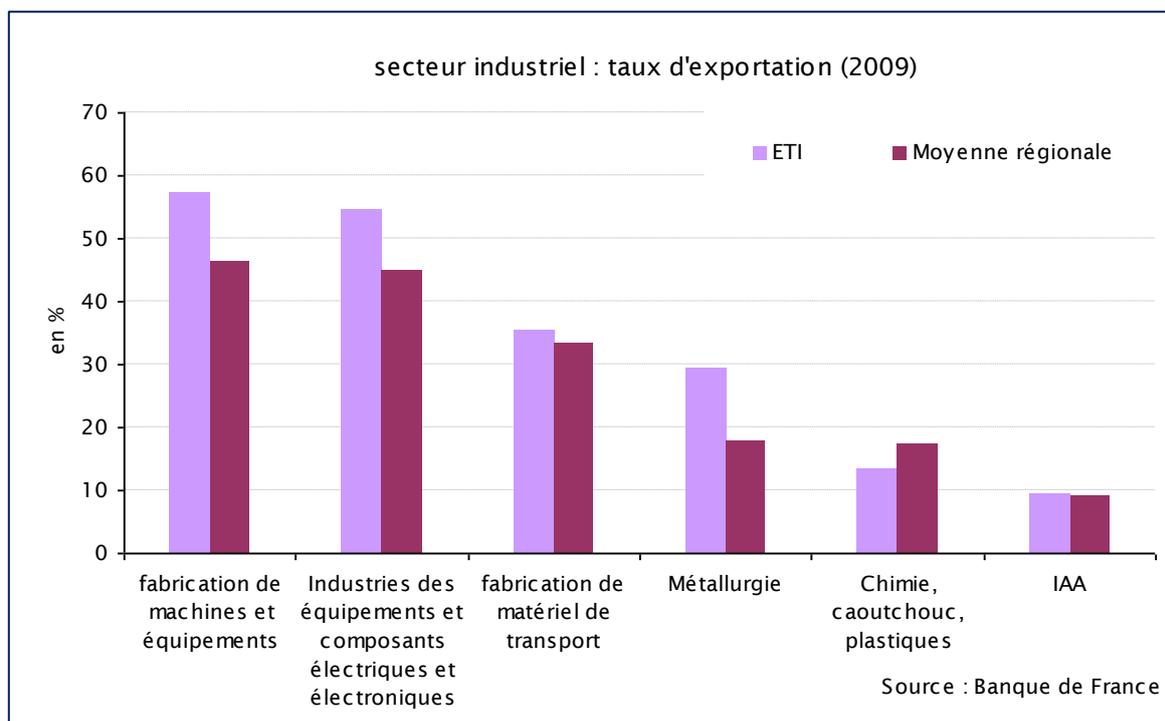
Or il apparaît que les ETI locales sont un relais de croissance pour le territoire via leur effort d'investissement. Ainsi, les ETI dont le centre de décision est situé en Pays de la Loire ont une meilleure santé financière et investissent davantage. Les projets d'investissement sont financés par les fonds propres (taux de fonds propres supérieurs) et par des emprunts bancaires.

Les ETI à centre de décision national ont simultanément des taux d'investissement, d'endettement et une capacité financière en fonds propres moins importantes. L'hypothèse que l'on peut avancer est que les ETI détenues par des groupes nationaux sont principalement des sociétés d'exploitation en région et que les projets d'investissements et les opérations de financement qui en découlent sont assurés par la société mère.



1.3.1. Les caractéristiques des ETI industrielles

Dans l'industrie, la taille des ETI facilite l'accès aux marchés internationaux et permet de réaliser des investissements importants. Dans l'ensemble, les ETI industrielles ont une meilleure santé financière. Elles regroupent plus de 60 000 emplois. Les ETI sont moins endettées et 50 % d'entre elles bénéficient de la meilleure cotation Banque de France (elles sont cotées au niveau 3 : capacité d'assurer leurs engagements financiers à un horizon de 3 ans). Ce même indicateur s'élève à 35 % pour la moyenne régionale.



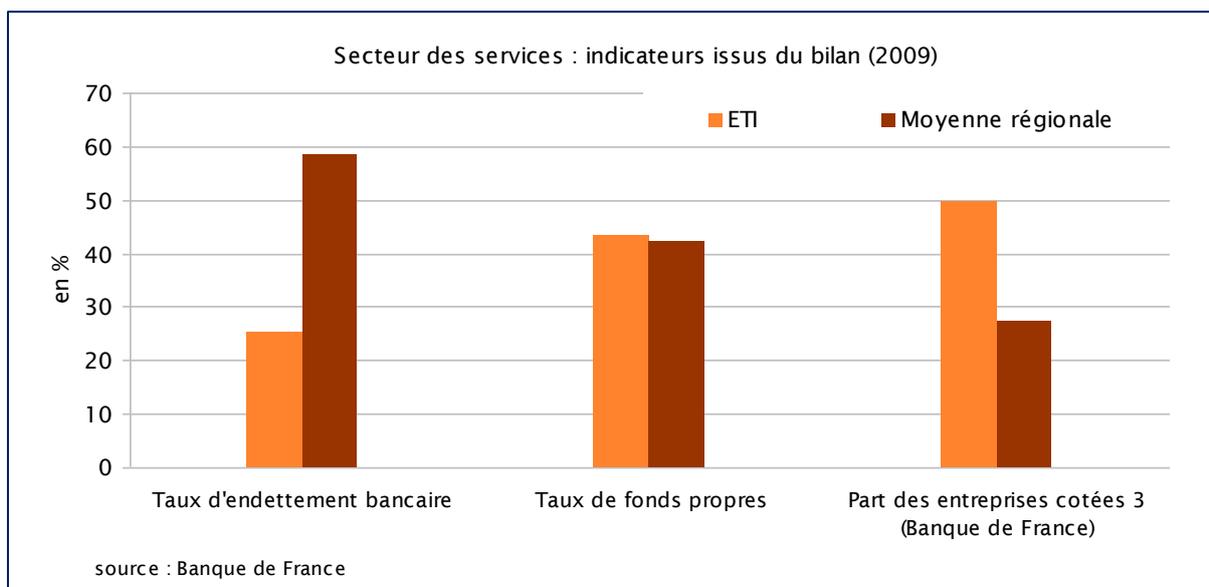
1.3.2. Les caractéristiques des ETI de services

Les ETI du secteur des services se sont développées principalement dans les transports (les ETI de ce secteur regroupant plus de 17 000 emplois) et dans une moindre mesure dans l'ingénierie et les services informatiques.

L'analyse des indicateurs montre que les ETI des services, relativement à la moyenne régionale :

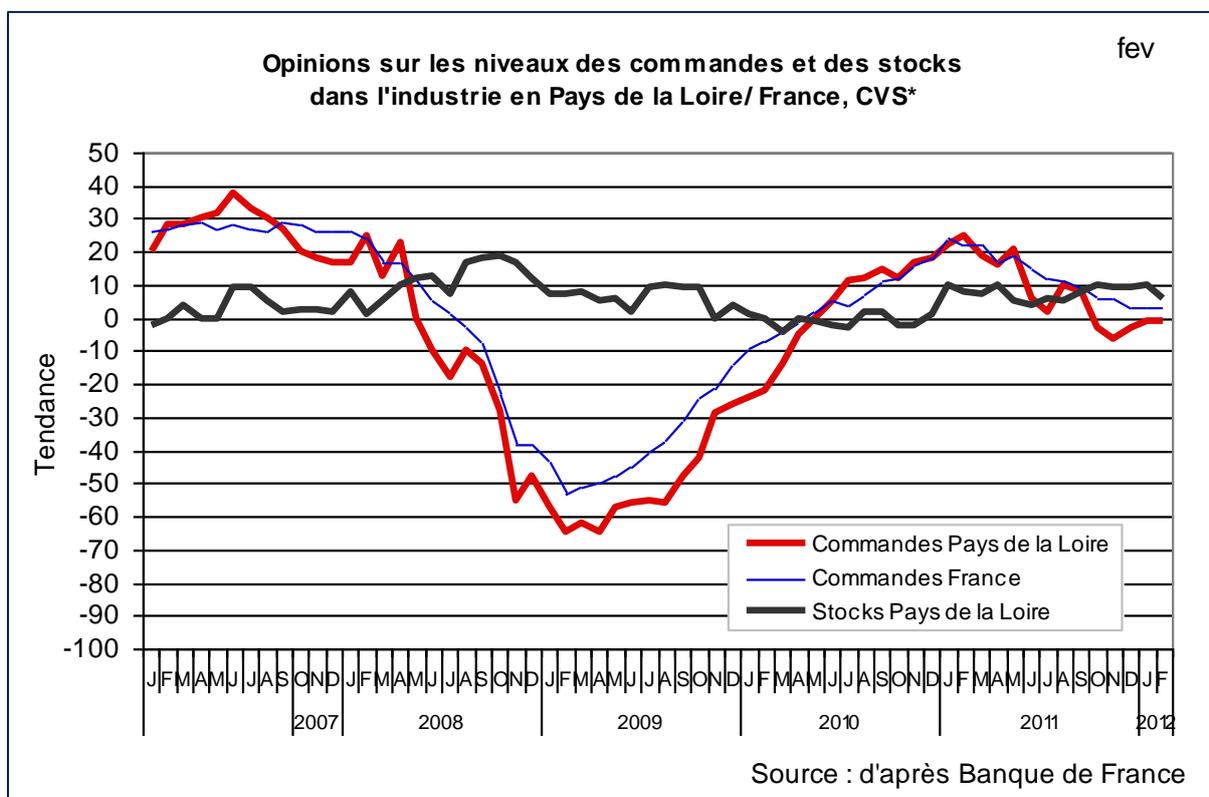
- sont un peu moins performantes mais nettement moins endettées,
- portent l'essentiel des efforts de recherche,
- réalisent une part plus importante de leur chiffre d'affaires à l'export.

Les indicateurs de bilan montrent en revanche que les ETI des services ont dans l'ensemble une meilleure santé financière. Elles sont nettement moins endettées et 50 % d'entre elles sont cotées 3 par la Banque de France. Cet indicateur s'élève à 27 % lorsque l'on tient compte de toutes les entreprises des services en Pays de la Loire.



1.4. Un tissu économique fragilisé par la crise

L'économie des Pays de la Loire est fragilisée de la crise. Celle-ci a été, au premier trimestre 2009, plus prononcée qu'au plan national, entraînant de nombreuses défaillances d'entreprises et une hausse sensible du chômage. La place importante de l'industrie et le poids de l'intérim expliquent, en grande partie, l'ultra-sensibilité de la région au retournement conjoncturel.



Après avoir escompté une sortie de crise début 2011, on note à présent une reprise de l'activité mais à un niveau faible, comme au niveau national. Au niveau des créations d'entreprise hors auto-entrepreneurs en Pays de la Loire, l'Insee enregistre une baisse de 8 % des créations au 1^{er} trimestre 2012 par rapport au 1^{er} trimestre 2011 alors qu'au niveau France cette baisse n'est que de 4 %.

La crise a néanmoins conduit à faire évoluer et à mieux combiner les politiques de développement économique, de soutien à l'emploi, de formation professionnelle et de recherche, pour préserver le tissu industriel et l'emploi. Elle a révélé l'enjeu du financement des entreprises et de la formation ainsi que l'importance de la mise en réseau et du jeu collectif des PME.

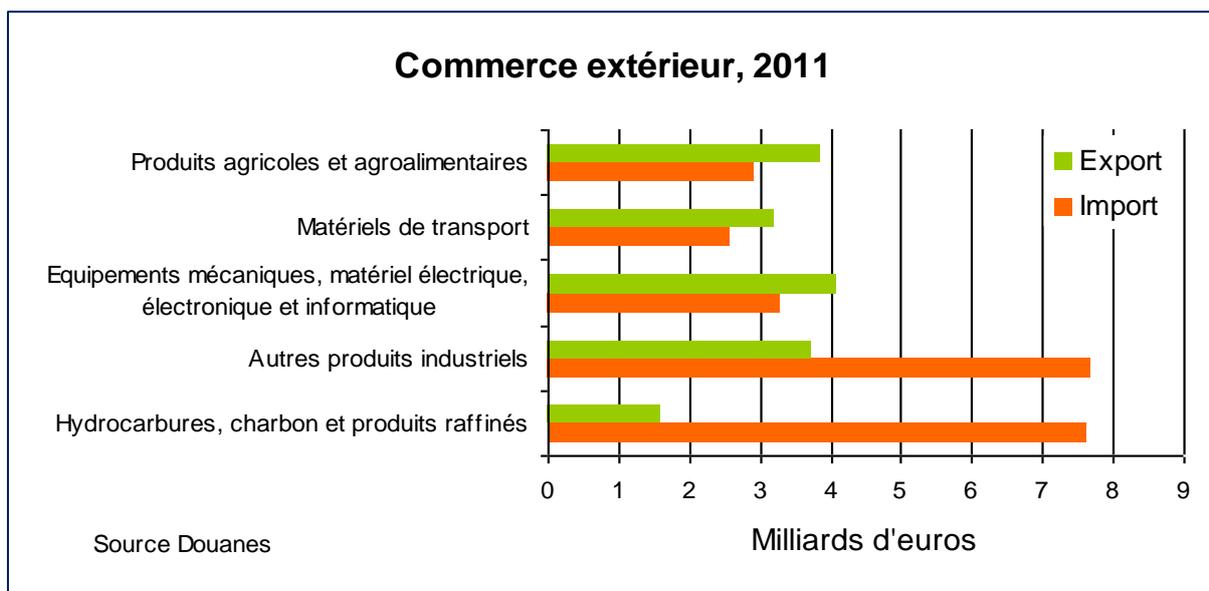
L'Etat et la Région des Pays de la Loire ont par exemple soutenu le groupement Neopolia à St Nazaire qui regroupe 140 entreprises (63 % de PME), principalement issues des secteurs de la navale et de l'aéronautique, représentant plus de 12 000 salariés locaux et 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires cumulé. Ce soutien s'est traduit par le financement du programme Accel+ Entreprises afin d'accompagner les axes stratégiques de STX mais aussi d'accélérer et amplifier les opérations de diversification déjà initiées au sein du cluster, via le développement de réponses collectives à des appels d'offres, le recrutement de chargés de développement « filières » (Marine/Engins flottants, Oil&Gas, Aéronautique et Ferroviaire) et des actions de formation.

La Région a par ailleurs développé, en partenariat avec les investisseurs financiers et OSEO, le Prêt Régional de Redéploiement Industriel (P2RI), destiné à soutenir le redéploiement des entreprises et préparer leur rebond post-crise. A titre d'exemple, le chantier naval STX France de Saint-Nazaire traverse en 2012 une période importante de sous-charge, impactant également ses sous-traitants. Cette situation impose de rechercher les moyens pour limiter l'impact de la sous-charge et accompagner la différenciation et la diversification vers les créneaux d'avenir que constituent, notamment, le navire du futur et les énergies marines renouvelables, afin de capter au plus vite de nouveaux relais de croissance dans l'activité de construction.

1.5. Les entreprises régionales disposent d'atouts face à l'internationalisation

Les Pays de la Loire sont la 10ème région exportatrice en valeur en 2011. Le solde global est déficitaire de 7,6 milliards d'euros, mais une grande partie de ce déficit est due à l'importation de produits énergétiques destinés au terminal gazier, à la raffinerie de Donges et à la centrale de Cordemais.

En 2010, le solde commercial hors produits énergétiques restait excédentaire de 1,1 milliard d'euros. Il est devenu déficitaire de 1,4 milliard d'euros en 2011.



Les entreprises régionales exportent à l'étranger en particulier des produits agroalimentaires (viande, lait, légumes, etc.), des produits pour la construction automobile, navale et aéronautique, des machines.

Inversement, la région est importatrice nette en habillement cuir (importations pour partie revendue sur le marché national), pharmacie, matières premières (construction, bois pour l'ameublement, chimie pour la plasturgie, caoutchouc) et en produits énergétiques.

La région est en excédent commercial :

- avec les pays d'Europe occidentale, pour les produits de l'industrie aéronautique, le matériel automobile et la viande de boucherie,
- pour les vins avec les États-Unis d'Amérique du Nord,
- pour la navale avec Panama et les Bahamas (pays d'immatriculation de navires commandés par des armateurs d'origine différente).

Elle est en déficit, principalement

- pour les produits énergétiques avec les pays africains,
- pour l'aliment du bétail avec le Brésil,
- pour les produits pharmaceutiques avec les États-Unis.

Après l'innovation³, l'accès aux marchés internationaux est le second levier pour renforcer, dans un contexte d'économie mondialisée, la compétitivité des entreprises ligériennes.

Depuis 2005, une panoplie d'instruments cohérente a été mise en place afin de renforcer la capacité régionale d'exportation et, plus généralement, la bonne insertion du tissu économique régional dans le marché international.

³ Cf. axe 1 du diagnostic.

Cependant, si l'on considère que la région représente environ 5 % du PIB national et qu'elle constitue la troisième région industrielle, des marges de progrès existent puisqu'elle figure en 2011 au 10ème rang des régions exportatrices et que seules 2 % des entreprises ligériennes semblent exporter de manière régulière. L'internationalisation de l'économie est, de ce point de vue, un enjeu similaire à celui de l'innovation : il convient à la fois d'élargir le cercle des entreprises exportatrices, de permettre à celles qui le font déjà d'aller plus loin et de renforcer l'esprit d'équipe des acteurs autour de ces enjeux.

Quatre catégories d'opérateurs existent en région dont les métiers différents croisent les préoccupations des filières et des territoires :

- la CCI régionale qui appuie les démarches d'exportation, mais aussi dans leur périmètre les autres chambres consulaires (CRA et CRMA),
- l'agence de développement de l'intelligence technologique qui permet de saisir de nouvelles opportunités de marché,
- la société publique régionale chargée de déployer une stratégie de marketing territorial à l'international, à travers notamment l'animation de pavillons régionaux au sein de salons clefs,
- Ouest-Atlantique qui, dès lors que la Région Poitou-Charentes aura confirmé son implication, sera recentrée sur ses missions de prospection et d'attractivité.

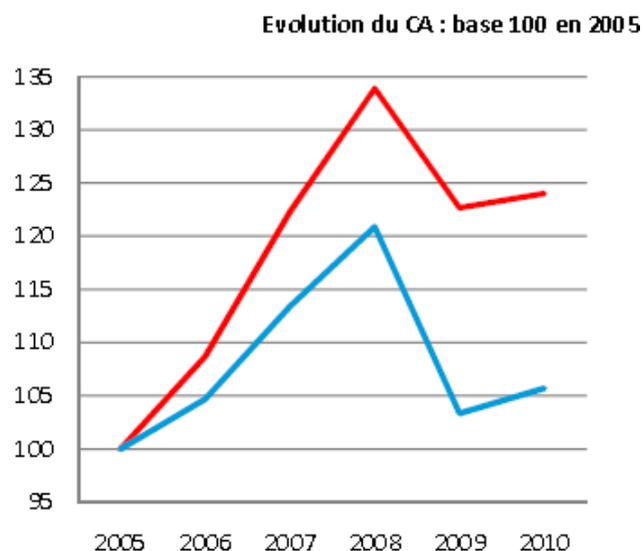
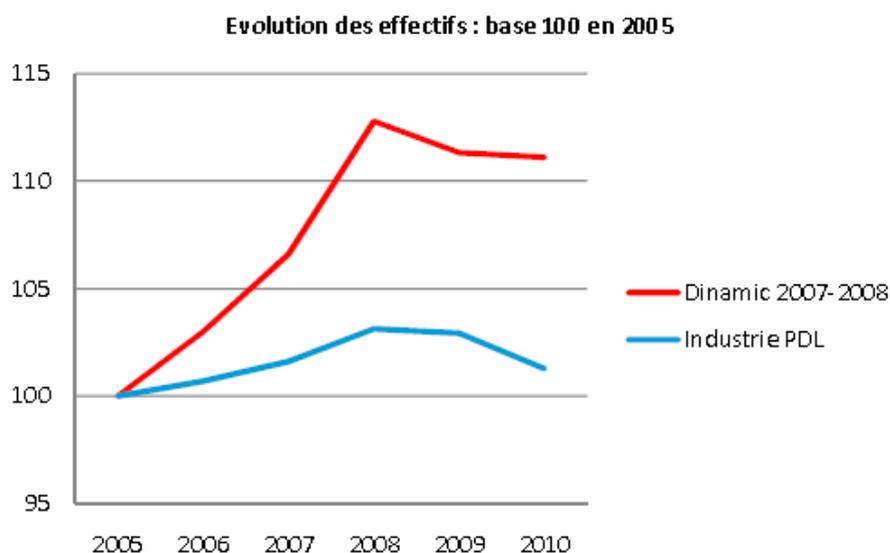
1.6. Dans ce contexte, l'action publique soutient l'émergence de projets de développement

L'accompagnement stratégique des PME ligériennes par les pouvoirs publics s'appuie, notamment depuis 2007, sur le dispositif « DINAMIC Entreprises », inscrit au contrat de projets Etat-Région et bénéficiant de financements européens.

L'objectif de ce dispositif est de donner aux entreprises les moyens de renforcer leur compétitivité et de fédérer leur personnel autour d'un projet de développement. Il cherche à favoriser, par sa méthodologie particulière, les échanges et les alliances entre PME, pour qu'elles engagent ensuite des démarches structurantes et collaboratives en intégrant des dynamiques de filières ou des pôles de compétitivité. Ce dispositif consiste en des modules de formation-action sur une durée de 9 mois portant sur trois leviers fondamentaux de la compétitivité (la performance interne, le développement commercial et l'innovation) et articule temps collectifs et individuels. D'abord ciblé sur le secteur de l'industrie, le dispositif a été élargi début 2012 à l'ensemble du secteur des services ainsi qu'à la filière agro-alimentaire.

De 2007 à 2011, 700 parcours DINAMIC ont été mis en place pour 630 entreprises bénéficiaires (représentant 29 360 salariés) dont 75 % d'entreprises de moins de 50 salariés. 1 400 plans d'actions ont été produits (en moyenne 2 par PME).

Quelques résultats de l'étude d'impact réalisée par la Banque de France sur les PME engagées dans DINAMIC en 2007 et 2008



Une réflexion a été engagée afin d'accroître le taux de pénétration de ce dispositif auprès des entreprises régionales et de le faire évoluer en fonction du retour d'expérience, notamment sur les volets RH, international, projets collaboratifs, GPEC, transfert technologique, gestion financière, publics cibles.

1.7. L'action publique intervient également pour faciliter le financement des PME

Dans un contexte exacerbé par la crise, où les banques régionales hésitent à prendre les risques nécessaires pour prendre en compte l'ensemble des besoins des entreprises, la puissance publique se mobilise au service de la sauvegarde et du développement de l'emploi.

Face à la crise et à ses effets, l'Europe, l'Etat et la Région ont développé des plans de relance afin de renforcer l'accès au financement des entreprises dans une situation financière contrainte. La Région des Pays de la Loire a eu, dès son plan de lutte contre la crise de 2009, puis en 2011 dans son plan d'accompagnement des mutations, la conviction que l'accès au financement des entreprises était un point faible en France, particulièrement chez les PME.

Ainsi, elle a mis en place en 2009, avec la place bancaire, le prêt régional de redéploiement industriel (P2RI) qui combine un prêt venant en soutien des fonds propres de l'entreprise, assorti d'un différé de remboursement du capital et d'une garantie au titre du fonds de garantie OSEO-Région. De 2009 à juin 2012, 115 P2RI ont déjà été votés avec un engagement de 20,4 M€ de la Région et de 53,6 M€ de la place bancaire.

Déjà actionnaire de six fonds de prises de participations aux côtés de la Caisse des Dépôts, des banques et des entreprises régionales, la Région a décidé d'étoffer sa boîte à outils en créant le fonds IDEE (Investissement pour le Développement des Entreprises et de l'Emploi, cofinancé par le FEDER) et en participant à la création d'un nouveau fonds de capital-risque inter régional, Grand Ouest Capital Amorçage, dédié à l'amorçage.

IDEE, dont la Région est l'actionnaire unique, a pour objectif d'intervenir en fonds propres en co-investissement avec une autre société de capital-risque, dans des projets de création et de développement d'entreprises de moins de 50 salariés, pour un montant maximum de 1,5 M€ par entreprise.

Grand Ouest Capital Amorçage, nouvel outil de capital-risque créé en partenariat avec les Régions Bretagne, Haute et Basse-Normandie, a pour objectif d'intervenir en fonds propres dans des sociétés innovantes en phase de pré-amorçage sur des secteurs à fort potentiel de développement (TIC, santé, alimentation et Biotech, écotechnologies et nanotechnologies essentiellement) pour des tickets de 1 M€ maximum en plusieurs phases. Ce fonds a reçu un avis favorable pour un montant de 18 M€ du comité d'investissement du Fonds National d'Amorçage et devrait ainsi pouvoir mobiliser au total 30 M€ au bénéfice des entreprises innovantes du Grand Ouest.

Afin de faciliter la création ou la reprise de petites entreprises, le réseau régional d'accompagnement des créateurs d'entreprise s'appuie sur trois réseaux d'associations de prêts d'honneur (ADIE, France initiative, Réseau entreprendre). Ces associations facilitent l'obtention de prêts bancaires en octroyant elles-mêmes des prêts sans intérêt et des garanties bancaires. Le Conseil régional intervient pour faciliter ces démarches en abondant les fonds de prêt d'honneur, en octroyant aux créateurs une prime régionale à la création d'entreprise, en organisant des formations professionnelles à la création et à la reprise d'entreprise.

Toutes ces initiatives ont permis au Conseil régional de renforcer les outils pour faciliter le financement des PME, en faisant émerger le concept de banque régionale d'investissement qui articule nouveaux moyens d'intervention et partenariats innovants avec les acteurs

publics et privés compétents (Région, Oséo, la CDC, les banques et capitaux investisseurs de la place financière...). Cela concerne à la fois les prêts et garanties, ou les prises de participation en capital et représente mi-2012 plus de 100 M€ avec un effet levier compris entre 2 et 10 en fonction des outils.

Forte de son expérience, la Région est prête à accompagner les évolutions nationales du financement de l'économie attendues autour d'une Banque Publique d'Investissement.

Les Départements interviennent également sur les financements directs pour la création d'entreprises au travers de la prime départementale à la création d'entreprise. Ils sont également en appui des réseaux de financements des prêts d'honneur où ils interviennent, tout comme les Agglomérations, à la fois en abondement des fonds mais aussi en financement de dispositifs spécifiques.

1.8. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces : la compétitivité des PME

- Dynamisme et diversité du tissu productif régional (création, longévité) ;
- Filières industrielles de premier ordre au plan national (notamment agroalimentaire, aéronautique, construction navale, industrie mécanique...)
- Des savoir-faire reconnus et différenciateurs (systèmes embarqués, biothérapies, informatique/logiciels...)
- Réseau dense et diversifié de PME et d'ETI (avec centres de décision en région) ;
- Entreprises artisanales de taille relativement importante et réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire plutôt développé ;
- Effets positifs pour les PME du dispositif DINAMIC d'accompagnement stratégique de la compétitivité ;
- Action publique pour le financement des entreprises depuis 2009 ;
- Action structurante des PRI.

Forces

- Potentialité de rebond post-crise ;
- Différenciation, créneaux d'avenir (navire du futur, EMR, mécatronique, etc.) ;
- Accroissement du taux de pénétration de dispositifs d'accompagnement stratégique de la compétitivité des PME type DINAMIC ;
- Richesse et variété des dispositifs de financement des PME (publics et privés) ;
- Développement des outils proposés pour un parcours d'innovation dans les entreprises (y compris sur l'innovation non technologique).

Opportunités

- Eclatement, manque de lisibilité du tissu industriel (multifilières) dans le cadre d'une stratégie de spécialisation compétitive ;
- Ultra-sensibilité à la conjoncture (liée à l'industrie et au poids de l'intérim) ;
- Pénurie de main d'œuvre qualifiée ;
- Difficultés d'accès au financement des PME ;
- Passage insuffisant des PME au stade de l'ETI ;
- Faiblesse structurelle de certains secteurs traditionnels à fort taux de main d'œuvre, face au cycle économique et à la concurrence mondiale.

Faiblesses

- Conséquences de la crise économique et financière sur le marché ;
- Conséquences de la crise économique et financière sur le financement des entreprises (crédit bancaire) ;
- Double enjeu de qualification et d'innovation dans les filières traditionnelles.

Menaces

2. Le secteur agricole, un secteur essentiel pour la région

Les objectifs clés visés par les Fonds relevant du CSC pour améliorer la compétitivité du secteur agricole sont d'assurer une production alimentaire viable au sein de l'Union européenne, de favoriser la création et le maintien d'emplois, de stimuler la croissance dans les zones rurales.

Parmi les défis particuliers à relever figurent la taille des exploitations agricoles, qui constitue un obstacle à la compétitivité, la structure par âge du secteur (seulement 6 % des agriculteurs sont âgés de moins de 35 ans) et la nécessité de stimuler la productivité et l'efficacité afin de faire à la concurrence des pays tiers, à la hausse des coûts de production, à la volatilité du marché et aux défis environnementaux.

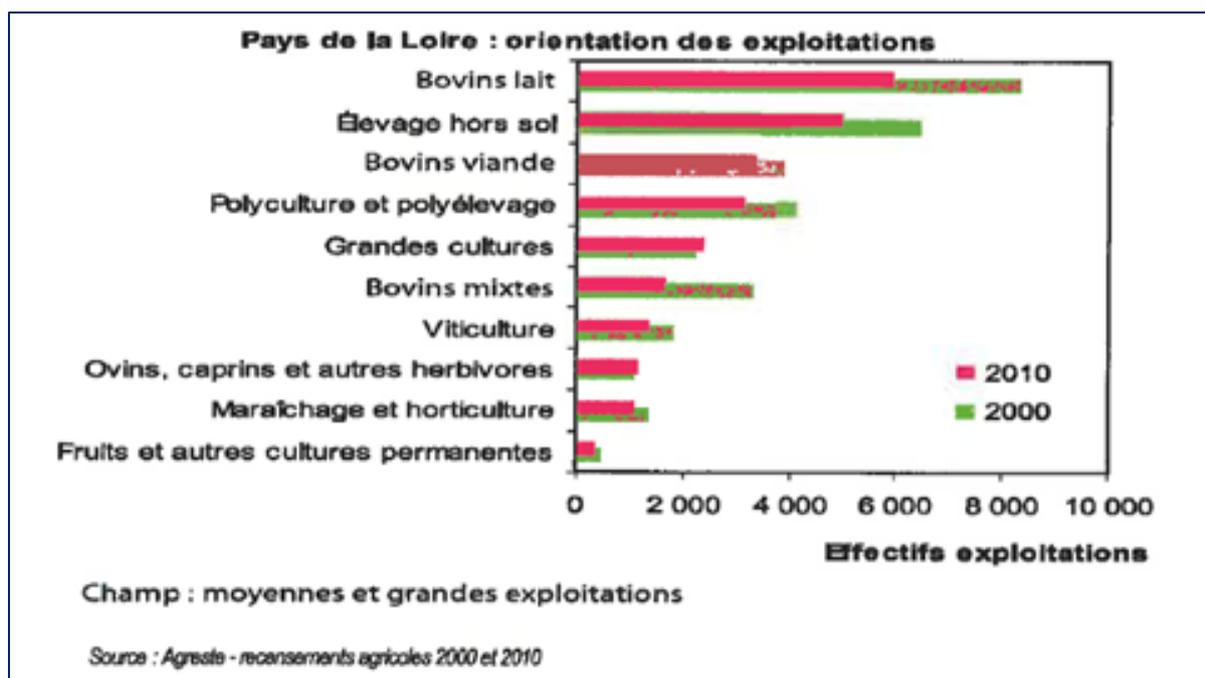
2.1. L'agriculture en Pays de la Loire, un secteur très développé et dynamique

Avec 34 290 exploitations agricoles en 2010 et plus de 60 000 emplois dans l'agriculture, la région des Pays de la Loire est un territoire leader en France. La production agricole des Pays de la Loire s'élève à 6,4 milliards € en 2010, ce qui représente près de 10 % de la production agricole nationale. La région est la 3^{ème} en termes de produit brut standard : 213 390 € en moyenne (dans les 25 300 exploitations de dimension économique moyenne et grande) contre 159 570 € en France (dans les 312 180 exploitations moyennes et grandes).

L'agriculture régionale contribue fortement à l'aménagement du territoire (3^{ème} région française en termes de superficies agricoles utilisées). Les agriculteurs ligériens gèrent 2 277 000 ha, soit 70 % du territoire contre 51 % pour l'ensemble du territoire national. Cette situation s'explique par la place restreinte des espaces naturels (4 % du territoire de la région contre 9 % au niveau national) et boisés (15 % du territoire ligérien contre 31 % pour la moyenne française) ainsi que par la topographie et le climat favorables de la région. Le recensement agricole de 2010 fait apparaître que la superficie moyenne des exploitations agricoles gagne 20 hectares en 10 ans. L'agrandissement des exploitations se traduit par une baisse de leur nombre. Cette diminution est plus marquée dans la région (-36 %) qu'en France (-26 %), le nombre de petites et de moyennes exploitations diminuant fortement.

L'agriculture régionale joue également un rôle majeur dans la gestion de l'environnement et notamment dans la préservation des grandes zones humides. Le monde agricole s'est également engagé, avec les soutiens publics, dans des politiques de replantation des haies et de préservation du bocage (nord Vendée, Mayenne). Leur rôle est essentiel notamment pour préserver la biodiversité, lutter contre l'érosion des sols et ralentir les écoulements d'eaux. Ces plantations viennent conforter les maillages qui avaient été déstructurés dans le cadre d'importants remembrements fonciers depuis une quarantaine d'années.

La région est par ailleurs caractérisée par une grande diversité dans les productions agricoles. L'agriculture des Pays de la Loire est d'abord tournée vers l'élevage des bovins, des porcs et des volailles. Mais l'horticulture, la viticulture et l'arboriculture y occupent aussi une place importante.



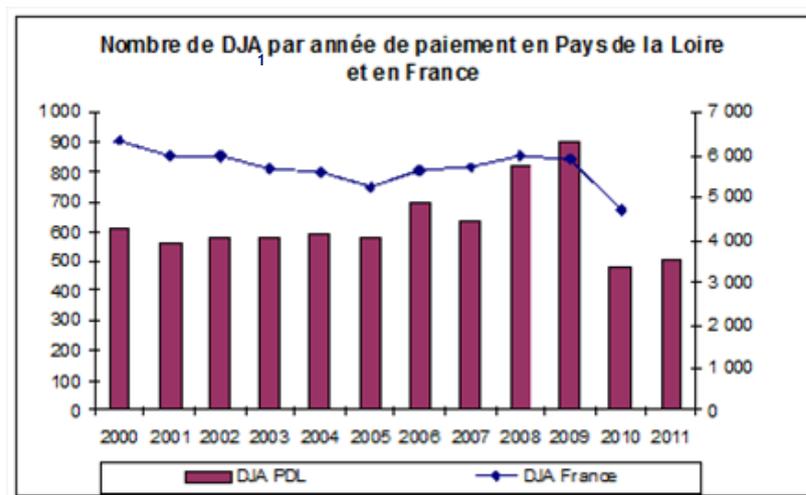
Extrait du Plan régional agriculture durable des Pays de la Loire 2012

Les filières de production sont généralement prolongées par la présence de leaders régionaux, nationaux et internationaux de la transformation :

- abattage-découpe de viande : Bigard-Socopa-Charal, Elivia...,
- lait : Lactalis, Bel, Bongrain, Sodiaal et au niveau régional : Terrena, Eurial...,
- volaille : LDC, Doux, CAFEL, Agrial, Terrena-Gastronome, ...,
- semences : Vilmorin, Limagrain, Clause, Syngenta, Voltz.

Les Pays de la Loire sont la 2^{ème} région française en termes d'emploi agricole permanent. A titre de comparaison, l'emploi agricole concerne 5 % de la population active occupée, soit deux points au-dessus de la moyenne métropolitaine. En équivalents temps plein, les actifs réguliers représentent 56 650 unités de travail annuel (UTA).

Avec 508 installations aidées en 2011, les Pays de la Loire demeurent l'une des principales régions pour l'installation en agriculture. Les installations aidées représentent 65 % de l'ensemble des installations. Pour autant, la part des installations non aidées se consolide avec une installation sur trois non aidée en 2011, de même que tend à se développer l'installation hors cadre familial. Ce dynamisme est lié à la diversité des productions mais également à l'importance de l'agriculture sociétaire, qui favorise l'installation et le renouvellement des générations, la transmission des capitaux et des savoir-faire. La difficulté de l'accès au foncier constitue cependant un frein à l'installation, en raison de la concurrence (course au foncier) et de reprises de plus en plus lourdes à financer. Les exploitations agricoles sont par ailleurs confrontées au besoin d'innover dans la transmission et la détention du capital de l'entreprise afin de pérenniser des outils de production de plus en plus conséquents.



¹ DJA : Dotation jeunes agriculteurs

2.2. Le développement du secteur agricole s'appuie aujourd'hui sur des programmes de qualité, la création de nouvelles possibilités de commercialisation, le développement de circuits d'approvisionnement courts en complémentarité avec les filières longues

2.2.1. La production sous signe de qualité

La région des Pays de la Loire constitue l'une des principales régions engagées dans la production sous signe de qualité. Près de 111 produits régionaux, regroupés en 58 appellations, bénéficient d'un signe de qualité de type appellation d'origine (AOC, AOP, AOR) ou indication géographique protégée (IGP). 12 000 exploitations ont au moins une de leurs productions sous signe de qualité, y compris la viticulture, dont 6 000 sous signe officiel de qualité. A titre d'illustration, la production viticole sous signe de qualité en Vignoble Nantais doit permettre de préserver les terroirs viticoles (AOC Muscadet) et de promouvoir le haut de gamme (nouvelles appellations communales).

2.2.2. Le développement de circuits courts en complémentarité avec les filières longues

En Pays de la Loire, 82 % des exploitations agricoles commercialisent en filières longues.

Filières longues et circuits courts constituent des réponses complémentaires à des modes de distribution et à des aspirations de consommation différenciés.

La région des Pays de la Loire s'est engagée dans le développement de circuits d'approvisionnements courts, correspondant à la fois à l'aspiration de certains producteurs et à l'attente d'une partie des consommateurs : 18 % des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire contre 18,5 % pour la France métropolitaine.

Les acteurs publics assurent la promotion et le financement des circuits courts de distribution des productions agricoles, de la pêche et de l'agroalimentaire via notamment des actions en partenariat avec les restaurations collectives des établissements scolaires, le soutien aux associations et les groupements de producteurs, pour les doter des outils de transformation, de diffusion et de mise en relation de l'offre et la demande, ainsi que le soutien direct aux exploitations agricoles.

Dans un contexte où les marges des producteurs sont souvent réduites par le nombre d'intermédiaires, dans le circuit de transformation comme de distribution, le soutien et le développement des circuits courts répond à la fois à des enjeux économiques pour renforcer la compétitivité des exploitations agricoles ainsi qu'à un objectif de développement des territoires et de soutien à l'économie de proximité : promotion des savoir-faire, valorisation des produits de nos territoires, développement de partenariats locaux. Il convient également de prendre en compte sur ce thème la pêche et l'agroalimentaire qui peuvent contribuer au dynamisme des territoires par leur production locale.

Enfin, il s'agit d'un secteur dont les bénéfices sociaux peuvent être importants, en termes de création d'emplois locaux et non délocalisables, notamment pour des salariés en insertion.

2.2.3. L'agriculture biologique

En 2010, la part de la Superficie Agricole Utilisée (SAU) en bio et conversion s'élève à 4,4 %, au 8ème rang national. Les Pays de la Loire sont la 2ème région française en surfaces bio et conversion, derrière Midi-Pyrénées.

Le contexte national post-Grenelle, et notamment le plan Agriculture Biologique, prévoit de multiplier par 3 la SAU biologique afin de la porter à 6 % en 2012.

Le nombre d'exploitations en mode de production biologique (exploitations certifiées et en conversion) est en nette progression en 2010 (1 649 exploitations en 2010, 1 347 exploitations en 2009, source ORAB). La Loire-Atlantique compte plus du tiers des surfaces bio de la région largement dominées par les surfaces en fourrages, l'élevage bovin ayant une place prépondérante dans ce département. C'est le 1er département français en surface bio. Il compte plus de 8 % de SAU en bio en 2010. La SAU moyenne des exploitations bio ligériennes est de 56 hectares.

En 2010, le cheptel bio est en croissance pour l'ensemble des productions (+14 %) par rapport à 2009.

Tableau : Données générales sur l'agriculture biologique en Pays de la Loire (2010)

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Nombre d'exploitations	490	469	225	169	296	1 649
SAU bio et conversion (en ha)	33 650	21 320	10 935	9 875	17 000	92 780*
Part de la SAU bio dans la SAU totale	8,3 %	4,6 %	2,8 %	2,7 %	3,6 %	4,4 %

Source : ORAB

*dont 26 % en conversion

2.3. La durabilité et la compétitivité de certaines exploitations et filières (viande en particulier) tendent cependant à s'affaiblir

Le contexte conjoncturel difficile pose la question de la compétitivité des exploitations : certaines filières clés de la région des Pays de la Loire, notamment avicole et porcine, subissent la concurrence de puissances agricoles restructurées et émergentes à l'instar de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Brésil. Un besoin accru d'adaptation des exploitations agricoles existe, tant dans un souci économique (en raison de l'augmentation des coûts de production liée à l'augmentation du prix des intrants et notamment à la forte variabilité des prix des céréales qui pénalise lourdement les filières animales, en raison de l'exposition aux risques économiques et en raison de la dépendance aux risques climatiques et sanitaires) que dans un souci de plus grande prise en compte de la protection de l'environnement.

2.4. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces du secteur agricole

- Agriculture très diversifiée avec des productions à forte valeur ajoutée et employeuses de MO ;
- Une dynamique d'installation diversifiée ;
- Une taille moyenne satisfaisante des exploitations ;
- Un appui technique couvrant bien le territoire et les filières ;
- Présence de leaders de l'aval (à capitaux régionaux) et de coopératives structurantes ;
- Une forme sociétaire développée ;
- Une région d'élevage dynamique ;
- Le « lien au sol » des productions porcines et volailles ;
- Importance des signes de qualité et de l'agriculture biologique ;
- Un réseau de formation agricole dense et une formation continue active ;
- Des centres de recherche et techniques bien implantés et en phase de croissance ;
- Agriculture qui valorise les milieux naturels ;
- Développement fort des projets de circuits courts, notamment à l'installation ;
- Forte sensibilisation/ implication de la filière en faveur de la protection de l'environnement ;
- Professionnels contribuant aux démarches territoriales intégrées.

Forces

- Développement d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement ;
- De nouveaux débouchés à conquérir et des opportunités de marchés internationaux ;
- De nombreux départs à la retraite dans les 10 prochaines années : renouvellement de génération ;
- Nouvelles formes d'organisation du travail, développement de la gestion des ressources humaines, innovation sociale ;
- Valorisation énergétique (développement des énergies renouvelables, complément de revenus pour l'exploitation) ;
- Vente de services rendus par l'agriculture (compensations environnementales, carbone...).

Opportunités

- Une augmentation des écarts de compétitivité entre les exploitations ;
- De nouvelles mises aux normes « bien-être animal » sur lesquelles la région a pris du retard ;
- Contraintes réglementaires sur l'élevage plus fortes que dans l'UE.

Faiblesses

Menaces

- Complexité croissante du marché agricole et des aléas climatiques rendant moins certains les retours espérés sur investissement (volatilité des prix, incidents climatiques) ;
- Renchérissement de l'alimentation animale et de l'énergie ;
- Perte de compétitivité et de parts de marché au niveau de l'UE (en porcs, volailles...) ;
- Méconnaissance des activités agricoles, d'où incompréhension ;
- Perte d'actifs et diminution du nombre de candidats pour les métiers peu attractifs ;
- Difficultés lors de la transmission d'exploitation : problème offre/demande ;
- Pression et concurrence foncière ;
- Écarts de perception pour le consommateur entre production primaire et produit transformé ;
- Baisse de la consommation de viande ;
- Une érosion de la biodiversité.

2.5. Le secteur forestier et la filière bois sont importants mais la structuration de la filière reste à renforcer

La filière bois en Pays de la Loire rassemble plus de 6 000 établissements régionaux qui emploient 32 000 salariés, pour un chiffre d'affaires total de 3,6 milliards d'euros. Les entreprises de cette filière contribuent pour 6,7 % au chiffre d'affaires national des industries du bois. Aux 32 000 salariés des établissements régionaux, s'ajoutent environ 5 000 emplois non salariés. Les Pays de la Loire se classent ainsi en deuxième position des régions employeuses de la filière.

Nantes (20 % des effectifs), le Choletais (11 %) et la Vendée-Est (11 %) sont les trois zones d'emploi majeures dans la filière bois. La filière bois présente par ailleurs une localisation plutôt rurale. Elle participe ainsi à la structuration de l'espace économique régional car elle est surtout présente dans les zones d'emploi les plus rurales ou périphériques.

D'un point de vue économique, la filière bois est extrêmement hétérogène : elle va de la grande industrie hautement capitaliste à la structure artisanale voire familiale, de taille réduite.

La filière régionale bénéficie du dynamisme d'une structure interprofessionnelle, Atlanbois, qui joue un important rôle dans le soutien à la structuration de la filière et porte des actions en faveur de l'utilisation du bois énergie et dans la construction, ainsi que dans l'organisation d'événements d'importance, respectivement internationale et nationale, le Carrefour du bois à Nantes et le salon de la maison bois à Angers.

La région est leader dans les activités de la deuxième transformation du bois. Concernant les activités charpente et menuiserie dans la construction, la région représente plus de 9 % de la filière nationale. Cette spécialisation régionale est aussi la conséquence du dynamisme démographique et du fort développement de la maison individuelle, autre particularité locale marquée.

Paradoxe pour un territoire peu doté en forêts (11 % seulement), la région représente 8 % de la richesse créée par la filière bois en part nationale. Assises sur le site nantais de Cheviré, les activités de négoce de bois sont donc indispensables à l'approvisionnement de la filière bois régionale.

Peuplier, pin maritime, chêne et essences exotiques, bien qu'en net déclin ces dernières années, alimentent de manière générale les secteurs de la première transformation (sciage, déroulage,...). La qualité du bois de certains massifs ligériens est reconnue des professionnels (chêne à merrain et peuplier des vallées de la Loire), mais la mobilisation de bois d'œuvre de certaines essences est actuellement difficile (chêne, pin maritime) du fait de l'absence de débouchés en scierie et en deuxième transformation. Dans un contexte de mondialisation, l'exportation de grumes non transformées est en net accroissement et l'importation de sciages résineux par voie terrestre ou maritime alimente de plus en plus l'industrie de la seconde transformation.

De plus, la crise économique a marqué un coup d'arrêt sérieux dans le développement et l'investissement de modernisation des scieries régionales.

A noter cependant, suite au Grenelle de l'environnement, le développement de l'installation de chaufferies bois dans la région, avec une augmentation attendue de la consommation de plaquettes d'ici 3 ans (de 200 kT à 840 kT). Le développement de l'utilisation du bois énergie va nécessiter une structuration de cette filière et un effort

important d'investissement en sylviculture pour mobiliser davantage la ressource. Par ailleurs, un effort d'investissement apparaît nécessaire dans les scieries pour soutenir la structuration de la filière face aux nouveaux besoins en bois énergie et en bois construction et pour favoriser la modernisation, notamment dans la transformation, pour accroître la valeur ajoutée. De nouveaux besoins apparaissent dans le domaine des matériaux renouvelables ou en production d'énergie, auxquels peuvent répondre des actions d'animation et de mise en relation des acteurs publics et privés dans le cadre de démarches territoriales.

Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces du secteur forestier et de la filière bois

- Très bon niveau de couverture de la forêt privée en termes de gestion durable et de certification forestière ;
- Bon niveau d'équipements des entreprises d'exploitation forestière ;
- Exploitabilité des bois facile ;
- Des entreprises de transformation leaders sur le marché national ;
- Bon niveau de séchage des sciages en région ;
- Importance des activités de charpente et menuiserie, liées au développement de la maison individuelle ;
- Structuration interprofessionnelle de la filière (Atlanbois) ;
- Qualité reconnue du bois de certains massifs ;
- Filière bois qui participe à structurer économiquement certains territoires ruraux.

Forces

- Développement de la construction bois ;
- Part croissante du bois parmi les matériaux énergétiques ;
- Multifonctionnalité de la forêt et du bocage.

Opportunités

- Taille critique des entreprises de sciage ;
- Très fort morcellement de la propriété forestière ;
- Importante capitalisation de bois en région ;
- Diminution du niveau de renouvellement des peupleraies ;
- Manque de personnel qualifié dans les entreprises d'exploitation forestière ;
- Faible mécanisation de l'exploitation des feuillus ;
- Forte utilisation de bois importés dans la construction ;
- Défaut de reboisement de certaines essences ;
- Déficit de la balance commerciale (exportation de produits non-transformés, importation de produits transformés).

Faiblesses

- Risque quant au renouvellement de certaines peupleraies ;
- Incidences du changement climatique à intégrer ;
- Renouvellement de la population des exploitants forestiers à assurer ;
- Conflits d'usage de la forêt et du bocage ;
- Erosion de la biodiversité ;
- Recul du bocage depuis une quarantaine d'années.

Menaces

2.6. La filière agroalimentaire, un secteur majeur

Les industries agroalimentaires (IAA) présentent plusieurs atouts : elles assurent la transformation des produits issus de l'agriculture locale constituant une chaîne de production en région, elles assurent un maillage dense d'entreprises dont les centres de décision sont localisés en région et offrent des emplois répartis sur l'ensemble du territoire, notamment dans les espaces ruraux.

Les IAA ligériennes ont réalisé en 2009 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 10 % à l'exportation (en faible hausse par rapport aux années précédentes). Cela représente 8,8 % du chiffre d'affaires du secteur en France et 4,3 % de ses exportations. La région compte 387 établissements de plus de 20 salariés.

L'agroalimentaire est le deuxième employeur industriel en France, derrière le secteur de la mécanique avec 477 000 emplois. La région Pays de la Loire représente la 2^{ème} région pour l'emploi salarié dans les IAA, derrière la Bretagne (16,5 %) et devant l'Île-de-France (10,7 %) et Rhône-Alpes (7,9 %). L'emploi dans les établissements ligériens enregistre une perte en 2010 de 1,4 % de l'effectif salarié contre une érosion de 0,3 % sur l'ensemble de la France. Il n'en reste pas moins que l'industrie agroalimentaire reste un secteur majeur pour l'emploi régional avec 22,2 % des emplois salariés de l'ensemble de l'industrie (45 000 emplois) contre 16 % en moyenne nationale.

Selon les Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS), la Vendée détient 27,3 % de son emploi salarié industriel dans le secteur agroalimentaire. Viennent ensuite la Mayenne avec 24,5 %, la Sarthe avec 24 % et le Maine-et-Loire avec 21 %. La Loire-Atlantique affiche un poids plus faible avec 17,6 %.

2.6.1. La structuration et les principaux acteurs de la filière

La filière agroalimentaire globale est faiblement structurée en raison de son organisation en filière de produit. Chaque branche dispose de convention collective. Les entreprises cotisent à leur syndicat de branche au niveau national qui lui-même cotise à l'ANIA (Association Nationale des IAA). Mais les associations régionales ne bénéficient pas de retour de financement du niveau national.

Les Pays de la Loire se caractérisent par quelques grands groupes ou entreprises et par un nombre important de PME qui représentent 86 % des entreprises pour 35 % en nombre de salariés.

Les IAA apparaissent donc de manière contrastée, avec :

- un tissu de PME/TPE indépendantes, aux activités diverses, de production et de services à l'agriculture,
- un nombre significatif d'entreprises et de groupes de plus de 250 salariés, variable selon les branches concernées,
- certains secteurs très industrialisés nécessitant des parcours de formation conséquents,
- des entreprises de services ayant peu ou pas de bas niveau de qualification, mais rencontrant des difficultés face aux fortes mutations de leurs métiers.

LIGERIAA (Association des industries agroalimentaires des Pays de la Loire)

Les entreprises agroalimentaires des Pays de la Loire tentent de se fédérer depuis 2004 sous la bannière de LIGERIAA (40 adhérents en 2011) pour favoriser l'échange d'informations et d'expériences sur des sujets concrets d'intérêt commun, ainsi que pour réfléchir à d'éventuelles démarches ou actions collectives à initier et enfin pour mettre en œuvre avec l'appui opérationnel de différents partenaires ces actions prioritaires. LIGERIAA bénéficie de l'appui logistique et administratif de la CCIR et du soutien de la Région des Pays de la Loire, via l'agence régionale « Pays de la Loire territoire d'innovation », pour ses actions et animations.

COOP DE FRANCE OUEST

Basée à Rennes, l'association des 150 coopératives de l'ouest est structurée et dynamique. Elle dispose de 14 ETP. Elle porte plusieurs actions, en particulier sur le développement durable et sur la GPEC. Coop de France Ouest compte 50 adhérents dans la région Pays de la Loire avec des poids lourds comme TERRENA ou la CAVAC.

SAS WEST

Reconnue « grappe d'entreprises » sur le territoire Pays de la Loire et Bretagne, avec un financement d'État jusqu'en 2012, le Cluster WEST est un réseau d'acteurs agroalimentaires (200 membres affichés) depuis 2004. Son organisation transversale (6 ETP) s'appuie sur l'animation d'un réseau permettant des rencontres d'entreprises, elles-mêmes à l'origine de l'émergence de projets sur la thématique du « bien manger durable ». Le Cluster WEST se caractérise par une approche transversale de mise en réseau de ses adhérents sur un axe « marché et business international ». Sa pérennité financière n'est pas assurée.

PONAN

Le pôle alimentation et nutrition en Pays de la Loire (simple réseau d'acteurs sans existence juridique propre) réunit les équipes et laboratoires de recherche, les établissements supérieurs et plusieurs centres techniques spécialisés dans l'analyse de la chaîne alimentaire de la région.

PONAN et LIGERIAA sont chargés par le Conseil régional d'œuvrer à la gouvernance de la plate-forme régionale d'innovation (PRI) « CAP ALIMENT » qui se situera sur le site de la Géraudière à NANTES et qui vise à construire un centre de transfert et développement regroupant les centres techniques, les entreprises et les organisations professionnelles et les structures d'appui à la filière. L'objectif est également de donner plus de visibilité aux compétences en région.

N.B. : les autres PRI dans le domaine de l'agroalimentaire sont actuellement : « Nov'Alim » au lycée agricole de LAVAL, PRI « agriculture biologique, agriculture périurbaine et durable » au lycée Nature à la Roche-sur-Yon, PRI « vigne et vin » au lycée agricole de Montreuil-Bellay, PRI « Ligepack » sur les emballages alimentaires dans la Sarthe, PRI sur les circuits de proximité dans la restauration collective au lycée de Saint Herblain, PRI Ostréicole à Bouin, PRI pépinières et rosiers du bassin douessin.

CTCPA

Le Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles (CTCPA) est basé sur le site d'ONIRIS à Nantes. Le dispositif de transfert de technologie vers les PME repose en grande partie sur le CTCPA, avec un financement État-Région et en étroite coordination avec l'Agence régionale territoire d'innovation et le pôle de compétitivité VALORIAL dont le CTCPA est une composante essentielle en Pays de la Loire.

VALORIAL

Le pôle de compétitivité VALORIAL (l'aliment de demain) qui s'étend sur les régions Bretagne, Haute Normandie et Pays de la Loire, compte 50 adhérents ligériens. En 2011, 65 % des projets labellisés comptaient au moins un acteur ligérien.

VEGEPOLYS

Le pôle de compétitivité du végétal spécialisé compte 330 adhérents ligériens. Végépolys a labellisé 110 projets depuis 2008. Végépolys s'est doté très tôt de deux centres d'innovation : Végépolys Innovation (ex VALINOV) et PLANTES & CITE.

Végépolys Innovation a pour mission l'appui à la mise en place et à la réalisation de projets de recherche coopératifs autour de 3 des thématiques de VEGEPOLYS : la création variétale, la qualité sanitaire des semences et des plantes et les propriétés santé/bien-être des végétaux. Plantes & Cité a pris en charge le 4^{ème} axe sur l'horticulture et le paysage urbain.

Le pôle a également mis en place un Centre d'Intelligence Economique et Territorial (CIET), dont l'animation a été confiée à la CCI 49.

Pôle Agronomique Ouest

Le Pôle Agronomique Ouest, composé de 5 personnes, est porteur d'un projet commun à 10 collectivités territoriales des régions Bretagne et Pays de la Loire. Il a pour mission l'émergence et la conduite de projets de recherche collectifs non concurrentiels, à finalité de développement économique, dans le domaine des sciences du vivant (Agriculture et Mer ; Méthodes et techniques respectueuses de l'environnement ; Santé végétale ; Santé animale ; Nutrition animale ; Productions de protéines végétales ; Transformation des produits de la terre et de la mer : Sécurité ; Résidus ; Qualité microbiologique ; Typicité, traçabilité et qualité organoleptique ; Technologie agroalimentaire et génie des procédés).

2.6.2. Les IAA sont confrontées à la nécessité de renforcer leur compétitivité et de développer les actions collectives

Les IAA du secteur coopératif et privé doivent sans cesse renforcer leur compétitivité car elles sont soumises à des contraintes extérieures fortes du fait :

- de la concurrence accrue (produit / prix / service), des évolutions de la distribution, du développement à l'export pour certaines, des choix de positionnement en marque propre ou marque de distributeur...,
- de l'évolution des réglementations alimentaires (démarches qualité, respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement, dans le maintien de la sécurité alimentaire...) et du développement des certifications,
- de la mutation des technologies de production qui nécessitent des adaptations dans les organisations du travail, dans la professionnalisation des acteurs de l'entreprise.

Des actions collectives ont été engagées, notamment à partir d'une manifestation d'intérêts de PME agroalimentaires régionales lors des réunions techniques de l'association régionale LIGERIAA, ainsi que lors des 5 « rencontres thématiques » organisées dans l'année sous l'impulsion conjointe de l'Agence régionale, Pays de Loire innovation et de la DRAAF.

2.6.3. Le développement de l'emploi dans les IAA se heurte à des difficultés notamment liées à l'attractivité des métiers et à l'anticipation des besoins en main d'œuvre

Les évolutions technologiques et organisationnelles ont des conséquences sur les emplois et les qualifications, tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Afin d'y faire face, les entreprises doivent mener une politique de gestion des ressources humaines qui permet de consolider leur performance, de sécuriser et enrichir les parcours professionnels de leurs salariés et de faire évoluer l'attractivité du secteur. Les emplois et les organisations du travail doivent évoluer, se rénover et les compétences doivent être développées pour permettre d'accroître la polyvalence et la poly compétence. L'ensemble des acteurs de l'entreprise doivent être professionnalisés. Des parcours de formations et l'ingénierie associée sont proposés pour répondre à ces exigences d'adaptation et de professionnalisation.

Les entreprises des IAA sont confrontées à une série de problématiques en lien avec les salariés dans l'entreprise (recrutement et fidélisation des personnels, professionnalisation de la main d'œuvre et sécurisation des parcours professionnels, santé au travail, évolution de l'encadrement intermédiaire et des compétences dans certains secteurs spécifiques, etc.) et en lien avec l'environnement économique des entreprises elles-mêmes notamment avec le développement de l'export.

Pour faire face aux difficultés de recrutement et de fidélisation, le secteur doit continuer ses efforts sur l'attractivité de ses métiers pour pouvoir recruter et renforcer ses pratiques quant à l'accueil, l'intégration et la fidélisation de ses opérateurs, conducteurs de machines et conducteurs de ligne.

Nationalement, 10 000 postes par an ne sont pas pourvus dans les industries agro-alimentaires. Le taux de tension dans ce secteur industriel est supérieur à 1 (plus de postes à pourvoir que de demandes), et celui-ci risque d'augmenter du fait que les moins de 26

ans ne représentent que 8,1 % de l'effectif des salariées et les plus de 50 ans 24 %, soit un renouvellement supplémentaire, en intégrant les départs liés au turn-over de 11 000 postes par an. Une étude d'OBSERVIA sur la perception du secteur des industries agroalimentaires en 2009 par les jeunes démontrent que ce secteur est le dernier dans lequel ceux-ci voudraient exercer leur futur métier, qu'ils le confondent avec la grande distribution et que les motifs de rejets sont, à part les conditions difficiles de travail, une méconnaissance de ce secteur pour 88 % des jeunes.

Compte tenu du déficit constaté d'attractivité du secteur agroalimentaire, LIGERIAA est retenu depuis janvier 2012, par l'appel à projets national lancé par le Ministère et l'ANIA, pour la création d'une **plate-forme « emploi et attractivité du secteur agroalimentaire »**. Les objectifs de cette plate-forme seront de coordonner les actions existantes et les initiatives de l'ensemble des acteurs et de déployer les actions nationales au niveau de la région. La composition a minima intègre : organisations syndicales des salariés, OPCA, IFRIA, Coop France, CGAD, rectorat, missions locales, Pôle Emploi, Conseil régional, DIRECCTE et DRAAF. La plate-forme pilote a été lancée en avril 2012.

2.6.4. Analyse forces, faiblesses, potentialités menaces du secteur agroalimentaire



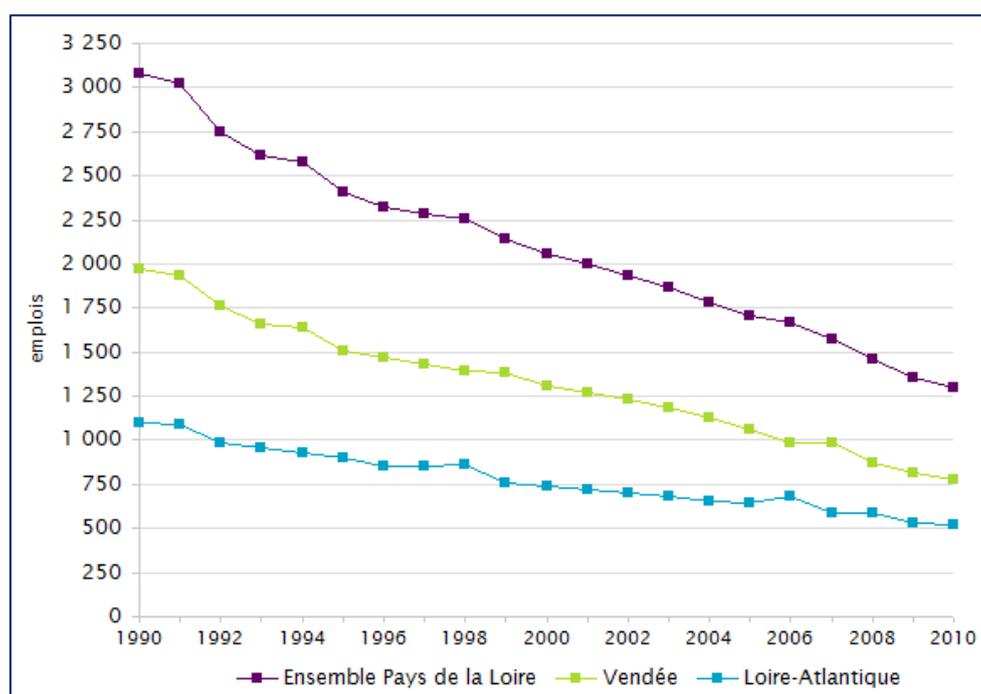
3. Le secteur de la pêche, un secteur important mais menacé

Avec un linéaire côtier de 450 km et de 60 km d'estuaire de la Loire, la région représente 9 % de l'activité de pêche française en termes de navires et d'emplois. Deuxième région de la façade atlantique pour la pêche maritime (derrière la Bretagne), elle compte 9 ports de pêche, dont 6 principaux équipés de criées, et 441 navires en 2011, soit la moitié du nombre de navires présents en 1990.

L'emploi suit la même tendance, passant de 2 500 marins en 1993 à 1 228 en 2011 (soit 9,3 % du total France métropolitaine).

La petite pêche représente 70 % du total des navires et 45 % de l'emploi.

Évolution des effectifs de marins-pêcheurs en Pays de la Loire entre 1990 et 2010



Source : DIRM-NAMO

La production débarquée sur les ports s'élève à 19 910 tonnes en 2011 (42 000 tonnes en 1998). Après les douloureux épisodes liés au plan de sortie de flotte et à l'arrêt de l'anchois jusqu'en 2010, la pêche se redresse en Pays de la Loire. Si les débarquements ont été divisés par deux entre 1998 et 2009, la tendance s'est inversée et les apports approchent de nouveau le cap des 20 000 tonnes ; la légère diminution constatée en 2011 par rapport à 2010 est compensée par une progression en valeur de l'ordre de 14 %.

La pêche maritime est confrontée à plusieurs difficultés dont :

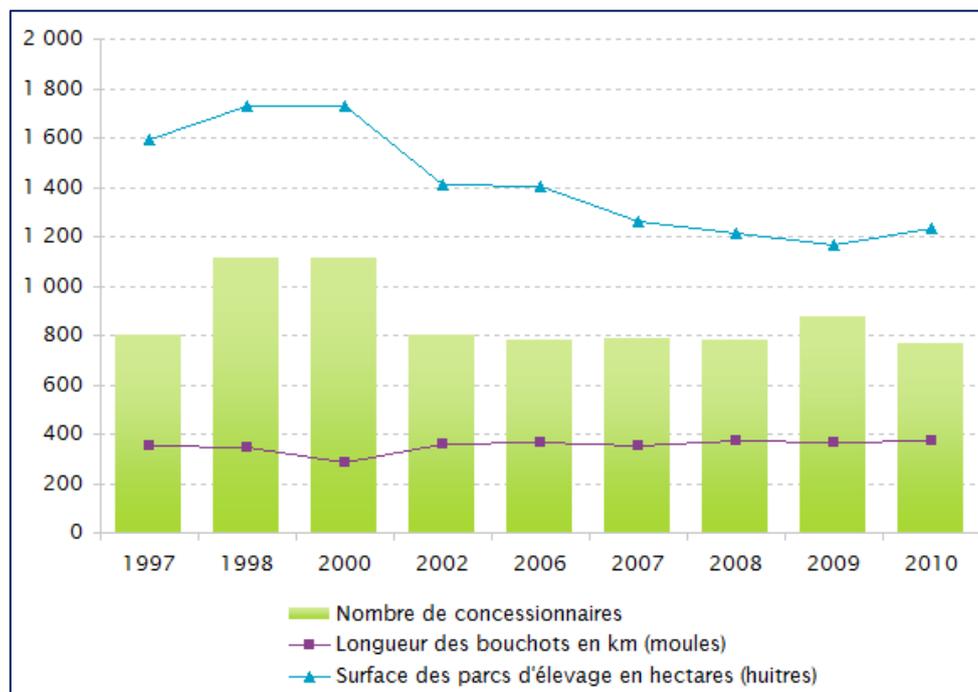
- la limitation des pêches par les décisions communautaires,
- les modifications de l'environnement (température et qualité des eaux côtières),

- l'augmentation du coût du carburant,
- la multiplication des plans de sortie de flotte,
- la forte difficulté de recrutement,
- le vieillissement de la flotte associé à un faible renouvellement (71 % de la flotte a plus de 20 ans).

La filière aquacole, qui comprend l'élevage de coquillages (conchyliculture), comme les huîtres (ostréiculture) ou les moules (mytiliculture), et l'élevage de poissons (pisciculture), représente 1 555 emplois en 2011 soit 32,4 % du total France métropolitaine.

La conchyliculture représente l'activité dominante de l'aquaculture de la région qui bénéficie de nappes souterraines d'eau salée et qui favorise le développement du plancton. Les entreprises sont surtout orientées vers l'activité ostréicole (huîtres creuses) et, dans une moindre mesure, mytilicole (moule edulis). Au niveau national, un hectare sur six d'élevage mytilicole est localisé sur le littoral ligérien. On recense ainsi en Pays de la Loire 1 210 ha de parcs en mer pour les huîtres et 377 km de bouchots pour les moules.

Structures de productions conchylicoles en Pays de la Loire



Source : DIRM-NAMO

Production de coquillages en élevage et commercialisés(en tonnes) en Pays de la Loire (2009)

Coquillages	Tonnage
Huîtres	9 968
Moules	6 707
Autres coquillages	2 934
Ensemble*	19 609

Source : DPMA/DIRM-NAMO

* total valeur : 48,33 millions d'euros

Par ailleurs, la filière régionale de pisciculture repose principalement sur l'aquaculture marine (alevins de turbots), l'aquaculture en eau douce (salmoniculture) et la pisciculture extensive en étangs.

Si la région est leader au niveau national sur les écloséries et les nurseries de coquillages et si l'aquaculture ligérienne dispose d'un atout important à travers la politique de certification des produits d'aquaculture (label rouge, IGP...), elle est confrontée à plusieurs difficultés qui peuvent menacer sa compétitivité et sa production et notamment à :

- un problème d'accès au foncier,
- un marché de la consommation peu développé en aquaculture continentale,
- une concurrence de l'aquaculture étrangère,
- la récurrence des mortalités ostréicoles,
- l'impact des oiseaux piscivores sur les productions en aquaculture continentale.

Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces : la pêche

- Diversité des métiers de la pêche et de l'aquaculture ;
- Diversité des productions halieutiques ;
- Capacité d'adaptation aux changements (technique, réglementaire...) des professionnels ligériens ;
- Situation géographique (barycentre des bassins de production et de commercialisation / Espagne) ;
- Proximité des grandes agglomérations Nantes / Saint Nazaire (atouts logistiques) ;
- Proximité des lieux touristiques reconnus (La Baule, Les Sables d'Olonne, Guérande....) ;
- Présence d'établissements de formation professionnelle maritime ;
- Région leader au niveau national sur les éclosiers et nurseries de coquillages ;
- Politique de certification des produits d'aquaculture (label rouge, IGP...).

Forces

- Accompagner le développement de l'éolien (nouveaux métiers, nouveaux financements...) ;
- Développer des navires du futur moins consommateurs d'énergies fossiles ;
- Valoriser les productions locales ;
- Développer des engins de pêche sélectifs ;
- Valoriser les coproduits de la pêche ;
- Restaurer la capacité productive des milieux (frayères et nourriceries) ;
- Certification bio en aquaculture ;
- Diversification de l'activité ;
- Mise en œuvre de la DCSMM ;
- Mise en place de la stratégie nationale pour la mer et le littoral - déclinaison en documents stratégiques de façade ;
- Vrai potentiel de développement de l'aquaculture.

Opportunités

- Dépendance aux énergies fossiles ;
- Faible renouvellement des actifs (vieillesse de l'âge des patrons pêcheurs et des conchyliculteurs) ;
- Vieillesse de la flotte ;
- Faible attractivité du métier ;
- Forte dépendance à quelques espèces à forte valeur ajoutée et/ou sous quotas (sole, merlu, baudroie....) ;
- Problème de l'accès au foncier pour l'aquaculture marine (terrestre / DPM) ;
- Marché de la consommation peu développé en aquaculture continentale.

Faiblesses

Menaces

- Hausse structurelle des cours du gazole ;
- Ecologiques (dégradation de la qualité des eaux et des habitats essentiels aux juvéniles, augmentation de la température des eaux...) ;
- Réglementaires (réduction des quotas, suppression des rejets...) ;
- Concurrence de la pêche à pied de loisirs ;
- Concurrence de l'aquaculture étrangère ;
- Conflits d'usage (éoliennes offshore, extractions de granulats...) ;
- Récurrentes des mortalités ostréicoles ;
- Impact des oiseaux piscivores sur les productions en aquaculture continentale.

Axe 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

La stratégie Europe 2020 pose trois objectifs :

- un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990. En 2006, les émissions de la région des Pays de la Loire étaient en augmentation par rapport à 1990, de 12 %. L'objectif national 2020 devra être décliné en région dans l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energies (SRCAE) : -20 %, soit -14 % tous secteurs hors SCEQE (système communautaire d'échange de quotas d'émissions).
- un objectif d'utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 % de la consommation d'énergie. En Pays de la Loire, cette part était de 5,4 % en 2008, contre 11,4 % au niveau national. L'objectif national est de porter ce chiffre à 23 % en 2020.
- une augmentation de l'efficacité énergétique de 20 %. L'objectif national 2020 est d'économiser ainsi 34 Mtep (tonnes équivalent pétrole).

L'Etat et la Région ont engagé depuis septembre 2012, avec les acteurs locaux, des états régionaux de l'énergie avec des débats publics qui doivent permettre d'ici le mois de juin 2013 de définir les objectifs régionaux qui seront retenus pour le schéma régional climat air énergie.

1. Un bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre contrasté à l'échelle régionale et par secteur

1.1. Bilan global

1.1.1. Des consommations d'énergie en deçà de la moyenne nationale mais qui augmentent

En 2008 les consommations totales d'énergie finale en région Pays de la Loire sont estimées à 8,4 millions de tonnes équivalent pétrole (tep), soit 2,4 tonnes d'équivalent pétrole par an et par habitant, ce qui est sensiblement moindre que la moyenne nationale (2,6 tep).

Les consommations d'énergie en région augmentent en moyenne de 1,9 % par an entre 1990 et 2008, la consommation par habitant passant ainsi de 2,0 tep en 1990 à 2,4 en 2008. Cette croissance ralentit légèrement sur la période 1999-2008. La consommation d'énergie augmente moins rapidement que le PIB régional (2,6 % par an), ce qui correspond à une amélioration de l'intensité énergétique de l'économie régionale. Mais elle augmente plus rapidement que la population (0,7 % par an) et les Pays de la Loire sont l'une des régions françaises où cette croissance de la consommation énergétique est la plus forte. Les secteurs de l'habitat et des transports sont les secteurs les plus consommateurs du territoire. Ils représentent chacun un tiers des consommations régionales. L'ensemble du bâtiment (habitat et tertiaire) représente près de la moitié des consommations,

sensiblement plus que la moyenne nationale ou qu'en Bretagne. L'industrie est le troisième secteur à enjeu. En 2008, le secteur industriel a en effet consommé 1,3 Mtep d'énergie finale, soit 16 % de la consommation totale d'énergie en Pays de la Loire.

Enfin l'agriculture n'est responsable que d'une part relativement faible des consommations d'énergie mais génère des émissions de GES non énergétiques liés notamment aux intrants.

1.1.2. Des émissions régionales de gaz à effet de serre supérieures à la moyenne nationale

L'activité humaine régionale contribue à l'amplification de l'effet de serre par des émissions de GES estimées à 34,2 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2006, soit 10 tonnes par habitant, pour 8,6 tonnes au niveau national. Les émissions dues au transport, le faible niveau de performance énergétique des bâtiments et l'importance des émissions non énergétiques du secteur agricole (cf. ci-dessous) sont les trois principaux facteurs de ce niveau élevé. Ces émissions connaissent une croissance de 0,6 % par an entre 1990 et 2006 (1,2 % pour les transports, soit le double), essentiellement liée aux émissions issues des consommations d'énergie.

1.2. Bilan par secteur

1.2.1. Des émissions de gaz à effet de serre issues des consommations d'énergie en croissance et dominées par les transports⁴

Corrélativement aux consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre qu'elles génèrent sont en croissance. Elles augmentent toutefois sensiblement moins vite en raison de l'évolution des énergies utilisées au profit d'énergies moins riches en carbone notamment l'électricité. Ainsi, si l'habitat représente un tiers des consommations énergétiques, il n'est responsable que du quart des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, les transports ont une part supérieure dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre à celle qui est la leur dans le bilan énergie (45 % contre 35 %).

1.2.2. Des émissions non énergétiques principalement imputables à l'activité agricole

En Pays de la Loire, les émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique atteignent 16,5 millions de teq CO₂ en 2006, soit près de la moitié des émissions totales régionales. Les Pays de la Loire se distinguent par l'importance du secteur agricole notamment les activités d'élevage (méthane issu de la fermentation entérique principalement et de la gestion du fumier dans une moindre mesure) et de la culture des sols (protoxyde d'azote issu de l'usage des fertilisants artificiels et organiques, des résidus de culture...) et donc des émissions associées qui représentent au niveau national seulement un tiers du total des émissions.

⁴ Cf. axe 7 consacré au transport.

L'agriculture, par sa capacité à stocker du carbone dans les sols agricoles et la biomasse aérienne, a ainsi la capacité de compenser en partie ses propres émissions. Les parcelles cultivées participent ainsi au piégeage du carbone, par tous les systèmes et pratiques concourant à accroître la matière organique des sols, de même que la gestion de l'arbre associé aux espaces agricoles aussi (bocage, agroforesterie...). La gestion des déchets est le deuxième secteur émetteur et contribue à 10 % des émissions non énergétiques (en majorité du méthane provenant des déchets solides).

L'industrie (hors production d'énergie et hors déchets) représente environ 11,7 % des émissions de GES non énergétique de la région en 2008.

1.2.3. Des tendances à infléchir fortement pour atteindre les objectifs nationaux et européens

En vertu de ses engagements lors de la signature du protocole de Kyoto, la France doit ramener en 2012 son niveau d'émissions totales (énergétiques et non énergétiques) au niveau de 1990. En 2006, d'après l'étude conduite à l'échelle régionale, la région des Pays de la Loire se situe 12 % au-dessus du niveau d'émission de 1990. De plus, les émissions devront diminuer en moyenne de 3% par an sur la période 2012-2050 pour atteindre l'objectif du « facteur 4 » (division par 4 des émissions à l'horizon 2050). Ce facteur est défini par la loi fixant les orientations qui correspond à la politique énergétique (loi POPE) de 2005 et par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 1) de 2009. L'objectif national 2020 devra par ailleurs être décliné en région dans l'élaboration du Schéma Régional Climat Air Energies (SRCAE): -20 %, soit -14 % tous secteurs hors SCEQE (Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions).

2. Une triple approche : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables

2.1. L'essor des approches territoriales intégrées énergie - climat

Les lois issues du Grenelle de l'environnement ont instauré un nouveau document d'orientation stratégique, le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE). Il doit être élaboré conjointement par l'Etat et la Région. Le SRCAE devra définir les orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, conformément à l'engagement pris par la France de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050. A ce titre, il définit notamment les objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie. Il doit également déterminer les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération, mais aussi en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique. En réunissant dans un même schéma des politiques thématiques traitées auparavant de manière distincte, le SRCAE contribuera à mieux traiter les contradictions qui peuvent exister entre politique de la qualité de l'air, politique énergétique et climatique.

A noter qu'il n'existe pas en Pays de la Loire, de recueil et de traitement des informations à l'échelle régionale, permettant d'établir des diagnostics, d'observer les résultats des actions et des politiques menées et d'informer correctement le public.

2.1.1. Le développement des démarches territoriales de développement durable

L'évolution de l'aménagement du territoire, à ses différentes échelles, vers une économie à la fois moins énergétivore et moins polluante est fortement liée à celle des politiques portées par les collectivités territoriales, en charge des outils de planification et d'aménagement qui vont se développer. Les démarches territoriales de type Agenda 21 constituent un cadre d'action global des politiques publiques et de l'action interne.

En Pays de la Loire, en 2011, 64 collectivités sont engagées dans une démarche d'Agenda 21, soit le 6^{ème} rang des régions les plus dynamiques en matière de déploiement des Agenda 21 locaux. 6 territoires sont reconnus « Agenda 21 local France » sur 106 au niveau français.

2.1.2. Le déploiement des PCET volontaires

De longue date, les acteurs institutionnels (Etat, ADEME, Région, Départements, collectivités locales ...) ont soutenu les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Depuis quelques années, ces actions se structurent à l'échelle des territoires avec les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET). Des territoires d'échelles variées (Pays, SCoT, agglomération, PNR...) sont ainsi engagés dans une telle démarche depuis plusieurs années. En 2010, on en dénombre 7 représentant 1,4 millions d'habitants (soit 40 % de la population régionale), et 700 000 habitants supplémentaires dès 2011. Suite au Grenelle de l'environnement, le PCET devient

obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. En Pays de la Loire, 24 collectivités sont soumises à cette obligation.

Toutes les politiques locales et de très nombreux acteurs sont concernés par ces démarches qui couvrent un large éventail de sujets : bâtiments, transports et déplacements, économie locale, aménagement et urbanisme, gestion des déchets... Les innovations technologiques permettant de réduire les consommations d'énergie ou leur impact, mais aussi de faire évoluer les modes de productions et de consommations, les pratiques en matière de déplacements, les modes d'aménagement des territoires sont à développer. Il s'agit également de trouver des réponses adaptées aux spécificités de chaque territoire. Si l'amélioration du bilan des émissions de gaz à effet de serre des transports nécessite un travail très important dans les agglomérations, la mobilité est aussi un enjeu dans les territoires ruraux où les solutions techniques sont plus difficiles à trouver. L'urbanisme et l'aménagement sont des domaines d'actions transversaux, et leurs outils à toutes les échelles (SCoT, PLU, PDU, projets) doivent être mobilisés pour une gestion plus économe des ressources et de l'espace.

2.1.3. Les défis de la densification de l'urbanisme

La transition vers une société moins carbonée repose sur une approche transversale des territoires là où souvent les questions sont abordées de façon sectorielle. C'est particulièrement vrai en zone urbaine et périurbaine et dans les Pays de la Loire où l'on constate une aggravation de l'étalement urbain. Ce phénomène, contre lequel tous les pouvoirs publics cherchent à lutter, n'est pourtant toujours pas contenu. Il est facteur d'une perte d'efficacité du fonctionnement des villes par une surconsommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre pour produire, se déplacer, vivre.

A cette question, la réponse apportée est celle de la densification de la ville, de la reconstruction sur des espaces rénovés, déjà urbanisés, mais avec une densité de population supérieure.

Toutefois, cette approche, lorsqu'elle est mise en œuvre se heurte à une autre tendance, le changement climatique, qui se traduit en Pays de la Loire par un réchauffement global et des étés plus chauds, lesquels conduisent à un autre phénomène nommé « îlot de chaleur ». Les zones densifiées deviennent ainsi moins vivables du fait de la chaleur qu'elles accumulent.

Il en découle des réflexions liées à l'adaptation de la place de la nature en ville et à la capacité des gestionnaires et aménageurs urbains à créer, par son intermédiaire, de la fraîcheur dans ces îlots, apport venant s'ajouter à toutes les aménités qu'elle apporte en zone urbaine.

2.1.4. La piste de la densification intégrée du tissu pavillonnaire

Le caractère particulier de la lutte contre un étalement urbain dans une région qui se situe en première position par l'évolution de son taux d'artificialisation (dans le dernier inventaire Corine Land Cover) doit conduire à proposer des contre-exemples démonstratifs de construction vivable au sein des enveloppes déjà bâties. Compte tenu des difficultés que soulèvent les opérations de densification, il convient de s'appuyer sur une ingénierie

pluri-disciplinaire qui doit guider l'expérimentation de densification du tissu pavillonnaire urbain par des opérations intégrées au double titre de l'environnement et du social avec une attention portée sur l'évolution de la morphologie urbaine, des cheminements doux et de la trame végétale.

2.2. Des perspectives spécifiques pour l'agriculture et les territoires ruraux

La dimension énergie est prise en compte dans le monde agricole. Des actions se mettent en place notamment dans le cadre du plan de performance énergétique des exploitations agricoles ou du plan végétal pour l'environnement (serres). Ces actions visent à la fois à réduire la consommation d'énergie et à développer la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse. Elles peuvent aussi contribuer à l'aménagement du territoire, notamment par la valorisation du bocage et par la création de partenariats locaux.

Les réflexions portant sur la réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, le développement d'aliments produits sur place et l'accroissement de la production d'énergie renouvelable devront être poursuivies. Le fort développement des circuits courts constatés en Pays de la Loire mérite également d'être souligné⁵, même s'il convient de nuancer l'intérêt, en termes de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre que pourraient représenter les circuits courts de proximité. Une étude récente de l'ADEME⁶ considère ainsi que « *le manque d'études ne permet pas d'affirmer que les circuits courts présentent systématiquement un meilleur bilan environnemental* ».

La recherche pour la production de combustible liquide, de biogaz en substitution du pétrole, tirée de la biomasse pour assurer les besoins essentiels du territoire doit être développée tout en préservant l'équilibre des cultures à vocation alimentaire. Par ailleurs, les travaux sur les assolements et sur les rotations pour limiter l'utilisation de l'azote de synthèse sont des axes de travail en cohérence avec les attendus du SRCAE.

L'agriculture joue également un rôle dans la production d'énergie à partir de biomasse via la méthanisation, ce qui contribue ainsi à réduire les GES énergétiques mais aussi les GES non énergétiques via la valorisation des digestats de méthanisation en substitution de l'azote minéral.

L'intérêt de la haie et du maillage bocager, complémentaires de l'élevage, et plus largement de la gestion de l'arbre associé aux espaces agricoles (bocage, agroforesterie, etc.) repose aussi sur leur contribution au piégeage du carbone. De même, les parcelles cultivées participent aussi à ce piégeage, par tous les systèmes et pratiques concourant à accroître la matière organique des sols.

En tout état de cause, la réflexion sur la façon de produire demain doit intégrer ce type d'hypothèse (création de filières énergétiques assises sur la biomasse...) ainsi que la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique des exploitations (amélioration des bâtiments d'élevage, techniques culturales simplifiées, réduction de l'utilisation des engrais, formations...) et de soutenir le développement des énergies renouvelables (pas uniquement biomasse) ou encore de développer les capacités de recherche/développement, d'innovation et le transfert des connaissances.

5 Cf. Focus « Compétitivité et circuits courts », Axe 3.

6 Les avis de l'Ademe » d'avril 2012.

Du point de vue de la connaissance de ces phénomènes, l'articulation entre les PCET, voire le SRCAE, et le volet agricole type *climagri* des bilans de gaz à effet de serre semble prometteuse. En effet, un bilan carbone territorial donne les grandes lignes des émissions liées aux activités agricoles. L'outil *climagri*, encore non déployé en région, permettrait d'affiner la répartition des émissions de gaz à effet de serre produits par l'agriculture par source.

Zoom sur...

... l'importance croissante reconnue à l'activité forestière : piégeage du carbone et bois énergie

La séquestration de carbone, notamment par l'accroissement de la biomasse, en particulier du patrimoine forestier, est une perspective à étudier pour permettre la réduction de la contribution au changement climatique. En effet si certaines activités sylvicoles (notamment le brûlage des résidus) contribuent à émettre des gaz à effet de serre, l'accroissement de la biomasse permet de stocker du CO₂. C'est ce qu'on appelle les puits de carbone. C'est une question qui reste encore difficile à quantifier. En Pays de Loire, on estime que la gestion de la biomasse forestière contribue à la séquestration d'un peu plus d'un million de teq CO₂, ce qui représente environ 7 % des émissions totales régionales.

L'autre dimension importante de l'activité forestière au titre du changement climatique et de la transition vers une économie à faible teneur en carbone concerne le bois énergie, avec la nécessité de structurer l'approvisionnement en bois énergie comme source de réduction des GES énergétiques. Le potentiel de production locale en Pays de la Loire s'élève à 490 000T /an, issues de la ressource forestière et bocagère locale, des résidus de l'industrie du bois ou des déchets industriels banals, soit entre 110 et 215 kTep/an⁷, ce qui est inférieur aux besoins. La difficulté réside dans une mobilisation accrue de la ressource, très morcelée.

⁷ Etude « Marchés et emplois locaux liés à la structuration d'une filière bois en Sarthe » -Maison de l'emploi Sarthe sud/ Ademe, décembre 2011

2.3. Les bâtiments existants, en particulier les bâtiments publics et les maisons individuelles

2.3.1. Le logement

La concentration de logements est importante sur les centres urbains, l'espace périurbain et la bande littorale. 24,1 % du parc est situé dans la ville-centre des 7 principales agglomérations de la région et 27,5 % se partage entre la banlieue et l'espace périurbain de ces villes. Le littoral accueille 15,5 % du parc.

La croissance annuelle moyenne du parc régional de logements a été plus rapide que celle de la population, en réponse à la forte croissance démographique conjuguée à la diminution de la taille moyenne des ménages (décohabitation et vieillissement de la population). En outre elle est plus importante et plus rapide que la moyenne nationale. Cette dynamique est encore plus marquée pour les deux départements littoraux. La demande importante de logements entraîne une offre foncière tendue conduisant de nombreux ménages à s'éloigner des villes-centres et de la bande littorale et à s'établir dans l'espace périurbain (+2,5 % par an en moyenne contre 1,3 % dans les banlieues et 0,7 % dans les villes-centres entre 1999 et 2009). Toutefois, la tendance forte de cette dernière décennie semble se modérer depuis 2007, en lien notamment avec des facteurs économiques (crise financière et hausse du prix des carburants) mais aussi avec la prise de conscience par de nombreuses collectivités des enjeux de la lutte contre l'étalement urbain.

A ce contexte sociodémographique s'ajoute la prédominance en région de la maison individuelle (près de 72 % de l'ensemble des constructions contre 54 % au niveau national), à laquelle s'ajoute un parc important dédié aux résidences secondaires. Il en découle une artificialisation de l'espace en moyenne plus importante et plus rapide qu'à l'échelle nationale conduisant notamment à une disparition et à une fragmentation des espaces naturels ainsi qu'à une transformation des paysages.

Toutefois, là aussi, la tendance est au ralentissement. En effet, le nombre de constructions de maisons individuelles est en nette diminution depuis 2009, alors qu'à l'inverse, la mise en chantier de collectifs est en progression. Ce dynamisme est lié, d'une part, aux nouveaux dispositifs incitatifs pour l'investissement privé et, d'autre part, au plus grand nombre de constructions de logements sociaux.

Par ailleurs, près de 57 % du parc de logements est antérieur à 1975 (année de la première réglementation thermique), soit un parc un peu plus récent en moyenne qu'à l'échelle nationale (62 %). La performance énergétique des bâtiments étant globalement liée à son âge, il existe en Pays de la Loire, comme dans toutes les régions, un gisement important de diminution des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre qui passe par la rénovation du bâti.

Ces évolutions, tant sur la croissance du nombre de logements que sur le mode de développement urbain, s'accompagnent, en corollaire, d'une augmentation de l'usage de la voiture, plus forte en Pays de la Loire qu'à l'échelle nationale (+5 % entre 1994 et 2008 contre +2,3 % pour la France hors Ile-de-France), ce qui pèse fortement sur l'environnement et la qualité de vie (voir l'axe 7 Transport).

2.3.2. Les bâtiments publics

Le tertiaire public représente jusqu'à 40 % des consommations d'énergie du secteur tertiaire. Le chauffage est l'usage principal du secteur tertiaire (53,4 % des consommations d'énergie). L'électricité spécifique (bureautique, éclairage, ventilation...) est le deuxième usage et concentre près du quart des consommations.

L'évolution des réglementations liées aux bâtiments et l'engagement des collectivités locales dans des démarches d'Agenda 21 pourraient contribuer à limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. A titre d'exemple, depuis 2007, le syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) mène un programme d'audit thermique et énergétique des bâtiments publics. Les 260 communes adhérentes au SYDEV ont bénéficié de ce programme. Ce sont plus de 2 500 bâtiments qui ont été analysés en quatre ans. Ce vaste programme permettra de prioriser les travaux de réhabilitation énergétique et thermique des bâtiments.

2.4. L'innovation dans tous les secteurs

L'innovation contribue à accompagner la transformation écologique de l'économie notamment par le soutien aux éco-filières et aux éco-projets présentés par les pôles de compétitivité, filières et clusters.

Pour y contribuer, la filière du BTP a lancé en 2012 le Centre de ressources de la construction durable, Nova Build. Les missions de ce centre concernent l'information des professionnels, l'animation des réseaux et la coordination des initiatives, la formation, la démonstration à vertu pédagogique, l'innovation au service de nouveaux produits et procédés, et enfin la labellisation pour accompagner les entreprises innovantes dans leurs démarches de certification. A ce titre, une réflexion est lancée sur le déploiement de la démarche « Bâtiment Durable Atlantique » qui vise à primer des démarches collectives présentant une synergie de projet forte entre des entreprises partenaires, autour de chantiers exemplaires intégrant les spécificités du climat atlantique. L'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments d'habitation et d'entreprises constitue une problématique forte pour l'artisanat du bâtiment qui représente environ 60 % de l'emploi lié à la construction.

Les PME du secteur industriel sont par ailleurs concernées par ces sujets de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'éco-process, d'innovation et de verdissement des moyens de production.

2.5. La production d'EnR de la région et les gisements exploitables

La production énergétique française et a fortiori régionale doit être rééquilibrée en adossant aux réseaux centralisés des systèmes décentralisés permettant davantage d'autonomie, afin de réduire le contenu en carbone de l'offre énergétique. Cela suppose de développer, dans de bonnes conditions environnementales et de faisabilité, toutes les filières renouvelables (électricité, chaleur, transport) afin de constituer un bouquet de production diversifié. La déclinaison des objectifs régionaux s'effectue au moyen des Schémas Régionaux Climat-Air-Energie (SRCAE) co-construits par l'Etat et le Conseil régional.

Il convient de rappeler que l'objectif national de 23 % d'énergies renouvelables en 2020 s'exprime par rapport à la consommation d'énergie finale et non en production absolue. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doivent donc être développées de concert.

2.5.1. Par type d'énergie renouvelable

– L'éolien terrestre, une filière majeure

Au 31 décembre 2011 et pour les Pays de la Loire, la puissance des parcs raccordés au réseau s'élevait à 416 MW (soit une production annuelle de 79 ktep), ce qui représentait environ 6 % de la puissance totale éolienne raccordée en France à la même date (6 756 MW) et plaçait notre région au 7ème rang des régions françaises dans ce domaine. La puissance cumulée des parcs éoliens autorisés dans les Pays de la Loire s'élevait à 723 MW (cette puissance atteint 765 MW au 30 juin 2012). 25 Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) ont par ailleurs été définies par des arrêtés préfectoraux (pour une puissance maximale de 977 MW).

Au plan national, l'éolien constitue le 2^{ème} gisement de production d'énergie renouvelable par ordre d'importance (après la biomasse). C'est une filière incontournable pour que la France respecte son engagement européen de développement des énergies renouvelables.

A l'échelle de la région, l'objectif fixé par le schéma régional éolien est de disposer de 1 750 MW d'éolien terrestre d'ici 2020.

C'est enfin un secteur où les opportunités de diversification pour l'industrie régionale sont amenées à se développer et qui peut préparer les entreprises ligériennes à entrer sur le marché de l'éolien offshore. La tenue du colloque national du Syndicat des Energies Renouvelables à Nantes les 13 et 14 décembre 2012, avec la présentation du projet Windustry 2.0 et le succès de l'industriel vendéen Rollix Defontaine, illustrent ce potentiel.

Créée par 4 industriels ligériens (Fixator, Chastagner, Cégelec et Eiffel) et l'APAVE, la société mancelle Net-Wind propose la maintenance et l'optimisation de la performance des parcs éoliens. Elle a remporté plusieurs contrats de maintenance dont celui de Volkswind et intervient dans toute la France. Le GRETA du Mans propose aussi une formation de techniciens de maintenance éolienne.

Le développement de cette filière doit enfin faire l'objet de démarches concertées localement et prenant en compte les enjeux paysagers et patrimoniaux (sites classés et inscrits, petites cités de caractère...).

– Le solaire photovoltaïque, une filière particulièrement dynamique

Au 31 décembre 2011, la puissance installée en région atteint 196 MW. C'est une des filières les plus dynamiques, même si sa contribution à la production d'électricité renouvelable reste modeste par rapport aux autres filières (éolienne notamment).

Dans le cadre des travaux du SRCAE, un objectif solaire photovoltaïque à 2020 de 500 MW a été proposé (dont 150 MW pour les centrales au sol). Une telle puissance produirait environ 3 % des énergies renouvelables régionales (soit 39 ktep).

Les installations photovoltaïques au sol peuvent cependant être à l'origine de conflits d'usage des sols. Le développement de cette filière doit donc favoriser les installations sur le bâti dans le respect des éléments patrimoniaux et limiter les installations au sol à des projets qui n'impactent ni les espaces agricoles ni les espaces naturels. En complément des dispositions nationales et dans l'attente du SRCAE, les services de l'Etat en région ont établi une doctrine pour l'instruction des projets. Une liste de sites « propices » à l'implantation de centrales solaires au sol est notamment élaborée : elle identifie à la fois des sites artificialisés qui pourraient accueillir des centrales au sol et des surfaces de toitures dans les secteurs industriel, agricole et tertiaire, pour un potentiel total de l'ordre de 300 MW.

– **Le potentiel de la filière « chaleur »**

- Le solaire thermique, une filière en croissance

En Pays de la Loire, la production d'énergie liée au solaire thermique (chauffe-eau solaires et systèmes combinés permettant aussi le chauffage) est estimée à environ 2,6 ktep fin 2009. La Vendée, principal département producteur, concentre 40 % de la production régionale. La Sarthe est le département où cette filière est la moins développée.

- La biomasse/bois énergie, une filière à fort potentiel

Fin 2008, la production de chaleur renouvelable issue du bois énergie s'élevait à 333 ktep (dont environ 90 % par des installations individuelles du secteur résidentiel). Début 2011, hors installations individuelles, la région compte actuellement environ 155 installations bois-énergie, consommant près de 200 000 tonnes de bois par an et représentant une production énergétique de l'ordre de 50 à 60 ktep/an.

L'objectif 2020, en cours de discussion, serait d'atteindre une production de 403 ktep/an, ce qui place le bois-énergie comme 1^{ère} source renouvelable.

- La méthanisation, une filière mixte qui contribue à de nombreux objectifs du Grenelle de l'environnement

Fin 2008, l'ensemble de l'énergie primaire valorisée (électricité + biogaz) représentait 15 ktep/an. Au 1er octobre 2011, on recense 18 unités valorisant du biogaz en fonctionnement dans la région, de tailles diverses et traitant des matières d'origines variées. Dans la région, on trouve aussi bien des unités de méthanisation à la ferme, qu'industrielles ou territoriales. Une dynamique est engagée, notamment grâce au Plan Biogaz interrégional soutenu par l'ADEME et la Région. Il vise à développer une filière méthanisation de qualité, en accompagnant les porteurs de projets et en accompagnant la structuration de l'offre via les entreprises de construction d'installations et de maintenance des unités de méthanisation. En complément, en 2012, le développement de nouvelles technologies pour de petites unités à la ferme a fait l'objet d'un appel à projet spécifique. Une étude sur le potentiel d'injection de biométhane dans les réseaux gaz a également été réalisée.

Au total, une trentaine d'unités devraient être opérationnelles d'ici la fin 2012. L'ordre de grandeur de l'objectif de production à 2020 (en cours de discussion) est de 80 ktep/an. La tenue du colloque national Bois Energie Biogaz Europe en mars 2013 est l'illustration de cette dynamique.

Au-delà, le développement d'une approche intégrée sur un territoire et de partenariats (ex : GRDF) pour mettre en place des réseaux et des filières qui concernent les déchets, la biomasse et la méthanisation, notamment avec le lancement d'appels à projets spécifiques, paraît nécessaire. Cette approche poursuivra les objectifs suivants :

- profiter de la filière biomasse pour avoir une politique active et conjuguée de plantation de haies et d'installation de chaudières à bois déchiqueté. Les haies auront par ailleurs bien d'autres avantages que la production de bois énergie,
- faire des déchets (y compris les produits de fauche des bords de routes) une matière première pour la méthanisation, ce qui augmentera la rentabilité de nombreuses entreprises ou qui permettra aux exploitations agricoles de mieux gérer leurs apports en azote,
- développer la valorisation énergétique des déchets dans le cadre d'approches multi-filières.

Zoom sur...

...l'adaptation du réseau au développement des énergies renouvelables et les smart grids

94,5 % des sites de production éolienne sont aujourd'hui raccordés au réseau public de distribution électrique et 100 % des sites photovoltaïques. La poursuite du développement de ces énergies amorcée en Pays de la Loire à partir de 2006 devra s'accompagner d'investissements significatifs pour développer et renforcer ces réseaux (pour mémoire, en 2011, 13,5 M€ ont été investis pour le raccordement au réseau de distribution électrique des producteurs d'énergies renouvelables en Pays de la Loire).

Par ailleurs la gestion complexe des flux d'électricité issus de ces nouvelles sources est à l'origine de recherches technologiques très actives à l'échelle européenne dans le domaine nouveau dit des « smart-grids » qu'il conviendra de soutenir en Pays de la Loire. Le projet « Smart-grid Vendée » co-piloté par le SYDEV et ERDF est à cet égard le plus avancé dans la région et un des plus importants en France et en Europe.

2.5.2. Le développement des EMR : un potentiel important

L'éolien en mer est en région un secteur important pour le développement des EMR. Issu d'une concertation fin 2009-début 2010, un document de planification du développement des énergies marines renouvelables a été élaboré en juin 2010 sous l'autorité des préfets de région et maritime de l'atlantique. Deux zones propices au développement de l'éolien en mer au droit des Pays de la Loire y sont proposées. La zone au large de Saint-Nazaire a fait l'objet d'un premier appel d'offres attribué au consortium EDF / Alstom en avril 2012 pour une puissance de 480 MW. Un deuxième appel d'offres est attendu, comprenant la deuxième zone au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Cela conduit à une puissance potentielle à l'horizon 2020 pour ces secteurs estimée à 1000 MW, 1/6ème de l'objectif national.

3. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces

- Une consommation totale d'énergie finale par habitant sensiblement moindre que la moyenne nationale ;
- Dynamisme de la démarche d'Agenda 21 des collectivités de la région ;
- Dynamisme en termes de rénovation thermique du bâti ;
- Développement de pratiques culturelles à moindre émission de GES ;
- Possibilité de s'appuyer sur les expériences d'agriculture Bio ou HQE qui intègrent la dimension carbone pour développer de nouvelles démarches ;
- Développement d'un bouquet de production d'EnR diversifié, dont :
 - l'éolien (dont opportunité pour l'industrie)
 - le photovoltaïque
 - la biomasse/bois énergie
 - la méthanisation ;
- Intégration forte entre recherche/développement et production industrielle, apte à la mutation vers les éco-filières.

Forces

- Développement d'approches territoriales énergie-climat abordant notamment la maîtrise de l'énergie ;
- Généralisation des plans climat énergie territoriaux (PCET) ;
- Prise de conscience des collectivités des enjeux de la lutte contre l'étalement urbain (des leviers restent à trouver pour contenir la densification) ;
- Réduction des consommations énergétiques dans le monde agricole ;
- Développement de la production d'EnR dans le monde agricole ;
- Piégeage du carbone par les activités forestières ;
- Gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions dans le parc de logements ;
- Action sur les bâtiments publics ;
- Développement de la filière construction durable (Nova Build) ;
 - Développement des EMR et développement scientifique et industriel associé ;
 - Effet levier du Grenelle de l'Environnement (démarche de SCOT).

Opportunités

- Des émissions de GES supérieures à la moyenne nationale ;
- Une rigidité à la baisse des émissions GES lié au système d'élevage, difficilement modifiable ;
- Relative difficulté pour la mobilité propre en zone rurale ;
- Prédominance de la maison individuelle ;
- Ancienneté relative du parc de logements (donc moindre performance énergétique) ;
- Densification des zones urbaines et du tissu pavillonnaire.

Faiblesses

- Des consommations d'énergie en croissance ;
- Croissance des émissions de GES liées aux transports ;
- Augmentation de l'usage de la voiture ;
- Ralentissement de la filière du solaire photovoltaïque (notamment car soutien fiscal moins prononcé) ;
- Précarité énergétique.

Menaces

Axe 5 : adaptation au changement climatique et prévention/gestion des risques

Le livre blanc intitulé «Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen» établit le cadre défini par l'Union européenne en matière d'adaptation aux changements climatiques, y compris les objectifs visés et les actions envisagées. L'approche de l'Union européenne en matière de prévention et de gestion des risques est par ailleurs exposée dans les communications intitulées « Une approche communautaire de la prévention des catastrophes naturelles ou d'origine humaine » et « Vers une capacité de réaction renforcée de l'UE en cas de catastrophe: le rôle de la protection civile et de l'aide humanitaire».

Les actions-clés qui découlent de ces objectifs, pour le FEDER, portent sur :

- le développement de stratégies et de plans d'action en vue de l'adaptation aux changements climatiques et de l'élaboration de plans de prévention et de gestion de risques au niveau national, régional et local, ainsi qu'en vue de la constitution d'une base de connaissances et du renforcement des capacités d'observation des données, et la mise en place de mécanismes pour l'échange d'informations,
- l'augmentation des investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et dans les mesures de prévention et de gestion des risques,
- le développement d'outils et augmentation des investissements dans les systèmes de gestion des situations de catastrophe.

Pour le FEADER, les actions-clés portent sur :

- la gestion durable des ressources en eau,
- l'amélioration de la gestion des sols,
- le renforcement du potentiel d'adaptation aux changements climatiques et aux maladies et préservation de la diversité génétique.

1. Une région vulnérable mais aussi résiliente au changement climatique

1.1. Des incertitudes qui exigent un approfondissement des connaissances

Le changement climatique est d'ores et déjà une réalité. Aucun scénario, même les plus optimistes, n'envisage que ce phénomène soit enrayé. Il est accéléré par les activités anthropiques ce qui fait de la lutte contre ce changement une priorité en matière de politique publique. Mais il importe dans le même temps de s'y préparer par une politique d'adaptation nationale et locale.

Les phénomènes climatiques sont complexes à modéliser à l'échelle planétaire et, davantage encore, à décliner localement. Il y a donc un enjeu particulier dans la connaissance, la compréhension de ces phénomènes et leur déclinaison régionale. La

question de l'approfondissement des connaissances face au changement climatique fait ainsi apparaître les besoins suivants :

- améliorer la connaissance afin de favoriser les capacités d'adaptation ou d'adapter les écosystèmes au changement. L'étude inter régionale menée par le SGAR Pays de la Loire et la DATAR alimentera les réflexions naissantes des collectivités à partir de 2013,
- promouvoir des démarches de prospective et stratégies globales,
- développer des systèmes permettant une remise en état rapide après avoir subi les impacts liés au changement.

Dans la ligne du plan national 2011-2015, il convient de se fixer des objectifs d'adaptation au niveau régional. C'est l'un des volets des schémas régionaux climat, air, énergie, en cours d'élaboration en Pays de la Loire.

1.2. L'eau : état des lieux

1.2.1. Une tension accrue sur la ressource

Le changement climatique va probablement engendrer une augmentation des températures conjuguée à une diminution globale à l'année des précipitations dans la région. Cela pourrait donc conduire à une diminution de la disponibilité de la ressource en eau (baisse du niveau piézométrique des nappes et diminution des débits moyens cours d'eau). Or, la région est déjà localement concernée par des déséquilibres entre besoins et ressources en eau ayant conduit à mettre en place des outils pour une gestion fine des prélèvements.

Le déficit existant risque donc de s'aggraver et de s'étendre, ainsi que les conflits d'usage associés, notamment entre alimentation en eau potable et irrigation à des fins agricoles. A cela s'ajouterait aussi une efficacité réduite des barrages-réservoirs, utilisés notamment en Vendée pour pallier les faibles débits des rivières, par la forte évaporation qui affecterait les plans d'eau, réduisant ainsi encore les ressources en eau potable.

1.2.2. Une pression sur la qualité

La tension sur la ressource pourrait en outre être accrue par une altération de la qualité sanitaire des eaux superficielles qui fournissent 60 % des volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable en Pays de la Loire. Cette altération serait due à l'augmentation des concentrations en polluants (moindre dilution par une diminution de l'hydrologie en période d'étiage) et le développement des cyanobactéries favorisées par l'augmentation de la température de l'eau.

Ce constat est à rapprocher de l'état actuel médiocre des masses d'eau de la région. Le Schéma Directeur de la Gestion et de l'Aménagement des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne, sur sa partie Pays de la Loire, fixe ainsi un objectif de 45 % de cours d'eau en bon état écologique à l'horizon 2015 au niveau de la région Pays de la Loire (contre 61 % au niveau du bassin, 66 % au niveau national).

1.3. Des milieux naturels fragilisés⁸

En Pays de la Loire, les grands réservoirs de biodiversité se situent principalement dans les zones humides qui constituent, par leur surface importante, une des caractéristiques régionales majeure en matière de milieux naturels. Par ailleurs, beaucoup de ces zones humides sont des estuaires ou des marais rétro-littoraux dont le fonctionnement pourrait être modifié par la remontée du niveau de la mer.

Les déficits hydriques attendus d'ici la fin du XXI^{ème} siècle auront probablement un impact sur ces milieux. Conjugés à l'aggravation de l'érosion côtière et à la submersion marine (voir ci-dessous), l'impact sur les milieux naturels particulièrement riches, littoraux et rétro-littoraux (milieux sableux et dunaires, milieux estuariens, marais littoraux...), sera fort.

Si la région n'est pas une région forestière, l'arbre est toutefois une composante majeure des paysages avec un maillage bocager bien représenté. Ces boisements jouent en outre un rôle de continuité écologique essentielle au maintien de la biodiversité. Le stress hydrique résultant du changement climatique pourrait conduire à un dépérissement des peuplements allant jusqu'à la disparition pour certaines espèces autochtones inadaptées à ces conditions climatiques plus sèches, telles que le chêne pédonculé qui semble déjà affecté dans certaines petites régions forestières. Le changement climatique pourra ainsi se traduire par la nécessité d'anticiper les évolutions dans le choix des essences.

Le changement climatique provoquera la hausse de la température de l'eau et l'acidification des eaux (par augmentation des teneurs en CO₂), ce qui aura des incidences sur les milieux aquatiques. Il pourra en résulter la perte d'espèces clés, le déplacement du zooplancton situé en bas de la chaîne alimentaire vers des zones moins chaudes, la diffusion d'espèces invasives...

Le changement climatique pourra enfin et plus généralement porter atteinte au fonctionnement des écosystèmes et des services essentiels qu'ils rendent comme le traitement de l'eau ou la pollinisation, notamment par les abeilles.

1.4. Des conséquences sur les activités

La région est en deuxième position au niveau national pour l'importance de ses activités agricoles et de pêche. Or, ces secteurs économiques exploitant les ressources naturelles locales sont par nature susceptibles d'être fortement impactés par le changement climatique.

1.4.1. L'agriculture

Les travaux menés par le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) concluent à une augmentation des rendements dans les secteurs où la hausse des

⁸ Cf. lien avec l'axe 6.

températures resterait inférieure à 3°C. En Pays de la Loire, la hausse pourrait varier suivant les scénarios de 1,5 à 3,5 °C.

Toutefois, pour la région, la diminution de la disponibilité de la ressource en eau constituera probablement un facteur limitant, auquel s'ajoutera, comme partout, l'impact des événements extrêmes (tempête, sécheresse...), et plus spécifiquement l'accroissement des aléas côtiers (salinisation des terres arables et des pâturages, submersion des terres, etc.). L'activité agricole en zones humides, notamment au niveau de la plaine alluviale de l'estuaire, est par ailleurs susceptible d'être impactée par l'évolution des régimes de submersion associés à l'élévation du niveau marin et l'évolution des salinités du fait de la réduction attendue des débits de la Loire.

Une des conséquences du changement climatique pourrait aussi être la baisse du potentiel pollinisateur, essentiel à la production végétale agricole et à la préservation de la biodiversité.

L'agriculture a ainsi un impact important sur le changement climatique, mais est également extrêmement sensible aux conséquences liées à ce changement : l'augmentation des températures risque de modifier les rendements des cultures, réduire l'enherbement tout en favorisant la prolifération des parasites et des pathogènes. Par ailleurs, le retour d'expérience de la canicule de 2003 a mis en évidence la vulnérabilité particulière des activités d'élevage (62 % des exploitations en Pays de la Loire), la capacité d'alimentation du bétail dépendant de la production fourragère (perte de production estimée entre 20 à 30 % au niveau national en 2003).

L'adaptation des systèmes et des pratiques (semis, irrigation, fertilisation, choix variétaux...) au climat futur est donc cruciale mais aussi très complexe, la mise en œuvre à grande échelle de certaines options posant de nombreuses questions, notamment celle de leur acceptation par les agriculteurs, des débouchés, de l'organisation des filières, des orientations de la Politique agricole commune...

Pour les secteurs viti-vinicoles, on assistera probablement à des changements dans la qualité et la typicité du vin et, à plus long terme, à une progression significative vers le nord des zones favorables à la culture de la vigne. Là aussi des adaptations seront nécessaires tant sur les techniques de travail que sur les cépages qui devront être plus résistants à la sécheresse et aux nouvelles maladies.

1.4.2. La pêche

Concernant le secteur de la pêche, l'impact du changement climatique sur les ressources halieutiques est encore mal connu. En outre, il est difficile, lorsque les effectifs des populations évoluent, de faire la part entre la modification du milieu et la pression de l'activité.

Toutefois, on peut avancer que l'acidification et le réchauffement marins auront des conséquences sur certaines espèces. Leur déplacement en est la manifestation la plus visible aujourd'hui, soit pour retrouver une température de l'eau spécifique, soit pour suivre les planctons et autres organismes marins dont ils se nourrissent et qui migrent vers le nord. Ainsi, dans le golfe de Gascogne, on observe une augmentation de l'abondance des petites espèces subtropicales et une diminution de l'abondance des grandes espèces boréales traditionnellement exploitées (et en lien avec la pression de la pêche). Ces

changements, qui peuvent aussi offrir de nouvelles possibilités d'activités, sont susceptibles d'avoir des effets, encore mal connus, sur l'équilibre des écosystèmes marins. La contribution spécifique de l'estuaire de la Loire au secteur de la pêche peut par ailleurs être soulignée : rôle de nurserie de l'estuaire à l'échelle du golfe de Gascogne pour des espèces comme la sole, le flet, le bar... mais également axe migratoire (alose, lamproie).

L'augmentation de la température de l'eau peut aussi amplifier l'eutrophisation des eaux, favorisant le développement d'algues ou de poussées planctoniques défavorables à la vie marine. Enfin, l'acidification des eaux marines en lien avec l'augmentation des teneurs en CO₂ pourrait avoir des impacts directs sur les organismes à squelette et coquille calcaire, notamment le ralentissement de la calcification des moules et des huîtres, voire la dissolution des coquilles à des teneurs très élevées de CO₂ (environ 5 fois les teneurs actuelles).

1.4.3. Le tourisme

L'évolution du trait de côte sous l'effet de la dynamique sédimentaire (érosion, engraissement de certains secteurs) et de la submersion (disparition des plages de sable actuelles notamment) ou encore des grandes zones humides (atterrissement, submersion, extension...), et plus généralement des grands paysages ligériens, pourraient modifier l'activité touristique sans que l'on puisse affirmer aujourd'hui si ces évolutions seront plutôt favorables ou défavorables à l'économie du secteur.

Les travaux menés à l'échelle nationale mettent en avant une dégradation du confort climatique en été, avec des températures maximales trop élevées pour les touristes. Cela pourrait avoir un impact significatif sur le chiffre d'affaire estival, avec une évolution à la baisse. Cette situation concernerait l'ensemble de la France, avec cependant une dégradation moins marquée dans le quart nord-ouest métropolitain et les départements de montagne. En revanche, les conditions climatiques seraient plus favorables en intersaison, avec une augmentation de l'attractivité touristique sur ces périodes. Cet « étalement » des flux touristiques pourrait être un avantage, dans une certaine mesure, pour l'approvisionnement en eau potable. En effet, si la saisonnalité des afflux touristiques se maintenait, la situation, déjà tendue aujourd'hui en période de haute saison, pourrait encore s'aggraver dans un contexte où la ressource en eau serait moins disponible et nécessiterait donc la mise en place de moyens supplémentaires et probablement coûteux (usine de dessalement de l'eau de mer, par exemple). Toutefois, cette situation pourrait certes conduire à une diminution des consommations de pointe en période estivale mais également à une augmentation globale du volume consommé.

1.4.4. Un patrimoine culturel et naturel remarquable à préserver

Les Pays de la Loire possèdent un patrimoine à la fois culturel et naturel remarquable, vecteur d'activités économiques. Ce patrimoine est constitué de nombreux sites naturels, de parcs naturels régionaux, de sites reconnus ZNIEFF, de zones NATURA 2000, de sites archéologiques, de monuments historiques et de musées, de parcs et jardins, de villes et villages remarquables sur l'ensemble du territoire. C'est en particulier le cas des marais salants de Guérande, du parc naturel régional de la Brière ou de la plaine alluviale de l'estuaire dont la pérennité est mise en question au regard du changement climatique.

2. Des risques avérés, potentiellement amplifiés par le changement climatique

2.1. Des risques naturels marqués par les inondations et les submersions marines

La connaissance sur le risque de crue a beaucoup progressé. Ainsi, les atlas des zones inondables ont été réalisés sur la plus grande part des cours d'eaux principaux et secondaires. En complément, depuis une quinzaine d'années, les territoires les plus exposés aux risques fluviaux ont fait l'objet d'actions avancées en matière de connaissance (études des phénomènes, études PPR...), de prévention et de prévision du risque (outils des services de prévision des crues notamment). En revanche, le risque inondation par submersion marine n'est que partiellement connu. Cette vulnérabilité est largement due à la topographie du littoral régional, caractérisé par un important linéaire de plages naturelles meubles et dont une partie importante est située sous le niveau des plus hautes eaux, du fait notamment de sa constitution historique (polder "gagnés" sur la mer). Le fort développement de la bande côtière, avec le développement du tourisme, a accentué l'exposition des populations à ces risques. Suite à la tempête Xynthia ayant durement frappé le littoral Atlantique en février 2010, en Vendée comme en Loire-Atlantique, et causé des pertes humaines et des dégâts exceptionnels, un plan national « submersions rapides » a été engagé le 17 février 2011. Son objectif est d'inciter les acteurs des territoires à améliorer la prévention de ce risque et du risque de rupture de digues fluviales ou maritimes.

Sur le littoral, une convention régionale Etat, Région, Département de Loire-Atlantique et Département de la Vendée a été adoptée en mars 2012, pour la période 2012-2016, et porte sur la stratégie de protection vis-à-vis des submersions marines, de gestion du trait de côte ainsi que le cofinancement des opérations correspondantes dans le cadre des dispositifs nationaux arrêtés suite à Xynthia et aux inondations du Var.

Très exposé à la tempête Xynthia, le territoire du sud Vendée littoral a subi de nombreux dégâts liés à la submersion, puis à la rupture de plusieurs digues, dont le manque d'entretien a été relevé par un rapport de la Chambre régionale des comptes, ainsi que l'urbanisation de zones derrière les digues en zone inondable.

Un travail est actuellement mené sur le devenir des zones déconstruites, notamment à l'Aiguillon et la Faute sur Mer dans une vision globale d'aménagement du sud Vendée littoral.

2.1.1. La pression de l'érosion et du phénomène de submersion sur le littoral

Selon le rapport du Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), l'élévation globale du niveau de la mer pourrait augmenter en 2100 (par rapport aux valeurs de la fin du XXème siècle) de 40 cm, pour le scénario le plus optimiste, à 60 cm, pour le plus pessimiste, voire 100 cm dans l'hypothèse extrême où la fonte des glaciers s'accélérerait. Cette dernière hypothèse, conjuguée à une magnitude accrue des tempêtes sous l'effet d'une accélération de la circulation atmosphérique, conduirait à une aggravation sensible des aléas côtiers "érosion" et "submersion", notamment dans les secteurs de côtes sableuses plus vulnérables que les secteurs de falaises à roches dures.

Les côtes basses, fréquentes sur le littoral des Pays de la Loire, subiraient une érosion ou des submersions définitives, et de nouvelles zones feraient l'objet de submersions temporaires. Il en résulterait, pour la population, une exposition accrue aux risques côtiers et, pour les activités économiques occupant ces espaces, une question sur leur pérennité. En outre, le phénomène de submersion marine peut être amplifié par des ruptures d'ouvrages de protection tels que les digues.

Par ailleurs, érosion et submersion détruiront directement de manière irréversible des espaces naturels souvent d'une très grande richesse écologique (marais, forêt dunaire...). Les milieux naturels pourraient également en subir à moyen terme les effets indirects, par le recul des zones urbanisées et des infrastructures en arrière des côtes.

2.1.2. Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau

En raison de sa situation géographique (aval du bassin de la Loire et façade maritime) et de son contexte hydrographique (présence de grands bassins certains confluant avec le fleuve : Maine comprenant la Mayenne, la Sarthe et le Loir, Sèvre-Nantaise, Lay..., et vastes surfaces de marais), la région est particulièrement concernée par le risque inondation.

Il est considéré comme majeur, c'est-à-dire porteur d'enjeux humains, économiques ou environnementaux, pour 37 % des communes de la région. En 10 ans, plus d'un quart des communes ont fait l'objet d'au moins un arrêté de catastrophe naturelle consécutif à des inondations. L'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI) (réalisée au titre de la directive inondations) fait apparaître que la population dans l'enveloppe approchée des inondations potentielles est de plus de 350 000 habitants (pour le risque de débordement de cours d'eau) et près de 175 000 habitants (pour le risque de submersion marine), soit un total de plus de 530 000 habitants représentant plus de 15 % de la population régionale.

Le risque est d'autant plus important que les grands cours d'eau drainant le territoire traversent les principales zones urbaines (Nantes, Laval, Le Mans, Angers). Par ailleurs, certains cours d'eau (Mayenne, Oudon, Sèvre-Nantaise...) peuvent engendrer des inondations rapides du fait de la topographie (vallée étroite ou pente accentuée) et de la nature du substrat (granit, schistes ou argiles) favorisant un fort ruissellement.

Des submersions fluviales brutales peuvent aussi se produire suite à la rupture ou au franchissement d'un ouvrage de protection. La vulnérabilité du territoire, et donc le nombre de personnes exposées, est en outre aggravée par une insuffisante maîtrise de l'urbanisation (développement des surfaces imperméabilisées, réduction des champs d'expansion de crues, urbanisation dans les zones à risques...) et l'évolution des pratiques culturelles (drainage des zones humides jouant un rôle de zones tampons, régression du bocage...).

Les systèmes d'endiguement de la Loire constituent une dimension importante de la gestion du risque par débordement de cours d'eau. A ce titre, la digue de l'Authion est plus particulièrement concernée, au vu de la population protégée (plusieurs dizaines de milliers d'habitants - digue de classe A au sens de la réglementation présentant des risques très élevés en cas de rupture) et des travaux de confortement engagés et restant à mener.

2.1.3. Des risques naturels terrestres

Les risques naturels terrestres (séisme, mouvement de terrain, risques miniers), même s'ils sont généralement assez localisés, peuvent être ponctuellement très importants (risques pour la vie humaine) en Pays de la Loire. Les risques de mouvements de terrains et d'effondrements, liés à la sécheresse notamment, concernent surtout les zones argileuses, avec des phénomènes de retrait - gonflement des argiles. L'augmentation prévisible des événements caniculaires pourrait intensifier ces phénomènes qui doivent être pris en compte dans le plan de prévention des risques et dans les règles de construction des fondations.

Ainsi, 648 communes de la région (représentant 1,5 M habitants), dont 25 communes de plus de 10 000 habitants, sont concernées par des risques autres qu'inondations et submersions (selon la base Gaspar), qui incluent notamment la problématique des mouvements de terrain et du troglodytisme. La réalisation de Plans de Prévention des Risques (PPR) « mouvements de terrain » ou, de même, de PPR miniers (cas du Segréen) notamment, témoigne de l'importance accordée à ces aléas dont la connaissance doit encore progresser. C'est tout particulièrement le cas dans le Saumurois, où la connaissance des nombreuses cavités reste à compléter et fait l'objet de démarches spécifiques.

2.1.4. Outils et mesures de réduction du risque d'inondation

– Des actions qui s'orientent vers une réduction de la vulnérabilité

Face au risque inondation, fluvial ou marin, la protection par des ouvrages de défense a longtemps été la solution privilégiée. De nombreuses digues ont ainsi été aménagées. La gestion de ces ouvrages, dont la surveillance et l'entretien constituent une obligation réglementaire, est un enjeu important pour la sécurité de la population. Les gestionnaires de ces ouvrages ne sont pas toujours en mesure d'assurer cette gestion et, dans certains cas, ils ne sont pas identifiés (digues « orphelines »). A noter que l'ensemble des digues et barrages font l'objet d'un inventaire national actuellement en cours. Il est globalement bien avancé pour les plus grands ouvrages, mais il reste encore très incomplet pour les plus petits.

L'action publique, initiée depuis plusieurs années en matière de renforcement des ouvrages hydrauliques, s'appuie sur plusieurs leviers d'intervention : renforcer les capacités et le professionnalisme des gestionnaires d'ouvrages, clarifier et renforcer les obligations de suivi et d'entretien, et renforcer et spécialiser des services de contrôle au sein de l'Etat.

Toutefois, si les ouvrages de protection associés à un programme de maintien voire de renforcement sont indispensables, ils ne peuvent répondre à eux seuls à l'enjeu de sécurité des personnes et des biens. En effet, aucun dispositif n'offre une garantie de protection absolue face à la rupture ou à la hausse prévisible du niveau des eaux consécutif au changement climatique. En conséquence, comme les orientations du Schéma Directeur de la Gestion et de l'Aménagement des Eaux (SDAGE) le soulignent, la priorité doit maintenant être donnée à la diminution de la vulnérabilité, pouvant aller jusqu'au déplacement ou la déconstruction des installations les plus vulnérables (à l'exemple des zones d'extrême danger délimitées sur les communes les plus touchées par Xynthia et sur lesquelles les habitations ont été ou seront détruites) ainsi qu'à la réappropriation d'une culture du risque.

A la réduction de la vulnérabilité s'ajoute la nécessaire promotion de politiques publiques intégrées (prenant en compte l'ensemble des axes de la prévention : connaissance, culture du risque, gestion de crise, maîtrise de l'urbanisation, réduction de vulnérabilité, ouvrages hydrauliques), cohérentes sur un même territoire et partagées avec les acteurs du risque inondation. C'est l'esprit dans lequel ont été conçus les appels à projets PAPI (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations) et PSR (Plan Submersions Rapides) lancés en 2011.

Ces dispositifs (PAPI et PSR) représentent un axe fort de l'action publique en matière de prévention (et plus direct que les SDAGE). Le nombre de projets (8 PAPI actuellement mis en place, la quasi-totalité du littoral pourrait prochainement relever de PAPI) et le "succès" rencontré localement par ces dispositifs ouvrent des perspectives importantes dans les 5 ans

– **Des procédures réglementaires bien avancées et en voie de renforcement sur le littoral**

En 2010, 58 % des communes concernées par le risque majeur inondation sont couvertes par un plan de prévention des risques naturels approuvé. Les communes des secteurs côtiers ont été visées prioritairement par les récentes prescriptions de PPR littoraux. Ces plans devront être approuvés d'ici 2014. Ils permettront d'identifier les zones à risque et de définir des règles d'urbanisme et de construction adaptées. Des actions de réduction de la vulnérabilité des constructions existantes seront également à mettre en œuvre dans les secteurs bâtis les plus exposés au risque afin de limiter les conséquences négatives des phénomènes naturels prévisibles. A terme, ce sont l'ensemble des communes littorales exposées qui seront couvertes par ces procédures.

Par ailleurs, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent la plus grande partie de la région, constituent aussi des outils réglementaires contribuant à la lutte contre les inondations, en établissant des prescriptions opposables au tiers et avec lesquelles les documents d'urbanisme doivent être rendus compatibles.

– **Des évolutions attendues dans le cadre de la Directive « inondation »**

La mise en œuvre de la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, qui a été transposée dans le droit français, devrait faire évoluer profondément l'approche nationale actuelle. En effet, elle permettra de traiter plus efficacement les risques liés aux inondations par submersion marine et ceux liés aux ruissellements pluviaux, et de réorienter les futurs projets vers des mesures intégrées aux enjeux et territoires, notamment dans un objectif de réduction de la vulnérabilité.

2.2. Des risques technologiques bien identifiés

2.2.1. Une quarantaine d'établissements Seveso et quelques silos à enjeux très importants

En Pays de la Loire, 21 établissements sont classés Seveso seuil haut ou " AS " (Autorisation avec Servitudes) et 22 établissements sont classés Seveso seuil bas. Cinq de ces établissements seuil haut sont installés sur le pôle industriel de Donges - Montoir-de-Bretagne, avec notamment la deuxième raffinerie de pétrole de France et le plus grand terminal méthanier européen. Outre les enjeux humains, la réduction du risque comporte

aussi, pour ces sites, des enjeux économiques importants afin de préserver leur capacité de développement industriel.

Bien qu'ils ne relèvent pas de la directive Seveso, les installations industrielles liées à l'agriculture et à l'agro-alimentaire sont à inclure dans les établissements à risques. 11 silos de stockage de céréales sont classés à enjeux très importants (SETI) en raison de leur situation dans un environnement vulnérable, et pour lesquels des mesures de prévention des risques d'incendie et d'explosion sont mises en place. Les études de danger sont achevées ou en voie d'achèvement pour 4 départements sur 5.

2.2.2. Des procédures à achever pour une réduction de la vulnérabilité

Toutes les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) soumises à autorisation doivent réaliser une étude de danger qui a pour finalité la réduction des risques à la source (identification des dangers potentiels, évaluation des effets sur les personnes et l'environnement, recherche des meilleures solutions techniques possibles : réduction des stocks, confinement, emploi de substances moins dangereuses...). L'étude de danger des établissements soumis à la directive Seveso doit être réactualisée au moins tous les cinq ans.

– Achever la mise en œuvre de plans de prévention des risques technologiques

La réglementation impose une maîtrise de l'urbanisation autour des sites Seveso seuil haut. Outre les servitudes d'utilité publique, des Plans de Prévention du Risque Technologique (PPRT), instaurés par la loi « risques » de 2003, doivent être mis en place afin d'encadrer plus finement l'urbanisation future et de revenir sur les situations héritées du passé.

En 2012, 16 PPRT doivent être élaborés autour des 20 établissements classés Seveso seuil haut, les 2 PPRT de Donges et de Montoir-de-Bretagne regroupant chacun 3 établissements. A l'été 2012, tous sont prescrits, et 9 sont d'ores et déjà approuvés.

Au-delà des mesures réglementaires de PPRT, des « mesures supplémentaires » pour les entreprises concernées, prenant un compte une réduction supérieure du risque ainsi que des mesures imposées aux tiers (mesures foncières et mesures de renforcement du bâti), sont parfois nécessaires mais difficiles à faire accepter.

La loi « risques » a aussi instauré les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC), afin de répondre à la nécessité d'informer le public et de l'associer plus largement à la prévention des risques technologiques. Le décret du 7 février 2012 conduit à prévoir l'évolution de ces CLIC vers des Commissions de Suivi de Sites (CSS). En termes d'organisation et d'information de la population en cas d'accident, des plans de secours sont aussi à mettre en place à l'intérieur (Plan d'organisation interne) et à l'extérieur (Plan particulier d'intervention) des établissements, et testés et révisés tous les 3 ans.

– Prévenir les pollutions agricole et industrielle des sols

Une centaine de sites industriels pollués appelant une action des pouvoirs publics

La région est ponctuellement concernée par la problématique des sols pollués. Avec 94 sites pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, elle rassemble 2 % des sites recensés à l'échelle nationale. Près de la moitié d'entre eux fait

l'objet d'une surveillance des eaux afin de prévenir et suivre un éventuel impact sur la ressource. En novembre 2010, une grande majorité a été traitée au regard de leur impact sur l'environnement de manière à être compatibles avec l'usage prévu.

La pollution réelle ou présumée d'une friche urbaine rend parfois difficile son réaménagement, compte-tenu des coûts de dépollution qui peuvent être élevés et de l'incertitude qui pèse bien souvent sur leur estimation. Cette situation peut contribuer à la consommation d'espace par la préférence alors donnée à des terrains vierges de toute activité passée. La reconquête de ce foncier contraint constitue donc une véritable opportunité de reconstruction de la ville sur elle-même, et contribue directement à la lutte contre l'étalement urbain et ses conséquences néfastes pour l'environnement, telles que l'usage accru de l'automobile, l'imperméabilisation des sols, et participe aussi à l'amélioration du cadre de vie et notamment des paysages.

Des préoccupations émergentes sur la contamination et le tassement des sols agricoles

Le niveau de contamination des sols par des intrants utilisés par l'activité agricole, et par les métaux lourds d'origine urbaine et apportés par les ruissellements des eaux, est aujourd'hui relativement mal connu, ainsi que les conséquences sanitaires sur l'homme par la consommation des fruits et légumes. Au niveau régional, l'observatoire des produits phyto-pharmaceutiques, prévu dans le cadre du plan régional Ecophyto 2018, déclinaison du plan national qui vise à diviser par 2 l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, portera notamment sur la contamination des sols, via un groupe de travail ad-hoc, piloté par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Pays de la Loire.

Par ailleurs, comme pour l'eau, l'utilisation massive d'intrants affecte la qualité des sols, sous la forme de compaction, de diminution du taux de matière organique et du nombre d'organismes présents dans le sol. Un réseau de mesure a été mis en place par l'INRA pour le suivi de l'évolution de la qualité des sols. Une centaine de points concernent la région.

Le tassement des sols dû à un sur-dimensionnement de plus en plus fort des tracteurs par rapport aux besoins en labours est un des points de vigilance. En effet, ceci est peu favorable au travail naturel de la terre par les vers de terre notamment. Des démarches innovantes comme les certifications environnementales des exploitations agricoles contribueront à changer les pratiques culturelles.

Des risques sanitaires exacerbés par le changement climatique

La première des conséquences néfastes du changement climatique est celle liée à l'accroissement possible du nombre ou de l'intensité des phénomènes extrêmes, telles que canicule, tempête, inondation, laquelle s'accompagne de décès prématurés. L'élévation de la température pourrait par ailleurs exacerber les effets associés de la pollution de l'air (photochimique notamment) et, par la suite, intensifier les problèmes sanitaires des personnes les plus vulnérables, comme les asthmatiques. L'augmentation de l'ensoleillement pourrait aussi accentuer l'exposition aux ultraviolets, dont la nature cancérigène de certains d'entre eux est pleinement reconnue aujourd'hui. Le changement climatique pourrait également provoquer l'extension des aires de répartition de certaines maladies vers le nord de l'Europe. De la même manière, du fait des changements de répartition d'espèces végétales, il pourrait y avoir un impact sur l'occurrence de certaines allergies causées par les pollens. L'étude en cours, sous l'égide des SGAR Bretagne, Pays de la Loire et Centre, intitulée « adaptation au changement climatique dans le Grand Ouest » évoque par ailleurs le risque pour la santé en lien avec la dégradation de la qualité des eaux pour certains usages comme la baignade, la pêche à pied et la conchyliculture.

3. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces

- Bonne connaissance du risque de crue ;
- Des procédures règlementaires (PPRN) bien avancées ;
- Bonne identification des établissements à risque (Seveso et installations agricoles ou agroalimentaires) ;
- Moyens de protection vis à vis des submersions marines et des inondations fluviales renforcés ;
- Convention Etat-Région- départements pour la gestion durable du littoral avec l'élaboration d'une stratégie régionale d'ici fin 2013 ;
- Territoire couvert à 90 % par des SAGE permettant une bonne connaissance des enjeux sur la ressource en eau aux échelles de territoire pertinentes ;
- Vigilance de la profession agricole sur la nécessité de faire évoluer les pratiques au regard du changement climatique.

Forces

- Adaptation des pratiques agricoles et anticipation sur des phénomènes structurants pour l'agriculture (semis, irrigation, fertilisation, choix variétaux, etc.) ;
- Volonté commune de l'Etat et de la Région de concrétiser et mettre en action les orientations issues des débats sur la transition énergétique ;
- Modalités d'action permises par la mise en œuvre de la Directive inondation ;
- Etudes de réduction des risques à la source, attendues de toutes les ICPE ;
- Reconquête des friches urbaines polluées : opportunité foncière ;
- Réflexion à mener sur la mise en œuvre d'un aménagement durable du territoire fondé sur une bonne connaissance des risques et aléas ;
- Adoption d'ici 2013 d'une stratégie de gestion durable du littoral ;
- Réflexion à l'échelle des SAGE sur les volumes préalables.

Opportunités

- Déséquilibres locaux entre besoins et ressources en eau ;
- Etat médiocre des masses d'eau de la région ;
- Région particulièrement exposée au risque de crue ;
- Insuffisante maîtrise de l'urbanisation qui renforce la vulnérabilité au risque de crue ;
- Pratiques culturelles qui renforcent la vulnérabilité du territoire au risque de crue ;
- Nombre et coût de la dépollution des sites pollués ;
- Faible connaissance des impacts sur le changement climatique ;
- Littoral poldérisé sur plusieurs secteurs.

Faiblesses

Menaces

- Accroissement de la tension sur la ressource en eau ;
- Dégradation de la qualité sanitaire des eaux superficielles ;
- Conséquences des déficits hydriques sur la biodiversité des zones humides ;
- Incertitude sur les conséquences du changement climatique pour les écosystèmes marins et ressources halieutiques ;
- Evolution du trait de côte : conséquence sur les activités (tourisme) ;
- Risque de submersion sur le littoral ;
- Menaces sur le patrimoine culturel et naturel ;
- Accroissement des phénomènes extrêmes (canicule, tempête, inondation) ;
- Accroissement des risques sanitaires (exposition aux ultraviolets, nouvelles maladies, allergies).

Axe 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

1. Une occupation de l'espace qui influe sur le patrimoine naturel

La région Pays de la Loire, comme les autres régions du nord-ouest de la France, se caractérise par l'importance de ses superficies agricoles qui représentent, en 2010, selon l'enquête TERUTI-LUCAS, 69 % de son territoire. A ces terrains agricoles s'ajoutent 15 % de son territoire couvert d'espaces boisés, notamment suite aux efforts de plantation qui ont été faits dans les deux dernières décennies, et 4 % de sols naturels et de zones sous les eaux.

Par ailleurs, avec un taux d'artificialisation de 11 % (8,9 % au niveau national) ce qui place la région au 6^{ème} rang des régions métropolitaines les plus artificialisées, il reste peu de place à des espaces naturels qui sont devenus très relictuels et abandonnés par l'agriculture, compte tenu de contraintes physiques de ces terrains : trop sec, trop humide, trop en pente, non mécanisable.

L'Etat s'efforce de maîtriser au maximum l'étalement urbain en conseillant les communes sur leurs capacités d'accueil ou en préconisant des densités minimales, par exemple dans les documents d'urbanisme. En outre, sur les surfaces agricoles, la Loi de modernisation de l'agriculture du 13 juillet 2010, qui comprend notamment la mise en œuvre de l'observatoire de consommation des terres agricoles, contribuera à l'objectif national de réduction de 50 % de la perte de surface agricole d'ici 2020.

Mais, contrairement à de nombreuses autres régions, la région possède une activité agricole qui permet, par des activités adaptées, d'entretenir de grandes surfaces et d'en préserver toute la biodiversité.

1.1. Des milieux naturels dépendant des pratiques agricoles

1.1.1. Les grandes zones humides

Les grandes zones humides constituent une des grandes caractéristiques de la région. Connues et reconnues au niveau national dans le cadre de l'identification des 93 zones humides majeures, réalisée en 1997 par le Préfet Bernard, nombre d'entre elles bénéficient également d'une reconnaissance internationale au travers du réseau Natura 2000 ou du réseau RAMSAR. Ainsi, la Brière, le marais Breton, le marais poitevin, les marais de l'Erdre, le lac de Grandlieu, la Loire et son estuaire et les basses vallées angevines sont régulièrement mis en avant pour illustrer les grand marais de l'Ouest. Avec près de 200 000 hectares, elles constituent des milieux importants, situés sur l'axe migratoire pour de nombreuses espèces d'oiseaux, mais également des lieux de reproduction essentiels pour de nombreuses espèces. A titre d'exemple, 80 % des populations de spatule blanche se reproduisent en Pays de la Loire et autant pour le rôle des genêts dont 50 % de la population française se reproduisent dans les prairies des basses vallées angevines.

Conscient de l'importance de maintenir des pratiques agricoles adaptées, dans ces milieux de prairies qui ne sont entretenues que par la fauche et le pâturage, et ce malgré les contraintes liées à l'inondation de ces terrains, des mesures agri environnementales ont été mises en place depuis les années 1970. Les soutiens publics à ces pratiques ont été depuis les garants de la conservation de la vocation agricole de ces zones, de leur fonctionnalité et de leur biodiversité. Près de 3/4 des surfaces en Natura 2000 sont ainsi mises en valeur par l'agriculture en Pays de la Loire, contre un peu plus d'1/3 en France.

1.1.2. Les complexes bocagers

Le bocage est caractéristique de l'ouest de la France qui possède un faible taux de boisement compensé par ces boisements linéaires, alliés traditionnels des systèmes de polyculture et d'élevage.

Victime de forts remembrements fonciers depuis une quarantaine d'années pour permettre une mécanisation des parcelles, le bocage marque encore fortement de nombreuses parties de la région : nord Vendée, Mayenne, où les densités de haies sont très fortes. Aujourd'hui ces haies ont été revalorisées dans une partie du monde agricole qui s'est engagé dans des politiques de replantation avec des aides publiques. Ces plantations viennent conforter les maillages qui avaient été déstructurés, limitant leur rôle notamment pour la biodiversité, la lutte contre l'érosion des sols et le ralentissement des écoulements des eaux. Aujourd'hui, avec 160 000 kilomètres de haies pré identifiées par la fédération régionale des chasseurs en 2011, il s'agit d'un patrimoine essentiel à entretenir qui doit trouver toute sa place dans les exploitations agricoles au travers de plans de gestion rationnels.

Associées aux haies bocages, les prairies et les mares, dont le recensement en 2011 a permis d'en identifier 110 000, sont essentielles au bon fonctionnement de ces milieux. Haies, prairies, mares constituent des complexes bocagers dont la gestion est dépendante des pratiques agricoles pour préserver la faune et notamment les populations de tritons, amphibiens très représentés dans ces milieux.

Les prairies, humides ou non, ainsi que les terres agricoles servent par ailleurs à la fois de réservoir de biodiversité pour certains ordres comme les invertébrés ou les vertébrés amphibiens mais aussi de corridors, notamment pour l'avifaune et la grande faune.

1.1.3. Des milieux naturels associés à des usages traditionnels

La région dispose actuellement de trois grandes zones productrices de marais salants que sont l'île de Noirmoutier, Guérande, et le marais du Més. La technique d'exploitation de ces marais pour en extraire du sel est antérieure au 9^{ème} siècle avec une création qui s'est étendue sur plusieurs siècles.

Ces systèmes d'exploitation traditionnels où le sel est récolté à la main, après tout un parcours pour l'évaporation de l'eau, constitue une des singularités de la région qui sont favorables à une faune et une flore très spécifiques et occupent près de 3 000 ha.

Héritage culturel et traditionnel, c'est également le cas des chaumières, dont la Brière accueille la plus grosse concentration en France avec près de 3 000 habitations. Leur toiture en chaume est à la base de la mise en place d'une activité de récolte de roseaux des zones humides. Devenue désuète, cette activité traditionnelle d'exploitation des roseaux doit être développée pour maintenir des roselières dynamiques favorables à l'accueil d'oiseaux d'eau pour lesquelles nous avons une forte responsabilité comme le Butor étoilé ou le phragmite des joncs.

L'élevage extensif fait aussi partie de ces pratiques agricoles traditionnelles qui ont permis de maintenir les systèmes prairiaux et bocagers.

Ainsi, toutes ces activités agricoles traditionnelles, à l'opposé des systèmes de cultures développés au cours des trente glorieuses, doivent être valorisées, favorisées et soutenues pour les multiples services environnementaux qu'elles jouent.

1.2. Des milieux relictuels

La région possède également des milieux naturels qui ont souffert des mutations agricoles, dont certains se retrouvent aujourd'hui abandonnés par l'agriculture, posant des problèmes de gestion.

C'est le cas des landes et des tourbières, mais également des pelouses sèches dont la régression s'est fait ressentir en moins d'un siècle. Aujourd'hui, souvent cantonnées à des espaces sur lesquelles les contraintes physiques du terrain n'ont pas permis leur mise en culture, elles n'en demeurent pas moins des cœurs de biodiversité qui accueillent tout un cortège d'espaces qui ont disparu du reste du territoire régional.

Ces milieux sont aujourd'hui fortement menacés par une évolution naturelle vers l'embroussaillage et le boisement. Compte tenu de la faible superficie de ces espaces, ils doivent faire l'objet de mesures spécifiques d'identification et de restauration afin de les conserver dans le meilleur état possible.

Le littoral de la région recèle également de nombreux milieux secs qui ont fortement régressés. C'est le cas des falaises rocheuses et des systèmes dunaires. Ainsi, en dehors des grands systèmes dunaires de Vendée qui sont préservés et gérés par l'Office national des forêts, la pression foncière et la sur-fréquentation des sites constituent encore un facteur de dégradation auquel sont confrontés les communes et le Conservatoire du littoral.

1.3. Une biodiversité importante mais menacée

1.3.1. Une diversité importante

La diversité floristique est évaluée à 1 819 espèces spontanées. Ainsi, la région des Pays de la Loire ressort comme l'une des régions du nord-ouest de la France les plus riches sur le plan floristique (1 320 pour le Nord Pas de Calais, 1 450 pour l'Île de France, 1 700 pour la Basse Normandie).

La diversité faunistique régionale peut, quant à elle, être évaluée à près de 500 espèces de vertébrés (continentaux et marins). Par comparaison avec le niveau national, les Pays de la Loire hébergent plus de la moitié du nombre d'espèces françaises de poissons d'eau douce (69 %), de mammifères (69 %) et d'amphibiens (50 %). La moitié de l'avifaune nationale nicheuse (187 espèces) se reproduit dans la région et 42 % des espèces de reptiles français sont présents en Pays de la Loire. Ainsi, la région des Pays de la Loire abrite 80 % de la population française de spatule blanche, 76 % des populations nicheuses de guifettes noires, 67 % des populations de râle des genêts, 50 % des échasses blanches françaises, 35 % des gorgebleues à miroir ...

1.3.2. Une diversité menacée

Le catalogue de la flore vasculaire (plantes à fleurs et fougères) des Pays de la Loire a permis de mettre en évidence un grave phénomène d'érosion de la biodiversité végétale et a conduit à la définition d'une « liste rouge régionale » regroupant 715 plantes vasculaires rares et/ou menacées (soit plus de 40 % de la flore régionale en situation précaire).

Ces résultats soulignent la réalité d'un appauvrissement déjà important de la biodiversité végétale de la région avec la disparition présumée de 121 plantes. Ce constat alarmant est accentué avec un risque d'appauvrissement de 594 autres plantes rares et/ou menacées sur le territoire régional, dont 238 pourraient disparaître à plus ou moins long terme si l'évolution défavorable devait perdurer.

Concernant la faune, une analyse de l'évolution des populations de 65 espèces d'oiseaux inféodées à certains milieux (agricoles, forestiers, bâtis ou sans habitat de préférence) a montré un déclin des espèces « spécialistes » au profit des généralistes. Globalement, le suivi de ces 65 espèces indicatrices a montré une diminution de 18 % de leur population, en moyenne, entre 1989 et 2007. Parmi ces 65 espèces identifiées comme prioritaires en Pays de la Loire, il est possible de citer : la spatule blanche, le busard cendré, le râle des genêts, l'outarde canepetière, etc.

En Pays de la Loire, les espèces menacées représentent :

- 65 % des amphibiens (2 espèces en danger et 5 vulnérables),
- 50 % des reptiles (2 en danger et 3 vulnérables),
- 37 % des mammifères connus (4 en danger et 5 vulnérables),
- 35 % des poissons d'eau douce répertoriés (2 en danger et 13 vulnérables),
- 34 % des oiseaux nicheurs identifiés.

1.4. Une grande diversité des sites et des paysages remarquables constituant un atout touristique important

La région des Pays de la Loire occupe un des tout premiers rangs au niveau national pour le nombre et la surface de ses espaces protégés. Qu'ils bénéficient d'une renommée internationale - marais littoraux, sites du Val de Loire inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO - ou qu'ils soient représentatifs de la variété des terroirs et des paysages régionaux, ces sites emblématiques contribuent à l'identité des Pays de la Loire.

D'une grande diversité de par leur taille et leur aspect, ces sites inscrits et classés sont le reflet de sa richesse patrimoniale :

- sites urbains (centres anciens protégés) tels que Saumur, Vouvant, Montreuil Bellay, ou Sainte Suzanne,
- édifices remarquables et leur cadre, tels que l'abbaye de Fontevraud, les moulins à eau de la vallée de l'Erve, ou les Folies Siffait,
- sites préhistoriques ou historiques, tels que la grotte ornée de Saulges, la Carrière des Fusillés à Chateaubriand ou le Mont des Alouettes aux Herbiers,
- grands ensembles paysagers tels que la Corniche angevine, la Confluence Maine-Loire, les marais salants de Guérande, la côte sauvage de l'île d'Yeu, le Marais Poitevin ou les Alpes Mancelles,

L'ensemble de ce patrimoine remarquable contribue pour une large part à l'attractivité touristique de la région.

Différents outils sont mis en œuvre pour assurer la connaissance des paysages et la protection des sites les plus emblématiques :

- réalisation d'atlas de paysages,
- classement et inscription des sites au titre de la loi de 1930 (art. L.341-1 & s. du CE),
- inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des grands paysages culturels,
- réalisation d'Opérations Grands Sites sur le Marais Poitevin et sur les marais salants de Guérande, afin d'améliorer les modes de fréquentation par le public et de prévenir les effets d'une sur-fréquentation touristique.

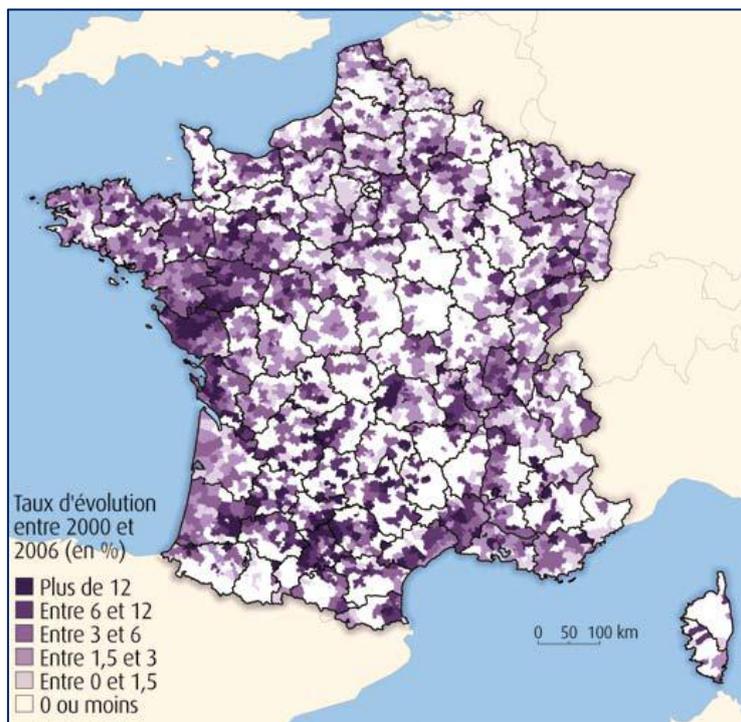
1.5. Une artificialisation et une fragmentation du territoire préoccupante

La région Pays de la Loire bénéficie d'une croissance démographique liée à son dynamisme économique et à son attractivité importante notamment en zone littorale. En corollaire, les pressions sur les espaces ont suivi et les Pays de la Loire se caractérisent par un rythme élevé d'artificialisation. Ainsi, si entre 1995 et 2000 ce sont plus de 4 000 ha par an qui ont été artificialisés, cette tendance s'est fortement accentuée sur la période allant de 2006 à 2008 selon l'INSEE, puisque ce sont 10 500 ha par an qui ont été artificialisés, plaçant la région Pays de la Loire au 1^{er} rang français.

Au total entre 1995 et 2003, ce sont 50 000 ha qui ont été artificialisés, soit l'équivalent du territoire du parc naturel régional de Brière, plaçant la région au premier plan national de l'artificialisation des sols sur cette période.

Ces terrains ont été gagnés au détriment des sols agricoles, pour répondre aux besoins de l'habitat et des surfaces associées (pelouses, jardins, parking..) pour 66 %, 14 % pour le développement des réseaux de transport, 13,5 % pour les activités des secteurs industriels et tertiaires et 6 % pour les espaces sportifs et de loisirs.

L'artificialisation se fait par ailleurs au détriment des meilleurs sols agricoles. Ainsi, entre 2000 et 2006, 35 % des surfaces agricoles artificialisées de la région ont concerné des sols avec une réserve utile forte⁹.



Il en résulte une fragmentation importante des espaces naturels de la région. L'élaboration du schéma régional de cohérence écologique pour constituer une trame verte et bleue a pour objectif la limitation de cette fracturation du territoire et la restauration d'un réseau de continuités écologiques cohérent et fonctionnel. Les politiques publiques portant sur l'aménagement du territoire ont comme objectif de contribuer significativement au maintien de la diversité biologique et des paysages et de préserver les habitats naturels. Les politiques des collectivités participent notamment à la gestion et à la préservation des espaces naturels.

Cette trame s'appuiera sur les cœurs de nature : réserves naturelles, sites Natura 2000 pour lesquels de gros travaux de restauration sont encore à envisager, notamment pour ceux qui sont aujourd'hui sortis du système de gestion traditionnelle agricole. Les parcs nationaux et régionaux jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de cette politique au niveau régional. La trame verte et bleue et la question des corridors écologiques doivent également être intégrées dans les SCOT et les PLU.

Mais le grand enjeu reste que la trame agricole, qui constitue 73 % du territoire, ait des pratiques agricoles adaptées et respectueuses de la biodiversité « ordinaire ». Ceci passera par le maintien des deux types de milieux les plus représentés que sont les grandes zones humides, les complexes bocagers et les milieux prairiaux, et le développement de systèmes de cultures innovants favorisant et tirant bénéfices de la biodiversité dite fonctionnelle (ex : auxiliaires).

⁹ Etude du commissariat général au développement durable de février 2011.

1.6. Une connaissance des milieux “ naturels ” et de leurs évolutions à consolider

L'amélioration de la capacité collective des acteurs à répondre aux enjeux actuels et futurs est favorisée par la capacité des acteurs à situer les politiques mises en œuvre dans un contexte de moyen et de long terme, en intégrant la compréhension des évolutions constatées et prévisibles. Le développement, l'actualisation et la valorisation d'une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle sur les thématiques suivantes pourront y contribuer :

- le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins (changement climatique, pressions anthropiques locales, espèces envahissantes, marées vertes, etc.),
- les poissons grands migrateurs (anguille et saumon notamment),
- la pollution des eaux et des milieux aquatiques par les produits phytosanitaires et les substances émergentes,
- la gestion quantitative de la ressource en eau.

2. Un territoire marqué par l'eau et l'océan

Territoire sous climat océanique et majoritairement sur le socle cristallin du massif armoricain, la région est fortement marquée par son chevelu de cours d'eau, qui représente plus de 28 500 km. L'eau est particulièrement présente en Pays de la Loire, facteur de plusieurs spécificités pour la région : exutoire de l'ensemble du bassin versant de la Loire, un estuaire, plusieurs fleuves côtiers, une façade maritime. Parmi les cours d'eau importants du territoire, figurent plusieurs affluents de la Loire que sont la Mayenne, la Sarthe, le Loir, la Sèvre nantaise, l'Erdre qui alimentent la Loire qui constitue la colonne vertébrale de la région. Cette dernière traverse la région sur près de 270 km avant de se jeter dans la mer. Située sur les axes migratoires que constituent la façade atlantique pour les oiseaux et la Loire pour les poissons, la Loire estuarienne est également constituée d'une large plaine alluviale, de systèmes de vasières et de roselières importants et, en amont de Nantes, d'un système d'annexes hydrauliques. Sa situation géographique au sein d'un large complexe hydrographique (lac de Grand Lieu, Brière, marais salants de Guérande,...) contribue également à assurer des fonctions écologiques majeures qui intéressent un territoire extrêmement large :

- fonction de nourricerie pour de nombreuses espèces de poisson, à l'échelle du golfe de Gascogne (sole, flet, crevettes, bar,...),
- axe migratoire pour des espèces emblématiques à l'échelle du bassin de la Loire : saumon atlantique, anguille, Lamproie, alose ...,
- aire d'accueil majeure des oiseaux hivernants d'Europe du Nord,
- aire d'accueil des migrateurs estivants (sternes, râle des genêts,...),
- halte migratoire pour des espèces à fort enjeu patrimonial tel que le phragmite aquatique.

La région des Pays de la Loire (plus particulièrement les marais rétro littoraux et les cours d'eau proches de l'estuaire) est reconnue comme une zone d'accueil très importante pour l'anguille, dans le contexte de l'effondrement des densités de l'espèce sur le bassin et à l'échelle de l'Europe. Les ouvrages hydrauliques constituent des obstacles à la colonisation de ces habitats par l'anguille. L'application du Plan de Gestion Anguille français dans la Zone d'Actions Prioritaires ("ZAP Anguille") appelle à multiplier les démarches d'amélioration de la « franchissabilité » des ouvrages et d'amélioration des habitats. D'une façon générale, l'enjeu de continuité piscicole est très important en région avec d'autres espèces cibles comme l'aloise ou le brochet.

La diversité des milieux, soumis à un régime de submersibilité ou d'inondation et à un gradient de salinité confère, par ailleurs, à la Loire estuarienne, une valeur patrimoniale forte, ce qui s'ajoute au fait que les estuaires sont considérés comme parmi les milieux naturels les plus productifs¹⁰. L'estuaire de la Loire est notamment marqué par l'existence du phénomène de déséquilibre hydrosédimentaire de l'estuaire aval et amont de la Loire en région Pays de la Loire, avec des conséquences écologiques importantes sur les annexes hydrauliques du fleuve ainsi que sur le fonctionnement de l'estuaire. Cette situation a conduit à mettre en place une plate-forme du plan Loire dédiée à ces problématiques (plate-forme Estuaire).

¹⁰ cf. les conséquences du changement climatique sur la pêche, et le rôle de l'estuaire, développées dans l'axe 5.

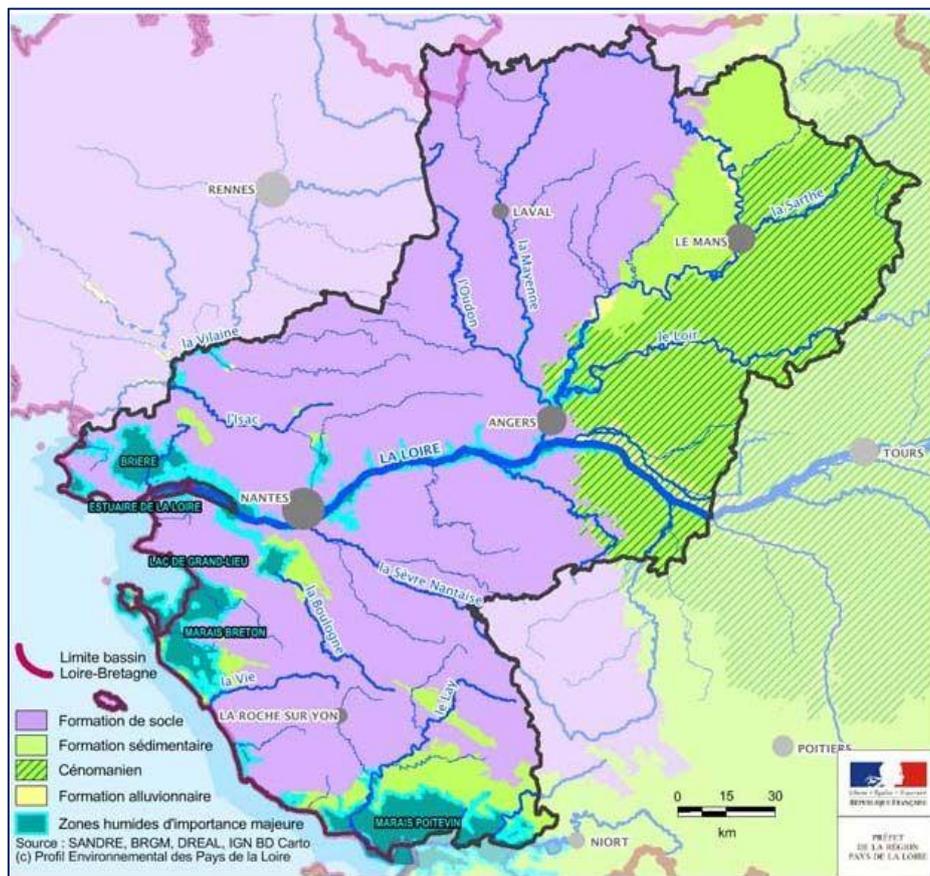
L'évolution tendancielle de l'estuaire, étudiée par le GIP Loire Estuaire à l'échéance 2040, apporte un éclairage important sur les enjeux attachés au programme de restauration de la Loire estuarienne en aval de Nantes. Globalement, le scénario tendanciel, avec une augmentation du niveau marin, la remontée vers l'amont de la salinité et du bouchon vaseux, et la perspective de diminution des surfaces de vase :

- dégrade la qualité de la masse d'eau et contraint les usages associés : prélèvements d'eau, fonctions biologiques dépendantes de la qualité de l'eau ;
- modifie le risque inondation : aggravation sur la partie aval de l'estuaire, niveaux dans les références historiques ou considérées jusqu'à présent pour l'urbanisme sur l'agglomération Nantaise ;
- prévoit une réduction des surfaces de vase qui implique un affaiblissement des fonctions trophiques de l'estuaire.

Cette évolution augmente aussi les régimes de submersibilité sur les systèmes de prairies des îles de Loire. Ces évolutions posent la question de la capacité d'adaptation du système agricole actuel.

Réduire les phénomènes d'érosion et de ruissellement est également un objectif important sur certains bassins versants régionaux, pour maintenir la structure du sol et limiter la fuite des produits phytosanitaires. Un axe prioritaire d'action est la restauration/création de zones tampons et de zones humides.

Contexte hydrographique de la région des Pays de la Loire



Deux paramètres caractérisent fortement la ressource en eau sur le territoire : la quantité et la qualité.

2.1 Une ressource en eau très sollicitée

Les territoires de l'Ouest de la région, situés sur le socle granitique, ont des débits très dépendants des conditions météorologiques car ils sont associés à de petites nappes phréatiques. A l'opposé les territoires calcaires de l'est et du sud de la région sont moins riches en cours de surface, mais possèdent des nappes phréatiques contenant de plus grands volumes. La région dispose de bonnes ressources en eau compte tenu de son climat océanique mais elle doit toutefois faire face à des périodes d'étiages marqués, comme ces dernières années. Par ailleurs, de nouvelles répartitions annuelles des pluies suite au changement climatique pourraient amener une rupture entre la ressource et les prélèvements¹¹.

Près de 500 millions de m³ sont prélevés chaque année dans les eaux souterraines et superficielles (hors prélèvements énergétiques restitués au milieu), dans des proportions à peu près égales. Suivant les années, les usages domestiques sont à l'origine de la moitié au 2/3 des prélèvements, mais ils restent stables malgré une augmentation de la population, notamment des départements côtiers. En 2008, 59 % des prélèvements en eau ont alimenté le réseau d'eau potable de la région. L'irrigation agricole a représenté quant à elle près d'1/3 des consommations en eau et l'industrie 8 %¹².

La variabilité de la pluviométrie d'une année sur l'autre, l'évolution du tissu industriel et, dans une certaine mesure, les avancées dans les process expliquent les fluctuations observées pour les prélèvements agricoles et industriels.

Le territoire doit faire face à des enjeux de gestion de la rareté de la ressource en eau : les secteurs des nappes du marais poitevin, du cénomanien (classées en Zone de Répartition des Eaux) et des bassins versants côtiers vendéens font l'objet de mesures spécifiques au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

2.2 Une qualité de l'eau et des cours d'eau dégradée

La directive cadre sur l'eau fixe l'atteinte du bon état à 2015. En 2009, un état des lieux a montré que 2/3 des cours d'eau présentent une qualité moyenne et environ 1/4 une qualité médiocre ou mauvaise (affluents Sarthe amont, Loir, Mayenne amont, Oudon, Sèvre-Nantaise, Thouet, côtiers vendéens...). Ainsi, 80 % des rivières évaluées connaissent des perturbations des éléments biologiques mesurés aux travers d'indices de qualité comptabilisant les abondances de poissons, de micro invertébrés ou de micro flore aquatique.

L'une des causes principales de la dégradation de la qualité de l'eau, est l'apport en nutriments (nitrates, matières azotées et phosphorées) responsables de l'eutrophisation.

¹¹ cf. axe 5.

¹² Selon l'étude CESER de juin 2012 « Le service public de l'eau en Pays de la Loire - développement territorial et enjeu environnemental »

Malgré des évolutions des pratiques et la mise aux normes des élevages, ces apports proviennent pour une large part de l'activité agricole. Dans une moindre mesure, les rejets domestiques contribuent également à ces phénomènes d'eutrophisation même si les impacts ont fortement diminué suite à la mise en conformité de la quasi-totalité des stations d'épuration urbaines et rurales.

En conséquence, la totalité des Pays de la Loire est classée zone sensible et plus de 80 % en zone vulnérable. Une extension de ces dernières est envisagée d'ici la fin de l'année 2012. Les altérations de la morphologie des cours d'eau (chenalisation des berges, seuils en rivière, barrages et détournement du lit mineur, busage des cours d'eau) contribuent également fortement au mauvais état.

Par ailleurs, la contamination par les pesticides est généralisée à l'ensemble des cours d'eau. 12 % des stations de mesure sur les cours d'eau dépassent le seuil cumulé de 2µg/l de pesticides. Leur origine est agricole avec les molécules utilisées spécifiquement pour les cultures céréalières, le maraîchage, l'arboriculture et la viticulture mais aussi dans une moindre mesure par l'usage de produits d'entretien des infrastructures de transport et par les pratiques des particuliers.

Au global, en raison de l'état particulièrement dégradé de la ressource et l'importance des moyens techniques et financiers à mettre en œuvre, l'objectif de bon état écologique des eaux a été reporté au-delà de 2015 pour 55 % des rivières des Pays de la Loire. La non-atteinte du bon état écologique est due, pour la majorité des cours d'eau concernés, au non-respect de critères morphologiques.

Par ailleurs, on peut rappeler que la directive cadre sur l'eau fait obligation de produire, tous les 6 ans, un document d'état des lieux sur les ressources en eau et la qualité des milieux aquatiques. 2013 sera l'année de validation de ce nouvel état des lieux, notamment en région Pays de la Loire.

2.3 Les réflexions en cours sur la protection de la ressource en eau

La région des Pays de la Loire est couverte à plus de 95 % par 21 Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE). Les SAGE sont des documents de planification élaborés de manière collective, sur un périmètre hydrographique cohérent. Ils fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau pour la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource à l'échelle du bassin versant. La mise en œuvre des SAGE sera donc essentielle pour assurer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Face aux tensions, sur la qualité comme sur la quantité, présentes et à venir¹³, les réflexions portent par ailleurs sur la sécurisation et la réduction de la pression sur la ressource à travers :

- la prévention : actions de sensibilisation et d'accompagnement ciblées selon les publics (agricoles, collectivités, grand public) visant à réduire la consommation et à préserver la ressource,

¹³ cf. développement sur les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau, axe 5.

- la protection de la ressource,
- la sécurisation de la desserte en eau (par le transfert de la ressource en eau d'un territoire à un autre pour gérer les pénuries),
- la diversification de la ressource en eau : par exemple la réutilisation des eaux usées et pluviales traitées,
- l'amélioration des rendements des réseaux d'eau et la prise en compte des questions sanitaires,
- la recherche et développement pour résoudre les déficits en eau : stockage des eaux en période hivernale, recharge artificielle des nappes par infiltration pour le stockage de l'eau, évolution des techniques agricoles (itinéraires culturaux, choix d'espèces...),
- la promotion des captages et des prises d'eau,
- la restauration de la continuité écologique dans le cadre d'une approche globale et territoriale de la gestion des ressources.

2.4 Un océan doté d'un immense plateau continental

Située à l'aval du bassin versant de la Loire, la région est l'exutoire des eaux amenées par le fleuve et ses affluents depuis la source, ce qui représente 20 % du territoire national. Ces apports de nutriments et notamment d'azote et de phosphore, apportés par la Loire mais également par la Vilaine, sont importants et corrélés à des circulations océaniques. Ils commencent à générer des phénomènes d'algues vertes.

Les vecteurs de développement et de dispersion de ces algues vertes sont par ailleurs actuellement en cours d'étude et devraient guider les actions futures.

La région possède une façade maritime de près de 500 km qui se poursuit par un plateau continental de près de 200 km. Cet immense espace sous-marin, déjà bien connu des professionnels de la mer, offre de grandes ressources naturelles, aujourd'hui pour partie exploitées pour l'alimentation humaine, mais dont la biodiversité reste encore largement à découvrir.

2.4.1. Un patrimoine sous-marin peu connu

Dans le cadre des travaux engagés avec le conseil maritime de façade, il apparaît que les connaissances scientifiques sur la biodiversité sous-marine sont fragmentaires car elles sont parfois liées à des zones d'études spécifiques et ne couvrent pas l'ensemble du plateau continental et parce qu'elles ne concernent que certains groupes taxonomiques.

La préservation de cette biodiversité passe, dans un premier temps, par l'approfondissement de la connaissance et du fonctionnement des espaces marins et des écosystèmes marins.

2.4.2. Pêche et gestion des stocks

De tout temps, l'homme a puisé dans la mer des ressources alimentaires. Ces ressources récoltées par cueillettes sur l'estran ou par la pêche en mer, sont désormais complétées par l'aquaculture.

La région représente 9 % de l'activité de pêche française en termes de navires et d'emplois. Deuxième région de la façade atlantique pour la pêche maritime, elle compte 9 ports de pêche, dont 6 principaux équipés de criées, et 451 navires, soit 2 fois moins qu'en 1990. L'emploi a suivi la même tendance, passant de 2500 marins en 1993 à 1297 en 2010. La production débarquée sur les ports s'élève à 21 726 tonnes en 2010 (42 000 tonnes en 1998). Mais la puissance de la flotte de pêche augmente : il fallait 2,6 kW pour pêcher une tonne en 1994, et 3,0 kW en 2010.

La pêche maritime est confrontée à plusieurs difficultés dont :

- l'épuisement de certains stocks,
- la limitation des pêches selon les décisions communautaires,
- les modifications de l'environnement (température et qualité des eaux côtières),
- l'augmentation du coût du carburant,
- la multiplication des plans de sortie de flotte,
- la forte difficulté de recrutement.

L'aquaculture comprend l'élevage de coquillages comme les huîtres (1 236 ha de parcs en mer) ou les moules (376 km de bouchots) et l'élevage de poissons soit en eau de mer, soit en eau douce.

Les activités conchylicoles sont par ailleurs confrontées à des problèmes de mortalités massives des naissains et perturbées par la présence d'algues vertes lesquelles sont très probablement liées à l'excédent de nitrates en provenance des principaux fleuves¹⁴.

¹⁴ cf. menace identifiée pour l'aquaculture développée dans l'axe 3.

3. Une région à forte pression anthropique

3.1. Une bonne qualité de l'air à surveiller

L'indice global de qualité de l'air qui est calculé dans toutes les agglomérations de la région est bon, de l'ordre de 80 % du temps ces dernières années. Cela place les agglomérations de la région dans une position plutôt favorable par rapport à bien d'autres en France. Ce sont généralement les particules fines en hiver et l'ozone en été qui sont responsables des plus mauvais indices. En effet, l'influence océanique et le faible relief du territoire sont des facteurs favorables à la dispersion des polluants.

En hiver, lors d'épisodes anticycloniques avec des vents de nord-est, la région est soumise à une influence continentale favorable à l'accumulation de la pollution, mais qui peut également amener des masses d'air polluées provenant d'autres territoires.

En ce qui concerne les polluants, les mesures montrent une diminution des concentrations en polluants issus directement des sources de pollution (industries, véhicules, chauffage des logements et autres bâtiments).

Ainsi une baisse régulière des concentrations en monoxyde de carbone (-10 % par an en moyenne) est enregistrée du fait principalement des progrès technologiques importants des véhicules routiers (pots catalytiques, réglages des moteurs). Cette baisse est moins marquée pour les niveaux moyens de dioxyde d'azote en milieu urbain.

Concernant le dioxyde de soufre, grâce aux efforts des industriels pour limiter leurs émissions, une baisse régulière des niveaux est enregistrée, y compris dans les secteurs où les émissions restent élevées, notamment la Basse Loire avec la raffinerie et la centrale thermique.

La santé des agriculteurs exposés aux polluants atmosphériques est par ailleurs une préoccupation majeure : la diminution des produits phytopharmaceutiques prévue dans le plan régional EcoPhyto 2018 en constitue une réponse forte.

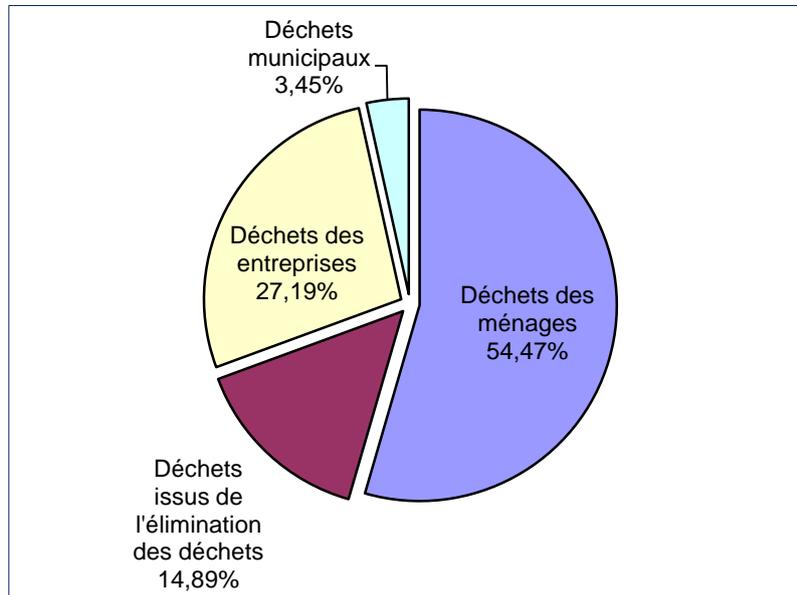
3.2. Des déchets conséquents mais une région bien équipée en traitement

Toutes les activités humaines et économiques sont à l'origine de la production de déchets, très divers par leur nature et leur toxicité pour l'homme et l'environnement. Le gisement le mieux connu est celui des déchets gérés par les collectivités et produits par les ménages et les activités économiques (les déchets ménagers et assimilés ou DMA).

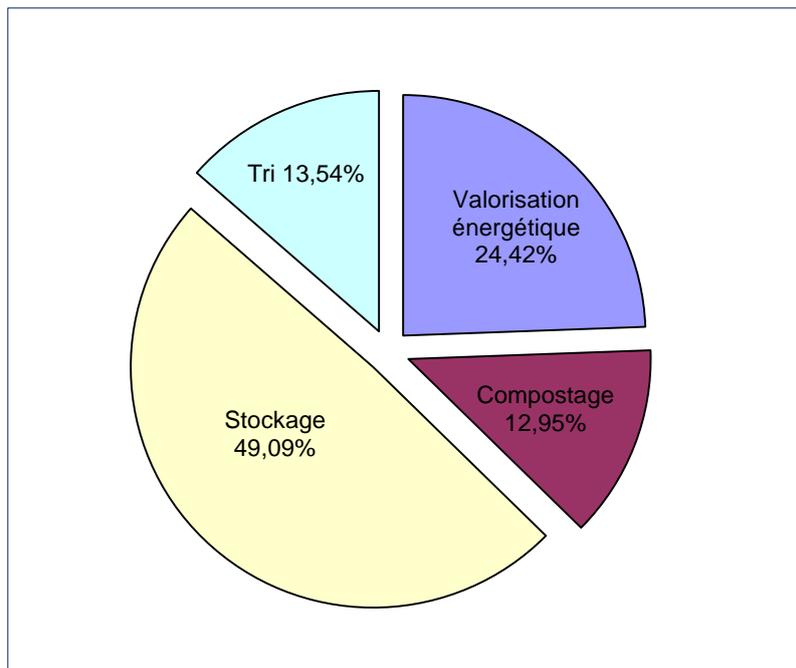
3.2.1. Les données en matière de traitement des déchets

Les données en matière de traitement (2010) sont les suivantes :

Origines des déchets sur les installations de traitements



2 500 000 tonnes de déchets se répartissent selon les proportions suivantes :



Les collectivités de la région se sont largement engagées dans les objectifs issus des lois « Grenelle ».

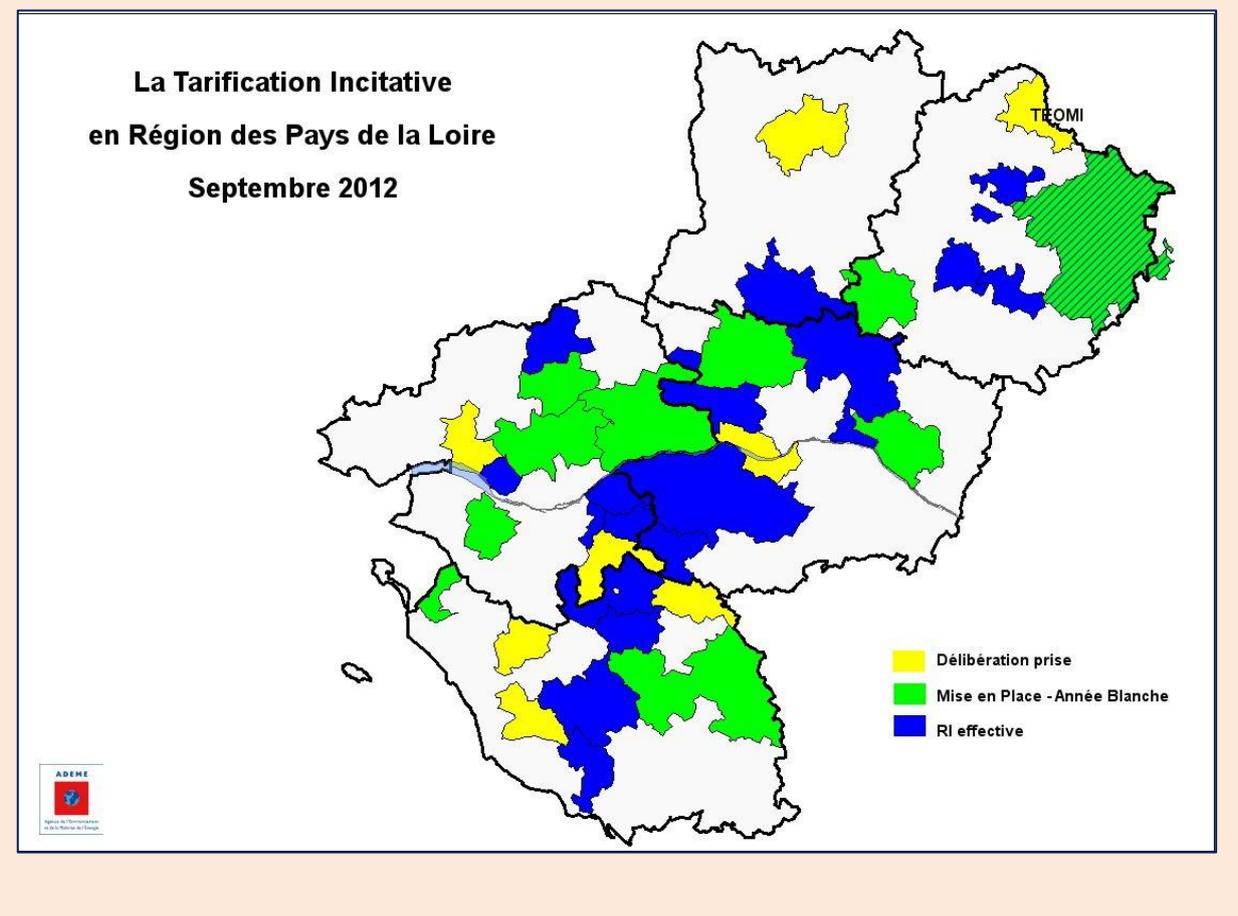
3.2.2. Les déchets des ménages, des quantités en décroissance depuis 2007

Les gisements de déchets ménagers et assimilés sont estimés à près de 2 millions de tonnes en 2009, soit environ 583 kg/habitant/an, et pour les seules ordures ménagères et assimilées à 324 kg/habitant/an. Ce chiffre a diminué de 357 à 324 kg/an entre 2007 et 2009. Cette baisse, qui se confirme dans l'enquête 2011 en cours, traduit les efforts engagés en matière de prévention qui doivent être poursuivis.

Zoom sur ...

... le développement de la tarification incitative

En 2011, 27 % de la population régionale résident sur un territoire où la tarification incitative est en cours de déploiement.



3.2.3. La gestion des déchets des activités économiques

Cette catégorie de déchets est suivie par un plan régional. Les activités industrielles sont les plus gros producteurs de **déchets dangereux**.

Les activités agricoles ne génèrent que peu de déchets dangereux au sens de la loi. Les gisements de déchets (déchets dangereux et déchets non dangereux) issus de l'agriculture sont certes diffus, mais bien connus et largement captés par les opérations de collecte et de valorisation organisées notamment en Pays de la Loire et dans le cadre des filières nationales (emballages usagés, plastiques usagés, produits chimiques usagés). Le bilan établi pour l'année 2006 dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets dangereux estime à environ 235 000 tonnes la production régionale de ces déchets.

– Les déchets non dangereux des entreprises

Les déchets non dangereux produits par les entreprises constituent un gisement d'importance équivalente à celui des ordures ménagères. Sur le million de tonnes (2008), 30 % sont des métaux, le bois et les papiers cartons représentant chacun 20 %.

– Les déchets de chantier issus de la construction (bâtiments et travaux publics)

Ils méritent une attention particulière, compte tenu, d'une part du caractère polluant des déchets dangereux présents en petite quantité dans ces déchets, notamment l'amiante, et d'autre part de l'importance de leurs volumes, notamment pour les gravats. Les plans départementaux devraient être réalisés par les Conseils généraux et permettre à moyen terme de définir une politique de gestions de ces flux.

3.3. Gestion économe des granulats

Avec 255 carrières exploitées en 2007, la région Pays de la Loire a produit environ 45 millions de tonnes de matériaux, pour l'essentiel des granulats. La Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Vendée produisent respectivement 20 à 25 % des tonnages d'origine terrestre, la contribution de la Sarthe étant moindre (10 %).

La région Pays de la Loire est, avec Rhône-Alpes, une des deux premières régions françaises pour la production de granulats, issus à 75 % de roches massives, les matériaux alluvionnaires ne représentant que 5 % de la production régionale. Elle est aussi en tête des régions françaises pour la production de granulats marins, en produisant entre 2,6 et 4 millions de tonnes par an de sable sur la période 2002 à 2009. Les fluctuations annuelles sont dépendantes du marché.

L'extraction de matériaux répond à une nécessité économique liée pour beaucoup à la construction de bâtiments et à l'aménagement d'infrastructures pour la région, mais aussi à la satisfaction des besoins hors région. En effet, 10 à 15 % des matériaux produits, selon les départements, sont exportés. Les sables marins extraits sont aussi utilisés par l'agriculture et en particulier le maraîchage.

L'activité d'extraction exerce des pressions significatives sur des milieux naturels, sur la qualité des eaux et même en mer. Une optimisation et une économie de la ressource devront être développées. Elle passe, d'une part, par une utilisation économe et appropriée des granulats alluvionnaires afin de les réserver aux usages les plus exigeants

(bétons hydrauliques pour la construction, et soumis à des normes de qualité) et, d'autre part, par le recours aux matériaux de substitution issus du développement du recyclage.

3.4. Le développement des villes et des territoires durables

La transition écologique et la sobriété énergétique se jouent aujourd'hui dans la capacité des villes et des territoires à se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique. De nombreuses initiatives positives en Pays de la Loire (écocité, écoquartiers, nature en ville, ville des courtes distances, développement des transports collectifs en sites propres et des modes de déplacement alternatifs à la voiture) se sont développées ces dernières années sur des territoires pour promouvoir un aménagement et des modes de vie durables.

3.5. La reconquête des milieux urbains

Les mutations économiques de la région observées ces dernières décennies ont totalement désaffecté certaines zones industrielles ou portuaires. Ces friches industrielles, souvent situées dans des cœurs urbains ou des zones littorales soumises à de fortes pressions foncières, sont des atouts.

En effet, elles constituent d'importantes réserves foncières qui doivent permettre de travailler la densification de l'urbanisme et ainsi de lutter contre l'étalement urbain que nous avons connu tout en veillant à réguler les mécanismes de ségrégation spatiale.

Cette densification devra se faire de manière intelligente, en prenant en compte la nature dans la ville afin d'y favoriser la biodiversité et ainsi contribuer à la constitution d'une trame verte et bleue en zone urbaine.

Les friches industrielles en milieu rural, qui ne « bénéficient » pas de cette pression foncière et des aspects financiers qui y sont liés, peuvent aussi devenir un véritable enjeu, notamment pour les collectivités qui, tout en engageant une action en faveur de l'environnement, souhaitent économiser de l'espace agricole. Or la disponibilité foncière est telle en milieu rural que les friches restent des friches et sont difficilement reconvertisibles en l'absence d'appui pour leur requalification.

3.6. Gestion rationnelle des ressources foncières

La mise en œuvre de projets à l'échelle locale : du renouvellement urbain aux démarches exemplaires.

L'évolution des pratiques en matière d'urbanisme est au cœur des enjeux pour une économie des ressources foncières et le rôle des collectivités territoriales, tant stratégique qu'opérationnel, est déterminant. L'habitat comme les activités sont concernés et les documents de planification urbaine (SCOT, PLU et PLH en particulier) doivent être mobilisés pour apporter un cadrage global

Elles s'articulent autour de deux grands axes :

- le renouvellement urbain pour une valorisation des potentiels sous-exploités,
- les formes urbaines (en jouant notamment sur l'organisation, la diversité des habitats individuels, collectifs, semi-collectifs - la hauteur des bâtiments...) pour un espace bâti moins consommateur d'espace.

Sous l'impulsion de la définition d'une stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, les acteurs du tourisme tendent à agir en faveur de la biodiversité pour améliorer l'attractivité des destinations touristiques, apporter plus de satisfaction à leurs clients, mieux maîtriser leurs coûts, démarquer leurs établissements, etc.

En région des Pays de la Loire, plusieurs actions se sont développées, ces dernières années, pour mettre en valeur la promotion d'un tourisme durable, soucieux de respecter l'environnement et la biodiversité.

4. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces

- Grandes zones humides d'intérêt majeur ;
- Pratiques agricoles adaptées dans les grandes zones humides ;
- Bocage préservé dans certaines parties de la région ;
- Diversité floristique et faunistique importante ;
- Ressources en eau globalement importantes ;
- Façade maritime et plateau continental offrant de grandes ressources naturelles (biodiversité notamment) ;
- Qualité de l'air, notamment urbain, relativement bonne et en amélioration (polluants, CO, SO₂) ;
- Diminution du poids de déchets produit par ménage ;
- Forte couverture du territoire par les Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et bon développement des actions à l'échelle des bassins versants.

Forces

- Revalorisation des haies bocagères dans une partie du monde agricole et replantation ;
- Développement des usages traditionnels liés aux milieux naturels (récolte de roseaux, marais salants) ;
- Constitution d'une trame verte et bleue par le schéma régional de cohérence écologique ;
- Amélioration de la continuité piscicole ;
- Réduction des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur certains bassins versants ;
- Amélioration de la connaissance de la biodiversité y compris marine ;
- Optimisation et économie de la ressource « granulats » ;
- Reconquête des friches urbaines : opportunité foncière ;
 - Nouveaux outils de planification urbaine permettant de mieux prendre en compte l'économie des ressources foncières.

Opportunités

- Recul du bocage depuis une quarantaine d'années ;
- Artificialisation importante des terres ;
- Périodes d'étiages marqués ;
- Déséquilibres locaux entre besoins et ressources en eau ;
- Etat médiocre des masses d'eau de la région ;
- Absence de vision régionale précise et récente des quantités de déchets de chantier issus de la construction ;
- Filière granulats développée qui exerce des pressions significatives sur les milieux naturels ;
- Prédominance des espaces agricoles ;
- Faible connaissance de la biodiversité marine.

Faiblesses

Menaces

- Régression et dégradation des milieux relictuels (landes, tourbières, pelouses sèches, dunes, falaises rocheuses) ;
- Erosion de la biodiversité y compris marine ;
- Accélération de l'artificialisation des terres ;
- Accroissement de la tension sur la ressource en eau avec le changement climatique ;
- Développement de l'eutrophisation des eaux littorales et ses conséquences sur l'économie maritime (aquacole, conchylicole et touristique) ;
- Développement des algues vertes (et difficultés associées pour les activités conchylicoles) et des espèces invasives ;
- Epuisement des stocks halieutiques.

Axe 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures

Le livre blanc sur les transports présente une vision de ce que pourrait être un système de transport compétitif et économe en ressources, en soulignant que le secteur des transports doit parvenir à réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'au moins 60 % par rapport à 1990 d'ici à 2050. Selon la Commission européenne, cela implique, pour les Fonds relevant du Cadre Stratégique Commun (CSC), de concentrer les efforts sur des modes de transport durables et d'investir dans des domaines apportant la plus grande valeur ajoutée à l'échelle européenne, à savoir les réseaux transeuropéens.

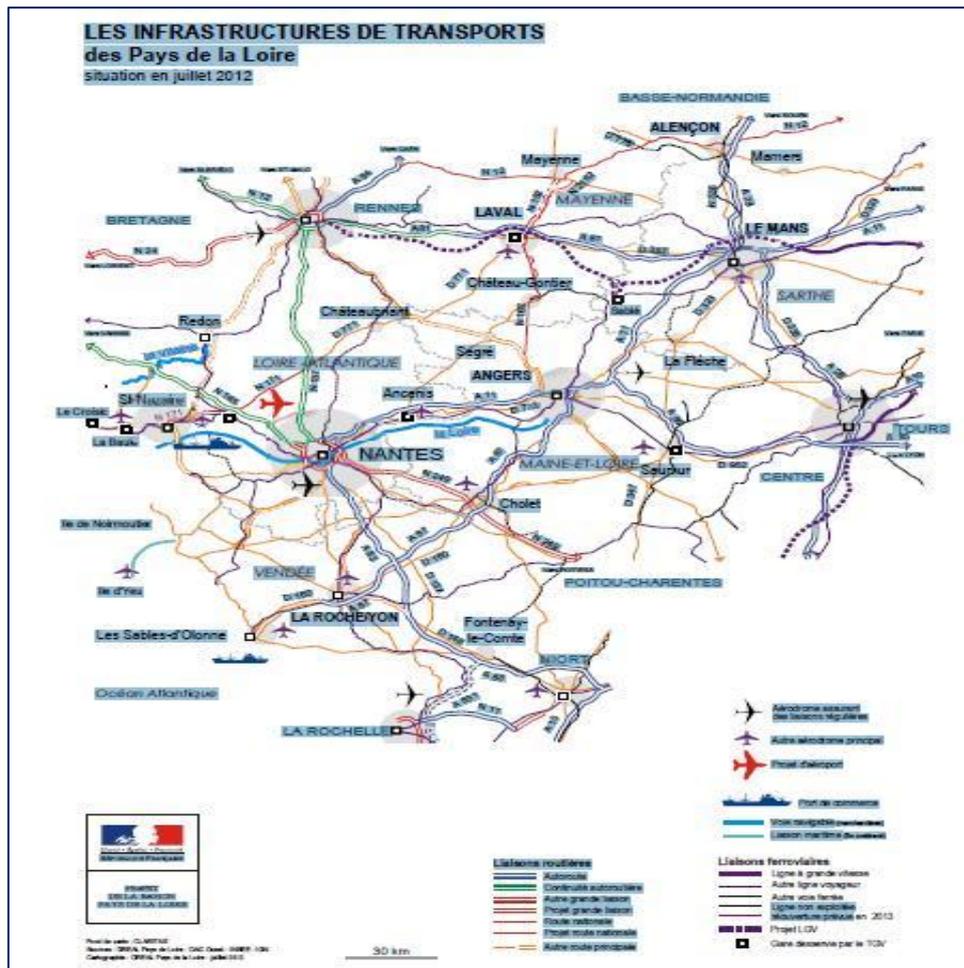
En Pays de la Loire, les performances des transports sont déterminantes pour contribuer et renforcer la compétitivité de la région en renforçant sa connexion au réseau européen. Ils ont donc un rôle majeur et constituent une dimension fondamentale pour le développement économique de la région et tout particulièrement pour la qualité de ses liaisons avec les centres de décisions et de consommation nationaux et européens. Ils sont par ailleurs d'une importance particulière étant donné l'éloignement de la région, notamment par rapport aux grands axes ferroviaires européens. Le territoire régional bénéficie ainsi peu du développement des transports à grande vitesse en France et en Europe.

L'efficacité du système de transport ferroviaire régional doit être optimisée : la pérennité et le développement des dessertes ne sont aujourd'hui pas garantis, la préparation du cadencement généralisé devra répondre à l'objectif d'améliorer la capacité des axes et des correspondances en gares, le renforcement des synergies entre d'une part les différentes échelles du réseau ferroviaire (TGV, TET, TER) et entre le ferroviaire et les autres réseaux (portuaires et aéroportuaires) d'autre part est indispensable.

Les infrastructures de transport majeures de la région, avec le projet d'aéroport du Grand Ouest et le Grand Port Maritime, participent par ailleurs à l'accroissement de la compétitivité du territoire.

Les connexions interurbaines au niveau régional et interrégional, qui reposent sur le mode routier et le TER, et la question des franchissements de la Loire, sont par ailleurs des thèmes centraux pour les transports de la région.

Les transports ligériens sont enfin engagés dans une phase de transition vers une mobilité durable, avec l'effort réalisé pour accroître l'efficacité et l'accessibilité des différents moyens de transports durables, la cohérence en cours de renforcement entre la politique de transport et les politiques d'aménagement, d'économies d'énergie et de lutte contre l'effet de serre et la prise en compte dans la politique des transports publics de l'importance du fait périurbain en Pays de la Loire.



1. Un contexte modifié par la crise économique

La crise économique et financière qui perdure pèse comme une contrainte sur les capacités financières des ménages et des pouvoirs publics :

- Compte tenu de l'évolution de leurs ressources, les ménages font plus d'arbitrages sur leurs déplacements en raison de leur coût (énergie durablement chère). Des ruptures comportementales s'annoncent avec l'apparition de phénomènes de rareté : rareté du temps (la quête permanente de gain de temps n'est plus le seul critère d'appréciation des projets), rareté des énergies fossiles, rareté de l'espace (l'urbanisation ou ce que l'on appelle la péri-urbanisation est à repenser), rareté des ressources sociales (avec la reproduction de mécanismes d'exclusion de génération en génération) ;
- En matière de transports, l'Etat a affiché ses orientations, notamment la priorité aux réseaux existants. Il est apparu clairement que les projets de développement de niveau national figurant dans le projet de SNIT s'inscrivent dans une perspective de mise en œuvre sur plusieurs décennies. De même, le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) adopté en juin 2008 par le Conseil régional comprend des projets sur le long terme, portés par l'Etat ou les collectivités, dont les modalités de mise en œuvre ne peuvent être précisées à ce stade. A l'échelle

intercommunale, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans de Déplacements Urbains (PDU) des agglomérations s'attachent à mettre en cohérence les politiques d'aménagement et d'urbanisme et les déplacements dans une vision multimodale et de maîtrise de la consommation d'énergie et d'espace ;

- Les collectivités s'orientent également vers une plus grande sélectivité dans la programmation de leurs dépenses. Cela concerne notamment les dépenses d'investissement routiers pour la Région, ferroviaires voire portuaires des conseils généraux. Avec le développement des réseaux, et dans le cadre de budgets contraints, les AOTU¹⁵ doivent faire face à des dépenses d'exploitation telles, qu'elles obèrent leurs capacités d'investissement et s'orientent de ce fait vers des politiques tarifaires plus offensives, contribuant à augmenter la part de l'utilisateur dans les recettes ;
- L'Union européenne vise encore plus qu'auparavant les dépenses productives, ce qui n'exclut pas les investissements dans les transports, mais cible les investissements les plus structurants, les plus innovants, porteurs de développement économique ou d'économies d'énergie. Le Livre Blanc de 2011, qui définit les grandes orientations stratégiques dans le secteur des transports, fixe comme objectif de réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre dans ce secteur d'ici 2050 et d'atteindre un taux de 30 % de part de marché pour les modes hors routier d'acheminement du fret en 2030 (50 % en 2050). Le nouveau RTE-T devrait quant à lui être adopté en 2013. A ce jour, la ligne ferroviaire Nantes-Tours est inscrite dans le réseau central du RTE-T et, au titre du fret, elle est intégrée à ce réseau depuis Saint-Nazaire. Le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire fait partie des ports relevant du réseau central ;
- La crise économique constitue l'un des facteurs de l'échec du renouveau du transport ferroviaire en France, objectif récurrent des pouvoirs publics réaffirmé dans le Grenelle de l'environnement. Cependant, l'émergence de nouveaux entrants et l'évolution constatée en 2011 d'une diminution des réservations de sillons, mais d'une augmentation du tonnage transporté, encourage à persévérer dans le soutien des initiatives en faveur du report modal.

La recherche d'un renouveau de compétitivité des entreprises passe par une logistique performante en particulier pour les entreprises agricoles et industrielles qui constituent un gisement d'emplois majeur pour la région. La logistique doit ainsi contribuer à l'augmentation de la productivité de ces secteurs, dans une approche à l'échelle européenne et mondiale. Sont notamment concernées en Pays de la Loire l'industrie agro-alimentaire, les industries de la filière aéronautique et de la filière ferroviaire, la filière éolienne en création. La filière touristique a également besoin d'élargir et de diversifier sa clientèle ce qui suppose une bonne accessibilité par différents modes de transport. La problématique de la logistique de distribution urbaine est également à prendre en compte. Les transports, l'aménagement du territoire et le développement économique sont en effet intimement liés.

¹⁵ Autorité organisatrice des transports urbains

2. Un nouveau contexte réglementaire

Le paysage institutionnel du domaine transport a été profondément modifié avec la création de l'EPSF¹⁶, de l'ARAF¹⁷ et de Gares&Connexions¹⁸ en matière ferroviaire, avec aussi la réforme portuaire de juillet 2008 portant notamment modification du statut des ports autonomes devenus grands ports maritimes. Le contexte ferroviaire risque encore d'évoluer, en particulier dans le domaine de la gestion de l'infrastructure.

On a souligné l'arrivée de nouvelles entreprises ferroviaires dans le transport de fret ; le même phénomène est attendu dans le transport de voyageurs, de manière limitée aux trafics internationaux pour le fer, et au cabotage national par car pour les passagers, qui connaît un engouement certain pour certaines catégories de population.

Parallèlement, l'émergence et la dynamique du fait régional dans les transports ferroviaires de la vie quotidienne n'est plus à démontrer. De 1996, dernière année avant le transfert à la Région de la compétence des transports d'intérêt régional, d'abord à titre expérimental puis définitif suite à la loi SRU, à 2011, l'offre ferroviaire régionale a augmenté de près de 100 % (passant de 4,38 millions de trains.km à 8,6). Dans la même période, de 1996 à 2011, la fréquentation enregistrée à bord des trains a plus que doublé (+ 118,8 %) avec 15,1 millions de voyages effectués à bord des trains régionaux en 2011 contre 6,9 millions en 1996 et tout ceci sur un réseau ferroviaire à périmètre constant. La fréquentation observée sur les premiers mois de l'année 2012 par rapport à 2011 reste sur une dynamique forte avec une croissance à deux chiffres. Les TER constituent l'activité voyageurs qui connaît la plus forte progression de trafic.

La Région avait anticipé ce renouveau des transports régionaux dans la mobilité quotidienne de proximité dans le cadre de son Plan de Déplacements Régional de Voyageurs adopté en septembre 2007 en se fixant pour objectif d'ici 2020 d'augmenter l'offre de son réseau ferroviaire de 80 % pour absorber une progression attendue de la fréquentation de 130 %.

Le développement de l'offre ferroviaire cible les besoins de déplacements interurbains directs ou semi-directs intra et inter-régionaux mais aussi les besoins de proximité de courte distance entre ville-centre et périphérie.

¹⁶ Etablissement public de sécurité ferroviaire

¹⁷ Autorité de régulation des activités ferroviaires

¹⁸ Branche SNCF ayant en charge la rénovation et le développement des gares du réseau

3. Le maintien de l'urgence écologique

Le changement climatique devient une réalité tangible, les progrès accomplis restant très insuffisants au regard des objectifs fixés au niveau mondial, européen et national dans la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Les conséquences de la crise économique ont quelque peu temporisé la raréfaction des énergies et leur renchérissement, masquant provisoirement la nécessité d'une action visant :

- la lutte contre le changement climatique qui consiste notamment à limiter les émissions de gaz à effet de serre (cf supra - le Livre Blanc 2011 de l'UE) par le levier du report modal,
- l'adaptation au changement climatique qui vise dans les transports, à adapter les infrastructures et les matériels aux nouvelles conditions climatiques.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) en cours d'élaboration a pour objectif de dresser un diagnostic et définir des perspectives d'actions.

4. La permanence d'un handicap géostratégique : l'éloignement de la région des Pays de la Loire des grands axes ferroviaires européens en pleine expansion

Le développement du réseau TGV en France et en Europe bénéficie peu à la région des Pays de la Loire. A l'exception de la ville de Laval, elle ne bénéficiera que de façon limitée de la LGV BPL, dont la mise en service est prévue pour 2017. Elle n'est connectée au réseau nord européen et au réseau sud-est que par la liaison Massy-Valenton dont l'amélioration devrait également être effective sur la totalité du parcours en 2017. Ce projet ne pourra répondre au développement de l'offre envisagé à terme. La réalisation de l'interconnexion Sud des TGV en Ile de France reste nécessaire mais incertaine à ce jour.

Aucune connexion à la future LGV SEA n'est envisagée à ce stade de l'opération. Enfin, et c'est une question d'avenir majeure pour la région, aucune solution pérenne n'a pu encore être trouvée à la saturation de l'axe est-ouest (Nantes-Angers principalement), artère vitale pour l'économie ligérienne.

La prédominance du réseau classique pour encore de longues années rend encore plus stratégique l'objectif de « réussir 2017 » c'est à dire la réorganisation des circulations à l'horizon de la mise en service des LGV BPL et SEA et du cadencement du réseau en Bretagne et Pays de la Loire, dont la préparation est en cours.

A noter que dans le cadre de la révision en cours du schéma européen des transports, la métropole nantaise devrait être intégrée dans la catégorie des pôles urbains centraux (*core nodes*).

5. Un transfert d'aéroport à valoriser pour le grand ouest

Le transfert de l'aéroport international de Nantes-Atlantique à Notre-Dame-Des-Landes a pour objectif de desserrer la contrainte qui pesait sur son développement. Des perspectives nouvelles s'ouvrent pour une diversification et une densification de l'offre de transport aérien vers des destinations tant françaises qu'internationales. Il a vocation à contribuer au rayonnement métropolitain des agglomérations de Nantes et de Rennes et à apporter des services performants à l'ensemble des territoires de sa zone de chalandise. Il devra bénéficier des conditions d'accessibilité en transport collectif adaptées aux ambitions.

6. Le fait urbain et périurbain

Les décennies passées ont connu un développement considérable des réseaux de transport collectif urbains et des réseaux interurbains à grande vitesse (aéroports et LGV). Ils correspondent à une organisation de l'espace polarisé sur les agglomérations, et même pour l'essentiel sur les communes centres.

La tendance à la polarisation est une tendance lourde qui va se poursuivre et dont on connaît les effets positifs sur le développement économique. Mais la croissance des agglomérations se diffuse aujourd'hui dans les cercles concentriques les plus éloignés du centre.

Les villes font des efforts considérables en matière de réseaux de transport urbain et certains investissements en TCSP qui ont fait leurs preuves pour diminuer la part modale du tout voiture seront encore pertinents.

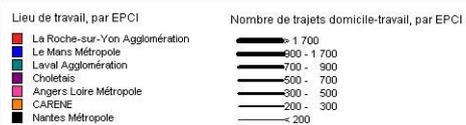
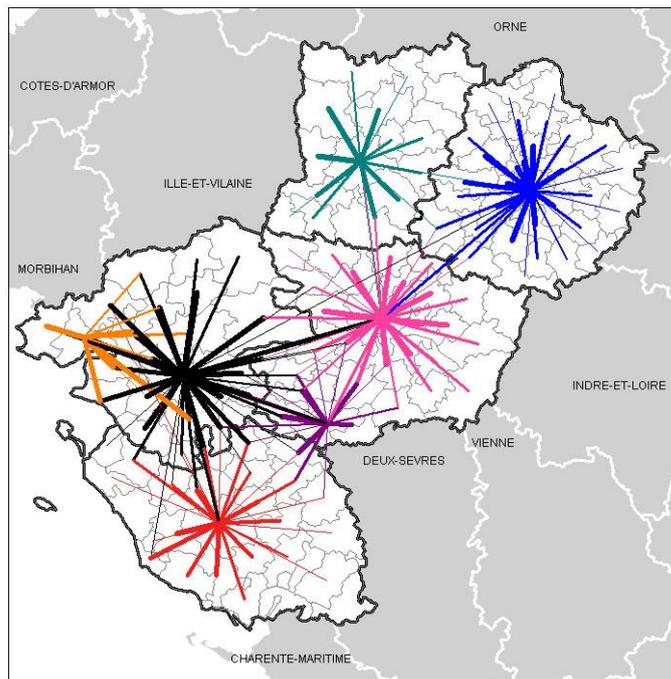
En outre, la question de la mobilité dans le péri-urbain est à croiser avec la question sociale, étant donné la prédominance des ménages modestes, familles ou personnes âgées qui, pour des raisons financières, s'éloignent progressivement des centres urbains.

Dans le milieu rural qui connaît également un fort taux de ménages modestes, les formes de mobilité sont également à réinventer si l'on veut réduire l'usage de la voiture individuelle particulièrement prégnant.

En effet, d'après l'enquête INSEE 2010 sur « Les transports et les déplacements des habitants en Pays de la Loire » :

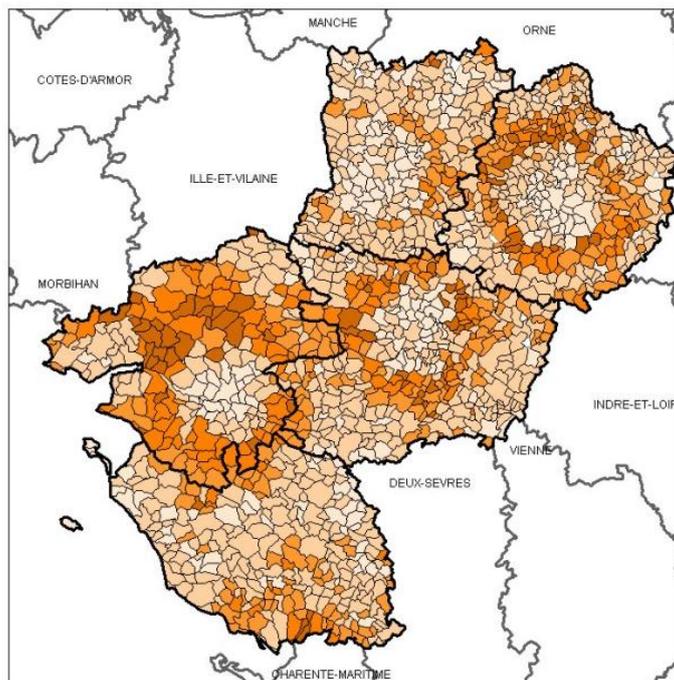
- En 2006, 86 % des ménages ont au moins une voiture, et 39 % ont deux voitures ou plus en Pays de la Loire, contre respectivement 83 % et 36 % en France ;
- Les Pays de la Loire se placent au deuxième rang des régions françaises derrière Poitou-Charentes en matière de taux d'équipement des ménages en automobiles, et au premier rang pour ce qui est de la multi-motorisation ;
- La multi-motorisation dépasse même les 50 % dans l'espace périurbain où la voiture est indispensable à la plupart des déplacements ;
- Les forts taux d'équipement et de multi-motorisation relevés dans la région sont à rapprocher des caractéristiques de la répartition de la population dans l'espace (population rurale encore importante, phénomène d'étalement urbain), mais aussi du fort taux d'emploi, du nombre important de familles et de l'habitat individuel plus présent qu'ailleurs.

Déplacements domicile-travail en 2007 en région Pays de la Loire



Carte : DREAL Pays de la Loire - Données : recensement 2007, INSEE

Parts de déplacements domicile-travail dont la distance est supérieure à 25 km en 2007, en région Pays de la Loire



Carte : DREAL Pays de la Loire - Données : recensement 2007, INSEE



Le développement par la Région de services périurbains sur les lignes existantes constitue une des réponses à cette situation ; **la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant** est une opération qui relève d'abord d'une logique d'aménagement du territoire. Il s'agit de renforcer la desserte du Nord Est de l'agglomération nantaise, et au-delà les communes concernées jusqu'à celle de Châteaubriant qui méritent toutes de bénéficier d'une offre de transport améliorée. Les travaux sont maintenant engagés et doivent se terminer en décembre 2012. Ce projet d'un montant de plus de 200 M€ n'aurait pas vu le jour sans une coopération exemplaire et un financement important des collectivités : Région, Département, Nantes Métropole et aussi la SNCF, l'Etat, et l'Europe (21 M€ de FEDER au titre du Grand Projet). La conception même du projet permet d'étudier une branche permettant la desserte ultérieure des communes traversées et de l'aéroport du Grand Ouest, à partir de la Chapelle-sur-Erdre.

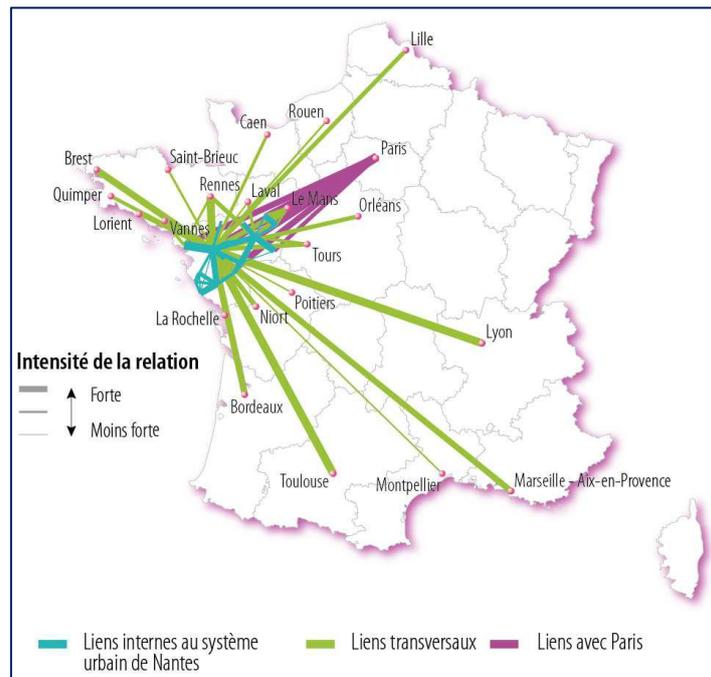
Par ailleurs, l'évolution de services de transports départementaux fortement articulés avec ceux des agglomérations doit être privilégiée lorsqu'aucun réseau ferroviaire n'est mobilisable.

7. La compétitivité de la région et l'effet de réseau

De nombreuses études, notamment menées par la DATAR, ont montré l'importance des réseaux dans le développement des villes à différentes échelles : internationale, nationale, intercités.

La carte suivante résulte d'un cumul de 7 indicateurs :

	Mobilité loisirs	Connaissance information	Economie
Domicile-Travail	++		+
Migrations résidentielles	+		+
Résidences principales-secondaires	+		
Réseau Grande Vitesse (aérien et ferroviaire)	++		
Réseaux de recherche PCRD		++	+
Relations Sièges- Etablissements		+	++
Relations Sièges-Etablissements dans les secteurs innovants		++	++



Système urbain de proximité de Nantes

Source : UMR géographie-Cité, 2011, *Systèmes urbains et métropolitains, Rapport pour la DATAR, avril 2011*

- Concernant les liaisons aériennes, la définition d'actions d'accompagnement coordonnées pour tirer le meilleur parti de l'aéroport du grand-ouest est en cours pour :
 - organiser une desserte adaptée aux différents publics, notamment ferroviaire, et à l'ensemble de sa zone de chalandise,
 - tenir compte, dans la politique d'aménagement du territoire, des potentialités nouvelles d'activités liées à l'aéroport, directement (entreprises liées au transport aérien, employés de la zone aéroportuaire) ou indirectement (tourisme réceptif),
 - faciliter le développement des acteurs économiques en lien direct ou indirect avec le secteur du transport aérien.
- Pour les liaisons à longue et moyenne distance où le train est le plus pertinent, les maillons manquants au réseau ferroviaire pour assurer la connexion de la région au réseau national à grande vitesse et assurer les liaisons structurantes inter-régionales sont identifiés dans le projet de schéma national des infrastructures de transport de janvier 2011: la LGV BPL dont la mise en service est prévue à l'horizon 2017, l'interconnexion LGV Ile-de-France, l'interconnexion ferroviaire Nantes-Rennes via l'aéroport du grand-ouest et le grand barreau Est-Ouest permettant à long terme la connexion à la LGV Sud Europe Atlantique et au projet Paris-Orléans-Clermont-Lyon.
- Les échanges entre les agglomérations intrarégionales et suprarégionales reposent sur le mode routier et le TER. Ainsi, le Conseil régional avait souhaité l'étude d'une liaison supplémentaire au niveau de Sablé sur Sarthe permettant de relier directement la ligne Nantes-Angers-Sablé à la ligne à grande vitesse en direction de Laval et Rennes. Cette infrastructure nouvelle de 4 km environ entre Sablé-sur-Sarthe et Auvers-le-Hamon, point de raccordement à la LGV, reliera directement Nantes et Angers à Laval puis à Rennes et évitera ainsi une rupture de charge à Nantes, Rennes ou au Mans, permettant aux trains provenant d'Angers et de Nantes

de se diriger vers Laval et Rennes en empruntant la LGV sur 50 km environ (entre Auvers-le-Hamon et Laval). Un important gain de temps sera obtenu avec la réalisation de cette nouvelle infrastructure compte tenu de la nette diminution de la distance parcourue et de l'augmentation de la vitesse (Nantes-Laval : 1h21 au lieu de 2h15 (et 2h02 en voiture), Angers-Laval : 44 minutes au lieu de 1h31 (et 1h13 en voiture) et Angers-Rennes : 1h25 (contre 2h11 aujourd'hui). Cet investissement est un enjeu fort d'aménagement du territoire et de rapprochement des principales agglomérations au sein de la région Pays de La Loire et avec la Région Bretagne. Il faut noter que c'est la première fois qu'il est envisagé de faire rouler un matériel TER sur une LGV, gage d'une utilisation optimisée d'infrastructures nouvelles coûteuses, jusqu'à présent dédiées aux TGV.

Le projet en cours d'étude des Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire, complémentaire de la mise en service de la LGV BPL, intègre la prise en compte des enjeux de temps de parcours Paris-Brest/Paris-Quimper en 3h, et prévoit une amélioration sensible des temps de parcours sur Nantes-Rennes-Bretagne sud avec desserte de l'aéroport du grand ouest.

Dans ce cadre, la nouvelle liaison ferroviaire Nantes-Rennes via l'aéroport répond au triple objectif d'élargir l'hinterland de l'aéroport et de renforcer l'attractivité de Nantes et de Rennes, de conforter le réseau des villes de l'Ouest et de proposer une alternative crédible au mode routier. Le lancement du débat public est prévu pour 2013.

La reconnaissance de l'actuel axe ferroviaire voyageurs et fret "Caen-Argentan-Alençon-Le Mans-Tours" comme grande rocade ouest ferroviaire ainsi que la poursuite de la modernisation de la ligne sont des projets majeurs, répondant à l'enjeu que représente l'évidente interdépendance des agglomérations concernées.

Plusieurs projets et réflexions sur de **nouveaux franchissements de la Loire** sont portés ou étudiés par différents acteurs du territoire dans des logiques différentes : diverses localisations sont envisagées, à l'amont ou à l'aval de Nantes. Justifiés par certains comme nécessaires à la desserte du nouvel aéroport du grand Ouest, ils répondent surtout à des enjeux de congestion du réseau routier entre le Nord et le Sud de l'agglomération nantaise aux heures de pointe. En effet, la croissance de la population sur l'aire urbaine de Nantes est estimée à 17 % d'ici 2030 et à 20 % sur la région. Elle générera des déplacements croissants notamment sur les franchissements de Loire. Or, 88 % des trafics sur les ouvrages actuels, situés entre Ancenis et Saint-Nazaire (hors ville de Nantes), sont centrés sur les ponts de Bellevue et de Cheviré, saturés aux heures de pointe. A noter que plus de 90 % de ces trafics sont de la desserte locale y compris sur le périphérique.

Nantes-Métropole mène une étude sur un franchissement de Loire à l'intérieur du périphérique.

Par ailleurs, l'Etat a lancé une étude prospective relative aux mobilités durables à l'horizon 2030-2035 pour les 5 départements de la région Pays de la Loire et les deux départements de l'Ille et Vilaine et du Morbihan, qui comprend un focus sur le fonctionnement de l'aire nantaise : cette étude vise à imaginer des scénarios de développement du territoire à l'horizon 2030-2035, décrivant la demande et l'offre de transport tous modes en lien avec les grands équipements, tenant compte des dynamiques territoriales et de l'évolution des modes de vie et des comportements de mobilité. Cette

étude permettra la construction d'un outil de modélisation permettant d'évaluer et de tester l'impact de nouvelles infrastructures telles que les franchissements de la Loire.

Les investissements portuaires autour du GPM de Nantes - St Nazaire doivent quant à eux poursuivre plusieurs orientations majeures pour permettre de développer le réseau et la compétitivité de la région : avec un trafic extérieur annuel de l'ordre de 30 millions de tonnes, le Port Atlantique Nantes Saint-Nazaire est le premier port de la façade atlantique française et le 4ème Grand Port Maritime. Les sites portuaires de Nantes Saint-Nazaire accueillent chaque année plus de 3 000 escales de navires marchands. Cette activité logistique génère 16 000 emplois sur les territoires ligériens ; elle crée au total 2,7 milliards d'euros de valeur ajoutée et plus de 26 000 emplois dans les régions du grand Ouest. L'objectif est notamment de renforcer les synergies entre l'activité portuaire et l'activité industrielle de la région en vue de permettre la mise en œuvre du projet stratégique du port, notamment le développement de la filière éolienne, du trafic roulier et du trafic de conteneurs.

Par ailleurs, le **projet d'autoroute de la mer** entre Montoir et l'Espagne s'intègre dans le développement envisagé du Grand Port Maritime (GPM) de Nantes Saint-Nazaire dont l'une des priorités est de « construire une offre logistique intermodale au service de la compétitivité des territoires ». L'autoroute de la mer est une liaison maritime qui vise à transférer une part importante du trafic poids lourds de la route vers la mer. Son but est de désengorger les grands axes autoroutiers, en premier lieu les passages des massifs montagneux, de limiter la pollution et de favoriser le développement durable. Des camions complets ou leurs remorques embarquent à bord de navires pour effectuer un trajet qu'ils faisaient auparavant par la route. Le principe d'autoroute de la mer figure dans les conclusions du Grenelle de l'environnement de 2007 dans un objectif global d'évolution de la part du fret non routier de 14 % en 2007 à 25 % en 2020. Une première autoroute de la mer a vu le jour en 2009 entre Montoir et Gijon, avec une aide au démarrage conséquente des Etats espagnols et français. La montée en puissance se fait conformément aux prévisions, avec un engouement particulier constaté pour le trafic voyageur. S'inscrivant dans une logique d'aménagement durable du territoire et conformes aux objectifs du Grenelle, ces projets méritent d'être soutenus. Par ailleurs, le développement du port doit s'appuyer sur une desserte ferroviaire de qualité au départ de Montoir.

Concernant le fret, le développement des activités portuaires est lié à **l'élargissement de son hinterland** et à la synergie avec le tissu économique régional et interrégional (Grand Ouest). Il relève majoritairement du mode routier. Le projet de SNIT prévoit l'amélioration de l'itinéraire ferroviaire fret Nantes-Lyon par l'électrification des tronçons Nevers-Chagny ou Saint-Germain-des-Fossés - Lyon.

En effet, la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA) doit être développée et modernisée car elle constitue un atout important pour se connecter à différentes grandes lignes ferroviaires jusqu'à Lyon tant pour le fret (hinterland du port) que pour le transport de voyageurs. Elle devrait probablement être intégrée au réseau central du RTE-T.

Les tentatives pour favoriser l'émergence d'Opérateur Ferroviaire de Proximité, en lien notamment avec l'activité portuaire, pour favoriser une massification des flux dans l'hinterland élargi du GPM et un usage accru du réseau ferroviaire ne se sont pas encore concrétisées.

D'une manière générale, il faut optimiser et développer la complémentarité entre le mode routier et le mode ferroviaire pour le transport de fret, chacun de ces deux modes ayant son domaine de pertinence.

8. L'efficacité du système de transport ferroviaire

La pérennité et le développement des dessertes ne sont pas aujourd'hui garantis. La mise à niveau de l'infrastructure pour renforcer la compétitivité du ferroviaire est en cours mais n'est pas achevée. Il s'agit, notamment d'offrir aux usagers du rail un service performant et de qualité en répondant aux différents marchés de déplacements à satisfaire avec des offres plus ciblées tout en visant à diminuer les coûts d'entretien du réseau, trop élevés aujourd'hui. La préparation du cadencement généralisé est en cours, sa mise en œuvre est prévue à l'horizon 2017 avec l'objectif d'améliorer la capacité des axes et des correspondances en gare.

La saturation de certains tronçons du réseau ferroviaire ne permet pas d'assurer l'évolution souhaitable des trafics (voyageurs et fret).

Les synergies entre les différentes échelles du réseau ferroviaire (TGV, TET, TER) ainsi qu'entre le ferroviaire et l'aéroportuaire d'une part, et le ferroviaire et le portuaire pour le fret d'autre part, sont insuffisantes.

La part des sillons fret sur le réseau existant est sous utilisée.

La cohérence des systèmes de transport aux bonnes échelles territoriales peut être améliorée au bénéfice de l'utilisateur.

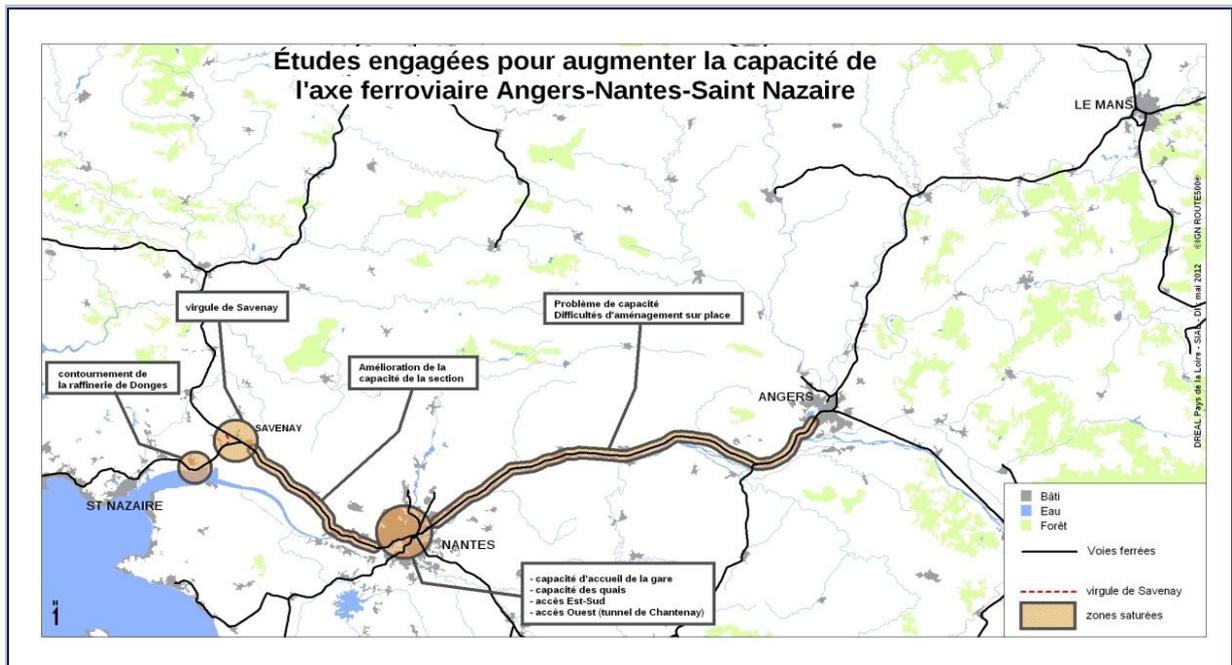
9. Les contraintes au développement du trafic ferroviaire sur l'axe majeur est-ouest

Les études conduites dans les précédents CPER et celles menées actuellement par RFF ont ou vont identifier les secteurs où se situent les goulets d'étranglement sur l'axe est-ouest vital pour la région.

Concernant les gares d'Angers et de Nantes, les études de schéma directeur sont en cours. Simultanément les études de projet de PEM de la gare de Nantes sont lancées ainsi que différents projets visant la désaturation du nœud ferroviaire. La section Nantes-Angers présente des caractéristiques techniques et environnementales extrêmement contraintes qui orientent la réflexion vers des alternatives de long terme.

La section Angers-Tours, qui donnera accès à la LGV Sud Europe Atlantique vers Bordeaux, et peut-être à long terme à un nouvel axe vers Lyon, devrait pouvoir être modernisée afin de rechercher un référentiel de vitesse supérieur à 160km/h (suppression de passages à niveaux, ...).

Concernant la traversée de la raffinerie de Donges, des études de déviation ont été engagées, d'autres études sont en cours pour l'amélioration de l'axe Nantes-Savenay dans sa globalité.



10. La cohérence entre la politique de transport et les politiques d'aménagement, d'économies d'énergie et de lutte contre l'effet de serre

Le droit à la mobilité pour tous les citoyens n'est pas garanti. Les déplacements de périphérie à périphérie, par exemple, sont difficilement pris en charge par les moyens actuels de transport en commun, en particulier pour les populations excentrées ayant des difficultés d'accès à l'emploi. Les approches modales ont montré leurs limites et l'innovation pour proposer une réponse à des besoins diversifiés et souvent diffus est nécessaire.

Le diagnostic partenarial réalisé en vue du SRCAE a montré l'imbrication des politiques transport-aménagement-économies d'énergie dans un fonctionnement systémique complexe. Les questions des mobilités ne peuvent notamment se résoudre sans cohérence des interventions des différentes Autorités Organisatrices de Transport (AOT).

La densification des villes, la recherche de polarisation du territoire autour de pôles principaux et secondaires s'appuient sur les aménités fournies par le système de transport et inversement favorisent l'efficacité du système de transport.

La cohérence et les relations entre les politiques d'aménagement / urbanisme et celles de transport doivent être renforcées afin de privilégier les déplacements en modes doux et les transports collectifs tout en veillant à garantir de bonnes conditions d'accès (horaires, tarification, etc.) pour les usagers les plus dépendants de ces services.

Les approches visant la limitation des émissions de gaz à effet de serre nécessitent de tenir compte de l'effet croisé de l'efficacité énergétique globale et de la source d'énergie mobilisée.

Dans tous les cas, la recherche du transfert modal au profit des modes de transports doux et collectifs, moins énergivores, initiée par le développement des pôles d'échanges

multimodaux n'est pas achevée. Les modes de déplacements doux ou alternatifs devront être privilégiés et soutenus y compris en milieu rural (pôles d'échanges multimodaux, déplacements entre bourgs, transports collectifs, covoiturage).

A titre d'illustration des opportunités liées aux modes doux, la région des Pays de la Loire développe une offre touristique basée sur :

- un réseau d'itinéraires cyclables (2 EuroVélo, la Vendée à vélo, le chemin de halage en Mayenne, la Vallée du Loir, etc.),
- un réseau d'itinéraires équestres (20 centres labellisés « Centre de tourisme équestre », 5 000 kilomètres de tracés repérés et sécurisés pour la randonnée équestre),
- sentiers pédestres (13 000 kilomètres de circuits itinérants aménagés et boucles balisées, sentier des douaniers, 200 kilomètres du GR3, etc.),
- les activités nautiques et fluviales, canoë, etc. (sur la Loire et ses affluents, le littoral, etc.).

Des formes alternatives de mutualisation de moyens de transport-déplacement émergent par ailleurs actuellement. Elle impliquent des dispositifs originaux (véritablement innovants) d'organisation, fondés sur des modes de mise en relation entre offre et demande de moyens de mobilité basés sur la téléphonie mobile et/ou le haut débit et la géolocalisation de véhicules et de services. Ces outils devraient faciliter l'articulation entre offre et besoins de transports et déplacement dans des conditions de commodité qui puissent enfin se rapprocher de celles de l'automobile. L'émergence d'une véritable ingénierie de la mobilité en territoire périurbain et rural et le développement d'initiatives locales à l'échelle de bassins de vie nécessiteront alors une couverture élargie en téléphonie mobile et une bonne desserte en haut débit¹⁹.

En ce sens, les réflexions favorisant l'intermodalité et la multimodalité doivent constituer des axes de travail constants pour définir et mettre en œuvre les actions s'y rapportant. En conséquence, la capacité pour les agglomérations à élargir et coordonner la gamme des services de mobilité qu'elles proposent en faveur de la marche, du vélo, des transports en commun et d'un usage raisonné de la voiture (auto-partage, covoiturage, politique de stationnement), est un enjeu majeur du développement métropolitain.

Enfin, le développement des véhicules électriques dans tous les territoires est par ailleurs largement conditionné par la mise au point, puis par le large déploiement d'infrastructures de recharge électrique. Ainsi, en Pays de la Loire, le projet InfiniDrive soutenu par l'ADEME associe ERDF, La Poste et de nombreux partenaires pour mettre au point à Nantes à partir de 2012 des infrastructures standardisées de recharge des véhicules électriques de flottes d'entreprises et de collectivités.

¹⁹ cf axe 2 sur les TIC, et notamment paragraphe sur le développement maîtrisé des transports.

11. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces



Axe 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

L'Europe dans le cadre de la stratégie Europe 2020 fixe aux Etats membres un objectif de 75 % de taux d'emploi dont 70 % pour les femmes. En 2011 en Pays de la Loire, le taux d'emploi est de 70,6 % (supérieur à la France : 69,1 %).

1. Introduction

1.1. Le dynamisme de la population active

En Pays de la Loire, la population s'accroît à un rythme plus soutenu que la moyenne nationale. La part des jeunes de moins de 25 ans est un peu plus élevée en Pays de la Loire (31,6 % au RP 2008) qu'en moyenne en France (30,9 %). De même, la part des personnes âgées de plus de 65 ans dans l'ensemble de la population est plus forte en Pays de la Loire (17,1 %) qu'au niveau national (16,7 %).

En 2030, selon l'INSEE²⁰, la population active régionale pourrait atteindre 1 860 000 personnes contre 1 670 000 en 2010, soit plus de 9 000 actifs supplémentaires en moyenne par an. Les Pays de la Loire feraient ainsi partie des dix régions françaises dont la population en âge de travailler continuerait d'augmenter.

1.2. Une région marquée par l'importance de l'emploi partiel, saisonnier et intérimaire

Au cours de l'année 2007, en Pays de la Loire, plus de 480 000 salariés d'entreprises ont occupé à titre principal un emploi à temps partiel ou en contrat court (CDD, intérim, contrat aidé, apprentissage), ce qui représente 35 % des salariés des entreprises du secteur privé ou semi-public. Cette proportion de trois points supérieure à la moyenne nationale s'explique en particulier par le poids historique de l'apprentissage dans la région, la plus forte proportion de femmes à temps partiel des régions françaises, la place importante de l'intérim dans l'industrie et la construction et les emplois saisonniers agricoles et touristiques.

Les Pays de la Loire occupent la 5^{ème} place des régions françaises s'agissant de l'intérim (5,6 % des salariés occupés à titre principal travaillaient en intérim en 2007 contre 4,6 % en moyenne nationale) et la quatrième place s'agissant de l'emploi saisonnier. Dans cette région agricole et touristique, deux départements en particulier emploient une main-d'œuvre estivale importante (Loire-Atlantique et Vendée avec le littoral).

²⁰ INSEE, Etudes, n° 111, Plus de 9 000 actifs supplémentaires chaque année en Pays de la Loire d'ici 2030, Octobre 2012

1.3. Une dégradation de la situation de l'emploi

La crise économique et financière a modifié la donne dans les domaines de l'emploi et du travail. Beaucoup d'entreprises ont dû revoir leurs ambitions et licencier du personnel (ou revoir leur plan d'embauches). L'Etat a des disponibilités budgétaires contraintes (même si les politiques de soutien à l'emploi restent des lignes prioritaires). Il en est de même au sein des collectivités, même si celles-ci pourraient voir leur champ de compétences s'élargir, au travers une nouvelle vague de décentralisation.

1.3.1. Taux d'emploi des 20-64 ans en Pays de la Loire :

Si le taux d'emploi est supérieur à la moyenne française en 2011, il est en baisse continue depuis 2008 (72,8 %).

Plus particulièrement :

- le taux d'emploi des femmes, pour lequel l'objectif 2020 est de 70 %, est bon : il était en 2008 de 62,3 % contre 59,5 % au niveau national (INSEE, RP 2008),
- le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans (37,7 % en 2009) est notamment plus élevé que celui de la moyenne nationale (33,5 %),
- en revanche, le taux d'emploi des seniors (55 à 64 ans) est nettement plus faible dans la région (34,8 % contre 38,4 % au niveau national).

1.3.2. Taux de chômage

Bien que la région semble mieux résister à la crise que d'autres, l'évolution du marché du travail dénote un niveau de chômage élevé (245 000 chômeurs en juin 2012, soit 8,3 % de la population active). Le taux de chômage de la région reste le plus faible de France (9,7 % au niveau national).

Démographie, activité, emploi et chômage en Pays de la Loire selon les données du recensement (INSEE RP 2009)

	Population totale	Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2008 (en %)	Part des jeunes de moins de 30 ans (en %)	Part des plus de 65 ans (en %)	Taux d'activité (en %)	Taux d'emploi (en %)	Taux de chômage (au sens du recensement, en %)
Loire-Atlantique	1 266 358	1,1	38,6	15,4	72,7	65,8	9,5
Maine-et-Loire	780 082	0,6	39,1	16,5	73,1	65,9	9,7
Mayenne	305 147	0,7	36,6	18,6	74,9	69,3	7,5

Sarthe	561 050	0,6	36,2	18,3	73,0	65,3	10,6
Vendée	626 411	1,5	34,2	19,6	73,6	67,0	8,9
Pays de la Loire	3 539 048	0,9	37,4	17,1	73,2	66,2	9,5
France	64 304 500	0,7	37,1	16,6	71,7	63,3	11,7

Source INSEE

1.3.3. Une dégradation du marché du travail

Il est constaté une dégradation du marché du travail depuis le dernier recensement. Cette dégradation s'est manifestée, en premier lieu, par une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emplois (catégorie A) inscrits à Pôle Emploi (+12,7 % à octobre 2012 en évolution annuelle). Elle a principalement affecté les travailleurs âgés de plus de 50 ans sans emploi, dont le nombre a augmenté de 19 % entre octobre 2011 et octobre 2012, pour s'établir à 30 678 demandeurs d'emplois (catégorie A). La demande d'emploi des moins de 25 ans est elle aussi en croissance de 12,9 %, entre octobre 2011 et octobre 2012 et atteint un chiffre de 32 536 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans (catégorie A), ce qui traduit un accroissement de la précarité pour les jeunes et les seniors.

La recherche d'emploi concerne près de 154 498 personnes dans notre région en octobre 2012 (261 585 pour les catégories A, B et C). Cette augmentation se traduit notamment par un nombre plus important de demandeurs d'emploi de longue durée (de plus d'un an, +14 % entre octobre 2011 et octobre 2012), avec un risque fort de rupture durable de la relation à l'emploi.

1.3.4. Offres d'emploi

Le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle Emploi est en diminution importante (-13 % sur un an entre mai 2011 et mai 2012). Les offres de contrat d'une durée supérieure à 6 mois (38 % du total des offres collectées) sont en retrait de 24,5 % sur la même période.

Une autre manifestation de la dégradation du marché de l'emploi, et également de la situation des demandeurs d'emploi, se retrouve dans la part croissante (+14 %) des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi, passant de 81 798 en mai 2010 à 93 457 demandeurs d'emplois en mai 2012.

1.3.5. Revenu de Solidarité Active (RSA)

Au 31 mars 2012, le nombre d'allocataires du RSA inscrits à Pôle Emploi en Pays de la Loire croît également de 10,9 % en un an, pour représenter 29 599 personnes inscrites à Pôle Emploi en catégorie A²¹. Cette hausse est quasiment deux fois plus élevée que celle de la demande d'emploi totale sur la même période. Les allocataires du RSA représentent 17,2 % de la demande d'emploi en fin de mois, avec des pointes sur les bassins d'emploi du Mans (21,8 %), d'Angers (20,8 %) et de Nantes (20,6 %). Ils sont beaucoup moins diplômés que l'ensemble des demandeurs d'emploi puisqu'un quart d'entre eux n'a aucun diplôme, ou uniquement le brevet des collèges, contre 14,7 % pour les demandeurs d'emploi hors RSA. Près de 30 % sont des ouvriers ou des employés non qualifiés (contre un peu plus de 20 % pour les demandeurs d'emploi hors RSA.) Enfin, 27,7 % des allocataires du RSA sont inscrits uniquement sur 7 métiers souvent peu qualifiés parmi lesquels le nettoyage de locaux (7,5 % de la demande d'emploi des personnes au RSA), les services domestiques (6,3 %) et l'assistance auprès d'enfants (3,5 %). Il existe donc, pour cette population, un enjeu spécifique très important de diversification des choix professionnels, de professionnalisation et d'accès à des qualifications porteuses de perspectives de recrutement sur le marché du travail.

Au-delà des personnes inscrites à Pôle Emploi, les allocataires du RSA « socle » représentent une population qui s'est fortement accrue ces dernières années, notamment en Pays de Loire (+20,9 % depuis juin 2009 contre +17,7 % pour le territoire français), la Mayenne et la Loire-Atlantique étant les départements les plus touchés par cette progression. La région compte en mai 2012 plus de 56 000 allocataires RSA « socle ».

Malgré une situation de la région des Pays de la Loire, en moyenne plus favorable qu'au plan national, ces données sont le reflet d'une dégradation inquiétante de la situation de l'emploi et d'un véritable éloignement de l'emploi pour toute une partie des demandeurs d'emploi.

1.4. Une économie diversifiée

La région Pays de la Loire n'échappe pas, comme les autres régions, à une tendance à la désindustrialisation, qui va de pair avec un moindre intérêt des jeunes générations pour les « métiers de production » (industries, agriculture, etc.), ce qui se traduit par une certaine désaffection pour les formations correspondantes. Toutefois, outre que le maintien d'une industrie pérenne reste la condition sine qua non de création de valeur ajoutée sur un territoire, de nombreux facteurs ou événements positifs pour l'emploi sont à prendre en compte :

- de nombreux métiers sont en tension dans ces secteurs primaire et secondaire,
- l'Europe encourage au développement de l'innovation et des secteurs porteurs de développement économique et de meilleure maîtrise dans le domaine des énergies. On peut signaler ici le lien à faire avec l'axe 3, qui traite de la compétitivité des PME, et des secteurs agriculture et pêche,
- de nouveaux secteurs et de nouvelles filières voient le jour, soit autant de nouveaux métiers qui exigeront de nouvelles compétences, et donc des besoins d'accompagnement (formations initiale et professionnelle ou continue).

²¹ Source : observatoire régional de l'emploi - Pôle Emploi Pays de la Loire

Les opportunités les plus probables à valoriser en Pays de la Loire sont les suivantes :

- le déploiement du secteur de l'éolien qui concernera, pour une grande part, le bassin d'emploi de Saint-Nazaire, avec probablement adaptation de certains emplois actuellement tournés vers les chantiers navals,
- celles relatives à l'IRT Jules Verne, 1er IRT labellisé, pôle obligatoirement attractif à moyen terme pour les entreprises soucieuses d'innovation, pour les chercheurs et les étudiants en thèse. Cet institut constitue de fait un des futurs déclencheurs économiques de la région, et donc inducteurs d'emplois,
- les grands projets d'infrastructures connus sur la région, notamment l'aéroport de Notre-Dame des Landes et la LGV, qui nécessitent de forts besoins de main d'œuvre de tous niveaux. Parcours d'intégration, plans de formation, d'accompagnement et de sécurisation dans l'emploi sont à prévoir pour les différents publics concernés,
- un secteur agricole, riche et diversifié, fournisseur d'un réseau d'IAA qui fait aussi la spécificité régionale²²,
- Le secteur des activités informatiques et numérique, secteur porteur en innovation et en développement d'emploi depuis trois années, que ce soit dans les domaines de la réalité augmentée (Laval), ou de l'administration de méga bases de données (Nantes) ou plus généralement dans la programmation et le développement de logiciel.

La région démontre une mobilisation forte des acteurs économiques participants à la promotion de l'emploi : chambres consulaires, comité d'expansion, structures de développement économique, branches professionnelles, partenaires sociaux et OPCA.

²² cf. axe 3 - compétitivité des PME, et des secteurs agriculture et pêche

2. Accès à l'emploi et soutien à la mobilité du travail

2.1. La formation des demandeurs d'emploi

L'absence ou l'insuffisance de qualification professionnelle est un frein majeur à l'insertion dans l'emploi : ainsi plus de 60 % des jeunes inscrits à Pôle Emploi sont d'un niveau de qualifications V et infra V. Le même constat est fait pour les seniors où près de 30 % sont des ouvriers ou employés non qualifiés.

Le contexte de la formation des demandeurs d'emploi est caractérisé par les faits et chiffres suivants :

- plus de 24 000 demandeurs d'emploi ont bénéficié de formation continue dans les programmes 2011/2012 en Pays de la Loire sur les programmes de formation financés par la Région,
- Pôle Emploi accroît, pour sa part, son effort de formation en direction des demandeurs d'emplois : 8 516 d'entre eux ont suivi des formations en 2010, et ils sont 9 304 concernés en 2011 (+9,25 %),
- le taux d'accès à la formation varie fortement selon l'âge du demandeur d'emploi : de 38 % pour les moins de 25 ans à 8 % pour les 50 ans et plus, en passant par 18 % pour les 25-49 ans en 2008 dans la région.

La proportion des stagiaires de la formation professionnelle a connu une forte progression. Rapporté au nombre de demandeurs d'emploi, le nombre de stagiaires de la formation professionnelle financés par la Région, Pôle Emploi ou l'Etat a augmenté de 8,5 % en moyenne annuelle pour les jeunes de moins de 26 ans et de 9,1 % pour les publics adultes. La Région participe de manière accentuée au financement des actions de formation : 52,9 % de celles à destination des plus de 26 ans (46,1 % en moyenne nationale) et 65,2 % pour les formations de publics jeunes (69,5 % en moyenne nationale).

La formation des demandeurs d'emploi se heurte à plusieurs questions structurantes:

- comment assurer une orientation de qualité, à la fois homogène et adaptée aux publics, favorisant les choix de formation et de construction des parcours professionnels ?
- comment assurer les moyens d'une remise à niveau des savoirs de base pour les actifs en situation de carence (illettrisme notamment), afin de leur permettre, grâce à la maîtrise de prérequis, l'accès à des parcours de qualification ?
- comment favoriser l'accès à une première qualification pour les demandeurs d'emploi qui en sont dépourvus, et notamment les plus jeunes, sortis sans qualification du système de formation initiale ?
- comment garantir aux demandeurs d'emploi, un accès à la formation sur l'ensemble du territoire ligérien, que ce soit par un maillage fin de l'offre de formation permettant une réponse de proximité, ou par une offre de services associés à la formation (hébergement, restauration, transports...)?
- comment adapter l'offre de formation aux besoins à court et moyen terme de l'économie, en intégrant les évolutions des métiers et les nouvelles compétences en émergence ? Cela suppose que les besoins soient identifiés et partagés par tous les acteurs (entreprises, financeurs, organismes de formation) et que l'offre de formation réussisse à s'adapter tant quantitativement que qualitativement,
- comment rendre attractifs certains emplois et donc certaines formations dont les débouchés dans l'emploi sont bons mais qui pâttissent d'une image dégradée ? Tel

est le cas des secteurs qui connaissent des difficultés à recruter des professionnels qualifiés mais qui, concomitamment, peinent à attirer des candidats en formation (mécanique industrielle, carrosserie, plasturgie, productique bois, fabrication de matériel électrique...). Sur ces thématiques, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) apparaît comme l'outil de coordination central.

2.2. Un accompagnement des demandeurs d'emploi

La formation des demandeurs d'emploi est une étape dans le retour à l'emploi qui s'accompagne d'autres mesures d'accompagnement : construction du projet professionnel, confrontation au marché du travail, reconversion des licenciés économiques, accompagnement renforcé des publics éloignés de l'emploi,...

Par ailleurs, l'accès à une qualification reconnue s'accompagne de dispositifs pour lever les freins à l'emploi. Un ensemble de services est donc offert aux demandeurs d'emploi destinés à faciliter leur accès ou retour à l'emploi : suivi psycho pédagogique, médecine de main d'œuvre, accompagnement social, sont en effet des clés d'un retour réussi à l'emploi.

Pôle Emploi consacre un budget conséquent pour la réalisation de prestations d'accompagnement des demandeurs d'emploi sur des thématiques diverses telles que la construction de leur projet professionnel, la confrontation au marché du travail, la reconversion des licenciés économiques, l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, etc. Ainsi, en Pays de la Loire, Pôle Emploi consacre chaque année près de 25 millions d'euros sur cette thématique, avec un appui fort de co-financement FSE (4,1 millions d'euros en 2012).

2.2.1. L'accompagnement des jeunes de 16-25 ans par les missions locales

	2010	2011	Tendance 2011/2010
Jeunes en demande d'insertion à fin décembre	32 836	30 694	-6,5 %
Jeunes entrés après leur premier accueil en situation "emploi"	24 272	23 378	-3,7 %
Jeunes entrés après leur premier accueil en situation "formation"	10 558	9 100	-13,8 %
Jeunes entrés après leur premier accueil en situation "alternance"	1 856	1 806	-2,7 %
Jeunes entrés en CIVIS renforcé	5 078	4 150	-18,3 %
Jeunes entrés en CIVIS classique	4 826	4 808	-0,4 %

Source : CARIF-OREF - bilan d'activité 2011 des missions locales

2.2.2. La mobilité comme paramètre pour l'accès à l'emploi

Dans les Pays de la Loire, six actifs en emploi sur dix changent de commune pour aller travailler. Les déplacements liés au travail occupent une place majeure des motifs de déplacements dans la région, dont ils représentent 23 %, soit trois points de plus qu'au niveau national²³. Ces déplacements trouvent leur origine dans la dispersion de l'habitat sur le territoire, accompagnée d'une concentration des emplois dans les grands pôles. Cette déconnexion entre l'emploi et le lieu d'habitat concerne plus particulièrement les ouvriers qui sont en proportion trois fois plus nombreux à résider dans des communes isolées ou attirées par des moyennes ou petites aires que les cadres. La possibilité qu'ils accèdent à un emploi près de leur lieu de résidence est ainsi plus faible et les ouvriers sont ainsi conduits à se déplacer en plus grand nombre notamment vers les grands pôles, où 145 emplois d'ouvriers sont proposés pour 100 ouvriers résidents (contre 135 emplois de tout type pour 100 actifs ou encore 121 postes de cadres pour 100 cadres résidents).

Le lieu de résidence, lié à la catégorie socioprofessionnelle, peut ainsi engendrer des inégalités d'accessibilité au marché de l'emploi. Les déplacements liés, outre les pollutions qu'ils génèrent et leur impact sur la qualité de vie, représentent par ailleurs un coût économique pour les ménages, surtout les plus modestes.

²³ INSEE, Information statistiques n° 435, « Dans les Pays de la Loire, sept ouvriers sur dix travaillent hors de leur commune de résidence », Décembre 2011

3. Intégration durable des jeunes sur le marché du travail

3.1. Le niveau de formation

En 2008, 42 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans ayant terminé leurs études ne possèdent pas un diplôme au moins égal au baccalauréat (ils sont 44 % en France métropolitaine). Un quart détient un diplôme de niveau IV (baccalauréat, brevet professionnel...) contre 24 % en France métropolitaine. 20 % sont diplômés de niveau III (diplôme universitaire de 1er cycle, BTS, DUT...) contre 18 % en France métropolitaine. Enfin, 11 % sont diplômés universitaires de 2e ou 3e cycle (doctorat, ingénieurs...) contre 15 % en France métropolitaine.

Il existe une relative hétérogénéité du niveau de diplôme des jeunes entre les cinq départements. Les diplômés du supérieur sont plus nombreux dans les villes où sont implantées les universités et les grandes écoles, et principalement en Loire-Atlantique. La Vendée comprend autant de diplômés de niveau V (BEP - CAP) que de niveau IV (brevet professionnel, brevet de technicien, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique) de l'enseignement professionnel et technologique. Les non-diplômés et les diplômés supérieurs à bac +2 sont relativement plus nombreux en Maine et Loire. La Sarthe se caractérise par le plus faible taux de diplômés. La Mayenne présente un taux élevé de niveau V et IV mais relativement peu de Bac +2.

Les jeunes constituent actuellement un public privilégié des actions de la Région : la part des jeunes dans les programmes de formation 2011/2012 est globalement de 44 % (10 957 sur 24 727 entrées). Pour l'offre de formation territorialisée (pré qualification, orientation, découverte des métiers) elle monte à 60 %.

3.2. L'accès à l'emploi

En Pays de la Loire, à l'âge de 21 ans, 50 % des jeunes poursuivent encore des études, alors qu'à 25 ans, ils ne sont plus que 10 % dans ce cas. Le taux est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Les jeunes de moins de 25 ans sont particulièrement touchés par le chômage (23,2 % en 2010 contre 9,3 % pour l'ensemble de la population, au sens du Bureau International du Travail, c'est-à-dire pour ceux qui sont déjà présents sur le marché du travail). Entre août 2011 et août 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a augmenté de 10,4 %.

Par ailleurs, alors que 12 % de l'ensemble des actifs ont un emploi précaire, les jeunes de 20-29 ans occupent environ la moitié de ces emplois (alors qu'ils n'occupent qu'un quart du total des emplois). La situation est encore plus défavorable pour les jeunes femmes. Cette différence hommes / femmes est encore plus marquée en ce qui concerne les emplois à temps partiel.

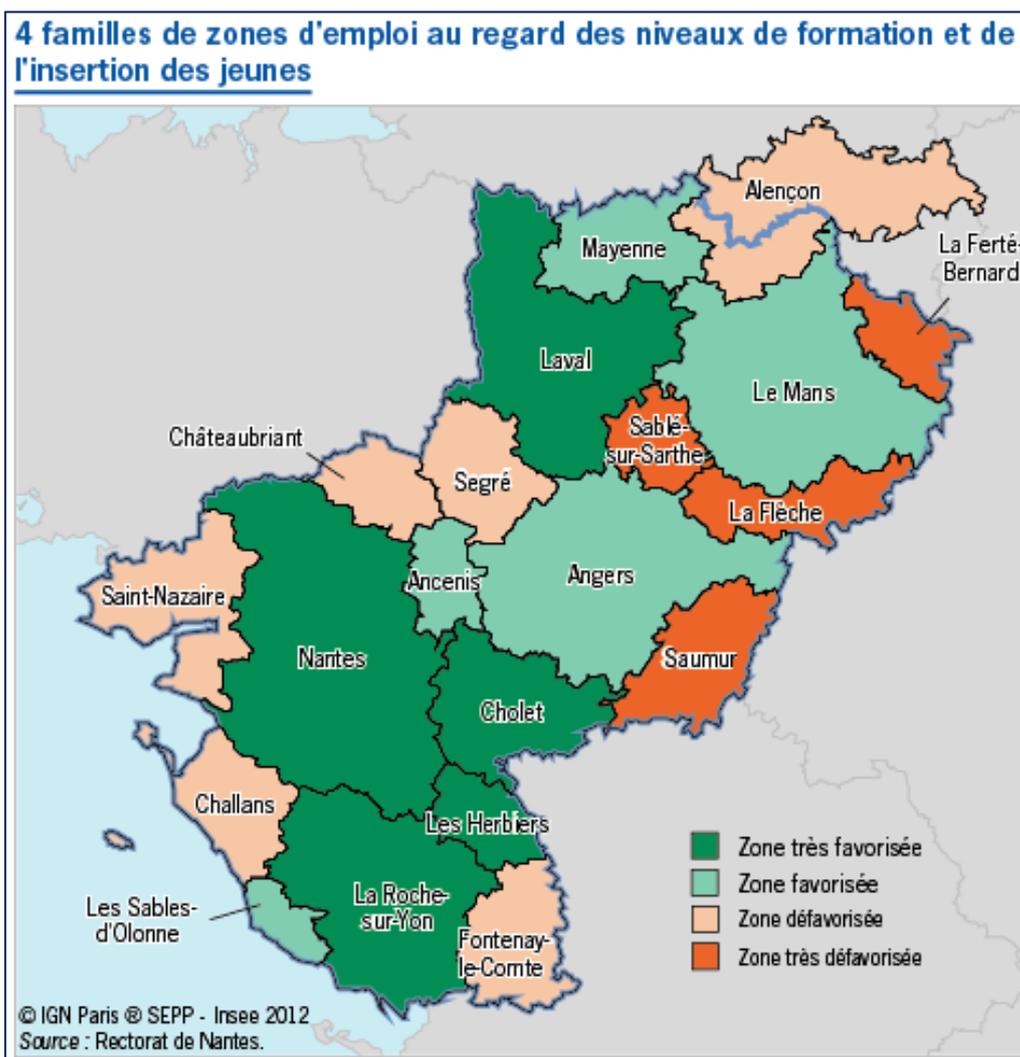
Le diplôme joue un rôle déterminant de protection contre le chômage : alors que 27,2 % des jeunes n'ayant aucun diplôme sont au chômage, ils ne sont que 7,6 % parmi les détenteurs d'un BTS (Brevet de Technicien Supérieur), DUT (Diplôme Universitaire Technologique) ou d'un diplôme des professions sociales ou de santé.

3.2.1. Les jeunes peu qualifiés dans les territoires les plus fragiles

La proportion de jeunes faiblement qualifiés, c'est-à-dire ayant terminé leurs études sans avoir au moins le baccalauréat, dépasse la moitié dans six zones d'emploi de la région : Sablé-sur Sarthe (où cette proportion culmine à 57 %), Saumur, La Flèche, Châteaubriant, La Ferté Bernard et Segré.

Assez éloignés des grandes agglomérations, ces territoires présentent des profils socio-économiques assez proches : la proportion de ménages à bas revenus y est nettement plus élevée qu'ailleurs et le marché du travail pour les jeunes y est fragile. Les ouvriers sont surreprésentés dans ces six zones d'emploi qui sont, pour l'emploi agricole, dans les trois zones de Châteaubriant, Segré et Saumur et, pour l'industrie, le commerce, les transports et les services divers dans les zones de Sablé-sur-Sarthe et La Ferté-Bernard. Les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont relativement moins nombreuses dans ces six zones que dans le reste de la région, ce qui peut être mis en parallèle avec la moindre place dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale dans ces zones de l'emploi.

À partir de trois indicateurs (proportion des peu ou pas diplômés parmi les 20-24 ans, proportion des diplômés de niveau V parmi les 20-24 ans, proportion de jeunes non insérés parmi les 18-24 ans), quatre types de zones d'emploi sont présentes dans les Pays de la Loire :



Les zones d'emploi les plus défavorisées bordent la zone d'emploi du Mans au sud et à l'est, comme la zone de La Flèche, de Sablé-sur-Sarthe, de La Ferté-Bernard. La zone d'emploi de Saumur fait également partie de ce groupe de zones très défavorisées.

À l'opposé, les zones d'emploi les plus favorables au regard des niveaux de formation et de l'insertion des jeunes comprennent la zone d'emploi de Nantes et les trois zones d'emploi qui la bordent au sud : les zones de La Roche-sur-Yon, des Herbiers et de Cholet. La zone d'emploi de Laval fait également partie de ce groupe de zones très favorisées.

Les zones d'emploi de Saumur et La Flèche regroupent, parmi les 18-24 ans, les plus fortes proportions de jeunes non insérés (20 %, médiane : 16 %). C'est aussi sur ces territoires que la part des jeunes faiblement diplômés parmi les 20-24 ans est la plus élevée (58 %, médiane : 49 %). La zone de Sablé-sur-Sarthe présente le plus fort pourcentage de jeunes faiblement diplômés (59 %), 17 % y étant non insérés. Au regard de ces critères, les jeunes sarthois sont plutôt moins diplômés que les jeunes des autres départements ligériens puisque seule la zone d'emploi du Mans figure parmi les territoires qualifiés de favorisés.

3.2.2. Les grandes agglomérations attirent les plus diplômés

Les établissements d'enseignement supérieur sont concentrés dans les grands centres urbains, au même titre que les entreprises de services aux entreprises qui offrent plus d'emplois qualifiés que les autres secteurs. Ainsi, les diplômés de l'enseignement supérieur qui habitent dans la région s'insèrent prioritairement dans les grandes aires urbaines de la région : Nantes, Angers, Le Mans. À titre d'exemple, la zone d'emploi de Nantes regroupe à elle seule 36 % des diplômés de l'enseignement supérieur de la région, âgés de 20 à 29 ans et qui ont terminé leurs études. Toutefois, la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans la zone d'emploi du Mans est nettement inférieure à celle des zones de Nantes et d'Angers. Comparable à la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur dans les zones moins urbanisées de Cholet et de Laval, elle se situe même en dessous de la moyenne régionale.

Plus précisément, les diplômés universitaires de 2e ou 3e cycle s'insèrent à plus de 41 % sur le territoire de la métropole nantaise, où l'emploi disponible leur permet de valoriser leur diplôme : ils sont 15 % à Angers et 11 % au Mans. En ce qui concerne les diplômés universitaires de 1er cycle (BTS, DUT), les écarts sont moins prononcés en raison d'une plus grande diffusion des formations (BTS notamment) et des emplois de professions intermédiaires sur l'ensemble du territoire régional. La zone d'emploi de Nantes accueille néanmoins un tiers de ces jeunes diplômés, contre 13 % pour la zone d'emploi d'Angers et 11 % pour celle du Mans.

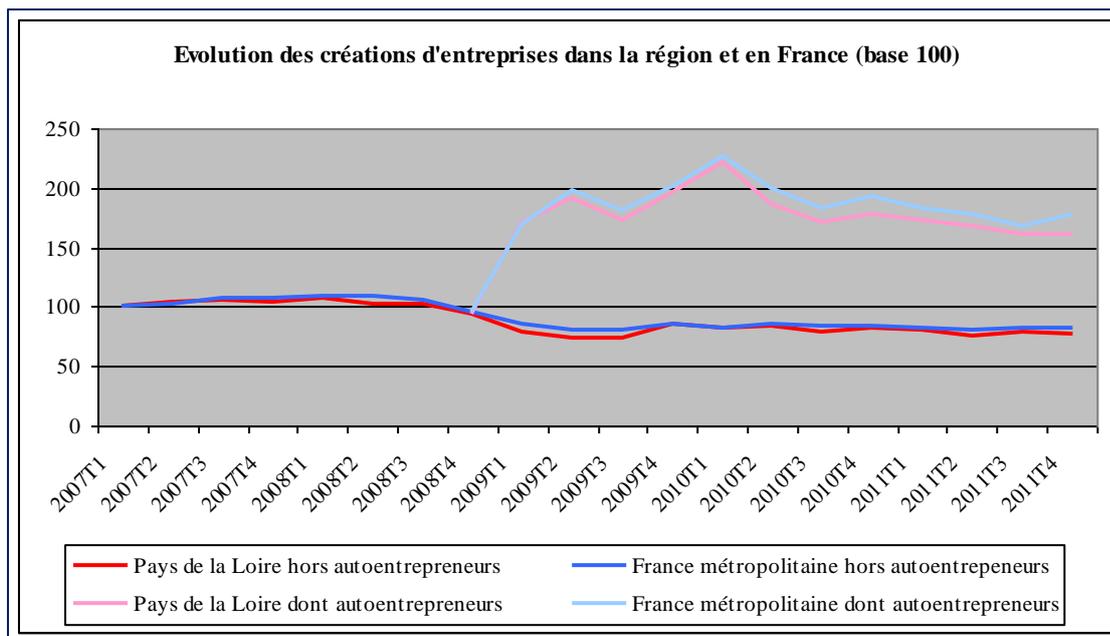
La répartition des jeunes diplômés sur les territoires se conforme ainsi à la structure locale de l'emploi. En effet, si les diplômés de l'enseignement supérieur sont proportionnellement deux fois plus nombreux sur la zone d'emploi de Nantes (41 %) que sur celle de Châteaubriant (23 %), les emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures y sont également, en part relative, deux fois plus nombreux au sein de l'emploi local (respectivement 17 % et 8 %) ²⁴.

²⁴ « Niveaux de diplôme dans les zones d'emploi des Pays de la Loire » INSEE- Informations statistiques n° 448- Juin 2012

4. Auto-emploi, entrepreneuriat et création d'affaires

4.1. Les créations d'entreprises en Pays de la Loire

Les créations d'entreprises ont fortement augmenté en 2009 et en 2010, tant au niveau régional que national, en raison de l'apparition du régime de l'auto-entreprise. Cette augmentation dans la région des Pays de la Loire a toutefois été plus modeste qu'ailleurs du fait d'un développement de l'auto-entrepreneuriat moindre qu'au niveau national.



Le nombre de créations d'entreprises connaît une baisse en 2011, de façon légèrement plus marquée dans la région (-12,5 %) qu'au niveau national (-11,6 %).

	Créations d'entreprises en Pays de la Loire	Evolution régionale n/n-1 (en %)	Créations d'entreprises en France	Evolution nationale n/n-1 (en %)	Poids région/France (en %)
2007	13 986		328 360		4,3
2008	13 834	-1,1	328 639	0,1	4,2
2009	24 611	77,9	580 673	76,7	4,2
2010	25 546	3,8	620 718	6,9	4,1
2011	22 344	-12,5	548 786	-11,6	4,1

Malgré cette tendance globale à la baisse, le détail par statut laisse apparaître que le nombre de créations d'entreprises de type sociétal est en progression en 2011. Par ailleurs les auto-entrepreneurs représentent une création sur deux.

Statut	2007	2008	2009	2010	2011
Sociétés	6 712	6 573	6 352	6 859	6 918
Entreprises individuelles	7 274	7 261	4 161	4 242	3 593
Auto-entrepreneurs			14 098	14 445	11 833
Total	13 986	13 834	24 611	25 546	22 344

Une création sur quatre relève des secteurs du commerce, des transports, et de l'hébergement/restauration.

Part des créations par secteurs	2007	2011
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	31,3 %	27,3 %
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	14,7 %	19,1 %
Construction	16,8 %	13,6 %
Autres activités de services	8,3 %	12,0 %
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	8,5 %	9,9 %
Industrie	5,7 %	6,4 %
Activités immobilières	6,1 %	4,0 %
Information et communication	3,2 %	3,8 %
Activités financières et d'assurance	5,2 %	3,8 %

Selon l'étude INSEE «Profil des créateurs d'entreprise en 2010 dans les Pays de la Loire »²⁵, six profils-type de créateurs peuvent être distingués :

- les « entrepreneurs expérimentés », qui ont en commun d'avoir déjà créé une entreprise dans le passé,
- les « artisans »,
- les « commerçants à réseau », correspondant aux créations de commerces ou de services dans l'hôtellerie-restauration sous forme sociétaire, dont un quart appartiennent à un réseau d'enseigne,
- les « professions médico-sociales et les formateurs », personnes diplômées de l'enseignement supérieur, souvent assez jeunes, qui créent leur entreprise individuelle dans la santé humaine, l'action sociale ou la formation,
- les « consultants », rassemblant des personnes hautement diplômées, qui créent principalement des sociétés dans les activités scientifiques et techniques ou de soutien aux entreprises,
- Les « commerces indépendants », dont la moitié des créateurs sont des personnes non diplômées qui ont créé le plus souvent un « petit » commerce ou un service de proximité dans une activité généralement différente du métier qu'ils exerçaient auparavant.

Parmi ces six profils, trois sont surreprésentés dans la région : les entrepreneurs expérimentés, les commerçants à réseau et les consultants. A contrario, on trouve moins de « commerces indépendants ».

Comparativement aux créateurs « classiques », les auto-entrepreneurs présentent trois caractéristiques dans la région :

- ils sont en moyenne plus jeunes,
- ils se lancent dans leur projet avec des moyens financiers souvent réduits,
- ils sont enfin très peu nombreux à recourir à une formation spécifique.

4.2. Focus sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

L'ESS est une composante de l'économie qui « pèse » 10 % du PIB mondial, 10 % des emplois, et 10 % de la finance. L'ESS se distingue par son poids économique effectif dans les secteurs d'activité bien définis (associations, coopératives et secteur de la mutualité), mais aussi par son rôle social et écologique (impact, éthique et gouvernance des projets s'inscrivant dans les perspectives de développement durable). Sans vouloir substituer un système à un autre, l'ESS peut contribuer à infléchir l'ensemble de l'économie en démontrant sa capacité à assumer les enjeux d'un développement durable. A partir d'une analyse de la crise actuelle de novembre 2011, après observation des meilleures pratiques issues de l'expérience internationale de l'ESS, le FIDESS (Fonds d'Intervention pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire) propose cinq chantiers comme autant de pistes de sortie de crise :

- démocratiser l'économie et réguler la finance,

²⁵ INSEE, Etudes, n° 105, Profil des créateurs d'entreprise en 2010 dans les Pays de la Loire, juillet 2012 - étude réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'État (Préfecture de région, DIRRECTE et INSEE) et le Conseil régional des Pays de la Loire -

- promouvoir un mode de gouvernance partagée,
- offrir de nouveaux choix sociaux,
- mieux nourrir la planète,
- réorienter la mondialisation pour l'humaniser.

En région des Pays de la Loire, l'ESS, avec 151 099 salariés, soit 13,9 % de l'emploi salarié privé (pour 12,4 % au niveau national) et 3 milliards d'euros de masse salariale, situe la région au 3^{ème} rang des régions françaises dans ce secteur.

L'ESS régionale représente 13 680 établissements employeurs, soit 12,8 % des établissements employeurs privés.

Elle a créé 28 400 emplois entre 2000 et 2008, soit une progression de 28 %, dans des secteurs tel que le commerce équitable, l'agriculture biologique, le tourisme solidaire, le secteur de l'insertion par l'activité économique et les services à la personne.

Les établissements employeurs de l'ESS par département en 2011

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Loire-Atlantique	4 166	648	134	13	4 960
Maine et Loire	2 800	428	100	6	3 334
Mayenne	888	217	28	1	1 135
Sarthe	1 432	291	47	7	1 778
Vendée	2 015	388	69	2	2 474
Région	11 300	1 973	379	28	13 680

Sources : ACOSS – URSSAF - MSA. Traitement R & S, CRESS-Observatoire de l'ESS

Les salariés de l'Economie Sociale et Solidaire par département en 2011

	Associations	Coopératives	Mutuelles	Fondations	Total
Loire-Atlantique	42 946	10 556	2 806	581	56 889
Maine et Loire	29 759	6 531	2 757	205	39 251
Mayenne	8 748	2 557	674	19	11 999
Sarthe	15 184	3 222	1 305	643	20 354
Vendée	16 772	4 563	1 241	32	22 607
Pays de la Loire	113 409	27 428	8 782	1 479	151 099

Sources : ACOSS – URSSAF - MSA. Traitement R & S, CRESS-Observatoire de l'ESS

Bien implantées les structures de l'ESS participent activement au développement des territoires.

Ces structures sont majoritairement des TPE/PME, avec des statuts qui leur confèrent une compétitivité à la fois économique et sociale. Elles créent des emplois et ont mieux résisté

à la crise que l'économie capitaliste. Elles sont en pointe pour les innovations de nature sociale ou organisationnelle.

Le potentiel économique de l'ESS, son impact sur l'emploi, ainsi que son ancrage territorial fort ont incité à une politique volontariste de soutien des pouvoirs publics (Etat, Conseil régional, Europe).

Représentées par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), ces entreprises doivent faire face à des enjeux de professionnalisation, de structuration et de développement pour asseoir leur notoriété dans le paysage économique régional. Elles devront aussi faire face au renouvellement dans une proportion importante de leurs équipes dirigeantes. Un autre enjeu important, notamment pour les structures de type associatif, est d'obtenir des garanties pour un accès facilité au financement.

Regroupés autour de la CRESS, les acteurs du secteur ont conduit, en 2011-2012, trois projets sur des territoires caractérisés (urbain, sur le Pays du Mans, « rurbain » sur l'agglomération de la Roche sur Yon, et rural sur le Pays d'Ancenis). Des phases d'observation puis de diagnostic ont été réalisées. La restitution des principaux résultats a eu lieu lors du comité de pilotage du 21 janvier 2013 (CRESS, Caisse des Dépôts et des Consignations, Région, Etat). Suite à ce travail qui a permis une meilleure prise en compte de l'ESS dans les politiques locales, et notamment de faire valoir son entrée par l'économie, les objectifs sont maintenant d'accroître la professionnalisation des structures et de développer les passerelles et les partenariats entre les structures de l'ESS et les entreprises « classiques » du territoire.

Sur le plan de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, de nombreuses structures de l'ESS, notamment associatives, concourent par ailleurs à l'insertion par des activités économiques et assurent des services d'utilité sociale (hébergement d'urgence, santé, soins à domicile etc...).

4.2.1. Le secteur de l'insertion par l'activité économique

Des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont ancrées dans le territoire régional pour permettre à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé ou encore de la précarité de leur situation matérielle (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes de moins de 26 ans...), de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Ces personnes sont orientées vers des structures dont l'activité est précisément l'insertion sociale et professionnelle (entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion...). Les structures de l'IAE constituent l'un des principaux instruments de lutte contre les exclusions. Passerelles et tremplins vers l'emploi, elles s'appuient sur la volonté de créer, pour les personnes en situation d'exclusion, des postes de travail leur permettant, à terme, de rejoindre le marché du travail classique. Les structures de l'IAE de la région emploient en moyenne 3 000 salariés par an, dont 2 500 en parcours d'insertion. Les actions mises en œuvre sont l'accompagnement, la mise en situation de production, ainsi que les actions de formation sur et hors poste de travail.

Selon l'Observatoire de l'ESS, en 2009, les EI/ETTI ont employé 2 908 personnes, soit 1 309 Equivalents Temps Plein (ETP). Les entreprises adhérentes ont employé en insertion 2 337 personnes pour 843,7 ETP.

4.2.2. Les services à la personne

Le développement des services à la personne constitue un enjeu fort pour la société du fait des évolutions de la démographie et des conditions de vie. Les tendances observées au niveau national ces dernières années traduisent notamment un vieillissement de l'ensemble de la population, un allongement de la durée moyenne de vie, mais aussi de l'activité de la population en âge de travailler, en particulier de la population féminine et des seniors.

Ces évolutions soulèvent de nouvelles problématiques et appellent des réponses en matière d'assistance, d'aides et de services au plus près des territoires. Face à cette demande sociale importante et diversifiée, les services à la personne qui sont l'un des secteurs de l'économie française dont la croissance a été la plus forte au cours des vingt dernières années en terme de création d'emplois, ont fait l'objet, en 2005, d'un plan de développement afin de favoriser l'accroissement de l'offre de services susceptibles de répondre aux attentes et aux besoins.

C'est dans le secteur des soins et de l'aide aux personnes fragiles que l'on devrait enregistrer la plus forte dynamique de recrutement. Si de 2005 à 2010, les effectifs de professionnels de la santé ont augmenté 5 fois plus vite que l'accroissement de la population française, ce dynamisme devrait se poursuivre dans les années à venir. Une étude récente du Ministère de l'Emploi signale de forts besoins dans ces métiers d'ici 2015 sous l'effet de 2 facteurs : le vieillissement de la population et les nombreux départs à la retraite chez les professionnels de santé jusqu'à horizon 2020-2025. La santé est donc un secteur de métiers en tension, et durablement si l'attention n'y est pas portée. Les professionnels de la santé (soignants ou non) exercent dans plus de 200 métiers et représentent 6,5 % de la population active.

Ce réseau des services à la personne porte des problématiques différentes de l'économie traditionnelle : répartition du financement entre secteurs public et privé, recours accru aux emplois à temps partiel, concentration des besoins sur des territoires où la pression foncière est de plus en plus forte (littoral, centres-villes).

Dans ce contexte, une étude a été menée conjointement par le SGAR et la DIRECCTE des Pays de la Loire afin de disposer d'un état des lieux du secteur et de proposer une réflexion sur son organisation et les moyens à mettre en œuvre pour un développement le plus harmonieux et le plus cohérent possible.

Selon cette étude, l'amélioration de la structuration et de la professionnalisation du secteur est une solution à l'accroissement prévisible des besoins. Il s'agit notamment d'anticiper l'évolution des besoins afin d'aider les structures à mieux y répondre, de favoriser l'accès aux services pour toutes les populations quel que soit le niveau de solvabilité et quel que soit le territoire, de développer la culture de consommation de services chez les particuliers, d'accroître la viabilité des entreprises du secteur, de proposer une offre dynamique et équitablement répartie sur le territoire, d'améliorer l'attractivité des métiers, de réformer l'appareil de formation pour une meilleure adéquation avec les nouveaux besoins, notamment en matière de grande dépendance et de développer le chèque emploi service universel préfinancé.

5. Egalité hommes-femmes, et réconciliation entre travail et vie privée

Le taux d'activité et le taux d'emploi des femmes sont plus importants en Pays de la Loire qu'au niveau de la France entière (en 2008 : 69,7 % contre 67,6 % pour le taux d'activité et 62,3 % contre 59 % pour le taux d'emploi).

Il existe une plus forte proportion de femmes travaillant à temps partiel en Pays de la Loire par rapport au global des régions (35 % contre 30 % en moyenne). Il en est de même pour la proportion de femmes en contrat à durée déterminée ou en contrat saisonnier. Ces deux constats sont à relier à la structure productive des Pays de la Loire avec, d'une part, une forte présence des services à la personne et du commerce, gros utilisateurs de temps partiel et, d'autre part, des secteurs agricole et touristique très développés générant de nombreux contrats courts.

L'obligation, pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés d'être couvertes par un accord ou, à défaut, par un plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes avant le 1^{er} janvier 2012, sous peine de se voir appliquer une pénalité financière, a entraîné un quasi triplement (de 100 en 2010 à environ 300 en 2011) des dépôts de textes relatifs à cette question en 2011 en Pays de la Loire. Cependant, la quantité n'est pas toujours un gage de qualité en ce domaine, comme cela a pu être constaté sur la thématique des seniors. Ces textes ont une validité maximale de 3 ans. Une mobilisation en amont de leur renégociation pourrait être un moyen d'en améliorer la qualité. La réconciliation vie professionnelle/vie familiale nécessite en premier lieu de reconnaître la différence des problématiques rencontrées par les hommes et les femmes au travail.

Au niveau de la collectivité, la question des modes de garde des enfants scolarisés et non scolarisés doit être au centre des préoccupations. Ils doivent être accessibles à tous, enrichissant pour les enfants et adaptés aux rythmes de travail des parents, mais aussi aux rythmes scolaires.

Dans les Pays de la Loire, l'augmentation de population repose sur deux moteurs de puissance équivalente : l'accroissement du solde naturel (excédent des naissances sur les décès) assure la moitié de la poussée démographique, tandis que les flux migratoires positifs (nombre d'entrées dans le territoire supérieur au nombre de sorties) assure la seconde.

La fécondité des femmes de la région ne faiblit pas. Les Pays de la Loire sont ainsi à la première place des régions métropolitaines pour l'indice conjoncturel de fécondité des femmes entre 25 et 34 ans.

Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en 2009, les Pays de la Loire figurent parmi les régions les moins bien dotées en places d'accueil collectif et familial.

En contrepartie, la région totalise en 2007 plus de 29 000 assistantes maternelles, ce qui représente 9,8 % de l'effectif total en France de province et 2 % de l'emploi de l'ensemble des secteurs de la région. Les assistantes maternelles offrent de très nombreuses places d'accueil, particulièrement dans les départements de la Sarthe, de la Vendée et de la Mayenne.

ACCUEIL DES ENFANTS D'ÂGE PRESOLAIRE							
Nombre de places installées au 1er janvier 2011							
	Loire- Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Accueil collectif							
Crèches collectives (parentales incluses)	1 036	844	368	106	380	2 734	86 450
Haltes-garderies	840	745	196	318	129	2 228	32 064
Multi-accueil	3 692	1 120	145	564	770	6 291	166 534
Taux d'équipement en accueil collectif (1)	111	88	61	48	56	83	122
Accueil familial : Enfants inscrits							
	795	598	68	468	110	2 039	63 785
Salariés employés par des particuliers (2ème trimestre 2009)							
Assistantes maternelles agréées	10 062	5 968	2 382	4 679	5 201	28 292	290 209
Garde d'enfants à domicile	2 010	839	199	366	442	3 856	71 736

Source : Drees, Conseils Généraux, IRCEM
(1) Taux d'équipement pour 1 000 enfants nés au cours des 3 dernières années

La situation recèle un risque de discontinuité dans le passage de la fin du congé de maternité ou du congé parental à l'accès à un mode d'accueil, puis l'entrée à l'école maternelle.

Ce risque fait écho à la situation française plus globale où, aujourd'hui, avec la diminution de la scolarisation des 2/3 ans, les enfants passent, sans transition le plus souvent, de la vie familiale ou d'un mode d'accueil, à l'école maternelle et aucun pont n'est formalisé pour faciliter ce passage.

Un autre risque qui pèse sur ce secteur en Pays de la Loire est celui d'une rupture de l'égalité d'accès à des modes d'accueil collectifs, publics ou associatifs.

Le secteur de l'accueil des enfants d'âge préscolaire est par ailleurs confronté à des enjeux tels que le développement des risques psychosociaux ou celui de l'attractivité des métiers.

Il est nécessaire de mettre en cohérence le taux de fécondité et donc le nombre de naissances élevé en région, et l'accueil de qualité des enfants de moins de 3 ans ; et ceci, au nom du droit à l'éducation pour tous et de « l'égalité des chances et de lutte contre les discriminations. L'accès à un mode d'accueil devrait ainsi être favorisé pour tous les enfants, sans distinction de leur origine, sociale, culturelle ou géographique, de leur handicap ou de la situation de leurs parents, en particulier à l'égard de l'emploi.

La garantie de ce droit, dans le respect de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire, passe par une complémentarité entre la politique de soutien économique aux familles et à l'offre d'accueil. Cette politique de soutien aux familles doit prendre en compte les différences de situation de celles-ci et garantir leur liberté de choix. Ces aides doivent aussi être attribuées et modulées en fonction des objectifs, des exigences de qualité et de protection de l'enfance inhérentes aux modes d'accueil.

6. Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises

6.1. L'accompagnement des entreprises pour faire face aux mutations sociales et technologiques pour faciliter la transition écologique de l'économie.

La montée en puissance des dynamiques de filières, l'émergence de projets économiques de proximité, la définition volontariste d'approches intégrées associant recherche, formation et innovation représentent des enjeux essentiels au développement des entreprises. Ce développement est d'autant plus nécessaire avec la crise, certaines entreprises, les PME notamment et les entreprises des secteurs en tension, ayant besoin plus que d'autres de se projeter dans l'avenir pour saisir les nouvelles opportunités du marché, y compris en se tournant vers l'export, pour mieux appréhender la mondialisation des échanges.

6.2. Le soutien à la performance des entreprises et la promotion de l'emploi en l'ancrant davantage encore dans les territoires.

La constante évolution de l'environnement économique et social nécessite des compétences toujours plus larges au sein des entreprises, des administrations et des associations.

En complément du développement des filières et de l'évolution des entreprises, les mutations et l'émergence de l'économie de demain se jouent également au plus près de chacun des territoires. Le soutien aux secteurs stratégiques émergents, en tension ou souffrant d'un déficit d'attractivité et les TPE/PME cibles de l'action publique est un enjeu majeur.

L'ancrage territorial repose en particulier sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et sur une mise en synergie des acteurs locaux visant à une mutualisation des ressources et à un enracinement de l'innovation. Le secteur de l'économie sociale et solidaire, secteur majeur en Pays de la Loire (14 % de l'emploi salarié), est une source d'innovation sociale et organisationnelle.

7. Vieillesse active et en bonne santé

Un tiers des actifs en emploi en 2005 en Pays de la Loire cesseront leur activité d'ici 2020, avec des départs massifs dans l'éducation, la santé et l'action sociale. On estime à 36 000 postes par an l'ensemble de ces départs entre 2011 et 2020 (en supposant des comportements de départs en retraite similaires à ceux constatés sur un passé récent), dans un contexte de stagnation de la population active, ce qui risque de provoquer des tensions sur le marché du travail (par exemple dans le secteur des services à la personne). Il faut noter qu'avec des hypothèses similaires, certaines régions devraient voir leur population active baisser de manière sensible, ce qui n'est pas le cas des Pays de la Loire où l'INSEE anticipe, malgré le vieillissement et grâce aux arrivées, une augmentation de la population active d'ici 2030.

Les seniors de 50 ans et plus ont été 3 968 à bénéficier d'un contrat unique d'insertion en 2010, soit 17 % du total des bénéficiaires. Leur poids dans les contrats aidés est à peu près équivalent, en 2010, à leur poids parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A (17.5 %), mais, avant la crise, en 2007/2008, ils étaient légèrement surreprésentés dans ce type de dispositif de retour à l'emploi.

Le taux d'activité et le taux d'emploi en Pays de la Loire sont inférieurs, pour les 55/64 ans, à ceux constatés au niveau de la France entière, aussi bien pour les hommes que pour les femmes, alors que sur les autres tranches d'âge, les taux d'activité et d'emploi ligériens sont toujours supérieurs à ceux du niveau national.

55/64 ans	Taux d'activité 2009		Taux d'emploi 2009	
	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France
Hommes	38,7	44,5	36	40,7
Femmes	36,5	39,6	33,7	36,2

Source: INSEE- RP 2009

Entre octobre 2011 et octobre 2012, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de 50 ans et plus a augmenté de 18,9 %.

Le taux d'accès à la formation professionnelle continue décroît avec l'âge, aussi bien pour les demandeurs d'emploi que pour les salariés (de 51 % pour les 15-29 ans à 42 % pour les 40-49 ans et 35 % pour les 50 ans et plus, France 2006),

Avec l'âge, les accidents du travail diminuent, mais se traduisent plus souvent par des séquelles permanentes : 9 % des accidents du travail des salariés entre 50 et 59 ans se traduisent par une incapacité permanente partielle contre 4,5 % en moyenne pour l'ensemble des salariés (Pays de la Loire 2007).

La dynamique gagnante pour maintenir les seniors en emploi semble être celle qui associe « santé et compétences » :

- l'aspect « santé », car la question de la pénibilité ne peut être écartée, que celle-ci soit physique ou psychique,
- l'aspect « compétences » pour lutter contre l'obsolescence et la démotivation par des formations s'inscrivant réellement dans un projet professionnel.

Comme sur la question de l'égalité hommes/femmes, il convient en préalable de reconnaître les différences et notamment de ne pas sous-estimer la problématique « santé ».

8. Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail

Le Service Public de l'Emploi (SPE) est actif. Pour renforcer ce SPE voulu par l'Etat, la Région a créé en 2009 son Service public régional de la formation professionnelle continue, mission d'intérêt général justifiée par un contexte d'importantes mutations économiques.

L'emploi durable des Ligériens, qui se traduit par un contrat à durée indéterminée ou une mobilité professionnelle choisie, constitue la finalité. Il s'appuie sur des obligations de service public de deux ordres :

- **des obligations qui intéressent directement l'utilisateur**
 - o l'égalité d'accès et de traitement : formation professionnelle accessible à tous, gratuité des formations préparant à une qualification de niveau IV,
 - o l'individualisation : formation adaptée au profil du demandeur (en fonction des parcours professionnel et des formations antérieures), accueil personnalisé au sein de l'organisme de formation,
 - o la sécurisation : garantie par une offre globale de services associés à la formation (hébergement, restauration) et par l'accès à la certification,
 - o l'éducation permanente : intégration de la dimension éducative.
- **des obligations qui concernent l'organisme de formation**
 - o la pérennité de l'appareil de formation, via des investissements lourds notamment pour les structures dispensant sur les thématiques liées à l'industrie, au bâtiment et aux travaux publics,
 - o l'universalité pour un accès aux différents services rendus (locaux et équipements pédagogiques, mais aussi éventuellement hébergement, restauration) à d'autres personnes en formation que celles relevant de la responsabilité directe dudit organisme de formation.

Autour de l'accès à la formation professionnelle des publics actifs, salariés et demandeurs d'emploi, jeunes et adultes, des partenariats permettant d'articuler l'action des différents acteurs (Etat, Région, prescripteurs, financeurs publics ou partenaires sociaux) se sont mis en place, tant à l'initiative de l'Etat que de la Région, afin de coordonner et compléter les actions respectives : les partenariats Région/Pôle Emploi, Région/AGEFIPH, Région/Missions locales, la charte tripartite Etat/Région/partenaires sociaux pour la continuité professionnelle des salariés par le développement de la formation déclinée en conventions Région/OPCA-OPCAIF pour la continuité professionnelle, le Comité Régional pour l'Emploi (CRE), le Service public de l'emploi (avec ses déclinaisons locales, départementales et régionales), le Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP), le partenariat Pôle Emploi/Missions Locales destiné à l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi, le partenariat Pôle Emploi/Cap Emploi destiné à l'accompagnement des demandeurs d'emploi en obligation d'emploi ou encore celui entre Pôle Emploi et les différents OPCA destiné à la mise en œuvre des POE Collectives (Préparation Opérationnelle à l'Emploi).

Pour les bénéficiaires du RSA, les Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI) concrétisent la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle d'une politique d'insertion territoriale

partagée entre le Département, l'État, la Région, les autres collectivités et les acteurs socio-économiques du territoire.

De nombreux dispositifs et structures (maisons de l'emploi, missions locales, PLIE) sont par ailleurs en place dont la lisibilité et la parfaite complémentarité peuvent sans doute être améliorées, pour une meilleure accessibilité et compréhension par les actifs ou les demandeurs d'emploi qui les sollicitent. Tel est le sens de l'élaboration de la Charte commune des réseaux constituant le Service Public de l'Orientation approuvée, qui doit permettre la mise en place d'un référentiel commun et donc des pratiques homogènes aux différents organismes.

De par leur proximité avec les demandeurs d'emploi, salariés, jeunes, seniors,... et les acteurs économiques, ces structures sont des leviers en matière de rapprochement public/entreprises, de mises en adéquation offres/demandes (veille/diagnostic, anticipation des mutations économiques, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, expertise sectorielle, organisation de forum....), et de lutte contre les discriminations. Elles contribuent aux enjeux liés à la formation (identification des besoins, prescription...).

Les prescripteurs, financeurs et acteurs (Etat, collectivités, Pôle Emploi, partenaires sociaux, ...) se retrouvent donc en tout ou partie dans de nombreuses instances de pilotage régionales.

L'efficience de ces institutions du marché du travail, en lien étroit avec celles en charge de l'orientation et de la formation tout au long de la vie, en partenariat avec les établissements d'enseignement, doit être approfondie.

9. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces



Axe 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

1. L'état de la pauvreté - précarité en Pays de la Loire

L'Union européenne se donne pour objectif, dans sa stratégie 2020, de « favoriser l'inclusion sociale, en particulier en réduisant la pauvreté, en s'attachant à ce que 20 millions de personnes au moins cessent d'être confrontées au risque de la pauvreté et de l'exclusion ».

Avec un taux de pauvreté de 12,9 % en 2009, la France est le 7ème pays de l'Union européenne avec le moins de personnes en situation de pauvreté. Elle devance des grands pays européens comme l'Allemagne (15,5 %), le Royaume-Uni (17,3 %) ou l'Espagne (19,5 %).

La population des Pays de la Loire est sensiblement moins touchée par la pauvreté que celle des autres régions, du fait notamment de la vitalité de son tissu économique.

Avec 11,2 % de la population appartenant à des ménages sous le seuil de pauvreté, c'est-à-dire dont le niveau de vie par unité de consommation est inférieur à 954 euros par mois en 2009, les Pays de la Loire abritent sensiblement moins de personnes pauvres que les autres régions françaises (13,5 % en France métropolitaine). Cette vitalité se traduit par un taux d'emploi plus élevé et par l'un des deux plus faibles taux de chômage des régions françaises. Par ailleurs, le niveau de vie médian des ménages ligériens vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevé que la moyenne nationale.

Les Pays de la Loire sont également la région française la moins inégalitaire en termes de différences de niveaux de vie. Ainsi, les cinq départements de la région font partie des quinze départements au sein desquels la répartition entre l'espace urbain et l'espace rural est équilibrée et dont la population tire parti de la faiblesse du chômage, de la forte activité féminine et d'une bonne insertion des jeunes sur le marché du travail. Le ratio entre le niveau de vie par unité de consommation des 10 % des habitants de la région les plus aisés et le niveau de vie des 10 % les plus modestes est de 2,9 contre 3,4 en France métropolitaine. Comme dans les autres régions de l'Ouest, les bas revenus sont moins faibles en Pays de la Loire qu'ailleurs et les hauts revenus plus modérés.

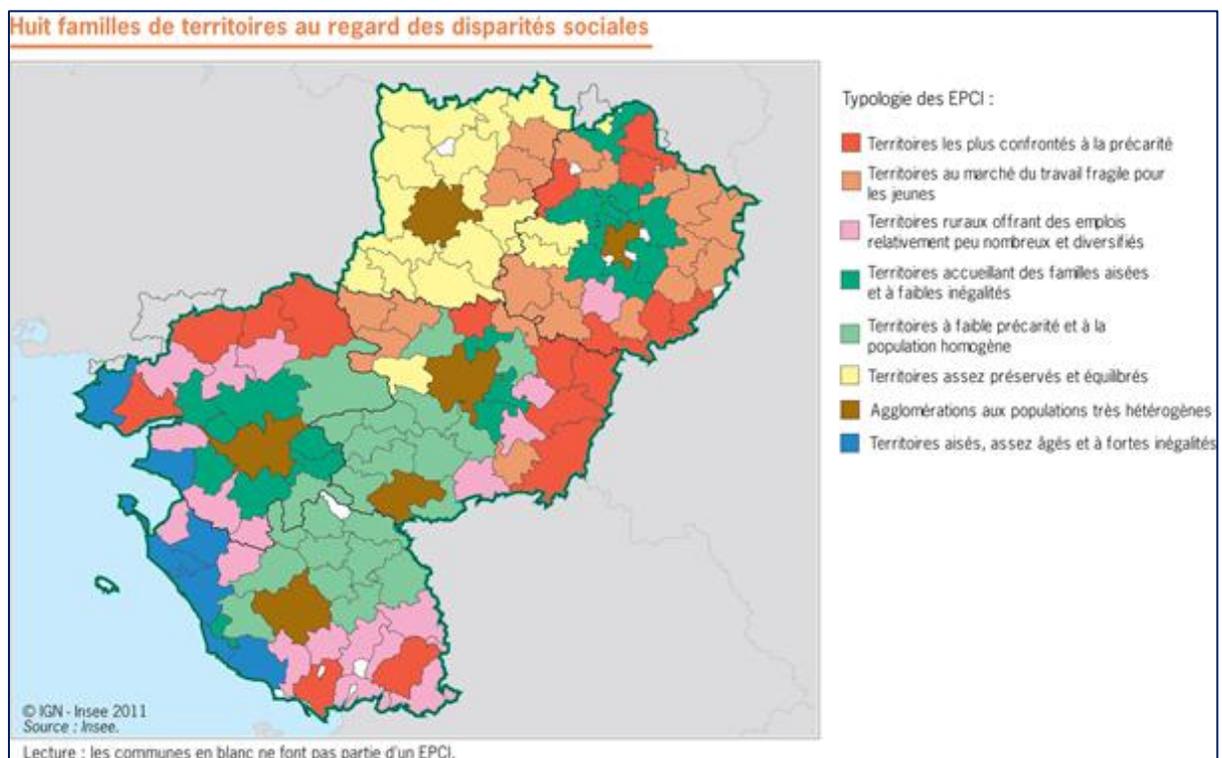
1.1. La région présente des disparités territoriales en matière de précarité

Les personnes aux revenus les plus faibles sont les premières touchées par la crise. En 2009, dans les Pays de la Loire, le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes est en baisse de 0,8 % par rapport à 2008, alors qu'il n'avait cessé d'augmenter les années précédentes.

A l'échelle départementale, la baisse du niveau de vie des personnes les plus modestes a été particulièrement sensible en Mayenne (qui se distingue toutefois par des disparités locales moins marquées au sein du département) et dans la Sarthe : -1,6 % entre 2008 et 2009. Dans le même temps, si le niveau de vie médian continue d'augmenter en Loire-Atlantique, il diminue légèrement dans les quatre autres départements.

La majorité des ménages pauvres habitent dans les villes, mais c'est en milieu rural que le taux de pauvreté est le plus élevé, en lien avec le faible niveau des retraites.

Analyse INSEE des territoires ligériens²⁶ « les plus confrontés à la précarité » (base EPCI) à partir d'indicateurs de pauvreté, de difficultés d'insertion sur le marché du travail et pour se loger, de caractéristiques de l'emploi ou des profils des familles :



Ainsi, certains territoires ruraux éloignés des grandes agglomérations, le Saumurois ou la région nazairienne se caractérisent par une précarité plus marquée. Les grandes agglomérations abritent quant à elles des populations très hétérogènes, tandis que dans d'autres territoires, le marché du travail présente des signes de fragilité. A contrario, les couronnes péri-urbaines accueillent principalement des familles assez aisées.

Moins touchée que d'autres régions par les inégalités sociales, les Pays de la Loire concentrent toutefois dans ses grandes agglomérations des zones infracommunales en décrochage, cumulant des difficultés à la fois de mixité sociale, de logement et d'emploi. Le rapport 2012 de l'ONZUS (Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles) confirme que le taux de pauvreté est près de 3 fois plus élevé en ZUS que hors ZUS. Dans la région, ces zones urbaines sensibles sont principalement ancrées sur les trois départements de Loire-Atlantique, de Maine et Loire et de Sarthe. Elles regroupent plus de 160 000 habitants (soit 5 % de la population).

Les Pays de la Loire totalise 29 zones urbaines sensibles, 4 zones franches urbaines, 9 Contrats Urbains de Cohésion Sociale, 18 zones de redynamisation urbaine, 64 quartiers urbains prioritaires dont 27 en priorité 1. 14 programmes de rénovation urbaine ont été

²⁶ INSEE, Etudes, n° 100, Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales, décembre 2011

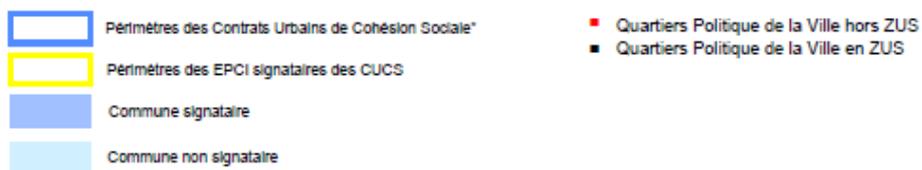
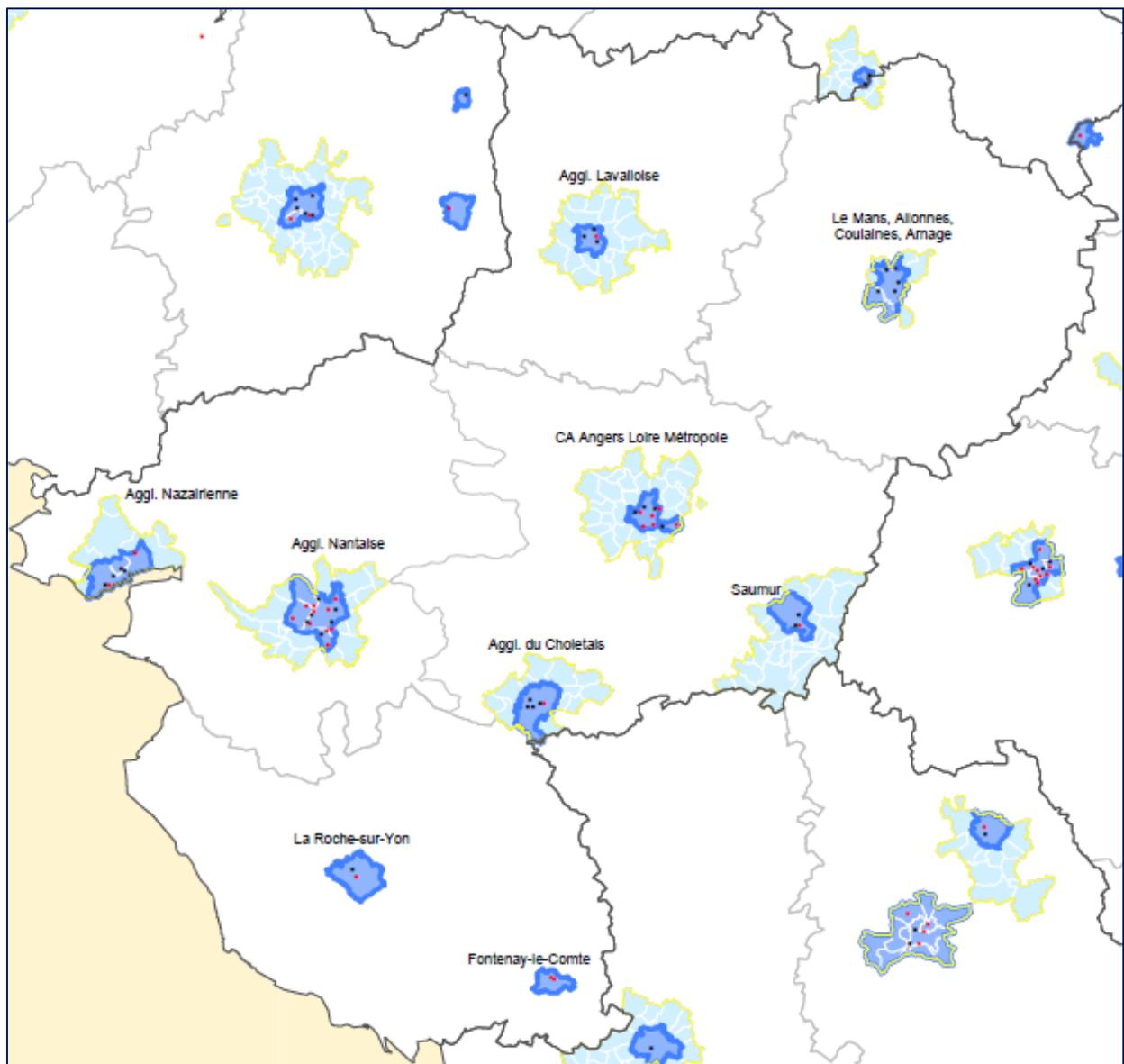
engagés, dont 8 sont reliés à des Projets Urbains Intégrés mobilisant des fonds européens (Angers Loire Métropole, Communauté d'agglomération du Choletais, La Carene aggro de Saint-Nazaire, Laval Agglomération, Saumur Loire Développement, Nantes Métropole, Le Mans Métropole, Ville de La Roche sur Yon).

Les démarches de développement social urbain sont anciennes en Pays de la Loire. La ville de la Roche sur Yon par exemple, est entrée en politique de la ville dès 1977, avec le dispositif Habitat et Vie Sociale. Il y a 50 ans, Allonnes fut la première commune à accueillir une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP). Elle a ensuite initié sa politique de la ville avec Villes et Banlieue en 1989 puis avec le Développement Social des Quartiers. Ce fut l'une des premières communes à mettre en place un programme de renouvellement urbain à la fin des années 90. La ville de Trélazé fait partie des 10 sites pilotes pour l'expérimentation des Plans Stratégiques Locaux.

Seules les villes d'Orvault et de Fontenay le Comte sont entrées récemment en politique de la ville, avec les Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Toutes les villes en CUCS ont développé un Programme de réussite éducative, excepté Montoir de Bretagne, Trignac et Orvault.

Les territoires prioritaires des Contrats Urbains de Cohésion Sociale 2007-2009



* ou communes signataires dans les EPCI considérés

Pôle Cartographie-SIG
 Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles
 Délégation Interministérielle à la Ville
 Ministère du Logement et de la Ville - Juin 2007

1.2. Les différents « visages » de la pauvreté

Au-delà des représentations de la personne en situation d'exclusion, bien loin de refléter la diversité des profils des personnes concernées, les données suivantes permettent de saisir la réalité des « visages » de la pauvreté en Pays de la Loire :

- Il y a une surexposition à la pauvreté avant 25 ans (un allocataire pauvre sur cinq est âgé de moins de 25 ans) et après 50 ans,
- Près de la moitié des ménages pauvres sont des ménages isolés,
- La moitié des familles monoparentales allocataires de la CAF sont pauvres (soit un quart des allocataires pauvres),
- Plus de la moitié des enfants vivant avec un seul parent allocataire sont pauvres,
- Les allocataires étrangers sont deux fois plus souvent à bas revenus (près de 59 % des allocataires de nationalité étrangère sont pauvres, contre 26 % de l'ensemble des allocataires),
- Deux tiers des allocataires pauvres sans minimum social ont au moins un revenu du travail.

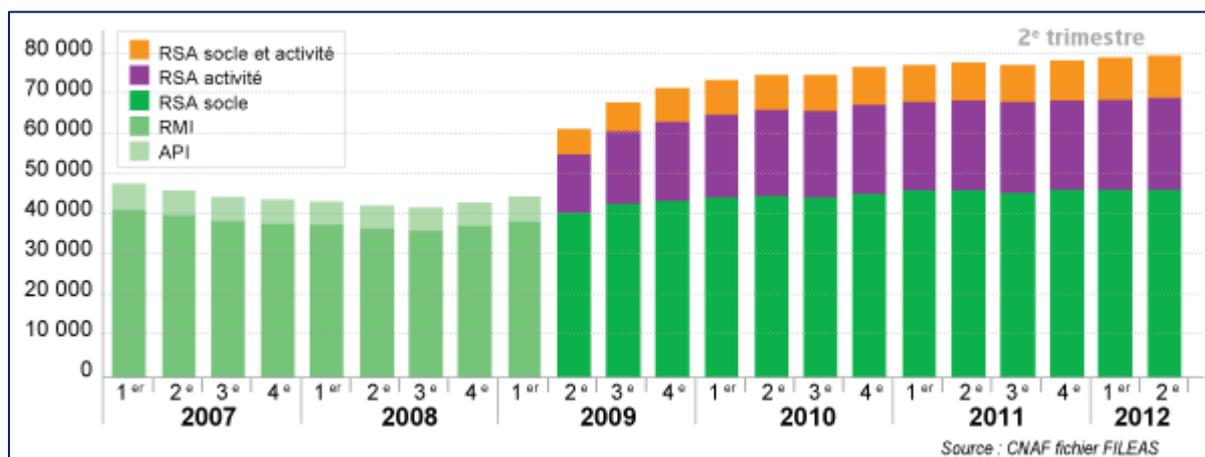
2. L'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi

2.1. Une hausse des bénéficiaires du RSA

Les Pays de la Loire comptent plus de 56 000 allocataires RSA « socle » à mars 2012, soit une augmentation de plus de 20 % depuis la création du RSA contre 17,7 % d'augmentation pour la métropole française.

La politique publique d'insertion sociale, qui s'adresse notamment au public des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA), est aujourd'hui extrêmement importante à plusieurs titres :

- une croissance du nombre des allocataires du RSA de manière graduelle depuis plusieurs années,
- une forte ancienneté dans le dispositif les éloignant un peu plus chaque jour d'un emploi possible,
- un contexte économique fortement dégradé depuis 2008, la mutation de l'économie française vers une désindustrialisation et l'exigence croissante des niveaux de compétences sur le marché du travail creuse l'écart existant entre l'emploi et la main-d'œuvre disponible.



RSA socle : foyers qui n'ont pas de revenus d'activité.

RSA activité seul : foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire.

RSA socle et activité : foyers qui ont de faibles revenus d'activité et dont l'ensemble de leurs ressources est inférieur au montant forfaitaire.

Rmi : Revenu minimum d'insertion.

Api : Allocation de parent isolé.

Depuis le deuxième trimestre 2009, le RMI et l'Allocation de Parent Isolé ont été remplacés par le RSA socle.

Source : ORES - CNAF

Les Départements, auxquels la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion a attribué le rôle de pilote du dispositif RSA, doivent organiser au mieux l'amélioration des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA dans le cadre d'un Programme Départemental d'Insertion (PDI). Ce PDI définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel sur la base d'un recensement des besoins d'insertion des allocataires du RSA et au regard des besoins économiques des territoires, et planifie une offre d'insertion dont l'objectif est l'accès à l'emploi.

L'inclusion socioprofessionnelle est également l'objectif visé dans le cadre des Pactes Territoriaux d'Insertion (PTI), concrétisant la gouvernance et la mise en œuvre opérationnelle d'une politique d'insertion territoriale partagée entre le Département, l'État, la Région, les autres collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques du territoire. Le PTI doit permettre de pérenniser ou/et d'adapter les dispositifs existants pour coordonner les actions de l'ensemble des signataires de ce pacte dans une démarche commune d'insertion des publics les plus en difficulté.

2.2. Les besoins exprimés à l'égard des dispositifs

Face à la situation exposée ci-dessus, les besoins exprimés quant aux dispositifs portent sur :

- le retour à l'emploi accès ou retour à l'emploi durable des publics en insertion par un accompagnement renforcé, notamment par le biais de :
 - l'accompagnement pour le placement/recrutement en entreprise ainsi que le suivi dans l'emploi afin de prévenir les échecs (ex : CIE),
 - l'insertion par l'IAE, formation, insertion en entreprise (ex. CAE),
 - l'accompagnement des travailleurs indépendants, créateurs d'entreprises, public artistes BRSA.
- le ciblage de publics spécifiques, notamment dans une perspective de lutte contre les discriminations et actions favorisant la diversité, ce qui concerne notamment les sujets suivants :
 - l'égalité hommes/femmes, la situation des publics jeunes, le vieillissement actif (seniors), l'emploi des personnes reconnues travailleurs handicapés ou en situation de handicap,
 - l'intégration au marché du travail des publics migrants et communautés marginalisées (Roms, gens du voyage).
- les freins à l'emploi et les besoins d'accompagnement spécifiques des personnes les plus éloignées de l'emploi, et plus spécifiquement :
 - les questions de mobilité, dans une perspective d'autonomie (solutions de transport, formation, accès aux permis...) et les freins en matière de logement, accueil de la petite enfance,
 - l'accès aux services sociaux d'intérêt général et à l'information relative à l'insertion à destination des publics et partenaires,
 - le diagnostic et l'évaluation, en amont et en aval des orientations et actions d'insertion sur les parcours des personnes afin d'améliorer la pertinence des réponses proposées et d'accélérer la sortie du dispositif d'aide à l'exemple de MECAP (Mesure d'Evaluation des Capacités et Aptitudes Professionnelles),
 - la prévention sanitaire des bénéficiaires du RSA pour les sensibiliser à la nécessité de se soigner et faciliter leur accès aux soins, en particulier pour les personnes ayant besoin d'une démarche de traitement aux addictions.

2.3. L'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi

Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) ont été construits pour répondre aux besoins et aux opportunités d'un territoire, à partir d'un diagnostic et d'un projet partagés par l'ensemble des acteurs politiques, institutionnels, sociaux et économiques concernés par l'insertion et l'emploi sur ce territoire.

Leur principale fonction est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle avec un accompagnement très renforcé des bénéficiaires. Ils s'adressent aux ressources humaines inemployées d'un territoire et ont pour objectif d'en faciliter le recrutement par les employeurs. Les PLIE mettent en œuvre des parcours d'insertion personnalisé avec un référent unique.

Enfin, ils visent à développer des partenariats pour construire des parcours cohérents qui débouchent sur un emploi durable. Le pilotage partenarial crée des liens avec les dispositifs de droit commun. Ils participent également à la professionnalisation des acteurs, par leur rôle d'ingénierie dans le développement local.

2.4. L'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice

La condition de personne placée sous main de justice ne doit pas masquer le statut de demandeur d'emploi, de handicapé, de personne en grande difficulté d'insertion.

Il est impératif pour un bon nombre de personnes sous main de justice de passer dans des programmes de (re)mobilisation, d'orientation, de pré qualification voire de qualification quand cela est possible intra-muros. Ces programmes sont développés avec le concours des acteurs institutionnels comme Pôle Emploi ou les missions locales mais aussi des organismes de formation. Ces programmes de formation ont pour vocation de replacer la personne en situation d'employabilité la plus élevée possible. Ils se déroulent intra-muros et ont pour objectif de positionner depuis l'intérieur le projet professionnel de sortie. Aujourd'hui on observe que plus d'une personne sur deux passant dans ces dispositifs en maison d'arrêt stabilise sa situation professionnelle à la sortie pendant plus de six mois.

L'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice renvoie également aux actions de continuité extra-muros. Parmi les différents outils d'inclusion sociale et professionnelle, les conseils généraux, par exemple, actionnent des chantiers professionnels d'insertion. Ce sont des outils qui permettent un effet un pallier d'adaptation entre la non activité et l'emploi. Ces chantiers sont également un moyen de réadaptation pour les sortants de prison, sur deux grands axes : la socialisation et la vie dans une communauté «libre» d'une part, la continuité d'apprentissage professionnelle pour améliorer son employabilité, d'autre part.

3. L'aide alimentaire des populations précarisées

Dans un contexte de crise socioéconomique, les phénomènes d'exclusion et de précarité touchent une population grandissante. Jeunes, seniors, familles monoparentales, demandeurs d'emploi, ... les personnes sont de plus en plus nombreuses à ne pas pouvoir subvenir à des besoins de première nécessité tels que se nourrir, se loger et se vêtir. Depuis plusieurs années, l'aide alimentaire est de plus en plus indispensable, a fortiori suite à la suppression annoncée du programme européen de l'aide alimentaire (PEAD) en 2014. Plusieurs alertes, au niveau national, sont à prendre en compte :

- les Restos du Cœur ont distribué 109 millions de repas en 2010, soit 9 millions de repas supplémentaires par rapport à 2009,
- en 2010, le Secours Populaire français a soutenu 1 344 669 personnes sur le plan alimentaire, ce qui représente 90 480 355 repas.

Les inégalités sociales engendrent des inégalités alimentaires tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. A ce jour, les achats alimentaires des populations démunies concernent, plus souvent que pour la majeure partie de la population, des produits riches en graisse ou en sucre. Il existe ainsi un double problème de sous nutrition et de malnutrition chez les populations défavorisées. La région des Pays de la Loire n'échappe pas à ce constat.

Pourtant la diversification des productions agricoles et notamment maraîchères, l'existence d'une frange littorale importante pourvue en ports de pêche, et la présence de grands groupes industriels de l'agroalimentaire sur le territoire devraient a priori permettre un approvisionnement suffisant et diversifié à destination des plus démunis.

De surcroît, la région des Pays de la Loire peut s'appuyer sur l'organisation efficace des trois principales associations caritatives distribuant l'aide alimentaire : la Banque Alimentaire, les Restos du Cœur et le Secours Populaire :

- le nombre de bénéficiaires de l'action des Banques alimentaires en Pays de la Loire est passé de 32 680 en 2008 à 36 570 par mois en 2011(soit +12 % en 4 ans),
- entre 2009 et 2010, l'activité relative à l'aide alimentaire du Comité régional du Secours populaire est passée de 11 % à 111 %, selon les comités locaux implantés dans les départements,
- lors de leur campagne hivernale 2011-2012, les Restos du Cœur des Pays de la Loire ont enregistré une hausse de 10 à 20 % du nombre de repas servis par rapport à la campagne hivernale 2010-2011 selon les départements.

L'objectif de faciliter à chacun l'accès à une alimentation de qualité a été initié dès 2009 lors de la création du Service Régional de l'Alimentation (SRAL). Cette mission a été confiée au pôle « offre alimentaire et nutrition ». Aujourd'hui, cet objectif s'inscrit pleinement dans l'axe 1 du Plan National pour l'Alimentation.

3.1. L'organisation de la récupération des fruits et légumes sur les MIN et chez les producteurs

Une plate-forme de récupération des fruits et légumes chez les grossistes du Marché d'Intérêt National (MIN) de Nantes fonctionne depuis une dizaine d'années. Cette plate-forme est gérée par le Secours Populaire et permet la redistribution effective de plus de 250 tonnes de fruits et légumes au sein de l'association.

Par ailleurs, un chantier d'insertion a été installé sur le MIN d'Angers pour la récupération des fruits et légumes de retrait ou invendus : le lancement effectif de ce chantier s'est concrétisé en mars 2010 par la signature d'une convention tripartite entre la société d'exploitation du MIN, le Jardin de cocagne angevin (chantier d'insertion déjà impliqué sur le secteur maraîcher) et l'Etat (DRAAF). Dorénavant, les fruits et légumes invendus sont triés et redistribués aux familles, via les associations caritatives. Fin 2011, plus de 100 tonnes de denrées ont été redistribuées. Il est à noter que le Conseil Général du Maine et Loire s'est également investi financièrement dans cette opération depuis 2010.

Les possibilités de récupération directement chez les producteurs sur ce territoire très fortement ancré dans le secteur maraîcher commencent également à être exploitées grâce à de nombreux contacts établis avec les producteurs locaux qui permettent d'envisager le doublement des quantités de légumes récupérées pour 2012 via la récolte plein champ de légumes non mis sur le marché par les producteurs.

Ainsi, les actions menées ont permis d'inclure aux paniers proposés aux bénéficiaires de l'aide alimentaire des fruits et légumes frais, dont la majeure partie est issue de la production locale.

3.2. L'organisation de la récupération des produits de la mer sur les criées

Outre la nécessaire diversification de l'aide alimentaire vers les fruits et légumes frais, peu de produits de la mer (poissons, coquillages et crustacés) sont habituellement intégrés aux circuits de l'aide alimentaire. En premier lieu pour des raisons de coûts d'approvisionnement, en second lieu, pour des questions de difficulté de conservation. A l'instar de ce qui existe sur les MIN, de nombreux produits de retraits ou invendus sont également détruits ou transformés en farine animale au sortir des criées.

Pourtant, cette manne pourrait directement fournir le secteur de l'aide alimentaire, comme cela existe déjà sur 4 criées de la côte atlantique (La Rochelle, Loctudy, Lorient, Boulogne-sur-Mer), via l'association des Paniers de la Mer. La DRAAF et le Conseil régional ont soutenu la création d'une association en Loire-Atlantique, « Mar-ins 44 ». Cette association souhaite disposer d'un bâtiment en Loire-Atlantique pour y effectuer ses activités, pour lesquelles elle sollicite la mise en place d'un chantier d'insertion.

3.3. L'organisation de la récupération des viandes prédécoupées

Dernier point de carence des aides habituellement distribuées : le manque de viande et de produits carnés. Un potentiel intéressant de récupération a été identifié sur les produits carnés dont certains partent au rebut pour des défauts d'étiquetage ou d'emballage alors qu'ils restent parfaitement consommables. Cependant, les industriels hésitent à faire don de ces produits aux associations par crainte de mauvaises conditions sanitaires de redistribution.

Une réunion regroupant les principaux réseaux caritatifs a été organisée en juin 2010 afin d'identifier les points noirs éventuels des centres de redistribution et de sécuriser la filière. Des contrôles de points de distribution ont été effectués par le Service Régional de l'Alimentation en 2011, en partenariat avec les Direction départementale de la protection des populations. Il apparaît d'après les premières conclusions que des progrès certains

pourraient être faits dans l'équipement et le fonctionnement des points de distribution, avant que les industriels de la viande se décident à donner les invendus en toute sécurité.

3.4. La création du Groupement Régional de l'Aide Alimentaire (GRAAL)

L'augmentation des quantités récoltées et la diversification du panel des denrées redistribuées (fruits et légumes, et bientôt viandes et poissons) sont d'ores et déjà organisées ou initiées dans la région. Il s'agit, maintenant, de mutualiser l'ensemble des produits récupérés sur le territoire régional afin que le plus grand nombre de démunis en profite quelle que soit l'association qui leur vient en aide.

Pour ce faire, le Groupement Régional de l'Aide Alimentaire a été institué lors du Comité Régional de l'Alimentation du 8 février 2012 par la signature d'une charte entre le Préfet de région et plusieurs professionnels et organisations caritatives. Ce « groupement » est une instance de concertation et de rassemblement des différents acteurs de l'aide aux plus démunis. Les partenaires (associations, professionnels, administrations...) marquent leur adhésion à ce mode de fonctionnement par la signature de la charte par laquelle elles s'engagent, à la sécurisation du réseau de distribution, à la mise à disposition de leurs éventuels stocks excédentaires et à l'information des associations des lots de denrées redistribuables.

4. L'offre et la qualité du logement et de l'hébergement au profit des publics prioritaires

Le dispositif d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (AHI) s'est progressivement consolidé et structuré dans la région, grâce à la mobilisation des associations et sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est constitué :

- de l'accueil et de l'hébergement d'urgence (centre d'appel du 115, des équipes de maraude, des accueils de jour et des services d'accueil et d'orientation, centre d'hébergement d'urgence),
- de l'hébergement d'insertion principalement assuré par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

Il est complété par des actions relevant de la politique du logement, telles que la création de pensions de famille. Au-delà de ce dispositif, il s'agit de favoriser l'accès à un logement adapté et durable des personnes sans abri et d'améliorer les conditions de logement des personnes mal logées en développant/réhabilitant l'offre de logement social, en traitant le logement indigne et très dégradé, et en proposant des solutions adaptées pour répondre aux besoins et difficultés d'accès au logement de publics spécifiques (populations marginalisées, gens du voyage, personnes handicapées ou en souffrance psychique, personnes sortant de prison).

4.1. Un besoin estimé à 26 000 logements, dont 5 200 sociaux à construire d'ici 2015

L'Etat a fait réaliser, entre 2005 et 2007, une étude régionale prospective sur les besoins en logements à 20 ans dans la région Pays de la Loire. Cette étude, qui a combiné des éléments d'analyse statistique, des entretiens auprès des acteurs locaux avec la production d'un groupe de réflexion en terme de prospective, a débouché sur une estimation générale des besoins en logements déclinée en terme territorial. Ces estimations ont été confrontées avec les acteurs locaux (notamment les délégataires des aides au logement et les établissements publics de coopération intercommunale dotés d'un programme local de l'habitat) afin d'aboutir à une vision partagée de la production de logements tant sociaux que privés à l'horizon 2015. Dans ce cadre, le besoin annuel est estimé à 5 200 logements pour le logement social sur un total global de 26 000 logements tout statut confondu.

4.2. Une tendance à la hausse et à la paupérisation de la demande locative sociale

En Pays de la Loire, la prise en compte de la demande sociale pour accéder au parc HLM a été traitée il y a plus de 10 ans déjà. Elle s'est traduite par la mise en place des fichiers communs de la demande dans les cinq départements, initiative partagée avec l'Etat et les collectivités locales, qui a servi d'exemple au niveau national pour inciter à son déploiement dans d'autres régions (21 départements ont aujourd'hui recours à ce dispositif et 8 sont en projet). 238 lieux d'enregistrement de la demande sont ainsi présents en Pays de la Loire auquel il faut ajouter la saisie en ligne.

Ce dispositif de gestion partagée de la demande existante a été adapté pour tenir compte de la réforme du numéro unique (entré en vigueur depuis mars 2011, il repose sur un enregistrement dans une base de données nationale). Au-delà de l'enregistrement de la

demande, ce dispositif est utilisé par les bailleurs pour l'attribution des logements et par les services de l'État pour la gestion des demandes des publics prioritaires (DALO, contingent préfectoral, accords collectifs départementaux).

Après une légère baisse des demandes observée au cours de ces dernières années, la tendance à la hausse amorcée en 2011 se confirme avec un volume de la demande qui s'établit à plus de 77 000 en cours au 1er janvier 2012. Parmi celles-ci, à l'échelle régionale, 37 % sont effectuées par des ménages déjà logés dans le parc HLM. En Maine-et-Loire, Mayenne et Sarthe, ce taux atteint voire dépasse les 40 %. A contrario, en Vendée où le parc locatif social est peu présent, ce taux est de 28 % alors que la Loire-Atlantique a un taux proche de la moyenne régionale.

L'outil a par ailleurs permis de constater la tendance prononcée à la paupérisation de la demande et des attributions en logement social : si 68 % des locataires du parc social ont de revenus inférieurs à 60 % des plafonds HLM, ce ratio est de 73 % pour les demandeurs de logement social et de 80 % pour les attributions récentes.

4.3. Les territoires de l'ouest en tension sur le secteur locatif social

Au plan global, le constat est celui de la prégnance de tensions sur les marchés tant sociaux que privés dans les territoires de l'ouest de la région, avec une gradation supérieure pour les secteurs les plus proches du littoral. A l'opposé, une moindre tension sur les différents segments existe dans les territoires du nord et de l'est de la région, où les évolutions démographiques et de la construction sont globalement plus limitées.

Concernant le parc locatif social, la Loire-Atlantique et la Vendée ressortent comme les territoires à enjeux majeurs, avec une tension moindre sur l'est vendéen, le nord-est de la Loire-Atlantique, et au regard de l'importance du parc existant, sur les pôles urbains principaux de Loire-Atlantique.

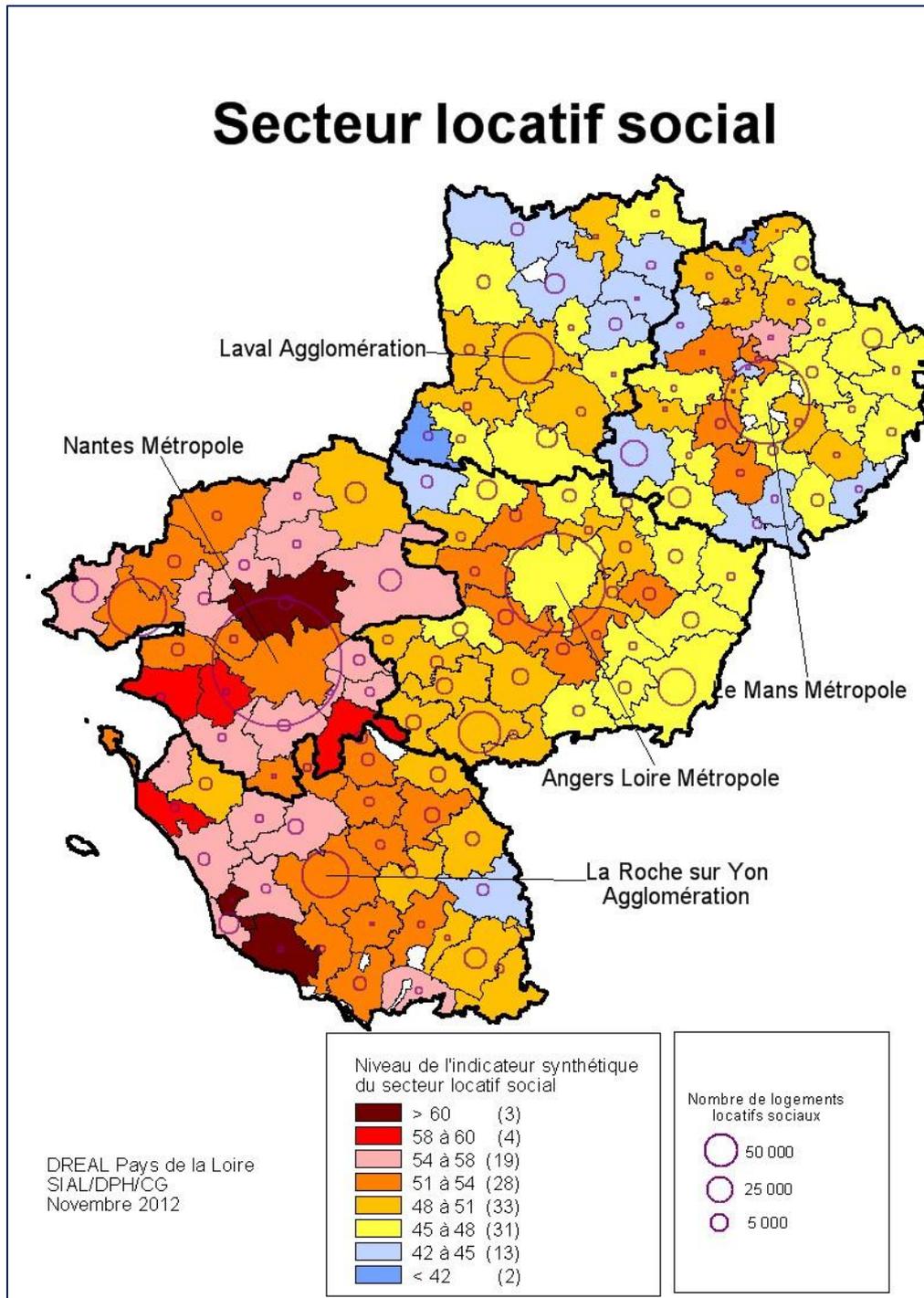
A contrario, les secteurs péri-urbains autour de la métropole nantaise ainsi que certaines zones littorales font état des plus forts niveaux de tension au sein de la région, en combinant les niveaux de croissance démographique les plus élevés, le moindre volume de parc existant, des niveaux de loyers élevés dans le parc privé ainsi que la présence de ménages aux ressources modestes.

Le Maine-et-Loire se situe dans une situation intermédiaire, grâce notamment à une offre abondante, même si une tension légère est dénotée sur certains secteurs péri-urbains d'Angers Loire Métropole.

Les deux départements au nord de la région, hormis à proximité des pôles principaux, sont concernés par des situations de tension limitée à faible pour le parc social, avec des secteurs plus marqués sur ce plan sur le pourtour de la Sarthe et au nord de la Mayenne.

La pression foncière grandissante, conjuguée à une dynamique de croissance démographique, plaide pour la création d'un établissement public foncier d'Etat à l'échelle des Pays de la Loire permettant de disposer d'un outil opérationnel d'aménagement du territoire au niveau régional.

Secteur locatif social



Les tensions du secteur locatif social

Source DREAL

L'indicateur synthétique qui permet de qualifier la tension d'un marché est obtenu à partir d'une dizaine d'indicateurs dont font partie notamment :

- le taux de vacance dans le parc HLM récent,
- le taux de mobilité HLM observé en 2011,
- la pression locative externe (c'est à dire la demande en logement locatif émanant de ménages qui n'occupent pas déjà un logement HLM),
- le pourcentage de ménages dans le parc locatif privé avec des ressources inférieures à 60 % des plafonds HLM,
- le loyer moyen au m² du parc locatif privé en décembre 2011.

4.4. Les politiques en faveur du logement des populations défavorisées

En Pays de la Loire, en matière de logement des populations défavorisées, les principaux enjeux sont prioritairement le développement de la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé et la mise en œuvre de la politique d'accès au logement.

Les cinq départements de la région sont dotés de Plans Départementaux pour l'Accès au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Ce plan définit les mesures destinées à permettre aux personnes éprouvant des difficultés d'accéder à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir et de disposer de la fourniture d'eau d'énergie et de services téléphoniques.

Début 2011, la révision du PDALPD de la Loire-Atlantique a été adoptée. L'évaluation et la révision des PDALPD de la Sarthe et de Maine-et-Loire sont engagées, ces deux documents arrivant à échéance à la fin de l'année 2012.

4.4.1. La prévention des expulsions

Tous les départements de la région ont mis en place des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives (CCAPEX), dès fin 2010 ou au printemps 2011. Selon les départements, l'organisation, la fréquence et la nature des saisines effectuées varient fortement.

4.4.2. La gestion du Droit Au Logement Opposable (DALO)

Fin décembre 2011, et depuis la mise en place des commissions de médiation, près de 9 010 saisines ont été enregistrées dans la région. Pour la seule année 2011, ce sont 1 680 nouveaux recours qui ont été déposés dont 71 % en Loire-Atlantique. Dans les autres départements, le nombre de recours déposés est de plus de 200 pour le Maine-et-Loire, varie entre 100 et 200 pour les départements de la Sarthe et de la Vendée et est de 12 pour la Mayenne.

Les demandes d'hébergement, de logement-foyer ou d'un logement de transition (sous-location) représentent 13,81 % des recours et concernent essentiellement la Loire-Atlantique (80 %).

4.4.3. Les besoins des associations en matière d'accompagnement des relogements DALO

L'accompagnement social est au centre de la mise en œuvre de la stratégie de refondation de l'hébergement et d'accès au logement. La détermination des modalités d'un accompagnement adapté aux différentes situations est à renforcer.

4.4.4. L'accueil des gens du voyage

Depuis la loi Besson du 5 juillet 2000, chaque commune de plus de 5 000 habitants est tenue d'aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage. Au 31 décembre 2010, en région Pays de la Loire, 2 679 places étaient financées dans le cadre des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage pour un objectif de 3 621 places.

Ces schémas ont été actualisés pour la plupart pour prendre en compte les objectifs d'emplacements à réaliser pour les communes ayant franchi le seuil de 5 000 habitants lors du dernier recensement INSEE. Par ailleurs, tous les départements, soit au titre du schéma soit au titre de leur PDALPD, ont inscrit des actions visant à favoriser l'insertion économique et sociale des gens du voyage.

Au-delà de l'accueil, priorité est aussi donnée dans les schémas ou dans les plans au développement d'un habitat adapté pour les populations en voie de sédentarisation, qui se révèlent de plus en plus nombreuses. La scolarisation des enfants mais aussi les contraintes économiques poussent ainsi davantage d'itinérants à s'installer durablement sur un territoire. Faute de réponse, certaines familles occupent indûment des places sur des aires d'accueil, empêchant alors le stationnement de véritables voyageurs. D'autres familles vivent quant à elles sur des terrains dont elles sont parfois propriétaires mais dans des conditions de non décence (absence de raccordement aux énergies) ou en infraction aux règles d'urbanisme (non constructibilité par exemple).

4.5. Politiques territoriales de l'habitat

4.5.1. Les programmes de renouvellement urbain en région des Pays de la Loire

Le Programme National de Rénovation Urbaine des quartiers prioritaires (PNRU), décliné dans les Pays de la Loire, concerne 8 agglomérations réparties sur les 5 départements et représentent 1,8 milliards d'euros d'investissement sur la période 2004-2013. Dans ce cadre, le Conseil régional des Pays de la Loire, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Etat ont conclu en août 2007 une convention de partenariat actant l'engagement financier de chacun des partenaires afin de renforcer l'ambition des programmes de rénovation et d'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers et d'en accélérer la réalisation. A ce titre, la Région des Pays de la Loire apporte un soutien financier de 105 M€ sur la période 2004-2013 dont 91 M€ pour 2007-2013 en faveur de 23 quartiers. De son côté, l'ANRU apporte 378 M€, dont 303 M€ déjà engagés à fin 2011.

4.5.2. Les politiques locales de l'habitat

37 Programmes Locaux de l'Habitat (engagés ou adoptés), couvrent plus de la moitié de la population de la région Pays de la Loire (2 260 000 habitants au recensement 2007). Ils sont obligatoires pour deux communautés urbaines, 7 communautés d'agglomération, et portent sur 27 communautés de communes dont 8 de plus de 30 000 habitants.

De plus, trois départements disposent de Plans Départementaux de l'Habitat (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe). La Vendée élabore le sien en 2012.

4.5.3. Mixité sociale : l'application de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)

Toutes les communes soumises à l'article 55 de la loi SRU ont eu obligation d'établir un bilan pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs de 15 % de logements locatifs sociaux sur la période 2008-2010. En Maine et Loire, Mayenne et Sarthe, les objectifs sont globalement atteints et aucun constat de carence n'a été prononcé en 2011. En Loire-Atlantique, la très grande majorité des communes a atteint, voire dépassé leurs objectifs. Quatre communes restent dans une situation préoccupante et ont fait l'objet d'un constat de carence : elles se sont vues dessaisir en 2011 de leur droit de préemption urbain (DPU) au profit du Préfet.

4.6. La mobilisation des acteurs régionaux en faveur du logement pour tous

Au niveau régional, la politique du logement est coordonnée à travers divers documents stratégiques, outils de planification et d'actions, qui sont élaborés et mis en œuvre avec une pluralité d'acteurs: Projet d'Action Stratégique de l'Etat dans la région Pays de la Loire 2011-2013 (PASE), Document de Stratégie Régionale (DSR) pour la mise en œuvre des politiques du Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement (METL) et le Ministère de l'Écologie, Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) , contrat de BOP Développement et Amélioration de l'Offre de Logement (DAOL), document de programmation du FEDER, décisions du CAR et du CODER, avis du comité régional de l'habitat, convention régionale Etat-ANRU-Région, convention régionale de gestion des fichiers de la demande locative sociale, démarche qualité, territorialisation du Grenelle, schéma régional climat air énergie (SRCAE), plan régional santé environnement (PRSE2)...

L'accès au logement de tous exige en premier lieu de **mobiliser le parc locatif social** et de poursuivre le développement d'une offre de logement très social. En effet, comme le rappellent les chiffres cités précédemment, près de 3/4 des demandeurs d'un logement perçoivent des ressources inférieures à 60 % des plafonds de ressources HLM, preuve de la paupérisation des ménages. Les logements très sociaux, financés via le PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), représentent en moyenne 30 % des objectifs de production. Le projet de loi Duflot 2 pourrait intensifier l'effort de production de ce type de logement pour répondre aux besoins des personnes qui ne peuvent accéder ou se maintenir dans le parc social.

En Pays de la Loire, les organismes HLM se sont d'ores et déjà pleinement inscrits dans la mise en œuvre des actions en faveur des plus démunis :

- contractualisation avec l'Etat (Accord collectif départemental, convention de gestion du contingent préfectoral) et relogement des ménages prioritaires au titre du DALO,
- collaboration avec les associations pour l'instauration de baux glissants ou la recherche de solution logement pour les sortants de structures d'hébergement,
- sécurisation des accédants via une garantie rachat et relogement sur 15 ans en direction de publics spécifiques : partenariat avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) ; avec Action Logement (collecteur 1 % logement) dans le cadre d'un projet d'accompagnement de la mobilité des actifs de Nantes, St Nazaire et Rennes ; avec la commission handicap de Loire-Atlantique pour la mobilisation d'une offre adaptée...

Il n'en demeure pas moins que l'enjeu à venir est de promouvoir une offre de logement pérenne, accessible financièrement aux ménages et avec des niveaux de charges maîtrisés. Garantir la pérennité de la solution logement suppose en effet de prévenir le plus en amont les risques d'impayés (cf. CCAPEX). Faire accéder le plus grand nombre à un logement suppose par ailleurs pour les ménages cumulant difficultés économiques et sociales de pouvoir les accompagner tout au long de leur appropriation du logement.

5. L'accès à la santé pour tous et particulièrement au profit des populations prioritaires ou vulnérables

5.1. Des inégalités de santé en lien avec les déterminants sociaux

L'état de santé des populations et l'accès aux soins sont largement tributaires d'un ensemble de déterminants sociaux. Les habitants des zones les plus défavorisées (ZUS) conjuguent un moindre recours aux soins et des indicateurs de mortalité très défavorables.

Le phénomène de non recours aux soins en France est très élevé : il touche 15 % de la population.

En Pays de la Loire, sur la période 2005-2007, le taux standardisé de mortalité chez les hommes de 25-54 ans est 5,3 fois plus élevé pour les agriculteurs-employés-ouvriers que pour les cadres et professions intellectuelles.

Trois zones d'emploi présentent une mortalité prématurée supérieure à la moyenne nationale : Saint-Nazaire, Châteaubriant et Vendée-Ouest. A contrario, sept zones d'emploi connaissent une situation de sous mortalité prématurée : Nantes, Angers, Choletais, Laval, Segréen-Sud-Mayenne, La Roche-sur-Yon et Vendée Est.

Parmi les Ligériens âgés de 25-29 ans, les décès masculins sont 3,6 fois plus nombreux que les décès féminins.

La proportion de personnes protégées par le régime général est moins importante qu'au plan national : respectivement 84 % et 87 % au 31 décembre 2006. La part du régime agricole est de 9 % de la population régionale contre 6 % au plan national. 37 000 Ligériens sont couverts par la CMU de base (soit 1 % de la population régionale contre 2,3 % en France).

Par ailleurs, les Pays de la Loire se situent au 2ème rang des régions ayant le plus faible taux de bénéficiaires de la CMU-C²⁷⁾ derrière la Bretagne : 4,3 % des Ligériens sont concernés contre 5,9 % en France. La Vendée et la Mayenne ont le plus faible taux de bénéficiaires dans la région (respectivement 3 % et 3,7 %), contre 5,5 % en Sarthe.

Ces écarts sont particulièrement marqués pour les personnes vivant dans la rue dont l'espérance de vie est d'environ 45 ans. Au sein de cette population, près d'un tiers de ces personnes présentent un trouble psychiatrique sévère et les situations de risque suicidaire, de dépendance à l'alcool et au cannabis sont fréquentes.

²⁷ CMU-C : dispositif qui permet aux personnes à faible revenu de disposer d'une couverture complémentaire

5.2. L'accès à la santé de premier recours sur le territoire

Dans les 20 prochaines années, il faudra, d'une part, répondre aux besoins de santé croissants de la population en lien avec le vieillissement et la prise en charge des maladies chroniques, d'autre part, il s'agira de maintenir des conditions favorables à l'installation de nouveaux professionnels de santé sur le territoire pour assurer le renouvellement des générations de praticiens qui partent en retraite.

Dans ce contexte, le Projet Régional de santé élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) met l'accent sur le renforcement et la diversification des services de santé de premier recours :

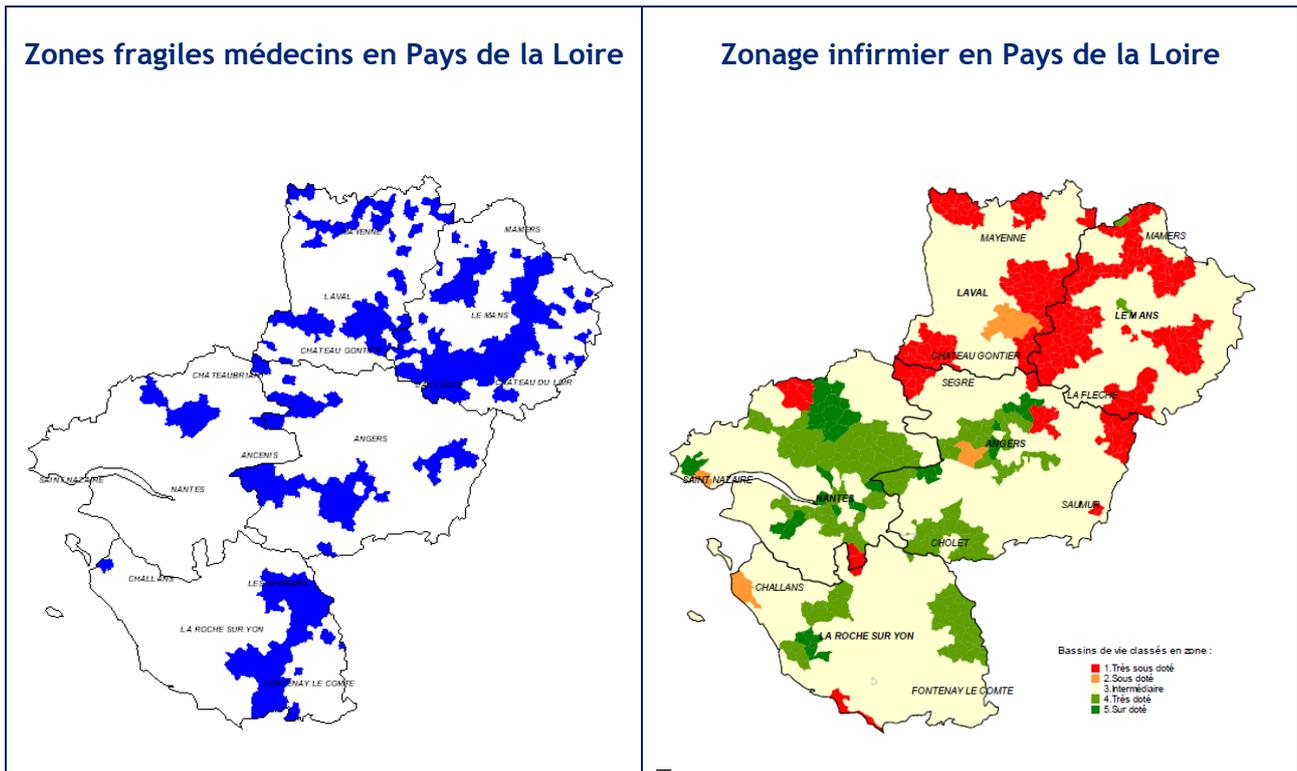
- accompagner les regroupements des professionnels de santé autour d'un projet de santé à l'échelle d'un territoire pertinent de premier recours,
- développer des équipes et des structures d'appui en adaptation, réadaptation, réinsertion, pour les professionnels de santé de premier recours,
- assurer une permanence des soins ambulatoires adaptée pour les cinq territoires de santé (correspondant aux départements),
- assurer l'accès de tout nouveau patient à un médecin traitant et/ou un chirurgien-dentiste et organiser la continuité des soins,
- assurer aux personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie un accompagnement médico-social adapté à leur besoin et évoluant selon les âges clés de la vie.

Au-delà de l'accès aux prescripteurs que sont les médecins généralistes, c'est l'ensemble de l'accès aux professionnels du premier recours qui est questionné (masseurs kinés, infirmières...), en zones rurales particulièrement. Cette question est largement abordée par les professionnels, la Région, les collectivités locales et l'ARS afin d'identifier notamment des coopérations et mutualisations possibles entre territoires proches.

C'est l'un des aspects qui est abordé dans la mise en place des Contrats Locaux de Santé, dont la finalité rejoint à la fois les problématiques d'organisation de l'offre en santé, mais aussi des actions de santé communautaires (prévention/promotion de la santé...) et également les aspects de coordination entre acteurs (institutionnels, sanitaires, médicosociaux et sociaux). Ils devront également prendre en compte les problématiques qui peuvent se poser spécifiquement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les démarches déjà en œuvre dans le cadre des Ateliers Santé Ville.

L'installation de professionnels de santé en exercice regroupé permet des organisations plus souples et plus efficaces. Le Plan national de développement des maisons de santé pluriprofessionnelles en milieu rural doit permettre le financement de 19 projets en Pays de la Loire sur la période 2010-2013. A ce jour, 17 projets ont d'ores et déjà été labellisés. Une dizaine de maisons de santé sont d'ores et déjà ouvertes dans la région et une cinquantaine de projets sont en cours d'accompagnement : l'ARS soutient les initiatives locales par un appui méthodologique. Des moyens financiers importants de l'Etat, de la Région et des autres collectivités territoriales sont mobilisés autour de cet enjeu. La Région a cofinancé plus d'une trentaine de maisons de santé sur le territoire.

Enfin, pour favoriser une meilleure répartition des médecins et infirmières dans certains territoires en tension, et au titre de la révision du cadre conventionnel national, deux zonages ont été publiés par arrêté en mai dernier permettant essentiellement de dispenser des mesures financières individuelles attribuées par l'assurance maladie.



Source : ARS Pays de la Loire 2012

5.3. Le recours aux soins spécialisés

La concentration de services spécialisés de plus en plus pointus autour des plateaux techniques des établissements de santé les éloigne de la population qui ne vit pas dans les grandes villes. L'accessibilité du second recours doit s'organiser sur la base de protocoles conçus avec les services de premier recours en concertation avec les équipes spécialisées.

En milieu rural, l'avis spécialisé pourra être assuré en proximité des habitants grâce à des structures du premier recours qui seront en mesure de déployer le potentiel de la télémédecine, via un accompagnement spécifique indispensable de leur organisation et de leur personnel.

Les services spécialisés dans des centres hospitaliers de taille moyenne pourront établir des protocoles entre établissements leur permettant de bénéficier d'avis à distance, voire de recourir à la télémédecine d'intervention. Dans les maternités de niveau 1, des investissements dans des programmes de formation reposant sur la simulation pourraient s'avérer efficaces pour être en mesure de faire face aux situations d'urgence.

La coordination des parcours, notamment des personnes fragilisées telles que les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes souffrant de maladies chroniques, est une priorité majeure. Elle permet d'une part, une optimisation du recours aux spécialistes dont la démographie pour certaines compétences clés est également en difficulté dans certains territoires et, d'autre part, le recours à des plates-formes de services médicosociaux de proximité pour éviter des hospitalisations aujourd'hui nécessaires par manque d'accompagnement médicosocial approprié.

Pour les personnes handicapées en établissement, des réflexions doivent être menées autour de solutions innovantes de déploiement de l'hospitalisation à domicile, afin de lever les barrières juridiques, administratives et financières, et permettre une meilleure prise en charge.

Enfin il faut se préparer à être en capacité d'accompagner l'accroissement de la médecine ambulatoire et des séjours hospitaliers de plus en plus courts, par des interventions coordonnées et adaptées au domicile social (en structure ou privé) des patients.

5.4. L'accès à la prévention et aux soins

Les thématiques plus particulièrement prégnantes identifiées au moment de l'élaboration du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS), en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et des collectivités territoriales, sont la nutrition, les conduites addictives, la santé mentale, la souffrance psychique et la santé sexuelle. Les populations cibles prioritaires de ces orientations sont les jeunes en errance (usagers de drogues, mineurs délinquants...), les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, les personnes en situation de grande exclusion, les gens du voyage les plus en difficulté, les personnes immigrées notamment vieillissantes, les détenus, les publics recourant à l'aide alimentaire, les personnes handicapées psychiques vieillissantes...

6. La qualité de vie et l'inclusion sociale des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap

6.1. L'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie

En corollaire de la forte croissance à venir du nombre de personnes âgées dans la région, les plus de 80 ans devrait augmenter de plus de 100 000 personnes soit plus de 50 %. L'accroissement du nombre de personnes de plus de 80 ans serait continu jusqu'en 2020 (+32 000 entre 2010 et 2015, moitié moins entre 2015 et 2020), puis un palier plus stable pourrait être observé dans la région avant une nouvelle forte augmentation à partir de 2025 (+60 000 entre 2025 et 2030 due aux générations du baby boom).

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'accompagnement des personnes face à la perte d'autonomie est une préoccupation centrale. À l'instar des autres régions françaises, les Pays de la Loire connaîtront une forte augmentation, de l'ordre de 33 000 personnes âgées dépendantes d'ici 2030.

Ce mouvement devrait être accentué en Loire-Atlantique et en Vendée, en particulier le long du littoral, lorsque les retraités qui migrent actuellement arriveront aux âges élevés, mais aussi dans les zones rurales périphériques de la région. Aujourd'hui, la région dispose du plus fort taux d'équipement en lits médicalisés. En dépit de cette spécificité, le challenge à relever s'avère conséquent : le vieillissement de la population dépendante pourrait se traduire par une augmentation du nombre de personnes touchées par la dépendance sévère et s'accompagner d'un vieillissement des aidants familiaux. Face à ce défi, l'enjeu d'organisation au sein des territoires sera d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie à domicile, ce qui permettra aux établissements de privilégier l'accueil des personnes les plus dépendantes.

La démarche régionale tend à promouvoir une adéquation entre les services accessibles dans les bassins de vie et les attentes et les besoins des personnes. Elle vise à :

- soutenir le développement de lieux de vie collectifs (LVC) afin de :
 - favoriser la vie sociale et le bien-être des personnes retraitées,
 - développer des modes d'accueil intermédiaires entre le domicile et l'hébergement collectif en institution,
 - offrir un hébergement collectif de qualité en aidant les structures à développer un cadre de vie permettant aux personnes encore autonomes de vieillir dans les meilleures conditions.
- favoriser le développement d'Actions Gérontologiques d'Initiative Locale (AGIL), pour améliorer la qualité de vie à domicile des personnes retraitées en diversifiant les services offerts dans les bassins de vie et en soutenant des projets favorisant la prévention sociale des risques de perte d'autonomie.

La stratégie régionale dans le champ de l'action gérontologique ou gériatrique a une dimension partenariale importante, à travers plus particulièrement :

- le partenariat avec les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)
Les CLIC mènent des actions de prévention, et conduisent des interventions sociales collectives ou individualisées sur l'ensemble du territoire régional en matière d'information et de conseil aux personnes âgées, à leurs familles, et à leurs aidants familiaux, d'assistance aux démarches d'accès aux aides et aux prestations sociales, de recensement des besoins, voire de mise en œuvre d'observatoires gérontologiques locaux,

- la mise en place des partenariats régionaux et locaux favorisant un développement social sur les bassins de vie

Ces partenariats sont mis en place pour favoriser un développement social local solidaire entre les personnes âgées elles-mêmes, mais aussi entre les générations, intégrant les attentes et besoins des personnes retraitées. La concertation et la coopération entre la CARSAT et les 5 Conseils Généraux de la région sont privilégiées afin de développer des offres de services adaptées aux choix de vie des personnes âgées et promouvoir des dispositifs sociaux de solidarité ou de complémentarité entre les territoires.

Cette concertation et ces coopérations départementales sont complétées par des partenariats locaux avec les communes, et en particulier les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS).

- le soutien aux structures spécialisées pouvant contribuer utilement à la qualité de vie à domicile des personnes retraitées et à la prévention sociale des risques de perte d'autonomie.

6.2. L'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap

Garantir la meilleure autonomie possible des personnes dans leur milieu ordinaire de vie est une priorité affichée par tous les acteurs du secteur médico-social comme gage de qualité de vie. A cet effet, le déploiement de services type Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD), en lien avec la création de CLIS ou d'ULIS pour les enfants handicapés²⁸ ou de Service de Soins Infirmiers à Domicile Personnes Handicapées (SSIAD-PH) et de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), pour les adultes handicapés s'avère indispensable.

La région est aujourd'hui inégalement pourvue en structures d'accueil et de services d'accompagnement des personnes en situation de handicap. C'est pourquoi le Projet Régional de Santé fait apparaître la nécessité de travailler à un rééquilibrage de l'offre afin de réduire les disparités territoriales au travers des priorités retenues dans le Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ainsi que dans les schémas départementaux médico-sociaux.

Au-delà du développement équilibré des services, et afin de trouver une meilleure adéquation des places aux besoins des personnes, des transformations de l'offre sont en cours, notamment pour résoudre les problématiques majeures d'inadéquations de prise en charge. Dans ce cadre, des plates-formes d'insertion socioprofessionnelles expérimentales devraient permettre d'accompagner la sortie des jeunes majeurs en situation d'amendements Creton (à savoir le maintien temporaire de jeunes adultes de plus de 20 ans en établissements d'éducation spéciale dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes) dans les établissements pour enfants.

²⁸ cf. axe 10

7. L'accès et la défense des droits au profit des publics fragilisés

7.1. Les centres départementaux de l'accès au droit (CDAD)

La loi du 10 juillet 1991, réformée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits, prévoit l'institution dans chaque département d'un Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD). Il a pour missions de :

- recenser les besoins en matière d'accès au droit,
- dresser et diffuser un inventaire des actions menées en matière d'accès au droit,
- définir et coordonner une politique départementale de l'accès au droit en partenariat avec les acteurs locaux concernés,
- participer au financement de projets en faveur de l'accès au droit (PAD), dont l'objet est d'apporter une première information juridique.

Chaque CDAD favorise la réorientation des personnes vers les structures compétentes en fonction de leur situation et soutient financièrement (via des fonds du Ministère de la Justice notamment) des associations d'aides aux victimes ou toute structure permettant l'accueil gratuit des personnes afin de rendre le droit accessible à tous.

A ce titre, certains CDAD peuvent développer des points d'accès au droit (PAD) comme le CDAD de Loire-Atlantique (à Saint Nazaire, Nantes - Nantes Nord et centre pénitencier - et à Ancenis). L'objectif des PAD est d'apporter une première information juridique (par des professionnels du droit) aux habitants des quartiers dans lesquels ils sont installés. Or, il s'avère qu'en Loire-Atlantique, par exemple, 45 % d'habitants des quartiers seulement utilisent les services des PAD. A ce jour, le CDAD 44 réfléchit à d'autres modalités de travail pour approcher les habitants afin de leur rendre accessible le droit, par exemple par informations et sensibilisations auprès des professionnels travaillant dans les quartiers.

Par ailleurs, il n'existe plus de regroupement des CDAD au niveau régional, les 5 structures étant rattachées à trois Cours d'appel réparties sur trois régions administratives (Bretagne - Poitou Charentes - Pays de la Loire). La mise en place d'une coordination régionale permettrait de renforcer l'accès au droit sur le territoire ligérien.

7.2. Les maisons de la justice et du droit (MJD)

Les MJD sont des institutions judiciaires financées par le Ministère de la Justice. Elles sont créées par des conventions multi partenariales et sont administrées par un greffier, sous le contrôle des Présidents et Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance (TGI).

Elles ont trois types de missions :

- permettre l'accès au droit, via des permanences gratuites de professionnels du droit,
- favoriser la résolution amiable des conflits, via des permanences du conciliateur de justice,
- développer des alternatives aux poursuites judiciaires (actions coordonnées par le Procureur de la République du type médiation pénale, rappels de la loi, médiation et réparation...).

Dans la région, les départements de la Vendée et de la Mayenne ne disposent pas de MJD.

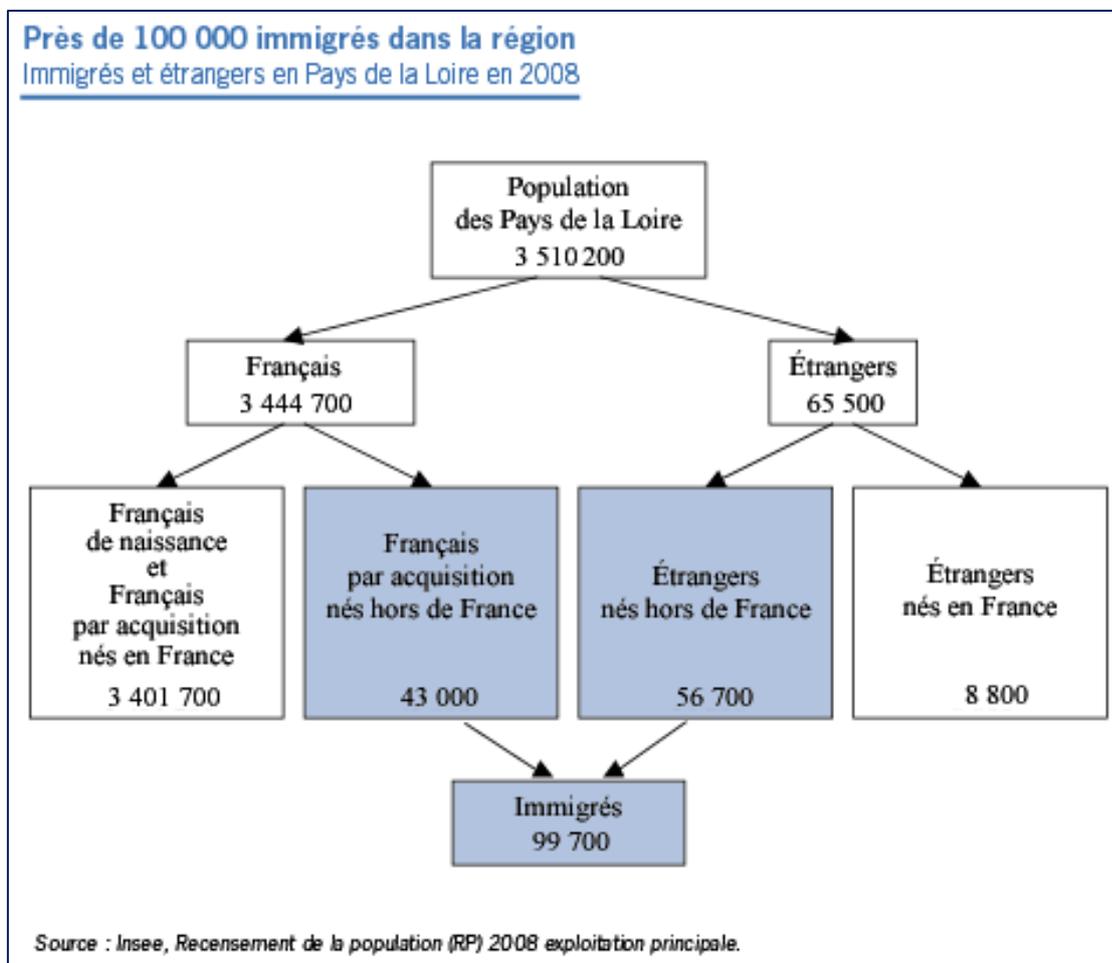
Au-delà de la logique d'accès au Droit « de proximité », partagée par les CDAD, les MJD permettent également de « désengorger » les tribunaux, en facilitant le règlement de conflits quotidiens.

7.3. Les bureaux d'aide aux victimes (BAV)

Le décret paru le 7 mai 2012 induit la généralisation d'un BAV dans tous les TGI. Les BAV ont pour mission d'informer les victimes et de répondre aux difficultés qu'elles sont susceptibles de rencontrer tout au long de la procédure pénale, notamment à l'occasion de la comparution immédiate. Les BAV renseignent les victimes dans leurs démarches et les informent sur l'état d'avancement de la procédure (plainte en cours d'examen par le Procureur de la République, plainte faisant l'objet d'une enquête de police judiciaire, juridiction de jugement saisie, date de l'audience, contenu du jugement rendu...).

8. L'intégration des populations immigrées

En 2008, les Pays de la Loire comptent près de 100 000 immigrés, soit 2,8 % de la population régionale. Cette proportion croît régulièrement depuis quarante ans. Pour autant, c'est l'une des plus faibles de France : la moyenne en France métropolitaine est de 8,4 %. Entre 1999 et 2008, la population immigrée a augmenté de +5,3 % en moyenne chaque année.

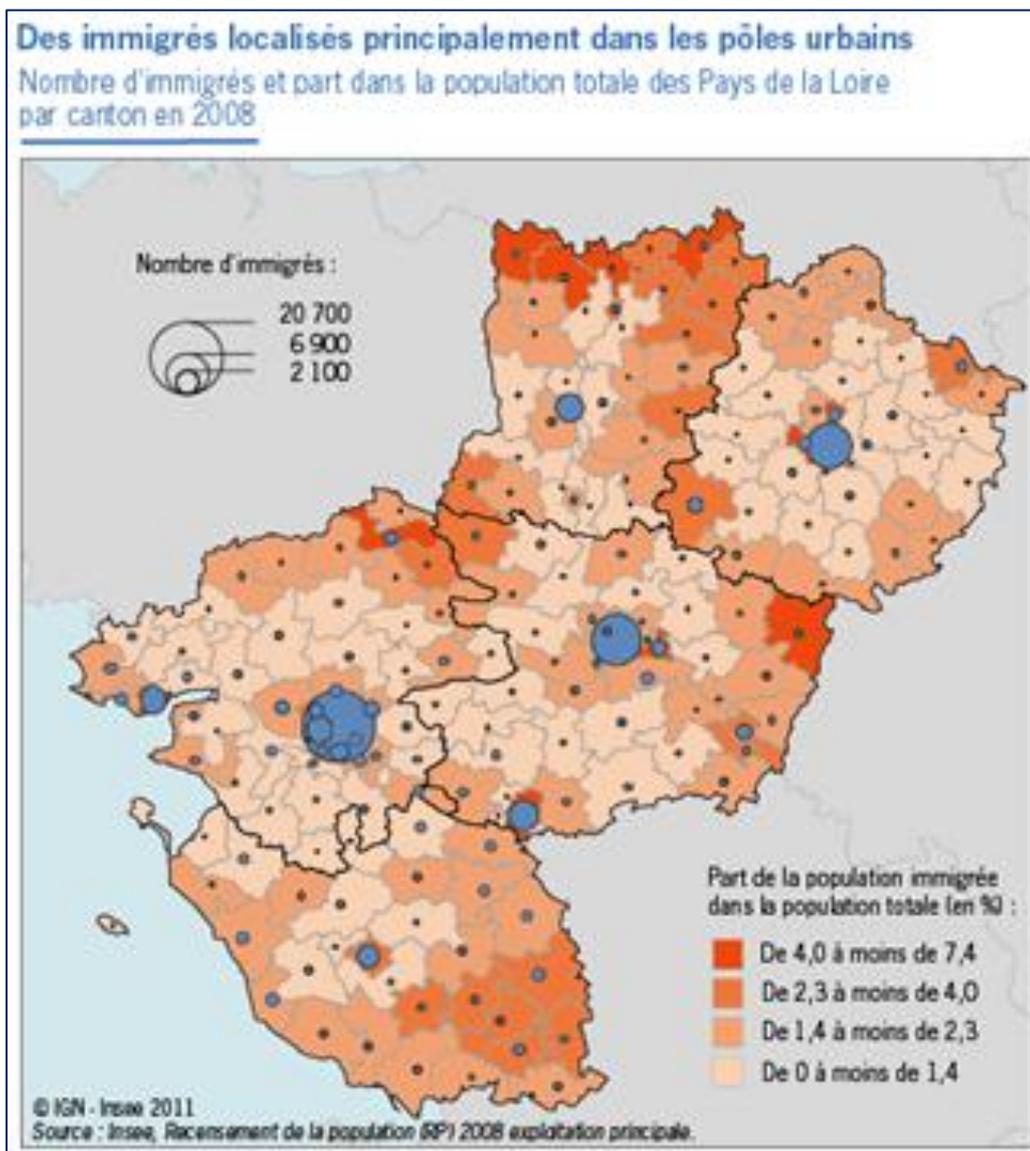


En 2008, la population immigrée des Pays de la Loire est principalement originaire d'Afrique et d'Europe. Quatre immigrés sur dix sont originaires du continent africain alors que la part des européens représente un peu plus d'un immigré sur trois. Avec 42 600 personnes, le continent africain a vu naître 43 % des personnes immigrées vivant dans la région, une part (en hausse de 5 points par rapport à 1999) semblable à celle de la France métropolitaine. Les européens représentent 35 % de la population immigrée, soit 9 points de moins qu'en 1999.

63 % des personnes immigrées de la région appartiennent à la classe d'âge des 20 à 55 ans contre 46 % pour l'ensemble de la population régionale. Cette surreprésentation des personnes en âge de travailler dans la population des immigrés est un peu plus marquée qu'elle ne l'est au niveau national (60 % contre 47 %). Par ailleurs, en 2008, la région compte environ 9 000 personnes immigrées de moins de 15 ans.

Souvent d'âge actif, les personnes immigrées résident très majoritairement dans les grands pôles urbains.

Dans la région, les personnes immigrées résident principalement en Loire-Atlantique, dans le Maine-et-Loire et dans la Sarthe. Ces départements accueillent respectivement 42 %, 24 % et 15 % de la population immigrée des Pays de la Loire, essentiellement dans les pôles urbains et leur périphérie. Les communes de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet et Le Mans regroupent ainsi à elles cinq 45 % de la population immigrée de la région, dont plus de la moitié sont originaires du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne.



En Mayenne et en Vendée, départements plus ruraux, les personnes immigrées sont pour l'essentiel originaires d'Europe, soit respectivement 50 % et 56 % de la population immigrée de ces deux départements. En particulier, le nord de la Mayenne et le sud de la Vendée accueillent de nombreux natifs du Royaume-Uni. Plus de la moitié de ces derniers sont venus dans la région, s'y sont installés et y passent leur retraite.

Zoom sur...

... le Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées

Le PRIPI (Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées) est un outil de la politique publique d'intégration qui constitue, après la phase d'accueil et d'installation des nouveaux arrivants, un programme régional de référence visant à favoriser les conditions d'une intégration sociale et professionnelle durable des étrangers en situation régulière, qu'ils soient d'immigration récente ou plus ancienne.

Au niveau national, le Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration a publié, en 2011, un Atlas national des populations immigrées (PRIPI 2010-2012), préalable à l'élaboration des PRIPI, donnant des informations par région. Parmi les éléments forts de diagnostic dans les Pays de la Loire, deux points méritent d'être soulignés :

- le chômage touche beaucoup plus fortement la population immigrée (de l'ordre de 3 fois plus, pour les hommes autant que pour les femmes) que la population non immigrée,
- les parcours scolaires, les niveaux d'études et de formation demeurent très hétérogènes : 10 % de la population immigrée contre 1 % de la population régionale n'a pas été scolarisée, la proportion des diplômés de niveaux I à III est beaucoup plus élevée (17 % contre 8 %).

Pour la période 2010-2012, en concertation avec les institutions de la région (services de l'Etat, collectivités territoriales, experts et associations), le PRIPI Pays de la Loire a retenu 4 orientations stratégiques :

- inscrire les populations immigrées dans un parcours d'intégration réussi,
- agir sur les représentations pour prévenir les discriminations,
- promouvoir la citoyenneté des étrangers et le dialogue interculturel,
- développer la connaissance (diagnostic sociodémographique et état des lieux des acteurs de l'intégration) en vue d'adapter les programmes à la réalité des processus à l'œuvre sur le territoire régional.

En 2011, les actions suivantes ont été réalisées en Pays de la Loire :

- animation de groupes de travail thématiques pour décliner les fiches actions du programme,
- édition de guides d'accueil départementaux dans les 5 départements destinés aux populations reçues dans le cadre des plates-formes de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII),
- formation des professionnels à l'approche interculturelle et à la lutte contre les discriminations.

Des faiblesses des dispositifs actuels ont été identifiées :

- une offre de formation linguistique insuffisante concernant notamment l'apprentissage du français à l'écrit, condition essentielle pour l'accès à l'emploi,
- l'accès au logement.

Pour 2012, des actions sont intervenues dans les domaines suivants :

- la formation linguistique avec la mise en place d'une concertation spécifique concernant les dispositifs d'apprentissage de la langue française à visée professionnelle avec l'OFII, la DIRECCTE, Pôle Emploi, le Conseil régional, les villes partenaires du PRIPI et les principales associations,
- l'éducation avec :
 - la réalisation d'un état des lieux régional sur les dispositifs d'accueil des élèves allophones,
 - l'extension de l'appel à projets du dispositif "Ouvrir l'école aux parents" aux établissements des autres départements de la région,
- le vieillissement des personnes immigrées : il s'agit de participer à la sensibilisation, à la formation et à la mise en réseau des acteurs de la santé, du social, du logement concernant les populations immigrées vieillissantes avec l'appui du centre de ressources Résovilles,
- la formation des professionnels à l'approche interculturelle et à la lutte contre les discriminations permettant d'appréhender les représentations des différences culturelles, supposées ou réelles, qui engendrent la stigmatisation et la survalorisation de la « différence ».

9. Les risques de pauvreté précarité au regard des différences Hommes/Femmes²⁹

En Pays de la Loire, les femmes sont un peu plus souvent touchées par la pauvreté que les hommes. Elles représentent la majorité des parents isolés au sein des familles monoparentales, les plus concernées par la pauvreté. Elles sont plus souvent seules en charge d'enfants et représentent la quasi-totalité des bénéficiaires de l'allocation de parent isolé. Du fait de niveaux de retraite plus faibles, elles sont aussi largement majoritaires parmi les bénéficiaires du minimum vieillesse.

Pour leur part, les hommes bénéficient plus souvent de minima sociaux pour des raisons de santé. Avant 55 ans, ils sont notamment plus nombreux à bénéficier de l'allocation d'adulte handicapé. Autant d'hommes que de femmes touchent le revenu minimum d'insertion, mais si les hommes sans conjoint bénéficiaires vivent presque toujours sans enfant, une femme allocataire sans conjoint sur deux a au moins un enfant à charge.

Pourtant, dans la région, la pauvreté touche moins qu'ailleurs les familles monoparentales mais plus les retraités, en lien notamment avec les faibles pensions des retraités anciennement exploitants agricoles de la région.

Dans les Pays de la Loire, les femmes immigrées sont très peu nombreuses à l'aune de la moyenne nationale: moins de 3 % de la population féminine. Leurs situations sont très diverses selon leur pays d'origine. Celle des femmes immigrées européennes diffère peu de celle des non immigrées. Mais les femmes immigrées non européennes rencontrent des difficultés particulières. Ainsi leur taux de chômage est très élevé, 42 %, soit le double de celui des femmes immigrées européennes. Elles occupent souvent des emplois peu qualifiés.

Zoom sur...

... la conciliation vie familiale/vie professionnelle

La fécondité des femmes de la région ne faiblit pas : les Pays de la Loire sont ainsi à la première place des régions métropolitaines pour l'indice conjoncturel de fécondité des femmes entre 25 et 34 ans depuis 2003.

La conciliation vie familiale/vie professionnelle concerne plus largement les femmes³⁰. L'éducation des enfants et le travail domestique reposent en effet largement sur elles : elles y passent encore deux fois plus de temps que les hommes. Même si leur durée de travail et leur temps de trajet pour s'y rendre est en moyenne plus faible que pour les hommes, les femmes salariées ont chaque jour de la semaine une demi-heure de temps libre en moins et quatre heures de moins au total chaque week-end. De plus, nombre d'entre elles élèvent seules leurs enfants.

²⁹ Source : INSEE, Dossier, n° 28, Femmes en Pays de la Loire Regards sur la parité, mars 2008

³⁰ Voir notamment, INSEE, Etudes, n° 67, *Des avancées vers l'égalité entre les hommes et les femmes dans les Pays de la Loire*, mars 2008

Différentes « stratégies » sont utilisées par les femmes pour pouvoir concilier vie professionnelle et vie avec enfants : retard de l'âge à la première naissance, limitation du nombre d'enfants, interruption limitée de l'activité, horaires décalés permettant un partage avec le conjoint, recherche d'une aide extérieure rémunérée et travail à temps partiel.

Selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) sur l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans, en 2009, les Pays de la Loire figurent parmi les régions les moins bien dotées en places d'accueil collectif et familial.

En contrepartie, la région totalise en 2007, plus de 29 000 assistantes maternelles ce qui représente 9,8 % de l'effectif total en France de province et 2 % de l'emploi de l'ensemble des secteurs de la région. Les assistantes maternelles offrent de très nombreuses places d'accueil, particulièrement dans les départements de la Sarthe, de la Vendée et de la Mayenne.

ACCUEIL DES ENFANTS D'ÂGE PRESOLAIRE							
Nombre de places installées au 1er janvier 2011							
	Loire- Atlantique	Maine et Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	France métropolitaine
Accueil collectif							
Crèches collectives (parentales incluses)	1 036	844	368	106	380	2 734	86 450
Haltes-garderies	840	745	196	318	129	2 228	32 064
Multi-accueil	3 692	1 120	145	564	770	6 291	166 534
Taux d'équipement en accueil collectif (1)	111	88	61	48	56	83	122
Accueil familial : Enfants inscrits							
	795	598	68	468	110	2 039	63 785
Salariés employés par des particuliers (2ème trimestre 2009)							
Assistants maternelles agréées	10 062	5 968	2 382	4 679	5 201	28 292	290 209
Garde d'enfants à domicile	2 010	839	199	366	442	3 856	71 736

Source : Drees, Conseils Généraux, IRCEM
(1) Taux d'équipement pour 1000 enfants nés au cours des 3 dernières années

Ainsi les femmes de la région recourent massivement aux assistantes maternelles et scolarisent aussi plus souvent leurs enfants dès l'âge de deux ans. Selon les territoires, l'offre de services d'accueil d'enfants n'apparaît pas toujours suffisamment souple ou diversifiée pour faire face à toutes les situations d'emplois (travail de nuit, horaires décalés). Les systèmes de gardes à domicile restent assez onéreux et certaines femmes avec plusieurs enfants choisissent plutôt de s'arrêter ou de diminuer leur activité.

10. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces

Aspects généraux

- Région sensiblement moins touchée par la pauvreté que d'autres ;
- Région française la moins inégalitaire en termes de niveaux de vie ;
- Tissu associatif dense.

Alimentation

- Industries alimentaires locales importantes.

Santé et médico-social

- Importants plateaux techniques (CHU) ;
- Réseau de l'ESS dense et reconnu ;
- Consensus des acteurs institutionnels (collectivités, DRJSCS, ARS) sur les orientations du médico-social.

Logement

- Outils de développement de l'offre de logements (dont instruments fonciers, cofinancements, mobilisation de contingent préfectoral, lutte contre la précarité énergétique).

Insertion

- Réseau de l'IAE important et performant.

Forces

Aspects généraux

- Développement de l'innovation sociale (dont micro-crédit).

Alimentation

- Meilleure mobilisation de la filière alimentaire (et sous-filières viande, produits de la mer).

Santé et médico-social

- Développement d'emplois non délocalisables en matière de services à la population, particulièrement dans le champ social et médico-social ;
- Développement de la télémédecine ;
- Développement des maisons de santé ;
- Créations d'emplois liés à l'accompagnement de la dépendance ;
- Renforcement de la capacité de gestion des associations et organismes de l'ESS.

Logement

- Développement d'actions en faveur des Roms (notamment dans le domaine du logement) ;
- Développement des actions en faveur des gens du voyage (notamment dans le domaine de l'accueil).

Populations immigrées

- Développement des compétences clés.

Quartiers urbains prioritaires

- Actions réalisables au titre des conventions de sortie de l'ANRU 1.

Opportunités

Aspects généraux

- Précarité plus marquée dans certaines zones rurales ;
- Pauvreté plus importante des retraités (issus de l'agriculture) ;
- Augmentation de la population des bénéficiaires du RSA ;
- Risque de précarité et pauvreté supérieur pour les femmes ;
- Faiblesse de la qualification des jeunes ;
- Précarité des travailleurs saisonniers (sur le littoral, dans l'agriculture), notamment en termes de logement.

Populations immigrées

- Populations immigrées plus éloignées de l'emploi.

Faiblesses

Menaces

Alimentation

- Suppression annoncée du Programme Européen d'Aide Alimentaire (PEAD).

Santé et médico-social

- Démographie médicale (difficulté de renouvellement des médecins dans certains territoires en recul démographique) ;
- Accroissement de la dépendance et de la perte d'autonomie.

Quartiers urbains prioritaires

- Incertitude sur les dispositifs de la politique de la ville et refonte de la carte des quartiers urbains prioritaires.

Axe 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

Investir dans le capital humain en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie, c'est investir à la fois sur l'évolution du niveau de culture et de qualification professionnelle de chaque personne et sur la performance économique et la cohésion sociale d'un territoire.

Cet investissement caractérise, par sa nature et par son ampleur, le choix de développement démocratique d'une nation, d'une région qui se traduit notamment par la baisse du taux d'abandon scolaire sans diplôme (12 % en 2011 sur le plan national, il est de 10 % en Pays de la Loire) et par le niveau de formation des jeunes générations (en 2007, 42 % en France sont diplômés de l'enseignement supérieur, ils sont 43,1 % en Pays de la Loire, ils étaient 44,2 % en 2010)

Ce choix repose à la fois sur les atouts de l'appareil de formation et sur la nécessité encore d'engager quelques améliorations en Pays de la Loire.

L'absence ou l'insuffisance de qualification professionnelle constitue un frein majeur à l'insertion dans l'emploi : ainsi plus de 60% des jeunes inscrits à Pôle Emploi sont d'un niveau de qualifications V et infra V. Le même constat est fait pour les seniors où près de 30% sont des ouvriers ou employés non qualifiés. Presque 50% des jeunes non-diplômés sont toujours demandeurs d'emploi trois ans après leur sortie du système scolaire.

La stratégie Europe 2020 fixe comme objectif d'améliorer les niveaux d'éducation, en particulier en s'attachant à réduire le taux de décrochage scolaire à moins de 10% et en portant à au moins 40% la proportion de personnes âgées de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou atteint un niveau d'études équivalent.

Le Ministère de l'Education nationale s'est fixé comme objectif la diminution par deux du nombre de jeunes décrocheurs sur les 5 prochaines années.

1. La formation tout au long de la vie, état des lieux général

1.1. Les atouts de l'appareil de formation

En Pays de la Loire, la formation est un atout et un levier puissant pour accompagner les mutations sociales, écologiques et économiques, au moins pour trois raisons.

1.1.1. L'appareil de formation est dense et diversifié

L'appareil de formation repose sur un réseau suffisamment diversifié tant en matière de contenu pédagogique que de types de structures pour répondre aux besoins.

- En 2011 :
 - 145 000 lycéens sont scolarisés dans les 112 lycées publics et 181 établissements privés (dont les Maisons Familiales Rurales),
 - 29 800 apprentis sont accueillis dans les 51 Centres de Formation des Apprentis,
 - 31 000 stagiaires de formation professionnelle ou bénéficiaires d'actions de formation continue sont formés dans 250 organismes de formation continue,
 - près de 115 000 étudiants en enseignement supérieur et 7500 étudiants et élèves étudient dans les formations agréées du secteur sanitaire et social.
- Le dualisme privé-public (2ème région de France pour le poids du privé), la place très importante de l'apprentissage (1ère région de France en nombre d'apprentis parmi les actifs de 18 à 26 ans), un nombre de stagiaires de la formation continue en augmentation de plus de 11 % entre 2005 et 2010 et une offre de formation y compris en enseignement supérieur particulièrement riche, font des Pays de la Loire une région de « référence ».

1.1.2. Les performances de cet appareil sont bonnes

Les jeunes Ligériens sont de plus en plus diplômés : 6 sur 10 de moins de 30 ans ayant terminé leurs études ont un diplôme au moins équivalent au baccalauréat. Ils étaient moins de la moitié en 1999.

La région occupe une place privilégiée s'agissant des jeunes diplômés issus des filières courtes professionnelles de niveau IV (bac professionnel, technologique et brevet professionnel) et de niveau III (DUT, BTS). Les conditions d'insertion professionnelle des jeunes sortis de l'enseignement scolaire dans les Pays de la Loire sont meilleures qu'au niveau national. Ils connaissent à la fois des taux de chômage plus faibles et des proportions de trajectoires de stabilisation avec un emploi à durée indéterminée plus élevées. Ainsi, par exemple, pour les femmes, leur taux de chômage trois années après être sorties du système scolaire est de 18,8 % quand il est de 23 % en France. Seulement 11,6 % d'entre elles sont restées éloignées de l'emploi après leur sortie de formation, soit près de 8 points de moins qu'au niveau national.

Le taux de réussite aux différents baccalauréats situe depuis plusieurs années la région au 2ème ou 3ème rang national, avec une performance en 2011 de 91 % qui la situe pour la première fois au 1er rang national.

L'action territorialisée de proximité notamment pour l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans et des personnes en difficulté d'insertion est fondée sur un réseau très ancré dans le partenariat local (en priorité avec les missions locales) et sur une collaboration avec les services de l'Etat (singulièrement Pôle Emploi) et les services de la Région.

Ainsi, 55 350 jeunes sont rencontrés par les Missions locales, 2 200 personnes en insertion sont accompagnées par la Mission Générale d'Insertion de l'Académie de Nantes.

Le taux de certification des stagiaires de la formation professionnelle continue engagés dans des actions de formation qualifiante est important (91% dans le Dispositif régional de sécurisation des parcours - DRSP) et le taux de retour à l'emploi à 6 mois de la sortie de la formation est significatif (toujours dans le DRSP, il varie de 64 à 79% selon les secteurs professionnels, l'emploi occupé correspondant dans les deux tiers des cas à la formation suivie).

93% des élèves et étudiants des formations sanitaires et 86% des élèves et étudiants des formations sociales réussissent leur examen de fin de formation. Six mois après leur sortie de formation, 93 % des élèves et étudiants du secteur sanitaire et 83% de ceux du secteur social sont en emploi (respectivement 2.5% et 5% sont en poursuite de formation), avec un taux de conformité entre le diplôme suivi et la profession exercée de 97% pour les métiers de la santé et de 85% dans les métiers du social.

1.1.3. La coopération Etat-Région et la pratique de la négociation

Il repose sur une culture de coopération entre l'Etat et la Région et sur une pratique de la négociation avec les différents acteurs du système éducatif et les partenaires sociaux.

Ainsi, de nombreux observateurs s'accordent à reconnaître la qualité du Contrat de projet Etat-Région 2007-2013 et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (2011-2014), qualité reconnue autant par la manière de concevoir et de mettre en œuvre que par le contenu.

Par ailleurs, les efforts croisés entre la Région, Pôle Emploi ou l'Etat ont permis d'augmenter, depuis 2005, de 8,5 % en moyenne le nombre des jeunes de moins de 26 ans et de 9,1 % le nombre des publics adultes dans les actions de formation continue. Ce développement s'accompagne d'une implication accrue de la Région qui participe de plus en plus au financement de ces formations : 52,9 % des actions de formation pour les plus de 26 ans sont prises en charge par la Région des Pays de la Loire (contre 46,1 % en moyenne).

Deux dispositifs partenariaux associant la Région, l'Etat et les partenaires sociaux ont été conclus ces dernières années : la Charte tripartite, favorisant le recours à la formation des salariés en période de crise en 2009, suivie de la Charte d'engagement pour la continuité professionnelle des salariés par le développement de la formation en Pays de la Loire, signée le 24 juin 2011. Ces Chartes ont trouvé leur concrétisation dans des conventionnements conclus entre la Région et les OPCA afin d'organiser leur action commune autour de trois objectifs stratégiques :

- favoriser la stabilité de l'emploi d'un salarié, au sein de son entreprise, en accompagnant son évolution professionnelle par l'adaptation de sa qualification,
- protéger les mobilités du salarié entre des situations d'emploi dans des entreprises différentes, et donc éviter au maximum les ruptures professionnelles,
- favoriser l'insertion durable des salariés précaires dans des emplois stables et sécurisés.

Enfin, on notera que la Région des Pays de la Loire a été la première Région à se doter d'un Schéma régional des jeunes qui complète le Schéma de l'économie et de l'emploi durable et le Schéma régional des formations sanitaires et sociales. Le Rectorat d'Académie de Nantes et la DRAAF sont également dotés respectivement de projets stratégiques : « Cap 2015 » pour l'Académie de Nantes, le « Schéma régional de l'enseignement agricole » pour la DRAAF.

1.2. Des fragilités sont toutefois identifiées

Si globalement, tout système de formation confondu, le nombre de formés est proportionnel au nombre d'emplois sur chaque territoire, il existe cependant un décalage entre zones urbaines et zones rurales, particulièrement en ce qui concerne la Sarthe-nord, la Mayenne-nord et le Segréen. En formation initiale, l'éventail des choix possibles peut varier du simple au double selon le lieu de résidence (Nord Sarthe et Segréen, choix plutôt limités *a contrario* des agglomérations de Nantes, le Mans et Angers où l'offre est très riche).

L'offre de formation relevant du secteur privé, notamment des lycées hors grandes agglomérations, débouche sur un nombre important de Brevets de Techniciens Supérieurs (BTS), souvent prolongés dans le cadre d'une licence professionnelle. Une fraction importante des élèves de milieux ruraux s'inscrit ainsi dans ces parcours de proximité et n'envisage pas, ou trop tard, un parcours allant vers bac+5, d'autant plus que l'apport d'un tel niveau de formation ne devient souvent réellement perceptible qu'après 5 à 10 années de carrière professionnelle.

L'articulation entre demande de formation (initiale et continue) et offres d'emploi n'est pas toujours adaptée, on constate notamment :

- des difficultés à recruter en formation alors même qu'il y a des emplois, par exemple dans le domaine de la production et de la mécanique industrielle ;
- trop de demandes de formation, par exemple dans les métiers des services à la personne, dans les métiers de la communication, les métiers artistiques et du spectacle, notamment au regard de la structuration actuelle de ces secteurs d'activités sur la région ;
- des métiers peu attractifs pourtant porteurs d'emplois, par exemple dans le nettoyage, le gros œuvre, le secteur des industries agro-alimentaires, de la métallurgie...

D'autre part, des besoins de renouvellement liés à la pyramide des âges et à l'évolution des emplois sont identifiés. Ils concernent principalement la banque, l'industrie agroalimentaire, la métallurgie et la mécanique, l'environnement, les travaux publics et la construction (finition du bâtiment, conduite de travaux,...), les productions végétales.

Cette adaptation de l'offre de formation est subordonnée à un processus d'information et d'orientation tout au long de la vie, qui requiert, tout en reconnaissant le travail déjà effectué par les structures et les réseaux d'accueil et d'information orientation, une évolution en termes de continuité de service, de nature et de qualité de service et enfin d'accompagnement et de professionnalisation des acteurs. C'est le sens politique de la mise en œuvre du Service Public de l'Orientation.

L'orientation facilite les évolutions jalonnant la vie professionnelle. Mais ce service d'orientation nécessite d'être structuré en fonction des évolutions suivantes :

- la nature de la demande sociale pour l'accès à la formation (l'appétit pour la formation),
- une ambition renforcée en matière d'élévation du niveau de qualification de la population active dans son ensemble et de lutte contre le décrochage scolaire et le chômage des jeunes,
- la prise en compte du monde du travail qui fait de l'orientation un élément clé dans la construction du parcours professionnel tout au long de la vie (moindre stabilité des emplois, multiplication des ruptures professionnelles, exigence accrue de compétences,...).

Les démarches d'individualisation et de modularisation des formations répondent pour partie à la diversité des besoins des Ligériens.

Certains publics sont fragilisés face à l'insertion (en particulier les moins qualifiés, les jeunes en recherche d'une qualification et d'une première insertion dans l'emploi, les personnes en reconversion et notamment les seniors et les femmes) et requièrent un accompagnement plus personnalisé.

Parmi les actifs employés, ces publics fragiles sont les salariés les moins qualifiés ou dont la qualification est obsolète, ceux qui ne disposent pas des compétences de base ou qui sont en situation d'illettrisme qui ont besoin de sécuriser, par la formation, leur parcours professionnel.

Dès le premier degré, cette vigilance est de mise car les racines du décrochage s'établissent le plus souvent dans des difficultés scolaires précoces. Un groupe Académique « maîtrise du langage » œuvre avec les équipes pédagogiques en ce sens.

L'accès aux diplômes et aux titres professionnels délivrés par l'Etat dans le cadre de la formation continue et de la validation des acquis de l'expérience (VAE) s'adresse particulièrement aux personnes entrées dans la vie active sans avoir obtenu de qualification reconnue au cours de leur formation initiale. Ces opportunités de qualification sont encore insuffisamment connues des publics et soutenues.

2. L'apprentissage : un dynamisme à conforter

Le système éducatif ligérien est marqué par une offre de formation en apprentissage solide et diversifiée, qui contribue à la forte intensité de la scolarisation dans la région (un des taux de scolarisation des 16-19 ans les plus élevés), à l'élévation du niveau de formation général et à la situation moins défavorable qu'au niveau national en matière de chômage des jeunes. Au 31 novembre 2012, environ 30 000 jeunes étaient en situation d'apprentissage (pré-apprentissage inclus) dans la région. En 2010, les Pays de la Loire étaient la quatrième région totalisant le plus grand nombre d'entrées en apprentissage après l'Ile de France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Parmi les spécificités ou les évolutions de l'apprentissage dans la région, on peut noter les points suivants :

- une progression récente du développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (16,3% des apprentis en 2009 préparent un diplôme de niveau III et plus),
- des contrats demeurant majoritairement conclus par des hommes (71.2 %), et ce, dans une proportion plus forte qu'au niveau national (67,6 %),
- un âge des apprentis à l'entrée dans le contrat moins élevé en Pays de la Loire qu'au niveau national.

La part des apprentis de 18 ans ou moins est de près de 70 % en Pays de la Loire, contre 57 % au niveau France entière. Les jeunes de 22 ans et plus sont deux fois plus représentés au niveau national que dans la région (13,5 % contre 6 % en région). Cette « jeunesse » relative des apprentis en Pays de la Loire s'explique clairement par le niveau de formation des jeunes à l'entrée plus faible qu'en moyenne nationale et le souhait de maintenir des formations en niveau IV et V, pour répondre aux besoins de consolidation de l'industrie ligérienne. A l'entrée dans le contrat, un peu plus de 77 % des jeunes avaient au plus le niveau CAP-BEP en Pays de la Loire, contre 67 % au niveau France entière,

- un maintien à un bon niveau de plusieurs indicateurs de résultats qualitatifs.
Le taux de réussite aux examens professionnels des apprentis dans la région est ainsi supérieur à 80 % (à 80,7 % en 2010, en hausse par rapport à 2009). En 2010, le taux de rupture s'élève globalement à 9,9 %, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale. Le taux d'insertion des apprentis dans la vie active s'élève à plus de 70 %, ce qui confirme l'intérêt de ce dispositif en matière d'insertion pour les jeunes. Ce ratio rapporte le nombre d'ex-apprentis en emploi, 7 mois après leur sortie de formation (les jeunes en poursuite d'étude sont exclus des calculs).

En matière notamment de lutte contre les ruptures de contrats, d'accompagnement des CFA auprès des apprentis, des progrès sont encore possibles, afin de réduire les écarts entre filières professionnelles ou entre CFA. Ainsi, le taux de rupture de contrats reste supérieur à 13 % pour les formations de niveau V et a progressé de près de 2 points entre 2010 et 2011. En matière de professionnalisation, la part des maîtres d'apprentissage ayant assisté en 2011 aux réunions d'information et aux formations organisées est très variable selon les CFA et s'échelonne de 5 % à 71 % en fonction des structures.

Cette action est d'autant plus importante que de récentes études³¹ montrent que la qualité de l'insertion des apprentis est tout autant annihilée que celles des jeunes scolaires lorsque le diplôme n'est pas obtenu.

3. La lutte contre le décrochage scolaire

La diminution des effectifs en second cycle du secondaire (lycées généraux, technologiques et professionnels) est maintenant terminée et la courbe va maintenant connaître une évolution contraire avec un rythme beaucoup plus soutenu, que connaissent d'ores et déjà les collèves, et ce pour deux raisons : l'évolution démographique structurelle et l'attractivité de la région.

Même si le nombre de jeunes sortant avant l'obtention du diplôme est peu élevé et proportionnellement moins important que la moyenne nationale³², la situation de ces 5 000 jeunes par an est préoccupante car elle les expose à l'exclusion sociale et à des difficultés d'insertion professionnelle plus sévères qu'il y a 10 ans compte tenu du contexte économique et de la situation de l'emploi. La résolution de cette situation requiert un repérage, un suivi et un accompagnement et une remobilisation spécifiques de ces jeunes. Cette approche devrait s'effectuer en amont au sein du système éducatif dès que les premiers signes de risques de rupture apparaissent pour un lycéen ou pour un apprenti, mais aussi en aval de la sortie de la formation initiale pour une action encore plus concertée et encore plus décloisonnée entre les différents acteurs et structures compétentes, afin de répondre au mieux aux besoins de chaque jeune. L'Académie de Nantes va notamment s'investir dans cette intervention précoce avec la mise en réseau de référents insertion dans les établissements les plus concernés.

Dans les Pays de la Loire, une « convention régionale de coopération pour le suivi et la prise en charge des jeunes sans solution à l'issue des systèmes de formation initiale » a été signée conjointement, le 22 décembre 2009, par le Préfet de région, le Recteur de l'Académie de Nantes, le Président du Conseil régional, le Directeur régional de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, le Directeur régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, le Président de l'association régionale des Missions Locales et le Directeur régional de Pôle Emploi.

Seize Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) sont maintenant déployées sur l'ensemble du territoire. Leur mise en œuvre relève de la responsabilité des préfets et leur animation est confiée à des responsables de l'Education Nationale (chefs d'établissements ou directeurs de CIO). L'organisation territoriale décloisonnée est plébiscitée par tous les acteurs qui sont ainsi dans une instance partenariale et rapprochent les problématiques des jeunes sortis des systèmes de formation initiale sans diplôme à des prises en charge possibles.

Ces seize PSAD constituent une organisation nouvelle qui doit être confortée. Les PSAD sont le lieu privilégié de l'intervention de la politique publique et notamment celle de la Région en termes de lutte contre le décrochage en mettant en place une coordination renforcée entre les différents acteurs territoriaux. Le Conseil régional a augmenté à ce titre le nombre de places au sein de ses actions de formation avec des dérogations aux délais de carence décidées en PSAD.

³¹ Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), décembre 2012.

³² Cf. Axe 8 du diagnostic.

Des Assises régionales « de la prévention du décrochage scolaire au rattachement des jeunes » se sont tenues à Angers le 31 janvier 2012, trois conclusions en ont été tirées :

- rompre avec la logique conduisant à une politique de rattachement pour préserver la cohésion sociale du fait de la « dureté de la socialisation des jeunes, du hiatus dans la transmission, d'un déficit de société éducative »,
- replacer le décrochage dans le cadre d'une politique globale de la jeunesse, d'éducation et de formation tout le long de la vie en utilisant tous les leviers de ces politiques de façon transversale,
- traiter en amont les causes de la sédimentation de la mémoire de l'échec, du risque de déclassement des plus diplômés et décloisonner les processus d'insertion professionnelle (fonction de veille des chefs d'établissements scolaires, rapprochement avec les missions locales).

Le repérage et le suivi des décrocheurs concernent l'ensemble des systèmes de formation initiale. Les actions en direction de ces publics sont de deux ordres :

- **Les actions préventives**

Les actions de l'Education nationale interviennent au cœur des établissements, en amont du décrochage dès l'apparition des premiers signes de risques de rupture. Les cellules de veille, font partie des outils de prévention lorsqu'elles proposent des actions spécifiques adaptées aux difficultés rencontrées. Les parcours individualisés proposés dans le cadre de la Mission Générale d'Insertion (MGI) concourent à prévenir les abandons précoces de formation. Plus de 200 parcours sont ainsi structurés avec presque 70% de poursuite de formation. Par ailleurs, le Conseil régional s'allie à ces parcours personnalisés en mettant à disposition son offre de formation continue imbriquée à la formation initiale.

De plus, le Conseil régional a lancé avant l'été 2012 un appel à projets auprès des établissements afin de les aider à mettre en place des solutions pédagogiques innovantes en faveur du « rattachement » de ces jeunes. Une seconde vague de projets suivra en février.

- **Les actions curatives de la Mission Générale d'Insertion (MGI).**

Elles viennent compléter l'action de prévention du décrochage scolaire des établissements. On distingue deux actions :

- o les actions de ré-préparation à l'examen : elles accueillent des élèves ayant échoué à l'examen (niveau V et IV) et dans l'impossibilité de le repréparer dans le cadre scolaire. Cela concerne plus de 200 jeunes par an. 60 % des jeunes de niveau V et 80 % pour les niveaux IV obtiennent leur examen,
- o les actions dites de remobilisation accueillent 1 400 jeunes avec comme objectif la poursuite de leur formation soit sous statut scolaire (50 %), soit sous statut d'apprentis (15 %). Sur ces dix dernières années, ces actions connaissent une augmentation d'effectif de plus de 60 %.

Par ailleurs, le Ministre de l'Education nationale a fixé comme objectif de multiplier par deux le nombre de retours en formation initiale, ce qui doit permettre pour notre région à plus 2 000 jeunes de poursuivre leur formation.

Ces engagements vont progressivement se structurer sur les territoires (en fonction des PSAD cités ci-dessus) et ainsi s'organiser autour d'un label Education Nationale nommé ROFE (Réseau Objectif Formation Emploi) mettant en jeu de nouvelles réponses :

- la possible mobilisation des places vacantes via une information accessible,
- le développement de structures innovantes (micro lycée, lycée deuxième chance, chantier école ...),

- l'offre combinée MGI-service civique dans le cadre d'un service civique «dit alterné »,
- le développement de la clause sociale des marchés publics de l'Académie,

A ces jeunes bénéficiaires sera proposé ainsi d'accéder à l'une de ces mesures, contractualisée dans le cadre d'un Contrat Objectif Formation Emploi.

4. L'accès à l'enseignement supérieur

Alors que le taux de réussite au bac est un des plus élevés de France, le taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur est inférieur à celui de la France métropolitaine (76 % contre 78 %). Les diplômés universitaires de Licence, Master et Doctorat sont moins nombreux qu'en France métropolitaine (11 % contre 14,5 %) et 20 % d'étudiants sortent de leur cursus de formation supérieure sans qualification. Par ailleurs, les enfants de cadres et de professions intermédiaires sont surreprésentés dans l'enseignement supérieur, tandis que les enfants d'ouvriers sont largement sous représentés : ces derniers constituent 11 % des effectifs étudiants.

Par ailleurs, du fait d'un relatif retard structurel de l'enseignement supérieur, y compris en enseignement agricole supérieur, et malgré une dynamique de rattrapage ces dernières années, la recherche en Pays de la Loire peut être qualifiée de « jeune ». Le PRES, créé à l'initiative des universités et de l'école centrale rassemble aujourd'hui tous les acteurs publics et privés.

L'évolution de l'enseignement supérieur dans la région repose notamment sur une amélioration de l'accès à cet enseignement dans une perspective de poursuite d'études Licence, Master et Doctorat dans laquelle l'apprentissage doit poursuivre son développement (près de 19 % des apprentis aujourd'hui, avec une ambition de plus de 25 % en 2015), une réduction des abandons en cours de formation en particulier en niveau L et une articulation encore renforcée à la fois avec la recherche et avec les entreprises.

Dans cette perspective, et pour atteindre, dans cette région, l'objectif fixé au niveau national de 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, il importe d'agir dans deux directions : renforcer l'accompagnement des lycéens dans leurs parcours et leurs choix d'orientation et développer la collaboration entre lycées et établissements d'enseignement supérieur.

Le PRES travaille par ailleurs sur l'articulation du monde de la recherche avec le secteur privé (notamment au travers d'un référentiel impliquant les acteurs économiques et les directeurs des écoles doctorales). Le PRES assure désormais la coordination des formations doctorales sur tout le territoire, qui drainent en moyenne près de 2 400 doctorants inscrits dans les établissements ligériens. Parmi les leviers possibles pour rapprocher les secteurs public et privé, figurent des financements prenant la forme de Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). Cependant leur nombre diminue. Ils participent au recrutement des diplômés de haut niveau. Le développement des thèses en alternance (i.e. salarié-doctorant) est une autre piste pour favoriser la formation à et par la recherche, par exemple l'accueil de doctorants dans des TPE/PME de la région, de même que le déploiement d'autres dispositifs comme le « Doctorant Conseil ».

Par ailleurs près d'un jeune sur quatre déclare occuper un emploi en même temps qu'il poursuit des études mais ce chiffre recouvre des situations très différentes : du petit boulot pour payer ses études à la formation rémunérée (apprentissage, internes en médecine par exemple).

Ainsi, parmi les étudiants actifs, 25,7 % ont un contrat d'apprentissage et 5,6 % font un stage rémunéré en entreprise contre respectivement 21,3 % et 7,2 % au niveau national. Les étudiants en contrat d'apprentissage sont en majorité titulaires d'un baccalauréat, tandis que les stagiaires rémunérés ont un diplôme universitaire du 2ème ou 3ème cycle. Les contrats d'apprentissage ont surtout été signés avec des établissements dont l'activité relève du commerce, de la réparation automobile (24,3 %) et de l'industrie manufacturière (22,8 %). Les stagiaires rémunérés en entreprises sont présents aux trois quarts dans les services.

Les autres étudiants travaillent pour financer leurs études et assurer le quotidien. Ils peuvent occuper des emplois à temps plein répartis sur l'année (surveillants, aides-éducateurs) ou des emplois à temps partiel, dans le commerce par exemple. Globalement, la moitié des étudiants actifs travaillent à temps partiel et seul un peu plus d'un sur quatre détient un contrat à durée indéterminée.

Les étudiants travaillent en grande majorité dans les services (61,1 %) principalement dans l'immobilier, la location et les services aux entreprises, l'éducation, la santé et l'action sociale. Cependant, ils y sont beaucoup moins présents qu'au niveau national (7 points de moins). Le commerce et la réparation automobile emploient également de nombreux étudiants (17,7 %). Spécificité régionale, l'industrie manufacturière est très présente dans l'emploi étudiant : 12,7 % des étudiants de la région travaillent dans l'industrie soit 3 points de plus qu'au niveau national. Les contrats d'apprentissage proposés aux jeunes dans ces secteurs à tous les niveaux d'études sont sans doute une des principales raisons de cette part plus importante.

Part des étudiants actifs selon la condition d'emploi (en %)

	Pays de la Loire	France métropolitaine
11 - En contrat d'apprentissage	25,7	21,3
12 - Placés par une agence d'intérim	2,9	2,0
13 - Emplois-jeunes, CES, contrats de qualification	7,1	7,5
14 - Stagiaires rémunérés en entreprise	5,6	7,2
15 - Autres emplois à durée limitée	27,7	28,4
16 - Emplois sans limite de durée	28,4	31,0
Non salariés	2,5	2,5
Total	100,0	100,0

Source : Insee - Recensement de la population de 2006 exploitation complémentaire au lieu de résidence

Dans ce contexte, l'offre de logement pour les étudiants est à renforcer. On constate notamment :

- moins de boursiers étudiants aux échelons les plus élevés

Les Pays de Loire se positionnent au 18ème rang des régions françaises pour le nombre de boursiers (18 344), représentant 29,3 % des effectifs étudiants (France 27,4 %). Le taux de boursiers aux échelons 5 et 6 (situation sociale la plus défavorable) est néanmoins plus faible que le taux national (23,3 %) (France 35,2 %).

- une rénovation et une densification des logements étudiants en cours

Depuis 2000, de lourds chantiers de réhabilitation du parc existant des résidences universitaires ont été engagés par le CROUS avec le soutien des collectivités (soit 36,7 M€ côté réseau des œuvres, 30,7M € de la région, 4M€ du CG44). D'ici 2013, 85 % des chambres traditionnelles de 9m² auront été rénovées (à la rentrée 2010, 75 % des chambres étaient déjà rénovées).

De même, les collectivités (y compris métropoles et villes) se sont investies dans le soutien au développement du logement étudiant. En 2010, seulement 7 % des étudiants ligériens étaient en résidence/cité U, alors que la moyenne nationale est de 10 %. Depuis 2005, 1 463 nouveaux logements ont été construits à Nantes, La Roche sur Yon et Angers.

L'effort de réhabilitation des logements CROUS (encore près de 20 % à réhabiliter) est à poursuivre et l'offre de logements étudiants à développer.

5. La scolarisation des enfants en situation de handicap

Avec plus de 10 000 enfants en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire, la région présente un bon niveau d'inclusion scolaire individuelle et collective malgré certaines disparités territoriales.

Les élèves les plus lourdement handicapés sont scolarisés dans les unités d'enseignement des établissements médico-sociaux ou de santé. En 2012, plus de 5 000 élèves sont scolarisés dans ces unités en présence des enseignants spécialisés (365 ETP).

Les jeunes en situation de handicap actuellement scolarisés sont majoritairement ceux qui souffrent de troubles intellectuels et cognitifs (47,1 %), de troubles psychiques (19 %), ou de troubles de l'apprentissage (10,8 %). Ce sont aussi pour 15,8 % d'entre eux, des jeunes porteurs de troubles moteurs ou sensoriels.

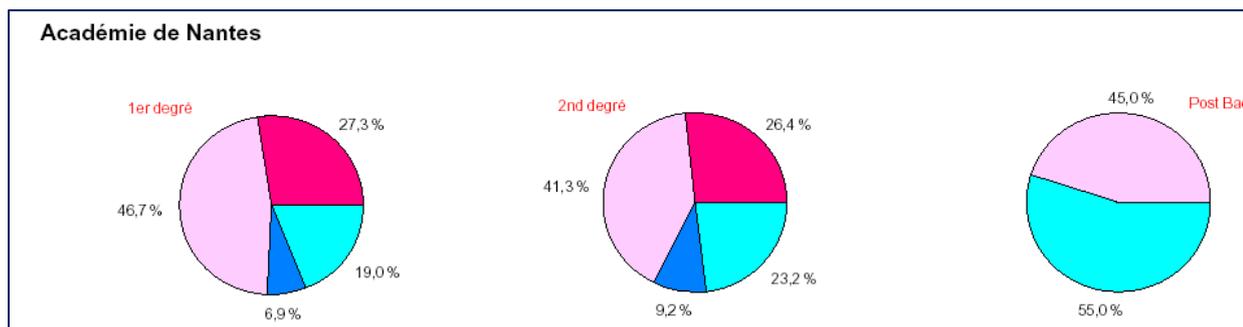
Un effort important a été réalisé depuis 5 ans en matière de moyens d'accompagnement des enfants notamment par l'augmentation des effectifs des référents scolaires et une meilleure adéquation de l'affectation des auxiliaires de vie scolaire au regard des besoins suite à une réflexion de l'Education Nationale sur les critères d'affectation. Le bon niveau d'inclusion actuel est également favorisé par le partenariat développé par les services de l'Education Nationale avec les différents acteurs (ARS, certaines MDPH).

Toutefois, des difficultés demeurent tant en termes de moyens mobilisés (places de Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile - SESSAD, nombre et formation des auxiliaires de vie scolaire, formation des enseignants) qu'en termes d'organisation (coordination des différents professionnels autour d'un même enfant, réactivité institutionnelle notamment entre enseignants-référents et Maison Départementale des Personnes Handicapées). Si l'inclusion scolaire est de bonne qualité pour les enfants souffrants de troubles sensori-moteurs, des progrès restent à réaliser pour la prise en charge des enfants présentant des troubles des apprentissages (notamment Troubles des Conduites et des Comportements - TCC, autisme, déficience mentale).

En outre, le nombre croissant des enfants sortant d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) collège, impose le développement de places d'ULIS lycée intégrant également une réflexion sur l'apprentissage et la formation professionnelle de ces jeunes.

10 212 élèves en situation de handicap ont été scolarisés en milieu ordinaire au cours de l'année scolaire 2011-2012 (pour 8 396 en 2009-2010), soit 1,49 % des élèves de l'Académie de Nantes (pour 1,25 % en 2009/2010). Le taux de scolarisation dans le premier degré reste supérieur à celui du second degré (1,7 % contre 1,2 %). On constate que ces deux taux progressent et que l'écart entre les deux se réduit.

Modalités de scolarisation en milieu ordinaire



Source : SEPP Rectorat de Nantes



- Premier degré

Le pourcentage d'élèves en situation de handicap en scolarisation individuelle dans le premier degré est passé cette année à 1 % (soit 4 215 élèves) contre 0,9 % les deux années précédentes.

En scolarisation collective, ce taux augmente légèrement (0,6 %) et ce grâce à la création de 20 Classes pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) depuis la rentrée 2009 qui ont permis d'accueillir 333 élèves supplémentaires. L'enseignement privé scolarise deux fois moins les élèves en situation de handicap en dispositif collectif que le public, cet écart étant encore plus marqué en Loire-Atlantique et en Vendée. Le nombre de CLIS en Loire-Atlantique reste faible au regard du nombre d'élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré.

- Deuxième degré

Le nombre d'élèves du second degré en scolarisation individuelle est passé de 2 013 à 2 373 en deux ans. Dans le second degré, 31 ULIS ont été créées depuis la rentrée 2009. Les 130 ULIS de l'Académie ont scolarisé 1 281 élèves en 2011-2012.

L'accompagnement des élèves est principalement assuré par des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS-i, AVS-co, assistants de scolarisation).

En 5 ans, le nombre d'élèves bénéficiant d'une prescription d'accompagnement a plus que doublé, passant de 1 653 à 3 944 élèves, ce qui représente une augmentation de 20 % par an.

Sur la même période, le volume des prescriptions par la MDPH a augmenté un peu moins vite que le nombre d'élèves accompagnés. Ainsi, en 5 ans, la prescription moyenne est passée de 13.06 à 12.03 heures hebdomadaires par élève, mais la situation est variable selon les départements.

6. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces



Axe 11 : Le sport en Pays de la Loire : Éléments de contexte et chiffres clefs

1. Un taux de pratique licenciée fort

28,97 % de la population, avec 1 032 871 licenciés et 120.000 dirigeants bénévoles, place la région des Pays de la Loire comme la 3ème en nombre de licenciés et à la 2ème place nationale (données 2010) en « taux de pénétration » (derrière la Bretagne).

La région compte une trentaine de licences pour 100 habitants, situation légèrement contrastée en fonction des départements, avec un nombre de licenciés un peu plus faible en Sarthe. Cela concerne les publics et les familles les plus attentifs aux questions éducatives, de bien être, santé et équilibre, notamment pour leurs enfants et adolescents.

Ce dynamisme associatif est lié à la fois à l'histoire de la région où les patronages et amicales laïques ont toujours été très nombreux et à la structuration du mouvement sportif avec le CROS et les CDOS, souvent forces de propositions.

Cependant, il est ressenti une certaine tendance des comportements plus individualisés ou consuméristes qui interrogent sur l'avenir du modèle associatif sportif et l'engagement des citoyens.

En Pays de la Loire, les disciplines les plus pratiquées sont le football, le basket-ball et l'équitation. Enfin, en moyenne, la pratique affiliée reste majoritairement masculine, même si la pratique féminine régionale (37,6 % de pratique féminine) est supérieure à la moyenne nationale (36 %).

2. Un secteur associatif sportif en constante progression, marqué par une grande diversité

La région comporte 10 235 associations sportives. Au total, près de 106 fédérations sont représentées régionalement dont 31 disciplines « olympiques », 2 fédérations spécifiques à la pratique des personnes handicapés (handisport et sport adapté), 55 sports fédéraux « non olympiques », 15 fédérations multisports et affinitaires, 5 fédérations scolaires et universitaires. Les maisons départementales des sports de la région participent par ailleurs à l'accueil et à la structuration de ce mouvement sportif.

La région dispose de 82 ligues ou comités régionaux. Ces instances sont en partenariat avec la DRJSCS et le Conseil régional notamment à travers des Conventions pluriannuelles d'objectifs.

Avec plus de 10 000 associations sportives maillant le territoire régional, le mouvement associatif sportif maintient le lien social, promeut l'engagement personnel et la citoyenneté et favorise donc la cohésion sociale. L'estimation du bénévolat, faite par Recherches et Solidarités en 2012, permet d'approcher une réalité : environ 130 000 bénévoles dans le sport dont 70 000 intervenant sur un mode hebdomadaire en Pays de la Loire (17,7 % des associations ont été créées dans les 3 dernières années). Accompagner ce développement associatif par la formation des bénévoles constitue un enjeu notamment dans la relation dirigeant bénévole/salariés.

3. Une diversité de pratiques de masse

La France bénéficie d'un réel engouement pour le sport. On parle de 34 millions de pratiquants (au moins une fois/semaine). Les activités les plus pratiquées en loisirs, souvent de façon autonome, demeurent la marche, la natation, le jogging-footing et le vélo.

Le poids économique du sport est souvent une donnée peu considérée dans les grandes orientations publiques. Or, si l'on en croit les dernières données du Conseil économique, social et environnemental, le poids de « la dépense sportive » aurait évolué de 1 % à 2 % du PIB. La simple mesure du PIB, sans l'associer à d'autres indicateurs, ne permet pas d'apprécier le rôle de ce secteur dans les évolutions sociales et environnementales. Il se dit « qu'un euro investi dans le sport, c'est quatre euros d'économie dans le social ». Des analyses en ce sens sur notre territoire et la réflexion sur un compte satellite du sport seraient réellement novatrices.

Les zones de force de la région sont d'abord le basket-ball (12,61 % des licenciés au plan national - 1^{ère} ligue régionale de France) puis le tennis de table (10,70 %) et le badminton (9,10 %). En volume, le football atteint le plus grand nombre de licenciés : 169 437 avec le district de Loire-Atlantique, le plus important de France (environ 58 000 licenciés). Concernant les fédérations non olympiques, les pratiques sportives les plus représentées sur le territoire, en pourcentage du nombre de licenciés au plan national, sont le char à voile (13,14 %) et le roller-skating (11 %). Pour les fédérations multisports, scolaires et affinitaires, l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre (UGSEL), la retraite sportive (15,26 %) et la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) sont bien positionnées.

L'offre sportive pour les non pratiquants ou les pratiquants loisirs devra faire l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, notamment en analysant les motivations évoquées des non pratiquants (manque de temps, coût de l'activité ou des matériels sportifs, éloignement des équipements, manque d'intérêt pour le sport, l'âge et la santé) et en prenant en compte la croissance démographique plus marquée sur le littoral (+ 50 % des plus 60 ans en 2040)³³.

On constate par ailleurs une montée en puissance des sports de pleine nature. Les 5èmes Rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature en mai 2010 à Nantes ont mis cette problématique en exergue.

³³ Cf. partie « présentation régionale » du diagnostic.

4. Un bon potentiel régional et des ambitions d'excellence dans le sport de haut niveau

L'accompagnement du sport de haut niveau en Pays de la Loire, issu de politiques sportives régionales relativement pionnières à son origine, permet aujourd'hui d'accueillir de nombreux clubs, pôles France ou Espoirs et des athlètes de haut niveau dans des disciplines collectives et individuelles variées.

Dans cet esprit de co-construction entre les partenaires autour de la définition d'une politique dynamique de soutien au sport de haut niveau, la Région a initié des travaux de réflexion en partenariat avec le Centre de Droit et d'Economie du Sport de Limoges, spécialiste en la matière, afin de développer une approche territoriale du soutien au sport de haut niveau, et la DRJSCS, une analyse des financements croisés du sport. En parallèle, des préconisations vont petit à petit émerger à l'issue des travaux du groupe « haut niveau » de la Conférence régionale consultative du sport en décembre 2012.

4.1. Une excellence sportive vers le haut-niveau ...

La région compte des spécificités sportives, avec plusieurs disciplines pourvoyeuses de sportifs de haut niveau ou de médaillés (la voile, médaille d'argent aux J.O. de Pékin en planche à voile, l'aviron, l'équitation avec la présence de l'institut français du cheval et de l'équitation basé à Saumur).

4.2. ... mais des résultats mitigés des sportifs régionaux

La région compte 613 sportifs inscrits sur les listes ministérielles dont 269 sportifs de haut niveau. La part des sportives est de 32 %. En 2008, la région compte 106 médailles sur les compétitions de référence (Championnats d'Europe, du Monde et JO), dont 39 dans les disciplines olympiques, 9 en handisport, et se classe 5^{ème} région française. Pour les Jeux Olympiques de Pékin, la région s'est classée 11^{ème} région française au nombre de médaillés (2). Pour les Jeux Paralympiques de Pékin, la région s'est classée 2^{ème} région française au nombre de médaillés (7). En 2010, la région obtient plus de médailles internationales et passe à la 5^{ème} position. Cependant, les indicateurs portant sur le nombre total de sportifs de haut niveau dans la région est toujours faible (9^{ème} position). Ce décalage reste à analyser, il sera intéressant de l'analyser à la faveur des prochains Jeux Olympiques.

4.3. Des parcours d'excellence sportive

L'excellence sportive constitue un catalyseur pour favoriser la cohésion sociale et la réussite éducative.

356 sportifs sont formés dans 19 pôles espoirs, 9 pôles France et 4 structures associées en cours de labellisation en 2012 (karaté et hockey sur glace) et 8 centres de formation agréés jeunesse et sport.

Enfin la région compte plusieurs clubs « phares », notamment en sports collectifs : Cholet basket (pro A), le Mans Sarthe Basket (pro A), L'hermine Nantes Atlantique (Pro B basket), Nantes Rezé Basket (ligue féminine), le FC Nantes, le Mans FC, Laval et Angers SCO, le

Handball Club Nantais (HBCN) en D1, le Nantes Rezé métropole en volley ligue A, le Nantes volley féminin ligue A féminine, les ducs d'Angers en hockey sur glace ligue Magnus masculine, le Nantes Loire-Atlantique (handball féminin en D2), le Saint-Herblain OC (football féminin).

Mais également dans les disciplines individuelles olympiques : la vaillante et la Romagne en tennis de table (pro A masculine et St Berthevin en pro A féminine), le dojo nantais (D1), la nantaise et l'avant garde du Mans en gymnastique, le NEC en escrime... La région a également de très bons clubs au niveau des disciplines sportives nautiques particulièrement représentées sur le territoire : la voile avec le SNO, ASPTT et le CNBPP, l'aviron avec le Cercle de l'Aviron de Nantes ou Angers Aviron.

La DRJSCS est chargée du suivi et du développement du sport de haut niveau dans la région. Le Conseil régional vient en soutien de la mise en œuvre de cette politique de haut niveau de l'Etat par le biais de conventions pluriannuelles d'objectifs (soutien aux structures d'excellence sportive), de bourses individuelles aux athlètes et par des aides aux clubs évoluant au plus haut niveau fédéral et professionnel.

5. Une région bien dotée en équipements sportifs

Les Pays de la Loire sont la troisième région française pour le nombre d'équipements sportifs (21 626). Le taux d'équipement rapporté à la population est supérieur à la moyenne nationale (62 équipements pour 10 000 habitants, la moyenne nationale est de 49,50). Cela positionne la région au 9^{ème} rang national. La pratique sportive attirant de nombreux adeptes dans la région, le rapport équipements sur licenciés reste cependant modeste, surtout pour les sports collectifs. Elle se situe systématiquement dans les 4 premières régions sur les équipements dits incontournables (bassin sportifs de nation, stades d'athlétisme, salle multisport, salles spécialisées de tennis de table).

La région dispose de quelques grandes installations permettant l'accueil de manifestations sportives et d'une offre particulièrement importante en salles multisports (2^{ème} position de la région en nombre et par rapport à la population), salles de tennis de table, équipements équestres.

Le Vendéspace (4.000 places) au même titre que l'Arena-Loire à Trélazé (5.000 places) et la future salle des sports à Rezé (4.000 places) peuvent être cités comme les équipements multisports prochainement mis en service.

La région pourrait cependant se doter d'autres grands équipements permettant l'accueil de manifestations sportives de référence (piscine olympique, terrains de grands jeux avec une capacité d'accueil supérieure à 3000 spectateurs), en favorisant des politiques de mutualisation entre sports individuels et collectifs, par famille d'activités.

Les territoires les plus densément peuplés (grandes agglomérations, en particulier Nantes) souffrent du manque d'équipements sportifs, cela engendre des phénomènes de concurrence importants entre les disciplines sportives et notamment les sports collectifs. Il est à noter que la région disposera d'un stade couvert d'athlétisme à partir de 2014 à Nantes. Par ailleurs, un bassin de natation de 50 mètres est prévu à La Roche-sur-Yon, ce qui correspond à une forte demande du mouvement sportif.

Un panel test de 21 ligues régionales a été constitué en 2011 pour les accompagner à élaborer leur schéma de cohérence des équipements. Ces schémas vont permettre aux ligues d'exprimer leurs besoins en équipements à moyen terme, leur vision du

développement souhaité et prévisible de leur discipline (recherche de qualité par une meilleure adéquation offre-demande). Ces besoins devront s'inscrire dans le cadre des politiques et objectifs de la Région, de l'Etat et des fédérations. Ces schémas ont vocation à être un outil d'aide à la décision pour le Conseil Régional, en lien avec ses partenaires (État et mouvement sportif) et ainsi soutenir des orientations stratégiques pour un aménagement sportif équilibré entre territoires et entre disciplines, en favorisant la polyvalence et la mutualisation des équipements. Ils ont vocation à couvrir autant le milieu urbain que péri-urbain et rural, et en ce sens les politiques contractuelles d'aide à l'investissement sont des outils à mobiliser.

Par ailleurs, il faut souligner le rôle structurant des plans départementaux des espaces des sites et itinéraires des sports de nature (PDESI), relevant de la compétence des Conseils généraux, dans le cadre de leur commission départementale (CDESI). 3 CDESI sont installées et fonctionnent (44, 49 et 72), une CDESI existe en Mayenne mais qui ne fonctionne pas, et il n'y a pas de CDESI en Vendée.

6. Un rôle structurant du CREPS

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) des Pays de la Loire est un établissement public national, missionné prioritairement pour l'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur double projet (sportif et scolaire) et les formations professionnelles aux métiers du sport et de l'animation. Il participe au Réseau National du Sport de Haut Niveau avec l'INSEP, 3 écoles nationales et les 15 autres CREPS. Il a vocation à contribuer au rayonnement interrégional de l'Ouest dont il est le seul CREPS, dans le secteur très médiatisé du sport de haut niveau. Il est le premier organisme de formation régional aux métiers du sport, secteur porteur en emplois non délocalisables. Il étudie la faisabilité d'un Centre de Formation d'Apprentis pour le sport et l'animation. Il développe ses activités de formation, sport de haut niveau et centre de ressources sur tout le territoire régional avec un réseau de centres associés.

L'Etat et les collectivités locales préparent dans le cadre du futur Contrat de Projet Etat-Région la réimplantation du CREPS, actuellement hébergé dans des bâtiments anciens peu adaptés de la Ville de Nantes, avec la construction de locaux neufs à la Chapelle sur Erdre sur une ZAC de Nantes Métropole. Cette opération d'ampleur permettra de donner au CREPS les moyens de rayonner dans ses différentes missions à l'échelle de Nantes, métropole européenne, avec des équipements spécifiques efficaces et des mutualisations pertinentes avec les partenaires de son domaine.

La contribution du CREPS à la recherche impose qu'un partenariat étroit, particulièrement dans le domaine des sports et des activités physiques, puisse s'établir avec les universités régionales et leurs laboratoires, lieux essentiels et fondamentaux de la recherche. Par ailleurs, il importe qu'il se situe au plus près des réalités sociales et économiques du monde du sport et de l'éducation populaire.

7. La recherche et le sport, un secteur d'activité structuré en région Pays de la Loire

Il existe en région des Pays de la Loire une activité de recherche féconde sur le sport et les activités physiques et sportives (APS) qui se développe pour partie mais pas seulement au sein des laboratoires adossés aux structures universitaires en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Celle-ci mobilise environ 50 personnels de recherche et plus de 25 doctorants.

Les recherches appliquées réalisées dans les laboratoires ligériens impliqués dans ces travaux sont à l'origine d'innovations technologiques et non technologiques, développées pour répondre à divers besoins sociétaux. Ces innovations participent notamment à faire évoluer les savoir-faire et les outils mobilisés par les professionnels du sport.

En 2006, le réseau « Recherche et Sport en Pays de la Loire » (RSPDL) a été créé grâce au soutien du Conseil régional des Pays de la Loire avec comme ambition de structurer ce domaine de recherche. Le réseau RSPDL vise à créer une dynamique de travail collaboratif entre les acteurs du mouvement sportif et les chercheurs.

Il a vocation à organiser des colloques, à développer des travaux scientifiques sur le sport, de manière durable. Il s'inscrit dans les objectifs partagés de la Conférence Régionale Consultative du Sport (CRCS).

8. Une réalité régionale importante de l'emploi et de la formation dans le sport et l'animation

Il est important de rappeler que le sport, en tant que secteur associatif, fait partie intégrante de la sphère de l'économie sociale et solidaire au même titre que les mutuelles et les coopératives. Il semble donc intéressant d'observer son potentiel de création d'emplois nouveaux dans le futur cadre européen.

8.1. Les effectifs d'emploi³⁴

Au dernier recensement connu (RP 2006), il y a 4 219 professionnels dans le secteur sportif (moniteurs, éducateurs sportifs + sportifs professionnels) et 7 100 professionnels animateurs socio culturels et de loisirs. En outre 4 493 associations employeurs (chiffres Recherches et solidarités 2011) sont employeuses dans le champ du sport. La région Pays de la Loire représente 5,7 % de l'effectif national. L'augmentation de ces effectifs est très nette depuis les recensements de 1990 et 1999.

Le nombre d'emplois de la Fonction Publique Territoriale est estimé à 2 000 (chiffres 2008) : opérateurs, éducateurs et conseillers APS.

L'emploi sportif n'est pas seulement un marché d'emploi comme un autre mais il constitue aussi un atout particulier dans lutte contre la déqualification et le chômage de jeunes.

³⁴ Les principaux chiffres d'emplois : INSEE / Carif-Oref /DRJSCS - CRJSVA

Il s'agit d'un véritable marché d'emplois réels et qualifiés, à pourvoir par des compétences solides reconnues par des diplômes mieux appréciés, dont les compétences acquises sont souvent transférables dans d'autres secteurs professionnels.

8.2. L'offre et la demande d'emploi

Au moins 30 % des recrutements (jusqu'à 50 % et plus sur certains échantillons de suivi de diplômés) se font hors Pôle Emploi. C'est une véritable caractéristique du secteur en la matière. Vue de Pôle Emploi, l'offre excède largement la demande (en sport tout comme en socio culturel). L'enquête annuelle BMO (besoins de main d'œuvre) place régulièrement la recherche d'éducateurs sportifs dans les 20 premiers secteurs qui recrutent (1 932 prévisions de recrutement en 2010 pour 58 % en saisonniers, 5 326 pour le socio culturel dont 81 % en saisonniers). L'enquête INSEE sur l'ensemble des types d'emploi saisonniers montre que ce sont les saisonniers du sport et de l'animation qui occupent majoritairement un « job d'été » le plus en rapport avec leur projet professionnel et connecté à une perspective d'accès à l'emploi.

8.3. Les contrats aidés dans le secteur des emplois sportifs

Qu'ils soient généraux/tout secteur (CAE, Emplois d'avenir, CIVIS...) ou dédiés (plan sport emploi, parcours Sport animation, de l'Etat, emplois tremplins de la Région), les contrats aidés sont une opportunité plus qu'un déterminant pour le sport. Mais le sport (comme l'animation) est une opportunité pour la relance de l'emploi notamment des jeunes en posant à chaque plan ou mesure, la question du coût global et social de l'activité (offre de service aux publics et familles) et de l'emploi.

Malgré un taux d'emploi en croissance, la pérennité des emplois sportifs reste à consolider notamment dans certains champs de pratiques fédéraux (nautisme). Ainsi, la mutualisation, le partage des compétences entre plusieurs disciplines ou plusieurs secteurs, les groupements d'employeurs, etc. sont autant de pistes pour faire évoluer cette question de la pérennisation.

8.4. Une double exigence pour les formations : spécialisation et polyvalence

Les fonctions d'encadrement rémunéré de la pratique sportive sont réglementées par des diplômes et titres inscrits au RNCP (Répertoire National de la Certification Professionnelle, qui inscrivait déjà les 3 champs de certification précédent) et au code du sport.

Il existe deux filières principales de formation aux métiers du sport : les Brevets professionnels (diplôme d'Etat et diplôme d'Etat Supérieur) dont la DRJSCS est autorité académique, et les formations universitaires.

Depuis 2007-2008, sont également apparus les CQP (Certificats de Qualification Professionnelle) de la branche du Sport, validés par la CPNEF (Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation), pour pourvoir à des emplois partiels, ponctuels, type saisonnier et strictement encadré.

Il faut également souligner les formations en direction des bénévoles, délivrées par les CROS, les CDOS, les ligues, qui n'entrent pas dans la sphère de la formation professionnelle mais jouent un rôle dans l'évolution de la branche professionnelle en construction.

En effet, le mouvement général de professionnalisation amène les « dirigeants employeurs » à se former du fait d'une plus grande complexité de gestion (juridique, financière, managériale, etc.).

Des faits majeurs ont modifié le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le sport :

- la signature d'une convention collective du sport en 2001 et la mise en place d'une branche professionnelle (CPC - CPNEF),
- la réforme des diplômes professionnels à partir de 2000, adaptant les BEES 1 et 2 par la mise en œuvre de brevets professionnels (niveau IV - 80 % de l'emploi) et de diplômes d'Etat (niveau III) et diplômes d'Etat supérieur (niveau II) de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (JEPS),
- l'émergence des certificats de qualification professionnelle de la branche à partir de 2007-2008 (validé par la CPNEF pour pourvoir à des emplois partiels, ponctuels, type saisonnier et strictement encadré),
- la question des prérogatives d'emploi par rapport aux diplômes, pour les 2 principales filières de formation du sport.

Les flux de formation et donc de diplômés augmentent chaque année régulièrement en Pays de la Loire, tout comme l'emploi. C'est la 3^{ème} région en terme de nombre de diplômés Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 2010 (4^{ème} si on intègre encore les Brevets d'État d'éducateur sportif spécialisé). Les taux d'accès à l'emploi sont mesurés chaque année par la DRJSCS. Ils sont toujours supérieurs à 75 % (87 % pour l'insertion des diplômés 2009/2010). 85 % des étudiants diplômés d'une licence STAPS³⁵, 86 % des diplômés d'une licence professionnelle³⁶ et 92 % des titulaires d'un Master STAPS³⁷ sont insérés professionnellement 3 ans après l'obtention de leur diplôme. Selon cette même enquête, parmi les Masters, 70 % le sont avec un emploi stable et 86 % à temps plein. Toutefois les 3/4 seulement des diplômés ont un emploi stable et 1/3 d'entre eux ne parviennent pas à être recrutés en tant que cadre ou profession intermédiaire³⁸.

Toutes ces évolutions importantes vont amener l'Etat, la Région des Pays de la Loire, les acteurs de la formation et le mouvement sportif à repenser le secteur public des formations sportives afin d'impulser une dynamique globale et coordonnée entre la filière professionnelle et universitaire. Un des enjeux des Pays de la Loire pourrait être de faire des Universités (STAPS) et du CREPS un outil de formation polyvalent, dans une logique de complémentarité, en faveur du développement global de la filière sportive sur le territoire régional tant pour la compétition que pour la formation des éducateurs.

Pour les années à venir, un diagnostic et un dialogue de branche sur les métiers du sport sont à envisager pour redéfinir une offre de formation en adéquation avec besoins du secteur et ses évolutions, en lien avec la CRCS.

³⁵ Enquête CEREQ 2007

³⁶ Enquête nationale 2011

³⁷ Enquête CEREQ 2011

³⁸ Rapport de la Cour des comptes sur le sport 2013

9. Un secteur marqué par des tendances et des évolutions majeures

9.1. Des évolutions dans les pratiques sportives notamment les sports de pleine nature

Les acteurs ont une prise de conscience de plus en plus forte qu'il existe un enjeu de développement durable de notre territoire et donc d'un sport durable sur notre territoire (politique de labellisation « développement durable » du CNOSF).

9.2. Des évolutions sur le vecteur sport et santé, recherche de bien-être³⁹

L'activité physique et sportive est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Même d'intensité modérée, elle diminue la mortalité, augmente la qualité de vie et est un facteur majeur de prévention et de traitement des principales pathologies chroniques.

Une pratique régulière permet d'assurer une croissance harmonieuse chez l'enfant et l'adolescent et aide au contrôle du poids corporel y compris chez l'adulte. Pour les personnes âgées, elle est un moyen de prévention de la dépendance physique en permettant de maintenir leur autonomie et chez la femme notamment, elle prévient l'ostéoporose.

Enfin, la pratique d'une ou de plusieurs activités est associée à une amélioration de la santé mentale (anxiété, dépression); c'est également un outil privilégié d'intégration sociale et de solidarité.

Dans le cadre de la promotion de la santé par le sport, à l'initiative de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et de l'Agence régionale de santé (ARS), la conférence régionale consultative du sport des Pays de la Loire met en place un forum sport santé en septembre 2012 lors de la semaine « sentez-vous sport » initié par le Ministère des sports et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Cet événement doit permettre de faire naître des collaborations étroites dans la durée entre le milieu de la recherche académique, le secteur médical, le milieu médico-social et le milieu sportif.

Ce volet « sport et santé » est par ailleurs mentionné dans les axes du schéma régional Formations, Santé, Social et Territoires adoptée en 2011 par la Conseil régional.

La diversité et l'étendue des connaissances et compétences essentielles et nécessaires pour répondre aux besoins différenciés de santé et de publics se construisent favorablement dans les formations universitaires, pour les besoins plus spécifiques en activités physiques et en activités sportives dans les cursus de Licence et de Master STAPS. Ainsi, sur le territoire régional, l'IFEPSA et le département STAPS de l'Université du Maine-et-Loire proposent la spécialité Activités Physiques Adaptées et Santé (APAS) et ont déjà construits une forte expérience reconnue sur ces champs.

³⁹ cf. schéma régional de la santé

D'ici à 2030, l'âge moyen en Pays de la Loire va augmenter de 4 ans. Les plus de 60 ans représenteront 31 % de la population régionale. Ces aînés seront actifs et autonomes, ils représenteront une part croissante des licenciés, leur santé, leur autonomie, leur socialisation dépendra de leur pratique sportive. Les Pays de la Loire ont donc un rôle à jouer tant dans le domaine de la santé, de la solidarité que de l'évolution des structures sportives.

Une mise en réseau des acteurs sportifs œuvrant dans ce sens (ligues régionales, médecins spécialistes, etc.) avec le gérontopole pourrait être une bonne initiative.

La DRJSCS coordonne les cellules sport et handicap, sport mixité citoyenneté et sport de nature avec le réseau des référents dans les DDCS. En 2012, la priorité a été donnée au sport et handicap avec le projet de réactualisation de la charte « sport et handicap » avec le Conseil régional et le mouvement sportif (CROS). Ce document cadre sera signé lors de la prochaine séance plénière de la conférence régionale consultative du sport le 17 décembre 2012 à Angers. Cette charte va permettre de valoriser et d'inscrire lisiblement tout le travail mis en place depuis 2006 à travers le plan régional « sport et handicap » (appel à projet matériels sportifs, professionnalisation, club ligérien paralympique) piloté par le Conseil régional.

9.3. Des évolutions de gouvernance : La Conférence Régionale Consultative du Sport

La Conférence régionale consultative du sport (CRCS) des Pays de la Loire a pour enjeu d'instaurer, dans un esprit de confiance, un dialogue entre les différents acteurs, notamment les collectivités territoriales, les services de l'Etat et le mouvement sportif sur l'organisation du sport en région. Ceci afin de favoriser la cohérence des initiatives nécessaire au développement harmonieux des activités physiques et sportives, de valoriser la mise en œuvre des ressources publiques et privées et de contribuer au développement durable du territoire régional. La clé de réussite de cette instance repose sur l'intelligence collective. Les structures pilotes de la CRCS (Région, CROS, DRJSCS) disposent d'une bonne expérience de travail collaboratif, basée sur des relations consensuelles pour servir l'intérêt général.

Mise en place en 2006, la CRCS des Pays de la Loire a évolué en 2012 à la fois dans son format et dans son fonctionnement. Prenant en compte l'émergence de nouveaux acteurs, sa composition est ainsi élargie aux acteurs économiques, aux partenaires sociaux, au secteur médical de la santé, à l'enseignement supérieur et la recherche ; alors que ses membres initiaux (mouvement sportifs, services de l'Etat, collectivités territoriales...) ont été renforcés.

En favorisant la concertation, l'objectif est de permettre un meilleur équilibre des territoires en cohérence avec les stratégies des instances sportives, une distribution plus rationnelle des équipements à venir, un développement social au plus près des citoyens et, globalement, la meilleure utilisation de l'argent public dans les politiques sportives. Parmi les thèmes traités, signalons plus particulièrement :

- observation dans le sport et diagnostics territoriaux approfondis sport et santé,
- relations entre le milieu sportif et les acteurs économiques,
- mise en cohérence des politiques publiques des collectivités territoriales,
- sport de haut niveau.

10. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces

- Une masse importante de licencié ;
- Un maillage de clubs sportifs et un dynamisme associatif ;
- Une région bien couverte en équipements sportifs ;
- Un encadrement sportif qui s'est fortement professionnalisé ;
- Une implication financière importante des collectivités, notamment du Conseil régional des Pays de la Loire ;
- La conférence régionale consultative du sport, instance de concertation et d'orientation des politiques publiques ;
- Des sportifs espoirs régionaux qui bénéficient d'un encadrement et d'une formation scolaire de grande qualité (notamment au CENS et un suivi au CREPS) ;
- Des démarches de développement (projets sportifs 2009-2013) engagées par les têtes de réseau du mouvement sportif ;
- De bons résultats en sports collectifs et sports nautiques ;
- Une potentiel (laboratoire, Motricité, Interactions, Performance et autres laboratoires universitaires) et une structuration de la recherche (réseau Recherche et Sport en Pays de Loire) dont l'objectif est de favoriser les collaborations entre chercheurs et « acteurs sportifs » ;
- Des formations universitaires en STAPS complémentaires et proposant une

Forces

- Un patrimoine important dans le domaine des sports de nature, à valoriser (frange littorale, rivières) ;
- Apparition du sport dans le Traité de Lisbonne : contexte européen favorable ;
- Préoccupations ministérielles sur sport et santé et le sport à l'école, axes importants à développer en Pays de la Loire (cf. expérience de développement de ces compétences dans les parcours STAPS Activités Physiques Adaptées et Santé d'une part, et d'autre part Education et Motricité) ;
- Un contexte (nouvelle olympiade Rio 2016) qui enclenche le renouvellement des instances dirigeantes du mouvement sportif des ligues et comités régionaux et qui sera l'occasion de renouveler les projets sportifs des ligues ;
- Une opportunité de faire le bilan du fonctionnement du CNDS et d'aborder la question de la clef de répartition des crédits entre les niveaux régional et départemental ainsi que des orientations prioritaires et de la stratégie régionale pour les 4 années à venir ;
- Un Agenda 22 du Conseil régional en faveur du handicap ;
- Une opportunité de réimplantation du CREPS ;
- Un soutien déterminé au Réseau RSPDL acteur de la structuration régionale des recherches et des innovations en sport.

Opportunités

- Des besoins d'encadrement non couverts par exemple dans les sports à forte saisonnalité, la natation, le football ;
- L'absence d'un grand CREPS avec une capacité d'hébergement pour répondre aux besoins sur le territoire ;
- Un déficit de salles de grande capacité, d'équipements spécialisés et d'équipements pour la pratique de haut niveau, des équipements parfois obsolètes ou vétustes ;
- La difficulté du modèle fédéral « traditionnel » à évoluer (les associations sont essentiellement unisports, et orientées vers un modèle compétitif, l'adéquation entre les projets des associations sportives et les besoins des citoyens du territoire ligérien n'est pas nécessairement recherchée) ;
- La difficulté à conserver les meilleurs sportifs en Pays de la Loire, notamment dans les disciplines olympiques individuelles, et pour l'implantation de pôles France (insuffisance de formation aménagée pour répondre aux besoins des sportifs, niveau et moyens des clubs, aides financières attribuées, dispersion des aides publiques...) ;
- La difficulté pour les principales collectivités territoriales (Conseil régional, Conseils généraux, communes) à s'accorder sur des objectifs communs dans le domaine sportif ;
- Un effort supplémentaire à conduire afin d'apporter une offre sportive suffisante pour les personnes âgées et les publics en situation de handicap ;
- L'absence d'un outil d'observation type observatoire régional du sport ;
- L'absence d'une structure fédérative pour la recherche et l'innovation dans le domaine du sport que pourrait être la création d'une Maison des Sciences du Sport ;
- L'absence de synergies entre les deux principales filières de formation aux métiers du Sport (Jeunesse et Sport d'une part et Enseignement supérieur d'autre part).

Faiblesses

- Contraintes budgétaires qui imposent un travail concerté entre acteurs et de la transversalité permanente ;
- Complexité croissante dans la gestion de projet ;
- Baisse de la prise de responsabilités des dirigeants pour le renouvellement post-olympiade.

Menaces

Axe 12 : Diagnostic culturel régional

1. Un dynamisme culturel s'appuyant sur un potentiel important

L'évolution démographique doit être appréhendée au regard de ses différentes conséquences, notamment sur les pratiques culturelles et la conservation du patrimoine.

Les activités culturelles, entendues au sens large et incluant par conséquent le patrimoine, renvoient aujourd'hui à un double constat. Leur rôle dans l'attractivité du territoire (que ce soit du point de vue touristique ou du point de vue de la qualité de la vie pour les habitants de la région) et le développement économique se révèle de plus en plus déterminant, assurant par là même les capacités de créativité et d'innovation. Mais parallèlement, les conditions de développement culturel et de production artistique se voient fortement fragilisées par la crise économique affectant le lien social, la consommation et les finances publiques.

Dans ce contexte, les réflexions associées à la culture imposent de plus en plus de considérer les différents secteurs d'activités en filières et d'y associer des problématiques de formation et d'emploi, d'y conforter la mixité des modèles économiques et d'y initier des espaces de coopération soutenant les relations entre les maillons des chaînes de production. En outre, l'enjeu d'aménagement du territoire reste d'actualité pour offrir une alternative à la forte concentration des activités culturelles en milieu urbain.

Il importe par conséquent de conforter ou de développer la présence d'équipements existants dans les espaces périurbains et ruraux et de renforcer leur mise en relation dans des dynamiques collectives ainsi que la présence d'équipes artistiques qui permettent réellement d'œuvrer à une plus grande démocratie culturelle et à un rapprochement accru avec la population. Globalement, si des moyens en investissement pourront être nécessaires pour compléter un réseau fort de structures de création ou de diffusion, le développement culturel est plus particulièrement conditionné par les moyens accordés en fonctionnement pour soutenir l'ingénierie autour des structures, des réseaux et des projets et l'expérimentation de nouvelles formes d'interventions artistiques ou de relations avec les populations (qu'il s'agisse des publics éloignés, d'un point de vue géographique ou autre, empêchés, des non-publics, des élèves ou étudiants, du monde du travail, des praticiens en amateurs, etc.).

Que ce soit au titre des sites naturels, des sites archéologiques, des monuments historiques et des musées, **la région dispose d'un patrimoine remarquable**. Par le nombre et la répartition des sites et des monuments, celui-ci aménage de manière très satisfaisante l'ensemble du territoire (à titre d'exemple, la moitié des musées de France se situe en milieu rural ; ceux-ci mettent pour la plupart en œuvre des actions de démocratisation grâce aux services vers les publics qui ont connu des développements importants sur la dernière décennie). La région compte par ailleurs un pôle d'excellence en matière de conservation et de restauration : l'EPCC Arc Antique.

La région des Pays de la Loire dispose d'une richesse patrimoniale dont il importe de considérer toute la diversité, tant dans ses formes communément admises que du point de vue immatériel. Si des investissements importants ont été menés dans des logiques partenariales exemplaires entre Etat, Région et Départements, le récent inventaire de l'état sanitaire du patrimoine monumental a laissé apparaître des besoins prioritaires comme par exemple sur les patrimoines maritime, fluvial, industriel et immatériel. Le Conseil régional et l'Etat ont vocation à mettre en place ensemble un plan d'actions (via un

guichet unique) pour une accélération de la mise en place des autorisations d'engagements.

Les Pays de la Loire disposent d'un grand nombre de collections et de musées, souvent soutenus par de petites collectivités aux moyens limités.

L'intérêt culturel touristique et économique de ces équipements publics nécessite une attention pour accompagner des projets de développement local. L'Etat et la Région auront à travailler ensemble à une approche commune de plans d'intervention prioritaires sur les monuments historiques et les musées. Pour ces derniers, travailler à l'achèvement des plans de récolement peut constituer une priorité qui contribuera, entre autres, à une meilleure protection des œuvres.

Au regard de l'évolution réglementaire et des nouvelles compétences des collectivités territoriales en matière d'archéologie préventive et de fouilles, les **Centres de Conservation et d'études archéologiques (CCE)** ont pour mission d'accueillir les étudiants les chercheurs ainsi que les scolaires et sont étroitement reliés aux musées en matière de mise en valeur. L'intérêt de conforter l'implantation de ces centres en région Pays de la Loire est affirmé par l'ensemble des acteurs et partenaires. A ce titre, la question de la poursuite du programme CCE sera posée au Ministère de la Culture.

La région dispose d'un grand nombre d'institutions de création et de diffusion, dont les cahiers des charges comportent des objectifs d'aménagement culturel du territoire et d'élargissement des publics. La région est par ailleurs maillée de nombreux lieux de diffusion, toutefois extrêmement hétérogènes en termes d'équipes artistiques et en qualité d'équipements techniques. Si les politiques conjointes et continues des différents partenaires publics ont permis, sauf exception, de parvenir quantitativement à un aménagement quasiment abouti du territoire en termes de lieux, le constat qualitatif est plus nuancé. En effet, nombre de lieux ne disposent pas des moyens humains et budgétaires leur permettant d'assurer une programmation suivie et une présence artistique sur une durée minimale permettant la mise en œuvre d'actions de démocratisation sur les territoires.

La région compte de très nombreuses équipes artistiques indépendantes et s'avère dynamique au regard de la création plastique, avec néanmoins une concentration marquée de cet ensemble sur les grands pôles urbains. La question des lieux de création reste ainsi très prégnante, ainsi que celle des débouchés pour la diffusion, conditionnant pourtant une économie fragilisée sur ces dernières années.

En matière de diffusion, un nombre de plus en plus important de festivals tend à se diffuser sur un territoire plus vaste (Europa Jazz Festival, Folle Journée avec sa déclinaison en région, Festival de Cinéma Européen Premiers Plans ...). Les festivals en milieu rural jouent notamment un rôle social fédérateur pour les territoires qui les accueillent.

La région compte 200 bibliothèques publiques professionnalisées, ce qui permet de considérer que l'aménagement du territoire en la matière est pratiquement achevé. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé dans certains départements. Un outil de mise en réseau des différents acteurs de la chaîne est toutefois absent.

Le secteur du cinéma affiche une bonne dynamique, avec une prise en compte de la fédération des acteurs locaux au niveau de trois départements (Loire-Atlantique, Mayenne et Sarthe). L'équipement numérique des salles se poursuit de manière intéressante, mais pourrait être accéléré et amplifié sur certaines parties du territoire régional.

Sur les arts numériques et les industries créatives, la région compte des acteurs dynamiques, particulièrement à Nantes. Il convient enfin de mentionner l'existence d'un Dispositif expérimental d'Innovation et de Création Artistique Multimédia (DICAM), rare sur les territoires, qui mériterait d'être plus affirmé et développé. De toute évidence, la période qui s'annonce nécessitera une réflexion accrue de l'ensemble des collectivités afin d'accompagner les développements du numérique, en privilégiant la question des contenus qualitatifs. La réflexion englobera la question plus large des industries culturelles.

Globalement, sur le numérique, il convient d'accompagner les mutations technologiques car elles bouleversent les pratiques culturelles et artistiques et donc les modèles économiques. Cela implique des besoins spécifiques en formation ou en expérimentation permettant le repositionnement de certains métiers (comme les libraires), de média (comme la radio) ou d'actions avec les publics.

Si la question des enseignements artistiques spécialisés, incluant naturellement la question de la formation et de l'encadrement des pratiques amateurs, demeure quelque peu en panne et délaissée depuis 2004, faute de la prise en compte effective de compétences par les collectivités, il n'en va pas de même des établissements d'enseignement supérieur sur l'espace inter-régional avec les régions Bretagne et Centre (EPCC Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant avec la Bretagne, EPCC Ecole d'art Tours Angers Le Mans). Cet enseignement a su, avec une belle dynamique, aborder et mener avec succès la transformation dans le cadre de la réforme des accords de Bologne (instauration du LMD). L'ensemble des formations supérieures est présent sur les territoires à l'échelle supra régionale. Cet espace pourra à terme disposer d'un ensemble de pôles d'excellence de premier ordre. Toutefois, la structuration reste à mener, en particulier sur la question des enseignements liés au spectacle vivant. Ces pôles seront à renforcer de façon à leur permettre de mettre en œuvre une véritable inclusion dans les réseaux internationaux et une recherche de haut niveau, deux points substantiels de la réforme. Enfin, ces pôles auront un rôle accru à jouer en matière de formation professionnelle et de VAE, sans exclure la réflexion sur la reconversion, permettant de mettre en œuvre des politiques aujourd'hui assez peu présentes sur le territoire.

Une des priorités à venir réside dans l'objectif d'une mise en réseau des acteurs du livre (papier et numérique), de la lecture à la littérature, en s'appuyant sur les structures existantes (Pôle Livre au Mans, Maison Julien Gracq à Saint-Florent-le-Vieil, Maison Gueffier à La-Roche-sur-Yon, etc...).

2. Forces et faiblesses de la culture et du patrimoine en région

2.1. Les forces

- Avec la **Conférence Régionale Consultative de la Culture (CRCC)**, le territoire dispose d'un lieu de nature à contribuer à la structuration des filières et la coordination des politiques publiques de la culture. Elle va venir conforter la culture du dialogue et la capacité de coopération des partenaires publics à l'œuvre dans la région. La CRCC devra notamment réfléchir à de nouvelles modalités de collaboration entre l'État, le Conseil régional et l'ensemble des autres collectivités. Il faut en particulier trouver des modalités cohérentes d'articulation avec l'instance de concertation souhaitée par le ministère, en évitant toute redondance.

- La **richesse du patrimoine** représente un poids économique très important, que ce soit en termes d'emplois directs ou indirects, et demeure un des tous premiers leviers d'une activité touristique dynamique. Elle constitue également un atout de tout premier ordre en termes d'animation des territoires, d'autant qu'elle peut s'appuyer sur certains monuments ou sites de première importance (château de Nantes, Abbaye de Fontevraud, Cité Plantagenêt au Mans, château d'Angers ...). En outre, la topographie et l'histoire de la région peuvent permettre de valoriser des entrées thématiques (le patrimoine industriel, le patrimoine fluvial et maritime, les Plantagenêt ...).
- L'émergence de demandes et de besoins en matière de sauvegarde et de restitution du patrimoine immatériel.
- L'important travail de numérisation réalisé ces dernières années par certaines institutions pour permettre l'utilisabilité des données et des informations et, parallèlement, le développement de la recherche sur les outils numériques de médiation (PRI innovation numérique et produits de visite).
- La présence de grandes institutions culturelles de création et l'existence de salles bien réparties sur le territoire régional constituent un point d'appui intéressant pour avancer vers une plus large diffusion des créations, en utilisant notamment les nouvelles technologies, afin de toucher de nouveaux publics. La question du rayonnement et des échanges internationaux peut être posée, tant pour certains lieux que pour certaines équipes.
- Un dynamisme culturel des villes qui reste important.
- Une tradition de l'intercommunalité, facteur potentiel de développement, malgré des prises de compétences souvent trop limitées. L'enjeu serait sans doute que les SCoT s'approprient plus nettement les problématiques culturelles.
- L'existence dans de nombreux endroits de la volonté de créer des lieux de travail spécifiques et collectifs (ateliers, studios, résidences ...) pour assurer un contact de proximité entre artistes et publics exclus.
- Le potentiel en matière d'industries créatives : l'intérêt suscité par les métiers de la création (allant des médias à l'architecture, en passant par le design) invite à les intégrer dans des dynamiques d'innovation et de recherche pour ce qu'ils produisent notamment en matière de transformation des espaces de vie et des usages.

2.2. Les faiblesses

- Une des réelles difficultés relevées dans le champ culturel est la grande diversité et l'isolement des acteurs les uns par rapport aux autres. Certaines solidarités se sont néanmoins mises en place au fil des ans, la plus remarquable étant l'association des lieux labellisés pour des programmations communes et complémentaires entre Nantes, La Roche sur Yon et Saint-Nazaire. Cependant, la structuration de certains secteurs doit être favorisée, encouragée, stimulée, des projets de coopération interprofessionnelle doivent être développés, ainsi que des espaces de ressources.
- L'absence d'un système d'observation permettant d'objectiver les données. La réflexion enclenchée en ce sens par la conférence régionale consultative de la culture va permettre de disposer d'outils en la matière.

- De manière spécifique, le secteur du patrimoine demeure trop peu structuré, à l'exception de quelques initiatives, alors que les besoins en termes de formation, d'observation, de sensibilisation des publics et de mise en réseau sont importants.
- Dans le domaine de l'archéologie, l'absence d'un réseau départemental de centres de conservation et d'études rend complexe et délicate la simple conservation des objets, leur valorisation et leur mise en valeur.
- Le potentiel patrimonial nécessite une attention permanente (état sanitaire des monuments historiques peu satisfaisant) ; il peut sur certains secteurs être menacé par une urbanisation assez peu maîtrisée (par exemple, le Val de Loire, le littoral, etc.). Une politique active de valorisation et de protection de ce patrimoine remarquable devrait conduire à adapter la nature et les périmètres de protection aux territoires concernés (secteur sauvegardé, ZPPAUP et demain AVAP, site inscrit).
- Les questions de la formation continue (professionnalisation, sécurisation des parcours) mais aussi celles de la reconversion professionnelle restent assez peu traitées.
- La difficulté des collectivités à mobiliser des fonds dans un contexte de crise.
- Un déséquilibre territorial entre les départements en termes d'équipement et d'équipes sur certains secteurs.
- Un isolement des capacités de recherche, universitaires, CNRS, écoles supérieures, dans le domaine culturel qui segmente les analyses.
- L'absence d'un outil de coordination œuvrant sur le champ de la lecture publique se fait ressentir, et la mise en réseau des établissements est à susciter.
- La fragilité des emplois dans le secteur culturel.

Principales références bibliographiques

- ADEME (2009). Etude régionale sur l'énergie et l'effet de serre.
- Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) (janv. 2011). Analyses régionales des évaluations réalisées entre 2007 et 2010.
- Agreste Pays de la Loire (2010). Mémento 2010.
- ARS (2012). Projet régional de santé.
- Banque de France (2008). Etude d'impact sur les PME.
- CARIF-OREF (2012). Bilan d'activité 2011 des missions locales.
- Conseil régional des Pays de la Loire (déc.2011). Schéma Régional de l'Economie et de l'Emploi Durables 2011-2016.
- Conseil régional des Pays de la Loire (déc. 2011). Le Schéma régional des jeunes 2011-2016.
- Conseil régional des Pays de la Loire (2009). Schéma régional d'équipement des ports de pêche et sites de débarquement.
- COREPEM (2009). Perspectives d'évolution des criées et des ports.
- DATAR (2012). Contribution spécifique dans le cadre de la revue territoriale de Nantes.
- DATAR (2012). Quelles métropoles en Europe ? Analyse comparée.
- DATAR (2012). Les systèmes urbains français.
- DATAR (2011). Dynamiques, interdépendance et cohésion des territoires, Rapport de l'observatoire des territoires.
- DIRM NAMO (2010). Monographie des activités maritimes 2010.
- DRAAF (2012). Plan régional agriculture durable des Pays de la Loire.
- DREAL (2012). Profil environnemental régional.
- DREAL (2009). Etude régionale prospective sur les besoins en logements à 20 ans.
- DREES (oct.2012). L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans en 2010
- DRJSCS (2011). Panorama Statistique Cohésion sociale, Jeunesse et Sport.
- DRJSCS (2011). Les chiffres clefs du sport en Pays de la Loire.
- DRJSCS (2011). Parcours de l'excellence sportive - Rapport annuel 2011 Pays de la Loire
- DRJSCS (2010). Etude sur le financement des clubs évoluant au Haut-niveau dans la région des Pays de la Loire.010
- Fasquelle D. (nov. 2011). Rapport : De l'urgence de renouveler les navires pour sauver la flotte française.
- Guédon L. (2011). Rapport : La compétitivité de la filière pêche française.
- INSEE (juil. 2012). Profil des créateurs d'entreprise en 2010 dans les Pays de la Loire.
- INSEE (juin 2012). Ménages modestes et territoires fragiles : premiers touchés par la crise dans les Pays de la Loire.
- INSEE (juin 2012). Niveaux de diplôme dans les zones d'emploi des Pays de la Loire.
- INSEE (déc. 2011). La population immigrée en Pays de la Loire.
- INSEE (dec. 2011). Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs, malgré des disparités territoriales.
- INSEE (dec. 2010). 900 000 habitants de plus en 2040 en Pays de la Loire.
- INSEE (oct. 2010). L'innovation en Pays de la Loire : l'industrie ne manque pas d'atouts.
- INSEE (oct. 2010). En Pays de la Loire, la ville déborde de plus en plus sur la campagne
- INSEE (avril 2010). Les transports et déplacements des habitants des Pays de la Loire.
- INSEE (mai 2010). Crise en Pays de la Loire : industrie et intérim dans la tourmente.
- INSEE (mars 2010). L'appareil productif des Pays de la Loire : des mutations à anticiper.
- INSEE (janv. 2010). 30 000 emplois de conception et de recherche en Pays de la Loire.

- INSEE (janv. 2009). Forces et faiblesses caractérisant l'économie des Pays de la Loire.
- INSEE (nov. 2008). Les Pays de la Loire, une région bien dotée en équipements sportifs.
- INSEE (mars 2008). Femmes en Pays de la Loire - Regards sur la parité.
- INSEE, DIRECCTE (déc. 2009). L'empreinte des contrats courts ou à temps partiels dans l'emploi des Pays de la Loire.
- INSEE, ARS (fév. 2012). 33000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030.
- INSEE, DREAL (juin 2012). Le développement durable dans les Pays de la Loire.
- Ministère de l'enseignement et de la recherche (mai 2011). Diagnostic STRATER (Stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la recherche).
- Observatoire prospectif des métiers et des qualifications des industries agroalimentaires (OBSERVIA) (2008). Perception du secteur des industries agroalimentaires par les jeunes.
- Observatoire régional de l'agriculture biologique des Pays de la Loire (2010). L'agriculture biologique en Pays de la Loire.
- Observatoire régional économique et social des Pays de la Loire (ORES) (nov. 2011). Lettre N° 4 sur les ETI.
- Observatoire régional de la Santé (2012). La santé observée.
- Pôle Emploi (2012). L'emploi intérimaire.
- Secrétaire général à l'immigration et à l'intégration (2011). Atlas national des populations immigrés, PRIPI 2010-2012.
- SGAR Pays de la Loire (janv. 2013). Etude interrégionale sur l'adaptation au changement climatique.
- SGAR Pays de la Loire (janvier 2013). Dossier territorial régional.
- SGAR et Conseil régional des Pays de la Loire (avril 2012). Contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP) 2011-2014.
- SGAR et Conseil régional des Pays de la Loire (dec.2012). Document d'étape du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).
- SGAR, DRTEFP (2009). Etude à caractère prospectif et opérationnel sur les services à la personne en Pays de la Loire.

Table des illustrations

Axes	Type	Nom	Source	Page
Présentation générale de la région	Graphique	Evolution de la population et du PIB par région (1993 - 2000)	INSEE	10
	Graphique	Evolution de la population et du PIB par région (2000 - 2008)	INSEE	10
	Graphique	Evolution de l'emploi salarié privé	DIRECCTE/Pôle Emploi	11
	Carte	Les aires urbaines en Pays de la Loire (2010)	INSEE	14
	Carte	Les systèmes urbains locaux des Pays de la Loire	DATAR	15
	Carte	Système urbain de proximité de Nantes	UMR Géographie-Cité	17
	Carte	Les systèmes urbains français (INSEE RP 2006)	DATAR 2012	17
	Carte	Typologie des campagnes françaises	Observatoire des territoires - DATAR	19
	Carte	Etat d'avancement des SCOT (Juin 2012)	Région Pays de la Loire	22
	Carte	Cartographie des 17 groupes d'action locale Leader	DRAAF	23
1. Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	Graphique	EU Member States Innovation Performance	Commission européenne	25
	Carte	Tableau de bord de l'innovation régionale (2012)	Commission européenne-Eurostat	26
	Graphique	L'effort régional en matière d'exécution et de financement de la recherche en 2009	MESR - DGESP	28

	Graphique	Nombre et part d'emplois (en %) dans la fonction conception - recherche	INSEE	35
	Tableau	Proportion d'entreprises innovantes entre 2006 et 2008 selon le secteur d'activité	INSEE	36
	Tableau	Les thèmes de recherche des pôles de compétitivité en Pays de la Loire (2011)	ORES	37
2. Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité	Carte	Bilan de la couverture et de la qualité de service des 4 opérateurs mobiles métropolitains (juillet 2012)	Arcep	48
	Carte	Les zones d'investissement privé en Pays de la Loire (avril 2011)	Observatoire des territoires - DATAR	50
3. Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur pêche et aquaculture	Graphique	Dynamisme et structure du tissu productif	INSEE	60
	Graphique	Comparaison des ETI selon le centre de décision	Banque de France	62
	Graphique	Secteur industriel : taux d'exportation	Banque de France	63
	Graphique	Secteur des services : indicateurs issus du bilan	Banque de France	64
	Graphique	Opinions sur les niveaux des commandes et des stocks dans l'industrie en Pays de la Loire/France	Banque de France	64
	Graphique	Commerce extérieur (2011)	Douanes	66
	Graphique	Evolution du CA	Banque de France	68
	Graphique	Evolution des effectifs	Banque de France	68
	Graphique	Pays de la Loire : orientation des exploitations	Agreste	73
	Graphique	Nombre de DJA par année de paiement en Pays de la Loire en France	DRAAF	74

	Tableau	Donnée générales sur l'agriculture biologique en Pays de la Loire (2010)	ORAB	76
	Graphique	Evolution des effectifs des marins-pêcheurs en Pays de la Loire entre 1990 et 2010	DIRM - NAMO	86
	Graphique	Structures de productions conchylicoles en Pays de la Loire	DIRM - NAMO	87
	Tableau	Production de coquillages en élevage et commercialisés en Pays de la Loire (2009)	DPMA - DIRM-NAMO	88
6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	Carte	Taux de progression artificialisation entre 2000 et 2006 par canton	UE-SoES, CORINE LandCover	120
	Carte	Contexte hydrographique de la région Pays de la Loire	DREAL	123
	Graphique	Origines des déchets sur les installations de traitements	ADEME	129
	Graphique	Répartition des déchets selon leur traitement	ADEME	129
	Carte	La tarification Incitative en région Pays de la Loire	ADEME	130
7. Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseau essentielles	Carte	Les infrastructures de transports des Pays de la Loire (juillet 2012)	SGAR - DREAL	136
	Carte	Déplacements domicile-travail en 2007 en région Pays de la Loire	DREAL	141
	Carte	Parts de déplacements domicile travail dont la distance est supérieure à 25 km en 2007 en région Pays de la Loire	DREAL	141
	Carte	Système urbain de proximité de Nantes	UMR Géographie-Cité	144
	Carte	Etudes engagées pour augmenter la capacité de l'axe ferroviaire Angers - Nantes - Saint-Nazaire	DREAL	148

8. Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre	Tableau	Démographie, activité, emploi et chômage en Pays de la Loire	INSEE	152
	Tableau	Bilan 2011 des missions locales	CARIF - OREF	157
	Carte	4 familles de zones d'emploi au regard des niveaux de formation et de l'insertion des jeunes	Rectorat	160
	Graphique	Evolution des créations d'entreprises dans la région et en France	INSEE	162
	Tableau	Evolution des créations d'entreprises dans la région et en France	INSEE	162
	Tableau	Evolution des créations d'entreprises selon le statut	INSEE	163
	Tableau	Part des créations d'entreprises selon le secteur	INSEE	163
	Tableau	Les établissements employeurs de l'ESS par département (2011)	ACOSS/URSSAF/MSA	165
	Tableau	Les salariés de l'Economie Sociale et Solidaire (2011)	ACOSS/URSSAF/MSA	165
	Tableau	Accueil des enfants d'âge préscolaire-Nombre de places installées au 1 ^{er} janvier 2011	DREES/ Conseils Généraux / IRCEM	169
Tableau	Taux d'activité et d'emploi des 55-64 ans en Pays de la Loire et en France en 2009	INSEE	171	
9. Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	Carte	Huit familles de territoires au regard des disparités sociales	INSEE	176
	Carte	Territoires prioritaires des CUCS 2007-2009	ONZUS	178
	Graphique	Evolution des allocataires RSA - RMI - API	CNAF - ORES	180
	Carte	Le secteur locatif social (2012)	DREAL	188

	Carte	Zones fragiles médecins en Pays de la Loire	ARS Pays de la Loire	194
	Carte	Zonage infirmier en Pays de la Loire	ARS Pays de la Loire	194
	Schéma	Immigrés et étrangers en Pays de la Loire en 2008	INSEE	200
	Carte	Nombre d'immigrés et part dans la population totale des Pays de la Loire par canton en 2008	IGN/ INSEE	201
	Tableau	Accueil des enfants d'âge préscolaire-Nombre de places installées au 1 ^{er} janvier 2011	DREES/ Conseils Généraux / IRCEM	205
10. Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	Tableau	Part des étudiants actifs selon la condition d'emploi	INSEE	216
	Graphique	Modalités de scolarisation en milieu ordinaire	Rectorat	219

Glossaire

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AERES	Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
AGEFIPH	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AGIL	Action Gériatologique d'Initiative Locale
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ANT	Aménagement Numérique du Territoire
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
AOR	Appellation d'Origine Réglementée
AOT	Autorité Organisatrice de Transport
APS	Activités Physiques et Sportives
ARCEP	Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
ARS	Agence Régionale de Santé
ASS	Allocation de Solidarité Spécifique
AVAP	Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
BRSA	Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CARSAT	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
CCAPEX	Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCRANT	Commission Consultative Régionale pour l'Aménagement Numérique du Territoire
CCRRDT	Comité Consultatif Régional pour la Recherche et le Développement Technologique
CDAD	Conseil Départemental d'Accès au Droit

CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif
CDT	Centre de Diffusion Technologique
CE	Commission Européenne
CEA	Commissariat à l'Energie Atomique
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CGAD	Confédération Générale de l'Alimentation en Détail
CH	Centre Hospitalier
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIE	Contrat d'Initiative Emploi
CIET	Centre d'Intelligence Economique et Territorial
CIFRE	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLIC	Comité Local d'Information et de Concertation
CLIS	Classe pour L'Inclusion Scolaire
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
CODER	Commission de Développement Économique Régional
CPC	Commission Professionnelle Consultative
CPER	Contrat de Projets Etat-Région
CPNEF	Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation
CPRDFP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CRE	Comité Régional pour l'Emploi
CRITT	Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie.
CRMA	Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat

CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CRT	Centre de Ressource Technologique
CSC	Cadre Stratégique Commun
CSS	Commission de Suivi de Sites
CSTI	Culture Scientifique, Technique et Industrielle
CTCPA	Centre Technique de la Conservation des Produits Agricoles
CVS	Correction des Variations Saisonnières
DADS	Déclaration Annuelle des Données Sociales
DALO	Droit Au Logement Opposable
DAOL	Développement et Amélioration de l'Offre de Logement
DD	Déchet Dangereux
DG	Direction Générale
DICAM	Dispositif d'Innovation et de Création Artistique Multimédia
DIRD	Dépenses Intérieures de Recherche et de Développement
DIRDA	Dépenses Intérieures de Recherche et de Développement des Administrations
DIRDE	Dépenses Intérieures de Recherche et de Développement des Entreprises
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence de la Consommation du Travail et de l'Emploi
DIRM - NAMO	Direction Interrégionale de la Mer - Nord Atlantique Manche Ouest
DMA	Déchet Ménager et Assimilé
DND	Déchet Non Dangereux
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DRSP	Dispositif Régional de Sécurisation des Parcours
DSL	Digital Subscriber Line
DSP	Délégation de Service Public
DUT	Diplôme Universitaire Technologique
EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
EMR	Energie Marine Renouvelable

ENT	Espace Numérique de Travail
EPCC	Etablissement Public de Coopération Culturelle
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPRI	Evaluation Préliminaire des Risques d'Inondations
ERC	Conseil Européen de la Recherche
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETI	Entreprise de Taille Intermédiaire
ETP	Equivalent Temps Plein
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FIDESS	Fonds d'Intervention pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire
FSE	Fonds Social Européen
FSN	Fonds national pour la Société Numérique
FTTH	Fibre optique jusqu'au domicile - Fiber To The Home
GAL	Groupe d'Action Locale
GEPEA	Génie des Procédés Environnement Agroalimentaire
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences
GPM	Grand Port Maritime
GRETA	Groupements d'Etablissements
GTEC	Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences
HQE	Haute Qualité Environnementale
IAA	Industries AgroAlimentaires
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IDEE	Investissement pour le Développement des Entreprises et de l'Emploi
IDEFI	Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes

IEED	Institut d'Excellence sur les Energies Décarbonées
IFRIA	Institut de Formation Régional des Industries Alimentaires
IGO	Immunotherapy Graftoncology
IGP	Indication Géographique Protégée
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
INSERM	Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale
IRCANT	Instance Régionale de Concertation sur l'Aménagement Numérique du Territoire
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
IRON	InnovativeRadiopharmaceuticals in Oncology and Neurology
IRS2	Institut de Recherche et Santé
IRT	Institut de Recherche Technologique
LCPC	Laboratoire Central des Ponts et Chaussées
LEADER	Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie
LGV	Ligne à Grande Vitesse
LGV BPL	Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire
LGV SEA	Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
LVC	Lieux de Vie Collectifs
MECAP	Mesure d'Evaluation des Capacités et Aptitudes Professionnelles
MEDDTL	Ministère de l'Ecologie du Développement Durable des Transports et du Logement
MGI	Mission Générale d'Insertion
MIN	Marché d'Intérêt National
MJD	Maison de la Justice et du Droit
MSH	Maison des Sciences de l'Homme
MSP	Maison de Santé Pluridisciplinaire
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
ORAB	Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique

OST	Observatoire des Sciences et Techniques
P2RI	Prêt Régional de Redéploiement Industriel
PACA	Provence Alpes Côtes d'Azur
PAD	Point d'Accès au Droit
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
PAPI	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
PASE	Plan d'Action Stratégique de l'Etat
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PCRD	Programme Cadre de Recherche et Développement
PCRDT	Programme Cadre de Recherche et Développement Technologique
PDALPD	Plan Départemental pour l'Accès au Logement des Personnes Défavorisées
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEAD	Programme Européen d'Aide Alimentaire
PEE	Pôle Entrepreneuriat Etudiant
PEM	Pôle d'Echange Multimodal
PFT	Plate-forme Technologique
PGT	Preindustrial Gene Therapy
PIA	Programme d'Investissements d'Avenir
PIB	Produit Intérieur Brut
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNR	Parc Naturel Régional
PNRU	Programme National de Rénovation Urbaine
PNTHD	Programme National Très Haut Débit
PO	Programme Opérationnel
POE	Préparation Opérationnelle à l'Emploi

PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRt	Plan de Prévention du Risque Technologique
PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
PRES	Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur
PRI	Plate-forme Régionale d'Innovation
PRIAC	Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie
PRIPI	Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées
PRSE2	Plan Régional de Santé Environnement
PSR	Plan Submersion Rapide
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
PUI	Projet Urbain Intégré
R&D	Recherche et Développement
RSA	Revenu de Solidarité Active
RTE-T	Réseau de Transport Transeuropéen
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SATT	Société d'Accélération du Transfert de Technologies
SAU	Surface Agricole Utile
SCEQE	Système Communautaire d'Echange de Quotas d'Emissions
SCORAN	Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDCI	Schéma Départementaux de Coopération Intercommunale
SDTAN	Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique
SESSAD	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile
SETI	Silos à Enjeux Très Importants
SGAR	Secrétariat Général aux Affaires Régionales
SHS	Sciences Humaines et Sociales

SIAE	Structures d'Insertion par l'Activité Economique
SNIT	Schéma National des Infrastructures de Transport
SPE	Service Public de l'Emploi
SRADT	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRAL	Service Régional de l'Alimentation
SRCAE	Schéma Régional Climat Air Energies
SRI	Stratégie Régionale de l'Innovation
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures de Transport
SRU	Solidarité et Renouveau Urbain
SSIAD-PH	Service de Soins Infirmiers à Domicile Personnes Handicapées
SUL	Système Urbain Local
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TEP	Tonne Equivalent Pétrole
TER	Transport Express Régional
TET	Train d'Equilibre du Territoire
TGU	Très Grande Unité
TGV	Train à Grande Vitesse
THD	Très Haut Débit
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
ULIS	Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNAM	Université Nantes Angers Le Mans
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UTA	Unité de Travail Annuel
ZA	Zone d'Activité
ZAP	Zone d'Action Prioritaire
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

ZPPAUP	Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
ZRE	Zone de Répartition des Eaux
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Table des matières

Présentation de la région des Pays de la Loire	9
1. Une région au fort dynamisme démographique et économique	9
1.1. Un dynamisme démographique qui se poursuit et s’amplifie	9
1.2. Un poids économique important mais fragilisé par la crise	9
1.3. Une situation de l’emploi globalement plus favorable que dans les autres régions françaises, mais au prix d’une précarité plus marquée	11
1.4. Un appareil productif diversifié, avec des spécificités sectorielles ..	12
2. Une organisation territoriale en mutation	13
2.1. Un système urbain régional marqué par la poursuite de la périurbanisation.....	13
2.2. Une diversité des territoires ruraux, marquée par l’importante pression foncière qui s’exerce dans les territoires rurbains	18
2.3. Deux espaces spécifiques marquent ce territoire : la Loire et son Estuaire d’une part ; le littoral et ses îles d’autre part.	20
2.3.1 La Loire et son estuaire, concilier excellence économique et environnementale	20
2.3.2 Le littoral et ses îles	20
3. Une gouvernance territoriale à conforter.....	21
3.1. Une coopération intercommunale en cours de renouvellement	21
3.1.1 Intégration des communes isolées et fusion des structures intercommunales	21
3.1.2 Emergence des pôles métropolitains.....	21
3.2. Directive territoriale d’aménagement (DTA) de l’estuaire de la Loire	21
3.3. Une couverture du territoire régional en SCoT très avancée.....	22
3.4. Des projets de territoire couvrant de manière satisfaisante l’ensemble de la région.....	23
3.5. Une interrégionalité en développement	24

Axe 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation 25

1. Un poids de la recherche et de l'innovation en Pays de la Loire inférieur au poids économique et démographique 25
 - 1.1. Un classement au rang des « innovateurs moyens » 25
 - 1.2. Une dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) modérée 26
2. Des potentiels scientifiques et des domaines de compétences réels ... 29
3. Une progression de l'enseignement supérieur nécessaire pour le développement de la recherche..... 32
 - 3.1. Un tissu d'établissements dense et diversifié..... 32
 - 3.2. Une attractivité à développer encore 32
 - 3.3. Une mobilisation du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) régional et l'action au service de la visibilité des acteurs et de la structuration de la recherche 33
 - 3.4. Un réseau d'acteurs au service de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) 34
 - 3.5. Des collaborations interrégionales à conforter 34
4. Des atouts favorables à l'innovation 35
 - 4.1. Un nombre d'emplois dédiés à l'innovation important 35
 - 4.2. Un fort réseau d'acteurs au service de l'innovation..... 37
 - 4.3. Un positionnement de la recherche, de l'innovation et des soutiens aux entreprises au cœur de la contractualisation 2007-2013 40
 - 4.4. Une priorité régionale donnée au développement de l'innovation... 40
5. Le développement des stratégies collectives, au service du développement des entreprises, des filières et des territoires 42
6. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces..... 46

Axe 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication 47

1.	Des acteurs impliqués, une animation renforcée.....	47
2.	Une couverture étendue en haut débit.....	48
3.	Une couverture en téléphonie mobile étendue.....	48
4.	Un passage au très haut débit (principalement en fibre optique) aujourd'hui primordial pour garantir qualité de service et équité territoriale	49
5.	Un outil performant de partage de l'information géographique.....	52
6.	Des démarches novatrices en matière d'open data	52
7.	Un poids accru des technologies de l'information et de la communication dans l'économie	53
8.	Un taux d'équipement des ménages en progression mais des usages à promouvoir	53
9.	Des usages en développement dans les divers secteurs d'activité économiques et sociaux.....	54
10.	Un très bon niveau de structuration de la recherche dans le domaine	56
11.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	57

Axe 3 : Renforcer la compétitivité des PME, du secteur agricole et du secteur pêche et aquaculture 58

1.	Des atouts régionaux pour le développement des PME et le renforcement de leur compétitivité	58
1.1.	Une région marquée par une forte activité industrielle, notamment maritime, et un positionnement sur certains services tels que les technologies de l'information et de la communication ainsi que le tourisme	58
1.2.	Une région qui rattrape progressivement son retard en matière de créations d'entreprises	60
1.3.	Un passage des petites entreprises au stade des entreprises de stade intermédiaire (ETI) encore insuffisant en Pays de la Loire	61
1.3.1.	Les caractéristiques des ETI industrielles	62
1.3.2.	Les caractéristiques des ETI de services.....	63

1.4. Un tissu économique fragilisé par la crise	64
1.5. Les entreprises régionales disposent d'atouts face à l'internationalisation	65
1.6. Dans ce contexte, l'action publique soutient l'émergence de projets de développement	67
1.7. L'action publique intervient également pour faciliter le financement des PME	69
1.8. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces : la compétitivité des PME.....	71
2. Le secteur agricole, un secteur essentiel pour la région.....	72
2.1. L'agriculture en Pays de la Loire, un secteur très développé et dynamique.....	72
2.2. Le développement du secteur agricole s'appuie aujourd'hui sur des programmes de qualité, la création de nouvelles possibilités de commercialisation, le développement de circuits d'approvisionnement courts en complémentarité avec les filières longues	74
2.2.1. La production sous signe de qualité.....	74
2.2.2. Le développement de circuits courts en complémentarité avec les filières longues	74
2.2.3. L'agriculture biologique	75
2.3. La durabilité et la compétitivité de certaines exploitations et filières (viande en particulier) tendent cependant à s'affaiblir	76
2.4. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces du secteur agricole	77
2.5. Le secteur forestier et la filière bois sont importants mais la structuration de la filière reste à renforcer	78
2.6. La filière agroalimentaire, un secteur majeur.....	81
2.6.1. La structuration et les principaux acteurs de la filière	81
2.6.2. Les IAA sont confrontées à la nécessité de renforcer leur compétitivité et de développer les actions collectives	84
2.6.3. Le développement de l'emploi dans les IAA se heurte à des difficultés notamment liées à l'attractivité des métiers et à l'anticipation des besoins en main d'œuvre	84
2.6.4. Analyse forces, faiblesses, potentialités menaces du secteur agroalimentaire	85

3.	Le secteur de la pêche, un secteur important mais menacé	86
----	--	----

Axe 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs..... 90

1.	Un bilan énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre contrasté à l'échelle régionale et par secteur	90
----	--	----

1.1.	Bilan global.....	90
------	-------------------	----

1.2.	Bilan par secteur.....	91
------	------------------------	----

2.	Une triple approche : sobriété énergétique, efficacité énergétique et énergies renouvelables	93
----	--	----

2.1.	L'essor des approches territoriales intégrées énergie - climat.....	93
------	---	----

2.1.1.	Le développement des démarches territoriales de développement durable	93
--------	---	----

2.1.2.	Le déploiement des PCET volontaires	93
--------	---	----

2.1.3.	Les défis de la densification de l'urbanisme.....	94
--------	---	----

2.1.4.	La piste de la densification intégrée du tissu pavillonnaire	94
--------	--	----

2.2.	Des perspectives spécifiques pour l'agriculture et les territoires ruraux	95
------	---	----

2.3.	Les bâtiments existants, en particulier les bâtiments publics et les maisons individuelles.....	97
------	---	----

2.4.	L'innovation dans tous les secteurs	98
------	---	----

2.5.	La production d'EnR de la région et les gisements exploitables.....	98
------	---	----

2.5.1.	Par type d'énergie renouvelable	99
--------	---------------------------------------	----

2.5.2.	Le développement des EMR : un potentiel important	101
--------	---	-----

3.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	102
----	---	-----

Axe 5 : adaptation au changement climatique et prévention/gestion des risques 103

1.	Une région vulnérable mais aussi résiliente au changement climatique	103
----	--	-----

1.1.	Des incertitudes qui exigent un approfondissement des connaissances	103
------	---	-----

1.2. L'eau : état des lieux.....	104
1.2.1. Une tension accrue sur la ressource	104
1.2.2. Une pression sur la qualité	104
1.3. Des milieux naturels fragilisés	105
1.4. Des conséquences sur les activités.....	105
1.4.1. L'agriculture	105
1.4.2. La pêche	106
1.4.3. Le tourisme	107
1.4.4. Un patrimoine culturel et naturel remarquable à préserver	107
2. Des risques avérés, potentiellement amplifiés par le changement climatique.....	108
2.1. Des risques naturels marqués par les inondations et les submersions marines.....	108
2.1.1. La pression de l'érosion et du phénomène de submersion sur le littoral ..	108
2.1.2. Le risque d'inondation par débordement de cours d'eau	109
2.1.3. Des risques naturels terrestres	110
2.1.4. Outils et mesures de réduction du risque d'inondation	110
2.2. Des risques technologiques bien identifiés	111
2.2.1. Une quarantaine d'établissements Seveso et quelques silos à enjeux très importants	111
2.2.2. Des procédures à achever pour une réduction de la vulnérabilité	112
3. Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	114
Axe 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources	115
1. Une occupation de l'espace qui influe sur le patrimoine naturel	115
1.1. Des milieux naturels dépendant des pratiques agricoles	115
1.1.1. Les grandes zones humides.....	115
1.1.2. Les complexes bocagers	116
1.1.3. Des milieux naturels associés à des usages traditionnels	116
1.2. Des milieux relictuels	117
1.3. Une biodiversité importante mais menacée.....	117

1.3.1.	Une diversité importante	117
1.3.2.	Une diversité menacée.....	118
1.4.	Une grande diversité des sites et des paysages remarquables constituant un atout touristique important.....	118
1.5.	Une artificialisation et une fragmentation du territoire préoccupante 119	119
1.6.	Une connaissance des milieux “ naturels ” et de leurs évolutions à consolider.....	121
2.	Un territoire marqué par l’eau et l’océan	122
2.1	Une ressource en eau très sollicitée	124
2.2	Une qualité de l’eau et des cours d’eau dégradée.....	124
2.3	Les réflexions en cours sur la protection de la ressource en eau....	125
2.4	Un océan doté d’un immense plateau continental.....	126
2.4.1.	Un patrimoine sous-marin peu connu	126
2.4.2.	Pêche et gestion des stocks	127
3.	Une région à forte pression anthropique	128
3.1.	Une bonne qualité de l’air à surveiller	128
3.2.	Des déchets conséquents mais une région bien équipée en traitement 128	128
3.2.1.	Les données en matière de traitement des déchets.....	129
3.2.2.	Les déchets des ménages, des quantités en décroissance depuis 2007....	130
3.2.3.	La gestion des déchets des activités économiques	131
3.3.	Gestion économe des granulats	131
3.4.	Le développement des villes et des territoires durables	132
3.5.	La reconquête des milieux urbains	132
3.6.	Gestion rationnelle des ressources foncières	132
4.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	134
Axe 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d’étranglement dans le réseau principal d’infrastructures.....		135

1.	Un contexte modifié par la crise économique.....	136
2.	Un nouveau contexte règlementaire	138
3.	Le maintien de l'urgence écologique	139
4.	La permanence d'un handicap géostratégique : l'éloignement de la région des Pays de la Loire des grands axes ferroviaires européens en pleine expansion	139
5.	Un transfert d'aéroport à valoriser pour le grand ouest.....	140
6.	Le fait urbain et périurbain	140
7.	La compétitivité de la région et l'effet de réseau	143
8.	L'efficacité du système de transport ferroviaire.....	147
9.	Les contraintes au développement du trafic ferroviaire sur l'axe majeur est-ouest	147
10.	La cohérence entre la politique de transport et les politiques d'aménagement, d'économies d'énergie et de lutte contre l'effet de serre .	148
11.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	150
Axe 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail		151
1.	Introduction	151
1.1.	Le dynamisme de la population active	151
1.2.	Une région marquée par l'importance de l'emploi partiel, saisonnier et intérimaire	151
1.3.	Une dégradation de la situation de l'emploi	152
1.3.1.	Taux d'emploi des 20-64 ans en Pays de la Loire :	152
1.3.2.	Taux de chômage	152
1.3.3.	Une dégradation du marché du travail	153
1.3.4.	Offres d'emploi	153
1.3.5.	Revenu de Solidarité Active (RSA).....	154
1.4.	Une économie diversifiée	154

2.	Accès à l'emploi et soutien à la mobilité du travail	156
2.1.	La formation des demandeurs d'emploi.....	156
2.2.	Un accompagnement des demandeurs d'emploi	157
2.2.1.	L'accompagnement des jeunes de 16-25 ans par les missions locales	157
2.2.2.	La mobilité comme paramètre pour l'accès à l'emploi	158
3.	Intégration durable des jeunes sur le marché du travail.....	159
3.1.	Le niveau de formation.....	159
3.2.	L'accès à l'emploi	159
3.2.1.	Les jeunes peu qualifiés dans les territoires les plus fragiles	160
3.2.2.	Les grandes agglomérations attirent les plus diplômés	161
4.	Auto-emploi, entrepreneuriat et création d'affaires	162
4.1.	Les créations d'entreprises en Pays de la Loire	162
4.2.	Focus sur l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)	164
4.2.1.	Le secteur de l'insertion par l'activité économique.....	166
4.2.2.	Les services à la personne	167
5.	Egalité hommes-femmes, et réconciliation entre travail et vie privée	168
6.	Adaptation au changement des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprises	170
6.1.	L'accompagnement des entreprises pour faire face aux mutations sociales et technologiques pour faciliter la transition écologique de l'économie.....	170
6.2.	Le soutien à la performance des entreprises et la promotion de l'emploi en l'ancrant davantage encore dans les territoires.	170
7.	Vieillesse active et en bonne santé.....	171
8.	Modernisation et renforcement des institutions du marché du travail	172
9.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	174
Axe 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté...		175
1.	L'état de la pauvreté - précarité en Pays de la Loire	175

1.1.	La région présente des disparités territoriales en matière de précarité	175
1.2.	Les différents « visages » de la pauvreté	179
2.	L'inclusion sociale des personnes éloignées de l'emploi.....	179
2.1.	Une hausse des bénéficiaires du RSA	179
2.2.	Les besoins exprimés à l'égard des dispositifs.....	181
2.3.	L'insertion par l'activité économique des publics éloignés de l'emploi	181
2.4.	L'insertion sociale et professionnelle des personnes sous main de justice	182
3.	L'aide alimentaire des populations précarisées.....	183
3.1.	L'organisation de la récupération des fruits et légumes sur les MIN et chez les producteurs	183
3.2.	L'organisation de la récupération des produits de la mer sur les criées	184
3.3.	L'organisation de la récupération des viandes prédécoupées	184
3.4.	La création du Groupement Régional de l'Aide Alimentaire (GRAAL)	185
4.	L'offre et la qualité du logement et de l'hébergement au profit des publics prioritaires	186
4.1.	Un besoin estimé à 26 000 logements, dont 5 200 sociaux à construire d'ici 2015	186
4.2.	Une tendance à la hausse et à la paupérisation de la demande locative sociale	186
4.3.	Les territoires de l'ouest en tension sur le secteur locatif social....	187
4.4.	Les politiques en faveur du logement des populations défavorisées	189
4.4.1.	La prévention des expulsions	189
4.4.2.	La gestion du Droit Au Logement Opposable (DALO)	189
4.4.3.	Les besoins des associations en matière d'accompagnement des relogements DALO	189
4.4.4.	L'accueil des gens du voyage	190
4.5.	Politiques territoriales de l'habitat	190

4.5.1.	Les programmes de renouvellement urbain en région des Pays de la Loire	190
4.5.2.	Les politiques locales de l'habitat	190
4.5.3.	Mixité sociale : l'application de l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU)	191
4.6.	La mobilisation des acteurs régionaux en faveur du logement pour tous	191
5.	L'accès à la santé pour tous et particulièrement au profit des populations prioritaires ou vulnérables	192
5.1.	Des inégalités de santé en lien avec les déterminants sociaux.....	192
5.2.	L'accès à la santé de premier recours sur le territoire	193
5.3.	Le recours aux soins spécialisés	194
5.4.	L'accès à la prévention et aux soins	195
6.	La qualité de vie et l'inclusion sociale des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap	196
6.1.	L'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie	196
6.2.	L'accompagnement et la prise en charge des personnes en situation de handicap	197
7.	L'accès et la défense des droits au profit des publics fragilisés	198
7.1.	Les centres départementaux de l'accès au droit (CDAD)	198
7.2.	Les maisons de la justice et du droit (MJD)	198
7.3.	Les bureaux d'aide aux victimes (BAV).....	199
8.	L'intégration des populations immigrées.....	200
9.	Les risques de pauvreté précarité au regard des différences Hommes/Femmes.....	204
10.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	206
Axe 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie.....		207
1.	La formation tout au long de la vie, état des lieux général	208

1.1.	Les atouts de l'appareil de formation	208
1.1.1.	L'appareil de formation est dense et diversifié	208
1.1.2.	Les performances de cet appareil sont bonnes.....	208
1.1.3.	La coopération Etat-Région et la pratique de la négociation	209
1.2.	Des fragilités sont toutefois identifiées	210
2.	L'apprentissage : un dynamisme à conforter	212
3.	La lutte contre le décrochage scolaire.....	213
4.	L'accès à l'enseignement supérieur.....	215
5.	La scolarisation des enfants en situation de handicap.....	218
6.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	220
Axe 11 : Le sport en Pays de la Loire : Eléments de contexte et chiffres clefs		221
1.	Un taux de pratique licenciée fort	221
2.	Un secteur associatif sportif en constante progression, marqué par une grande diversité	221
3.	Une diversité de pratiques de masse	222
4.	Un bon potentiel régional et des ambitions d'excellence dans le sport de haut niveau	223
4.1.	Une excellence sportive vers le haut-niveau	223
4.2.	... mais des résultats mitigés des sportifs régionaux	223
4.3.	Des parcours d'excellence sportive	223
5.	Une région bien dotée en équipements sportifs	224
6.	Un rôle structurant du CREPS.....	225
7.	La recherche et le sport, un secteur d'activité structuré en région Pays de la Loire.....	226

8.	Une réalité régionale importante de l'emploi et de la formation dans le sport et l'animation	226
8.1.	Les effectifs d'emploi.....	226
8.2.	L'offre et la demande d'emploi.....	227
8.3.	Les contrats aidés dans le secteur des emplois sportifs	227
8.4.	Une double exigence pour les formations : spécialisation et polyvalence.....	227
9.	Un secteur marqué par des tendances et des évolutions majeures....	229
9.1.	Des évolutions dans les pratiques sportives notamment les sports de pleine nature.....	229
9.2.	Des évolutions sur le vecteur sport et santé, recherche de bien-être	229
9.3.	Des évolutions de gouvernance : La Conférence Régionale Consultative du Sport	230
10.	Analyse forces, faiblesses, potentialités, menaces.....	231
	Axe 12 : Diagnostic culturel régional.....	232
1.	Un dynamisme culturel s'appuyant sur un potentiel important.....	232
2.	Forces et faiblesses de la culture et du patrimoine en région	234
2.1.	Les forces	234
2.2.	Les faiblesses	235
	Principales références bibliographiques	237
	Table des illustrations	239
	Glossaire	244
	Table des matières.....	253

FONDS EUROPÉENS 2014-2020 :

**Diagnostic Territorial
Stratégique
post 2013**

**Partie 2
Enjeux et orientations**

Version du 4 février 2013

SOMMAIRE

Objectif 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	4
Objectif 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication	8
Objectif 3 : Renforcer la compétitivité des PME	13
Objectif 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs	21
Objectif 5 : Adaptation au changement climatique et prévention/gestion des risques	26
Objectif 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources	30
Objectif 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures de transport	34
Objectif 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail.....	40
Objectif 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	45
Objectif 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie	54
Filières Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)	57
Filières Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)	66
Dimension urbaine	70
Territoires ruraux	88
La Loire et son estuaire	92
Le Littoral	99

Objectif 1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Un premier enjeu est d'accroître et de pérenniser les secteurs qui font la spécificité du territoire.

La recherche, le développement technologique et l'innovation en Pays de la Loire reposent sur une diversité de secteurs. Les acteurs régionaux souhaitent, sur la base de potentialités à identifier clairement dans le cadre des SRI-SI qui prolongent l'actuelle génération de SRI, poursuivre et accentuer le soutien aux filières régionales afin notamment de financer les technologies clés dans le cadre de grands projets industriels et de consolider les écosystèmes industriels (y compris les PME) s'y rattachant.

Le PRES l'UNAM et le CCRRDT ont engagé des réflexions sur les domaines d'excellence qui caractérisent la région en vue de contribuer à l'élaboration du Schéma régional de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'innovation 2014-2020. En complément, une démarche de concertation avec les territoires est lancée pour caractériser les potentialités territoriales. L'ensemble de ces travaux permettra de définir les perspectives d'accompagnement des secteurs par les politiques publiques.

Orientations stratégiques	Face à l'enjeu d'accroître et de pérenniser les secteurs qui font la spécificité du territoire, l'accompagnement à la structuration et à la consolidation des stratégies de filières (spécialisation intelligente) (ex : redimensionnement IHU avec le labex) constitue une orientation fondamentale pour les politiques publiques menées en faveur de la recherche, du développement technologique et de l'innovation en région Pays de la Loire. Les politiques publiques doivent accompagner les projets d'excellence et améliorer les capacités à promouvoir l'excellence en R&D sur les filières régionales majeures.
----------------------------------	--

Un second enjeu est de favoriser les structurations collectives en développant des stratégies intégrées recherche/formation/innovation.

Le tissu économique des Pays de la Loire se caractérise par une forte proportion de PME qui individuellement peuvent avoir du mal à faire face à la concurrence internationale. De ce fait, ont émergé dans la région des projets collectifs d'entreprises (ex : cluster Neopolia) qui ont été accompagnés par les pouvoirs publics. Au-delà des pôles de compétitivité, les regroupements sous forme de filière, pôle, cluster ou plate-forme régionale d'innovation, en lien avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur, sont encouragés par les acteurs publics régionaux dès lors qu'ils présentent un projet cohérent et des impacts positifs sur l'emploi et le développement du territoire (Association Loire Electronic Applications Valley, IRT Jules Verne, pôle végétal angevin, filières biotech à Nantes etc.).

Les acteurs ligériens souhaitent capitaliser sur les effets d'entraînement des dynamiques collectives afin de :

- renforcer le lien entre recherche, formation et développement économique par l'innovation,
- diffuser la culture de l'innovation, à travers la formation initiale et continue dans les domaines de pointe, y compris les industries culturelles et créatives (Quartier de la Création),
- optimiser la gouvernance de l'innovation sur les projets collectifs,
- intégrer d'avantage les PME/PMI dans les programmes de recherche.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de favoriser les structurations collectives en développant des stratégies intégrées recherche/formation/innovation, l'accompagnement des politiques publiques doit permettre d'améliorer la gouvernance de ces ensembles afin de les doter de stratégies de développement au service de l'ambition collective. L'orientation retenue est de faciliter les démarches d'innovation. L'idée est de simplifier l'accès aux outils et aux aides en améliorant la visibilité des acteurs régionaux du transfert de technologie et de l'innovation, en appui des objectifs du Schéma Régional de l'Innovation.</p> <p>Parmi ces simplifications, l'accompagnement des structurations collectives en triangles Recherche Formation Innovation devra pouvoir mobiliser de manière facilitée l'ensemble des fonds européens dans une logique de coordination entre les fonds.</p> <p>L'enseignement supérieur (a priori non éligible au FEDER) contribue au développement de la recherche et de l'innovation. Le soutien à l'enseignement supérieur pourra donc être apporté au travers des contrats de développement Etat / Région.</p>
----------------------------------	--

Un troisième enjeu est de renforcer le potentiel de recherche (ressources humaines, équipements et bâtiment) notamment en termes de recherche publique.

Malgré un effort significatif des collectivités territoriales (doublement des crédits consacrés au financement de la recherche entre 2003 et 2009, la région Pays de la Loire affiche **un poids de la recherche et de l'innovation inférieur à son poids économique et démographique** (5^{ème} région française en termes de PIB contre 8^{ème} région en termes de nombre de chercheurs ou de demandes de brevets européens). Le tableau de bord régional de l'innovation de l'Union Européenne positionne les Pays de la Loire au rang de « innovateurs moyens », en retrait par rapport aux régions du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des pays nordiques.

Le territoire doit donc **accroître son potentiel de recherche privée** (8^{ème} région au classement national selon l'indicateur DIRDE) **et publique** (11^{ème} région au classement national selon l'indicateur DIRDA). Les acteurs régionaux de la recherche souhaitent **améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche publique et dynamiser la recherche en agissant sur les composantes humaines et matérielles du secteur.**

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de renforcer le potentiel de recherche (ressources humaines, équipements et bâtiment) notamment en termes de recherche publique, l'orientation retenue est d'accroître l'effort et les investissements régionaux dans les infrastructures de recherche et d'innovation pour favoriser le développement et la visibilité, au moins européenne, de la recherche du territoire.</p> <p>Pour être plus efficace et optimiser la valorisation des compétences académiques au bénéfice du tissu économique régional, il est indispensable d'étoffer les capacités de détection et d'accompagnement, que ce soit au sein même des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ou dans le cadre des plateformes ou dynamiques collectives soutenues par la Région (exemple du CEA).</p> <p>La construction d'une véritable société de la connaissance passe aussi par un renforcement de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle ; les acteurs de la CSTI bénéficient du soutien du FEDER sur la période 2007-2013 ; la contribution de ce réseau d'acteurs (désormais animé à l'échelle régionale) à la promotion des formations scientifiques est cruciale pour préparer l'avenir notamment dans le cadre d'un service public régional de l'information et de l'orientation.</p>
----------------------------------	--

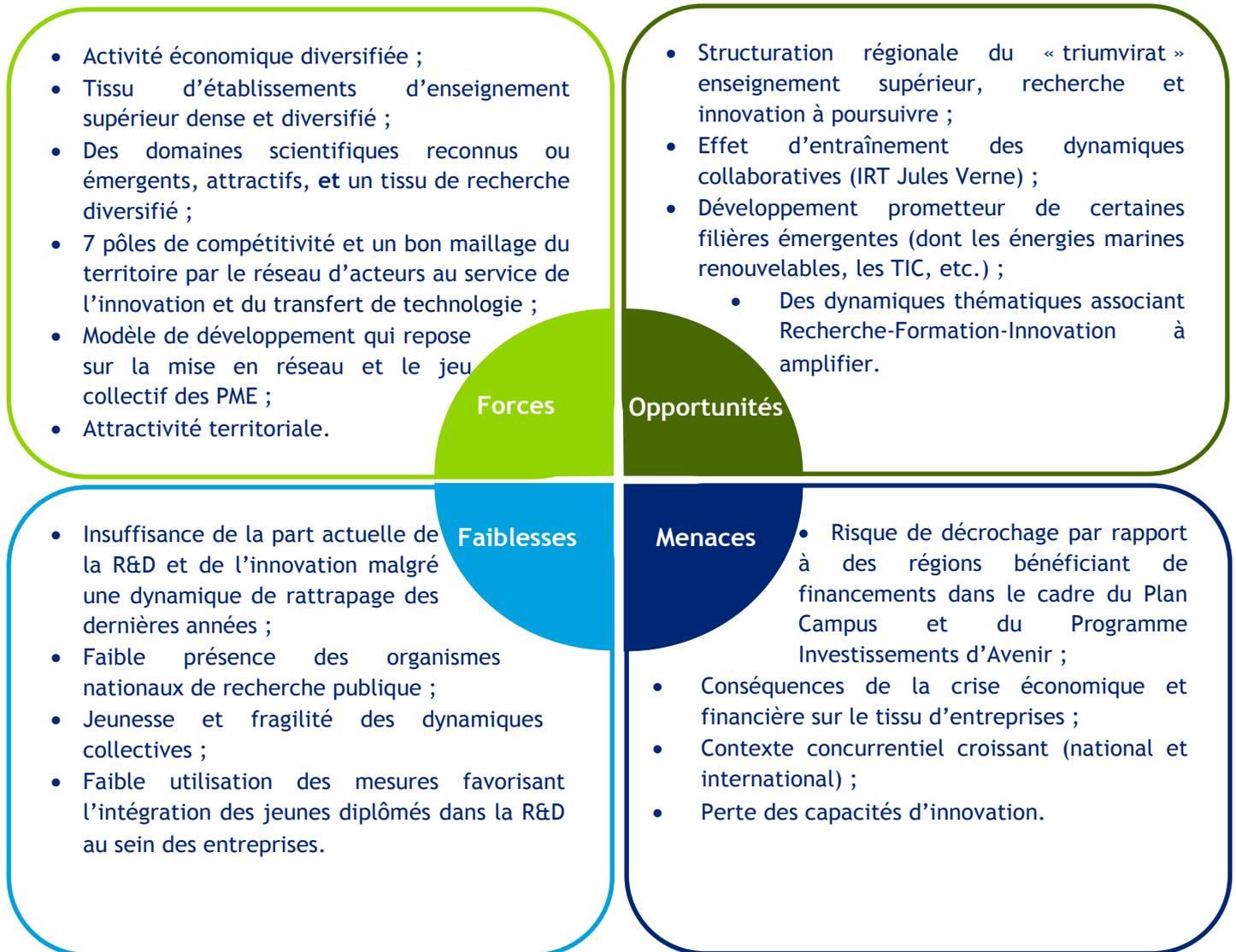
En conformité avec le Schéma régional de l'économie et de l'emploi durable et le plan innovation pour tous, un quatrième enjeu est de promouvoir une conception élargie et un engouement partagé de l'innovation.

L'accompagnement des démarches d'innovation est fréquemment centré sur les enjeux technologiques. Tout en confortant le soutien aux innovations de rupture, l'enjeu est de faire partager une conception élargie de l'innovation intégrant l'innovation sociale, économique, environnementale ou encore organisationnelle.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de promouvoir une conception élargie et un engouement partagé de l'innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une vision élargie de l'innovation (comprenant aussi les innovations non technologiques et sociales), - Déployer une logique de parcours de l'innovation et des outils orientés autour de trois axes prioritaires : ressources humaines, financement et accompagnement (Dinamic Innovation, Objectif Performance Innovation, bourses CIFRE, Fonds Pays de la Loire Territoires d'Innovation, etc...). Dans ce cadre, la programmation 2014-2020 doit permettre de préparer une nouvelle phase et une nouvelle génération des plateformes régionales d'innovation (PRI). - Structurer l'ensemble des acteurs ligériens dans une « équipe Pays de la Loire de l'innovation » ; - Compte tenu du rôle qui pourrait être dévolu aux Régions s'agissant des pôles de compétitivité (décentralisation), il importe de prévoir un bloc de soutien à ces pôles de compétitivité ; - Enfin, un soutien spécifique dans le champ de la R&D&I des entreprises de taille intermédiaire semble pertinent s'agissant d'entreprises dont la taille critique permet un investissement plus fort et structuré dans ces champs.
----------------------------------	---

Cet objectif doit être traité en lien avec l'objectif 3 concernant le soutien à la compétitivité des PME et 8 et 10 relatifs à l'emploi et à la formation dans une logique de meilleure synergie et de coordination des fonds européens.

2. Synthèse AFOM



Objectif 2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu est la généralisation du très haut débit (principalement en fibre optique) et la garantie d'un haut débit fixe et mobile de qualité pour tous sur l'ensemble du territoire afin d'assurer une équité territoriale.

Les zones d'investissement des opérateurs privés sont désormais connues (zones AMII). Elles laissent les territoires ruraux, soit jusqu'à environ 70% de la population ligérienne, dans le champ d'intervention d'initiatives publiques. Chaque SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) départemental évalue le coût des projets de déploiement.

En matière de soutien aux infrastructures, les axes prioritaires sont ceux de la SCORAN (Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique) : une montée en débit multi technologies pour le territoire régional (450 M€ à investir pour un accès minimal à 10Mbit/s de l'ensemble des professionnels comme des foyers) et le très haut débit (THD) minima pour l'ensemble des Communautés d'Innovation. La généralisation du THD en termes de financements publics est estimée à plus d'1 Md€ sur 15 ans, d'où une complémentarité indispensable des financements publics, tant des collectivités, de l'Etat et de l'Union européenne (FEDER).

Orientations stratégiques

Face au premier enjeu de généralisation du très haut débit et de garantie du haut débit sur tout le territoire l'orientation stratégique principale est l'organisation d'une intervention publique d'ampleur pour assurer la généralisation du haut et du très haut débit.

A la mi-2013, la région disposera d'un projet articulé d'aménagement numérique de ses territoires visant d'une part le raccordement prioritaire des communautés d'innovation, et d'autre part la montée en débit. Ce projet se place en conformité avec la SCORAN et en cohérence avec les schémas territoriaux.

Compte tenu de cet enjeu, des participations financières multiples et complémentaires sont indispensables. Le niveau des besoins de financement public identifiés par les SDTAN confirme les éléments de la SCoRAN à savoir, en ordre de grandeur, un milliard d'euros sur 15 ans. Ils devront l'être selon un principe de complémentarité entre financements des collectivités, financements européens et financements CPER. Les projets devront, en ce sens, être conformes aux SDTAN et, à défaut, à la SCoRAN.

Un deuxième enjeu concerne le développement des TIC au service d'un modèle de développement durable :

- Le soutien à la compétitivité de toutes les entreprises par le numérique, à la croissance des PME de la filière numérique, et à l'attractivité du territoire (économie et tourisme) ;

La filière numérique en pays de la Loire se place au 5ème rang des régions françaises en termes d'emplois générés. Cependant, elle est très dispersée dans ses métiers (informatique, télécoms, conseil ingénierie, services web...) tout en étant très concentrée au niveau territorial. Ainsi, les prestataires de TIC sont pour 80% d'entre eux, des PME situées à 60% dans des grands centres urbains comme celui de Nantes / Saint-Nazaire. La structuration de la filière est en cours. Adossée aux associations Atlantic 2.0 (animateur de l'action et de l'axe développement commercial et international) et ADN Ouest (animateur de l'axe formation), cette structuration sera essentielle à son développement. L'enjeu est également celui de la valorisation du potentiel des acteurs TIC régionaux, présents notamment dans les domaines suivants : le logiciel libre, le Web 2.0, le génie logiciel ou encore la réalité virtuelle. A ce titre, cette dernière est un enjeu significatif de compétitivité économique au niveau international pour plusieurs filières industrielles, mais également un enjeu de développement de nouveaux usages.

La diffusion des TIC dans les activités « traditionnelles » s'accroît régulièrement mais des efforts significatifs restent à mener pour renforcer l'appropriation des outils numériques et leur contribution au renforcement de la productivité des entreprises, en particulier TPE et PME. La mise en réseau des acteurs et la mutualisation des pratiques en sont un facteur clé.

- L'accompagnement des usages en réponse à des défis sociétaux, tant par une approche ciblant les publics utilisateurs (acteurs de l'éducation concernés par l'e-learning ; professionnels de la santé concernés par la télémédecine ; professionnels concernés par le télétravail ; agents publics concernés par l'e-administration), qu'en direction des citoyens les plus éloignés de la « culture numérique » (demandeurs d'emploi, public en voie d'insertion sociale dans une perspective d'e-inclusion).

Le Baromètre Citoyens réalisé en 2010 par l'Observatoire régional Synapse, indique en effet que 76% des ligériens sont internautes (contre 45% en 2003), soit une augmentation de 31 points en 7 ans. Ainsi, le développement des e-services (e-santé, transport intelligent, e-éducation, etc.), offrant eux-mêmes de nouveaux usages, est un enjeu majeur pour la région, notamment parce qu'ils concourent à un mieux-être de la population. Ont ainsi été déployés les espaces numériques de travail. Dans le domaine de l'e-santé une étude a été réalisée en 2012 mettant en exergue, au-delà des outils et des technologies utilisées, l'importance de l'organisation et de la conduite du changement dans la mise en œuvre des pratiques de télémédecine sur le territoire (accompagnement, formation, soutien et animation).

- Le développement du télétravail, dans une région fortement concernée par la croissance de la périurbanisation, est un moyen de limiter les déplacements et la congestion des infrastructures de transport, et de réduire les émissions de GES. Les TIC peuvent aussi contribuer à répondre aux enjeux liés à la mobilité : pour construire leurs parcours multimodaux, les usagers doivent pouvoir disposer d'une information complète sur toute la chaîne de déplacement, comme par exemple l'outil Destineo (plateforme d'accès à l'information issue de multiples opérateurs).

Un troisième enjeu concerne la modernisation du fonctionnement de l'administration et de sa relation aux citoyens et aux entreprises.

La modernisation des services rendus aux usagers et la recherche d'une meilleure efficacité publique, au sein et entre les administrations, sont au cœur des enjeux de l'administration électronique. Au plan national, près de 80 % des démarches

administratives pourront prochainement être effectuées sur Internet, dans une logique complémentaire à l'offre physique. A l'image des études menées par l'Observatoire Synapse en 2010, il est démontré que les citoyens et les usagers des services publics plébiscitent les services en ligne que leur proposent leurs administrations. Dans cette perspective, il importe de poursuivre la dynamique amorcée. Dans le même sens, l'ouverture des données publiques (dite open data) apparaît tant comme une exigence démocratique (assurer une plus grande transparence pour les citoyens) qu'un outil de modernisation de l'action publique, ou encore qu'une possible opportunité en termes de développement économique. Les diverses initiatives en cours et à venir en région (collectivités, universités et laboratoires de recherche, etc.) attestent de l'exemplarité du territoire en la matière.

Un quatrième enjeu concerne le développement, la mutualisation et le partage de l'information géographique entre les acteurs publics impliqués.

Le réseau de plateformes d'échange d'information géographique, mis en place sous la coordination de GEOPAL, a permis la création d'outils normalisés d'échange entre elles.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de soutien à la croissance des PME de la filière numérique et à la compétitivité de toutes les entreprises par le numérique, une orientation porte sur le soutien au développement des usages de la réalité virtuelle. Concernant la compétitivité de toutes les entreprises par le numérique, l'orientation retenue est le développement et l'usage d'applications à forte valeur ajoutée (cloud computing, plateformes collaboratives virtuelles, e-commerce, etc.). L'aménagement numérique du territoire est aussi un levier de compétitivité pour toutes les entreprises et un accompagnement renforcé des entreprises de la filière. En complément du point 3 sur l'accompagnement des PME, la question du financement par le FEDER d'outils spécifiques, mérite d'être posée.</p> <p>Face à l'enjeu de développement des TIC dans la perspective d'un renforcement de l'attractivité du territoire, l'orientation proposée consiste à renforcer son attractivité économique par la mise en place d'une offre de « cloud du territoire », projet qui recouvrirait tant une dimension « infrastructures » qu'une dimension « services », à destination des entreprises, des collectivités, des citoyens.</p> <p>Face à l'enjeu liant TIC et développement durable, une orientation dégagée est celle du renforcement d'outils à disposition des citoyens pour optimiser leurs déplacements. Une action répondant à cette orientation pourrait ainsi être, à titre d'exemple, la création d'une plateforme dématérialisée assurant la mise en réseau de tous les moyens de transport (bus, tram, train, co-voiturage...).</p> <p>D'autres orientations concernent le développement des actions favorisant le recyclage du matériel informatique, l'utilisation de l'énergie dans le fonctionnement des réseaux et sa récupération, etc.</p> <p>Face à l'enjeu de l'accompagnement des usages, l'orientation proposée pour accompagner les publics cibles est le développement de la formation aux usages du numérique, le développement de la télémédecine.</p>
----------------------------------	---

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Périurbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Généraliser le très haut et garantir le haut débit	Persistance de zones blanches urbaines pour le haut débit (dimension e-inclusion)	/	Développement des réseaux d'initiative publique pour la couverture en très haut débit (financement, choix techniques) Persistance de zones blanches	Spécificité de la demande d'accès, fluctuante au cours de l'année (tourisme)	/
Développer les usages et e-services	e-inclusion des populations cibles urbaines, rurales et périurbaines			/	/
	Systèmes de transports intelligents		Développement de la télémédecine	/	/
Renforcer l'attractivité du territoire	Enjeu transverse à tous les types de territoires				
Soutenir la filière numérique et les usages du numérique en entreprise	Poursuite de la structuration de la filière TIC	/	Soutien au développement des usages du numérique dans le monde agricole et rural	/	/
	Enjeu transverse à tous les types de territoires des usages dans les PME hors filière TIC				
Mettre les TIC au service du développement durable	Outils d'aide aux mobilités propres				

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE

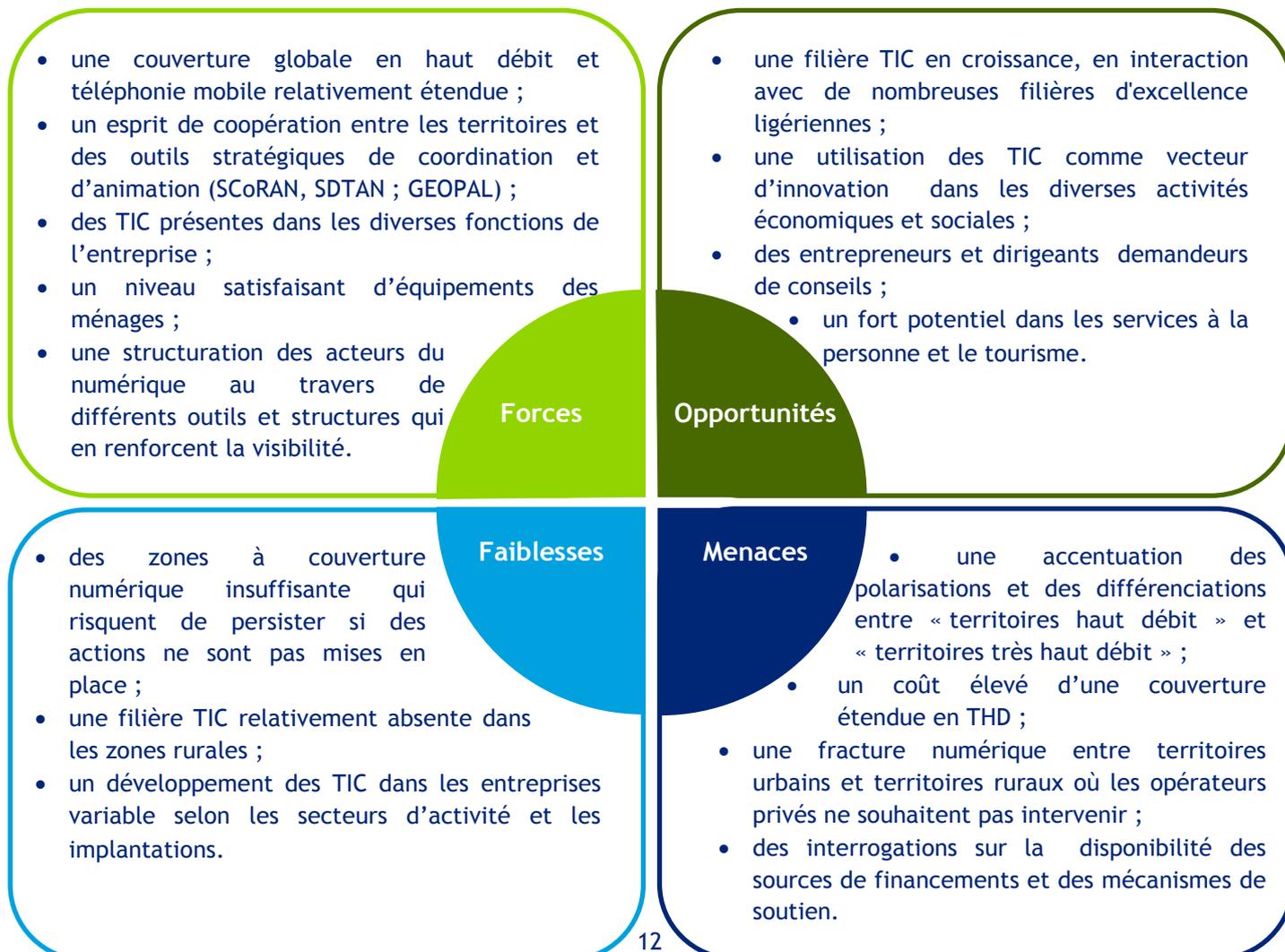
Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche

Développement durable	Développement du télétravail, des systèmes d'appui aux mobilités propres
Efficacité énergétique	
Egalité des chances	Enjeu du développement de la culture numérique chez les publics prioritaires et de définition des dispositifs appropriés

4. Synergies à rechercher entre les fonds

- Complémentarité des investissements au titre du FEDER et du FEADER pour la création d'infrastructures, notamment de très haut débit, en zones rurales.
- Lien entre aménagement numérique (FEDER) et développement de la culture numérique, notamment par la formation et l'emploi (FSE).
- Synergie avec le FSE sur l'aspect développement des usages et formation.

5. Synthèse AFOM



Objectif 3 : Renforcer la compétitivité des PME

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Un premier enjeu est de renforcer l'accompagnement en direction des PME au travers de trois objectifs : favoriser la croissance des entreprises, faciliter les projets innovants et soutenir leur internationalisation.

La poursuite de ces démarches doit notamment permettre de :

- **Soutenir le développement des PME en élargissant l'accompagnement à des secteurs émergents** tels que les secteurs des industries culturelles et créatives, les services innovants, aides à la personne, etc. ; par des interventions adaptées à leurs différents niveaux de développement ;
- **Faciliter l'accès des PME-PMI et des entreprises de taille intermédiaire à l'innovation** (management de l'innovation) ;
- **Accroître l'internationalisation des PME.**

L'outil DINAMIC Entreprises, en agissant sur les leviers internes de la compétitivité (performance interne, commercial et innovation), a pour objectif la montée en compétence des entreprises. Les entreprises ayant ainsi progressé seront plus à même de rejoindre des démarches collectives (réseaux, filières, clusters...) leur permettant d'accéder à de nombreux outils collaboratifs (pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, PRI...).

Peu d'entreprises (moins de 10%), ont une pratique soutenue et maîtrisée de l'innovation. Aussi, des paliers successifs doivent pouvoir leur être proposés pour leur permettre de progresser à leur rythme dans le parcours de l'innovation :

- les CCIT qui animent au plan technique le programme DINAMIC Entreprises, proposent aux entreprises des outils d'appels destinés à les rassurer et mettre en évidence l'opportunité de s'engager dans une démarche d'innovation (Déclic Innovation, PTR...) ;
- cette première étape réalisée, les entreprises sont invitées à rejoindre DINAMIC ;
- les entreprises, grâce à une montée en compétences, pourront alors plus facilement intégrer les démarches collaboratives proposées par les pôles de compétitivité, à l'instar du pôle EMC2 qui lance régulièrement des appels à projets régionaux visant à faire émerger des projets de R&D collaboratifs plus modestes que ceux destinés au FUI, mais qui mettent le pied à l'étrier aux entreprises.

Pour diffuser plus largement encore cette logique de développement, l'élargissement de DINAMIC aux petites PME voire aux TPE doit être posée, de même que la capacité à mobiliser les fonds européens pour une plus grande diffusion à l'économie de proximité et au tourisme.

Orientations stratégiques

Face à l'enjeu de **renforcer l'accompagnement en direction des PME**, les orientations portent sur **trois objectifs : la croissance, l'innovation et le développement commercial dont l'internationalisation**. La région souhaite renforcer ses dispositifs spécifiques de soutien aux entreprises tels que **DINAMIC Entreprises**, notamment en développant les compétences de management de l'innovation des PME-PMI. Par ailleurs, pour soutenir l'internationalisation des PME, les dispositifs « Parcours de l'export » et « volet export de la BPI » seront renforcés. Enfin, pour accompagner toujours davantage les PME dans l'innovation, un accent particulier devra être mis sur l'accès des PME aux technologies.

Un second enjeu est de favoriser le développement et la croissance des PME dans une logique de filières (mise en réseau) et d'innovation.

Le tissu économique des Pays de la Loire se caractérise par une **forte proportion de PME** qui individuellement peuvent avoir du mal à faire face à la concurrence internationale. De ce fait, ont émergé dans la région des **projets collectifs d'entreprises** qui ont été accompagnés par les pouvoirs publics. En lien avec l'objectif thématique n°1, (enjeu n°2), le renforcement des stratégies intégrées développées en Pays de la Loire doit permettre de :

- Favoriser les écosystèmes thématiques à visibilité internationale,
- Approfondir la relation entre les ESR et les PME,
- Intégrer davantage les PME dans les programmes de recherche,
- Faire émerger des projets structurants à fort impact économique.

Plusieurs objectifs sont recherchés.

Les PME ligériennes ont une taille souvent limitée qui entraîne un manque de moyens, notamment pour l'innovation ou le développement international. Une des façons de répondre à ce problème est de favoriser les groupements d'entreprises qui peuvent prendre plusieurs formes (alliances commerciales entre PME pour répondre à des appels d'offres internationaux, regroupements dans le but de développer de nouveaux produits, organisation collective autour d'un donneur d'ordre qui souhaite réduire le nombre de fournisseurs de rang 1...).

Ces dynamiques collectives trouveront leur déclinaison sur les territoires. L'association Menuiserie Avenir sur le Choletais (Maine-et-Loire et Vendée) qui réunit une quarantaine d'industriels, concepteurs et fabricants de fenêtres, portes, fermetures, vérandas... La grappe d'entreprises NEOPOLIA à Saint-Nazaire, qui cherche à diversifier les marchés de ses membres pour atténuer les effets de cycles de la construction navale ou qui lance une nouvelle filière sur les énergies marines renouvelables. La grappe d'entreprises LEA Valley à Angers qui se mobilise autour des applications de l'électronique et des systèmes embarqués.

Il s'agira également de rechercher un écosystème capable d'encourager la fertilisation croisée entre les entreprises, le monde de la recherche et de l'enseignement et les réseaux institutionnels, pour non seulement renforcer le positionnement stratégique des filières industrielles d'excellence existantes mais également pour faire émerger de

nouvelles filières économiques. L'analyse de la cartographie des compétences techniques régionales montre une concentration de savoir-faire dans le domaine des « process industriels ». On peut citer à titre d'exemple, la « mécatronique » qui consiste à combiner les compétences de la mécanique, de l'électronique, de l'informatique temps réel et de la réalité virtuelle, pour concevoir des applications multifilières touchant aux technologies de pilotage et de production (machines spéciales, prototypage rapide, automatisation des process industriels, logiciel de modélisation, sûreté de fonctionnement...).

Avec 13,9 % de l'emploi salarié privé en 2010, l'économie sociale et solidaire - ESS - représente un levier économique important dans la région. Disposant d'une structure représentative, la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS), elle est présente dans tous les secteurs et dispose d'une bonne capacité de création d'emplois non délocalisables (+ 23,2 % de salariés entre 2000 et 2010). Le soutien de son développement en réseau doit être apporté autour de trois enjeux : participer au développement économique ligérien, contribuer à l'innovation sociale et sensibiliser tous les acteurs à l'économie sociale et solidaire (en lien avec l'objectif 9).

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de favoriser le développement des PME par la consolidation des logiques de mise en réseau, et en lien étroit avec l'objectif thématique n°1, l'orientation est de poursuivre et accentuer la politique de soutien aux stratégies de filières et aux structures de « mises en réseau » : pôles de compétitivité, clusters, plateformes régionales d'innovation, etc.</p> <p>L'enjeu est également de chercher à fédérer les acteurs sur des axes structurants, positionnés sur des macro-thématiques majeures pour les Pays de la Loire, venant ensuite alimenter les travaux des filières et des territoires. Cela permet de renforcer la lisibilité des actions et de concentrer les efforts vers des domaines prioritaires à fort potentiel de développement, capables de mobiliser en masse les entreprises, sur lesquels les Pays de la Loire occupent des positions de leaders (cf. annexe.)</p>
----------------------------------	---

Un troisième enjeu est de faciliter l'accès des PME aux financements.

Face à la crise et à ses effets, l'Europe, l'Etat et la Région ont développé des plans de relance afin de renforcer l'accès au financement des entreprises dans une situation financière contrainte. En Pays de la Loire, de multiples outils de financement adaptés ont été mis en place, en complément des outils financiers développés notamment dans le cadre des investissements d'avenir par OSEO ou la CDC : le fonds d'Investissement pour le développement des Entreprises et de l'Emploi (cofinancé par le FEDER), le prêt régional de redéploiement industriel (2009) déployé par la Région dans le cadre de son plan de lutte contre la crise, etc.

Dans la période qui s'ouvre, les besoins d'accompagnement financiers des entreprises seront importants (reconstitution des stocks, reprise nécessaire des dépenses d'investissement, croissance externe, développement à l'international...) alors que le système financier lui-même fragilisé par la crise risque d'avoir des capacités limitées pour répondre à ces attentes.

Un double enjeu est posé :

- **Mettre à la disposition de l'économie un vaste éventail d'instruments et de programmes financiers,**
- **Développer des compétences et des outils d'ingénierie financière, pour optimiser l'articulation des différents instruments financiers et faciliter leur mise en œuvre.**

L'organisation en réseau des acteurs du financement public (BPI, Région, FSI, autres collectivités locales...) et privé (établissements de crédits, fonds d'investissement, sociétés d'assurances crédits...) sera recherchée pour développer des synergies autour de programmes concertés.

Orientations stratégiques	Face à l'enjeu de faciliter l'accès des PME au financement , l'orientation retenue est de pérenniser et optimiser les outils de financement proposés aux entreprises , par l'Etat (BPI, CDC, Oséo, etc.), et par la Région en proposant des réponses adaptées aux tailles des structures et à leurs besoins. Dans cette optique, les outils d'ingénierie financière à destination des PME sont une priorité pour la région : soutien des fonds propres, soutien aux projets innovants (via notamment l'outil capital-risque), prêts d'honneur et apport de garantie pour la création reprise, orientations par des réseaux d'intermédiaires financiers, appel à des fonds spécialisés...
----------------------------------	---

Un quatrième enjeu est de faire de la formation un levier de développement des entreprises.

Les enjeux de formation comme levier de compétitivité concernent en Pays de la Loire tant les secteurs émergents que les industries et services plus traditionnels. Deux dimensions structurent cet enjeu :

- **améliorer la compétitivité des PME par la promotion de l'adaptabilité des entreprises et des travailleurs,**
- **adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises (en lien avec l'objectif 8)**

Le territoire ligérien est confronté à un paradoxe : à cause de la crise économique le taux de chômage a progressé (même s'il reste très en deçà de la moyenne nationale) et pourtant, les entreprises se plaignent de la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

Pour amortir l'impact des cycles d'activités qui affectent certains territoires (ex de la construction navale, du secteur automobile), des démarches de mutualisation des compétences sur ces territoires pourraient être envisagées.

L'enjeu est donc de développer des démarches de type GTEEC (gestion territoriale de l'économie de l'emploi et des compétences), avec quelques objectifs complémentaires :

- accompagner et sécuriser les parcours des salariés dans les entreprises mais aussi en dehors de l'entreprise
- promouvoir les nouvelles formes d'emploi : groupement d'employeurs, GEIC, intérim spécialisés...

- travailler sur des macros compétences, compétences partagées, compétences transférables, compétences adaptables.

Ces objectifs ne deviendront réalités que si l'écosystème s'organise pour se coordonner autour de priorités clairement établies. L'enjeu est de faire travailler ensemble le SPER, les filières, l'observatoire des compétences, les organismes de formation initiale et continue...

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de faire de la formation un levier de développement des entreprises, les orientations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un meilleur recensement des besoins de formation des entreprises, - un développement de l'apprentissage, - le développement de relations plus étroites entre les établissements de formations et les représentants du tissu économique. <p>En s'appuyant sur les structures existantes, il s'agira d'organiser un observatoire des compétences et des métiers en tension tous secteurs d'activités confondus pour permettre aux filières économiques et aux appareils de formation d'anticiper ces évolutions (à l'instar de celui en cours de mise en place pour la métallurgie à l'initiative de l'UIMM en lien avec l'IRT Jules VERNE).</p> <p>Des démarches GPEC sont également à promouvoir sur le modèle du projet porté par l'association choletaise Menuiserie Avenir qui cherche à adapter les formations à la nouvelle réalité des métiers pour faciliter les recrutements et la montée en compétences dont les entreprises ont besoin.</p> <p>Les actions à engager s'inspireront du retour d'expérience positif de certains dispositifs antérieurs comme le programme « Innov'RH » qui était destiné aux entreprises ayant un besoin d'accompagnement en matière d'ingénierie de formation, ou comme l'opération « 6000 compétences » qui constituent des références pour les projets futurs.</p> <p>Dans la mobilisation de ces leviers de soutien aux PME, l'enjeu est que l'ensemble des acteurs concernés s'organisent pour construire des réponses intégrées s'inscrivant dans une logique de « guichet régional ».</p>
----------------------------------	---

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Péri-urbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Favoriser le développement des PME par la consolidation des logiques de mise en réseau	Renforcement des logiques de clusters et des synergies entreprises/recherche	/	Enjeu particulier de structuration des filières agroalimentaires et bois		Mises en réseau à l'échelle interrégionale (cf. extension du Pôle Mer Bretagne)
Renforcer l'accompagnement en direction des PME (croissance, innovation, internationalisation)		/	Opportunités à l'international pour les filières agricoles et agroalimentaires		
Faciliter l'accès des PME au financement	Enjeu transverse à tous les territoires				
Faire de la formation un levier de développement des entreprises		/	Enjeu de la formation dans l'agriculture et l'agroalimentaire		

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE

Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche

Développement durable	Favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans une logique de développement économique durable
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	

4. Synthèse AFOM

- Dynamisme et diversité du tissu productif régional (création, longévité) ;
- Filières industrielles de premier ordre au plan national (notamment agroalimentaire, aéronautique, construction navale, industrie mécanique...);
- Des savoir-faire reconnus et différenciateurs (systèmes embarqués, biothérapies, informatique/logiciels...);
- Réseau dense et diversifié de PME et d'ETI (avec centres de décision en Région) ;
- Entreprises artisanales de taille relativement importante et réseau des entreprises de l'économie sociale et solidaire plutôt développé ;
- Effets positifs pour les PME du dispositif DINAMIC d'accompagnement stratégique de la compétitivité ;
- Action publique pour le financement des entreprises depuis 2009.
- Action structurante des PRI

Forces

- Potentialité de rebond post-crise ;
- Différenciation, créneaux d'avenir (navire du futur, EMR, mécatronique, etc.) ;
- Accroissement du taux de pénétration de dispositifs d'accompagnement stratégique de la compétitivité des PME type DINAMIC ;
- Richesse et variété des dispositifs de financement des PME (publics et privés) ;
- Développement des outils proposés pour un parcours d'innovation dans les entreprises (y compris sur l'innovation non technologique).

Opportunités

- Eclatement, manque de lisibilité du tissu industriel (multifilières) dans le cadre d'une stratégie de spécialisation compétitive ;
- Ultra-sensibilité à la conjoncture (liée à l'industrie et au poids de l'intérim) ;
- Pénurie de main d'œuvre qualifiée ;
- Difficultés d'accès au financement des PME ;
- Passage insuffisant des PME au stade de l'ETI ;
- Faiblesse structurelle de certains secteurs traditionnels à fort taux de main d'œuvre, face au cycle économique et à la concurrence mondiale.

Faiblesses

Menaces

- Conséquences de la crise économique et financière sur le marché ;
- Conséquences de la crise économique et financière sur le financement des entreprises (crédit bancaire) ;
- Double enjeu de qualification et d'innovation dans les filières traditionnelles.

Annexe

Afin d'illustrer la logique de mise en réseau (dynamique de filières) des acteurs autour d'enjeux économiques importants pour les Pays de la Loire, quelques exemples de domaines d'excellence sont présentés ci-après (liste non exhaustive).

- Les technologies génériques de mise en œuvre des matériaux métalliques, composites et hybrides, au service des industries de la mécanique (IRT Jules Verne, pôles de compétitivité EMC2 et ID4CAR, Comité de Développement de la Métallurgie, grappes d'entreprises NEOPOLIA et IAM...).
- Le génie des procédés agro-alimentaires, au service d'un développement harmonieux des industries de l'agroalimentaire (pôles de compétitivité Valorial et Végépolys, grappes d'entreprises cluster WEST et NOVA CHILD...).
- Les éco-industries et l'énergie, un contexte favorable pour le territoire ligérien (grappe d'entreprises NEOPOLIA, grandes entreprises, lancement d'une filière sur les EMR...).
- L'usage des technologies du numérique, un potentiel de développement en faveur des deux filières régionales de l'électronique et de l'informatique (grappes d'entreprises LEA Valley, Atlantic 2.0...).
- Les biotechnologies au service de la santé (pôle Atlanpole Biothérapies, Atlanpole Blue Cluster...).
- L'économie sociale et solidaire qui représente 13,9% de l'emploi salarié privé (données 2010).
- Le tourisme qui bénéficie de la notoriété internationale de la Vallée de la Loire et de la façade Atlantique.

Objectif 4 : Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

La mutation vers une économie à faible teneur en carbone est, en premier lieu, un enjeu d'efficacité énergétique.

Trois secteurs, fortement émetteurs ont été identifiés et nécessitent la mise en place d'une politique sectorielle régionale : le bâtiment, les transports et l'agriculture.

- L'enjeu de réduction des consommations d'énergie dans le **bâtiment** porte à la fois sur le logement et sur les bâtiments tertiaires. Concernant le logement, 57% du parc régional est antérieur à 1975 (année de la première réglementation thermique) et 72% des constructions sont des maisons individuelles moins efficaces en termes de consommation énergétique. Les émissions énergétiques du parc tertiaire sont marquées par la part importante du parc public (40% des consommations d'énergie). L'enjeu est double, **lutter contre l'étalement urbain** et amplifier la dynamique de **rénovation du parc existant** avec une attention particulière sur la précarité énergétique dans le logement.
- L'importance des émissions de gaz à effet de serre liées aux **transports**, qui représente 45% des émissions régionales soulève la question globale de la **mobilité qu'une planification urbaine durable doit mieux prendre en compte**.
- Un troisième secteur est porteur de solutions : **les éco filières industrielles**. Il s'agit de filières économiques dont l'activité est principalement tournée vers la vente de produits et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts environnementaux et à réduire la consommation de ressources naturelles. Par ailleurs, des filières traditionnelles, telles **le bâtiment et l'agriculture** sont engagées dans des mutations profondes qui les amènent à conduire des éco projets notamment dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Les activités d'élevage et de culture des sols sont à l'origine de l'essentiel des émissions non énergétiques du territoire régional qui représentent près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu pour ce secteur est alors non seulement de soutenir des pratiques culturelles moins émettrices (limitation des intrants) mais aussi le **développement de l'utilisation des énergies renouvelables** (méthanisation, biomasse) ou encore le **soutien aux circuits courts tout en reconnaissant et en valorisant le stockage du carbone que permet l'agriculture et la sylviculture**.

Un enjeu transversal de formation des professionnels des différents secteurs concernés a été identifié (bâtiment, agriculture, transport-mobilité). Cet enjeu est doublé par un enjeu de **transfert des compétences existantes** pour favoriser le développement de filières innovantes (par exemple, de la sous-traitance automobile vers l'éolien off-shore).

Orientations stratégiques	Face aux enjeux d'efficacité énergétique , qu'il s'agisse de bâtiment, de transport, d'agriculture, les approches sectorielles doivent être complétées par des outils de mobilisation des citoyens afin d'encourager des changements de pratiques vers des modes de consommation plus responsables.
----------------------------------	---

Orientations stratégiques	Le soutien aux éco filières et à l'émergence des filières liées aux énergies renouvelables doit être amplifié pour aller vers une économie à faible teneur en carbone.
----------------------------------	--

Un enjeu de planification territoriale durable existe en Pays de la Loire. Si les démarches territoriales de développement durable se mettent en place de manière satisfaisante dans la région (64 collectivités engagées dans une démarche Agenda 21, un déploiement à différentes échelles des Plan Climat Energie Territoriaux volontaires), une généralisation reste encore à mener, ainsi qu'une concrétisation des actions.

Par ailleurs, la densification des zones urbaines et du tissu pavillonnaire évoquée ci-dessus est une question particulièrement importante sur la région des Pays de la Loire. En effet, celle-ci se situe malheureusement en première position des régions de France par l'évolution de son taux d'artificialisation (dans le dernier inventaire Corine Land Cover). Si une prise de conscience des collectivités et de l'Etat existe face aux enjeux de la lutte contre l'étalement urbain, elle doit être aujourd'hui relayée par le développement de nouveaux leviers d'actions pour contenir la densification.

Orientations stratégiques	Face à l'enjeu de planification territoriale durable , l'orientation proposée est la mise en place de mécanismes de coopération aux échelles pertinentes de territoire . Un engagement des territoires est nécessaire aux différentes échelles afin de prendre en compte les problématiques locales et de limiter l'opposition des différents territoires de la région. L'articulation des différents outils territoriaux (Agendas 21, Plan Climat Energie Territoriaux) entre eux et avec le Schéma régional Climat Air Energie doit être développée. De nouveaux leviers restent à trouver pour contenir la densification (Schémas de Cohérence Territoriaux Grenelle).
----------------------------------	---

Enfin, la réduction des émissions de gaz à effet de serre passe par le développement des énergies renouvelables. L'éolien est aujourd'hui jugé essentiel pour la région, le solaire photovoltaïque est en développement et le potentiel de la filière chaleur est réel (bois-énergie, méthanisation notamment par la filière agricole et de gestion des déchets, géothermie basse-température). Enfin, le développement des Energies Marines Renouvelables est un enjeu important pour la région de l'étape, tant écologique

qu'économique. Elles représentent un potentiel industriel important pour la diversification des chantiers navals et de leurs sous-traitants.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de développement des énergies renouvelables, trois orientations sont mises en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le développement de nouvelles filières ou le soutien à des filières existantes : valorisation des micro-algues, EMR, valorisation des déchets (méthanisation), filière biomasse.- Le renforcement des programmes de R&D en matière de production et de stockage d'énergies d'origine renouvelable (stockage électrochimique de l'électricité, usage de l'hydrogène, production de biocarburant).- La diffusion en masse des technologies matures : solaire, éolien terrestre, bois énergie.
--------------------------------------	---

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Péri-urbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Efficacité énergétique	Rénovation du bâti Mobilisation des habitants	Lutte contre l'étalement urbain Mobilité durable Rénovation du bâti	Pratiques agricoles faiblement émettrices Rénovation du bâti	Mobilité-Transports Rénovation du bâti	/
Mobilisation des territoires	Articulation entre les outils mis en place par les différents territoires PCET, Conseil en énergie partagée		Diagnostique Energie / GES à l'échelle des exploitations PCET, conseil en énergie partagée	PCET, conseil en énergie partagée /	/
Développement des ENR	R&D Gestion des déchets	/	Méthanisation Bois Energie	EMR	/

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	Tous
Efficacité énergétique	
Egalité des chances	/

4. Synergies à rechercher entre les fonds

FEDER/FSE : précarité énergétique et formation

FEDER/FEADER : GES dans l'agriculture

5. Synthèse AFOM

- Une consommation totale d'énergie finale par habitant sensiblement moindre que la moyenne nationale ;
- Dynamisme de la démarche d'Agenda 21 des collectivités de la région ;
- Dynamisme en termes de rénovation thermique du bâti ;
- Développement de pratiques culturelles à moindre émission de GES ;
- Possibilité de s'appuyer sur les expériences d'agriculture Bio ou HQE qui intègrent la dimension carbone pour développer de nouvelles démarches ;
- Développement d'un bouquet de production d'EnR diversifié, dont :
 - l'éolien (dont opportunité pour l'industrie)
 - le photovoltaïque
 - la biomasse/bois énergie
 - la méthanisation ;
- Intégration forte entre recherche/développement et production industrielle, apte à la mutation vers les éco-filières.

Forces

- Développement d'approches territoriales énergie-climat abordant notamment la maîtrise de l'énergie ;
- Généralisation des plans climat énergie territoriaux (PCET) ;
- Prise de conscience des collectivités des enjeux de la lutte contre l'étalement urbain (des leviers restent à trouver pour contenir la densification) ;
- Réduction des consommations énergétiques dans le monde agricole ;
- Développement de la production d'EnR dans le monde agricole ;
- Piégeage du carbone par les activités forestières ;
- Gisement d'économies d'énergie et de réduction des émissions dans le parc de logements ;
- Action sur les bâtiments publics ;
- Développement de la filière construction durable (Nova Build) ;
 - Développement des EMR et développement scientifique et industriel associé ;
 - Effet levier du Grenelle de l'Environnement (démarche de SCOT).

Opportunités

- Des émissions de GES supérieures à la moyenne nationale ;
- Une rigidité à la baisse des émissions GES lié au système d'élevage, difficilement modifiable ;
- Relative difficulté pour la mobilité propre en zone rurale ;
- Prédominance de la maison individuelle ;
- Ancienneté relative du parc de logements (donc moindre performance énergétique) ;
- Densification des zones urbaines et du tissu pavillonnaire.

Faiblesses

Menaces

- Des consommations d'énergie en croissance ;
- Croissance des émissions de GES liées aux transports ;
 - Augmentation de l'usage de la voiture ;
- Ralentissement de la filière du solaire photovoltaïque (notamment car soutien fiscal moins prononcé) ;
- Précarité énergétique.

Objectif 5 : Adaptation au changement climatique et prévention/gestion des risques

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu identifié est celui d'**anticiper la vulnérabilité croissante du territoire régional dans un contexte de forte attractivité** et de mieux connaître les effets du changement climatique.

En effet, la population ligérienne est en forte croissance en particulier sur le littoral et cet accroissement démographique est renforcé par les flux touristiques vers le littoral régional en période estivale. Ces apports de population renforcent l'exposition au risque climatique, notamment d'inondation par débordement fluvial ou de submersion marine (cf. pertes humaines et matérielles en février 2010 suite à la tempête Xynthia). Face à ce risque accru, les ouvrages de protection (digues) sont indispensables et doivent être renforcés mais ne sont plus suffisants. L'enjeu est alors de réduire la vulnérabilité, pouvant aller jusqu'au déplacement ou à la déconstruction des installations les plus vulnérables ainsi qu'à la réappropriation de la culture du risque.

Orientations stratégiques	<p>Face aux enjeux de vulnérabilité du territoire, des populations et des activités économiques (tourisme, viticulture...) face aux risques climatiques plusieurs orientations ont été mises en avant :</p> <ul style="list-style-type: none">– Soutenir la connaissance et la réduction de la vulnérabilité face aux inondations et à la submersion marine des populations et des entreprises et des bâtiments publics au regard des spécificités de la région (Océan et Loire)– Un approfondissement de la connaissance et de la recherche sur les effets du changement climatique est nécessaire pour mieux les anticiper– une sensibilisation et une information des populations exposées et des élus est nécessaire face au manque de connaissance des risques existants et à la préparation à la crise– un renforcement des procédures réglementaires afin d'identifier les zones à risque et de définir les règles d'urbanisme et de construction adaptées ainsi que des moyens consacrés à la protection vis à vis des submersions marines et inondations fluviales.– la promotion des démarches de prospective et la mise en place de stratégies globales.
----------------------------------	---

Le second enjeu identifié est la **tension générée par le changement climatique sur la ressource en eau**.

Le changement climatique pourrait générer une diminution de la disponibilité de la ressource alors que des déséquilibres existent déjà localement entre besoins et ressources. Cette tension accrue par les flux touristiques vers le littoral régional en période estivale nécessitera un partage de la ressource entre les différents secteurs consommateurs (agriculture, tourisme, consommation des particuliers). D'autre part, la raréfaction de la ressource en eau ainsi que la dégradation de sa qualité représente une menace pour les milieux naturels et les écosystèmes existants qui participent à la qualité de vie et à l'image de notre territoire. Au vu des pressions et de l'état de lieux le SDAGE Loire Bretagne sur sa partie Pays de la Loire ne prévoit que 60% de masses d'eau en bon état écologique à l'horizon 2015 (66% en moyenne nationale).

Orientations stratégiques	Face à la tension accrue sur la ressource en eau, la poursuite d'une gestion quantitative de la ressource devra être amplifiée à l'échelle des bassins versants et des Schémas d'aménagement des Eaux. Ces instances, de démocratie locale sur l'eau doivent permettre des efforts de tous les usagers sur l'adéquation des besoins avec les ressources disponibles et la préservation des zones humides.
----------------------------------	---

Le troisième enjeu identifié est de **protéger les populations fragiles** plus exposées aux risques climatiques.

Face à un vieillissement de la population, notamment sur le littoral, et à un risque de canicule accru, la protection des personnes âgées, habitant souvent dans des locaux peu adaptés est un enjeu croissant.

Orientations stratégiques	Face aux autres risques naturels identifiés dans la région : incendie, rétractation des argiles mais surtout effondrement de sol, une information et une sensibilisation des populations devra être poursuivie pour limiter leur exposition aux risques.
----------------------------------	--

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Péri-urbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Adaptation des territoires	Amélioration de la connaissance des effets du changement climatique Sensibilisation des populations et des élus Prévention des inondations et réduction de la vulnérabilité	Amélioration de la connaissance des effets du changement climatique/ Sensibilisation à la culture des risques	Amélioration de la connaissance des effets du changement climatique Adaptation des pratiques culturelles Information des agriculteurs et sylviculteurs	Ouvrages de défense Plans de prévention Sensibilisation des populations et des élus Réduction de la vulnérabilité	Approche de bassin (PAPI)
Tension sur la ressource en eau	Partage de la ressource Réduction des consommations		Adaptation des pratiques	/	/ SAGE : connaissance des volumes préalables à l'échelle des bassins
Protection des populations fragiles	Mesures de prévention et de protection en période de canicule	/	Mesures de prévention vis-à-vis de l'isolement des personnes âgées	/	/

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	Tous
Efficacité énergétique	
Egalité des chances	/

4. Synergies à rechercher entre les fonds

FEADER pour le volet agricole

Recherche sur les effets locaux des changements climatiques

Le FEDER devra jouer un rôle important pour accompagner les réflexions de bassin, de réduction de la vulnérabilité des territoires et de conscience du risque.

5. Synthèse AFOM

- Bonne connaissance du risque de crue ;
- Des procédures règlementaires (PPRN) bien avancées ;
- Bonne identification des établissements à risque (Seveso et installations agricoles ou agroalimentaires) ;
- Moyens de protection vis à vis des submersions marines et des inondations fluviales renforcés ;
- Convention Etat-Région- départements pour la gestion durable du littoral avec l'élaboration d'une stratégie régionale d'ici fin 2013 ;
- Territoire couvert à 90% par des SAGE permettant une bonne connaissance des enjeux sur la ressource en eau aux échelles de territoire pertinentes ;
- Vigilance de la profession agricole sur la nécessité de faire évoluer les pratiques au regard du changement climatique.

Forces

- Adaptation des pratiques agricoles et anticipation sur des phénomènes structurants pour l'agriculture (semis, irrigation, fertilisation, choix variétaux, etc.) ;
- Volonté commune de l'Etat et de la Région de concrétiser et mettre en action les orientations issues des débats sur la transition énergétique ;
- Modalités d'action permises par la mise en œuvre de la Directive inondation ;
- Etudes de réduction des risques à la source, attendues de toutes les ICPE ;
- Reconquête des friches urbaines polluées : opportunité foncière ;
- Réflexion à mener sur la mise en œuvre d'un aménagement durable du territoire fondé sur une bonne connaissance des risques et aléas ;
 - Adoption d'ici 2013 d'une stratégie de gestion durable du littoral ;
 - Réflexion à l'échelle des SAGE sur les volumes préalables.

Opportunités

- Déséquilibres locaux entre besoins et ressources en eau ;
- Etat médiocre des masses d'eau de la région ;
- Région particulièrement exposée au risque de crue ;
- Insuffisante maîtrise de l'urbanisation qui renforce la vulnérabilité au risque de crue ;
- Pratiques culturelles qui renforcent la vulnérabilité du territoire au risque de crue ;
- Nombre et coût de la dépollution des sites pollués ;
- Faible connaissance des impacts sur le changement climatique ;
- Littoral poldérisé sur plusieurs secteurs.

Faiblesses

Menaces

- Accroissement de la tension sur la ressource en eau ;
- Dégradation de la qualité sanitaire des eaux superficielles ;
- Conséquences des déficits hydriques sur la biodiversité des zones humides ;
- Incertitude sur les conséquences du changement climatique pour les écosystèmes marins et ressources halieutiques ;
- Evolution du trait de côte : conséquence sur les activités (tourisme) ;
- Risque de submersion sur le littoral ;
- Menaces sur le patrimoine culturel et naturel ;
- Accroissement des phénomènes extrêmes (canicule, tempête, inondation) ;
- Accroissement des risques sanitaires (exposition aux ultraviolets, nouvelles maladies, allergies).

Objectif 6 : Protéger l'environnement et promouvoir un usage durable des ressources

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu identifié est **d'améliorer la connaissance des milieux naturels, des espèces et des écosystèmes, notamment afin de développer une économie locale.**

De cette connaissance découle la capacité collective à une gestion économique durable des ressources naturelles (eau, air, biodiversité, sols). Leur disponibilité et leur qualité ne sont pas suffisamment bien connus des acteurs de la région. Une connaissance accrue de l'état de ces ressources est nécessaire pour mettre en place une gestion économique durable. La problématique se retrouve également dans les enjeux de gestion et de valorisation des déchets.

Orientations stratégiques

La protection des ressources naturelles et leur gestion rationnelle passe par des efforts **de recherche de diffusion de la connaissance**, de sensibilisation et de formation des acteurs. Le transfert des compétences, des secteurs économiques historiques vers des secteurs en développement liés à la protection de l'environnement est nécessaire pour mettre en place des systèmes économiques locaux autour de la gestion des ressources naturelles. Il semble nécessaire de **développer, d'actualiser et de valoriser une connaissance globale** sur le fonctionnement et la vulnérabilité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins compte tenu l'importance de la façade maritime de la Région.

Le second enjeu mis en avant est la **protection de la biodiversité.**

La région de Pays de la Loire est une région riche en termes de biodiversité floristique et faunistique. La diversité floristique est ainsi évaluée à plus de 1800 espèces spontanées tandis que la diversité faunistique peut être évaluée à près de 500 espèces de vertébrés. Cette biodiversité est aujourd'hui menacée, par la fragmentation du territoire et la réduction des espaces naturels. L'enjeu est alors de favoriser les continuités écologiques et le développement des pratiques agricoles valorisant la biodiversité (préservation du bocage, des prairies et mares, marais salants de l'île de Noirmoutier, Guérande et du marais du Mès, chaumières de Brière).

D'autre part, la **protection du littoral et du milieu marin** est soulignée comme un enjeu spécifique régional.

Le territoire littoral de la région est en effet sous tension et la qualité de l'environnement littoral est menacée. L'urbanisation de ce territoire, son développement économique et touristique renforce son artificialisation et menace la biodiversité locale. D'autre part, la biodiversité marine est aujourd'hui peu connue et nécessite d'approfondir les recherches sur le fonctionnement des espèces et des écosystèmes marins pour être préservée.

La protection de la biodiversité nécessite des efforts de **limitation de l'artificialisation des sols.** La croissance démographique de la région accentue la pression sur les espaces et ce sont plus de 4000ha par an qui ont été artificialisés entre 1995 et 2000 puis 10 500ha entre 2000 et 2006. Ces pressions sont particulièrement fortes dans les zones littorales et périurbaines ce qui renforce la fragmentation des espaces naturels de la région. L'enjeu est de maintenir les **continuités écologiques** en préservant les réserves et les corridors écologiques (prairies, zones humides, complexes bocagers. Enfin, un effort de développement des **systèmes de culture innovants** favorisant et tirant bénéfice de la biodiversité doit être réalisé.

**Orientations
stratégiques**

Soutenir la définition, la mise en place d'une infrastructure écologique (trame verte et bleue) incluant un réseau cohérent d'espaces protégés (parcs naturels et réserves naturelles) et son évaluation. Des pratiques agricoles favorables à la biodiversité devront être soutenues notamment dans les grandes zones humides et le bocage.

Enfin, la **préservation de la qualité et de la ressource en eau** a, comme dans l'axe 5, été identifiée comme un enjeu majeur. L'eau est particulièrement présente en Pays de la Loire, région marquée par ses cours d'eau et des grandes zones humides. L'enjeu lié à l'eau est triple :

- la préservation de la ressource en eau, aujourd'hui de plus en plus sollicitée ;
- la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques menacés par l'apport en nutriments (nitrates, matières azotées et phosphorées) responsables de l'eutrophisation. (algues vertes), mais également par l'apport de produits phytosanitaires et de polluants industriels et domestiques ;
- la préservation de la biodiversité à travers la protection des zones humides.

**Orientations
stratégiques**

Enfin, la **préservation de la ressource en eau** nécessite une évolution des pratiques agricoles via une réduction des apports d'intrants et de l'utilisation des pesticides. 95% de la région des Pays de la Loire sont couverts par 21 Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) qui fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, et de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. La mise en œuvre de ces SAGE sera donc essentielle pour assurer une gestion rationnelle et durable de la ressource en eau.

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Péri-urbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Connaissance des ressources naturelles		Limitation de l'artificialisation des terres		Développement des connaissances des milieux marins et littoraux	
Protection de la biodiversité	Mise en place d'une trame verte et bleue		Mise en place d'une trame verte et bleue. Soutien de pratiques agricoles adaptées	Mise en place d'une trame verte et bleue	Coordination entre région sur les trames et vertes et bleues
Tension sur la ressource en eau	Assainissement / incitation aux économies d'eau	idem	adaptation des pratiques	/	Collaboration à l'échelle de bassins versants
Protection du littoral et du milieu marin	QUALITE DE L'EAU	-----	-----	----->	Collaboration à l'échelle de la façade maritime ouest

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	Tous
Efficacité énergétique	
Egalité des chances	/

4. Synergies à rechercher entre les fonds

Soutenir des pratiques agricoles favorables à la biodiversité notamment dans les grandes zones humides et le bocage (FEADER).

Soutenir l'amélioration de la connaissance de la biodiversité en milieu marin pour mieux la prendre en compte (FEAMP).

5. Synthèse AFOM

- Grandes zones humides d'intérêt majeur ;
- Pratiques agricoles adaptées dans les grandes zones humides ;
- Bocage préservé dans certaines parties de la région ;
- Diversité floristique et faunistique importante ;
- Ressources en eau globalement importantes ;
- Façade maritime et plateau continental offrant de grandes ressources naturelles (biodiversité notamment) ;
- Qualité de l'air, notamment urbain, relativement bonne et en amélioration (polluants, CO, SO₂) ;
- Diminution du poids de déchets produit par ménage ;
- Forte couverture du territoire par les Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) et bon développement des actions à l'échelle des bassins versants.

Forces

- Revalorisation des haies bocagères dans une partie du monde agricole et replantation ;
- Développement des usages traditionnels liés aux milieux naturels (récolte de roseaux, marais salants) ;
- Constitution d'une trame verte et bleue par le schéma régional de cohérence écologique ;
- Amélioration de la continuité piscicole ;
- Réduction des phénomènes de ruissellement et d'érosion sur certains bassins versants ;
- Amélioration de la connaissance de la biodiversité y compris marine ;
- Optimisation et économie de la ressource « granulats » ;
- Reconquête des friches urbaines : opportunité foncière ;
 - Nouveaux outils de planification urbaine permettant de mieux prendre en compte l'économie des ressources foncières.

Opportunités

- Recul du bocage depuis une quarantaine d'années ;
- Artificialisation importante des terres ;
- Périodes d'étiages marqués ;
- Déséquilibres locaux entre besoins et ressources en eau ;
- Etat médiocre des masses d'eau de la région ;
- Absence de vision régionale précise et récente des quantités de déchets de chantier issus de la construction ;
- Filière granulats développée qui exerce des pressions significatives sur les milieux naturels ;
- Prédominance des espaces agricoles ;
- Faible connaissance de la biodiversité marine.

Faiblesses

Menaces

- Régression et dégradation des milieux relictuels (landes, tourbières, pelouses sèches, dunes, falaises rocheuses) ;
- Erosion de la biodiversité y compris marine ;
- Accélération de l'artificialisation des terres ;
- Accroissement de la tension sur la ressource en eau avec le changement climatique ;
- Développement de l'eutrophisation des eaux littorales et ses conséquences sur l'économie maritime (aquacole, conchylicole et touristique) ;
- Développement des algues vertes (et difficultés associées pour les activités conchylicoles) et des espèces invasives ;
- Epuisement des stocks halieutiques.

Objectif 7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures de transport

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu est d'améliorer l'accessibilité et la compétitivité des Pays de la Loire en renforçant la connexion au réseau européen.

Ce premier enjeu est fondamental pour le développement économique de la région et tout particulièrement pour la qualité de ses liaisons avec les centres de décisions et de consommation nationaux et européens. Il s'articule autour de quatre dimensions :

- **l'éloignement de la région des grands axes ferroviaires européens et son accessibilité aux grands centres de décisions européens par voie aérienne sont des enjeux majeurs.** Le territoire régional bénéficie peu du développement des transports à grande vitesse en France et en Europe, même si la LGV « Bretagne - Pays de la Loire » et en particulier la réalisation de la virgule de Sablé constitueront des avancées. Le réseau « classique » prédominera à moyen et long terme pour la région ;
- la région est ensuite confrontée à un enjeu **d'efficacité de son système de transport ferroviaire**. Il s'agit notamment de :
 - la pérennité et du développement des dessertes qui ne sont aujourd'hui pas garantis, en particulier sur l'axe majeur Saint-Nazaire, Nantes, Angers, Le Mans. Les acteurs du transport sont engagés dans la mise à **niveau des infrastructures** qui n'est aujourd'hui pas achevée,
 - la préparation du cadencement généralisé en cours (mise en œuvre en 2017) avec pour objectif **d'améliorer la capacité des axes et des nœuds ferroviaires**, ainsi que la lisibilité et l'accessibilité de l'offre pour les usagers,
 - **renforcer les synergies** entre d'une part les différentes échelles du réseau ferroviaire (TGV, TET, TER) et entre le ferroviaire et les autres réseaux (portuaires et aéroportuaires) d'autre part ;
- La région doit **capitaliser sur ses infrastructures de transport majeures** dans une logique d'accroissement de la compétitivité du territoire. Il s'agit tout d'abord d'arrimer l'aéroport du Grand Ouest à ses zones de chalandise en lui assurant des dessertes de qualité et en facilitant le développement des activités économiques en lien avec le secteur du transport aérien. Le Grand Port Maritime doit également être soutenu dans la mise en œuvre de son programme stratégique ;
- Le renforcement des **connexions interurbaines au niveau régional et interrégional**, qui reposent sur le mode routier et le TER, représente un déterminant essentiel pour l'aménagement du territoire (rapprochement des principales agglomérations), l'intermodalité et le développement économique. Dans cette optique, l'amélioration des **franchissements de la Loire** constitue un enjeu important pour une gestion optimale des flux Nord-Sud et pour faire face à la croissance forte de la population sur l'aire urbaine de Nantes.

Face à l'enjeu d'améliorer l'accessibilité et la compétitivité des Pays de la Loire en renforçant la connexion au réseau européen, les orientations retenues sont :

- la levée des contraintes du trafic ferroviaire sur l'axe Est-Ouest, notamment sur la liaison Nantes-Angers, constitue une première réponse à l'éloignement de la région du centre de gravité européen. Ce projet doit être complété par l'interconnexion LGV Ile-de-France et le grand barreau Est-Ouest (dont Nantes-Rennes-Bretagne sud constitue le premier élément) permettant d'améliorer l'accès des agglomérations de Nantes et Angers à la région parisienne. Il s'agit aussi de **développer et de moderniser les connexions ferroviaires au RTE-T** notamment sur les axes Nantes-Rennes, Saint-Nazaire-Nantes, Nantes-St-Gilles-Croix-de-Vie/ Pornic ;
- L'efficacité du système ferroviaire doit être renforcée par le **développement d'offres plus ciblées sur les usages, par le déploiement du cadencement généralisé, et par la mise à niveau des infrastructures** (ex : les étoiles ferroviaires de Nantes, d'Angers, du Mans...), **tout en diminuant le coût d'entretien du réseau**. La mise en œuvre du cadencement généralisé sur le réseau des Pays de la Loire en 2017 avec une clarification et une simplification des missions de trains, nécessitera la réalisation de certains aménagements et la modernisation de certaines sections ferroviaires telles que Clisson - Cholet ;
- Les acteurs du territoire ligérien se donnent également pour orientation de **valoriser le transfert d'aéroport pour le grand ouest, avec la création d'une desserte performante depuis Nantes en transport collectif en site propre**, au plus proche de l'ouverture de la plateforme aéroportuaire et via aussi le projet de ligne ferroviaire nouvelle entre Nantes et Rennes ;
- **L'amélioration de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA)** dont la section Nantes-Tours est intégrée au réseau central RTE-T pour le transport de voyageurs, avec amorce à Saint-Nazaire pour le fret. Cet axe permettant de relier Nantes à Lyon via Tours et Bourges notamment, est considéré comme stratégique pour le renforcement de la desserte ferroviaire de l'hinterland du port de Nantes - Saint-Nazaire ;
- La **réalisation de l'interconnexion sud des LGV en Ile-de-France** permettrait une amélioration majeure de la robustesse et de la régularité du réseau qui profiterait aux connexions régionales.

Le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire doit également être soutenu en accompagnement de son projet stratégique visant le développement de la filière des énergies marines, du trafic roulier et du trafic conteneur. Il s'agira d'identifier précisément les goulets d'étranglement constituant les freins à une desserte multimodale du Grand Port Maritime, de les réduire et de favoriser l'émergence d'opérateurs ferroviaires de proximité répondant aux besoins des chargeurs. L'accompagnement au développement de la multimodalité devra permettre aussi de renforcer et de pérenniser les autoroutes de la Mer. Tout aménagement permettant de soutenir le fret ferroviaire lié au trafic du port méritera d'être étudié.

Le second enjeu est de **développer une mobilité durable** : accroître l'efficacité et l'accessibilité des différents moyens de transports durables.

Deux orientations s'en dégagent :

- **La cohérence entre la politique de transport et les politiques d'aménagement, d'économies d'énergie et de lutte contre l'effet de serre** est un déterminant essentiel pour améliorer l'efficacité des politiques de transports. Cette **approche systémique** doit permettre le déploiement d'une politique capable de répondre aux besoins des populations excentrées, à la nécessité de favoriser les modes de déplacements doux et les transports collectifs et d'une manière générale de maximiser l'efficacité énergétique des transports ;
- La région est face à l'importance du **fait périurbain** qui constitue un élément structurant pour le développement d'une mobilité durable. Les villes ont fortement développé les réseaux de transport urbain (TCSP) à l'intérieur de leurs périmètres mais il apparaît nécessaire d'apporter des réponses complémentaires aux besoins de mobilité sur ces territoires qui doivent pouvoir bénéficier des aménités des métropoles. En outre, la question de la **mobilité dans le péri-urbain doit répondre aux enjeux sociaux de l'accès aux emplois et aux services**, particulièrement pour les ménages modestes qui, pour des raisons financières, s'éloignent progressivement des centres urbains.

Orientations stratégiques

Face à l'enjeu de **développer une mobilité durable et d'accroître l'efficacité et l'accessibilité des différents moyens de transports durables**, les orientations sont les suivantes :

- **favoriser le report modal** vers d'autres modes que la voiture ou le partage de véhicules, tout particulièrement dans le périurbain. La réponse nécessite de dépasser les approches modales et **d'innover pour proposer une réponse à des besoins diversifiés et souvent diffus**, notamment en milieu rural, en termes de services innovants. Le **développement de pôles d'échanges multimodaux (PEM)**, de voyageurs déjà largement initié, doit se poursuivre en favorisant en priorité l'accès aux modes collectifs guidés ou en site propre ;
- **Le développement structuré de plateformes multimodales de fret** doit également être poursuivi ;
- La mise en cohérence des politiques publiques passe aussi par le renforcement des polarités urbaines, relais du développement des agglomérations, à **proximité des gares et haltes ferroviaires ainsi que des points d'arrêts des lignes structurantes de transport collectif**.

Le territoire doit poursuivre ses efforts en matière de déploiement de TCSP et de promotion des modes de **déplacement doux**. Les TCSP participent largement à l'amélioration des déplacements urbains en raison de leur rôle structurant et de renforcement de la performance des réseaux urbains et donc de leur attractivité.

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Péri-urbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Améliorer l'accessibilité et la compétitivité des Pays de la Loire en renforçant la connexion au réseau européen	Renforcement des connexions interurbaines au niveau régional et interrégional	Cadre structurant pour les politiques de transport collectifs		Amélioration de la desserte ferroviaire du littoral (lignes vers Pornic et Saint-Gilles-Croix-de-Vie)	Infrastructures à vocation interrégionale (Aéroport, liaison ferroviaire Nantes-Rennes) Soutien au projet d'interconnexion sud des LGV en Ile-de-France
Développer une mobilité durable : accroître l'efficacité et l'accessibilité des différents moyens de transports durables	Volonté de développer le réseau (TCSP notamment), dans une logique d'aménagement du territoire Favoriser l'accès à la mobilité pour les quartiers défavorisés	Mise en place d'une approche systémique pour : - Améliorer l'accessibilité aux emplois et aux services ; - Coordonner les politiques de transport et d'aménagement ; - Renforcer le recours aux étoiles ferroviaires des principales agglomérations des Pays de la Loire ; - Innover pour les déplacements de périphérie à périphérie	/ Recherche de solutions innovantes et prise en compte des besoins spécifiques Renforcer la complémentarité entre les modes et réseaux de transport	Renforcer la complémentarité des modes et réseaux de transport	Renforcement de la gouvernance des AOT au niveau régional

2. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable Efficacité énergétique Lutte et adaptation au changement climatique Egalité des chances	Recherche dans tous les cas du transfert modal aux profits de transports doux et collectifs Intégration et prise en compte des politiques d'aménagement du territoire Intégration la prise en compte des enjeux sociaux dans la construction des politiques de transport, pour les quartiers défavorisés, les territoires périurbains et ruraux.

3. Synergies à rechercher entre les fonds

- Approche mixte (FSE -FEDER) pour des aménagements centrés autour d'une gare TER en périurbain,
- Approche mixte (FSE-FEDER) pour le développement des outils d'information en direction des usagers.

4. Synthèse AFOM

- Dynamique du fait régional dans les transports ferroviaires de la vie quotidienne ;
- Réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant ;
- LGV BPL et Virgule de Sablé-sur-Sarthe ;
- Aéroport du Grand Ouest ;
- Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire ;
- Maillage routier et autoroutier ;
- Important tissu d'entreprises logistiques ;
- Déploiement de systèmes d'information aux usagers ;
- Absence de territoires enclavés ;
- Bonne desserte ferroviaire Nantes-Paris (2h) avec un bon cadencement ;
- Maillage urbain régional ;
- 4 agglomérations desservies en site propre : Nantes, Angers, Le Mans, Saint-Nazaire.

Forces

- Ruptures comportementales des agents en lien avec les phénomènes de rareté : énergie durablement chère, quête de gain de temps, rareté de l'espace ;
- Cohérence des politiques publiques de transport et d'aménagement /urbanisme /habitat ;
- Développement de pôles secondaires bien desservis en transport collectif ;
- Arrivées de nouvelles entreprises en fret ;
- Projet de nouvelle liaison ferroviaire Nantes-Rennes ;
- Autoroute de la Mer Montoir-de-Bretagne-Gijón ;
 - Développement des technologies de télétransmission (télétravail, télémédecine, etc.) ;
 - Réflexion sur la généralisation des PDU aux agglomérations moyennes ;
 - Télétravail.

Opportunités

- Eloignement de la région Pays de la Loire des grands axes ferroviaires européens ;
- Phénomène important d'étalement urbain ;
- Franchissements de la Loire ;
- Déplacements de périphérie à périphérie ;
- Dégradation des réseaux ferroviaires ;
- Difficulté à massifier les flux fret, dispersion du tissu industriel.

Faiblesses

Menaces

- Tensions budgétaires sur les collectivités locales, risques pour le maintien du niveau de service ;
- Saturation de la capacité de l'axe ferroviaire Angers-Nantes-Saint-Nazaire (RTE-T).

Objectif 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu est de cibler et d'aider les publics qui cumulent les freins d'accès à l'emploi.

Bien que la région semble mieux résister à la crise que d'autres, l'évolution du marché du travail dénote un niveau de chômage élevé (245 000 chômeurs en juin 2012, soit 8,3% de la population active), une montée du chômage de longue durée (+10% entre juin 2011 et juillet 2012) et un accroissement de la précarité pour les jeunes et les seniors (le nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans et de plus de 50 ans a augmenté respectivement de 10,4% et de 19,3 % entre août 2011 et août 2012). L'impératif de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion doit nous conduire à aider chacun dans la voie de l'emploi durable par une sécurisation accrue des parcours professionnels et une offre de services interinstitutionnelle, notamment au travers des dispositifs liés à l'information sur le marché de l'emploi.

Une attention particulière doit être portée à ces publics qui cumulent les freins d'accès à l'emploi. Par exemple, l'absence ou l'insuffisance de qualification professionnelle est un frein majeur à l'insertion dans l'emploi ; ainsi plus de 60% des jeunes inscrits à Pôle emploi sont d'un niveau de qualifications 5 et infra 5. Le même constat est fait pour les seniors où près de 30 % sont des ouvriers ou employés non qualifiés.

La mobilité géographique et professionnelle des publics est également un frein. En effet, au-delà de l'accès à une qualification reconnue, il apparaît nécessaire d'offrir aux demandeurs d'emploi un ensemble de services destinés à faciliter leur accès à une formation : construction du projet professionnel, suivi psycho pédagogique, médecine de main d'œuvre, accompagnement social sont en effet des clés d'un retour réussi à l'emploi.

Orientations stratégiques

Face à l'enjeu de cibler et d'aider les publics qui cumulent les freins d'accès à l'emploi, trois orientations se dégagent, avec la volonté de spécifier des réponses sur-mesure vers les jeunes sans qualifications et demandeurs d'emploi, les salariés en reconversion, les seniors (notamment en mobilisant les nouveaux contrats d'avenir et les contrats de génération), les personnes handicapées, les personnes sous-main de justice, etc. avec une approche attentive sur la situation des femmes :

- Effectuer un effort accru en faveur de l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi en priorité ;
- Développer la fonction d'accueil dans les entreprises (tutorat) ;
- Sécuriser les parcours de formation (mobilité, hébergement, rémunération, etc.).

Ces efforts doivent également être mis sur la problématique du maintien dans l'emploi.

Le deuxième enjeu, en lien avec l'objectif 3, est de soutenir les secteurs économiques stratégiques émergents, en tension ou souffrant d'un déficit d'attractivité et d'accompagner les entreprises pour faciliter la transition écologique de l'économie.

La montée en puissance des dynamiques de filières, l'émergence de projets économiques de proximité, la définition volontariste d'approches intégrées associant recherche, formation et innovation représentent des enjeux essentiels au développement des entreprises. Ce développement est d'autant plus nécessaire qu'avec la crise, certaines entreprises, les TPE/PME notamment, cibles de l'action publique, et les entreprises des secteurs en tension, ont besoin plus que d'autres de se projeter dans l'avenir pour saisir les nouvelles opportunités du marché y compris en se tournant vers l'export pour mieux appréhender la mondialisation des échanges.

- Par exemple, parmi les secteurs qui connaissent une tension sur leur besoin de main-d'œuvre, le secteur de l'agroalimentaire, très présent sur la région, rencontre des difficultés de recrutement et de fidélisation, notamment de ses opérateurs, conducteurs de machine et conducteurs de ligne.
- Parmi les secteurs émergents qui pourront être à l'origine de créations d'emplois, et qu'il convient de développer dans une logique de filière, il faut prioriser :
 - les métiers qui confortent le soin, le lien social et l'entraide ;
 - les métiers de l'économie créative et notamment ceux liés au développement des usages numériques ;
 - et les métiers qui vont concourir à la transformation écologique de l'économie (bâtiment métallurgique, énergie renouvelable, matériaux composites).

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de soutenir les secteurs économiques stratégiques émergents, en tension ou souffrant d'un déficit d'attractivité, trois orientations se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none">- développer des actions de communication et de valorisation des métiers, particulièrement ceux qui sont porteurs d'emplois durables ou qui sont en tension ;- accompagner les entreprises pour l'amélioration des conditions de travail et une responsabilisation sociale accrue ;- en lien avec les objectifs 1 et 3 du FEDER, promouvoir une conception élargie et un engouement partagé de l'innovation en soutenant des projets « objectifs performance innovation » et en favorisant des stratégies intégrées agissant simultanément sur les leviers de la recherche, de la formation et de l'innovation afin d'adosser les démarches collectives de acteurs à une véritable stratégie de la société de la connaissance et d'économie créative. Dans ce cadre, il convient de positionner le design au cœur de cette « dynamique de l'innovation ». Cette dynamique doit être également ancrée en développant particulièrement les plateformes régionales d'innovation, les clusters, les pôles de compétitivité mais aussi en favorisant l'extension des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, en incitant les PME-PMI ligériennes, en particulier les sous-traitants, à se regrouper pour capter de nouveaux marchés auprès des donneurs d'ordres et à se positionner à leur égard en offreurs de solutions.
----------------------------------	---

Le troisième enjeu vise à la mobilisation des outils d'accompagnement à la mobilité géographique et professionnelle, pour un ancrage de l'emploi renforcé en territoires.

En complément du développement des filières et de l'évolution des entreprises, les mutations et l'émergence de l'économie de demain se jouent également au plus près de chacun des territoires.

Le territoire ligérien est confronté à un paradoxe ; à cause de la crise économique le taux de chômage a progressé (même s'il reste très en deçà de la moyenne nationale) et pourtant, les entreprises se plaignent de la pénurie de main d'œuvre qualifiée. On observe aussi des secteurs et des territoires qui fléchissent ou sont sous la contrainte de cycles d'activités (ex de la construction navale, du secteur automobile), quand par ailleurs d'autres secteurs émergents sont annoncés (EMR par exemple) ; des démarches de mutualisation des compétences et de type GTEEC sont à développer, avec l'objectif d'accompagner l'évolution intersectorielle et inter-territoire de l'emploi, via l'accompagnement et la sécurisation des parcours des salariés.

L'ancrage territorial repose en particulier sur cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et sur une mise en synergie des acteurs locaux visant à une mutualisation des ressources et à un enracinement de l'innovation.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu visant à la mobilisation des outils d'accompagnement à la mobilité géographique et professionnelle, pour un ancrage de l'emploi renforcé en territoires, deux orientations se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none">– lancer une nouvelle démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences dans le cadre du volet territorial du plan de continuité et ainsi développer une gestion territoriale des emplois et des compétences. Cette démarche doit combiner un appui aux entreprises, à l'évolution des compétences des salariés et au reclassement professionnel des personnes perdant leur emploi. Elle doit en particulier s'ancrer sur des territoires estimés sensibles. Elle doit également contribuer à la mise en synergie des acteurs de la chaîne Information, Orientation, Accompagnement sur les territoires ;– construire un véritable service public régional de la continuité professionnelle permettant à chacun tout au long de son parcours professionnel d'être mieux orienté, mieux formé et mieux accompagné dans l'entreprise en particulier en développant :<ul style="list-style-type: none">• le conseil en évolution professionnelle sur l'ensemble du territoire,• un plan régional renouvelé des formations professionnelles continues, davantage fondé sur l'analyse des besoins des personnes, des entreprises et des territoires et visant à une réelle qualification et à une insertion dans l'emploi,• l'accompagnement pour l'accès à l'emploi et pour la progression professionnelle dans l'entreprise, notamment par le recours développé à la VAE et au tutorat, l'acquisition des compétences-clés, l'accompagnement personnalisé en formation des publics les plus fragiles et notamment des alternances tout au long de la vie, la sécurisation des parcours de formation.
----------------------------------	--

Le quatrième enjeu, en lien avec l'objectif 3, est celui du développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises.

Tous les secteurs sont concernés, mais on peut faire valoir des opportunités réelles en Pays de la Loire : une économie sociale et solidaire porteuse de nombreuses initiatives dans la région (13.680 employeurs, soit près de 13% de l'effectif régional, pour une augmentation de plus de 23% du nombre de salariés dans ce secteur entre 2000 et 2010), les services à la personne (forte attractivité du territoire, à relier aussi au vieillissement de la population (retraités)), les emplois-verts, les opportunités sur le milieu marin (aquaculture en retard en Pays de la Loire), la sous-traitance par exemple dans le secteur en devenir des EMR, ...

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu du développement de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises, trois orientations se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none">– en lien avec l'objectif 3 du FEDER, aider à la création et au développement des entreprises dans une logique de filière avec une accentuation sur des métiers prioritaires, notamment les métiers qui, au sein de notre société, confortent le soin, le lien social et l'entraide, les métiers qui vont concourir à la transformation écologique de l'économie, les métiers de l'économie créative et notamment ceux liés au développement des usages numériques ;– accompagner et sécuriser les parcours des candidats repreneurs ;– valoriser les créations d'entreprises, communiquer sur ces initiatives.
----------------------------------	--

2. Synthèse AFOM



Objectif 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu est de contribuer à soutenir les publics les plus en difficulté par des réponses adaptées en ce qui concerne l'alimentation, le logement et la santé.

Dans un contexte de crise socioéconomique, les phénomènes d'exclusion et de précarité touchent une population grandissante : jeunes, seniors, familles monoparentales, demandeurs d'emploi. De plus en plus de personnes n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins de première nécessité tels que se nourrir, se loger ou se soigner. Les allocataires responsables d'une famille monoparentale sont les plus touchés par la pauvreté. Ces familles représentent un quart des allocataires pauvres. Un allocataire pauvre sur cinq est âgé de moins de 25 ans. Près de 59 % des allocataires de nationalité étrangère sont pauvres, contre 26 % de l'ensemble des allocataires.

- la sécurisation de l'accès à une alimentation durable et de qualité.

Le nombre de bénéficiaires de l'action des banques alimentaires en Pays de la Loire est ainsi passé de 32 680 en 2008 à 36 570 par mois en 2011 (soit + 12 % en 3 ans). Les inégalités sociales engendrent par ailleurs des inégalités alimentaires tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs, il existe ainsi un double problème de sous nutrition et de malnutrition chez les populations défavorisées.

L'enjeu, de niveau national, est de réussir à obtenir que les financements européens sur cette thématique puissent être maintenus et sanctuarisés alors même que la fin du programme européen de l'aide alimentaire (PEAD) est annoncée en 2014.

Orientations stratégiques

L'orientation est d'une part de sécuriser le financement des associations d'aide alimentaire et d'autre part d'organiser régionalement la récupération de produits auprès des filières productrices régionales (fruits et légumes, produits de la mer, viande) afin de diversifier l'aide alimentaire et de développer les réseaux locaux de redistribution solidaire.

- Le développement d'une offre de logement adapté et durable

Le dispositif d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile (AHI) s'est progressivement consolidé et structuré dans la région, grâce à la mobilisation des associations et sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités territoriales. Il est constitué, d'une part, de l'accueil et de l'hébergement d'urgence (centre d'appel du 115, des équipes de maraude, des accueils de jour et des services d'accueil et d'orientation, centre d'hébergement d'urgence), et d'autre part, de l'hébergement d'insertion principalement assuré par les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Il est complété par des actions relevant de la politique du logement, telles que la création de maisons relais. Au-delà de ce dispositif, il s'agit de favoriser l'accès à un logement adapté et durable des personnes sans abri et d'améliorer les conditions de logement des personnes mal logées en développant/réhabilitant l'offre de logement social, en traitant le logement indigne et très dégradé, et en proposant des solutions adaptées pour répondre aux besoins et

difficultés d'accès au logement de publics spécifiques (populations marginalisées, gens du voyage, personnes handicapées ou en souffrance psychique).

Orientations stratégiques	<p>Les orientations régionales retenues pour répondre à cet enjeu sont de 4 ordres :</p> <ul style="list-style-type: none">– améliorer et rénover le parc de logements existants en mettant l'accent sur le traitement du parc locatif social (réhabilitation thermique des logements sociaux) et la lutte contre la précarité énergétique des populations fragilisées notamment dans le parc privé ;– accroître la production de logements durable et équilibrée sur les territoires ligériens, tant à l'attention des populations vulnérables; des jeunes et des personnes en perte d'autonomie grâce notamment à la définition de programmes ambitieux sur les territoires connaissant les plus fortes tensions locatives sociales ;– concilier les dispositifs d'accession sociale à la propriété et la nécessité de maîtriser l'étalement urbain en mobilisant notamment les outils fonciers pertinents et territorialement efficaces ;– diversifier et d'adapter les solutions pour répondre aux spécificités et difficultés d'accès au logement des publics précaires, en particulier :<ul style="list-style-type: none">○ soutenir les projets d'habitat adapté ou de terrains familiaux pour les familles issues de la communauté des gens du voyage et en voie de sédentarisation, répondre aux nouveaux besoins d'aires d'accueil des gens du voyage et réhabiliter les aires sous l'angle de la performance énergétique,○ pour les personnes handicapées ou en souffrance psychique, favoriser l'accès, le maintien voire le retour dans le logement, en lien avec les services médico-sociaux et les bailleurs sociaux,○ favoriser le maintien dans le logement des personnes menacées d'expulsion en permettant une reprise du bail en cours par un tiers associatif, la phase d'intermédiation locative devant contribuer à assainir la dette contractée et à accompagner le ménage dans une meilleure appropriation de son logement.
----------------------------------	---

– un accès aux soins facilité

L'état de santé des populations et l'accès aux soins sont largement tributaires d'un ensemble de déterminants sociaux. De nombreux travaux ont mis en évidence les liens étroits entre les situations de précarité et la santé. Ces écarts sont particulièrement marqués pour les personnes vivant dans la rue dont l'espérance de vie est d'environ 45 ans. Au sein de cette population près d'un tiers de ces personnes présentent un trouble psychiatrique sévère, et les situations de risque suicidaire, de dépendance à l'alcool et au cannabis sont fréquentes. Le phénomène de non recours aux soins en France est très élevé : il touche 15 % de la population. Une étude récente de l'ORS a clairement montré qu'à Nantes les habitants des zones les plus défavorisées (type ZUS) conjuguent un moindre recours aux soins et des indicateurs de mortalité très défavorables. Ainsi, pour ces publics précaires ou en situation d'exclusion, il s'agit de soutenir les actions de promotion de la santé basées sur les démarches de « l'aller vers » et celles visant à diminuer le renoncement aux soins pour raisons financières.

Orientations stratégiques

Les orientations prioritaires sont d'une part d'améliorer l'accès aux soins de premier recours par la création de maisons de santé pluridisciplinaires et le développement d'actions de prévention et d'autre part de renforcer l'accès aux soins de second recours via le déploiement de la télémédecine (dans les centres hospitaliers, les maisons de santé, les établissements médico-sociaux...).

A destination des personnes vulnérables et en situation de précarisation, il s'agit de soutenir les actions de promotion de la santé basées sur les démarches de « l'aller vers » et celles visant à diminuer le renoncement aux soins pour raisons financières.

Enfin, il importe de développer des programmes d'éducation thérapeutique et de promotion de la santé adaptés à la diversité des publics fragilisés (prenant en compte les différences linguistiques, culturelles, l'illettrisme...)

Le second enjeu est de mieux **accompagner les personnes fragilisées** dans leur parcours d'inclusion sociale.

Afin de prévenir les situations de rupture, il est nécessaire de mettre en place des actions en soutien de publics dont les situations sociales sont particulièrement fragilisées.

– les personnes éloignées de l'emploi

Il y a aujourd'hui un nombre croissant de chômeurs de longue durée et de bénéficiaires du RSA engendrant la paupérisation d'une partie de la société. Dans la région des Pays de la Loire, il y avait au 30 juin 2012 sur 232 463 demandeurs d'emploi de catégorie ABC :

- 46 416 demandeurs d'emplois de très longue durée,
- 15 268 bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS),
- 31 006 bénéficiaires du RSA.

Le soutien par les fonds européens des politiques menées par les collectivités et l'Etat en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi, bénéficiaires du RSA, personnes handicapées, doit être poursuivi.

– les populations marginalisées

Les communautés marginalisées correspondent à des populations ou groupes de personnes vulnérables confrontées à des problèmes de logement, ainsi qu'à une pluralité de difficultés à surmonter (dans les domaines tels que l'accès aux droits, la santé, la scolarisation, l'emploi et la formation) et dont l'inclusion dans la société nécessite un accompagnement adapté dans le cadre d'une approche intégrée. Parmi celles-ci, la communauté des « Rom » est clairement identifiée : environ 1.500 personnes appartenant à la communauté "Rom" principalement de nationalité roumaine ou bulgare (soit 10% des Roms vivant sur le territoire national) sont installées dans l'agglomération nantaise mais aussi, depuis 2011, dans des territoires plus ruraux.

Pour ces communautés marginalisées, il importe de promouvoir la conduite d'évaluations sociales pour mieux identifier l'offre adaptée aux besoins des personnes et des familles et les accompagner dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

Parmi les populations fragilisées cibles devront plus particulièrement être repérés et accompagnés les mineurs et les jeunes majeurs en danger, les personnes sortant de prison, les personnes âgées en situation de précarité et d'isolement.

Orientations stratégiques	<p>Les orientations régionales retenues pour répondre à cet enjeu sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">– favoriser la coordination des acteurs autour d'une démarche intégrée favorisant la prise en considération globale des besoins des populations fragilisées (santé, insertion sociale et professionnelle, logement, accès aux droits...) ;– soutenir les politiques d'insertion et d'accompagnement socioprofessionnelle des bénéficiaires du RSA dans leur parcours de retour vers l'emploi ;– soutenir les structures d'insertion par l'activité économique ;– soutenir les actions en faveurs des personnes sous main de justice, de jeunes sous protection judiciaire ;– favoriser l'intégration sociale des Roms par un soutien aux programmes d'accompagnement des personnes ayant démontré avoir un véritable projet de vie de France ;– soutenir les dispositifs de repérage et d'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs en situation de décrochage et cumulant les difficultés (carences affectives, éducatives, précarité, exclusion, mal-être, violence du milieu, inertie culturelle, addictions) ;– promouvoir une égalité d'accès aux structures de défenses des droits et d'accompagnement juridique et sociale des personnes démunies ;– soutenir les dispositifs innovants de repérage et d'accompagnement des personnes âgées en situation d'isolement et de précarité.
----------------------------------	---

Le troisième enjeu est de favoriser l'inclusion sociale de tous, en veillant à réduire les inégalités et à améliorer la qualité de vie.

- L'amélioration de l'accès à la santé et aux soins pour tous

Les besoins de santé seront croissants dans les 20 prochaines années en lien avec le vieillissement de la population et la prise en charge des maladies chroniques dans un contexte de problématique de renouvellement des médecins partants à la retraite dans certains territoires. L'accès aux soins de premier recours et spécialisés se pose à la fois en termes d'accessibilité géographique et d'accessibilité financière.

- Les enjeux spécifiques d'inclusion sociale liés au dynamisme démographique régional

Les Pays de la Loire bénéficie d'un double dynamisme, celui de la natalité et celui d'un accroissement fort de la population des plus de 75 ans (notamment par l'attractivité des zones côtières). L'enjeu majeur de l'inclusion sociale des personnes âgées réside dans la

capacité à rendre possible le maintien à domicile en adaptant les modes de résidence des personnes âgées en perte d'autonomie, et particulièrement celles en situation de vulnérabilité. Par ailleurs, il importe de diversifier les modes de garde et d'accueil de la petite enfance, tant à domicile qu'au sein de structures collectives adaptées aux besoins des enfants et permettant la conciliation vie familiale/vie professionnelle de leurs parents. La priorité posée sur le développement de l'accueil de la petite enfance se justifie comme un levier important pour l'inclusion sociale et professionnelle des publics précaires éloignés de l'emploi.

Orientations stratégiques	<p>Forte de la double évolution démographique des Pays de la Loire de dynamisme de la natalité et d'accroissement de la population vieillissante, les orientations prioritaires sont de deux ordres :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Diversifier les modes de garde et d'accueil de la petite enfance, tant à domicile qu'au sein de structures collectives adaptées aux besoins des enfants, permettant la conciliation vie familiale/vie professionnelle pour les parents les plus fragilisés (parents isolés, en emplois précaires à horaires décalés, mères au foyer souffrant d'illettrisme...). La priorité posée sur le développement de l'accueil de la petite enfance est un levier important pour l'inclusion sociale et professionnelle des publics précaires éloignés de l'emploi ; – Adapter les dispositifs d'accompagnement et les modes de résidence des personnes âgées en perte d'autonomie, qui sont plus particulièrement en situation de vulnérabilité pour favoriser la qualité de vie et le maintien du lien social (accompagnement du maintien à domicile via le renforcement des services à domicile, du soutien aux aidants et la lutte contre l'isolement ; développement de modes d'hébergement solidaire et intergénérationnel, adaptation des structures d'accueil à la dépendance des résidents...). Il s'agit également d'accompagner les projets fédérateurs et innovants en matière de vieillissement, et notamment ceux adoptant une approche valorisante du « bien vieillir » et ceux porteurs de forts relais de croissance économique régionale (recherche, domotique...).
----------------------------------	--

– **Le soutien de l'économie sociale et solidaire par la professionnalisation**

Ce secteur a connu ces dix dernières années un fort développement de ses activités et du nombre de salariés. En Pays de la Loire, l'importance de ce secteur est plus accentuée encore qu'au plan national puisque l'ESS représente 13 600 établissements employeurs, plus de 150 000 salariés et une masse salariale de 3 milliards d'euros (soit 12% de la masse salariale distribuée, pour une moyenne nationale de 10%). Entre 2000 et 2010, l'ESS a créé en région 28 400 emplois (soit + 26,5 %) dont 23 000 dans le secteur associatif. Ce tissu associatif dense est un acteur majeur de la cohésion social dont l'action doit être professionnalisée pour la rendre plus efficace et pérenne.

Soutenir l'innovation sociale, tant en termes de projets (recherche et expérimentation) que d'acteurs et notamment ceux du secteur de l'économie sociale et solidaire :

- Appréhender l'innovation sociale comme une approche pertinente pour favoriser l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté. En effet, l'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux émergents ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des usagers. Ces innovations concernent aussi bien le service, que le mode d'organisation, de gouvernance des initiatives, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, l'exclusion, les discriminations... Il convient de soutenir les projets dont le caractère innovant aura un effet structurant pour le territoire, pour la population (dont celle en situation d'exclusion) et pour les acteurs économiques et sociaux (collectivités, entreprises...) ;
- Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire :
 - favoriser l'information et le montage de projets de l'économie sociale et solidaire ainsi que la formation des porteurs,
 - faire essaimer les projets innovants réussis et favoriser les regroupements et mutualisations pour amplifier et coordonner les services,
 - mobiliser les aides au conseil et aux formations sur les problématiques de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin de valoriser et sécuriser les parcours au sein de ce secteur,
 - développer les finances solidaires (microcrédit, épargne solidaire, fonds de dotation...).

2. Déclinaison territoriale des enjeux

Synthèse approche territoriale	Territoires urbains	Péri-urbain	Territoires ruraux	Littoral	Autre (CTE /interrégional)
Thématique traitée dans la fiche	<ul style="list-style-type: none"> - approche intégrée des enjeux de rénovation et de redynamisation des quartiers (territoires prioritaires de la politique de la ville) - logement social (agglomérations connaissant des tensions du marché locatif social) - mobilisation du foncier - santé (quartiers urbains prioritaires) - sécurisation des circuits de collecte et de stockage des denrées d'aide alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise de l'étalement urbain et péri-urbain - adéquation de l'offre de services de proximité avec la densification de certains territoires péri-urbains - structures d'accès et de défense des droits dans les territoires ruraux et périurbains 	<ul style="list-style-type: none"> - enjeu de l'attractivité des territoires ruraux pour favoriser le maintien de services de proximité de qualité (l'installation des professionnels de santé...) - vieillissement de la population dans les territoires ruraux (enjeu du maintien à domicile, de la lutte contre l'isolement et la solitude...) - structures d'accès et de défense des droits dans les territoires ruraux et périurbains 	<ul style="list-style-type: none"> - vieillissement de la population sur les zones littorales de Vendée et de Loire Atlantique - impact de la saisonnalité touristique sur l'accès au logement et aux services de santé 	

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	L'ensemble des enjeux et des orientations de la fiche s'inscrivent dans la logique de développement durable, et particulièrement de son pilier social
Protection de l'environnement	
Efficacité énergétique	Réhabilitation thermique des logements et lutte contre la précarité énergétique
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	
Egalité H/F	
Egalité des chances	
Lutte contre les discriminations	L'ensemble des enjeux et des orientations de la fiche « inclusion sociale » s'inscrivent dans la logique de lutte contre les discriminations et d'égalité des droits

4. Synthèse AFOM

Aspects généraux

- Région sensiblement moins touchée par la pauvreté que d'autres ;
- Région française la moins inégalitaire en termes de niveaux de vie ;
- Tissu associatif dense.

Alimentation

- Industries alimentaires locales importantes.

Santé et médico-social

- Importants plateaux techniques (CHU) ;
- Réseau de l'ESS dense et reconnu ;
- Consensus des acteurs institutionnels (collectivités, DRJSCS, ARS) sur les orientations du médico-social.

Logement

- Outils de développement de l'offre de logements (dont instruments fonciers, cofinancements, mobilisation de contingent préfectoral, lutte contre la précarité énergétique).

Insertion

- Réseau de l'IAE important et performant.

Aspects généraux

- Développement de l'innovation sociale (dont micro-crédit).

Alimentation

- Meilleure mobilisation de la filière alimentaire (et sous-filières viande, produits de la mer).

Santé et médico-social

- Développement d'emplois non délocalisables en matière de services à la population, particulièrement dans le champ social et médico-social ;
- Développement de la télémédecine ;
- Développement des maisons de santé ;
- Créations d'emplois liés à l'accompagnement de la dépendance ;
- Renforcement de la capacité de gestion des associations et organismes de l'ESS.

Logement

- Développement d'actions en faveur des Roms (notamment dans le domaine du logement) ;
- Développement des actions en faveur des gens du voyage (notamment dans le domaine de l'accueil).

Populations immigrées

- Développement des compétences clés.

Quartiers urbains prioritaires

- Actions réalisables au titre des conventions de sortie de l'ANRU 1.

Forces

Opportunités

Aspects généraux

- Précarité plus marquée dans certaines zones rurales ;
- Pauvreté plus importante des retraités (issus de l'agriculture) ;
- Augmentation de la population des bénéficiaires du RSA ;
- Risque de précarité et pauvreté supérieur pour les femmes ;
- Faiblesse de la qualification des jeunes ;
- Précarité des travailleurs saisonniers (sur le littoral, dans l'agriculture), notamment en termes de logement.

Populations immigrées

- Populations immigrées plus éloignées de l'emploi.

Faiblesses

Menaces

Alimentation

- Suppression annoncée du Programme Européen d'Aide Alimentaire (PEAD).

Santé et médico-social

- Démographie médicale (difficulté de renouvellement des médecins dans certains territoires en recul démographique) ;
- Accroissement de la dépendance et de la perte d'autonomie.

Quartiers urbains prioritaires

- Incertitude sur les dispositifs de la politique de la ville et refonte de la carte des quartiers urbains prioritaires.

Objectif 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu est de permettre une meilleure orientation tout au long de la vie de chaque personne (jeunes et actifs) pour favoriser la réussite sociale et professionnelle de chacun.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de permettre une meilleure orientation tout au long de la vie de chaque personne (jeunes et actifs) pour favoriser la réussite sociale et professionnelle de chacun, deux orientations se dégagent :</p> <ul style="list-style-type: none">– Mettre en place un service public régional de l'orientation tout au long de la vie :<ul style="list-style-type: none">○ en développant les outils et les informations accessibles et utiles pour tous, particulièrement de nature numérique ;○ en confortant la mise en réseau des acteurs et les structures d'accueil, d'information et d'orientation afin de développer des services d'accompagnement harmonisé sur l'ensemble du territoire ;○ en accompagnant chaque personne dans la construction de son parcours professionnel et personnel.– Encourager la diversification de l'orientation tant des garçons que des filles notamment en valorisant l'ensemble des voies de formation et en favorisant l'accès des femmes à la formation qualifiante.
----------------------------------	---

Le deuxième enjeu est de développer des formations innovantes et de qualité pour l'avenir des personnes, des entreprises et des territoires.

Parmi ses formations, il convient de développer les formations par alternance, compte tenu de la qualité de l'insertion après ses parcours (apprentissage, contrat de professionnalisation, stages et immersion en entreprise dans le cursus de formation).

Face à l'enjeu de développer des formations innovantes et de qualité pour l'avenir des personnes, des entreprises et des territoires, quatre orientations se dégagent :

- **Se doter et partager des outils d'analyse de l'offre de formation initiale et continue et de prospective** sur les besoins de l'économie, des métiers et des qualifications en mettant en place
 - un outil numérique « carte des formations » partagé,
 - un dialogue renouvelé avec les partenaires sociaux, les branches professionnelles et les opérateurs de formation.
- **Faire évoluer l'offre de formation initiale et continue** dans une double perspective de formation tout au long de la vie et d'amélioration de l'insertion dans l'emploi et des réponses aux besoins des métiers et des évolutions des compétences dans les secteurs cibles. Cette évolution doit reposer sur :
 - un soutien à des secteurs en tension de recrutement,
 - une lisibilité des parcours dans une logique d'accès à une qualification pour tous.
- **Développer les formations en alternance**, notamment en augmentant quantitativement les places d'accueil dans la voie professionnelle (lycées, CFA, universités) et en faisant évoluer qualitativement l'offre, en réponse d'une part à des besoins de niveau V (CAP) et de niveaux supérieurs, particulièrement les niveaux II (master et ingénieurs) et I (doctorats).
- **Construire un véritable service public régional de la continuité professionnelle** permettant à chacun tout au long de son parcours professionnel d'être mieux orienté, mieux formé et mieux accompagné dans l'entreprise en particulier en développant :
 - un plan régional renouvelé des formations professionnelles davantage fondé sur l'analyse des besoins des personnes, des entreprises et des territoires, visant à une réelle qualification,
 - l'accompagnement pour l'accès à l'emploi et pour la progression professionnelle dans l'entreprise.

Le troisième enjeu est d'accompagner les jeunes en rupture de formation (voie scolaire ou apprentissage) afin de les conduire vers une qualification et lutter ainsi contre toute forme de discrimination d'accès à l'emploi.

En Pays de la Loire, de nombreux jeunes (5 000) sont en rupture de leur parcours vers un diplôme ou en situation de décrochage scolaire. Ainsi, même s'il est en dessous de la moyenne nationale, le nombre de jeunes de 16 à 25 ans concernés (proche de 10% en Pays de la Loire, de 12% en France métropolitaine) reste une préoccupation majeure. C'est pourquoi il est nécessaire de toujours mieux repérer les jeunes potentiellement décrocheurs et d'améliorer les réponses à apporter à leur situation. L'objectif est de progresser tant sur les approches de remédiation que de prévention (persévérance scolaire). Il est nécessaire d'agir également en amont du processus de décrochage, sur l'enseignement primaire et le collège (école du socle et palier d'orientation), même si

c'est dans le second cycle de second degré, et plus spécifiquement en voie professionnelle, que se concrétise le décrochage.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu d'accompagner les jeunes en rupture afin de les conduire vers une formation qualifiante et de lutter contre toute forme de discrimination, une orientation se dégage : se mobiliser davantage pour les jeunes en situation de décrochage scolaire et sans qualification :</p> <ul style="list-style-type: none">– en consolidant des plateformes de proximité sur les territoires facilitant l'accueil, le conseil et le suivi des jeunes dans la mise en œuvre de leurs projets ;– en développant une offre de formation autour de nouveaux parcours de réussite qui combinent découverte des métiers, orientation, remise à niveau, qualification, accompagnement socio-éducatif.
----------------------------------	---

Le quatrième enjeu est de développer l'accès à l'enseignement supérieur.

Alors que la région enregistre les taux nationaux les plus élevés de bacheliers dans une génération et de réussite au bac, l'accès à l'enseignement supérieur reste cependant plus faible qu'au niveau national, notamment à l'université. Ainsi, le nombre de diplômés M et D est en deçà du potentiel démographique. Ce choix d'études courtes peut s'expliquer par la bonne dynamique de l'emploi mais le déficit de la population disposant d'un diplôme d'enseignement supérieur peut constituer à terme un handicap pour la région notamment vis-à-vis des entreprises à activités de moyennes et hautes technologies.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de développer l'accès à l'enseignement supérieur, une orientation se dégage :</p> <ul style="list-style-type: none">– démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et accompagner tous les étudiants vers un diplôme débouchant sur un emploi. Le renforcement de l'accompagnement des étudiants, le soutien à des expérimentations de formations plus inductives et la mutualisation d'initiatives sur la formation pédagogique des enseignants du supérieur doivent permettre d'améliorer la réussite des jeunes les plus éloignés de l'enseignement supérieur ;– poursuivre l'effort de réhabilitation des logements CROUS et développer l'offre de logements étudiants.
----------------------------------	--

Filières Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Un premier enjeu est de **développer simultanément la compétitivité des filières et la protection de l'environnement.**

Cette thématique recouvre un champ très vaste ; il a été admis que l'innovation est le facteur de compétitivité qui doit être privilégié en priorité, partant du fait que le coût des facteurs de production n'est pas à l'avantage des régions françaises dans le cadre de la concurrence intra-européenne ou internationale. L'innovation doit être entendue comme s'appliquant à tous les domaines, y compris les méthodes de production agricoles. La nécessité en est d'autant plus grande que l'agriculture doit relever le défi de l'environnement (verdissement de la PAC, initiative des acteurs agricoles, plan national, demande de l'aval, pression de la société). Seules des solutions innovantes permettront d'atteindre à la fois l'objectif de compétitivité et celui d'un plus grand respect de l'environnement.

Concernant la filière agricole, avec 34 290 exploitations agricoles en 2010 et plus de 60 000 emplois dans l'agriculture, la région des Pays de la Loire est un territoire leader en France. L'agriculture régionale contribue par ailleurs fortement à l'aménagement du territoire. Les agriculteurs ligériens gèrent 2 277 000 ha, soit 70 % du territoire contre 51 % pour l'ensemble du territoire national.

L'agriculture ligérienne joue par ailleurs un rôle important dans la préservation des grandes zones humides : dans ces milieux de prairies qui ne sont entretenues que par la fauche et le pâturage, et ce malgré les contraintes liées à l'inondation de ces terrains, des mesures agri environnementales ont été mises en place depuis les années 1970. Les soutiens publics à ces pratiques ont été depuis, les garants de la conservation de la vocation agricole de ces zones de leur fonctionnalité, et de leur biodiversité.

Le bocage, qui a été l'objet d'importants remembrements fonciers depuis une quarantaine d'années, marque aussi fortement de nombreuses parties de la région : nord Vendée, Mayenne, où les densités de haies sont très fortes. Aujourd'hui ces haies ont été revalorisées dans une partie du monde agricole qui s'est engagé dans des politiques de replantation avec des soutiens publics. Ces plantations sont venues conforter les maillages qui avaient été déstructurés, limitant leur rôle notamment pour la biodiversité et la lutte contre l'érosion des sols et le ralentissement des écoulements des eaux.

L'agriculture ligérienne, productive et actrice majeure de l'aménagement du territoire et de la gestion de l'environnement, est donc confrontée à un double enjeu : celui du maintien de sa compétitivité, face à un risque de perte de compétitivité et de parts de marché au niveau de l'UE (en porcs, volailles notamment), à concilier avec celui de protéger l'environnement. Il s'agit notamment de faire évoluer les pratiques agricoles pour plus de protection et de respect de l'environnement, principalement en vue de l'amélioration de la qualité de l'eau mais aussi de préservation de la biodiversité et de la qualité des sols.

Concernant la filière agroalimentaire, Les industries agroalimentaires en Pays de la Loire ont réalisé en 2009, 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires dont 10 % à l'exportation (en faible hausse par rapport aux années précédentes). Cela représente 8,8 % du chiffre d'affaires du secteur en France et 4,3 % de ses exportations. La région compte 387 établissements de plus de 20 salariés.

Les IAA du secteur coopératif et privé doivent sans cesse renforcer leur compétitivité car elles sont soumises à des contraintes extérieures fortes du fait :

- de la concurrence accrue (produit / prix / service), des évolutions et des exigences de la distribution, du développement à l'exportation pour certaines, des choix de positionnement en marque propre ou marque de distributeur ... ;
- de l'évolution des réglementations alimentaires (démarches qualité, respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement, dans le maintien de la sécurité alimentaire....) et du développement des certifications ;
- de la mutation des technologies de production qui nécessitent des adaptations dans les organisations du travail, dans la professionnalisation des acteurs de l'entreprise, dans le type de management des équipes, dans la communication...

Concernant la filière bois, qui rassemble plus de 6 000 établissements régionaux qui emploient 32 000 salariés (les Pays de la Loire se classant ainsi en deuxième position des régions employeuses de la filière), pour un chiffre d'affaires total de 3,6 milliards d'euros. Les entreprises de cette filière contribuent pour 6,7 % au chiffre d'affaires national des industries du bois.

D'un point de vue économique, la filière bois est extrêmement hétérogène : elle va de la grande industrie hautement capitalistique à la structure artisanale, voire familiale, de taille réduite. De manière générale, les entreprises de sciage atteignent difficilement une taille critique et peinent, dans le contexte de crise actuel, à se moderniser. La balance commerciale de la filière (exportation de produits non-transformés, importation de produits transformés) est par ailleurs déficitaire, notamment du fait de la forte utilisation de bois importés dans la construction.

La filière régionale bénéficie toutefois du dynamisme d'une structure interprofessionnelle, Atlanbois, qui participe à la structuration de la filière en région et est l'organisatrice d'événements d'importance, respectivement internationale et nationale, le Carrefour du bois à Nantes et du Salon de la maison bois à Angers. La structuration de la filière reste à renforcer, notamment dans la perspective du développement du bois-énergie, en favorisant l'installation de chaufferies bois dans la région pour une augmentation attendue de la consommation de plaquettes d'ici 3 ans (de 200 kT à 840 kT).

Face à l'enjeu de **développer simultanément la compétitivité des filières et la protection de l'environnement**, les orientations retenues sont les suivantes :

- **Garantir le maintien de l'activité agricole par le développement de la compétitivité des entreprises agricoles et agro-alimentaires ;**
- **Encourager le développement de l'agriculture biologique ;**
- **Accentuer l'effort de formation, recherche et innovation et le rapprochement entre le secteur productif et l'enseignement supérieur ;**
- **Favoriser l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement**

L'évolution des pratiques agricoles passe notamment par l'animation territoriale, la recherche, l'innovation, et la diversification. Les réflexions portant sur la définition d'indicateurs agro-environnementaux, la réduction de l'utilisation des engrais de synthèse, la promotion de pratiques agricoles adaptées aux enjeux environnementaux pré identifiés conjointement par les agriculteurs et les naturalistes, le développement d'aliments produits sur place et l'accroissement de la production d'énergie renouvelable devront être poursuivies. La recherche pour la production de combustible liquide, de biogaz en substitution du pétrole, tirée de la biomasse pour assurer les besoins essentiels du territoire doit être développée. Par ailleurs, le travail sur les assolements et les rotations pour limiter l'utilisation de l'azote de synthèse sont aussi une piste prometteuse pour limiter les impacts sur l'environnement. L'animation territoriale visant à identifier, partager et garantir la mise en œuvre de pratiques adaptées aux objectifs environnementaux poursuivis constitue une orientation majeure, visant à l'optimisation du dispositif agro-environnemental.

La protection des complexes bocagers reste une priorité : aujourd'hui, avec 160 000 kilomètres de haies pré identifiées par la fédération régionale des chasseurs en 2011, il s'agit d'un patrimoine essentiel à entretenir et à restaurer qui doit trouver toute sa place dans les exploitations agricoles au travers de plans de gestion rationnels et dans les objectifs Trame Verte et Bleue.

- **Inscrire des obligations de résultats concernant la gestion de l'eau.**

La seconde grappe d'enjeux concerne le maintien du potentiel de production et le renouvellement des générations et l'attractivité des métiers.

Concernant la filière agricole, avec 508 installations aidées en 2011, dans un contexte conjoncturel difficile, les Pays de la Loire demeurent l'une des principales régions pour l'installation en agriculture. Les installations aidées représentent de l'ordre de 65% de l'ensemble des installations. Ce dynamisme est lié à la diversité des productions mais également à l'importance de l'agriculture sociétariaire, qui favorise l'installation et le renouvellement des générations, la transmission des capitaux et des savoir-faire.

La filière agricole n'en reste pas moins confrontée à la menace d'une perte importante d'actifs agricoles et à une diminution du nombre de candidats à la reprise d'exploitation, du fait du déficit d'attractivité des métiers proposés. Le contexte n'est par ailleurs pas nécessairement favorable pour diverses raisons : incertitudes quant à la nouvelle PAC, difficultés des filières de l'élevage, taille croissante des exploitations et élévation des seuils de rentabilité. Du reste, le taux d'installation est faible depuis plusieurs années. La problématique est plus aigüe dans certaines circonstances particulières : zones humides et périurbaines, circuits courts, agriculture biologique.

Au-delà de l'installation / reprise des exploitations, la question du maintien se pose pour certaines exploitations en activité, dont la « viabilité économique » n'est pas toujours assurée sur le moyen ou long terme.

Concernant la filière agroalimentaire, la région Pays de la Loire représente la deuxième région pour l'emploi salarié dans les IAA (11,4 % des effectifs salariés IAA) derrière la Bretagne (16,5 %) et devant Ile-de-France (10,7 %) et Rhône-Alpes (7,9 %). L'emploi dans les établissements ligériens enregistre une perte en 2010 de 1,4 % de l'effectif salarié contre une érosion de 0,3 % sur l'ensemble de la France. Il n'en reste pas moins que l'industrie agroalimentaire reste un secteur majeur pour l'emploi régional avec 22,2 % des emplois salariés de l'ensemble de l'industrie, contre 16 % en moyenne nationale. L'agroalimentaire est aussi un secteur qui rencontre des problèmes sur l'attractivité de ses métiers, de son anticipation des besoins en main d'œuvre et sur la fidélisation et sécurisation de ses recrutements.

La même question de pérennité de l'ensemble des activités est posée pour cette filière, sans que la question de la création ne soit évoquée. Le secteur des IAA souffre, sur le plan national, d'un amoindrissement de sa compétitivité.

Même analyse **concernant le secteur du bois**, avec le constat d'un vieillissement des exploitants forestiers. C'est essentiellement une attention à l'amont de la filière (production forestière et scieries) qu'il faut porter, au profit d'un secteur de la transformation (ameublement) déjà bien implanté.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu du maintien du potentiel de production, du renouvellement des générations et de l'attractivité des métiers, les orientations retenues sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Soutenir les projets d'installation, notamment en agriculture biologique ;- Accompagner la transmission ;- Faire la promotion des métiers ;- Accompagner le développement de la gestion des ressources humaines dans les exploitations agricoles.
----------------------------------	--

Le troisième enjeu est celui de la structuration des circuits et filières.

Deux options complémentaires sont possibles : les circuits courts et les filières longues.

- **Développer les circuits courts en oubliant les filières longues serait une erreur.** En effet les filières longues constituent actuellement la très grande majorité de l'activité et si, 18% des exploitations commercialisent en circuit court, en vente directe ou par un seul intermédiaire, cela ne représente pas 18% des ventes du secteur agricole et encore moins agro-alimentaire. Les filières longues ont toujours besoin d'appui pour faciliter l'émergence de nouvelles ETI, pour favoriser les nécessaires adaptations à l'évolution de la demande, pour mieux coordonner les secteurs de la production végétale et animale. L'enjeu n°1 se cristallise naturellement au stade industriel.
- **Oublier les circuits courts au nom de l'importance des filières longues ne serait pas, non plus, de bonne politique.** Il existe en effet des opportunités de développement, correspondant à la fois à l'aspiration de certains producteurs et à l'attente d'une partie des consommateurs. Ce mode de distribution doit néanmoins relever, lui aussi, celui de la compétitivité et du respect de l'environnement. Les acteurs doivent se former (transformation de taille artisanale, commerce) s'organiser (la saturation de l'offre peut survenir vite sur des marchés locaux, donc assez étroit, par définition) et offrir aux consommateurs des produits et services d'un bon rapport qualité/prix (les achats de proximité fondés sur la bonne conscience s'érodent assez vite). Les acteurs principaux de ces circuits sont : les producteurs en agriculture biologique, les producteurs périurbains, les exploitants de petite dimension qui doivent compenser leur faibles volumes par une plus grande valeur ajoutée, les viticulteurs, apiculteurs, maraîchers qui sont impliqués de longue date dans la vente directe.

**Orientations
stratégiques**

Face à l'enjeu de la **structuration des circuits et filières**, l'orientation retenue est de soutenir les projets individuels et collectifs, la formation, l'élaboration de chartes et de cahiers des charges.

La complémentarité des systèmes, en lien avec tous les acteurs, est à rechercher.

Un quatrième enjeu consiste à engager une réflexion régionale sur la politique de l'élevage, au profit de sa durabilité et de sa compétitivité

Les productions animales représentent environ la moitié des recettes agricoles régionales. Mais les filières viandes connaissent une forte perte de compétitivité (volaille, porc et bovin-viande). C'est pourquoi il est nécessaire que ces filières régionales, avec les pouvoirs publics s'interrogent sur la stratégie à suivre : comment renforcer la compétitivité en amont et en aval ? Avec quelles méthodes et quels moyens ? Faut-il être sélectif ? Faut-il s'apprêter à gérer une forme de déclin dans certains secteurs ? Quelle stratégie de renforcement ou de remplacement imaginer pour ceux-là ? Le terme de « carrefour » a été souligné avec justesse : ces filières vivent un moment clé et divers choix peuvent être effectués ; la première nécessité est de décrire finement quelles options sont souhaitables et, surtout, possible.

**Orientations
stratégiques**

Face à l'enjeu consistant à engager une réflexion régionale sur la politique de l'élevage, au profit de sa durabilité et de sa compétitivité, l'orientation retenue est d'encourager le maintien de l'élevage.

Cette orientation passera par une réflexion à engager avec l'ensemble des intéressés (Chambre régionale d'agriculture, syndicats, collectivités locales, Etat, etc.), pour définir des orientations partagées, aller vers une charte régionale, en tenant compte des spécificités des différentes filières d'élevage importantes sur la région.

L'instauration d'un plan protéines est une des actions à retenir.

2. Synthèse AFOM - Agriculture

- Agriculture très diversifiée avec des productions à forte valeur ajoutée et employeuses de MO ;
- Une dynamique d'installation diversifiée ;
- Une taille moyenne satisfaisante des exploitations ;
- Un appui technique couvrant bien le territoire et les filières ;
- Présence de leaders de l'aval (à capitaux régionaux) et de coopératives structurantes ;
- Une forme sociétaire développée ;
- Une région d'élevage dynamique ;
- Le « lien au sol » des productions porcines et volailles ;
- Importance des signes de qualité et de l'agriculture biologique ;
- Un réseau de formation agricole dense et une formation continue active ;
- Des centres de recherche et techniques bien implantés et en phase de croissance ;
- Agriculture qui valorise les milieux naturels ;
- Développement fort des projets de circuits courts, notamment à l'installation ;
- Forte sensibilisation/ implication de la filière en faveur de la protection de l'environnement ;
- Professionnels contribuant aux démarches territoriales intégrées.

Forces

- Développement d'une agriculture productive et respectueuse de l'environnement ;
- De nouveaux débouchés à conquérir et des opportunités de marchés internationaux ;
- De nombreux départs à la retraite dans les 10 prochaines années : renouvellement de génération ;
- Nouvelles formes d'organisation du travail, développement de la gestion des ressources humaines, innovation sociale ;
- Valorisation énergétique (développement des énergies renouvelables, complément de revenus pour l'exploitation) ;
- Vente de services rendus par l'agriculture (compensations environnementales, carbone...).

Opportunités

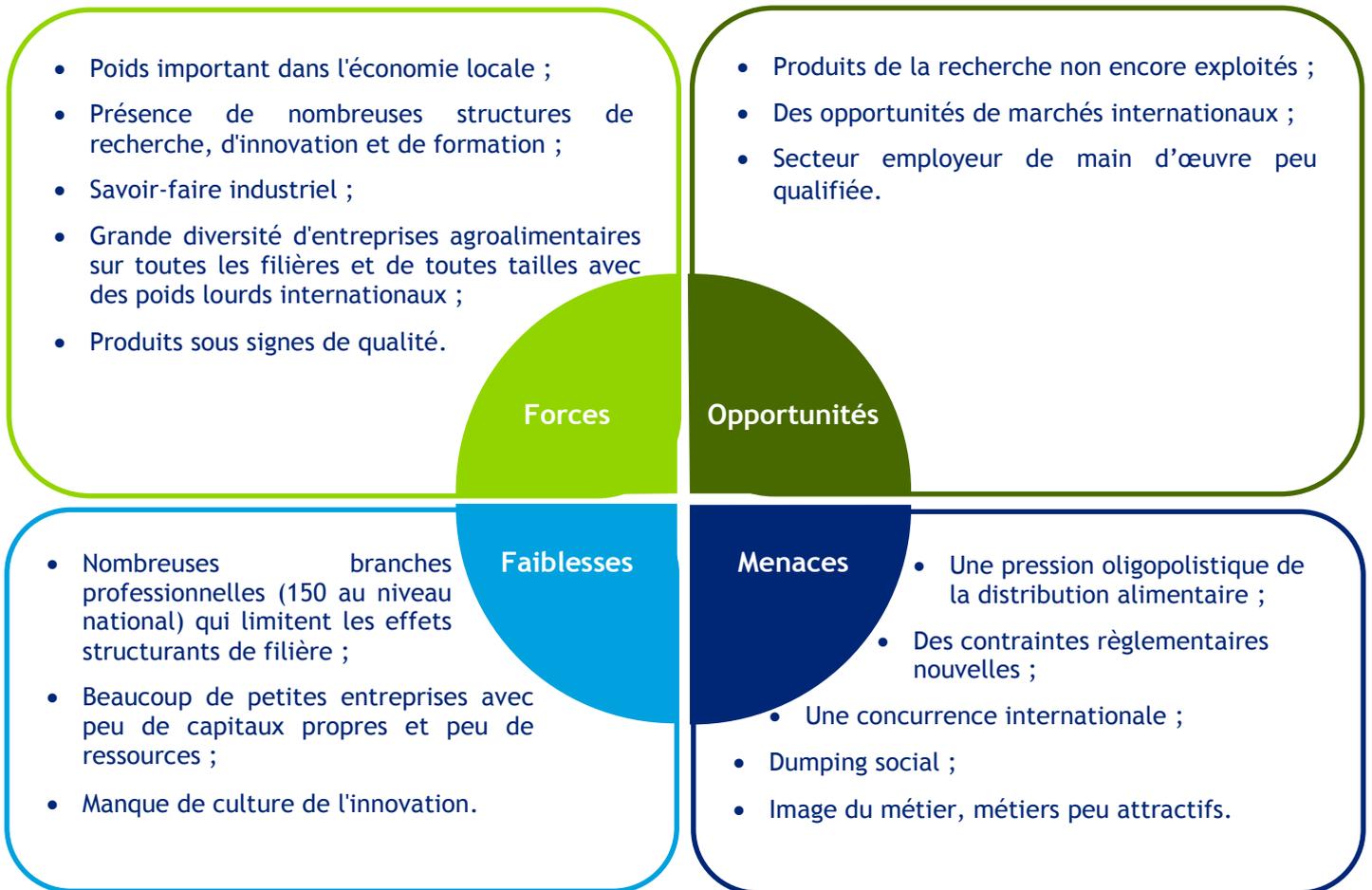
- Une augmentation des écarts de compétitivité entre les exploitations ;
- De nouvelles mises aux normes « bien-être animal » sur lesquelles la région a pris du retard ;
- Contraintes réglementaires sur l'élevage plus fortes que dans l'UE.

Faiblesses

Menaces

- Complexité croissante du marché agricole et des aléas climatiques rendant moins certains les retours espérés sur investissement (volatilité des prix, incidents climatiques) ;
- Renchérissement de l'alimentation animale et de l'énergie ;
- Perte de compétitivité et de parts de marché au niveau de l'UE (en porcs, volailles...) ;
- Méconnaissance des activités agricoles, d'où incompréhension ;
- Perte d'actifs et diminution du nombre de candidats pour les métiers peu attractifs ;
- Difficultés lors de la transmission d'exploitation : problème offre/demande ;
- Pression et concurrence foncière ;
- Écarts de perception pour le consommateur entre production primaire et produit transformé ;
- Baisse de la consommation de viande ;
- Une érosion de la biodiversité.

3. Synthèse AFOM - Agroalimentaire



4. Synthèse AFOM - Secteur forestier/bois



Filières Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Le premier enjeu est de **maintenir la compétitivité et la production des filières pêche et aquaculture.**

La **filière pêche** représente 9 % de l'activité de pêche française en termes de navires et d'emplois. Deuxième région de la façade atlantique pour la pêche maritime (derrière la Bretagne), les Pays de la Loire comptent 441 navires en 2011, soit la moitié du nombre de navires présents en 1990. L'emploi suit la même tendance, passant de 2 500 marins en 1993 à 1 228 en 2011 (soit 9,3 % du total France métropolitaine). La petite pêche représente 70% du total des navires et 45% de l'emploi.

Dans les 9 ports de pêche, dont 6 principaux équipés de criées, la production débarquée s'élève à 19.910 tonnes en 2011 (42.000 tonnes en 1998). Après les douloureux épisodes liés à l'arrêt de l'anchois et aux plans de sortie de flotte jusqu'en 2010, la pêche se redresse en Pays de la Loire. Si les débarquements ont été divisés par deux entre 1998 et 2009, la tendance s'est inversée et les apports approchent de nouveau le cap des 20 000 tonnes. La légère diminution constatée en 2011 par rapport à 2010 est compensée par une progression en valeur de l'ordre de 14%.

La compétitivité et la production de la filière pêche restent toutefois menacées par plusieurs difficultés dont :

- la limitation des pêches selon les décisions communautaires ;
- les modifications de l'environnement (température et qualité des eaux côtières) ;
- l'augmentation du coût du carburant ;
- la forte difficulté de recrutement ;
- le vieillissement de la flotte associé à un faible renouvellement (71% de la flottille a plus de 20 ans).

La **filière aquacole**, qui comprend l'élevage de coquillages (conchyliculture) comme les huîtres (ostréiculture) ou les moules (mytiliculture), et l'élevage de poissons (pisciculture), représente 1 555 emplois en 2011 soit 32,4 % du total France métropolitaine.

La conchyliculture représente l'activité dominante de l'aquaculture de la région qui bénéficie de nappes souterraines d'eau salée qui favorise le développement du plancton. Les entreprises sont surtout orientées vers l'activité ostréicole (huîtres creuses) et dans une moindre mesure mytilicole (moule edulis). Au niveau national, un hectare sur six d'élevage mytilicole est localisé sur le littoral ligérien.

Si la région est leader au niveau national sur les éclosiers et nurseries de coquillages et si l'aquaculture ligérienne dispose d'un atout important à travers la politique de certification des produits d'aquaculture (label rouge, IGP...), elle est confrontée à plusieurs difficultés qui peuvent menacer sa compétitivité et sa production et notamment à :

- un problème de l'accès au foncier ;
- un marché de la consommation peu développé en aquaculture continentale ;
- une concurrence de l'aquaculture étrangère ;
- la récurrence des mortalités ostréicoles ;
- l'impact des oiseaux piscivores sur les productions en aquaculture continentale.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de maintien de la compétitivité et de la production des filières pêche et aquaculture, trois orientations ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre en œuvre des actions de formation, de reconversion et de soutien à l'innovation dans certaines filières (et notamment la filière ostréicole) ; - anticiper la perspective du « 0 rejet » en se dotant des infrastructures adaptées, permettant notamment la valorisation des coproduits ; - favoriser le renouvellement et la modernisation des navires de pêche.
----------------------------------	---

Le second enjeu est de **gérer les espaces marins, dans un esprit de développement durable, préserver les ressources et leur usage.**

Cet enjeu est important à double titre. Il l'est d'abord au titre de la préservation de l'environnement. Il l'est aussi au titre de la préservation de la ressource qui est à la base des activités économiques concernées. Plusieurs facteurs permettent de cerner cet enjeu :

- L'exploitation de certains stocks halieutiques, portant atteinte à leurs capacités de renouvellement ;
- la menace d'une dégradation de la qualité des eaux et des habitats essentiels aux juvéniles ;
- la menace d'une augmentation de la température des eaux ;
- la menace d'apparition de conflits d'usage (éoliennes offshore, extractions de granulats...).

La mise en place d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral, et sa déclinaison en document stratégique de façade, devrait permettre de donner sa pleine dimension à cet enjeu.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de gestion des espaces marins et de préservation des ressources, deux orientations ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - concevoir des schémas marins et littoraux prenant en compte les enjeux environnementaux et socioéconomiques, pour favoriser cohabitation et développement des différentes activités et usages ; - favoriser l'implication des professionnels dans la mise en place et la gestion des aires marines protégées.
----------------------------------	--

Le troisième enjeu est d'**améliorer les connaissances scientifiques et techniques et d'innover.**

De par leur nature aquatique, les ressources halieutiques ne peuvent être étudiées que de manière indirecte, d'où un certain degré d'incertitude dans leur connaissance scientifique. Ces incertitudes nourrissent une certaine défiance, voire une contestation, de la part des pêcheurs vis-à-vis de l'expertise scientifique. Une meilleure gestion des ressources passera donc d'une part par l'amélioration des connaissances scientifiques, et d'autre part par le renforcement du dialogue entre scientifiques et pêcheurs. Ainsi, il faut faire émerger une véritable coexpertise, en favorisant la participation des pêcheurs à la collecte de données à des fins scientifiques ainsi qu'à la définition des thématiques de recherche et à l'expertise.

Par ailleurs, cet enjeu se conçoit en réponse aux deux enjeux mentionnés précédemment : pour maintenir la compétitivité d'une part, pour préserver les espaces marins et leurs ressources de l'autre, les filières pêche et aquaculture doivent innover.

Plusieurs facteurs expliquent plus particulièrement que l'amélioration des connaissances et l'innovation sont considérées comme un enjeu majeur pour les secteurs pêche et aquaculture :

- l'évolution des facteurs économiques exogènes, par exemple la hausse du prix des carburants, à laquelle l'innovation cherche à répondre à travers les projets de navires du futur moins consommateurs en énergies fossiles ;
- l'évolution du cadre réglementaire, par exemple concernant les rejets, à laquelle doivent répondre l'innovation et la recherche (tant dans les domaines des engins de pêche plus sélectifs que dans celui des infrastructures portuaires ;
- la nécessité de mieux connaître les milieux naturels pour maîtriser les impacts et maintenir ou restaurer leur productivité.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu d'amélioration des connaissances scientifiques et techniques et d'innovation, trois orientations ont été retenues :</p> <ul style="list-style-type: none">- accompagner la recherche et l'innovation pour une pêche plus sélective et des navires moins dépendants des énergies fossiles ;- favoriser le partenariat scientifiques / pêcheurs, en favorisant par exemple l'utilisation des navires de pêche dans le cadre des campagnes, circulation de l'information, échanges de données ;- encourager l'implication des professionnels dans les programmes européens.
--------------------------------------	--

Pour la mise en place de la stratégie atlantique, il est nécessaire qu'au-delà de la pêche, le FEAMP, de manière coordonnée avec les autres fonds européens, puisse accompagner de manière globale la stratégie maritime afin de couvrir l'ensemble des champs industriels, biotechnologies, recherche et innovation, compétitivité des PME, etc.

2. Synthèse AFOM

- Diversité des métiers de la pêche et de l'aquaculture ;
- Diversité des productions halieutiques ;
- Capacité d'adaptation aux changements (technique, réglementaire...) des professionnels ligériens ;
- Situation géographique (barycentre des bassins de production et de commercialisation / Espagne) ;
- Proximité des grandes agglomérations Nantes / Saint Nazaire (atouts logistiques) ;
- Proximité des lieux touristiques reconnus (La Baule, Les Sables d'Olonne, Guérande...) ;
- Présence d'établissements de formation professionnelle maritime ;
- Région leader au niveau national sur les écloseries et nurseries de coquillages ;
- Politique de certification des produits d'aquaculture (label rouge, IGP...).

Forces

- Accompagner le développement de l'éolien (nouveaux métiers, nouveaux financements...) ;
- Développer des navires du futur moins consommateurs d'énergies fossiles ;
- Valoriser les productions locales ;
- Développer des engins de pêche sélectifs ;
- Valoriser les coproduits de la pêche ;
- Restaurer la capacité productive des milieux (frayères et nourriceries) ;
- Certification bio en aquaculture ;
- Diversification de l'activité ;
- Mise en œuvre de la DCSMM ;
- Mise en place de la stratégie nationale pour la mer et le littoral - déclinaison en documents stratégiques de façade ;
- Vrai potentiel de développement de l'aquaculture.

Opportunités

- Dépendance aux énergies fossiles ;
- Faible renouvellement des actifs (vieillesse de l'âge des patrons pêcheurs et des conchyliculteurs) ;
- Vieillesse de la flotte ;
- Faible attractivité du métier ;
- Forte dépendance à quelques espèces à forte valeur ajoutée et/ou sous quotas (sole, merlu, baudroie...) ;
- Problème de l'accès au foncier pour l'aquaculture marine (terrestre / DPM) ;
- Marché de la consommation peu développé en aquaculture continentale.

Faiblesses

Menaces

- Hausse structurelle des cours du gazole ;
- Ecologiques (dégradation de la qualité des eaux et des habitats essentiels aux juvéniles, augmentation de la température des eaux...) ;
- Réglementaires (réduction des quotas, suppression des rejets...) ;
- Concurrence de la pêche à pied de loisirs ;
- Concurrence de l'aquaculture étrangère ;
- Conflits d'usage (éoliennes offshore, extractions de granulats...) ;
- Récurrence des mortalités ostréicoles ;
- Impact des oiseaux piscivores sur les productions en aquaculture continentale.

Dimension urbaine

1. Eléments de contexte du système urbain régional

1.1. La dynamique urbaine en Pays de la Loire

Avec une superficie de 32 000 km², les Pays de la Loire font partie des 5 régions de France (hors Ile de France) les plus étendues.

La population ligérienne bénéficie d'un réseau structuré de villes moyennes qui se déploie autour de grands centres urbains dynamiques, le tout formant un maillage serré du territoire. La région enregistre à la fois une concentration de l'emploi dans les pôles urbains et une localisation dispersée de la population en dehors.

De 1999 à 2008¹, la périurbanisation s'est poursuivie en Pays de la Loire comme en France, étendant toujours plus loin l'aire d'influence des villes. Le développement économique des grands pôles urbains et les différents choix de résidence des ménages ont mis à jour une nouvelle image du territoire. Ainsi, en 2008, 97 % des habitants des Pays de la Loire résident dans un espace sous influence des aires (proportion supérieure à celle de la France de province). Peu de portions du territoire des Pays de la Loire échappent aujourd'hui à l'influence urbaine. La région se démarque par un maillage plus serré d'aires.

La région compte aujourd'hui 68 aires urbaines (pôles de plus de 1 500 emplois et leurs couronnes) qui s'étendent sur 52 % du territoire régional (43 % en moyenne nationale).

Les grands pôles urbains renforcent leur poids structurant pour l'emploi. Nantes, Saint-Nazaire, Angers et Le Mans, ainsi que leurs couronnes, concentrent un peu plus de la moitié de la population régionale (51 %). Ils forment un large ensemble le long de l'axe autoroutier reliant Paris à l'océan via les aires urbaines d'Ancenis, de Sablé-sur-Sarthe et de La Ferté-Bernard. Au nord de cette bande, se trouvent les grandes aires urbaines de Laval et de Mayenne et, au sud, celles de Challans, Les Sables-d'Olonne, La Roche-sur-Yon, Cholet, Saumur et Fontenay-le-Comte.

En dix ans, les grandes aires urbaines régionales ont ainsi gagné 400 000 habitants, dont plus des trois quarts dans les couronnes. Au final, près du tiers des habitants de la région réside dans l'espace périurbain.

Par ailleurs, l'ensemble métropolitain de Nantes - Saint-Nazaire dénombre en 2012 près de 800 000 habitants et constitue la principale entité urbaine de la région organisée dans un pôle métropolitain. Sa dimension lui permet de regrouper tous les niveaux d'emplois, dont 28 000 emplois métropolitains supérieurs, soit 10% de l'emploi total. Ces emplois regroupent les professions hautement qualifiées qui, par leur contenu intellectuel, technique, ou encore leur pouvoir décisionnel, concourent au développement économique des métropoles, ainsi qu'à leur image de marque.

Enfin, si le maillage équilibré et serré de villes moyennes déployées autour de grands centres urbains constitue une force pour la région, il porte des enjeux spécifiques en

¹ « Le zonage en aires urbaines 2010 : en Pays de la Loire, les villes tissent leur toile toujours plus loin », Etudes INSEE Pays de la Loire, n°98 octobre 2011.

termes d'accès aux services, de mobilités infrarégionales, de consommation des terres agricoles et de périurbanisation.

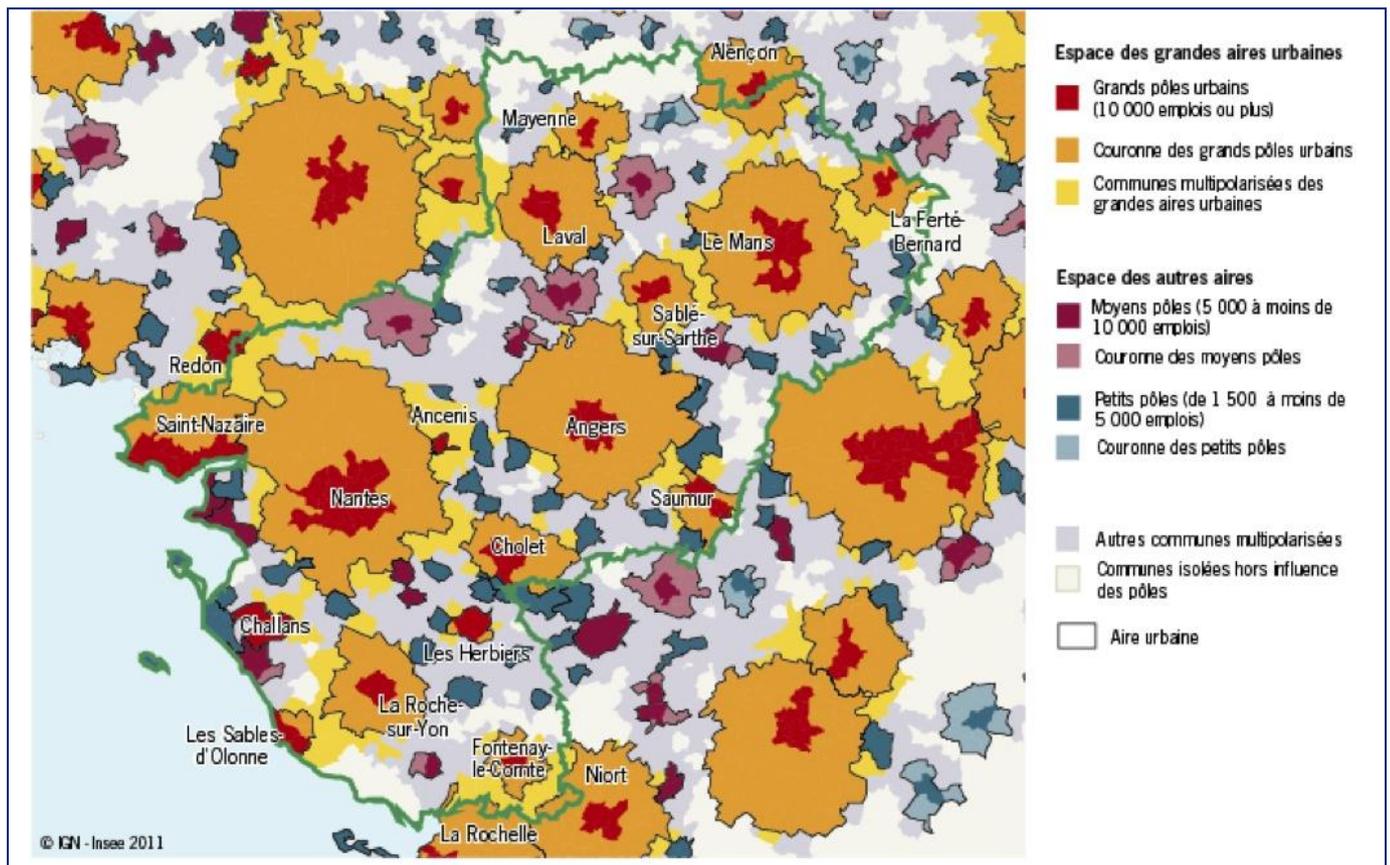
L'étude INSEE² présente la croissance des principales aires urbaines de la région entre 1999 et 2008 de la manière suivante.

Dans l'aire urbaine de Nantes, la densification est essentiellement le fait du pôle urbain qui continue d'attirer davantage d'actifs avec des offres d'emplois nombreuses et variées, et un parc locatif attractif. La couronne nantaise s'est, quant à elle, fortement étendue, principalement vers Saint-Nazaire ainsi que sur un axe nord-sud. Autour de la couronne nantaise, les communes multi-polarisées sont très présentes, tant vers Redon à l'ouest que vers Cholet au sud ou Ancenis à l'est. Les deux aires urbaines de Nantes et Saint-Nazaire sont désormais contiguës, formant un ensemble urbain conséquent, comparable à l'aire urbaine de Bordeaux.

Pour d'autres grandes aires, l'extension de la couronne périurbaine prédomine : si l'aire urbaine d'Angers a vu son pôle se resserrer et perdre près de 11 000 habitants, sa couronne a gagné 74 000 habitants en dix ans dont les deux tiers par l'extension de son territoire. Le même phénomène d'extension de la couronne périurbaine s'est déroulé dans l'aire urbaine du Mans dans une même ampleur. Il est plus soutenu dans l'aire urbaine de Cholet où 90 % de sa croissance est le résultat de son extension. Les aires urbaines d'Angers et du Mans sont aujourd'hui reliées entre elles par l'aire urbaine de Sablé-sur-Sarthe. Pour d'autres grandes aires urbaines, plus éloignées de l'axe Saint-Nazaire-Le Mans et de plus petites tailles, la croissance urbaine est marquée par une forte densification de la population de 1999 à 2008. Tel est le cas de Laval, La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Fontenay-le-Comte et Les Herbiers. Si les deux plus grandes d'entre elles, Laval et La Roche-sur-Yon, enregistrent une densification de leur couronne, les autres aires connaissent une densification de leur pôle.

Laval se rapproche ainsi de Rennes par Vitré. De même, La Roche-sur-Yon frôle Les Sables d'Olonne tout en se rapprochant de l'aire urbaine nantaise par l'intermédiaire de l'aire de Legé. Enfin, trois grandes aires urbaines régionales connaissent pour les deux indicateurs (densification et extension géographique) des évolutions faibles ou moyennes. Ainsi, si l'aire urbaine de Mayenne, qui jouxte dorénavant celle de Laval, gagne environ 2 500 nouveaux habitants entre 1999 et 2008, celle d'Ancenis en perd près de 4 000 par un resserrement géographique de sa couronne. La perte de densité du pôle saumurois ainsi que le resserrement de sa couronne font perdre à l'aire urbaine de Saumur plus de 1 400 habitants.

² Ibidem, extraits.

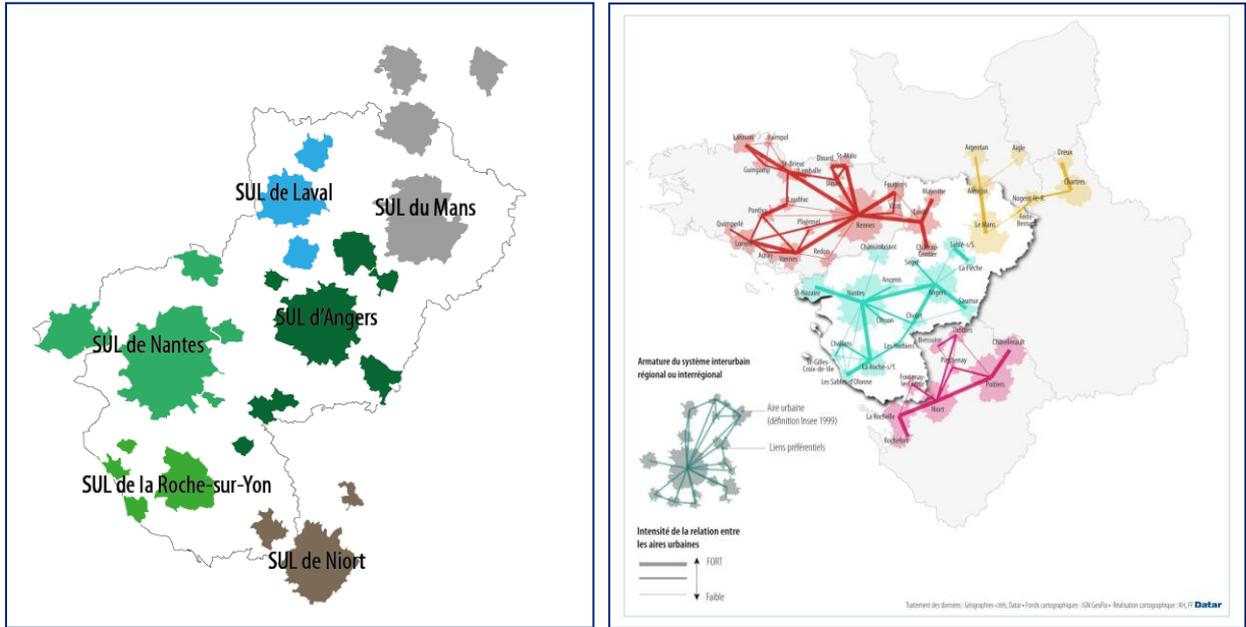


1.2. Le fonctionnement en réseau des aires urbaines

1.2.1. Les systèmes urbains locaux

Le réseau urbain polycentrique intégré et hiérarchisé de la région des Pays de la Loire porte l'attractivité et la compétitivité de la 5^{ème} région française en termes de PIB et assure la cohésion territoriale par les effets d'entraînement qu'il génère sur l'ensemble du territoire.

Les aires urbaines de la région entretiennent des relations dans les champs de la mobilité, de l'économie, de l'enseignement et de la recherche qui permettent de caractériser un fonctionnement en systèmes.



Indicateurs caractérisant le fonctionnement en réseau des aires urbaines³ :

	Mobilité loisirs	Connaissance information	Economie
Domicile-Travail	++		+
Migrations résidentielles	+		+
Résidences principales-secondaires	+		
Réseau Grande Vitesse (aérien et ferroviaire)	++		
Réseaux de recherche PCRD		++	+
Relations Sièges- Etablissements		+	++
Relations Sièges-Etablissements dans les secteurs innovants		++	++

³ Analyses issues des travaux de la DATAR sur les systèmes urbains locaux (juin 2012).

Les systèmes urbains locaux se caractérisent par les interdépendances qu'une ou plusieurs aires urbaines tissent avec leur voisinage. Les Pays de la Loire disposent ainsi de 5 systèmes urbains dont les vocations préférentielles sont respectivement :

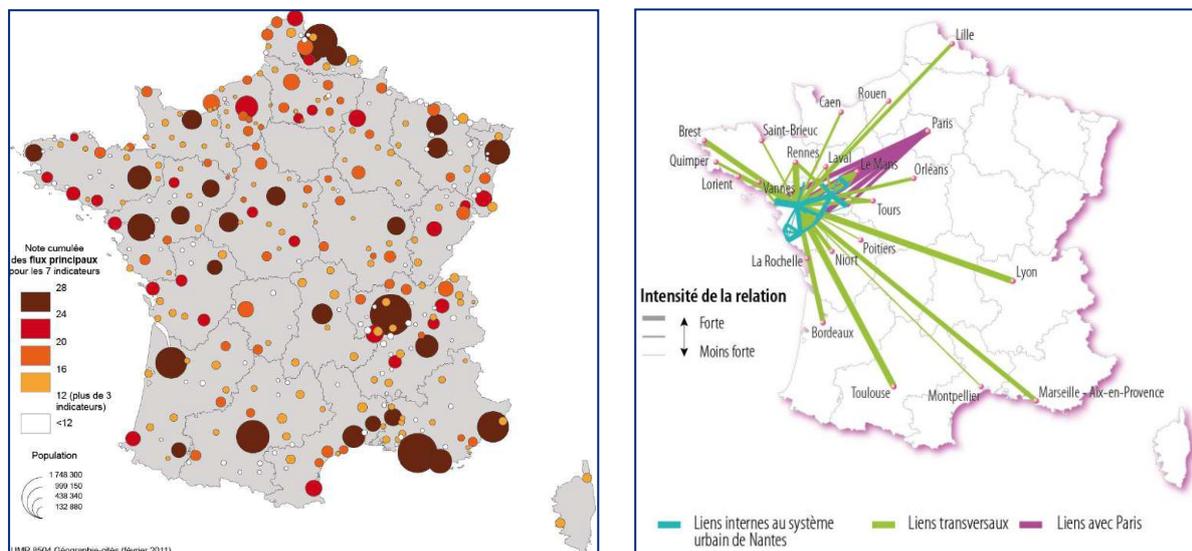
Système urbain	Villes concernées	Relations préférentielles
Nantes	Nantes/Ancenis/Clisson Nantes/Châteaubriant Nantes, Saint-Nazaire	- économiques - résidentielles - partenariats scientifiques
Angers	Angers/Saumur/Segré/Cholet et Les Herbiers via Cholet Angers/Sablé-sur-Sarthe/La Flèche	- économiques - résidentielles
Le Mans	Le Mans, Alençon, Argentan, Aigle	- économiques
La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon/ Saint-Gilles-Croix-de-Vie/Challans/ et les Sables d'Olonne	- économiques
Laval	Laval, Mayenne et Château-Gontier	- économiques

L'armature urbaine des Pays de la Loire forme ainsi 5 systèmes urbains locaux au sein desquels les territoires sont interdépendants. Les relations de proximité qu'ils entretiennent doivent permettre d'accroître la mise en réseau de leurs complémentarités au travers de stratégies territoriales pour répondre à deux enjeux particuliers :

- leur développement territorial : croissance démographique, adaptation aux changements climatiques, préservation de leurs ressources naturelles, mobilités, étalement et évacuation urbaine vers les espaces périurbains et ruraux, offre de logements, développement économique, services à la population, cohésion sociale au regard de la situation de zones urbaines infra communales les plus en difficulté ;
- leur rayonnement économique : potentiel d'attractivité et de création d'emplois, de compétitivité et de croissance.

1.2.2. Les relations interrégionales et nationales des systèmes urbains locaux

L'intensité des relations avec Paris atteste du potentiel stratégique régional des aires urbaines de Nantes, Angers, Le Mans, Rennes et Brest.



Le fonctionnement territorial de la région peut se caractériser par l'intensité des relations que les systèmes urbains entretiennent : au niveau régional particulièrement entre Saint-Nazaire, Nantes, Angers et la Roche-sur-Yon, au niveau interrégional elles sont particulièrement marquées entre Nantes et Rennes, la métropole régionale développe également des liens particuliers avec Brest, Toulouse et Bordeaux, Marseille et Lyon.

- Bien que géographiquement excentrée, la région Pays de la Loire dispose d'un potentiel d'interconnexion au niveau national qui en fait un territoire stratégique pour la France ;
- les systèmes interurbains de Nantes et de Rennes entretiennent entre eux des relations réciproques. Les synergies de développement du bipôle Nantes-Rennes permettraient de doter ces deux villes de la visibilité européenne dont aucune ne peut disposer isolément. Le profil des deux métropoles est suffisamment proche pour permettre une telle coopération : à l'échelle européenne, ce sont deux entités de taille moyenne à dominante tertiaire et en croissance dynamique. Elles entretiennent des relations étroites, à l'image des 7 000 déplacements quotidiens de ville à ville. L'ensemble représente 1,4 millions d'habitants, 530 000 emplois et 103 000 étudiants. Le développement de stratégies de coopérations entre les 2 capitales régionales et l'amélioration de leur accessibilité constituent un enjeu majeur pour renforcer leur positionnement aux échelles nationale et européenne dans les domaines de l'économie, de la recherche, du tourisme et leurs aptitudes métropolitaines (ouverture à l'international, capacité d'innovation d'accumulation et d'interconnexion nationale).

Dans une logique de réseau, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne, associant Nantes Métropole, Rennes Métropole, la CARENE, Angers Loire Métropole et Brest Métropole a été créé le 27 juillet 2012. Cette coopération a deux objectifs : l'animation et la coordination de la réflexion stratégique pour une vision territoriale partagée d'une part ; un rôle de veille, d'études, d'animation, de recommandation, et d'impulsion de coopérations multilatérales impliquant tout ou partie de ses membres d'autre part.

- Le système urbain de Nantes et Saint-Nazaire (intégrant Clisson et Châteaubriant) dispose d'aptitudes à la métropolisation supérieures à la moyenne, il constitue le socle de stratégies à développer dans le domaine de l'économie et l'innovation, l'accessibilité et la connectivité, le développement durable et la cohésion sociale du territoire dans lesquelles les acteurs locaux sont déjà largement engagés comme en témoigne la création du pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, le développement des actions de l'écocité Nantes-Saint-Nazaire, ou la mobilisation dans l'accompagnement de la stratégie du Grand port maritime pour le développement de la filière EMR.

2. Zoom sur la politique de la ville

2.1. Etat des lieux par département des quartiers en difficulté

Si l'intervention publique a permis de contenir le décrochage des quartiers défavorisés et d'amorcer pour certains d'entre eux des restructurations majeures, elle n'a pas permis de durablement résorber la précarité sociale dont souffrent les habitants. Notamment les phénomènes de précarité touchent les jeunes plus fréquemment que par le passé, y compris lorsqu'ils sont actifs.

Dans les Pays de la Loire, la politique de la ville se décline sur les territoires suivants : 29 zones urbaines sensibles, 4 zones franches urbaines, 9 Contrats Urbains de Cohésion Sociale, 18 zones de redynamisation urbaine, 64 quartiers urbains prioritaires dont 27 en priorité 1.

En dehors des territoires prioritaires déjà répertoriés, de nouvelles zones connaissent des situations de déprise sociale nécessitant des réponses dédiées, soit dans les centres d'agglomération, notamment dans des quartiers aux copropriétés dégradées, soit dans des villes périphériques souffrant de l'étalement urbain.

- Loire Atlantique

59 500 habitants en ZUS et deux CUCS intercommunaux.

- Nantes : 17 quartiers dont 8 de priorité 1

Quatre des villes de l'agglomération nantaise (Nantes, Saint-Herblain, Rezé et Orvault) sont concernées par les politiques en faveur des quartiers urbains défavorisés. Les quartiers les plus en difficulté sont situés sur les communes de Nantes (quartiers Est et Nord, Bellevue, Dervallières, Malakoff), Saint-Herblain (partie herblinoise de Bellevue) et Rezé (quartier du Château Mahaudières). A ces quartiers s'ajoutent les quartiers nantais du Breil, du Clos Toreau, de la Halvêque et de Port Boyer, les quartiers herblinois du Sillon de Bretagne et de la Changetterie, le quartier rezéen de Ragon et le quartier Plaisance à Orvault.

L'agglomération nantaise (590 000 habitants) bénéficie d'un important dynamisme démographique et les politiques locales de l'habitat portant un objectif de 5000 logements par an dès 2010 ont permis de contenir l'étalement urbain. Le gisement d'emplois est varié et Nantes se situe au troisième rang des agglomérations françaises en matière de croissance du nombre d'emplois occupés. La densité des transports publics est à souligner, différentes lignes desservent les quartiers prioritaires, y compris le quartier longtemps enclavé de Malakoff à Nantes. Une importante politique d'implantation d'équipements structurants dans les quartiers a été conduite, notamment en matière d'emploi (antennes communes Maison de l'emploi/mission locale). L'agglomération accueille 4 des 5 conventions de rénovation urbaine du département. A Malakoff et aux Dervallières, ces opérations ont contribué, en cohérence avec le projet urbain intégré, à inscrire l'évolution de ces quartiers dans des ensembles plus larges à l'échelle de l'agglomération et à développer tant la mixité fonctionnelle (programmes économiques et commerciaux) que la diversification de l'habitat (programmes privés et d'accession à la propriété).

Malgré ce dynamisme, l'écart de revenus entre les principaux quartiers en difficulté et le reste de l'agglomération ne s'est pas réduit. La part des demandeurs d'emploi dans la population active est rarement inférieure à 30% et parfois supérieure à 40% (quartier Est, Malakoff). Les opérations de renouvellement urbain n'ont que très faiblement profité aux

habitants des quartiers en matière d'emploi. De même les politiques urbaines et sociales ne sont pas parvenues à mettre en place de véritables parcours résidentiels dans le parc social, les situations les plus précaires demeurant concentrées dans les mêmes secteurs, malgré les démolitions et les reconstitutions hors ZUS, parfois même davantage que par le passé.

Le renchérissement des loyers dans les centres villes s'est accompagné de l'émergence de foyers de précarité dans les communes de la première, puis de la deuxième couronne de l'agglomération, éloignés des grandes structures sociales nantaises.

Enfin, l'agglomération nantaise concentre une importante présence de la communauté rom et des secteurs d'habitat sédentaire de gens du voyage enclavés et particulièrement précaires (cf. La Bernardière à Saint Herblain).

- Saint-Nazaire : 6 quartiers dont 2 de priorité 1

La ville de Saint-Nazaire accueille sur son territoire les quartiers les plus en difficulté avec ses quartiers Ouest et Nord, auxquels s'ajoutent les secteurs de Méan-Penhoët et de la Galicheraie. Sont également concernées les villes de Montoir-de-Bretagne et son quartier Bellevue, et le quartier de Certé à Trignac.

Depuis la signature du CUCS en 2007, les quartiers concernés ont connu des évolutions contrastées. L'agglomération de Saint-Nazaire vit actuellement une mue progressive. Toujours identifiée économiquement par l'activité portuaire, elle enregistre depuis quelques années l'arrivée de populations nouvelles, plus diplômées, attirées par une position littorale que les élus locaux commencent à valoriser (aménagements du front de mer). Dans ce contexte, une vigilance accrue de la situation des habitants des quartiers les plus en difficulté doit être assurée par les pouvoirs publics.

Depuis plusieurs années, les collectivités déploient une politique volontariste, de meilleure péréquation territoriale, et s'engagent sur des actions plus particulièrement en matière de réussite éducative et en faveur de la jeunesse, ou encore dans le champ de la santé.

En matière de transport, le réseau Hélyce (bus dotés de voies en site propre) mis en service cet automne 2012 permet de relier la plupart des quartiers prioritaires aux points névralgiques du territoire.

La Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) attire l'attention sur certains IRIS dégradés non compris dans la géographie prioritaire. C'est en particulier le cas de l'IRIS Saint-Nazaire Centre Halles aux copropriétés dégradées.

Par ailleurs, un IRIS situé hors du territoire des agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire possède plusieurs des caractéristiques des territoires prioritaires de la politique de la ville : il s'agit du quartier de la Ville aux Roses, à Châteaubriant, au nord du département.

- Maine-et Loire

40 200 habitants en ZUS et trois CUCS.

- Angers-Trélazé : 13 quartiers dont 7 de priorité 1

L'agglomération d'Angers est la 3ème du grand ouest après Rennes et Nantes (272 000 habitants). Près de 6 habitants sur 10 habitent Angers. La ville d'Angers a le nombre de

ménages pauvres et le taux de pauvreté le plus élevé des communes du grand ouest (19% pour Angers, 18% Le Mans, 17% Nantes, 16% Saint Nazaire, 14% Cholet -source Compas août 2012).

La ville de Trélazé figure parmi les 100 communes les plus pauvres de France. Sur cette commune marquée par un passé minier (ardoisières), 50% de la population réside en quartier prioritaire. Une démarche expérimentale de plan stratégique local, financée par l'ANRU, succède à l'importante opération de rénovation urbaine qui s'est achevée fin 2011 sur le quartier Plaines/Petit Bois rebaptisé le Grand Bellevue. En effet, malgré les efforts entrepris pour valoriser l'image du quartier, la commune présente toujours des indicateurs de zone fragile : 26% des personnes plus de 15 ans y sont sans diplôme, 40% des jeunes de 15/24 ans sont non scolarisés et 19% de la population active est au chômage.

En 2011 a été inaugurée la 1ère ligne de tramway d'Angers qui relie le quartier de la Roseraie (rang 1 du CUCS), à la ville de Trélazé en traversant le quartier des Hauts de Saint-Aubin, quartier de la ville regroupant la cité Verneau (qui fait l'objet d'une ORU), et le plateau Mayenne-Capucins qui à l'horizon 2030 devrait accueillir 20 000 habitants. Une seconde ligne de tramway est envisagée pour notamment désenclaver le quartier de Monplaisir qui fait partie des sites qui pourraient, en cas d'ANRU 2, être retenu au regard de sa construction des années 60-70 et des difficultés sociales accentuées.

- Cholet : 7 quartiers dont 4 de priorité 1

Située au sud du département, à la limite des Deux-Sèvres et de la Vendée, l'une des caractéristiques de cette agglomération est le faible taux de chômage du bassin (6.9%). Le CUCS d'agglomération ne concerne qu'une seule commune d'intervention : au sein la ville de Cholet les inégalités sociales entre quartiers sont majeures. Le revenu médian de l'agglomération est de 1 468€, celui de la ville de 1 457€ alors que les ZUS affichent les revenus médians les plus faibles du département : 628 € pour la ZUS Bretagne-Botangis, 688€ pour la ZUS Favreau, 709€ pour celle de Bonnevay. Ces écarts au regard de l'agglomération sont les plus importants du département et mettent en évidence la nécessité d'un accompagnement renforcé.

Dans ce territoire, perçu comme dynamique, il apparaît encore difficile d'entraîner les habitants des quartiers prioritaires vers le chemin de la formation, de l'emploi ceci malgré un volet important de crédits CUCS fléchés sur des actions emploi.

- Saumur : 4 quartiers dont 1 de priorité 1

Dans une étude récente du conseil régional, deux territoires étaient en Pays de Loire jugés très précaires et préoccupants : celui de Saumur (49) et de Saint-Nazaire (44). Cependant, ces territoires ne peuvent être comparés dans leur dynamisme, notamment en matière de création d'emplois.

Ce territoire, connu pour son tourisme, une présence importante de l'armée et une filière équestre (notamment le prestigieux Cadre Noir), se caractérise par un équilibre entre population urbaine et population rurale avec une activité économique partagée entre l'agriculture et l'industrie. Toutefois la main d'oeuvre est peu qualifiée, cette faiblesse étant liée à la tradition de travail saisonnier, et l'industrie peine à recruter du personnel qualifié.

Ainsi il apparaît nécessaire d'élaborer pour Saumur une véritable stratégie de projet de territoire pour insérer durablement ses habitants dans des emplois qui ne soient pas majoritairement des contrats aidés ou précaires.

- Mayenne

7 900 habitants en ZUS et 1 CUCS

- Laval, 4 quartiers de priorité 2

A Laval, trois quartiers concernés par le pacte de relance pour la ville engagé depuis le 1er janvier 1997 sont classés en Zones Urbaines Sensibles : Les Fourches, Les Pommeraies et la ZUP Saint Nicolas. Depuis le 1er janvier 2007, le quartier du Pavement est classé comme nouveau quartier prioritaire (NQP).

Ces espaces concentrent une part importante des populations qui présentent des signes de précarité. Mais deux autres quartiers non classés dans le cadre de la politique de la ville se distinguent également par une concentration de ménages présentant des signes de précarité : le quartier Sainte-Catherine au nord-ouest et un espace situé autour des quartiers l'Epine et Dacterie, plus au sud. La population y présente des caractéristiques socio démographiques similaires à celle des quartiers situés à l'est : un habitat social largement majoritaire, des revenus modestes et des allocataires globalement plus dépendants des prestations sociales que dans le reste de la ville.

Poumon économique et démographique de la Mayenne, Laval et sa première couronne jouissent d'une structure productive solide et diversifiée. Un taux de chômage de 3 points inférieur aux villes comparables et des revenus médians supérieurs témoignent de la vitalité économique du territoire.

Les élus de Laval ont défini des politiques dont un des objectifs est le renforcement de la centralité et de l'attractivité de la ville chef lieu du département, qui perd des habitants. Cela concerne les programmes de l'habitat, du renouvellement du centre ville et des quartiers à population dense et l'amélioration de l'offre d'équipements structurants. L'enjeu est celui de l'accueil de jeunes familles dans une ville qui, du fait du poids historique de l'agriculture, de l'industrie et d'une tertiarisation plus tardive de l'économie, connaît un retard en ce qui concerne l'offre d'équipements.

Les quartiers Les Pommeraies, Pavement, Kellermann concentrent une population jeune : les moins de 30 ans y représentent la moitié de la population. Ces quartiers sont, avec celui des Fourches, ceux qui apparaissent les plus en difficulté. Une personne sur cinq y est sans diplôme et la même proportion de la population active se déclare être au chômage, une situation qui ne semble pas s'être améliorée depuis 1999.

La création d'un Pôle d'échange multimodal dans le quartier de la gare pour accompagner l'arrivée de la ligne TGV entre le Mans et Rennes et la reconversion du site de défense sont des axes forts de l'aménagement urbain.

- Sarthe

31 800 habitants en ZUS et 1 CUCS intercommunal

- Le Mans, 6 quartiers dont 5 de priorité 1

Le département de la Sarthe comprend 5 ZUS concentrées dans l'agglomération mancelle (Le Mans, Allonnes et Coulaines). Le quartier de Vauguyon au Mans, récemment intégré à la politique de la ville dans le cadre du CUCS, porte la population de ces quartiers à 31765 habitants. Les jeunes de moins de 20 ans y représentent près de 30%. 80% des 15 ans ou plus n'ont aucun diplôme ou un diplôme inférieur au bac. Dans la plupart des ZUS, le taux

de population immigrée est élevé (jusqu'à 3 fois supérieur au taux de l'agglomération). Le nombre de personnes étrangères a augmenté de 10% en 10 ans. L'illettrisme ou la non-maîtrise de la langue française est un frein majeur à l'insertion sociale et professionnelle. Les défauts de parentalité provoquent une dégradation physique, psychologique et sociale des conditions de vie des jeunes. Les phénomènes d'addictions, de déscolarisation et de violence en milieu scolaire sont en accroissement. Les quartiers ne bénéficient pas tous du même tissu associatif : très développé dans les quartiers des Sablons (ZUS/ZFU) et de Ronceray Glonnières (ZFU/ZRU), il est très peu présent dans la ZUS de l'Epine. Enfin le quartier de Vauguyon se singularise par une importante présence des gens du voyage qui y scolarise leurs enfants.

Trois conventions de rénovations urbaines ont permis la rénovation en profondeur des quartiers prioritaires. Toutefois il n'y a pas eu de changement structurel des populations accueillies au sein de ces quartiers et un travail de définition d'un schéma urbain à long terme est à engager.

- Vendée

5 600 habitants en ZUS et 2 CUCS communaux

- La Roche-sur-Yon : 5 quartiers de priorité 2 et 3

La ville de La Roche-sur-Yon compte une population de 55 737 habitants. Chef lieu d'un département très rural, elle accueille le premier parc de logements sociaux du territoire (6 043 logements). Ville dynamique et attractive, elle dispose de tous les services sociaux, qui attirent des personnes en difficulté en provenance de l'ensemble du département. Les efforts financiers de la ville profitent ainsi plus ou moins directement à toute la Vendée.

Malgré le dynamisme général de la commune et de son agglomération, la situation de certains quartiers demeure très fragile. Les quartiers de la zone urbaine sensible (ZUS) sont Pyramides, Jean Yole, Garenne, Forges, auxquels s'ajoutent les quartiers de la Vigne aux Roses, Liberté et Sacré Cœur. Tous ces quartiers bénéficient depuis 2007 d'un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

Le taux de chômage constaté dans la ZUS de la Roche-sur-Yon (Les Pyramides, Les Forges) est le plus élevé, il a encore crû de 20 % en un an. Les quelques entreprises qui restaient en 2007 ont aujourd'hui déserté la ZUS pour de nouvelles zones d'activités économiques, laissant des emplacements vides malgré tous les efforts déployés par la SEM locale (ORYON) pour redynamiser ces quartiers. Ainsi alors que la population du département et de la ville centre continue de croître, celle des quartiers les plus en difficulté diminue.

La Vendée est connue pour le dynamisme de ses structures associatives. C'est ainsi qu'à La Roche-sur-Yon, dans un contexte de paupérisation marquée, les quatre maisons de quartiers ont réussi jusqu'à présent à maintenir un lien social fort, aussi bien dans la ZUS que sur le quartier de la Vigne aux Roses. Les quatre épiceries solidaires sont très sollicitées (notamment dans les quartiers des Forges et de la Liberté) et la création d'une nouvelle épicerie à la Vigne aux Roses est envisagée.

Toutes ces associations emblématiques, acteurs majeurs du maintien de la cohésion sociale, dépendent fortement des fonds européens pour financer leurs opérations.

- Fontenay-le-Comte : 2 quartiers de priorité 3

La population de la commune de Fontenay-le-Comte est de 15 043 habitants en 2012. C'est une des rares communes de Vendée dont la population diminue régulièrement. Le bassin d'emploi est particulièrement frappé par la crise économique actuelle. Malgré la convention de revitalisation en cours, les acteurs locaux craignent tous un décrochage économique et social majeur.

Le quartier des Moulins détient un triste record en Vendée avec un IRIS dont la population compte 33,7% de bénéficiaires du RSA en 2011.

Le quartier de la rue des Loges fait l'objet depuis plusieurs années d'une attention particulière. Ce secteur, actuellement en contrat urbain de cohésion sociale, connaît depuis plusieurs années une situation de précarité qui se développe fortement, auquel s'ajoute une problématique d'habitat indigne particulièrement sensible. Une nouvelle demande d'inscription du quartier dans le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés sera effectuée (non retenue en 2011).

2.2. Avancement régional des projets de rénovation urbaine

Le programme de rénovation urbaine lancé en 2004 a pour ambition de transformer de manière durable les quartiers les plus en difficulté de la région Pays de la Loire, de leur donner une nouvelle chance et d'améliorer en profondeur les conditions de vie des habitants qui y vivent.

Huit ans après son lancement, grâce à l'ampleur des moyens mobilisés, 27 quartiers prioritaires de la politique de la ville, situés sur 13 communes de la région, ont connu des transformations physiques spectaculaires.

Les projets de renouvellement urbain de ces quartiers sont développés dans 14 conventions dont certaines sont déjà achevées.

Le programme régional a permis d'engager des financements croisés pour des opérations multipartenariales représentant un montant de travaux de 1 808 M €.

La convention de partenariat entre L'Etat, le Conseil régional des Pays de la Loire et l'ANRU, signée en 2007, recense les projets de rénovation urbaine dans la région et stabilise les engagements financiers de l'ANRU et du Conseil régional. Globalement, les engagements de la convention ont bien été mis en oeuvre et les projets signés iront à leur terme.

Concrètement, à fin décembre 2011, le PRU a permis :

- la reconstitution de l'offre de 4 279 logements ;
- la réhabilitation de 32 226 logements ;
- la démolition de 4 741 logements ;
- l'amélioration de la qualité de service de 7 386 logements ;
- la résidentialisation de 11 755 logements.

A cela s'ajoutent les opérations d'aménagement et d'équipement de chacun des sites.

Au-delà de son intervention sur les logements, l'ANRU soutient des projets qui tendent à désenclaver durablement l'espace urbain, à faciliter l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la culture, à la cohésion sociale.

L'évaluation conduite en Pays de la Loire fin 2012 sur le programme national de rénovation urbaine permet de dégager des améliorations sur :

- l'attractivité des quartiers par des transformations du bâti (réhabilitation et parc neuf) ;
- les performances énergétiques des projets et logements réhabilités, qui ont induit une réduction des consommations d'énergie.

En revanche, le bilan des actions de rénovation urbaine est plus nuancé en ce qui concerne :

- l'objectif de mixité sociale et de mobilité résidentielle ;
- les quartiers en décrochage qui n'ont pas comblé leur écart de développement par rapport aux autres quartiers ;
- les modalités de concertation qui ont relevé davantage de l'information descendante que d'une participation effective des habitants ;
- l'absence de stratégie de peuplement sur ces quartiers ;
- les opérations d'accession sociale n'ont pas toujours été couronnées de succès.

En conclusion, le changement d'image reste à conforter vis-à-vis de l'extérieur. Au delà de la qualité de l'habitat, c'est à d'autres actions qu'il faut se reporter pour envisager une transformation en profondeur, de façon durable, des quartiers. Les questions de l'emploi, de l'éducation, de la santé, de la tranquillité publique nécessitent la mobilisation d'autres acteurs et d'autres moyens que ceux du PRU.

2.3 Réflexions sur la gouvernance de la Politique de la Ville

Pour rétablir un équilibre plus efficace entre les interventions sociales et urbaines, il serait nécessaire d'obtenir plus de clarté entre les rôles de chacun, afin de travailler dans de réelles conditions de synergie. En effet on observe que certains territoires se positionnent plutôt dans une logique autonome vis-à-vis de l'Etat, perçu d'abord comme un partenaire financier. Pour d'autres, les collectivités et services de l'Etat travaillent davantage en mode projet et partenarial.

L'action de rénovation urbaine souffre également parfois d'une absence d'approche globale au niveau de l'agglomération et les différents projets s'articulent plus ou moins en cohérence en fonction des priorités de chaque commune.

Il apparaît ainsi essentiel de pouvoir traiter les problèmes des quartiers de façon globale, aussi bien pour les questions de renouvellement urbain (Anru) que sur les aspects emploi (Etat, pôle emploi, MDE...) et sur les questions de cohésion sociale (Acsé). Une coordination locale renforcée permettrait une plus grande cohérence des objectifs et des financements. La mise en place d'un travail partenarial entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales permettrait de décroiser les politiques publiques mises en œuvre, de fixer des objectifs précis permettant d'élaborer in fine des diagnostics et des évaluations satisfaisants, ce qui n'est pas effectif à ce jour malgré les nombreux financements accordés.

L'approche dite «intégrée» et soucieuse de l'impact environnemental et social du développement urbain doit pouvoir se poursuivre et même s'amplifier. Pour les agglomérations nantaise et nazairienne, l'appel à projets urbain a permis une véritable approche par projet de territoire, en réunissant l'urbain et le social, dans la droite ligne des débats d'actualité. Les PUI participent de la mise en œuvre d'une gouvernance véritable sur les territoires, avec une confiance plus marquée aux acteurs locaux et une vision globale plus stratégique et prospective. Le développement et la mise en œuvre de ces stratégies intégrées de rénovation et de redynamisation des quartiers les plus en difficulté doivent permettre de répondre aux besoins des habitants en termes de qualité de vie et d'accès aux services.

Les politiques sociales très transversales aux différents échelons institutionnels (services déconcentrés de l'Etat, région, départements, agglomérations, villes...) manquent de coordination au niveau des quartiers prioritaires, alors que ceux-ci continuent à accueillir majoritairement des personnes en situation de précarité. Cet enjeu sera un point fondamental des futurs contrats basés sur une forte mobilisation du droit commun.

2.4 Un autre regard sur les quartiers populaires

Depuis plusieurs années, la métropole nantaise s'est mobilisée pour faire émerger une autre approche des quartiers prioritaires dans les débats sur l'avenir de la Politique de la Ville.

Elle reconnaît aux quartiers populaires une fonction sociale essentielle et stratégique, celle de pouvoir accueillir en grande partie des populations fragiles : parce que leurs habitants n'ont pas toujours les ressources pour se loger dans le parc privé, parce qu'ils traversent un moment difficile ou ont besoin simplement d'accéder à un logement abordable le temps de régler leurs difficultés ou enfin parce qu'ils sont dans une trajectoire résidentielle dans laquelle le parc social est une étape (parcours migratoire, jeune ménage, ...). Cette fonction d'amortisseur social est d'autant plus essentielle dans la période de crise actuelle (comme le montre d'ailleurs le dernier rapport de l'ONZUS). Des habitants arrivent dans ces quartiers, d'autres en sortent : il faut pouvoir s'assurer que la situation souvent difficile des habitants ne se dégrade pas lors de leur passage de vie dans ces quartiers.

Reconnaître la fonction d'accueil de ces quartiers populaires, ce n'est pas pour autant les réduire à ce seul rôle. Celui du vivre et habiter ensemble en est un autre qui mobilise l'investissement des acteurs locaux en termes de remise à niveau de logements, de diversification, d'aménagement des espaces publics, de qualité du cadre de vie et de l'environnement et de l'adaptation de l'offre de services.

Enfin, ces quartiers ont aussi des ressources. L'une d'elle, et non des moindres, est sa jeunesse. L'esprit d'initiatives et d'entrepreneuriat des jeunes contribue fortement à impulser des dynamiques locales et à renouveler l'image de ces territoires. A ce titre la réflexion nationale sur l'avenir de la Politique de la Ville doit pouvoir également rencontrer la priorité du Gouvernement sur la jeunesse.

3. La synthèse AFOM

- Une dynamique démographique soutenue ;
- Un potentiel de développement territorial fondé sur des attractivités résidentielles et touristiques les plus importantes de France, des territoires remarquables à dominante rurale et littorale (PNR de Brière, presqu'île de Guérande, vallée de la Loire), et le développement de grands projets urbains (l'île de Nantes, l'Eco-cité Nantes-Saint-Nazaire) ;
- Un tissu économique riche et diversifié de TPE et de PME, de clusters, de pôles de compétitivité accompagné d'une volonté affirmée de se spécialiser dans des domaines porteurs (aéronautique, matériaux, agroalimentaire, énergies dont l'éolien offshore) ;
- Des investissements porteurs dans les domaines culturels et touristiques qui structurent l'image nationale et internationale de la région et participent à son attractivité (les machines de l'île et le quartier de la création à Nantes, le val de Loire) ;
- Une ambition partagée par les acteurs partie prenante du système urbain de l'agglomération nantaise de maîtriser le développement urbain par le renforcement du réseau des polarités, relais du développement métropolitain ;
- L'ouverture sur l'Europe et le monde grâce à la fonction maritime du GPM et le projet de transfert de l'aéroport à Notre Dame des Landes ;
- Une dynamique de renouvellement urbain bien établie ;
- Des quartiers aux opportunités fortes : renouvellement, mixités, jeunesse.

Forces

- Cibler les interventions sur les échelles de coopérations intercommunales pertinentes, en particulier celle des SCOT, pour conforter et traduire concrètement les orientations de développement durable ;
- Soutenir les interventions visant à renforcer le fonctionnement en réseau des agglomérations pour conforter leurs atouts et renforcer la solidarité territoriale ;
- Améliorer la visibilité à l'international du territoire, notamment via les espaces de dialogue et de construction de coopérations communes que sont le pôle métropolitain de Nantes/Saint-Nazaire et le pôle métropolitain Loire Bretagne ;
- Généraliser le modèle de l'écocité Nantes-Saint-Nazaire, laboratoire urbain du développement durable, à d'autres agglomérations ou systèmes urbains ;
- Faire du consensus entre les acteurs des deux régions sur le projet d'interconnexion Nantes/Rennes via l'aéroport Notre Dame des Landes en lien avec les liaisons Rennes/Brest et Rennes/Quimper un catalyseur du développement régional et interrégional ;
- Ancrer le positionnement économique de la région dans le domaine des énergies renouvelables, le développement de la filière éolienne offshore et du tourisme comme vitrine de son développement international ;
- Accroître la capacité de mobilisation des acteurs locaux qui s'est illustrée notamment dans le cadre des appels à projets de territoire urbain de l'actuelle programmation des fonds européens (illustration des capacités de l'ingénierie locale à générer, conduire et gérer des stratégies urbaines intégrées à des échelles larges) et du programme investissements d'avenir.
- Des éléments de contexte favorables :
 - Une volonté de l'État de redéfinir les contours de la Politique de la ville et sa géographie autour d'un projet global de territoire ;
 - La montée en puissance du fait intercommunal et leur intégration organisationnelle (agglomérations et communautés urbaines, pôles métropolitains, espace métropolitain...);
 - Des dispositifs européens innovants.

Opportunités

- Une situation géographique excentrée des grands axes d'échanges économiques européens illustrée par une faible attractivité pour les sièges sociaux et des investissements directs étrangers ;
- Des performances moyennes au niveau européen et international dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ainsi que pour la capacité hôtelière d'affaires et d'accueil d'événements internationaux ;
- Une inadéquation entre le fonctionnement des systèmes urbains locaux et les dispositifs de gouvernance ou de portage de projets ;
- Des quartiers inscrits dans des processus de ségrégations ;
- Des difficultés socio-économiques fortes dans des quartiers identifiés ou dans des zones arisées

Faiblesses

Menaces

- L'absence de visibilité et d'insertion des agglomérations régionales dans les réseaux économiques et scientifiques européens et internationaux ;
- La persistance des faiblesses du territoire en matière de recherche et d'innovation ;
- La question de la mutation du grand Port maritime dans un contexte fortement concurrentiel ;
- Une attractivité et une croissance démographique insuffisamment anticipées et adaptées au regard des enjeux relevant du changement climatique ou de la périurbanisation extensive du territoire ;
- Une approche intégrée limitée ;
- Un impact de la crise à ne pas sous-estimer.

4. Les enjeux et orientations stratégiques

Le premier enjeu est de favoriser la solidarité entre les territoires et privilégier les projets urbains intégrés :

- Contribuer à la solidarité entre les territoires urbains, les périphéries et les villes centres au bénéfice de chacun ;
- Promouvoir des démarches de prospective et développer la mise en place de stratégies locales intégrées de développement ;
- Mettre en place des stratégies globales en matière de changement climatique et de gestion des risques ;
- Généraliser le très haut débit fixe et mobile de qualité pour tous ;
- Renforcer les connexions interurbaines de transport et l'accessibilité habitat-emploi.

Le second enjeu est de développer la ville durable et attractive en favorisant l'innovation urbaine :

- Maîtriser l'étalement urbain par le développement de dispositifs et d'outils de maîtrise foncière ;
- Mettre en œuvre de nouvelles formes de mobilité : systèmes de transports intelligents, développement de pôles multimodaux de transport, de transports en commun en site propre, promotion des modes doux, développement de l'information aux usagers et des outils de planification des déplacements par les TIC ;
- Renforcer l'efficacité énergétique par une meilleure articulation des politiques publiques d'aménagement et de transport au profit du transfert modal, la densification autour des pôles et lignes structurantes de transports et la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments ;
- Généraliser les démarches écoquartiers, écocité ;
- Préserver les continuités écologiques et prévenir les risques naturels (inondation en particulier) ;
- Préserver les ressources en eau et réduire les consommations ;
- Affirmer le rayonnement de l'ensemble des territoires urbains en soutenant les investissements structurants pour renforcer leur attractivité ;
- Développer des nouvelles dynamiques collectives (Recherche/Formation/Innovation) d'ambition européenne et internationale ;
- Renforcer les logiques de clusters et les synergies entreprises/recherche ;
- Soutenir les investissements et équipements structuraux dans les domaines de la recherche, l'innovation et la formation.

Le troisième enjeu est d'anticiper et d'accompagner les mutations urbaines et résorber les disparités sociales :

- Réguler le phénomène de périurbanisation en renforçant l'attractivité des centres bourgs, en organisant la ville des courtes distances ;
- Poursuivre les actions dans les quartiers en difficulté afin de réduire les déséquilibres économiques et sociaux et accélérer le renouvellement urbain (l'accès à l'emploi, et au logement, accès à la prévention et aux soins, actions de lutte contre le décrochage scolaire et contre l'illettrisme, accès à l'enseignement supérieur,...) ;
- Anticiper sur l'évolution des secteurs en déshérence : copropriétés dégradées, friches urbaines... ;
- Territorialiser et simplifier l'offre de services en matière d'emploi en direction des publics défavorisés.
- Développer l'attractivité et ancrer les équipements et services dans les quartiers en difficulté ;
- Favoriser les parcours résidentiels des habitants des quartiers en difficulté en développant des offres d'habitat diversifiées en réponse à leurs besoins évolutifs (plus grand logement locatif, accès à la propriété, offres adaptées au vieillissement)

Territoires ruraux

Les espaces ruraux et littoraux, non urbanisés et sous influence faible des principales agglomérations urbaines, constituent en Pays de la Loire, comme partout en France, une mosaïque complexe de territoires marqués par des trajectoires, des situations et des problématiques de développement très différentes. Il est de ce fait difficile et peu pertinent du point de vue stratégique d'établir une hiérarchie stricte des enjeux.

La région Pays de la Loire connaît un phénomène marqué de périurbanisation qui étend toujours plus loin l'influence des villes. Le développement économique des grands pôles urbains et les différents choix de résidence des ménages façonnent le territoire. Ainsi, en 2008, 97 % des habitants des Pays de la Loire résident dans un espace sous influence des aires urbaines (proportion supérieure à celle de la France hors Ile-de-France).

L'étalement urbain se traduit par une forte pression foncière sur les espaces périurbains et littoraux, induisant une consommation d'espace au détriment des surfaces agricoles (l'importance de la construction de maisons individuelles est caractéristique de la région) et besoins de déplacements sans alternative à la mobilité motorisée. D'autres secteurs moins attractifs connaissent un déficit d'emplois et de services.

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

L'enjeu majeur, pour les espaces ruraux et de certains espaces rétro-littoraux est **d'améliorer leur attractivité**.

Bien que la région des Pays de la Loire ne compte que 16 cantons classés en zone de revitalisation rurale (ZRR), soit 10,8 % des communes pour 2,7 % de la population régionale, certaines zones rurales, souvent situées à la périphérie de la région, sont marquées par un déclin démographique, une faible dynamique de l'emploi, associés à une forte proportion d'emplois agricoles (Mayenne, Sarthe, sud Vendée, Nord Loire-Atlantique) et un plus faible niveau de services.

Les territoires ruraux souffrent, de façon quasi générale, de **difficultés d'accès et/ou retard de développement** en matière :

- de services de **transports**, depuis et vers les zones urbanisées ;
- de **qualité et d'accessibilité des services** : santé, éducation - formation, culture ;
- **d'accès aux TIC**, notamment pour le haut débit.

L'enjeu pour les territoires de la frange littorale est moins d'améliorer leur attractivité, déjà très importante, que d'en gérer les conséquences. En effet, cette attractivité induit des conflits d'usage entre les multiples fonctions dont ils sont le support (fonction résidentielle, activité touristique, production agricole, conchylicole, salicole, etc.) mais également entre ces activités humaines et le patrimoine naturel et paysager qui constitue lui-même un des éléments majeurs de l'attractivité du littoral.

Orientations stratégiques	<p>Face aux enjeux d'amélioration de l'attractivité des territoires ruraux, les leviers mobilisables selon les situations locales pourront concerner une large palette d'activités et de services relevant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'amélioration des services de transport répondant aux besoins de mobilité de différentes catégories de population (jeunes en dehors des trajets scolaires, personnes âgées, personnes sans permis, personnes à motricité réduite, adultes sans voiture...) de transport des personnes non seulement vers les grandes aires urbaines mais également vers les pôles secondaires ; - de l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services : santé, éducation, accès à la culture ; - de l'amélioration des réseaux TIC ; - de la réhabilitation du patrimoine et de l'amélioration du cadre de vie ; - du soutien à l'émergence de nouvelles stratégies de développement territorial autour du tourisme et des activités sportives de nature.
----------------------------------	--

Le deuxième enjeu clé pour les territoires ruraux est de **développer l'économie de proximité**, marqués par une faible dynamique de l'emploi et une dépendance encore importante des emplois agricoles (Mayenne, Sarthe, Sud Vendée, Nord Loire-Atlantique).

Cet enjeu est particulièrement fort pour certains territoires ruraux éloignés des grandes agglomérations confrontés à une **précarité supérieure à la moyenne** en termes de difficultés d'insertion sur le marché du travail et d'accès au logement, de caractéristiques de l'emploi ou de profils socio-économiques des ménages. En Pays de la Loire, les territoires les plus concernés sont le nord de la Loire-Atlantique (CC de Redon, de Derval et de Châteaubriant), le sud de la Vendée (communautés de communes du Pays né de la Mer et du Pays de Fontenay-le-Comte), nord-ouest et nord-est de la Sarthe (CC du Pays de Sillé, du Saosnois et du Pays Marollais), ainsi que l'ensemble de la zone reliant Saumur au sud-est du Maine-et-Loire à la communauté de communes du Val du Loir au sud-est de la Sarthe.

La **redynamisation économique et de l'emploi dans les territoires ruraux** renvoie à deux axes stratégiques principaux :

- Renforcer la **compétitivité des entreprises existantes**, notamment celles des secteurs agricoles, sylvicoles, aquacoles, de la pêche et de l'agroalimentaire qui participent activement à l'occupation des territoires les plus ruraux ;
- Encourager et favoriser la **diversification de l'économie locale**, en exploitant les nouveaux gisements d'emploi (tourisme, artisanat, économie verte...) et les opportunités locales (services aux personnes et aux entreprises).

Orientations stratégiques	<p>Face aux enjeux de redynamisation économique, les approches sectorielles (agriculture et pêche, agro-alimentaire) doivent être complétées par un travail prospectif sur les voies d'innovation en matière d'économie locale et de développement de nouveaux gisements d'emploi.</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutien à l'innovation dans les entreprises implantées en milieu rural, notamment dans les filières agricoles et agroalimentaires de qualité ; - exploitation de nouveaux gisements d'emplois (économie de proximité, tourisme, artisanat-commerce, services aux personnes et aux entreprises, ENR et économie verte) ; - relocalisation de l'emploi dans les territoires ruraux.
----------------------------------	---

Un autre enjeu important est de **préserver et mieux valoriser le patrimoine naturel et culturel** des territoires ruraux.

Les espaces les plus ruraux de la région des Pays de la Loire (hors axe Loire - Estuaire) disposent d'un patrimoine naturel et culturel riche, fortement marqué par l'empreinte des activités agricoles, maritimes et agro-alimentaire (paysages, produits de qualité, gastronomie, patrimoine bâti...) et encore largement sous-exploité (éco-tourisme, tourisme vert, ENR...).

Les actions de conservation - préservation du patrimoine rural (biodiversité, ressources en eau, sols, paysage, patrimoine culturel...) devront s'articuler avec des actions de valorisation (tourisme, développement des ENR....) et d'accompagnement au changement (mutation des systèmes socio-économiques, évolution des pratiques agricoles, modération du changement climatique...).

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel, les options proposées concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une promotion renforcée du tourisme autour du patrimoine rural, naturel et culturel ; - des démarches visant à l'exemplarité environnementale : biodiversité, énergie, économie verte ; - des démarches d'adaptation aux effets du changement climatique par des mutations économiques (économies d'énergie et promotion des ENR) et dans les pratiques agricoles
----------------------------------	---

Enfin, un dernier enjeu transversal est de **conforter et améliorer la gouvernance territoriale** des politiques de développement rural.

La région des Pays de la Loire est l'une des plus avancées en matière de démarches stratégiques territoriales avec, à ce jour, 31 démarches de SCoT, couvrant 90% de la population régionale. La quasi-totalité du territoire régional est par ailleurs couverte par des GAL Leader (17). L'enjeu est donc de conforter et d'amplifier cette dynamique autour de deux axes :

- **Renforcer l'ingénierie territoriale**, il s'agit de faciliter le montage de projets et en particulier la réponse aux appels à projets qui se généralisent (au détriment de la subvention au fil de l'eau), cela nécessite un savoir-faire et une réactivité très forte alors que les collectivités des territoires ruraux ne disposent généralement pas de l'expertise suffisante ni des moyens financiers pour faire appel à des compétences en externe ;
- **Organiser la mise en œuvre sur des « territoires de projets »** pour une plus grande coordination et efficacité des politiques publiques.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu de planification et de gouvernance territoriale, l'orientation proposée est la mise en place de mécanismes de coordination et coopération aux échelles pertinentes de territoire, via des démarches « bottom-up » reposant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en réseau des acteurs, optimisation des moyens humains et financiers, mise en cohérence des actions ; - une mise en œuvre à l'échelle territoriale pertinente (Département, SCOT, Pays...).
----------------------------------	--

2. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	
Protection de l'environnement	
Efficacité énergétique	Lutte contre l'étalement urbain, mobilité durable, pratiques agricoles faiblement émettrices, EnR
Lutte et adaptation au changement climatique	
Prévention et gestion des risques	Risques d'inondation, risques industriels des installations agro-alimentaires
Egalité H/F	
Egalité des chances	Désenclavement, accès à la mobilité, à la santé, e-inclusion
Lutte contre les discriminations	

La Loire et son estuaire

La région des Pays de la Loire fait partie des régions les plus dynamiques et attractives de France : elle connaît, depuis 1990, le taux de croissance le plus élevé (2,6% par an en moyenne) et se place au 5ème rang en termes de croissance démographique sur la période 1990-2006. Cette vitalité va se poursuivre, l'INSEE prévoyant une hausse de 26 % à l'horizon 2040 par rapport à 2007 (soit 910 000 habitants supplémentaires). La concentration des activités industrielles permet d'assurer une grande quantité d'emplois, de création de valeur ajoutée et le développement d'industries de pointes.

Cependant, ces activités exercent des pressions sur l'environnement et sur les zones naturelles remarquables notamment des bords de Loire. C'est pourquoi l'un des principaux enjeux au plan régional est de réussir à concilier « excellence économique et excellence environnementale », tant dans une optique de développement durable que de positionnement sur des filières stratégiques pourvoyeuses d'activités et d'emploi pour l'avenir sur le territoire de la Loire et de son estuaire.

La concentration industrielle se traduit par une importante présence de sites SEVESO et d'autres sites sensibles aux abords de la Loire. Les risques technologiques sont concentrés principalement sur l'agglomération nantaise et l'axe Saint-Nazaire - Donges (qui accueille 85 % des établissements représentant des risques majeurs, 40 % des installations classées étant implantées sur le territoire du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire (SAGE). Les risques de pollutions, d'accidents industriels ou encore de dégradation de la qualité des eaux (l'exemple de l'accident de la raffinerie Total à Donges en 2008 ayant occasionné une pollution du fleuve reste présent dans les mémoires) imposent une maîtrise des risques. Elle est en cours avec la mise en œuvre progressive des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). En outre, les risques naturels comme les risques d'inondation doivent être pris en compte lors de l'implantation de nouveaux sites.

Ainsi spécifiquement, le développement industriel de l'estuaire doit tenir compte des transformations économiques à venir, tout comme des risques industriels et naturels : En région, l'approvisionnement et la production énergétique représentent 10% du total national des importations énergétiques. De plus, la raffinerie de Donges assure 10% du volume de raffinage de pétrole brut. En lien avec les engagements européens et nationaux, le mix énergétique est appelé à se diversifier et la région se positionne progressivement dans cette optique : développement d'activités liées aux énergies marines, aux technologies bio environnementales, ou encore à l'installation d'un prototype éolien posé en mer sur le site du Carnet au cœur de l'estuaire.

Concilier « excellence économique et excellence environnementale » concerne l'ensemble de la Loire traversant la Région et les enjeux sont multiples; Pour autant, il est clair que les projets industriels et d'aménagement de l'estuaire sont susceptibles de générer des conflits d'usage, que les pouvoirs publics se doivent de réguler. Il est donc utile de détailler les enjeux spécifiques à ce territoire.

1. Enjeux hiérarchisés

1.1. Enjeux transversaux sur la Loire en Pays de la Loire

Un premier enjeu est la poursuite de l'acquisition de connaissances et de programmes de recherche.

La Loire et son estuaire sont des milieux à la fois naturels et anthropiques dont les équilibres sont fragiles. L'effort consacré à la connaissance (depuis la recherche fondamentale jusqu'à la recherche appliquée) doit être poursuivi et renforcé, dans une optique d'aide à la décision.

Un second enjeu est une nécessaire adaptation au changement climatique.

La Loire et son estuaire sont d'ores et déjà impactés par le changement climatique. L'occurrence des phénomènes extrêmes comme les tendances structurelles (élévation du niveau de la mer et plus longues périodes d'étiage ou faiblesse des débits moyens) doivent être prises en compte dans les politiques publiques d'adaptation compte tenu des enjeux humains et naturels concernés. L'action publique sur la Loire et son estuaire devra intégrer de manière transversale la question de l'adaptation au changement climatique.

Un troisième enjeu est de favoriser une gestion globale des risques sur le territoire de la Loire.

La Loire de par la fragilité de ses milieux et l'importance des activités économiques est un territoire soumis à des risques nombreux et variés (risques industriels, technologiques, risques d'inondation).

L'enjeu majeur est, à l'échelle du bassin, la mise en œuvre de la directive Inondations, notamment au niveau des Territoires à Risques Importants (TRI) ainsi que la mise en œuvre du plan national des submersions rapides.

Deux approches doivent en particulier être conciliées :

- diffusion d'une culture du risque et de la prévention sur l'ensemble du fleuve
- confortement des ouvrages de protection sur des échelles cohérentes de territoires (conformément aux orientations prises dans les PAPI).

En termes économiques, le changement climatique menace la ressource halieutique et l'évolution des régimes de submersion, associés à l'élévation du niveau marin et à l'évolution des salinités, peut représenter une menace pour les activités agricoles en zones humides. Le territoire est confronté à des enjeux en matière de risques technologiques. Ainsi, en 2012, 16 PPRT doivent être élaborés autour des 20 établissements classés Seveso seuil haut, les 2 PPRT de Donges et Montoir regroupant chacun 3 établissements. La gestion des risques du territoire implique pour la région un renforcement des démarches et des actions de préventions, d'amélioration de la connaissance des milieux et des risques associés.

Un quatrième enjeu est de valoriser le patrimoine ligérien.

Le territoire ligérien bénéficie d'une richesse patrimoniale indéniable. Cette renommée de la Loire est due en grande partie au Val de Loire, classé au patrimoine mondial de l'Humanité par l'Unesco pour son paysage, son environnement et la richesse de ses nombreux témoignages historiques (châteaux, ponts, habitats troglodytes ...). Ainsi, la préservation des patrimoines historiques, culturels et naturels est assurée sur cette partie du fleuve par un ensemble varié de dispositifs de protection des espaces.

Le territoire aval bénéficie aussi de nombreux espaces naturels et d'une biodiversité riche et spécifique : il accueille des écosystèmes remarquables, dont des zones humides uniques en France, qui justifient les nombreux dispositifs de protection mis en place sur le territoire.

Que ce soit à l'échelle européenne, nationale ou à celle des collectivités territoriales, il existe de nombreux outils réglementaires permettant de gérer les espaces naturels et de protéger les espèces sensibles. Ils se chevauchent et se superposent à l'échelle du fleuve, preuve du souci de gestion de la richesse naturelle du linéaire (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), zones Natura 2000, Trame Verte et Bleue / Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE), Réserve Naturelle Nationale (RNN), mesures agri-environnementales (MAE)).

- entre Montsoreau et Angers : animation et concrétisation du Val de Loire classé UNESCO,
- entre Angers et Nantes : étude d'une extension des principes de plan de gestion UNESCO.

Un cinquième enjeu est une gouvernance améliorée

La Loire et son estuaire, biens publics communs de la nation et d'enjeu international par exemple pour les oiseaux migrateurs, sont gérés par de multiples partenaires et structures, à commencer par l'Etat, le Conseil régional, les collectivités locales, le GIP Loire Estuaire, l'établissement public Loire et l'agence de l'eau. Ces partenaires institutionnels et les autres acteurs doivent coordonner leurs stratégies et moyens au service de la préservation du fleuve et du développement des activités économiques et touristiques qui en dépendent. Les différents outils et structures de contractualisation et de financements des projets concernant le fleuve doivent être optimisés surtout en période de forte et pérenne pression sur les fonds publics.

1.2. Enjeux spécifiques à l'estuaire (entre Angers et Saint-Nazaire)

Un **premier enjeu** est d'assurer un développement économique portuaire et urbain équilibré de la Loire estuarienne.

Elle constitue un atout essentiel pour le développement économique régional tant par l'utilisation de la voie d'eau que de la ressource en eau. La Loire estuarienne « aval » structure l'axe Nantes - Saint-Nazaire et abrite un tissu économique dense et d'importance capitale pour la région : chantiers navals, énergie, logistique, industrie aéronautique. Elle représente également un élément majeur en matière de tourisme en Pays de la Loire. La région souhaite capitaliser sur ce territoire pour assurer son développement tout en assurant sa préservation par :

- Un développement équilibré du Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire, dans l'optique du déploiement de son projet stratégique,
- Maîtriser le développement urbain de la métropole, en privilégiant un habitat moins consommateur d'espace.

Un **second enjeu** est de préserver les fonctions écologiques du territoire estuarien dans sa globalité et assurer une gestion raisonnable des ressources.

La Loire estuarienne possède des spécificités écologiques significatives et représente un réservoir de biodiversité important avec des enjeux économiques afférents. Sur les axes migratoires que constituent la façade atlantique pour les oiseaux et la Loire pour les poissons, elle est également constituée d'une large plaine alluviale, de systèmes de vasières et de roselières importants et en amont de Nantes d'un système d'annexes hydrauliques. Le territoire assume une fonction de nourricerie pour de nombreuses espèces et constitue une aire d'accueil pour les populations migratoires.

Un **troisième enjeu** est de poursuivre la restauration morphologique de l'estuaire

Le Plan Loire 2007 - 2013 a prévu un programme spécifique à l'estuaire dont l'objectif général est la restauration morphologique du fleuve avec deux types d'approches en amont et en aval de Nantes. Il convient de poursuivre ces approches au long cours pour la période post 2013.

- entre Angers et Nantes : une stratégie « amont » et sa mise en œuvre par des projets de reconnexion hydraulique, de rescindement des épis pierreux, de dévégétalisation structurants ... dans une optique de relèvement de la ligne d'eau d'étiage et de débit moyen,
- entre Nantes et Saint-Nazaire : un programme « aval » tenant compte des aménagements portuaires et industriels à venir dans une optique d'atténuation de la force de pénétration de la marée dans l'estuaire notamment par la reconstitution de vasières ou des actions directes sur le lit mineur.

2. Orientations stratégiques

1^{ère} orientation stratégique : Pour assurer un développement équilibré sur le linéaire de Loire, il importe de mener une politique de gestion concertée.

Il s'agit principalement d'assurer le développement économique de l'estuaire aval (autour de l'axe Nantes - Saint-Nazaire) en maîtrisant l'impact des activités industrielles et l'urbanisation du territoire.

Répondre à cet enjeu nécessite de prendre en compte de manière concomitante :

- Un développement équilibré du Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire, dans l'optique du déploiement de son projet stratégique,
- Une maîtrise du développement urbain de la métropole, en privilégiant un habitat moins consommateur d'espace,
- Une nécessaire diversification des activités, notamment de l'agriculture et de l'élevage (exemple du développement des circuits courts), le développement des énergies renouvelables (exemple de la structuration de la filière éolienne), la croissance de l'offre logistique multimodale,
- Une valorisation des multiples offres touristiques existantes (Loire à vélo, Voyage à Nantes, Val de Loire...).

2^{ème} orientation stratégique : L'optimisation de la gestion des ressources dans l'optique de prévenir les tensions et les conflits d'usage, notamment entre les ressources en eau (eau potable et eau agricole). La préservation des milieux, notamment de la plaine alluviale, et de sa biodiversité sont une orientation stratégique pour les acteurs de la région ainsi que l'agriculture pâturée en marais. La gestion de la biodiversité passe par un approfondissement des connaissances et de la maîtrise foncière (acquisition, réhabilitation, délimitation, protection...).

Enfin, concrétiser les différentes démarches de gestion des espaces et espèces remarquables (préservation, restauration...) implique un certain nombre de travaux et d'actions, à identifier puis à mettre en œuvre (ce qui signifie de déterminer la maîtrise d'ouvrage pour chacune des actions identifiées).

3^{ème} orientation stratégique : L'approfondissement des connaissances sur les zones à risques (atlas des zones inondables notamment, études des phénomènes, études PPR) constitue une première piste de travail pour les acteurs régionaux. La promotion de politiques publiques intégrées et cohérentes à l'échelle de la Loire estuarienne (prenant en compte les dimensions compétences, culture du risque, gestion de crise, etc.) est une réponse adaptée à la diversité des enjeux sur ce périmètre géographie spécifique.

Par ailleurs, la puissance publique doit être en mesure de sensibiliser la population, les acteurs du territoire et les accompagner dans les actions de gestion à entreprendre pour minimiser les conséquences des risques, notamment des risques d'inondations.

4ème orientation stratégique : Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de protection et de mise en valeur des patrimoines sur l'ensemble du linéaire de la Loire et de faire connaître ces dispositifs.

En effet, la sensibilisation et l'information (ou le porté à connaissance) interviennent en amont de la gestion des espaces et espèces remarquables, pour mieux faire comprendre les tenants et les aboutissants. De la même manière la connaissance et le suivi scientifique permettent de comprendre les spécificités, les enjeux et les urgences liées au territoire à gérer.

3. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE	Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche
Développement durable	Démarche de protection des milieux intégrée à une politique de développement économique maîtrisée du territoire
Protection de l'environnement	Politique de préservation des milieux sensibles (plaine alluviale, bocage)
Lutte et adaptation au changement climatique	Nécessité d'une politique d'adaptation de la gestion des ressources (eau)
Prévention et gestion des risques	Déploiement d'une politique globale de gestion des risques environnementaux

4. Analyse AFOM



Le Littoral

1. Enjeux hiérarchisés et orientations stratégiques

Avec 450 kilomètres de linéaire côtier et 60 kilomètres d'estuaire, le littoral ligérien représente environ 10 % du littoral français et bénéficie d'une position centrale sur la façade Atlantique. Il est le réceptacle de nombreuses activités et constitue pour la région, une zone attractive et un patrimoine maritime et naturel remarquable. Cet espace spécifique connaît des enjeux spécifiques liés à son attractivité : tourisme, résidentialisation, disponibilité en logements, conflits d'usage...

Un premier axe est de gérer les **conséquences socio-économiques de l'attractivité résidentielle et touristique**

- **Pression foncière et enjeu du logement** : L'attractivité résidentielle du littoral engendre une importante pression foncière et une tension sur l'offre de logements, qui représente 15,5 % du parc de logements de la région. Le littoral est aussi la zone où la tension sur l'offre de logement locatif social est la plus forte ;
- **Enjeu particulier du vieillissement sur le littoral** : L'attractivité résidentielle, qui concerne notamment les retraités, devrait avoir des conséquences en terme de dépendance et d'autonomie. Le vieillissement de la population devrait être accentué en particulier le long du littoral de la Loire-Atlantique et de la Vendée, lorsque les retraités qui migrent actuellement arriveront aux âges élevés. Si le vieillissement constitue une opportunité pour le développement des services à la personne, ce développement devra notamment faire avec la tension sur le marché du logement, qui constituera un frein à l'installation des professionnels de ces services.

Un second axe est de **s'adapter au changement climatique et à l'évolution des risques qu'il implique et de protéger le patrimoine naturel du littoral**

- **Enjeu des risques** : Sur la base des hypothèses du GIEC, il est anticipé que les côtes basses, fréquentes sur le littoral des Pays de la Loire, pourraient subir une érosion ou des submersions définitives et que de nouvelles zones feraient l'objet de submersions temporaires mais régulières. Il en résulterait pour la population une exposition accrue aux risques et pour les activités économiques occupant ces espaces une question sur leur pérennité. En outre, le phénomène de submersion marine peut être amplifié par des ruptures d'ouvrages de protection tels que les digues.
- **Enjeu de la protection des milieux naturels et des ressources** : Les déficits hydriques attendus d'ici la fin du XXIème siècle auront un impact sur les milieux littoraux. Conjugués à l'aggravation de l'érosion côtière et de la submersion marine, l'impact sur les milieux naturels particulièrement riches littoraux et rétro-littoraux (milieux sableux et dunaires, milieux estuariens, marais littoraux...) sera fort.

Le littoral de la région recèle également de nombreux milieux secs qui ont fortement régressés, c'est le cas des falaises rocheuses et des systèmes dunaires. Ainsi, en dehors des grands systèmes dunaires de Vendée qui sont préservés et gérés, la

pression foncière et la sur fréquentation des sites constituent encore un facteur de dégradation auquel sont confrontés les communes et le Conservatoire du littoral.

Orientations stratégiques	<p>Face à l'enjeu d'adaptation au changement climatique et de protection du patrimoine naturel du littoral, les orientations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- réduire la vulnérabilité : sur le littoral, une convention régionale Etat, Région, département de Loire-Atlantique et département de la Vendée a été adoptée pour la période 2012 - 2016, et porte sur la stratégie de protection vis-à-vis des submersions marines, de gestion du trait de côte ainsi que de cofinancement des opérations correspondantes dans le cadre des dispositifs nationaux arrêtés suite à Xynthia et aux inondations du Var. <p>Par ailleurs, les communes des secteurs côtiers sont visées prioritairement par les PPR littoraux. Ces plans de prévention devront être approuvés d'ici 2014. Ils permettront d'identifier les zones à risque et de définir des règles d'urbanisme et de construction adaptées. Des actions de réduction de la vulnérabilité des constructions existantes seront également à mettre en œuvre dans les secteurs bâtis les plus exposés au risque afin de limiter les conséquences négatives des phénomènes naturels prévisibles. A terme, ce sont toutes les communes littorales exposées qui seront couvertes par ces procédures.</p> <p>Très exposé lors de la tempête Xynthia, le territoire du sud Vendée littoral a subi de nombreux dégâts liés à la submersion, puis à la rupture de plusieurs digues ainsi qu'à l'urbanisation de zones à l'arrière des digues. Un travail est actuellement mené sur le devenir des zones déconstruites, notamment à l'Aiguillon sur Mer et à la Faute sur Mer dans une optique globale d'aménagement du sud Vendée littoral.</p> <ul style="list-style-type: none">- maîtriser l'étalement urbain et le développement des infrastructures afin de lutter contre la fragmentation des milieux naturels littoraux et rétrolittoraux
----------------------------------	--

Un troisième axe est de **conforter le dynamisme économique et l'innovation des régions littorales**

- **Enjeu du développement du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire** : *pour mémoire car traité dans la fiche « la Loire et son estuaire ».*
- **Enjeu du développement des filières et métiers propres au littoral** (pêche, aquaculture): Ces filières, dont le dynamisme est lié à celui des régions littorales, rencontrent un enjeu de compétitivité ainsi qu'un enjeu d'inscription durable dans les espaces naturels marins et littoraux (cf. fiche FEAMP). La connaissance, notamment celle des milieux naturels, et l'innovation technique et scientifique sont pour ces filières une perspective majeure pour répondre aux défis posés.
- **Enjeu des filières émergentes et filières d'avenir** : Le littoral concentre un certain nombre de filières émergentes, telles celle des énergies marines renouvelables et notamment de l'éolien offshore.

Dans le domaine de l'éolien offshore, le consortium porté par EDF EN et Dong Energy est ainsi lauréat sur trois zones de l'appel d'offres national, dont celle de Saint-Nazaire. ALSTOM, fournisseur des éoliennes pour ce consortium, crée deux usines à Saint-Nazaire pour la fabrication des nacelles et des générateurs avec 300 personnes. Pour les courants marins, seront créés dans les Pays de la Loire des composants pour les hydroliennes ainsi qu'un centre d'ingénierie EMR de 200 personnes. La zone des deux îles au large de la Vendée fera partie du second appel d'offres qui sera lancé d'ici fin 2012. Le cluster NEOPOLIA a lancé sa filière EMR et propose une offre industrielle dans ce domaine reposant sur les compétences des entreprises locales.

Orientations stratégiques	Face à l'enjeu de conforter le dynamisme des régions littorales , les orientations sont les suivantes : organiser la gestion des espaces marins littoraux et rétrolittoraux à travers la conception de schémas de planification des différentes activités et des zones à protéger en impliquant les professionnels (orientation commune à la fiche sur les filières FEAMP). Maintenir des activités agricoles traditionnelles dans les espaces rétrolittoraux (marais) grâce, notamment, à des dispositifs agro-environnementaux assurant la promotion de pratiques adaptées aux enjeux environnementaux.
----------------------------------	--

Un quatrième axe concerne la mise en place de la **stratégie maritime intégrée**. A partir de la mise en œuvre des Plans d'Action pour le Milieu Marin à l'échelle des sous-régions marines au sens de la directive cadre « stratégie pour le milieu marin », c'est-à-dire Bretagne et Pays de la Loire pour la façade qui nous concerne, il s'agit de construire une stratégie de façade conciliant le développement économique et la préservation de l'environnement et en application de stratégie nationale mer et littoral à venir. L'industrie maritime doit être accompagnée dans sa diversification et sa différenciation, grâce au développement des énergies marines et de la recherche et l'innovation. Cette stratégie doit aborder également un renforcement de la connaissance du milieu marin, la gestion durable du littoral et le renforcement du lien entre les infrastructures terrestres et portuaires.

Orientations stratégiques	Pour la mise en place de la stratégie atlantique, il est nécessaire que les fonds européens puissent accompagner de manière globale la stratégie maritime afin de couvrir l'ensemble des champs industriels, biotechnologies, recherche et innovation, compétitivité des PME, etc.
----------------------------------	--

2. Priorités transversales de l'UE

Priorités transversales UE

Enjeux concernant la thématique traitée dans la fiche

Développement durable	Maîtrise foncière compte tenu de la pression urbaine sur le littoral et de l'exposition croissante au risque naturel due au changement climatique
Protection de l'environnement	Préservation des espaces naturels les plus fragiles et création d'aires protégées Maintien de pratiques agricoles traditionnelles adaptées aux enjeux environnementaux
Efficacité énergétique	
Lutte et adaptation au changement climatique	Enjeu d'adaptation crucial sur le littoral des Pays de la Loire qui est souvent poldérisé et abrite un habitat dense et des activités économiques traditionnelles et dynamiques
Prévention et gestion des risques	Déploiement d'une politique globale de gestion des risques environnementaux et d'aménagement du territoire dans une logique d'application du plan national des submersions rapides, de mise en œuvre des plans de prévention et des risques, des plans d'action et de prévention des inondations, de la gestion du trait de côte, avec une approche partenariale (Etat, Région, départements littoraux)
Egalité H/F	
Egalité des chances	
Lutte contre les discriminations	

3. Synergies à rechercher entre les fonds

FEDER/FEAMP : gestion d'aires marines et terrestres protégées

FEDER/FEADER : maintien de pratiques agricoles adaptées sur les espaces naturels littoraux et rétrolittoraux

4. Synthèse AFOM



